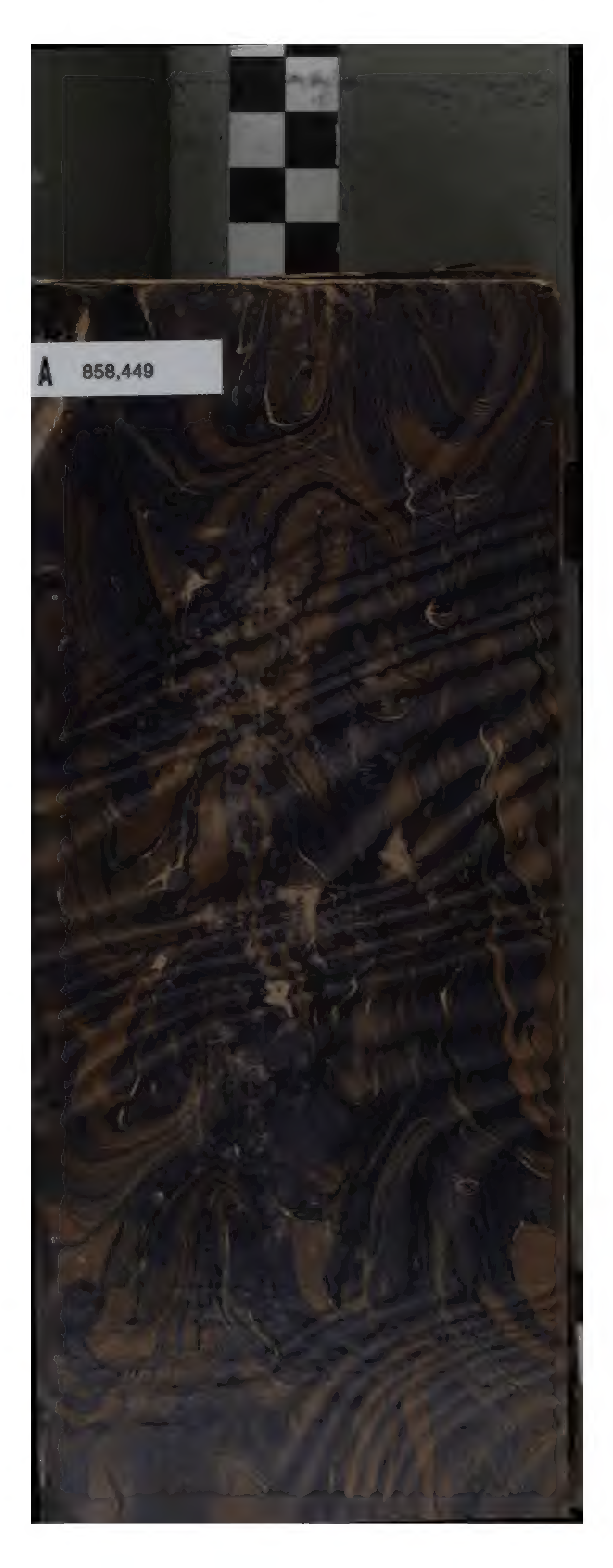
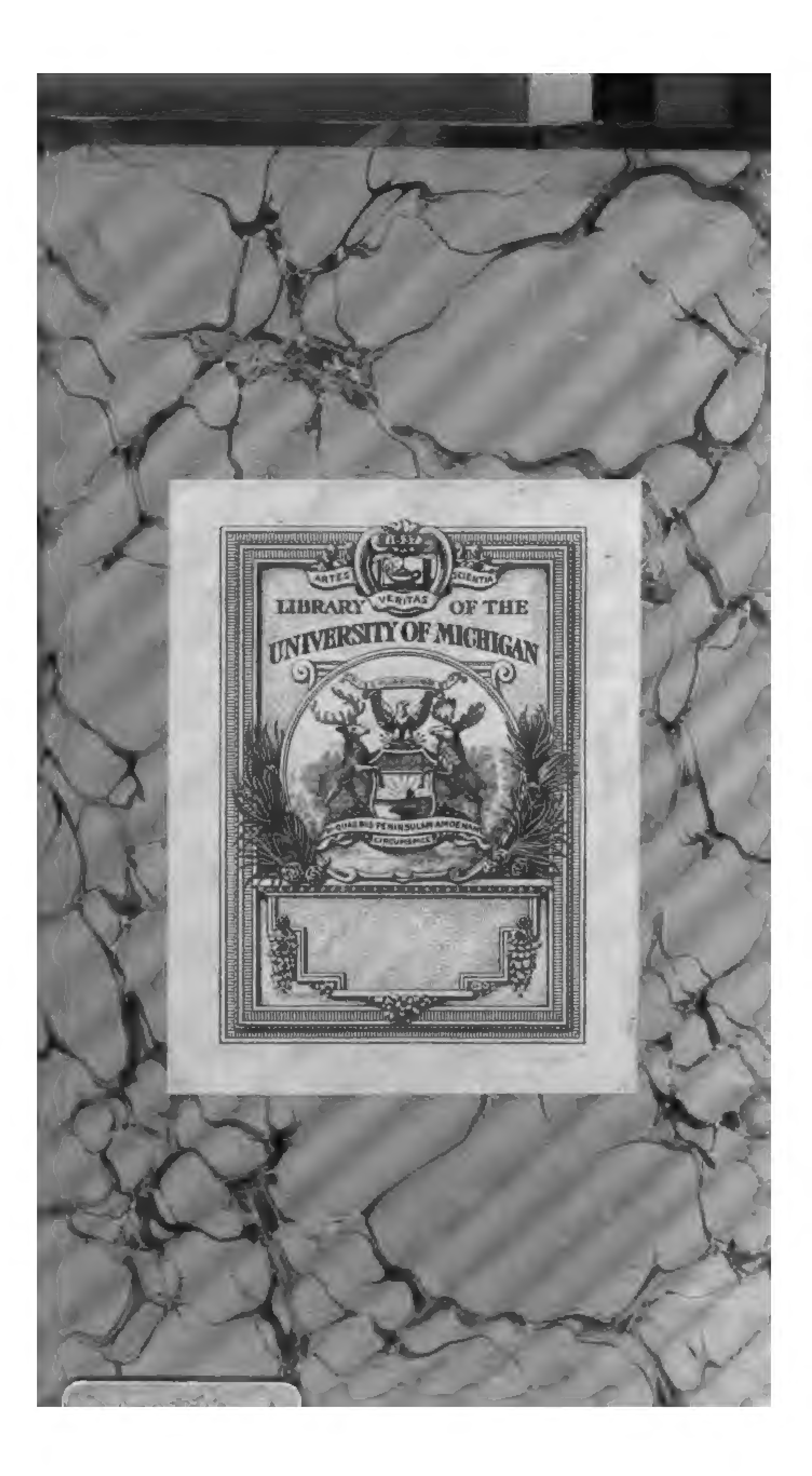
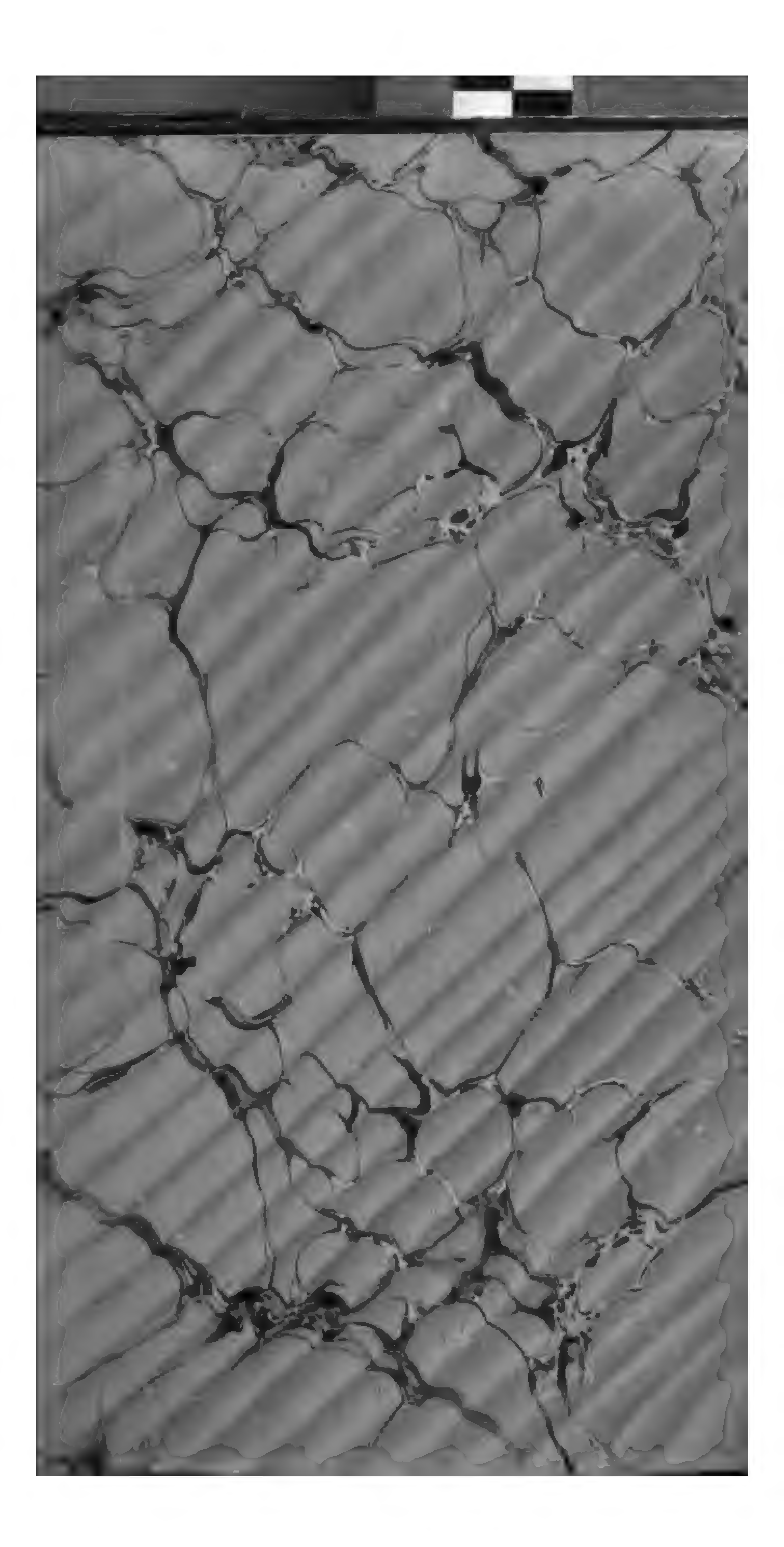







ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE





HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE LATINE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

De vitibus atque vinis apud veteres Romanos, thèse pour le doctorat ès lettres. 1 vol. in-8° (épuisé).

De la Milice romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'a Constantin. 1 vol. in-12, librairie Hachette (2me édition épuisée).

Les Pays étrangers et l'Exposition de 1878, avec la collaboration d'écrivains de la *Revue des Deux-Mondes* et de professeurs. 18 vol. in-18, librairie Delagrave.

Camoens et les Lusiades, étude biographique, historique et littéraire, suivie du poème annoté, ouvrage honoré d'une mention par l'Académie française. 1 vol. in-8°, librairie académique Didier.

Mémoires de Jules X***, roman pédagogique, en deux parties : 1° *Avant le Collège*, 1 vol. in-18, illustré de 177 vignettes; 2° *Le Collège*, 1 vol. in-18, illustré de 83 vignettes, librairie Delagrave.

Premières Fables. 1 vol. in-18, librairie académique Didier-Perrin (2me édition).

Nouvelles Fables. 1 vol. in-18, librairie académique Didier-Perrin (2me édition).

Dernières Fables. 1 vol. in-18, librairie académique Didier-Perrin (2me édition).

Étude sur les peuples anciens de l'Italie et sur les cinq premiers siècles de Rome, pour servir d'introduction a l'histoire de la littérature romaine. 1 vol. in-8°, librairie Delagrave.

Histoire de Sainte-Barbe, avec aperçu sur l'enseignement secondaire en France de 1860 a 1900 *(pour faire suite aux trois volumes de J. Quicherat)*. 1 vol. in-8°, librairie Delagrave.

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE LATINE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME

JUSQU'A LA FIN DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

PAR

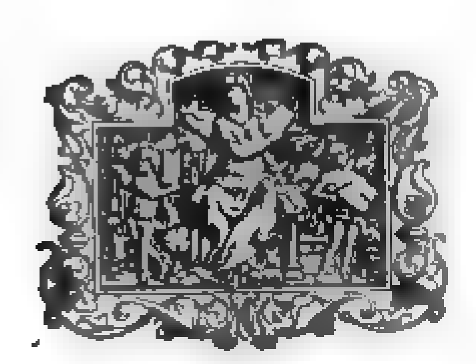
CLOVIS LAMARRE

DOCTEUR ÈS LETTRES

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE LISBONNE

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1901

Paris. — Imprimerie A. Reiff, 3, rue du Four.

PRÉFACE

Il a paru dans notre pays, surtout dans ces dernières années, un assez grand nombre de résumés de l'histoire de la littérature latine, quelques-uns composés avec beaucoup de méthode et écrits avec goût, tous d'ailleurs adressés non seulement aux élèves de l'enseignement secondaire classique, mais aussi à ceux de l'enseignement secondaire moderne et aux jeunes filles des lycées de l'État ou des établissements similaires. D'autre part et en même temps que ces résumés d'ensemble, dont le mérite essentiel est de s'en tenir à l'exposition précise des notions les plus nécessaires à l'instruction d'adolescents des deux sexes, nous avons eu une quantité considérable de travaux, qui présentent souvent toutes les qualités de l'érudition, sur les questions spéciales les plus variées, soit qu'ils visent un genre de composition littéraire pris isolément, soit qu'ils aient rapport à la biographie, à la langue, à une des œuvres, considérée sous un aspect nouveau, d'un auteur des plus connus, soit qu'ils traitent au contraire d'un écrivain presque ignoré ou de quelque autre, dont les écrits, d'ailleurs réputés, ne survivent plus que dans de rares fragments. Les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, le *Journal des Savants*, les journaux spéciaux de l'instruction publique, les dictionnaires et les bulletins d'archéologie, les grandes revues périodiques ayant un caractère savant et littéraire, la collection des thèses pour le doctorat ès lettres ont fourni un contingent on ne peut plus

abondant de pareilles études. Mais tout cela ne fait pas que la France puisse, comme l'Allemagne, se vanter de posséder une histoire complète de la littérature latine. Lui en donner une, voilà quelle serait mon ambition.

Dès que la pensée m'en vint, mon premier soin fut de me rendre compte, dans un travail préliminaire, de la civilisation des peuples anciens de l'Italie et des influences multiples sous lesquelles s'est développée celle des premiers Romains; je m'attachai tout spécialement aux deux grands peuples civilisateurs de l'Italie ancienne, les Étrusques et les colonies grecques; et prenant Rome à son origine, tant par l'analyse des éléments constitutifs de son peuple que par l'examen de ses grandes luttes intestines, je notai, dans les règnes successifs de ses rois sabins et de ses rois étrusques comme dans les premiers temps de son gouvernement républicain jusqu'à la fin du v[e] siècle de sa vie, les marques de ce qui alors contribua le plus à son développement intellectuel. Ce travail et les observations nombreuses qu'il amène nécessairement sur les coutumes, les légendes, les cérémonies et les institutions de tout genre des cinq premiers siècles de Rome, auxquelles font constamment allusion les écrivains latins, me parurent présenter quelque utilité pour quiconque voudrait entreprendre avec moi l'étude de ces écrivains, et j'en fis la matière d'un ouvrage à part, publié récemment, qui est comme l'introduction de celui que je publie aujourd'hui sur toute la première partie de l'histoire de la littérature latine, c'est-à-dire sur la période qui s'étend depuis les origines de Rome jusqu'à la fin du régime républicain.

J'ai divisé cette première partie en sept livres.

Le LIVRE PREMIER, après un chapitre sur les origines du latin, traite des monuments de la langue latine appartenant aux cinq premiers siècles de Rome. Il est impossible de passer en revue ces monuments sans considérer les dispositions plus ou moins marquées des premiers Romains pour les divers modes du développement de l'esprit. L'en-

thousiasme nécessaire à la grande poésie épique et lyrique paraît leur faire défaut; mais leur penchant au sarcasme, leur justesse d'observation, la vivacité dont ils sont doués pour la réplique les rendent propres à l'improvisation de vers satiriques et de vers alternés en usage dès lors dans certaines représentations scéniques. D'un autre côté, leurs idées positives les guident assez sûrement dans toutes les voies où la pratique des affaires et le simple examen des faits jouent un rôle important; dans la législation ils réussissent à produire tout de suite une œuvre remarquable; ils montrent dans les discussions quotidiennes du Sénat et du Forum une aptitude réelle pour l'éloquence; ils ne sont pas dépourvus non plus de qualités naturelles pour arriver à écrire l'histoire. Il semble donc qu'ils possèdent les éléments d'où pourrait sortir toute une littérature essentiellement romaine. Mais la civilisation grecque, qui, depuis longtemps déjà, s'infiltre chez eux, leur livre tout à coup l'ensemble d'une littérature si brillante que la copie et l'imitation s'en imposent.

Le LIVRE DEUXIÈME, qui donne l'histoire de la poésie latine jusqu'au temps de Cicéron, fait comprendre cette large invasion de la littérature grecque et les efforts patriotiques des plus hardis pour introduire dans l'imitation une certaine liberté, voire même pour produire des œuvres purement nationales. Dans leur empressement à faire connaître tout d'un coup aux Romains les différents genres de compositions poétiques qu'ils connaissent eux-mêmes, Livius Andronicus, Nævius, Ennius puisent aux diverses sources qui s'offrent à eux; mais la curiosité, qui les porte sur tous les points à la fois et qui leur donne un même caractère d'universalité, doit, chez leurs émules, par suite des efforts plus grands qu'exigent aussitôt les progrès de l'art, se renfermer dans certaines limites. Chacun se livre alors d'une manière plus spéciale à ses aptitudes et à ses goûts. La comédie *palliata* trouve ses interprètes particuliers dans Plaute, Cæcilius, Térence, Luscius, Sextus Turpilius; la

togata, dans Titinius, Atta, Afranius ; et l'*atellane*, troisième genre de composition comique, dans Pomponius et Novius. La tragédie et la satire proprement dite trouvent aussi les leurs, l'une dans Pacuvius et Attius, l'autre dans Lucilius.

Le LIVRE TROISIÈME montre ce qu'est en ce même temps la prose latine. Les prosateurs, eux, n'ont pas, comme les poètes, à chercher des canevas chez les écrivains de la Grèce : les péripéties des longues guerres de Rome et ses luttes politiques fournissent une matière suffisante à l'histoire et à l'éloquence. Cependant les annalistes et ceux des orateurs qui commencent à écrire leurs discours avec la pensée de les transmettre à la postérité, se ressentent de l'introduction à Rome de la littérature grecque et ne restent pas étrangers à la révolution qui s'opère dans les idées et dans la langue. Ceux-là mêmes qui sont le plus partisans des mœurs anciennes, et chez qui les sentiments littéraires prennent le caractère d'une lutte de l'esprit romain contre des innovations suspectes, ne se livrent pas moins avec ardeur aux nouvelles études, dont ils veulent tirer quelque utilité sans perdre pour cela leur originalité nationale. Ainsi nous apparait la grande figure de Caton l'ancien, à la fois orateur, historien, écrivain agronome et moraliste, et le type le plus caractéristique du vieux Romain. Après lui et jusqu'à Cicéron, Rome ne manque ni d'historiens ni d'orateurs. Les uns, dont la plupart sont presque ignorés aujourd'hui comme écrivains, composent des annales, des autobiographies, des mémoires; des autres il en est, tels que les Gracques, Marcus Antonius, Licinius Crassus, Hortensius, qui acquièrent une gloire impérissable. Mais de leurs œuvres à tous, aucune n'est venue jusqu'à nous, de sorte que, pour avoir un aperçu des sujets traités par eux et de leur manière d'écrire ou de parler, nous ne pouvons chercher de renseignements que dans les rares fragments qui nous restent d'eux et dans les quelques témoignages des écrivains latins, leurs successeurs, qui ont cité leurs noms et leurs travaux.

Puis vient l'époque de Cicéron, époque toute remplie de guerres civiles et de crimes politiques, féconde malgré cela en œuvres intellectuelles de tout genre et du plus haut prix. Pour suivre le même ordre que précédemment, c'est à la poésie que j'affecte le LIVRE QUATRIÈME. Deux poètes, formant entre eux un contraste complet, attirent surtout l'attention : Lucrèce, homme de génie, aux pensées profondes, qui, traitant en un large et magnifique poème les questions les plus ardues de la métaphysique, place le bonheur dans la science et dans la pure contemplation de la nature; Catulle, artiste d'un talent hors ligne, qui s'attache à parfaire toutes sortes de petites compositions dont l'ensemble, un joli petit livre, comme il l'appelle, reflète avec la fidélité d'un miroir les accidents, les passions et les divers détails d'une vie livrée presque tout entière aux plaisirs et à l'amour. Avec celui-ci s'installe en maître dans la poésie des Romains l'alexandrinisme grec. Les alexandrins latins deviennent légion; car on n'en est plus au temps où l'art de composer des vers était abandonné aux esclaves, aux affranchis : quiconque se trouve mêlé à la haute société du jour tient à honneur de passer pour poète; et rien n'est plus tentant à écrire qu'une pièce de courte haleine qui, sans demander beaucoup d'imagination, n'exige que de l'esprit avec une certaine entente du style. Plusieurs cependant, qui trouvent trop étroites pour leur talent les limites restreintes de la poésie légère, cherchent à se donner carrière dans des chants épiques; et si, le plus souvent, sans cesser de prendre modèle sur l'alexandrinisme, ils imitent, en le suivant de plus ou moins près, les courtes et nombreuses épopées mythologiques et héroïques, il leur arrive parfois, avec plus d'initiative et d'originalité, de puiser le sujet de leurs poèmes dans la vie politique du moment pour y célébrer, avec les événements véritables de l'histoire contemporaine, quelque personnage illustre de Rome même. La poésie didactique tente aussi, sans compter Lucrèce, plusieurs poètes de cette époque ; mieux que toute autre, elle répond en effet à la curiosité que

suscitent alors les divers systèmes de philosophie et donne satisfaction au besoin qu'éprouve la société romaine de s'initier aux travaux scientifiques de la Grèce. Dans ce genre de poème et dans l'épopée, Cicéron, par ses traductions et par ses œuvres originales, mérite, selon l'opinion de Plutarque, d'être regardé, jusqu'à l'arrivée de Lucrèce, comme le premier poète de son temps. Le genre satirique jouit également d'un certain éclat et prend avec les *Satires Ménippées* de Varron le polygraphe une forme tout autre que celle dont l'a revêtu Lucilius. Le théâtre seul ne se fait remarquer par aucune production de réelle valeur, et les Æsopus, les Roscius, acteurs de premier ordre, sont réduits à chercher les éléments de leur succès dans le répertoire de la génération précédente; il se produit bien un mode nouveau de composition scénique que pratiquent avec succès Labérius, Publius Syrus et Mattius; mais leur manière, en somme, n'est qu'un abaissement de l'art, et, tandis que les travaux des autres poètes, en quelque partie que ce soit, annoncent la maturité prochaine de la poésie latine et l'admirable développement qu'elle prendra sous le règne d'Auguste, il n'y a rien chez eux qui dénote pour l'avenir l'inspiration d'une grande œuvre.

La prose, plus heureuse que la poésie, atteint dès cette époque son apogée. Trois livres ne sont pas trop pour rendre compte de tout ce qu'elle donne.

Cicéron surtout, d'une égale fécondité dans les genres d'écrits les plus variés, la produit avec une élégance, une harmonie, une majesté qu'elle n'a pas encore connue. Ses immenses travaux, qui pour la plupart nous sont parvenus intacts, nous le présentent comme l'écrivain latin le plus glorieux et le plus digne d'être étudié. Deux livres lui sont consacrés. Dans l'un, LE CINQUIÈME, je commence par donner un aperçu de sa vie : on y trouve les détails qui font connaître les motifs de ses œuvres, avec les circonstances au milieu desquelles il les a produites; les faits qui y sont rappelés servent non seulement à faire mieux comprendre ses

travaux personnels, mais à jeter la lumière aussi sur les œuvres des autres prosateurs ses contemporains. Puis je considère en lui l'orateur, et comme, dans sa biographie, je me suis arrêté tout particulièrement sur les événements qui ont amené ses principaux triomphes oratoires, le travail d'explications que nécessite l'analyse de ses harangues et de ses plaidoyers s'en trouve singulièrement allégé. Pour que le lecteur d'ailleurs ne soit jamais dérouté, je suis, pour cet examen analytique, l'ordre indiqué par la biographie même : je passe successivement en revue ceux de ses discours qui ont précédé son consulat; ceux qu'il a prononcés étant consul et jusqu'à son départ en exil; ceux qui appartiennent au temps écoulé depuis son retour d'exil jusqu'à sa lutte contre Antoine; et enfin ses *Philippiques*. Des jugements portés sur chacun d'eux en particulier, je tire, comme conclusion, l'appréciation générale de son éloquence, qui fait de lui, sinon le premier, l'un des deux premiers orateurs de toute l'antiquité, et le plus grand, assurément, qu'ait produit Rome.

Dans le livre suivant, le SIXIÈME, il s'agit de ses autres écrits : 1° ses traités de rhétorique; 2° ses ouvrages philosophiques; 3° ses lettres. — La rhétorique, de tout temps, avait encouru une suspicion presque générale à Rome : ce fut lui qui détruisit sur ce point les préjugés romains. Ses premiers essais, rédigés dans sa jeunesse, sans doute pour sa propre instruction, ainsi que quelques livres, à la forme scolastique, composés beaucoup plus tard pour celle de son fils ou d'amis qui les lui demandaient, quoique dignes d'attention et quelque vogue qu'ils aient eue dans le passé, ne semblent plus de nos jours servir à la perpétuité de sa gloire. Mais des sept traités qui s'offrent à notre examen, trois se sont maintenus à travers les siècles sans rien perdre de leur mérite et de leur célébrité : les *Dialogues sur l'orateur*, le *Brutus* et l'*Orateur* sont des œuvres éminentes, qui prennent rang à la suite de ses plus beaux discours, et qui nous font voir dans le plus grand des orateurs romains

un rhéteur digne en tout point de tracer les règles et l'histoire de cette éloquence où il excellait.—L'étude de la philosophie y est recommandée comme la meilleure gymnastique de l'intelligence, l'auxiliaire la plus puissante de l'éloquence. Rien d'étonnant par conséquent qu'il se soit livré souvent à ce travail. Sans doute aussi il y trouvait dans les moments où la tribune et le barreau lui étaient fermés, un moyen de parler encore à ses concitoyens, en soutenant devant eux, dans de nombreux ouvrages, des thèses tout à la fois politiques, religieuses et morales, capables d'exciter leur curiosité, capables de rasséréner leurs âmes en ces temps de calamités publiques. Pour ces sortes de livres, nous le voyons puiser dans toutes les doctrines de la science grecque ce qu'elles avaient de meilleur et devenir, par son éclectisme, presque sans rien créer, l'auteur d'un système personnel, dont la pureté morale l'élève vers le bien aussi haut que peut d'elle-même s'élever la nature humaine. — Quelque mérite d'ailleurs qu'aient tant de traités et de discours, ce qui reste de sa vaste correspondance figure auprès d'eux avec honneur. Ses lettres comme celles de ses correspondants ont pour nous cet intérêt tout particulier qu'elles n'étaient pas destinées pour la plupart à être publiées et que, dans leur sincérité, elles dépeignent fidèlement, mieux même que les récits des historiens, l'état d'âme de la société d'alors. Les neuf cents pièces environ dont se composent les quatre recueils qui en ont été formés nous permettent d'étudier plusieurs des siens et de ses amis ; mais sur ces pièces, huit cents à peu près sont de lui seul, et l'examen approfondi d'une telle correspondance, où se lisent, comme à livre ouvert, ses sentiments les plus intimes, ne cesse pas de montrer, à côté de l'admirable écrivain, l'honnête homme et le bon citoyen.

Enfin le SEPTIÈME LIVRE s'occupe de tous les prosateurs qui acquirent, à la même époque, une réputation littéraire en quelque genre que ce soit. Pour nous le brillant éclat de

l'éloquence de Cicéron a rejeté comme dans l'ombre celle de tous ses contemporains et cet effet s'est produit d'une manière d'autant plus sensible que nous possédons la plus grande partie de ses œuvres oratoires, tandis que nous n'avons rien ou presque rien des discours des autres. Mais nombreux sont ceux qui, auprès de lui, ont assez bien pratiqué l'art de la parole pour s'être marqué une place honorable dans l'histoire de l'éloquence. Comment, à ce sujet, passer sous silence J. César, Licinius Calvus, Cælius Rufus, Sulpicius, M. Porcius Caton, M. Junius Brutus, M. Claudius Marcellus, Q. Ælius Tubéron, L. Munatius Plancus, C. Asinius Pollion, M. Valérius Messala Corvinus? Plusieurs d'entre eux et d'autres encore, qui n'étaient pas orateurs, s'adonnèrent aussi aux études historiques. De ce côté, nous sommes plus heureux et pour quelques-uns nous possédons des monuments authentiques de leur mérite : les grandes compositions de Salluste, les biographies de Cornélius Népos, les commentaires de César réclament un examen attentif. Puis doivent être cités les érudits divers parvenus à la notoriété par leur science et leur enseignement, auteurs de traités didactiques et philosophiques, de livres de droit, de théologie, de grammaire, de rhétorique, etc.; mais il n'est guère utile d'entrer dans de longs développements en ce qui les concerne, car leurs ouvrages sont perdus. Sur le plus célèbre et le plus fécond de tous, M. Térentius Varron, qui passe pour avoir écrit près de six cents livres, il faut pourtant s'étendre quelque peu. Nous n'avons de lui qu'un traité d'agriculture, un ouvrage de grammaire incomplet et quelques fragments du reste, mais il est intéressant de chercher à se rendre compte d'un tout aussi considérable. L'intérêt est d'autant plus grand que l'infatigable polygraphe, à qui les écrivains latins ont décerné le titre de père de l'érudition romaine, *romanæ eruditionis parens*, ne s'est pas contenté d'aborder tous les sujets avec la passion profonde d'apprendre lui-même et d'enseigner aux autres; dans l'immense ensemble de ses œuvres diverses, il a cons-

tamment voulu rappeler tout ce qui avait participé au passé glorieux des ancêtres afin de mieux attacher ses concitoyens à leur pays et à ses lois. Il n'a pas que résumé dans une sorte d'encyclopédie toutes les connaissances acquises jusqu'à lui, il l'a fait en zélé défenseur des institutions républicaines : à ce double titre, il semble avoir fermé dignement la longue période d'histoire littéraire qu'il est question pour nous de parcourir en ce moment.

Dans les trois volumes que forment les sept livres de cette première partie de l'histoire de la littérature latine, j'ai pris soin, pour donner une allure plus rapide aux développements littéraires, de rejeter au bas des pages, comme notes, les détails d'érudition purement techniques ainsi que les indications relatives aux sources de renseignements. C'est pour cela aussi que je me suis abstenu d'y introduire de longs passages des auteurs latins : je n'y cite que quelques lignes à la fois, tout juste ce qu'il faut pour confirmer l'analyse ou l'appréciation présentée.

Cependant, comme il est nécessaire, lorsqu'on veut donner l'idée complète d'un auteur, d'en exposer aux yeux un certain nombre de morceaux un peu plus étendus, j'ai réuni dans un volume complémentaire, portant pour sous-titre le mot *Appendice*, quelques pages typiques, choisies dans chaque écrivain, traduites avec soin et auxquelles je renvoie le lecteur à mesure qu'il est utile pour lui d'y recourir pour préciser dans son esprit ce qu'il vient de lire.

L'*Appendice* offre même cet autre avantage que, séparé du reste et considéré en lui-même, il devient comme un vivant tableau de la littérature[1].

En somme, le présent ouvrage se compose de quatre volumes.

(1) Aussi les professeurs des classes supérieures de l'enseignement secondaire pourront-ils tirer de cet *Appendice* un emploi que signale le court avis qui le précède.



Il est vraisemblable que l'ouvrage qui suivra (HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE SOUS L'EMPIRE), dont j'ai coordonné déjà les matériaux et dont je commence la rédaction, n'en comptera pas moins.

A l'énoncé de ce programme, peut-être s'étonnera-t-on que j'aie osé entreprendre un travail d'une telle envergure en un moment où l'étude du latin et du grec, la véritable base pourtant de ce qu'on a si légitimement appelé du beau nom d'*humanités*, se trouve, dans les classes de l'enseignement secondaire, diminuée, mutilée. Mais c'est précisément, au contraire, parce que je sens la nécessité d'une urgente réaction contre une si déplorable tendance, qu'il m'a semblé bon d'y travailler dans la mesure de mes forces. Avec la foi d'un vieux professeur qui croit fermement à l'action salutaire des études scolaires les plus complètes sur le développement des forces intellectuelles et sur l'avenir même du pays, avec l'espérance aussi de susciter ou d'entretenir chez de plus jeunes une ardeur semblable à celle qui m'anime, j'ai voulu apporter mon contingent d'efforts à la consolidation de l'édifice classique. Si, dans mon travail, la critique, comme je n'ai pas la prétention d'en douter, trouve prise sur certains détails, personne du moins, j'en suis sûr, ne méconnaîtra ma généreuse et patriotique intention.

On aurait pu placer en tête de ce premier volume de l'*Histoire de la Littérature latine jusqu'à la fin du gouvernement républicain* une table alphabétique des matières qu'elle renferme et un index des ouvrages qui y sont cités; mais il eût fallu alors, en tête du premier volume de l'*Histoire de la Littérature latine sous l'Empire*, une autre table alphabétique et un autre index du même genre. Il en serait résulté pour le lecteur en quête d'un renseignement l'inconvénient d'avoir parfois à porter ses recherches de deux côtés; et de plus le second index aurait répété nécessairement bien des ouvrages déjà mentionnés dans le premier. Il était donc plus utile et plus simple de dresser pour tout l'ensemble une seule table et un seul index, qui seront publiés à la suite du dernier volume.

LIVRE PREMIER

ORIGINES DU LATIN ET MONUMENTS DE LA LANGUE LATINE APPARTENANT AUX CINQ PREMIERS SIÈCLES DE ROME

CHAPITRE PREMIER

Origines de la langue latine.

I. Importance de l'étude des origines du latin. Inexpérience des écrivains de l'antiquité en cette matière et travaux presque infructueux des érudits depuis la renaissance des lettres jusqu'à Fréret. La connaissance du sanscrit fait savoir que le latin n'est pas une dérivation du grec, mais que les deux langues de l'antiquité classique, sœurs entre elles et sœurs aussi du sanscrit, ont eu pour mère commune une langue antérieure. Recherches remarquables de Bopp sur la grammaire comparée des langues indo-européennes. L'impulsion donnée par lui à la philologie comparative incite les scrutateurs du vieux latin à porter leur méthode de comparaison sur les dialectes des anciens habitants de l'Italie. — II. Variété des alphabets italiotes. Nombreux idiomes dont nous avons des débris exprimés par ces alphabets dans des monuments épigraphiques et numismatiques. Tous n'ont pas pour nous la même importance. — III. Ce qu'on sait aujourd'hui de la langue des Étrusques. Influence qu'elle a dû exercer sur le vocabulaire latin. — IV. L'ombrien et les Tables Eugubines. Analogies de la grammaire ombrienne avec la grammaire latine. — V. L'osque : langue et littérature. Inscriptions d'Agnone, de Nola et de Bantia. Il faut voir dans l'osque l'élément fondamental du latin. Discrédit dans lequel cet idiome finit par tomber chez les Romains. — VI. Rôle tardif de la langue grecque dans la formation du latin. Distinction à établir entre les mots latins qui ressemblent au grec à cause de la communauté d'origine des deux langues et ceux qui sont dérivés du grec ou qui ont été composés à son imitation. Travail persévérant de pénétration du grec dans le latin à partir de la conquête de Tarente et de la Grèce orientale par les Romains.

I

S'il est utile de connaitre les commencements de la ville qui devint la reine du monde, il n'est pas indifférent assurément de savoir l'origine de la langue qu'elle a parlée. Représentez-vous le vaste ensemble d'œuvres littéraires que Rome nous a léguées, et qui, tant que le goût des lettres

survivra parmi les hommes, ne cesseront jamais d'être un objet d'étude pour les esprits les mieux doués; pensez combien profondément la civilisation moderne garde en elle l'empreinte des idées et des lois qu'a exprimées avec tant de clarté et de fermeté cette langue du plus puissant des peuples; considérez aussi le nombre, l'importance et la brillante fécondité des idiomes de nos jours qu'elle a produits ; et vous ne pourrez pas ne pas vous demander comment et de quels éléments elle-même s'était formée.

Les écrivains anciens malheureusement ne nous ont guère livré de renseignements capables de nous aider à répondre à des questions de ce genre. L'étude raisonnée de l'origine et de la filiation des langues n'a jamais été pratiquée par eux. Les Grecs ne furent pas plus habiles en cela que les Romains[1] : fiers de leur idiome jusqu'à prétendre sérieuse-

(1) Max Müller, dans ses *Leçons sur la science du langage* (Londres, 1863, 1864), a dit combien cette science était restée étrangère à leurs recherches. « Pendant des milliers d'années les hommes ont contemplé la terre avec ses stratifications, en quelques endroits si nettement dessinées; pendant des milliers d'années, ils ont dû voir aussi bien que nous dans leurs carrières et dans leurs mines les pétrifications enfouies des créatures organisées; mais ils ont vu et passé sans se mettre en peine davantage; ils n'ont pas admiré. Un Aristote même n'a pas eu d'yeux pour voir, et l'idée d'une science de la terre, l'idée de la géologie a été réservée au XVIII[e] siècle. Voici une insouciance encore plus extraordinaire. Durant tous les siècles qui se sont écoulés depuis qu'on a donné son premier nom à chaque animal domestique, à chaque oiseau de l'air, à chaque bête de la plaine, les hommes ont passé sans voir ce qui les touchait de bien plus près encore que le sable foulé sous leurs pieds, je veux dire les mots de leur propre langue. Ici, comme là, les lignes nettement marquées des diverses couches semblaient avoir été faites pour provoquer l'attention; les pulsations de la vie primitive palpitaient encore dans les formes pétrifiées que conservaient enfouies grammaires et dictionnaires. Et pourtant un Platon même n'a pas eu d'yeux pour voir ni d'oreilles pour entendre, et l'idée d'une science du langage, l'idée d'une glottologie a été réservée au XIX[e] siècle. Peut-être alors le monde était-il trop jeune et les moyens de communication trop insuffisants pour que le regard du philosophe antique dépassât de beaucoup l'étroit horizon de la Grèce... » *La Stratification du langage*, traduction de M. L. Havet, dans le premier fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*.



ment que les dieux n'en devaient pas parler d'autre[1], et convaincus qu'ils ne le tenaient de personne, qu'il était né de leur sol ainsi que leur race, ils ne voulurent en lui étudier que lui-même. Les Romains, eux, n'avaient pas cet orgueil : ils n'ignoraient pas que leur ville s'était formée d'éléments divers et qu'il en était de même de leur langue ; mais ils tinrent leur intelligence presque complètement fermée aux procédés scientifiques que suit l'esprit humain dans la création, l'emploi et la transformation des mots. Caton, en consacrant aux origines romaines un ouvrage en sept livres dont deux tout entiers traitaient des villes les plus importantes de l'Italie, malgré la variété des renseignements qu'il y fournissait non seulement sur la fondation et les richesses des cités mais aussi sur le caractère, les mœurs et le gouvernement des peuples[2], semble bien ne pas s'être occupé du tout de leurs idiomes. Varron lui-même, l'érudit par excellence au temps de Cicéron, celui que les écrivains latins se plurent à surnommer le père de leur érudition, lorsque, dans l'ouvrage considérable qu'il avait intitulé *De lingua latina*[3], il cherchait à expliquer l'étymologie des mots de sa langue, bien qu'il lui arrivât d'entrevoir d'une façon remarquable certains principes auparavant inaperçus, n'en savait pas tirer comme conséquence logique une méthode capable de le guider scientifiquement dans ses recherches. A l'époque où il vivait, la plupart des anciens dialectes de la péninsule étaient encore parlés ; sans doute il eût été possible d'en retrouver les formes même les plus vieilles dans les livres religieux et les annales qu'avaient dû conserver les prêtres et la classe dirigeante des diverses populations. Après avoir soigneusement recueilli ces monuments antiques, on eût pu comparer le latin dans son état actuel et dans ses archaïsmes

(1) Egger, *Apoll. Dyscole*, p. 52. — Cf. M. G. Boissier, *Étude sur la Vie et les ouvrages de M. T. Varron*, in-8, 1861, p. 149 sqq.

(2) Sur les *Origines* de Caton, voir Liv. III, ch. 1, 8.

(3) Sur le *De lingua latina*, voir Liv. VII, ch. V, 5.

aux idiomes nés en même temps que lui ou même avant lui. Et le savant parallèle qui eût constaté les différences, les analogies et les mélanges, eût fait reconnaître les diverses influences auxquelles avaient obéi la création et la formation de la langue des Romains, les sources multiples de son vocabulaire, les causes variées des règles et des modifications de sa syntaxe. Mais Varron, à qui son ami Cicéron donnait avec tant de raison l'épithète de πολυγραφώτατος [1], s'occupait de trop de travaux à la fois pour accorder à une telle étude tout le temps qu'elle eût réclamé. L'érudition romaine d'ailleurs, lancée dans la voie des ingénieuses mais vaines hypothèses, suivait deux systèmes diamétralement opposés et également erronées. Certains érudits, frappés de l'affinité du dialecte grec éolien avec la langue nationale [2], s'attachaient à la connaissance du grec et prétendaient y trouver toujours l'origine des mots latins [3]; d'autres, comme Ælius [4], tombant dans un excès contraire, expliquaient tous les mots par le latin même et ne se lassaient pas de tourner dans un cercle vicieux pour les dériver les uns des autres. Varron, lui, n'avait pas de parti pris ; mais il cherchait à satisfaire tout le monde, et bien souvent, en recourant aux deux systèmes à la fois, il trouvait moyen d'indiquer pour un seul mot deux étymologies qu'il demandait l'une au grec et l'autre au latin. En somme, l'étude comparative de tous les idiomes parlés dans la péninsule italique était dédaignée et nous n'apprenons presque rien des étymologistes de Rome.

Après la renaissance des lettres, lorsque tant de savants se mirent si diligemment à étudier les textes de la littérature romaine, cette question de l'origine du latin aurait dû,

(1) *Epist. ad Att.*, XIII, 18.

(2) « Sive illa ex Græcis orta tractemus, quæ sunt plurima, præcipueque æolica ratione, cui est sermo noster simillimus, declinata. » Quintil., *Inst. orat.*, I, 6, 31.

(3) Voir ce que dit Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, XVI, 12) des étymologies de Cloatius Vérus.

(4) Cf. Aul. Gel., *Noct. Att.*, I, 18.



semble-t-il, appeler particulièrement leur attention et devenir pour eux l'objet de travaux importants. Mais les philologues de cette époque, pour la plupart, ne voulurent voir dans l'étude de la grammaire des auteurs classiques qu'un moyen de mieux les comprendre ; ils cherchaient à se rendre compte des qualités littéraires de chaque écrivain pris isolément bien plus qu'ils n'avaient le désir de savoir quels avaient été les éléments premiers et le développement organique de la langue considérée dans son ensemble. Quelques rares érudits du XVI[e] et du XVII[e] siècle, tels que les Scaliger[1] et les Vossius[2], manifestèrent à la vérité ce désir ; mais même ceux-là s'attachèrent beaucoup plus à préciser l'orthographe qu'à découvrir l'origine des mots. Tout en ayant parfois d'heureuses inspirations, ils livraient encore l'étymologie à tous les hasards de l'hypothèse et, dans les questions qui s'y rapportaient, montraient plus d'imagination que de science. Le volumineux ouvrage de N. Funccius, malgré ses divisions rigoureuses[3], n'indique que trop bien à quoi en était réduite l'érudition au commencement du XVIII[e] siècle. Malgré les doctes recherches de l'école hollandaise fondée par Hemsterhuys et Van Lennep, malgré celles de Walch, de Becmann et de beaucoup d'autres, le progrès était on ne peut plus long à se produire. Et de fait on manquait encore pour ainsi dire de matériaux propres à édifier quelque travail solide. Le texte des inscriptions latines n'avait pas été revisé sérieusement, et si l'on avait découvert quelques monuments des plus anciens dialectes italiotes, les reproductions qui en avaient été publiées, peu

(1) Scaliger (Jules-César) publia, en 1540, un ouvrage en treize livres intitulé *De causis linguæ latinæ;* son fils, Scaliger (Joseph-Juste) donna, en 1573 et 1576, des commentaires du *De lingua latina* de Varron et du *De verborum significatione* de Festus.

(2) Vossius (Gérard-Jean) publia, en 1662, l'*Etymologicon linguæ latinæ*, que compléta son fils Isaac, non moins érudit que lui.

(3) *De origine et pueritia, de adolescentia, de virili ætate, de imminenti senectute, de vegeta senectute, de inerti ac decrepita senectute linguæ latinæ* (Marburg, 1720 1750).

réussies et mal interprétées en général, n'étaient pas de nature à faciliter une étude basée sur la méthode comparative. De plus, on était sous l'impression du préjugé qui faisait passer le latin pour une langue dérivée du grec[1]. Comme Rome n'a eu d'histoire littéraire que longtemps après la Grèce et que ses écrivains ont généralement pris plaisir à se reconnaître les disciples des Grecs[2], on appliquait[3] à la langue l'affirmation qui en réalité n'avait concerné que la littérature, et de là une erreur qui détournait les recherches de la voie qu'elles auraient dû suivre.

Cependant Fréret eut comme l'intuition de la vérité[4]. Dans plusieurs mémoires, lus à l'Académie des Inscriptions, sur l'origine des premiers habitants de la Grèce et de l'Italie, il pressentit avec une merveilleuse sagacité

(1) Cf., dans les *Mélanges arch. et litt.* d'Edél. du Méril (Paris, 1850, in-8), une dissertation critique sur le *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ* d'Ém. Egger.

(2) Quintil., *Inst. orat.*, XII, 10; Suet., *De claris gramm.*, 1.

(3) J. J. Scaliger, dans son *Commentaire sur Festus*, disait qu'il n'y avait presque pas de différence entre le grec et le latin primitif : « eamdem pene cum veteri græca veterem latinam linguam fuisse. » Vossius, dans la préface de son traité en quatre livres *De vitiis sermonis...*, affirmait qu'en dehors de quelques mots indigènes et d'un petit nombre de vocables empruntés aux Celtes leurs voisins, la langue des habitants du Latium venait presque tout entière du grec : « Ab his tribus Græcorum commigrationibus in Latium est illud, quod lingua latina, si exceperis ea quæ vel ex primogenia lingua retinuit, vel a vicinis Celtis accepit, tota pene flexerit a græca. » Hemsterhuys s'exprimait en termes analogues : « Totam fere latinam linguam ab æolica fluxisse. » H. Grotius (*De satisfact. Christi contra Socinum liber*, 8) était plus affirmatif encore; car, selon lui, la langue des premiers Latins n'avait absolument pour origine que le grec : « Est veterum Latinorum lingua tota græcæ depravatio. » Et Walch, dans son *Historia critica linguæ latinæ* (éd. 1781, p. 33), allait jusqu'à ne voir que des Grecs dans les habitants de Rome au temps de Romulus : « ...ab origine Romuli..., quo tempore græca lingua magis quam latina viguit, quoniam primi urbis incolæ Græci fuerunt. »

(4) Voir mon *Étude sur les peuples anciens de l'Italie et sur les cinq premiers siècles de Rome pour servir d'Introduction à l'Histoire de la littérature romaine*, Liv. I, ch. I, § 1. (Dorénavant quand j'aurai à me reporter à cette étude, je l'indiquerai ainsi : *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*)



quelques-unes des découvertes de la linguistique moderne[1]. Presque dans le même temps, Forcellini, après trente-cinq années d'un labeur opiniâtre, achevait son vaste répertoire du vocabulaire latin[2], fondé sur l'autorité même des écrivains et où chaque mot et chaque locution trouvaient à la fois, dans des citations exactes, une preuve et un éclaircissement[3]. Turgot écrivait aussi, dans l'*Encyclopédie méthodique*[4], un article fort remarquable sur les règles à observer dans la recherche des étymologies. Et l'ensemble de ces généreux efforts commençait à donner déjà des instruments de travail moins incertains, quand la connaissance du sanscrit vint ouvrir à l'étude des deux idiomes classiques de l'antiquité un horizon nouveau.

Ce fut un jésuite français, depuis longtemps établi à Pondichéry, le P. Cœurdoux, qui, le premier, appela l'attention du monde savant sur la parenté qui relie les langues de l'Europe à celle de l'Inde. En répondant au docte helléniste, l'abbé Barthélemy, qui lui avait demandé, avec une grammaire et un dictionnaire du sanscrit, divers renseignements sur l'histoire et la littérature de l'Inde, il lui envoya, sous forme de lettre ou de mémoire à l'adresse de l'Académie des Inscriptions, une question ainsi conçue : « D'où vient que dans la langue samscroutane il se trouve un grand nombre de mots qui lui sont communs avec le latin et le grec, et surtout avec le latin ? » Malheureusement cette lettre du P. Cœurdoux, ainsi que celle qui suivit, malgré les curieuses et nombreuses observations qu'elles contenaient, ne produisirent point sur l'abbé Bar-

(1) Lire, aux tomes XVIII et XXI de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions* l'analyse des trois mémoires intitulés : *Vues générales sur l'origine et le mélange des anciennes nations. Observations générales sur l'origine et sur l'ancienne histoire des premiers habitants de la Grèce. Recherches sur l'origine et l'ancienne histoire des différents peuples de l'Italie.*

(2) *Totius latinitatis lexicon*, ouvrage achevé en 1753, publié en 1771 (4 vol. in-fol.) après la mort de l'auteur.

(3) Voir l'article de Le Clerc dans l'*Encyclopédie des gens du monde.*

(4) Au mot *étymologie.*

thélemy et ses collègues l'effet qu'elles méritaient. Tandis qu'elles étaient délaissées, la science du sanscrit se répandait, et tout l'honneur de la découverte du jésuite français revenait à William Jones qui, vingt ans plus tard, exprimait à son tour ce même principe de la parenté des langues indo-européennes avec une netteté que permettaient dès lors les progrès accomplis dans les études indiennes. Dans un discours à la Société de Calcutta[1], l'érudit anglais affirma la structure merveilleuse de la langue sanscrite, les rapports très étroits qu'elle a, pour les racines verbales comme pour les formes grammaticales, avec la langue grecque et la langue latine, et la nécessité pour tout philologue de reconnaître désormais que ces trois idiomes sont dérivés d'une source commune, qui peut-être, ajoutait-il, n'existe plus.

Ainsi, au début même de cette révolution scientifique, le latin ne passait plus et ne pouvait plus passer pour une dérivation du grec : il était avéré que ces deux langues, sœurs entre elles et sœurs aussi du sanscrit, avaient eu pour mère commune une langue antérieure. Celle-ci, ainsi que l'avait bien pensé William Jones, n'existait plus; elle avait été parlée par les Aryas primitifs[2], cette race puissante, dont les rameaux, en se dispersant, avaient formé les Hindous brahmaniques, les Persans iraniens, les Grecs et les Latins, les Slaves, les Germains, les Celtes, tous les peuples de la grande famille indo-européenne.

A partir du moment où cette vérité fut connue, des savants en grand nombre, tant en France qu'en Allemagne, en Angleterre et en Italie, travaillèrent comme à l'envi à

(1) En 1786, v. *Recherches asiatiques*, t. I, p. 422.

(2) Voir *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. I, ch. I, § 2. Consulter sur la langue aryenne primitive deux livres de F. C. Auguste Fick : *Wœrterburch der indo-germanischen Grundsprache* (Göttingue, 1868, in-8) et *Die ehemalige Spracheinheit der indogermanen Europas* (Gött. 1873, in-8) ; des articles de M. Louis Havet dans la *Revue critique* du 7 mars 1874 et dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. II, p. 261 et suiv.



en accumuler les preuves. Je n'ai pas à énumérer ici la magnifique série des travaux de ceux qui, chez nous comme ailleurs, se firent un nom parmi les orientalistes de la première moitié de ce siècle. Mais je dois citer entre tous le premier maître, le véritable fondateur de la philologie comparative, François Bopp. Après avoir passé cinq années à Paris dans la société de Sylvestre de Sacy, dont il suivait les cours, et de Langlès, le conservateur des manuscrits orientaux, il commença, en 1816, ses savantes publications par un ouvrage ayant pour titre « *Du système de conjugaison de la langue sanscrite comparée avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique* », et qui fit époque dans l'histoire de la linguistique. A la différence, en effet, des autres philologues qui, une fois la parenté du sanscrit et des langues indo-européennes établie, considéraient leur tâche comme terminée, Bopp prenait ce fait comme point de départ et, s'attachant à observer les modifications éprouvées par ces langues identiques à leur origine, il expliquait l'action des lois qui ont fait prendre des formes si diverses à des idiomes sortis du même berceau. Il se distinguait aussi des autres en abordant nettement l'explication des flexions et il montrait que ces lettres et ces syllabes qui servent à marquer dans les verbes, les nombres, les personnes, les temps, les voix et les modes ainsi que les nombres et les cas dans les noms, sont d'anciennes racines qui, après avoir eu leur valeur propre et leur existence individuelle, se sont combinées avec la racine verbale pour produire le mécanisme de la conjugaison. Enfin il proclamait l'indépendance de la philologie comparative et, bien qu'il prît dans les grammaires particulières de chaque langue les observations dont il appréciait la justesse, il voulait « ne reconnaître d'autre maître que la langue elle-même et se réserver le droit de contrôler les doctrines des grammairiens au nom du principe supérieur de la critique historique. » Le succès de ce premier ouvrage l'engagea plus profondément encore dans son travail. Aux langues qui lui avaient servi pour ses pre-

mières comparaisons il ajouta successivement le lithuanien, le slave et le zend; il ne se borna plus à l'examen de la conjugaison; et de plus, à l'explication des flexions, il joignit, comme le recommandait alors Jacob Grimm dans sa grammaire allemande, la recherche des lois phoniques dont le rôle est si important dans la formation et la métamorphose des idiomes. Par suite de ces nouvelles investigations, après avoir inséré dans les Annales de la littérature orientale et dans le recueil de l'Académie de Berlin plusieurs mémoires qui contiennent en germe sa *Grammaire comparée*, il publia, de 1833 à 1849, ce vaste monument, où Eugène Burnouf disait[1] trouver la solution la plus complète du problème que soulève l'étude comparée des langues appartenant à la famille indo-européenne[2].

L'impulsion ainsi donnée par Bopp à la philologie comparative fut on ne peut plus féconde en résultats et, s'il est permis de dire que sa méthode ne resta sans utilité pour aucun des savants qui l'appliquèrent aussitôt à la science historique des langues modernes, on peut affirmer aussi que ce fut elle en grande partie qui dès lors permit les progrès incessants de l'érudition dans ses recherches sur les origines et le développement des deux idiomes de l'antiquité classique. En ce qui concerne le latin, après qu'on eut bien constaté les liens qui l'unissaient au grec, on désira savoir de quelle façon particulière s'étaient tranformés en lui ces éléments qui dans le principe ont établi la parenté de toutes les langues indo-européennes. Mais il fallait pour cela remonter jusqu'à la première période de son existence, et comment se procurer les documents nécessaires à l'étude d'une époque si reculée? Nulle part ne se trouve un spécimen de l'idiome des Romains, tel qu'il était au temps de la fondation de leur ville; à peine même pos-

(1) *Journal des Savants*, 1833, p. 413.

(2) La *Grammaire comparée* de Bopp a été traduite en anglais par Eastwich et en français (Paris, 4 vol. in-8) par M. Michel Bréal, qui l'a enrichie, en tête de chaque volume, de très précieuses introductions.



sédons-nous quelques lignes authentiques de ce qu'il fut durant la longue période qui embrasse les cinq premiers siècles de Rome. Or voici quelle était la question à résoudre: comment la langue latine, avant et durant ce temps, avait-elle acquis le vocabulaire et les formes grammaticales que nous montrent les plus anciennes de ses œuvres venues en notre possession? Question difficile assurément, mais qui ne rebuta pas les philologues.

Persuadés que les langues, comme les peuples et les individus, ne vivent que d'emprunts et d'échanges, et que par conséquent c'est de divers côtés et en dehors d'elles-mêmes, qu'il faut souvent en chercher les origines, ils dirigèrent leur méthode de comparaison sur les idiomes de ceux des peuples de la péninsule, qui, en contact continu avec les Romains, avaient dû se prêter à ce travail latent d'emprunts réciproques[1]. Les dialectes de ces anciennes populations, à la vérité, ne se parlent plus depuis longtemps, et même aucun d'eux, sauf le grec de certaines colonies helléniques, ne nous a été conservé dans des livres. Mais

(1) Dünntzer, dans son *Traité de la composition des mots en latin* (Cologne, 1836), Döderlein, dans son *Manuel d'étymologie latine* (Leipzig, 1841). Kärcher, dans son *Lexique étymologique de la langue latine* (Stuttgart, 3e éd. 1843), Heffter, dans son *Histoire de la langue latine* (Brandebourg, 1852), n'ont pas fait ressortir le rôle des dialectes de la vieille Italie dans la formation du latin; mais il faut citer, parmi ceux qui, vers la même époque, ont ouvert, par des travaux remarquables, une mine de riches comparaisons entre ces dialectes et la langue des Romains : Kampfe (*Umbricorum specimen*, Berlin, 1835), Henoch (*De lingua latina*, Altonæ, 1837), Grotefend (*Rudimenta linguæ umbricæ*, Hanovre, 1835-1839), Jeannelli (*Veterum oscorum inscriptiones*, etc., Naples, 1841), Lepsius (*Inscriptiones umbricæ et oscæ quotquot adhuc apertæ sunt omnes*, etc., Lipsiæ, 1841), Avellino (*Iscrizioni samn.*, Naples, 1841), Aufrecht et Kirckhoff (*Die Umbrischen Sprachdenkmæler*, Berlin, 1849-1851), 2 vol. in-4, le premier renfermant la phonétique et la grammaire, le second l'interprétation), Th. Mommsen (*Die Unteritalischen Dialekte*, etc., Leipzig, 1849, in-8 de viij-368 p. avec 17 planches et 2 cartes); Ariodante Fabretti (*Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi et glossarium italicum*, Turin, 1867, ouvrage qui contient le texte des inscriptions et qui, dans le Glossaire, renvoie avec exactitude, pour chaque forme, aux savants qui en ont traité).

quelques débris en ont été gardés çà et là par de vieux monuments, et l'on pouvait demander aux inscriptions, fidèles témoins des variations de ces langues, des renseignements capables de nous apprendre quelque chose de l'influence exercée par elles toutes sur la langue latine, leur voisine. C'est ce qu'ont fait les habiles scrutateurs du vieux latin, et, sans entrer à ce sujet dans de longs développements, qui seraient excessifs ici, je crois pourtant utile de nous arrêter un instant à l'examen très succinct de ce que nous pouvons penser du rôle important qu'ont joué certains idiomes des anciens habitants de l'Italie dans la question qui nous intéresse.

II

Il y avait dans l'Italie moyenne et méridionale[1] une grande variété d'alphabets; mais beaucoup ne se distinguaient les uns des autres que par de simples nuances marquant les efforts de l'écriture pour rendre avec autant de précision que possible la parole de peuples qui, frères d'origine, avaient pris à la longue, et par suite de leur dispersion en pays différents, des prononciations particulières. En les groupant d'après leur ressemblance on les

(1) Le nord de l'Italie en eut aussi plusieurs, mais les dialectes qu'ils exprimaient n'agirent point sur la première formation du latin. Les Gaulois, nous l'avons dit (*Et. p. s. d'Intr. à l'Hist. de la litt. rom.*, L. I, chapitre III, § 1), même au temps de leur grande victoire de l'Allia, ne laissèrent aucune empreinte sur les mœurs et le langage des Romains. Si Quintilien (Inst. Orat., I, 5) peut noter quelques mots gaulois introduits plus tard dans la langue, tels que *rheda* et *petorritum*, qu'on trouve l'un dans Cicéron et l'autre dans Horace, c'est qu'il n'est aucune nation qui n'en ait fourni à Rome quelques-uns : il les cite au même titre que le mot *mappa* emprunté par elle aux Carthaginois et le mot *gurdus* pris aux Espagnols. Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'on ne puisse relever certains traits d'analogie entre le latin et le gaëlique qu'on parle encore aujourd'hui au pays de Galles

ramène à six types bien distincts : le grec (éolo-dorien), l'étrusque, l'ombrien, le sabellique, l'osque et le latin [1].

Par les monuments et les monnaies nous avons des spécimens d'un grand nombre d'idiomes qu'exprimaient ces divers alphabets. Mais tous n'ont pas pour nous une importance égale.

Il n'y a pas lieu, par exemple, de nous attacher au rutule, au sicule, au brutien, dont on ne possède que quelques mots. Le volsque, dont les travaux particuliers de W. Corssen [2] ont fait ressortir la grande affinité avec le latin, n'est pas beaucoup plus riche en textes capables de rien préciser. Le falisque [3], que Strabon considérait comme une langue particulière, est le dialecte d'un peuple qui, placé au point de jonction des Étrusques et des Romains, a constamment subi leur double influence mais n'en a guère exercé sur eux. La langue sabellique, quoique très répandue, n'a presque rien laissé d'elle. Les quelques inscriptions archaïques que nous en avons montrent plus de rapports directs avec l'ombrien et l'osque qu'avec le latin; dans d'autres moins anciennes, il est vrai, on trouve une sorte de patois qui servit de transition pour les Sabins et les Marses entre leur idiome national et le latin, et plusieurs locutions de ce sabellique dénaturé passèrent à

et dans certaines parties de l'Irlande, de l'Ecosse et de la Basse-Bretagne. Mais l'extension de la langue latine a pu influer sur ce que nous connaissons aujourd'hui du gaëlique. Et d'ailleurs cette langue celtique avait une origine aryenne comme le grec et le latin. Il n'est donc pas étonnant qu'on y trouve des mots comme *di*, *capat*, *car*, *lab*, *loc*, qui répondent avec la même signification aux mots latins *dies* (jour), *caput* (tête), *carus* (cher), *labium* (lèvre), *locus* (lieu). La ressemblance de ces mots ne prouve assurément pas un emprunt fait par le latin au celtique.

(1) Je ne reviens pas ici sur la question de l'origine de l'alphabet des Romains; j'en ai parlé dans mon *Et. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la litt. rom.*, Liv. I, ch. III, § 4. Voyez d'ailleurs dans le *Dictionn. des Antiq. gr. et rom.* de MM. Daremberg et Saglio (3e fasc. p. 209-218) la dissertation de M. F. Lenormant sur divers types d'alphabets italiotes.

(2) *De Volscorum lingua*, Naumbourg, 1858.

(3) Sur les monuments découverts à Civita Castellana, l'antique Falerii, voir Detlefsen dans *Bull. dell' Instit. di corr. arch.*, 1861.

Rome; mais ces emprunts, que constatent Varron, Festus, Macrobe et d'autres, n'eurent lieu que vers le temps d'Auguste, semblables à tant d'idiotismes et de parlers provinciaux qui devaient bientôt, venant de toutes les contrées de l'empire, faire invasion dans le langage populaire [1] des Romains.

Quant à la langue des Messapiens, qui occupaient la péninsule iapygienne, elle n'exerça certainement aucune action sur celle de Rome dans les premiers temps; car les Romains n'entrèrent en relations avec les habitants de cette partie de l'Italie qu'au IIIe siècle avant notre ère. A cette époque, sous l'influence des Tarentins et de leurs colonies, les Iapygiens étaient familiarisés avec le grec, auquel ils avaient emprunté leur alphabet, comme le prouvent leurs inscriptions [2] les plus anciennes dont les lettres rappellent souvent les formes particulières aux caractères archaïques de la Grèce [3].

Est-ce à dire que le messapien n'ait eu aucune analogie avec le latin? Le peu que nous en connaissons fournit l'indice du contraire. Dans les inscriptions funéraires, en effet, dont la traduction présente le plus de certitude, lorsqu'on examine les terminaisons des noms des morts, on

(1) Il est certain qu'il y eut à Rome un langage populaire différent, à beaucoup d'égards, de celui des lettrés, qu'on enseignait dans les écoles. Cette distinction entre les deux parlers, reconnue dès le XVe siècle par Le Pogge, s'est appuyée sur un grand nombre d'observations précises depuis que l'étude comparative des langues romanes, inaugurée en France par Raynouard, a démontré que bien des mots néo-latins provenaient de mots latins qui n'appartiennent pas à la langue classique. — Voir, sur ce sujet, les premières pages de la dissertation que, dans ses *Mélanges arch. et litt.* (1850, in-8), Edél. du Méril a intitulée *Des Origines de la Basse Latinité.*

(2) Cf. *Not. Iapygo-Messapiche,* par G. de Simone (Torino, 1877, in-4).

(3) On n'y rencontre cependant ni le Ξ, ni les aspirées Φ et Ψ, dont l'articulation grecque était sans doute étrangère aux Messapiens, ni les voyelles longues H et Ω que les Grecs d'ailleurs n'eurent qu'assez tard. Les Messapiens avaient bien un caractère H, mais qui n'était pas une voyelle; ils s'en servaient comme d'un signe d'aspiration se prononçant avec le son *s*.



reconnait tout d'abord la marque du génitif dans la terminaison *hi* (HI) : ces génitifs sont si fréquents que Stier[1], Maggiulli et Castromediano[2], dans leurs recueils, en ont relevé vingt-cinq en IHI, dix-sept en AIHI, trois en EIHI, un en OIHI et trois en OHI. Par la comparaison des mots on distingue les divers nominatifs auxquels correspondent ces formes variées du génitif. On arrive ainsi, avec Th. Mommsen, à cette conclusion : la terminaison en AIHI répond à des noms masculins ayant le nominatif en A4 (*as*) et à des noms féminins dont le nominatif est en A, la terminaison en OIHI, HI, répond à des noms masculins dont le nominatif est en O4 (*os*). On remarque alors que ces relations offrent une grande ressemblance avec les désinences de la première et de la seconde déclinaison latine.

Mais si les inscriptions messapiennes nous présentent plusieurs indices d'un idiome appartenant à la même famille que les deux langues de l'antiquité classique, tout nous porte à croire que, de même qu'à l'origine, à aucune époque cet idiome ne contribua à la formation du latin. Il ne lui arriva même pas, croyons-nous, de se transformer comme le sabellique en un patois transitoire capable de fournir des vocables au parler populaire de Rome ; ce fut avec le grec qu'il se mêla de préférence ; et il disparut devant le latin, quand, après la guerre sociale, furent exterminées en grande partie les populations de la péninsule iapygienne.

En réalité, notre attention peut très bien ne se fixer, en dehors des colonies grecques, que sur trois langues : l'étrusque, l'ombrien et l'osque.

(1) *Zur Ercklärung der Messapischen Inschriften*, dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. VI, p. 142, Berlin, 1857.

(2) *Le iscrizioni Messapiche raccolte* dai Cav. Luigi Maggiulli e duca Sigismondo Castromediano, dal vol. XVIII *della collana di scrittori di terra d'Otranto*.

III

Aucun peuple ne fut mêlé plus que les Étrusques à la vie intime des premiers Romains. J'ai montré ailleurs [1] comment la fondation même de Rome, racontée par les historiens anciens, est conforme aux rites toscans, et combien le règne de Numa, qui marque pourtant plus spécialement la prédominance des Sabins dans la ville naissante, y favorisa l'envahissement progressif de la civilisation toscane. Plus on considère les notions que fournit l'archéologie sur la religion et les pratiques sacrées, sur les mœurs, les arts, les costumes, les moindres usages des Romains pendant l'époque dont les sept rois sont les représentants, et plus on reconnaît sans cesse l'Étrurie. Non seulement elle exerce sur eux son ascendant moral, mais elle leur impose même sa domination politique. Tarquin l'Ancien, Mastarna sous le nom de Servius Tullius, Tarquin le Superbe sont des podestats étrusques; et quand les rois sont chassés pour faire place à des magistrats annuels, cette révolution, qui n'est point particulière à Rome, mais qui répond à un mouvement des esprits général en Italie, ne met nullement fin à l'hégémonie toscane. Porsenna, d'après les témoignages irrécusables de Tacite [2] et de Pline [3], tient Rome à sa discrétion et lui impose, dans un traité qui dénote la plus complète soumission, cette clause expresse qu'elle renoncera à tout usage du fer si ce n'est pour cultiver la terre. Ce n'est qu'un siècle après l'expédition de Porsenna que les Romains lèvent la tête; mais, alors même que l'Étrurie entre en pleine décadence et qu'à leur tour ils grandissent

(1) *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. I, ch. 2, et L. II, ch. 2.
(2) *Hist.*, III, 72.
(3) *Hist. nat.*, XXIV, 39.

et font des conquêtes, ils ne renoncent point au bénéfice de sa civilisation : on peut dire qu'ils en sont alors les héritiers et qu'ils la représentent jusqu'à ce que la Grèce, vaincue par leurs armes, les soumette elle-même à l'empire irrésistible de ses idées et de ses arts [1].

Après une immixtion si profonde et si persévérante des Étrusques dans toutes les parties de l'existence de Rome, est-il possible d'admettre que leur langue, en contact intime avec la sienne, n'ait agi sur elle en aucune façon? Est-il croyable que tant d'usages, de pratiques, d'objets de luxe et de produits en tout genre aient été importés chez elle sans y faire passer en même temps une partie des vocables qui les désignaient chez eux? Assurément non. Nous voyons par notre propre expérience comment le français s'annexe à chaque instant des mots nouveaux empruntés à l'anglais, tels que rail, tramway, rosbif, bifteck, jockey, interview, etc., etc.; et l'Angleterre pourtant n'exerce sur la France aucun ascendant moral et intellectuel; il suffit du commerce ordinaire de nation à nation voisine pour amener ces sortes d'emprunts. Combien, à plus forte raison, les premiers Romains, dans la situation qu'ils tenaient à l'égard de l'Étrurie, dans la dépendance de leur civilisation par rapport à la sienne, n'ont-ils pas recouru à son vocabulaire pour exprimer les idées et les choses qu'ils lui devaient!

Cette assertion sans nul doute s'établirait sur des preuves nombreuses s'il nous était permis de pénétrer fort avant dans l'étude de la langue étrusque. Mais jusqu'à présent la connaissance ne nous en a pas été livrée. Les monuments funéraires qui en fournissent des spécimens ne contiennent guère que des noms propres et sont généralement fort courts; la plus longue des inscriptions connues jusqu'en 1891, celle de Pérouse ne se composant que de 125 mots. Il est vrai qu'à cette date, un professeur de l'Université de

(1) Cf., dans le *Journal des savants*, année 1865 p. 51-70, un article de Beulé, intitulé *Rapports de l'Étrurie avec Rome.*

Vienne. M. J. Krall est arrivé à reconstituer en grande partie un manuscrit que portaient [illegible] des bandelettes de toile(1) conservées au Musée d'Agram, et qui, tel qu'il est, doit être environ douze cents mots. Véritable œuvre de calligraphie, c'est un texte d'une écriture non cursive, sans ligatures, sans abréviations, et dans lequel on croit reconnaître un rituel, un livre des morts, analogue à ceux des Égyptiens. Peut-être pourra-t-on en tirer plus d'éclaircissements que de tous les textes découverts précédemment, où l'usage incessant des abréviations, la suppression fréquente des voyelles et des lettres finales s'opposent trop souvent à la constatation de la véritable forme des vocables. Quoi qu'il en soit d'ailleurs des difficultés pré-

(1) Il s'agit de bandelettes de toile ayant servi à envelopper une momie en Égypte. Le texte étrusque dont elles sont recouvertes se trouve disposé par colonnes dont la longueur primitive était d'environ trente lignes; M. Krall pense que du manuscrit total nous avons environ les deux tiers. On se demande s'il a une relation directe avec la personne ensevelie. La chose n'est pas absolument certaine; car l'embaumement nécessitait beaucoup de linge et il se peut que le manuscrit, descendu au simple rôle de toile d'emballage, ait été employé par les embaumeurs comme les vieux parchemins l'étaient, au siècle dernier, par les relieurs qui en consolidaient leur travail. Mais on peut supposer qu'un texte religieux a été livré aux embaumeurs au moment de l'ensevelissement pour être placé près du mort, et que ceux-ci, au lieu d'en prendre soin, avec l'indifférence d'hommes qui vivent au milieu des apprêts funéraires, l'ont découpé pour en emmailloter le cadavre. Il y a, en effet, un passage séparé du reste par les deux signes (I D) et qui a bien l'air d'un rituel rytmique :

male ceia hia etnam ciz vacl trin velθre
male ceia hia etnam ciz vacl aisvale
male ceia hia trinθ etnam ciz ale
male ceia hia etnam ciz vacl vile vale

D'autre part, on lit plusieurs fois le mot *hinθu, hinθin*, qui rappelle un vocable étrusque dont nous savons le sens, un personnage du tombeau de Vulci s'y trouvant dénommé *hinθial Patrucles*, l'ombre de Patrocle. Si le *hinθu hinθin* du manuscrit a le même sens, cela confirmerait l'hypothèse d'un rituel funéraire. (Voir dans le *Journal des Savants*, avril 1893, le compte rendu que M. Michel Bréal a donné de l'ouvrage intitulé *Die Etruskischen Mumienbinden des Agramer National Museums, beschrieben und herausgegeben* von Prof. Krall. Extrait des Mémoires de l'Académie de Vienne.)

sentées par ces documents, ils ne restent déjà plus tout à fait muets pour nous.

M. Alf. Maury, par exemple, nous semble avoir étudié non sans succès le système des noms propres en usage dans l'Étrurie [1] et des diverses appellations qui figuraient sur les monuments funéraires. D'après ce qui ressort des épitaphes, les hommes et les femmes également, comme cela d'ailleurs avait lieu à Rome dans les premiers temps [2], portaient au moins deux noms, un *prænomen* et un *nomen*. Les prénoms les plus répandus chez les hommes étaient: *Larth* ou simplement *Lart*, qui répond au latin *Larthias*, *Lartius*; *Lar* ou *Laris*, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent et qui donna naissance au diminutif *Lariscus* des Romains ; *Arnh*, *Arnt*, qui répond au latin *Aruns*, *Aruntius*. Les prénoms les plus communs des femmes étaient les formes féminines des prénoms masculins, c'est-à-dire *Larthia* ou *Arnthia*, puis *Thona* ou *Thania*, répondant au latin Diana, et son dérivé *Tanaquil*. Les noms de famille offraient ce trait de ressemblance avec le système dénominatif des Romains qu'ils prenaient pour les femmes une terminaison en *a* ; ainsi dans la sépulture de la famille des *Urinate* [3], nous voyons les femmes dénommées *Urinata*, *Urinatia*. Outre le *prænomen* et le *nomen* beaucoup portaient une sorte d'*agnomen*, qui se transmettait pour distinguer une branche particulière de la famille. Souvent aussi les inscriptions font mention du nom ou des noms maternels, lesquels sont alors terminés en *al*, soit que cette terminaison marque un adjectif dérivé, soit qu'il faille y voir la désinence du cas ablatif des noms eux-mêmes. Quant aux appellations jointes à tous ces noms, plusieurs ont une signification qui ne nous est plus inconnue. Le mot *clan*, que nous trouvons employé pour les deux genres et qui n'est peut-être qu'une abréviation, a le

(1) Cf. Ott. Müller, *Etrusker*, I, p. 436 et suiv.

(2) « Antiquarum mulierum in usu frequenti prænomina fuerunt. » Val. Max., *De nomin. ration.*

(3) Sépulture découverte en 1859, à la colline Pian dei Ponti.

... sorte que *Aulesa* d
d'Aulus[1].

L'étude des noms propres nous
les substantifs se déclinaient. La c
vocables répétés dans diverses i
effet, des nominatifs en *a*, *ia*, *eia* fai
génitif en *as*, *ias*, *eias* comme le g
tres terminés en *e* et faisant le géni
κεφαλή, κεφαλῆς, et d'autres en *u* et
en *ius*. La datif singulier se marqua
si ; l'inscription de l'*Aruspice de Médi*
rence, en fournit deux exemples : *cle*
du mot *clan* avec adoucissement de la
l'autre, datif du nom propre *Aule*, *Aul*
avec adoucissement de la voyelle ra
ailleurs accompagné d'un nom de non
de *clenar* et *clenarasi*, on est amené à
naison *ar* indiquait le nominatif pluri
riel. Les datifs des deux nombres prés
ressemblance évidente avec ceux de l
son grecque ἀνδρί, ἀνδράσι.

Beaucoup d'archéologues s'appuie
grammaticales pour ranger l'étrusqu
indo-européennes. D'autres, il est vra
Stikel, le classent résolument au nomb
tiques, et Noël des Vergers inclinerait
dernière opinion à ...

à cause de l'accumulation des consonnes qu'on observe dans les inscriptions toscanes. Mais cette accumulation, qui ne dénoterait d'ailleurs que la dureté de la langue, peut tenir en partie à l'habitude qu'avaient prise les lapidaires de se ménager de la place en supprimant fréquemment les voyelles. Et d'autre part, quand même il serait bien établie que la nation toscane a été le résultat d'une conquête opérée par des envahisseurs venus de la Lydie, il ne s'en suivrait pas encore forcément que le langage vraisemblablement sémitique de ces Lydiens fût devenu l'élément essentiel de l'idiome du pays conquis par eux.

Au surplus il faut dire que les partisans de l'origine aryenne de l'étrusque invoquent à l'appui de leur thèse d'autres indications que celles qu'ils relèvent dans la déclinaison des noms. Ils remarquent, non sans raison, que des diverses catégories de mots qui permettent de reconnaître la parenté des langues il en est peu qui offrent des signes aussi sûrs que les noms de nombre ; que plusieurs de ces noms précisément nous ont été indiqués non seulement par des inscriptions funéraires donnant l'âge des personnages ensevelis, mais encore par la dénomination écrite des points marqués sur les faces de deux dés à jouer ; et qu'il y a entre quelques-uns d'entre eux et les mots correspondants du latin, du grec et du sanscrit un rapprochement sensible : ainsi *thu*, *ci* et *sas* répondent au latin *duo, quinque* et *sex* (sanscrit *sas*).

Ils cherchent aussi sur les œuvres artistiques de l'Étrurie, dont la plupart représentent des scènes mythologiques et historiques de la Grèce, le système d'après lequel s'opérait la transcription en langue toscane des vocables grecs. Ils y saisissent des correspondances et des substitutions d'articulations et de lettres qu'ont produites les exigences de la phonétique et la diversité des alphabets ; et par là ils sont amenés à noter des analogies réelles entre certains termes étrusques et certains termes grecs et latins qui, sans cette étude préalable, sembleraient n'avoir aucun rapport entre eux. Quand on connaît, par exemple, la prédilection que les Étrusques

avaient pour la nasale, on voit dans leur mot *antar*, qui signifiait *aigle*, les mêmes éléments que dans le mot grec ἀετός[1]; lorsqu'on sait que la prononciation adoucie de leur *t* devait surtout se rapprocher de la sifflante, on s'explique pourquoi Fabretti reconnaît dans leur mot *sech*, *sec*, signifiant *fille*, le correspondant du mot grec τέκος, τέκνον (enfant); et si l'on se rappelle que l'affaiblissement de ce *t* initial était tel que les Latins le faisaient souvent disparaître dans la transcription de leurs noms[2], on comprend comment le vocable *tusurir* (époux), après avoir été rapproché du grec σύζυγος, peut être considéré comme appartenant à la même racine que le latin *uxor* (épouse).

De tout cela il ressort que, si les preuves de l'origine aryenne de l'étrusque ne sont ni assez nombreuses ni assez décisives pour en produire la certitude, elles comportent néanmoins assez de probabilité pour que ceux qui l'ont admise[3] ne nous paraissent pas déraisonnables.

Cette origine de l'étrusque assurément aurait été de nature à faciliter le mélange du latin avec lui; mais elle n'était pas indispensable, et les relations des deux peuples, nous l'avons vu, étaient assez intimes pour amener ce ré-

(1) C'est ainsi que, dans l'inscription bilingue n° 792 du *Corpus* de Fabretti, le nom étrusque *Alfni* est rendu par le nom latin *Alfius*, d'où la nasale a disparu.

(2) Nous savons d'ailleurs que les anciens Latins commençaient par *tl* et même par *stl* des noms qui s'écrivirent ensuite par *l* comme *Tlabonius* qui devint *Labonius*.

(3) Un mot qui ne doit pas être passé sous silence, puisqu'il est l'un des témoignages les plus solides en faveur de leur thèse, est *etera*, qui paraît avoir été employé pour distinguer dans les épitaphes étrusques le second de deux enfants ayant porté le même prénom (*Corpus*, n° 2055); c'était l'équivalent du latin *alter* et on y retrouve tout à fait le grec ἕτερος. — Mentionnons aussi, mais seulement à titre de curiosité, le mot *aesar*, qui signifiait dieu, et qu'on rapproche du nom d'Asoura comme du mot grec αἶσα (divinité du destin). C'est un des vocables étrusques le plus souvent cités parce que Suétone nous l'a fait connaître à propos d'un des présages qui annoncèrent la mort d'Auguste. « Vers ce temps-là, dit-il, la foudre enleva de l'inscription de sa statue la première lettre de son nom. L'oracle consulté répondit qu'il ne vivrait plus que cent jours, nombre marqué par cette

sultat dans une certaine mesure. Quoi qu'il en soit, en effet, d'une parenté que niait absolument Denys d'Halicarnasse[1] et qu'on ne saurait encore affirmer sans crainte de se tromper, il est incontestable qu'il y a dans le latin et des mots formés de racines étrusques, qui en ont gardé un sens logiquement dérivé, et des mots complètement empruntés qui n'ont subi que les modifications exigées par la phonétique. Ainsi, d'une part, le mot *sech, sec* cité plus haut, qui signifie *fille*, et que Fabretti a rapproché de τέκνον, a évidemment formé le mot latin *seculum* (vieux latin *seclum*), qui a fini par exprimer l'idée d'un espace de cent ans, mais qui avait d'abord le sens de génération, d'âge, la liaison des deux idées tenant à ce que, suivant la doctrine religieuse des Étrusques, l'existence du monde était partagée en un certain nombre d'âges dont la durée respective était fournie par celle de la vie la plus prolongée entre tous les hommes qui constituaient chaque génération[2]. D'autre part, les mots *idus*[3] (les ides), *tibicen*[4] (joueur de flûte, en étrusque *subulo*), *hister*[5] (histrion, sorte de comédien), *cassis*[6] (casque), *balteus*, etc., étaient des noms que l'idiome des Romains, au témoignage des anciens, avait pris, sans transformation d'idées, à la langue toscane. Le nombre d'emprunts de ce genre, parvenus à notre connaissance malgré la pénurie de documents possédés par nous en dehors des noms propres, prouve à quel point serait constatée, si les textes ne nous faisaient pas défaut, la part contributive de l'étrusque au vocabulaire latin des premiers temps.

lettre c, et qu'il serait mis au nombre des dieux, parce que ᴀᴇsᴀʀ, c'est-à-dire ce qui restait de son nom, en étrusque, signifie dieu. » *Vie d'Aug.*, XCVII.

(1) Den. d'Hal., L. I, ch. 30.

(2) *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. I, ch. 2, § 2.

(3) Varr., *De ling. lat.*, V. 140.

(4) Id. VI, 34.

(5) Tit. Liv., VII, 2. — Cf. G. Curtius. *Griech. Etym.*, 2e éd. p. 217.

(6) Isidor. de Sév., *Orig.* XVIII, 14.

[illegible]

[illegible] par l'Étrusque [illegible]
[illegible] Müller, [illegible] Passeri, [illegible] Lanzi
[illegible] le Français Louis Bourguet [illegible] les tables furent
[illegible] par L. Lanzi dans
[illegible] *l'Italie*
[illegible] 1789, et les lacunes que présentait la science
grammaticale [illegible] disparu, les ouvrages
d'Otfried Müller[2], de Christian Lassen[3], de Richard Lep[illegible]

1 D'après [illegible] par [illegible] originaire [illegible] Gubbio, il y en avait [illegible] mais deux d'entre elles auraient été transportées en 1540 à l'arsenal de Venise et s'y seraient perdues.

2 *Die Etrusker*, Breslau, 1828.

3 *Beiträge zur Deutung der eugubinischen Tafeln*, Bonn, 1833.

sius[1], de G. F. Grotefend, d'Aufrecht et Kirchoff[2], d'E. Huschke[3], de Fabretti, de F. Büchcler[4], les explications fournies aussi pas Ebel, Corssen, Ascoli, Zeyss, Panzerbieter, Savelsberg, Louis de Baeker, Sophus Bugge sur des point particuliers ont permis à M. Michel Bréal de donner, en 1875, un tableau complet[5] auquel devront désormais recourir tous ceux qui voudront s'occuper des tables Eugubines et de leur langue.

Ces inscriptions sont les actes d'un collège de prêtres, qui y prend le nom de confrérie (*fratrecate*), celle des frères Attidiens (*frater Atiiediur*), dont le siège était à Iguvium. Au nombre de douze, sous la direction d'un chef appelé *adfertor*, ces prêtres ne semblent pas avoir été voués au service spécial d'une seule divinité ; car, dans leurs actes, nous voyons des invocations à une foule de dieux et de déesses dont la liste, à côté de noms identiques ou ressemblant plus ou moins aux noms romains, en renferme d'autres tout à fait étrangers au culte de Rome[6]. Nous y trouvons ainsi des renseignements précieux sur le panthéon de cette partie de l'ancienne Italie. Le texte d'ailleurs ne contient que des prescriptions relatives au rituel ou des résolutions votées en assemblée par la communauté. Les tables VI et VII, par exemple, où il s'agit d'une purification de la colline fisienne et d'une lustration du peuple iguvien, prescrivent la manière de prendre les auspices, la formule que doit prononcer l'augure après que les présages ont été reconnus favorables, le mode de purification au moyen d'une

(1) *De Tabulis Eugubinis*, 1833 ; puis *Inscript. umb. et osc.*, ouvrage cité dans la note de la page 12.

(2) Voir même note.

(3) *Die Iguvischen Tafeln*, Leipzig, 1859.

(4) *Conjectanea*, dans les Annales de Fleckeisen, 1875.

(5) *Les Tables Eugubines*, texte, traduction et commentaire, avec une grammaire et une introduction historique, par M. Bréal, 1875, in-8, de LXVIII-395 p., dans la *Biblioth. de l'Éc. des Hautes Etudes*, 26e fascicule.

(6) Tels sont, avec Jupiter, Sancus et Mars, avec Fisus, Grabovius et Cerfius, les dieux Vofionus, Tefer, Trebus, etc.

procession pendant laquelle s'accomplissent autour de la ville huit sacrifices successifs, puis, pour la lustration, occasion sans doute, comme à Rome, d'un recensement et d'un cens sur les étrangers, les sacrifices qu'elle réclame sur les différents points de la banlieue, avec l'imprécation contre les dieux du dehors et l'invocation aux dieux nationaux. La table V nous renseigne plus particulièrement sur l'organisation intérieure de la confrérie et sur les fonctions de l'*adfertor*, chargé de fournir les objets nécessaires aux cérémonies. Dans leur ensemble, les sept tables se proposent surtout, avec l'indication des fournitures à faire par l'*adfertor* pour les sacrifices, celle des redevances à percevoir par lui sur les croyants et dont une partie revient au trésor de la confrérie; mais elles entrent aussi dans le détail des rites à suivre, et l'on remarque, à cette occasion, que la religion ombrienne présentait dans les sacrifices le même caractère que celle des Romains : une grande simplicité d'offrandes avec une extrême complication de prescriptions liturgiques [1]. Les prières, conçues dans le même esprit, montraient une grande superfluité de mots et le plus minutieux attachement aux formules. Voici le commencement de l'une d'elles, que je cite [2] pour donner en même temps un spécimen de la langue :

Teio subocau suboco Dei Grabovi, ocriper Fisiu, totaper
Te invocavi invoco Dium Grabovium, pro colle Fisio, pro civitate
Iovina erer nomneper, erar nomneper. Fos
Iguvina pro ejus (collis) nomine, pro ejus (civitatis) nomine. Faustus
sei, pacer sei ocre Fisei, tote Iiovine, erer nomne, erar
sis, volens sis colli Fisio, civitati Iguvinæ, ejus (collis) nomini, ejus
nomne. Arsie, tio subocau suboco Dei Grabove.
(civitatis) nomini. Venerande(?), te invocavi invoco Dium Grabovium.

(1) « Sacrorum autem ipsorum diligentiam difficilem, apparatum perfacilem esse voluit : nam quæ perdiscenda quæque observanda essent, multa constituit, sed ea sine impensa. » Cic. *De republ.* II. 14, 27.

(2) D'après le texte et la traduction des *Tab. Eug.* de M. Bréal.

Arsier frite, tio subocau suboco Dei Graboue . Di Grabo-
Venerandi (?) more, te invocavi invoco Dium Grabovium. Die Grabo-
vie, tio esu bue, peracrei pihaclu, ocreper Fisiu, totaper
vie, te hoc bove, ambarvali piaculo, pro colle Fisio, pro civitate
Iovina, irer nomneper, erar nomneper. Dei
Iguvina, pro ejus (collis) nomine, pro ejus (civitatis) nomine. Die
Grabovie, orer ose. Persei ocre Fisie pir orto est, to-
Grabovie, his macte. Si in colle Fisio ignis temeratus (?) est, in
teme Iovine arsmor dersecor subator sent, pusei neip heritu.
civitate Iguvina ritus i omissi (?) sunt, ut ne velis.
Dei Grabovie, persei tuer perseler vaseto est, pesetom est,
Die Grabovie, si (quid) in tuo sacrificio omissum est, peccatum est,
peretom est, frosetom est, daetom est, tuer perscler virseto
delictum est, fraudatum est, neglectum est, in tuo sacrificio visum
avirseto vas est, Di Grabovie, persei mersei, esu bue, peracrei
invisum vitium est, Die Grabovie, si fas est, hoc bove, ambarvali
pihaclu, piafei. Die Grabovie, pihatu ocre Fisei, pihatu tota
piaculo, piavi (?). Die Grabovie, piato collem Fisium, piato civitatem
Iovina. Di Grabovie, pihatu ocrer Fisier, totar Iovinar nome,
Iguvinam. Die Grabovie, piato collis Fisii, civitatis Iguvinæ nomen,
nerf, arsmo, veiro, pequo, castruo, fri. Pihatu.
lares, ritus, viros, pecudes, campos, fruges. Piato.

« Je t'ai invoqué, je t'invoque, Dius Grabovius, pour la colline Fisienne, pour le peuple Iguvien, pour le nom de la colline Fisienne, pour le nom du peuple Iguvien. Sois favorable, sois propice à la colline Fisienne, au peuple Iguvien, au nom de la colline Fisienne, au nom du peuple Iguvien. Saint, je t'ai invoqué, je t'invoque, Dius Grabovius. Selon ton rite, je t'ai invoqué, je t'invoque, Dius Grabovius. Je te consacre ce bœuf ambarvale comme expiation pour la colline fisienne, pour le peuple Iguvien, pour le nom de la colline Fisienne, pour le nom du peuple Iguvien. Dius Grabovius, sois enrichi de ces dons. Si le feu a été souillé sur la colline Fisienne, si dans la cité Iguvienne des rites ont été omis, tiens-le pour non avenu. Si quelque chose dans ton sacrifice est manqué, mal fait, transgressé, négligé, vicié, s'il est à ton sacrifice un défaut connu ou inconnu, Dius Grabovius, comme il est juste, reçois en expiation ce bœuf ambarvale. Dius, Grabovius purifie la colline Fisienne, purifie le peuple Iguvien. Dius Grabovius purifie, le nom, les lares, les rites, les hommes, les troupeaux, les champs, les fruits de la colline Fisienne, du peupe Iguvien. Purifie-les... »

La traduction d'un texte de langue inconnue est toujours chose difficile : ce n'est qu'en rapprochant des passages semblables qu'on finit par l'obtenir. Les tables Eugubines, grâce à la répétition fréquente des mêmes formules et à la régularité de la construction des phrases, ne se refusaient pas à ce travail de patiente recherche. Tantôt une phrase ayant paru avec un seul sujet reparait avec deux : tantôt une prière adressée d'un côté à un dieu est adressée d'un autre côté à une déesse ; tantôt une prescription concernant un fait commandé ou souhaité est répétée plus loin à propos du même fait accompli ; et la comparaison de tous ces passages, qui donnent les marques des nombres, des genres, des temps avec les modifications subies par les substantifs, les adjectifs, les pronoms et les verbes, fournit aussi les moyens de saisir les particules d'après les cas et les modes à côté desquels on les trouve répétées : la construction devient alors compréhensible. Cette méthode d'interprétation, appliquée avec succès aux livres zends par Eugène Burnouf, est celle qu'avaient adoptée pour la langue ombrienne Aufrecht et Kirchoff, celle aussi que suit M. Michel Bréal. Sans négliger jamais de citer ses devanciers et de faire valoir leurs diverses investigations, l'ingénieux érudit émet ses idées propres sur une foule de questions délicates, d'analogies fugitives, de rapports subtils qu'il fallait saisir pour établir la grammaire de cette langue perdue, et la connaissance approfondie qu'il a du vieux latin et des autres dialectes de l'ancienne Italie lui permet à chaque instant des comparaisons d'une rare sagacité qui jettent un jour nouveau sur la signification des mots comme sur les lois qui les régissent.

Après avoir donné une esquisse de la phonétique par l'examen détaillé des voyelles et des consonnes prises isolément et formant des groupes, il passe en revue toutes les espèces de mots. Dans les substantifs il distingue six déclinaisons, dont les cinq premières avec leurs thèmes en *a*, en *o*, en *i*, en *u* et en *e* répondent à celles du latin, et la sixième comprend des thèmes terminés par une consonne :

il en montre par des exemples toutes les flexions dans les deux écritures des tables. — Les adjectifs sont de deux classes, correspondant à ceux du latin en *us, a, um* et en *is, e.* — Les noms de nombres conservés par les tables sont peu nombreux : *dur, duf* (deux) *tuf, triia* (trois); *desen-duf* (douze); *prumum* (premier). — Il en est de même des pronoms personnels et des adjectifs possessifs qui en sont dérivés; mais les pronoms démonstratifs sont en assez bon nombre, et le pronom relatif, qui a deux thèmes *po* et *pi*, répondant au latin *quo* et *qui*, donne naissance, comme en latin, à plusieurs particules. — L'ombrien a deux verbes qui sont employés comme auxiliaires: le verbe *es*, dont nous connaissons quelques formes, soit à l'indicatif présent *est, sent*, au subjonctif présent *si, sins*, à l'infinitif *eru*; et le verbe *fu*, dont nous avons aussi plusieurs formes, soit à l'impératif *futu, fututo*, au futur *fust, furent, fuiest*, au subjonctif *fuia*, au participe *fito.* — Dans la conjugaison, l'indicatif présent a pour désinences *o, s, t* aux trois personnes du singulier, *nt* à la troisième personne du pluriel; l'impératif a les désinences *tu* au singulier, *tuto* au pluriel. Le futur se forme par l'adjonction de l'auxiliaire *es*, et, quand le *s* de cet auxiliaire se trouve entre deux voyelles, il se change en *r*; le futur passé se forme par l'adjonction de l'auxiliaire *fu* avec les désinences du futur au verbe principal. Le parfait présente diverses formations suivant que le verbe prend ou non l'auxiliaire *fu.* Le présent du subjonctif amalgame deux séries de formes, les unes en *a*, les autres en *ia*, et la formation du parfait du subjonctif paraît avoir été celle du latin *ierim, dixerim.* Quant à la voix passive, elle a ses désinences en *r*. La voix moyenne ne se manifeste que dans les formes de l'impératif, *mu* au singulier et *mumo* au pluriel. L'infinitif est en *om, um, u* et l'infinitif passif s'exprime par le participe passif accompagné de l'auxiliaire. Il y a peu d'exemples du participe présent; il y en a beaucoup, au contraire, du participe passé; le participe futur passif est en *endus, andus*, le groupe *nd* s'assimilant en *nn*, représenté par un seul *n.*

[illegible] fréquente [illegible] — [illegible] des for- [illegible] nominaux [illegible] neutres. [illegible] ablatifs, [illegible] accusatifs, [illegible] est *neip* [illegible] — Les principales [illegible] (vel), [illegible] composé [illegible] signifiant ante- [illegible] — Parmi les prépositions citons [illegible] latin præ), *post* (post), *e*, *ehe* [illegible], ex), [illegible] (trans), *super* (super), [illegible] (supra), *com* (cum); et parmi les postpositions, dont l'ombrien fait un usage beaucoup plus étendu que le latin, *en* ou *e* (in), *ad* ou *a* (ad), *anter* (inter), etc. — Il y a beaucoup de similitude aussi dans les préfixes, les enclitiques et les suffixes : c'est ainsi que le préfixe ombrien *amb*, réduit souvent à *an* ou *a*, se retrouve dans le latin *amb*; que l'enclitique *ei*, souvent réduit à *i*, est la même qu'on voit dans les mots *hic*, *illic*, *illuc*; et que le suffixe ombrien *ius* correspond au suffixe latin *ius*.

Cette analogie si grande que nous relevons de tous les côtés entre l'ombrien et le latin tient-elle, comme semblent l'avoir pensé quelques-uns, à ce que, les tables Eugubines étant d'une date qui ne remonte pas au delà du IIe siècle avant notre ère, l'influence de Rome avait dû alors s'exercer sur la langue ombrienne depuis quelque temps déjà? Non, car il est prouvé précisément que ces tables ne sont que la copie d'un texte beaucoup plus ancien, et l'influence romaine ne se révèle dans cette copie que par quelques mots, comme le nom *kvestur* donné à l'un des dignitaires de la confrérie, par les chiffres qui sont notés à la façon latine et par l'emploi, sur deux des sept plaques de bronze, de caractères latins au lieu de caractères étrusques. L'ensemble des inscriptions appartient bien à l'idiome indigène.

Cet idiome, à la vérité, pas plus que n'importe quel

autre, n'a pu se maintenir pendant toute sa durée sans aucun mélange. Comme les Ombriens étaient voisins des Étrusques et des Gaulois et qu'ils ont subi pour un temps la domination successive des uns et des autres, il serait étonnant qu'il ne se fût pas produit dans leur langue, à certaines époques, quelque infiltration toscane [1] ou celtique. Quelques érudits même, qui les prétendent Celtes se sont appuyés sur un récit de Plutarque pour affirmer la conformité de leur langage et de celui des Gaulois. L'historien grec, en effet, raconte que lorsque, dans les environs d'Aquæ Sextiæ, l'armée de Marius et celle des Teutons se précipitèrent l'une contre l'autre, le même cri d'appel « Ambrons! Ambrons! » retentit des deux côtés[2]. Or il y avait un corps d'Ombriens dans l'armée romaine et une horde d'Ambrons parmi les barbares, et ce même cri de guerre, poussé par les deux corps en présence, dénotait selon nos savants, leur communauté de race et de langue. Mais un mot, à lui seul, n'est pas un témoignage suffisant en pareille matière; et quand même l'origine celtique des Ombriens serait tout à fait démontrée, il n'en résulterait non plus aucune conséquence forcée au sujet de la nature de l'idiome adopté par eux après leur installation dans le pays qu'ils occupèrent : nous savons que l'on commettrait souvent de grosses erreurs si l'on voulait toujours confondre les questions d'ethnologie et de linguistique. Rien d'ailleurs, ni dans la phonétique, ni dans la grammaire de l'ombrien, ne rappelle les idiomes celtiques : on rencontre dans le vocabulaire un petit nombre de mots qui peuvent s'y rapporter, tels que *toco* (viande de porc, en gaulois *tuccetum*), *Vesuna* (nom d'une divinité ombrienne qu'on retrouve comme nom d'une divinité gauloise dans une inscription conservée au musée de Périgueux[3]); voilà tout.

(1) On pourrait, par exemple, rapprocher du mot étrusque *aesar* (dieu) l'adjectif ombrien *eesonom* qui désigne le sacrifice. Plusieurs noms des peuples énumérés dans les tables Eugubines rappellent aussi la structure des mots étrusques.

(2) *Vie de Marius*, 19.

(3) On sait que la ville de Périgueux s'appelle *Vesunna Petrocoriorum*.

En somme, l'ombrien nous apparaît tout à fait comme un très proche parent de la langue latine. Nous trouvons dans les deux beaucoup de formes grammaticales identiques, et non seulement un grand nombre de mots y sont les mêmes, mais certains d'entre eux, ayant plusieurs sens dans l'un, présentent les mêmes sens multiples dans l'autre. Le mot *nome*, par exemple, que nous voyons si souvent répété dans la citation ci-dessus, ne signifie pas uniquement nom, il a gardé l'ancienne signification de génération, de race; et de même Ovide, en parlant de la louve qui nourrit Romulus et Rémus, l'appellera « romani *nominis* altrix »; Virgile aussi dira, en faisant allusion aux héros qui forment la race d'Énée :

« Illustres animas nostrumque in *nomen* ituras[1]. »

Il est à remarquer d'ailleurs que l'ombrien se montre plus ancien que le latin dans ses formes et dans le sens de ses mots. Ainsi, d'une part, le génitif singulier féminin en *s*, celui du grec κεφαλῆς et qui n'est représenté dans la première déclinaison latine que par l'expression *pater familias*, est le génitif régulier de toute la première déclinaison de l'ombrien; il se rapproche encore du grec par la formation de son futur et certaines formes d'optatif. D'autre part, son vocabulaire fournit des exemples de mots conservant leur acception primitive et générale, alors que le latin ne leur laisse qu'un sens spécial; tel le mot *filius*, employé dans son sens étymologique de nourrisson (*sues filios*, des cochons de lait).

Il arrive même que l'antiquité du langage ombrien exerce son influence sur certaines légendes de Rome. On sait que des mythes entiers et des fables compliquées sortent parfois de mots à double sens, qu'une expression

(1) Æn., VI, 758. Cf. Tit. Liv. XXXI, 44. — Le sanscrit *naman* présente également les deux significations « nom » et « race ». L'une se rapporte à la racine *gnâ* (connaître), l'autre à la racine *gan* (mettre au monde), deux racines qui ne se sont jamais détachées l'une de l'autre complètement. Voir la note de James Darmesteter, *Mém. de la Soc. de Linguistique*, tom. II.

détournée de sa véritable signification peut donner naissance à des idées toutes contraires, qui se développent spontanément dans des imaginations prévenues, et qui, peu à peu, prennent corps dans des récits destinés à devenir bientôt des traditions. Le récit traditionnel de la prédiction d'Anchise à Énée au sujet des tables (*mensæ*) que devaient dévorer ses compagnons dans l'endroit marqué par le destin pour leur nouvelle demeure, en est un exemple, le vieux terme ombrien *mesa* (correspondant de *mensa*) désignant une espèce de gâteau sacré[1].

Tant de considérations d'ordres divers nous font donc croire que la langue des Ombriens qui, de même que tous les dialectes italiotes, a fini par être étouffée par le latin, avait eu, dans l'origine, une action importante sur l'idiome des Romains, et que celui-ci, sans en garder en lui tout l'archaïsme, ne lui avait pas moins fait de nombreux emprunts de toute sorte.

V

Le rôle de la langue osque dans la formation du vieux latin[2] est moins hypothétique et plus considérable encore que celui de la langue ombrienne, avec laquelle d'ailleurs elle présente beaucoup d'analogie[3].

J'ai dit[4] comment la grande famille de peuples appelés Ὀπικοί par les Grecs, *Opsci*, *Osci* en latin, s'était divisée en beaucoup de branches sur un très vaste espace de la

(1) Virg., Æn., VII, 109 sqq.

(2) Cf. Rabasté, *De la langue osque d'après les inscriptions et de ses rapports avec le latin*, 1865.

(3) Hüschte, qui a traité de la grammaire des deux langues, s'est attaché à en montrer l'étroite parenté, et Fabretti, dans une dissertation publiée en 1869 (*Sopra una iscrizione umbra scoperta in Fossato di Vico*, Turin, in-8), s'est exprimé sur le même sujet avec plus de netteté encore.

(4) *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. I, ch. I.



péninsule. Cette division avait produit dans leur langue de si nombreux dialectes que, si l'on s'en rapporte au *Périple* de Scylax, ouvrage antérieur de plusieurs siècles à notre ère, il faudrait en compter cinq rien que chez les Samnites. Mais, ni l'épigraphie ni la numismatique ne nous disant avec précision ce en quoi ils différaient, on peut, comme l'a fait Th. Mommsen, les diviser en deux grands groupes ; d'un côté, l'osque pur, avec son écriture spéciale, et de l'autre, l'osque plus ou moins hellénisé, écrit en caractères grecs.

C'était l'osque pur que parlaient les Samnites, et lors de la lutte acharnée de ce grand peuple contre les Romains, il est à croire que, s'il avait été vainqueur, son idiome aurait pris en Italie le rôle prépondérant; car l'osque l'emportait sur le latin par la richesse de l'alphabet, la régularité des formes grammaticales, la fixité de l'orthographe, et en outre il avait pour lui l'avantage d'être bien plus répandu. Mais la fortune lui fut contraire « et la victoire du plus fort, dit Mommsen, eut pour conséquence la destruction de la nation vaincue avec son histoire et aussi avec sa littérature. »

Le savant historien allemand croit qu'il y avait une littérature osque. Il en trouve un premier indice dans la perfection même de l'alphabet, qui marque les longues en répétant les voyelles (AA-EE) et qui, par une différence semblable à celle que les Grecs finirent par établir entre l'E et l'H, entre l'O et l'Ω, distingue entre l'V et l'V̇ (sans doute O), entre l'I et l'I˫ (l'*i pingue* des grammairiens romains). Un autre indice est l'ancienneté des relations directes des Samnites avec Tarente et Naples. Et sous ce rapport que de preuves véritables n'avons-nous pas de la supériorité de leur civilisation sur celle des premiers Romains? Leurs œuvres d'art, leurs médailles, leurs vases n'en donnent-ils pas le témoignage ? Les Grecs eux-mêmes ne se plaisaient-ils pas à attester leurs connaissances littéraires, lorsque Néarque montrait dans un récit, au temps d'Alexandre le Grand, Platon d'Athènes et Archytas de

Tarente dissertant en grec sur des principes de morale avec le Samnite Pontius Hérennius, père de ce Pontius qui, quelque trente ans plus tard, fit passer une armée romaine sous les fourches caudines? Enfin, n'est-il pas avéré que les Samnites eurent un art dramatique et des constructions théâtrales longtemps avant les Romains? Rome, en quête d'emprunts, ne transporta-t-elle pas chez elle les atellanes osques? Et si nous n'entrevoyons celles-ci qu'à travers un latin où ses comiques semblèrent prendre à tâche de se moquer d'une nation vaincue, n'avons-nous pas le droit de penser qu'elles auraient pris un tout autre développement sur une scène nationale qu'aurait ennoblie la fortune d'un peuple victorieux?

Mais de la littérature osque il ne reste plus rien. L'idiome ne se présente à nous que sur des monuments disparates, pour la plupart morcelés, et dont aucun ne se prête à une étude semblable à celle que permettent pour l'ombrien les Tables Eugubines. Les linguistes toutefois ne se sont pas fait faute de chercher l'interprétation de toutes ces inscriptions; même après le bel ouvrage de Th. Mommsen les efforts ne se sont pas ralentis, de nombreux savants[1] ont suivi la même voie, et si plusieurs se sont égarés là où sa profonde expérience épigraphique lui avait fait deviner juste, d'autres tels que A. Kirchoff[2], L. Lange[3], Huschke[4], MM. F. Bücheler[5], Zvetaieff[6] et Michel Bréal[7] ont trouvé

(1) Bugge, Ebel, Schweizer-Sidler, Corssen, Ascoli, Ar. Fabretti, Bruppacher, Enderis.

(2) *Das Stadtrecht von Bantia*, Berlin, 1853.

(3) *Die oskische Inchrift der Tabula Bantina und die römischen Volksgerichte.* Göttingue, 1853.

(4) *Die oskischen und sabellischen Sprachdenkmäler*, Elberfeld, 1856.

(5) Dans les *Fontes juris romani antiqui*, de Bruns, 3e éd. Tubingue, 1876.

(6) *Sylloge inscriptionum oscarum ad archetyporum et librorum fidem edidit Joh. Zvetaieff. Pars prior textum interpretationem glossarium continens*, Petropoli, in-8. *Pars posterior tabulas continens*, in-f., 1878, Lipsiæ, Brokhaus.

(7) Mémoire intitulé *Table de Bantia* dans les *Mém. de la Soc. de Linguistique*, tom. IV, année 1881.

sur plusieurs points des explications nouvelles d'une réelle importance.

Pour donner une idée de cette langue, je ne puis en produire ici de longues citations; je transcrirai seulement quelques fragments de trois inscriptions principales.

La première, qui se compose de cinquante lignes, est gravée sur les deux côtés d'une plaque de bronze découverte en 1848 aux environs d'Agnone et remonte à une haute antiquité. On suppose qu'elle provient d'une de ces chapelles qu'il était d'usage d'élever entre plusieurs propriétés. Elle mentionne beaucoup de divinités, toutes indigènes : les dieux ambarvales, Silvain, Flore, le génie des cours d'eau fécondants, Palès protectrice des troupeaux, Jupiter défenseur du groupe des habitants, *uiria*[1], Jupiter, régulateur des travaux, Herclus qui garde les maisons, Panda déesse de la paix et des moissons, Génita qui préside aux naissances, le génie de l'autel purifié, etc. Voici les noms osques de ces cinq dernières divinités :

diuveï[2] *pïïhiuï regatureï*....	Jovi pio rectori
hercklüï[3] *kerziiuï*..........	Herculi geniali
patanaï pïïstiaï............	Pandæ fidæ
deïvaï genetaï.............	Divæ Genetæ
aasaï purasiaï	Aræ puræ[4]

La seconde, de cinquante-huit lignes, gravée sur pierre, date du milieu du second siècle avant notre ère. C'est un traité entre les villes de Nola et d'Abella et qui règle, entre

(1) D'où les mots latins *centuria*, *decuria*, *curia*, contraction de *co-uiria*, par dérivation du mot signifiant homme, homme courageux, en latin *vir*, en sanscrit *vîra-s*.

(2) Les caractères osques ont été remplacés ici par l'écriture latine, l'ï tenant lieu du caractère ⊦ dont il a été question plus haut.

(3) Ne pas confondre avec l'Hercule hellénique ce dieu italiote dont le rôle était de veiller sur la propriété et que les Romains adorèrent sous le nom de Jupiter *Herceus*, dénomination qu'explique le vieux mot *hercere* signifiant chasser, repousser.

(4) Traduction de Th. Mommsen.

autres choses, la jouissance en commun d'un temple placé sur leurs confins ; on y lit cette clause : « La trésorerie qui existe en ce lieu ne doit être ouverte que d'un commun accord et rien de ce qui s'y trouve ne sera à l'usage d'une seule des villes à l'exclusion de l'autre ».

Aut the-
At æ-
saurum, pud esseï tereï ist,
rarium, quod in ea terra 'est,
pun patensïns, muinikad ta[n-
quum aperiant, communi jus-
ginud patensïns, ïnïm pïd e [seï
su aperiant, et quidquid (est) in eo
thesaureï pukkapid eh [trad
ærario, quandoque extra
u] ïtlïum alttram alttr [...
usum alterius utrius (?)
errïns.
habeant.

La troisième, la plus importante et la plus étendue de l'épigraphie osque, nous est fournie par une plaque de bronze, de vingt-cinq sur trente-huit centimètres, qui a été trouvée en 1790 à Oppido, non loin de l'ancienne Bantia, et qui pour cette raison, porte le nom de *Table de Bantia.* Cette table, incomplète d'ailleurs (le haut, le bas et la partie droite de l'inscription manquent), est couverte sur ses deux faces d'une écriture en caractères latins, qui est celle du second siècle avant notre ère ; d'un côté, elle présente de l'osque, tandis que, de l'autre, on lit du latin. Dans les deux langues il s'agit d'une loi ; et comme des deux côtés il se trouve quelques formules identiques, on a supposé tout d'abord que l'un des deux textes devait être la traduction de l'autre ; mais cette hypothèse, adoptée par Mommsen, ne paraît guère admissible à M. Bréal. Toujours est-il que les parties que nous avons de l'inscription osque et de l'inscription latine traitent de matières différentes, soit que

l'état incomplet de la Table fasse qu'il y ait de chaque côté une partie différente de la même loi, soit qu'en dépit de l'identité de certaines formules, qui n'est peut-être qu'un effet du hasard, il faille considérer les deux textes comme ceux de deux lois distinctes. Le texte latin n'offrait donc pas beaucoup de secours pour l'interprétation du texte osque. Mommsen a vu dans celui-ci une sorte de loi agraire par laquelle Rome accordait aux habitants de Bantia la jouissance d'une portion de l'*ager publicus ;* mais, comme l'a très bien démontré A. Kirchoff, il se trompait et cette vue inexacte de l'ensemble l'avait entraîné dans de nombreuses erreurs de détail. On est arrivé maintenant, sauf dans quelques rares passages, à une traduction certaine, et il est prouvé que la loi réglait le droit municipal de Bantia, notamment en ce qui concerne les assemblées du peuple, les tribunaux, le cens et le *cursus honorum*, c'est-à-dire l'ordre dans lequel les magistratures devaient être parcourues. Des sept articles que nous a conservés l'inscription, voici le premier et le troisième, les deux plus courts. L'un décide : 1° que le magistrat, voulant user de son droit d'*intercessio* [1] doit jurer dans l'assemblée du peuple qu'il agit d'accord avec la majorité du Sénat; 2° que celui envers qui on a usé de ce droit ne pourra réunir l'assemblée une seconde fois le même jour. L'autre dit que, devant tout procès relatif à un bien-fonds ou à de l'argent, le magistrat ne doit tenir l'assemblée qui rendra le jugement qu'après avoir annoncé quatre fois l'affaire devant le peuple, qu'ainsi le peuple prendra connaissance du jour quatre fois et non pas cinq fois, c'est-à-dire qu'à la cinquième fois le jugement sera prononcé [2].

Svae pis pertemust, pruter pan [*pertemest,*] *deivatud*
Si quis (comitia) peremerit, priusquam [peremet,] jurato

(1) Droit d'ajourner une assemblée.
(2) Une disposition semblable existait dans la loi romaine. Cf. Appien, *Bell. civ.* I, 74 : Cic. *Pro domo*, XVII.

sipus com[e]nei perum dolom mallom siom ioc comono
sciens in comitio sine dolo malo se ea comitia
mais egm [as touti] cas [a]mnud pan pieisum bratsis auti cadeis
magis reipublicæ causa quam alicujus — aut —
amnud, inim idic siom dat sena[teis] tanginud maimas
causa, et id se de senatus sententia maximæ
carneis pertumum. Piei ex comono pertemest, izic eizeic
partis peremere. Cui sic comitia peremet, is illo
zicel[ei] comono ni hipid.
die comitia ne habeat.
Svae pis pru meddixud altrei castrous auti eituas
Si quis pro magistratu alteri fundi aut pecuniæ
zicolom dicust, izic comono ni hipid ne pon op toutad
diem dixerit, is comitia ne habeat nisi cum apud populum
petirupert urust sipus perum dolom mallom, in
quater oraverit sciens sine dolo malo , et
trutum zicolom touto peremust petiropert, neip
definitum diem populus acceperit quater, neve
mais pomtis.
magis quinquies [1].

De l'étude approfondie qu'on a faite de la langue osque il résulte que, partout où l'on a pu la comparer à celle des Romains, on lui a reconnu le caractère d'un idiome antérieur d'où une partie considérable du vocabulaire latin a tiré son origine. Cette constatation, développée par Mommsen, a été résumée en termes fort heureux dans une des pages les plus nettes de Hase [2]. « Des philologues habiles, dit l'éminent érudit, ont déjà prouvé que les langues dérivées resserrent, affaiblissent ordinairement l'idiome primitif, qu'elles adoucissent les syllabes dures et fortes, qu'elles élident et perdent des syllabes ou des sons. Or c'est de l'osque que semble s'être formée la moitié peut-être des mots de la langue latine, d'aprés le même procédé par lequel les langues néo-latines se sont formées de celle-ci. La

(1) Texte et traduction, tels que les donne M. Bréal dans le Mémoire cité par la note 7 de la page 37.
(2) *Journal des Savants*, déc. 1850.

conjonction AUTI, répétée quatre fois dans l'inscription de Bantia, est devenue *aut* en latin ; DEÏVAÏ est devenu *divæ ;* ISIDUM, *idem ;* PIÏHIUÏ, *pio ;* PURASIAÏ, *puræ* ; POSMOM, *pomum ;* REGATUREÏ, *rectori*. Il en est de même pour les noms de divinités, où quelquefois la dénomination osque offre une ressemblance frappante non pas avec le mot latin tel que nous le connaissons par les auteurs classiques, mais avec la forme ancienne et moins contractée du même nom : DIUVEÏ est *Diove* et plus tard *Jovi ;* HERUKINAÏ, *Erycinæ ;* MAMERS, *Mars*. Parfois l'analogie moins apparente n'est pas moins réelle : ainsi, par suite de la substitution habituelle aux Romains de *l* à *d* [1], le nom osque des nymphes DIUMPAÏS devient *lumphæ*, nom qu'elles portaient à Rome avant que le culte pur des objets naturels eût fait place aux fictions compliquées et brillantes de la mythologie hellénique. Même habitude de contraction et d'élision dans les noms de localités ; NURLA, *Nola ;* AKUDUNNIAD, Aquilonia, etc.....»

Il faut donc voir dans l'osque l'élément fondamental du latin. Les Romains eux-mêmes d'ailleurs reconnaissaient être descendus de populations opiques [2] et les tribus sabines qui s'étaient mêlées aux premiers habitants de la ville de Romulus ne parlaient point autre chose qu'un des nombreux dialectes de l'osque. Cette langue resta même assez familière à Rome pendant longtemps [3]. Mais lorsque les relations quotidiennes s'établirent entre les Grecs et les Romains et que ceux-ci se mirent à étudier la littérature de la Grèce sous toutes ses formes, empruntant à ses œuvres et ses idées et ses expressions, le latin se sépara de plus en plus de l'osque pour se rapprocher du grec ; le mot *oscus* finit alors par perdre son véritable sens et ne désigna plus

(1) δάκρυμα, lacrima.

(2) « Nos quoque, disait Caton en parlant des Grecs, dictitant barbaros, et spurius *nos, quam alios opicos*, appellatione fœdant. » Plin. *Hist. nat.*, XXIX, 7.

(3) Nous voyons dans un récit de Tite-Live comment, en l'an 454 de Rome, l'armée romaine se trouvant aventurée au milieu des montagnes de la Sabine, le consul se servit de ceux qui parlaient l'osque pour s'instruire de la posi-

qu'un langage grossier : c'est en lui donnant cette dernière signification que le poète comique Titinius disait : « Osce et volsce fabulantur, nam latine nesciunt[1]. — Ils parlent osque et volsque, car ils ne savent parler latin. » Les auteurs d'Atellanes latines y affectèrent même des barbarismes de toute espèce[2], non seulement pour égayer le public comme on l'égaye chez nous en mettant dans la bouche de certains personnages des expressions de patois de diverses provinces, mais parce qu'ils voulaient, par la grossièreté de leur parler, paraître fidèles à l'origine osque de ce genre de composition dramatique. Voilà comment finit par tomber, chez les Romains, dans le discrédit le plus complet celle de toutes les langues qui avait eu le plus d'importance dans les origines de la leur.

VI

Quant à la langue grecque, son rôle véritable dans la formation du latin ne commença que tardivement. Sans doute il y avait eu, de tout temps, des mots latins ressemblant à des mots grecs, comme les noms de nombre *sex* (ἕξ), *Septem* (ἑπτά) et d'autres vocables exprimant des idées élémentaires et usuelles tels que *pater* et *mater* (πατήρ, μήτηρ), *arare*, *aratrum*, *arvum* (ἀροῦν, ἄροτρον, ἄρουρα), *genus*, *gigno* (γένος, γίγνομαι) *sedes*, *sedeo* (ἕδος, ἕζομαι, ἑδοῦμαι) *sudor*, *sudare* (ἱδρώς, ἱδρόω-ῶ), silva (ὕλη, dorien ὕλα), *terminus*, *terminare* (τέρμα, τερμάζειν, dorien, τέρμων), *latere* (λανθάνω, aor. 2 ἔλαθον), *navis* (ναῦς), ovum (ὦον), etc. Mais les rapports de tous ces

tion et des intentions de l'ennemi : « Aliquanto ante lacum ad castra accessit *gnarosque oscæ linguæ* exploratum quid agatur mittit. » X, 20.

(1) Festus, v. *obscum*.

(2) Comme : *ampliter*, *complectite*, *Forus*, *ibus* (iis), *ipsus*, *mirabis*, *torriter*, *tumulti*, *venibo*, etc.

termes entre eux tenaient uniquement à la communauté d'origine des deux peuples : la racine et le sens des mots primitivement employés par les tribus aryennes de la branche des Pélasges s'étaient indéfiniment conservés dans le développement linguistique qui avait suivi la dispersion des races issues de la grande famille. Tout au plus peut-on admettre que quelques mots grecs, en très petit nombre, étrangers au dialecte attique, mais employés dès un temps lointain chez les Doriens de la Sicile et de l'Italie méridionale, auraient pénétré dans le Latium beaucoup avant la prise de Tarente par les Romains. En réalité ce ne fut qu'à partir de cette époque que se fit sentir l'influence grecque sur le latin.

Mais alors elle fut on ne peut plus sensible. Les Romains, une fois rapprochés de la Grèce, puisèrent sans scrupule à ses trésors intellectuels, et, comme leur langue maternelle manquait des expressions nécessaires à toutes les notions nouvelles qu'ils acquéraient, ils demandèrent au grec de quoi suppléer à leur indigence, que ne pouvait pas toujours corriger l'emploi des périphrases. Tantôt ils transcrivaient les vocables grecs en lettres latines aussi exactement que possible, comme *philosophus*, *philosophia* (φιλόσοφος, φιλοσοφία), *theatrum*, *amphitheatrum* (θέατρον, ἀμφιθέατρον), *hippodromus* (ἱππόδρομος), *geographia* (γεωγραφία), *grammaticus* (γραμματικός), *syllaba*, *monosyllaba* (συλλαβή, μονοσύλλαβα), *hexameter* (ἑξάμετρος) *iambus* (ἴαμβος) ; tantôt ils composèrent des mots hybrides, mi-partie grecs, mi-partie latins, tels que *epitogium* (du grec ἐπί et du latin *toga*), *biclinium* (du latin *bis* et du grec κλινή), *peratticus* (du latin *per* et du grec ἀττικός) ; ou bien encore ils formèrent des mots latins d'après la composition et la dérivation des mots grecs qu'ils voulaient traduire : ainsi *adverbium* répondit à ἐπίῤῥημα, *conjunctio* à σύνδεσμος, *conjugatio* à συζυγία, *translatio* à μεταφορά, *ambitus* ou *circuitus verborum* à περίοδος, *qualitas* dérivé de *qualis* à ποιότης, dérivé de ποῖος [1]. Bref, ils s'approprièrent de leur

(1) Voir sur ces divers procédés : Cicéron, *de Oratore*, III, 52, 53 ;

mieux le riche vocabulaire que possédait la Grèce dans son langage des arts et des sciences et c'est à ce vaste ensemble d'emprunts que paraît faire allusion Horace, quand il dit : « Tout mot nouveau et né d'hier fera fortune pourvu qu'il tombe d'une source grecque et qu'on l'ait dérivé avec précaution. »

Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si
Græco fonte cadant parce detorta [1].

Les tours de la phrase grecque se naturalisèrent moins aisément dans le latin que le vocabulaire. Cependant il y avait entre les deux grammaires des ressemblances importantes. D'abord, les deux idiomes, appartenant à la classe des langues qu'on appelle synthétiques, tendaient à exprimer plusieurs idées à la fois par un seul mot (*eo*, je-vais, λούομαι, je-me-baigne,) et abondaient en formes grammaticales. Le latin, à la vérité, n'avait ni article, ni duel dans la déclinaison, ni optatif proprement dit, ni voix moyenne dans la conjugaison; et, de son côté, le grec manquait des formes du gérondif et du supin ; mais l'un et l'autre, malgré cela, avaient un système de flexions riche et varié. Et puis cette abondance de formes grammaticales donnait, chez l'un comme chez l'autre, une grande liberté à l'arrangement des mots, à la construction des phrases, et faisait que, dans les deux syntaxes, à l'encontre de ce qui se passe dans les langues analytiques, les règles de *position* étaient plus rares et moins rigoureuses que les règles d'*accord* et de *dépendance*. Il en résultait que les difficultés d'imitation, pour être grandes, n'étaient pas insurmontables et c'est ce que surent montrer tous les grands écrivains de Rome qui eurent à cœur d'ajouter quelque chose au maigre héritage

Orator, 25, 39, 40. Cf. Henri Estienne, *Ciceronianum Lexicon græco-latinum*, Paris, 1557 ; Turin, 1743 ; thèse latine de M. Clavel *De M. T. Cicerone græcorum interprete*, Paris, 1867 ; Saalfeld, *Index græcorum vocab. in ling. lat. translat.*, Berlin, 1874; E. Egger, *Notions élémentaires de grammaire comparée*, ch. XXI. Paris, 8e éd., 1880.

(1) *Ad Pisones*, 52-53.

des premiers âges. Le latin d'ailleurs, avec une aptitude admirable à serrer et à contracter la pensée, se prêtait merveilleusement à certaines œuvres telles que les textes de lois et les monuments épigraphiques pour lesquels il n'est jamais besoin d'aucun modèle. Mais sur les points où il lui fallut en chercher il n'en manqua pas et il sut se servir heureusement de ceux que la Grèce lui offrait. Dans la poésie même, qui semble être la partie de la littérature la moins ouverte à l'esprit romain, il ne tarda pas à trouver dans l'accent, la quantité et l'inspiration des procédés et des effets d'harmonie d'une grande variété : fondée, comme la poésie grecque, sur la mesure des syllabes, la poésie latine eut, à un moindre degré qu'elle, mais comme elle, un style abondant en tours et en mots très souvent distincts de ceux de la prose.

A mesure que j'étudierai, dans les livres qui suivent, les imitations grecques des poètes et des prosateurs latins, j'aurai plus d'une fois l'occasion de faire ressortir[1] l'in-

(1) Non pas que j'aie l'intention de produire ici l'histoire de la langue latine en même temps que celle de la littérature. Il y a longtemps qu'une telle entreprise a été reconnue d'une exécution impossible et, comme le disait E. Egger dans un article du *Journal des Savants* qui date déjà de plus de vingt ans (année 1875, p. 388), il faut subir résolument la nécessité, qui s'impose désormais aux historiens des lettres romaines, de se contenter d'effleurer cette histoire de la langue, laquelle, vu l'accroissement de nos richesses, a pris maintenant à elle seule toutes les proportions d'une science. J'aurai soin de dire à propos de chacun des principaux écrivains quelques mots des modifications apportées par lui au vocabulaire, à la grammaire, à la versification. Mais ceux de mes lecteurs qui voudront entrer dans plus de détails devront recourir aux ouvrages spéciaux dont la plupart n'embrassent même plus qu'une des diverses parties de la matière, selon qu'ils s'attachent particulièrement à l'orthographe, à la prononciation, au vocalisme, à l'accentuation, à la métrique. Voir les 2,400 pages gr. in-8 qu'ont fournies les publications de Corssen, les trois volumes in-8 de Schuchardt sur le latin vulgaire, les études de Brambach sur l'orthographe latine, le travail de MM. Weil et Benloew sur l'accentuation, le *Traité de versification latine* et la *Nouvelle prosodie latine* de L. Quicherat, les dissertations de G. Hermann, F. Ritschl, Fleckeisen, etc. sur la métrique, le volume in-8 avec planches de M. G. Edon sur l'écriture et la prononciation du latin savant et du latin populaire, les grammaires latines publiées

fluence qu'eut sur leur vocabulaire, leur style poétique, leur métrique et leur manière d'écrire en général la manière même des auteurs qu'ils se plurent à imiter. Pour le moment il me suffit d'avoir fait entrevoir les origines du latin en passant en revue rapidement les idiomes qui y ont joué les rôles principaux et j'aborde l'examen des monuments les plus anciens de cette langue, seuls indices de ce qu'ont pu avoir de littéraire les cinq premiers siècles de Rome.

dans ces derniers temps, et le dictionnaire étymologique latin de MM. Bréal et Bailly. J'appelle l'attention sur ce dernier ouvrage qui, malgré la science étendue qu'il a réclamée de ses auteurs, est facilement intelligible à quiconque a fait des études classiques : on n'y trouve pas seulement les mots groupés d'après l'étymologie, on en a ce que Littré appelle la *filière* et l'*historique;* en même temps qu'on apprend à quel ordre de notions, à quelle face de la vie du peuple romain, à quelle portion de la culture antique appartenait primitivement chaque terme, on est singulièrement éclairé sur les divers emplois successifs de ces termes, sur la vie de la langue, c'est-à-dire sur les empreintes marquées en elle par la vie même de la nation.

CHAPITRE II

Monuments les plus anciens de la langue latine. Poésie des Romains pendant les cinq premiers siècles.

I. Le sacerdoce italique. Langage rythmique des prêtres devins, des sibylles et des législateurs de la religion. Caractère de la religion romaine. Influence exercée par elle sur la poésie des premiers Romains. Les *Indigitamenta*. — II. Chant des Frères Arvales. Origine de ce chant. Texte que nous en avons. Désaccord des savants sur la manière de l'interpréter et d'en marquer la mesure. — III. Chants des Saliens. Origine des cérémonies dans lesquelles on les répétait. Les *Axamenta*. Débris des chants des Saliens. — IV. Fragments transcrits par Varron des livres pontificaux au sujet de l'antique institution des Argées. — V. Hymnes chantés dans les repas sacrés en l'honneur des grands hommes. Ce qu'on doit penser de l'opinion de Niebuhr qui croit que tous ces chants des banquets n'étaient que les fragments d'un vaste ensemble d'épopées populaires. — VI. Chants de triomphe. Chants de deuil; nénies. Sens divers du mot nénie qui signifiait aussi chanson d'enfant et chant magique. — VII. Livres sibyllins. Livre des devins et prédictions du devin Marcius. Recueils de sentences prophétiques et de formules magiques. — VIII. Vers fescennins. Licence de cette poésie grossière. *Saturæ*. Origine du théâtre à Rome. Le vers saturnin, expression générale de toute la poésie des cinq premiers siècles.

I

De même que la Grèce, les populations de l'ancienne Italie avaient reçu des Pélasges le culte de leurs dieux. Elles s'expliquaient les luttes des éléments et l'éternelle fécondité du monde par les rivalités ou l'union de divinités, de sexe différent, en qui elles adoraient les forces de la nature bonnes ou mauvaises. C'était une religion en beau-

coup de points barbare et violente, qui ne laissait même pas que de réclamer dans plusieurs de ses sacrifices des victimes humaines. L'abondante et riante imagination des Grecs l'avait de bonne heure remplacée par le culte de divinités plus humaines, sorties d'un riche développement de légendes merveilleuses; mais l'Italie, peu féconde en inventions poétiques, l'avait conservée plus fidèlement, ne la modifiant guère que par des créations singulièrement graves et peu variées, qui avaient rapport aux rudes labeurs de la vie agricole, aux misères de la vie présente, aux dangers de l'avenir, à la crainte des morts. La croyance aux Génies, l'usage des évocations, le double culte des lares et des larves, voilà ce qu'on trouve chez les populations italiotes plus que partout ailleurs.

Le sacerdoce de cette religion, dont la principale tendance était d'observer et d'interpréter les grands phénomènes de la nature, poursuivait beaucoup moins, dans la doctrine fulgurale et dans l'aruspicine[1], un travail d'imagination qu'une recherche scientifique, et si d'une étude où se présentaient constamment, sans préoccupation de l'idéal et du beau, les redoutables questions de la vie et de la mort, étaient sorties quelques fictions, ce n'avaient été en général que des mythes lugubres qui n'agissaient sur l'esprit des peuples que par l'excitation à la terreur.

On peut affirmer néanmoins que l'ancien sacerdoce italique n'avait point méconnu le pouvoir qu'exercent la musique et la poésie sur l'âme humaine. Il eût été difficile dans l'antiquité d'élever la voix au nom des dieux sans tenter de recourir à un parler plus qu'humain, et de là le langage rythmique dont se servaient les prêtres devins, les sibylles et les législateurs de la religion. Les préceptes moraux de Tagès ne furent pas exprimés en prose ordinaire dans les livres sacrés de l'Étrurie; la prophétesse Carmenta, mère d'Évandre, dont le nom semble avoir

(1) Voir mon *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. I, ch. 2.

donné à la langue latine le mot *carmen*[1], la sibylle de Cumes, que Virgile fait contemporaine d'Énée et à qui il attribue la rédaction des livres sibyllins, celle de Tibur, Albunea, qui fut la grande prêtresse fatidique des bords de l'Anio[2], l'aruspice Picus, que la légende représente comme l'oiseau prophétique de Mars[3], le prêtre de Janus qui, sous le nom de Faunus ou Fatuus, donnait ses oracles aux hommes, pendant que sa femme ou sa fille, Fauna ou Fatua, prédisait l'avenir aux femmes, ne parlèrent pas non plus une langue sans rythme ; et les successeurs de Faunus, les *Fauni*, dont la rude manière de s'exprimer devait devenir un jour un sujet de moquerie pour ceux qui les premiers arrivèrent à composer des vers réguliers, n'en furent pas moins les premiers inventeurs de la poésie du Latium. Nul doute d'ailleurs que cette poésie primitive et grossière, employée par les prêtres devins et les sibylles, ne se soit introduite aussitôt dans les prières et les litanies des corporations sacerdotales. Nous voyons par les monuments qui représentent la célébration des cérémonies sacrées et sur lesquels figurent fréquemment les cithares, les lyres, les trompettes et les flûtes, combien la musique instrumentale intervenait dans l'accomplissement des actes religieux ; il est certain que le langage rythmique, sorte de musique vocale, en fut aussi souvent l'auxiliaire. Le sacerdoce avait si bien compris l'influence ainsi exercée sur l'organisation de l'homme[4], que, dans les circonstances les plus graves, au milieu de la terreur

(1) Tite-Live (I, 7) dit que Carmenta avait étonné le Latium avant l'arrivée de la sibylle.

(2) Voir pour la sibylle de Cumes et celle de Tibur : *Histoire de la Divination dans l'antiquité* par M. A. Bouché-Leclercq (Paris, 1880), tom. III, ch. 2, § 3.

(3) Virg., *Æn.*, VII, 190.

(4) La constatation de cette influence avait même introduit chez les Étrusques et chez plusieurs peuples italiotes l'emploi des formules rythmiques, du chant et de la danse dans la pratique de la médecine. Nous trouverons un débris d'une de ces formules dans un chapitre du traité de Caton sur l'agriculture. Cf. Plin., *Hist. nat.*, XXVIII, 2.



produite par la menace de quelque calamité publique, il cherchait dans le plus grand déploiement possible des spectacles les moyens d'impressionner favorablement les esprits. Les fêtes solennelles avec leurs chants et leurs danses, les pompes du cirque, les jeux scéniques n'étaient, à vrai dire, dans l'ancienne Italie, que des institutions religieuses établies pour détourner la colère des dieux.

La ville de Romulus, formée d'un mélange de peuples, prit les croyances et les pratiques des nations dont elle sortait. Ainsi s'expliquent les paroles que nous lisons dans le discours profondément religieux mis par Tite-Live dans la bouche de Camille défendant les vieux sanctuaires du sol natal : « Abandonnerons-nous, dit-il, tous ces sanctuaires aussi anciens que notre ville et dont quelques-uns même sont plus anciens qu'elle[1] ? » Latins, Sabins, Étrusques, tous à la fois fournirent contribution aux rites et au culte de Rome naissante. Elle travailla seulement à coordonner tout ce qu'elle tenait d'ailleurs et sur l'ensemble elle fixa l'empreinte de sa discipline.

Elle ne marqua pas seulement sa religion d'un caractère essentiellement laïque en la faisant diriger par ceux-là mêmes qui gouvernaient l'État[2], elle la façonna conformément au sens pratique qui distingua si bien sa politique : elle lui donna une organisation froide, méthodique, où rien n'était laissé à l'inspiration, où tout était prévu jusque dans les détails les plus minutieux. Dépouillant la prière de liberté, elle lui imposa des formes immuables ; elle régla les sacrifices et les rapports de piété et de reconnaissance des hommes envers les dieux comme des sortes de traités ou de contrats dont chaque terme strictement

(1) Tit. Liv., V, 52.

(2) « De toutes les institutions inspirées par les dieux à nos ancêtres, dit Cicéron, il n'en est pas de plus belle que celle qui confère aux mêmes personnes le soin de la religion et le gouvernement de la République : c'est ainsi que les plus illustres et les plus nobles citoyens, comme sages magistrats, comme gardiens fidèles des rites, assurent le salut de l'État. » *Pro domo*, I.

arrêté devait ne laisser place à aucun doute et qui, renfermant la dévotion dans des limites étroites, ne lui permettait ni de devoir quelque chose à la divinité ni de lui payer plus que sa dette[1]. Des dispositions de l'âme et des élans du cœur elle ne s'occupa nullement; elle s'arrêta aux pratiques, considéra comme religieux ceux qui connaissaient les rites et qui savaient accomplir les cérémonies sacrées en suivant exactement, dans l'attitude prescrite, les règles établies[2].

Il est vrai que ces règles étaient si compliquées qu'il y avait quelque mérite à les observer et qu'il eût été souvent difficile de le faire sans le secours des prêtres spéciaux qui en possédaient la science. Il fallait tout d'abord, quand on voulait implorer la protection divine, savoir le nom précis du dieu de qui dépendait, dans la circonstance, la faveur dont on avait besoin, et ce n'était pas un petit embarras de le trouver avec certitude dans l'infinie variété du

(1) Aulu-Gelle constate, en même temps que la piété des premiers Romains, la très grande prudence qu'ils montraient dans l'expression des promesses faites aux dieux : « Veteres romani, quum in omnibus aliis vitæ officiis, tum in constituendis religionibus atque in diis immortalibus animadvertendis castissimi cautissimique. » *Noct. Att*, II, 28. — A propos de ces trafics imaginés entre l'homme et la divinité, rien n'est plus curieux que la légende reproduite par Ovide dans le III[e] livre de ses *Fastes* et qui représente plaisamment le roi Numa sollicitant une faveur de Jupiter et parvenant à l'obtenir tout en réduisant à presque rien ses exigences. « Vous me sacrifierez une tête, dit le dieu. — Vous serez obéi, répond le roi, je couperai une tête d'ail de mes jardins. — Il me faut quelque chose ayant appartenu à un homme. — Je vous donnerai l'extrémité de ses cheveux. — Je veux un être animé. — Je vous offrirai un petit poisson. » Jupiter accepte en riant le sacrifice ainsi stipulé et promet en retour un gage infaillible du salut de l'État. *Fast*, III, v. 339 et suiv.

(2) M. Boissier a fait remarquer que les caractères de la religion romaine sont parfaitement exprimés par le nom qui la désigne : « Les critiques anciens, dit-il, dérivent en général ce nom *religio* de la même racine qui a produit les mots *diligens* et *diligentia ;* ils pensent qu'à l'origine il voulait dire simplement exactitude et régularité. » (*La religion romaine*, Introd. ch. I, § 2.) Krahner a noté aussi que les Grecs n'ont jamais eu de terme correspondant tout à fait à celui-là (*Grundlinien zur Geschichte des Verfall der römischen Staatsreligion*, p. 13).

panthéon romain. Non seulement des dieux presque identiques, empruntés à plusieurs peuples, y avaient pris rang sous des noms différents; mais les attributs divers de chaque divinité en avaient été détachés, avec les épithètes distinctes qui les exprimaient, pour être érigés eux-mêmes en autant de dieux indépendants, et il était résulté d'une telle méthode d'abstraction que chacun des événements de la vie de l'homme depuis sa conception jusqu'à sa mort, comme chacun de ses besoins essentiels, tels que la nourriture, la demeure, le vêtement, se trouvait placé sous la dépendance d'un dieu particulier [1] qui n'avait d'autre nom que celui de la fonction dont il était chargé et qui n'était doué de pouvoir qu'autant qu'on l'invoquait dans les conditions répondant exactement à cette fonction. Il fallait en outre choisir pour le dieu, dès qu'il était trouvé, la prière dont les termes devaient le mieux lui convenir, prière ordinairement prolixe et pleine de répétitions pour bien préciser tous les points, abondante en formules semblables à celles de la jurisprudence.

On comprend aisément qu'une telle religion, avec tous ces dieux abstraits dont la plupart ne prirent aucune forme, aucune vie [2], avec ces prières calculées de sang-froid et en

(1) Il y eut, par exemple, au nombre des dieux et des déesses : *Vaticanus*, pour présider au premier cri de l'enfant; *Fabulinus*, pour lui faire prononcer sa première parole; *Educa* et *Potina*, pour lui apprendre à manger et à boire; *Cuba*, pour protéger son repos au lit; *Abeona* et *Iterduca*, *Adeona* et *Domiduca*, pour suivre ses pas en différents sens, etc. A l'origine, ces mots de *Vaticanus* et de *Fabulinus* n'avaient été que des épithetes jointes au nom d'une puissante divinité telle que *dious Pater*, le Père céleste; mais ainsi que l'explique M. Bouché-Leclercq : « Comme chaque invocation faisait appel, non pas à toute la puissance du dieu, mais à une de ses facultés, l'épithète était, dans la pratique, beaucoup plus importante que le nom et fut employée isolément. Bientôt le souvenir de la relation qui existait primitivement entre le nom et les qualifications se perdit et les dieux ouvrirent leurs rangs aux épithètes divinisées. » *Les pontifes de l'ancienne Rome*, thèse (1871), p. 46.

(2) Dès les premiers temps de Rome le goût des abstractions divinisées fut porté si loin que nous voyons Tullus Hostilius bâtir un temple à la Peur et à la Pâleur.

vue seulement du profit qu'elles devaient procurer, avec ces pontifes constitués en jurisconsultes chargés de veiller au maintien scrupuleux des mille détails d'un code des plus compliqués, n'ait inspiré aux premiers Romains aucun de ces élans d'imagination et d'enthousiasme qui portèrent les Grecs de si bonne heure dans les régions les plus élevées de la poésie. Leur littérature religieuse se composa surtout de ces sortes de listes appelées *Indigitamenta*, où les prêtres, rangeant tous les dieux dans un ordre régulier, conservaient l'explication du nom et des fonctions de chacun, ainsi que les formules des prières qu'il importait de leur adresser. Elle posséda aussi, avec les litanies, certaines compositions, non pas de style lyrique, mais en langage rythmique et cadencé, dont se servaient plusieurs corporations dans leurs fêtes les plus solennelles.

C'est de ces corporations remontant à la plus haute antiquité et qui répétèrent chaque année, durant des siècles, les mêmes cérémonies traditionnelles, que nous tenons les deux monuments les plus anciens de la langue latine. L'un est connu sous le nom de Chant des Frères Arvales; l'autre, réduit à quelques mots, sous celui de Chant des Saliens.

II

Le collège des Frères Arvales passait chez les Romains pour avoir été constitué, dans le principe, par les douze fils d'Acca Larentia; un d'eux étant mort, Romulus avait pris sa place, et le nombre des Arvales était toujours resté fixé à douze. Sous la présidence de celui qui prenait le nom de *magister*, ils gardèrent le titre de frères pour rappeler leur origine. Le culte qu'ils desservaient, comme leur nom, se référait à l'agriculture [1] et se célébrait dans

1) *Arva*, champs.

le temple de la divinité agricole *Dea Dia*[1], lequel était entouré d'un bois sacré et situé à cinq milles de Rome. Réorganisé par Auguste qui, fondateur de l'empire, tint à faire partie de la confrérie comme en avait fait partie le fondateur de la ville, ce culte fut entouré pendant longtemps d'un éclat extraordinaire[2]. Il ne tomba qu'au temps des Gordiens. Le sanctuaire, sur les parois duquel avaient été inscrits régulièrement les *actes* du collège, fut alors abandonné et le tout s'en alla en ruines. Mais l'emplacement ayant été retrouvé à la fin du siècle dernier, les fouilles qu'on y pratiqua permirent au savant G. Marini de publier le grand ouvrage[3] où il restaura avec une admirable sagacité l'histoire des Arvales depuis l'origine de leur institution. D'autres fouilles, opérées il y a une trentaine d'années, fournirent aussi à M. Henzen le moyen de tracer dans son livre *Acta fratrum Arvalium*[4] le tableau de la vie de la corporation durant plus de deux cents ans[5].

Les cérémonies, toujours les mêmes, des Arvales, décrites par une longue série de procès-verbaux plus ou moins prolixes qui se complètent mutuellement, nous sont donc connues dans tous leurs détails. Il y en avait beaucoup : les unes s'accomplissaient au moment de graver sur le marbre les actes du collège ; les autres, quand il s'agissait de réparer le temple, de remplacer les autels de gazon du bois sacré. On y invoquait les anciens dieux du Latium, Janus pater, Jupiter, Mars, Dea Dia, Flora, Vesta, Sum-

(1) Divinité analogue à *Ops* et à *Acca Larentia*.

(2) Les *Arvales* étaient assistés dans les sacrifices par quatre *pueri*, qui devaient être *ingenui*, *matrimi et patrimi*, et peut-être *senatorum filii*. Il y avait aussi des *ministri*, des *calatores*, des *scribæ*, probablement au nombre de quarante-huit.

(3) *Atti e monumenti de' fratelli Arvali* (Rome, 1795, 2 vol in-4).

(4) Berlin, 1874. Le même auteur avait publié, en 1868, *Scavi nel bosco sacro dei fratelli Arvali*.

(5) Le plus ancien des procès-verbaux du culte des Arvales est de l'an 14 de notre ère, le plus récent est de l'an 238. Rien ne nous met mieux que cette collection en état d'apprécier le formalisme minutieux de la liturgie romaine.

manus pater, les dieux ou déesses chargés de la protection spéciale du temple et du bois, et les divinités des *Indigitamenta* qui présidaient à la combustion, à l'abattage, au débit, au transport des arbres, telles que les déesses Adolenda et Coinquenda. Mais la grande solennité était la fête annuelle du mois de mai. Elle durait trois jours; le premier et le troisième se passaient à Rome dans la maison du *magister*, le second sur l'emplacement sacré. Ce second jour, les Arvales arrivaient dans l'après-midi, après qu'un sacrifice expiatoire avait été opéré par le *Magister* seul; revêtus de la prétexte et couronnés d'épis, ils mangeaient la chair des victimes apprêtée suivant le rite et attestaient l'accomplissement de l'expiation. Ils montaient alors au bois sacré où ils faisaient le véritable sacrifice à *Dea Dia* par l'immolation d'une brebis grasse, en l'accompagnant de formules symboliques qui se rapportaient au culte des divinités agricoles. Eusuite, dans le temple ouvert aux regards du peuple, ils bénissaient les urnes du sanctuaire, de forme et de matière semblables aux urnes primitives, et se partageaient des pains ornés de branches de laurier ainsi que quelques légumes. Puis ils fermaient les portes du temple, prenaient les *libelli* ou livres liturgiques, relevaient leurs tuniques et accomplissaient autour de l'autel la *tripodatio*, sorte de danse à laquelle s'unissait un chant cadencé. Après quoi ils rendaient les *libelli*, élisaient le *magister* et le flamine de l'année suivante et prenaient un repas en commun.

C'est grâce aux détails donnés par le procès-verval des 27-30 mai 218, plus circonstancié que les autres, que nous connaissons le chant en question. Voici en quels termes le texte gravé l'annonce et l'exprime :

« IBI SACERDOTES CLUSI, SUCCINCTI, LIBELLIS ACCEPTIS, CARMEN DESCINDENTES TRIPODAVERUNT IN VERBA HÆC.

ENOS LASES IVVATE (3 fois répété)
NEVE LVAERVE MARMAR SINS INCVRRERE IN PLEORES (3 fois)

SATVR FVRERE MARS LIMEN SALI STA BERBER (3 fois)
SEMVNTS ALTERNEI ADVOCAPIT CONCTOS (3 fois)
ENOS MARMOR IVVATO (3 fois)
TRIVMPE (5 fois)

La triple répétition de chaque phrase donne lieu de penser que les Arvales se partageaient en trois groupes pour exécuter leur *tripodatio* et que chacun des groupes la disait à tour de rôle.

L'invocation, comme l'indique le dispositif marqué par le quatrième verset, s'adresse à tous les Sémones, c'est-à-dire aux divinités qui président aux semailles, chose bien naturelle, puisque, d'après la définition de Varron[1], les frères Arvales n'avaient pour mission que d'obtenir du ciel par leurs sacrifices la fécondité des champs. Il est vrai que, dans les autres versets, il est question de *Marmar*, *Mars* et *Marmor ;* mais sous tous ces noms et même sous celui de *Berber*, qui n'est pas sans analogie avec eux, il est permis de ne voir qu'un seul dieu invoqué de différentes manières. C'était, en effet, la coutume des Romains de recourir à une sorte de syncrétisme religieux pour réunir dans une même prière tous les noms qu'ils connaissaient pouvant s'appliquer à la même divinité. Et il est à remarquer que Mars, dans son ancien culte, n'avait rien de commun avec le dieu de la guerre qu'adoraient les Grecs; ainsi que les Sémones, il protégeait l'agriculture; nous savons par Caton l'Ancien[2] qu'on implorait son secours à l'occasion des *ambarvalia*[3] domestiques.

Toutefois les érudits qui se sont occupés de la traduction

(1) « Fratres arvales qui sacra publica faciunt propterea ut fruges ferant arva. » *De ling. lat.* V, 23. Festus, p. 131.

(2) *De re rustica*, 141.

(3) Cette fête, célébrée par chaque propriétaire, consistait en la purification des champs par le triple sacrifice d'un porc, d'une brebis et d'un taureau (*suovetaurilia*), qui avait lieu après qu'on avait promené les victimes autour des moissons vertes. Cf. Becker-Marquardt, *Handbuch der röm. Alterthümer*, IV, p. 148.

de ce morceau, en se plaçant à des points de vue différents, en ont donné des interprétations absolument divergentes. Il faut dire d'ailleurs que le texte archaïque, porté sur le marbre par un graveur qui ne le comprenait certainement pas, n'a pas été toujours transcrit très correctement : la preuve en est dans les variantes que présentent certains mots d'un même verset[1] et aussi dans les fautes dont ne manque même pas le latin ordinaire du procès-verbal. Ajoutez à cela que le marbre en mauvais état ne fournit en plusieurs endroits que des lettres peu lisibles. On a donc traité cette inscription comme on ferait d'un manuscrit quelque peu détérioré et qui aurait été copié par un scribe peu adroit. Chacun, pour arriver à son interprétation, a corrigé les mots qui lui paraissaient fautifs. Lanzi, Marini, Henzen, Garrucci[2], Jordan[3], Hermann[4], G.-F. Grotefend[5], Klausen[6] ont tous donné des lectures dissemblables. Mommsen[7] arrive à ce sens : « *Lares, venez à notre aide. — Mars, ne laisse pas tomber la mort et la ruine sur la foule. — Sois rassasié, féroce Mars. — Toi* (à un des frères) *saute sur le seuil! Debout! Frappe* (le seuil). — *Vous d'abord, vous ensuite, invoquez tous les sémones. — Toi, Mars, sois-nous en aide. — Sautez.* » Mommsen suppose que *limen sali! Sta! Berber* s'adresse à l'un des Arvales. Preller[8], au contraire, admet que cette phrase s'adresse à Mars et réunissant *sta berber*, il traduit : « *rentre dans ton temple, cesse de frapper* (tes chevaux) ».

Une des plus curieuses interprétations a été proposée

(1) Ainsi, au deuxième verset, on lit *luaerve* et *luer ve, marmar* et *marma, seris* et *sers, pleores* et *pleoris* ; au troisième, *furere* et *fufere*, etc.
(2) *Sylloge inscriptionum latinarum*, Turin, 1877, n° 473.
(3) *Kritische Beiträge zur Geschichte der lateinischen Sprache*, p. 192.
(4) *Elementa doctrinæ metricæ*, III, 9, § 6, p. 612.
(5) *Grössere lateinische Grammatik für Schulen*, t. II, p. 290.
(6) *De carmine fratrum Arvalium*. Bonnæ, 1836, in-8.
(7) *Hist. rom.* trad. franç. I, p 298 ; *Corp. inscrip. lat.* I. p. 9 et 10.
(8) *Röm. Myth.*, 2e éd.. p. 429.

par M. Edon à l'Académie des Inscriptions dans sa séance du 5 avril 1882. M. Edon part de cette conjecture que le chant des Arvales se trouve reproduit en substance dans un passage du V[me] livre des Fastes d'Ovide; il s'autorise, pour reconstituer les mots altérés, des confusions possibles produites par la ressemblance ou le voisinage des caractères de l'écriture latine, et il reconstitue le vieux texte de la manière suivante : « *E nos, Lases, juvate; hi mi lua fave; marmar, serp incuse se, inde foris. Satur fuce, Remars, limen sali (stabe aberse.) Manes paternei abvolate! Conctos e! Nos, marmor, juvato. Triumpe!* » Il en donne ainsi la traduction en latin classique : « *Eh! nos, Lares, juvate. His mihi luam favis; Umbra, serpe incurrere iis, inde foris. Satur fuge, Lemur, limen sali (stabis aversus). Manes paterni, avolate. Cunctos eh! nos, Umbra, juvato. Triumpe* ». Et en français : « *Soyez bons pour nous, Lares. Par ces fèves je payerai pour moi. Ombre, glisse-toi, cours après elles* (les fèves); *de là, au dehors. Étant rassasié, fuis, Lémure, saute le seuil.* (Les mots *stabis aversus* sont une recommandation rituelle.) *Mânes paternels, envolez-vous. Sois bonne pour nous tous, ombre.* » D'après cette explication, nous serions en présence d'un chant lémural, d'une sorte d'incantation magique pour apaiser et chasser les ombres à qui, d'après la cérémonie décrite par les vers d'Ovide[1], on offrait des fèves qu'on prenait soin de jeter par dessus l'épaule.

Moins aventureuse est l'interprétation de M. Michel Bréal qui se renferme absolument dans le sens indiqué par le rôle bien connu des Arvales, implorant l'assistance des dieux agricoles, et qui veut que rien dans leur chant ne

(1) Vertitur et nigras accipit ore fabas,
Aversusque jacit. . . . .
His, inquit, redimo meque meosque fabis.
. . . . Umbra putatur
Colligere. . . . .
Et rogat ut tectis exeat umbra suis
Cum dixit novies : « Manes exite paterni! »
Respicit et pure sacra peracta putat.
(*Fast.*, V, v. 436 et suiv.).

soit en contradiction avec ce que nous savons des anciens rituels usités en Italie. Le premier verset, selon l'éminent érudit[1], renfermerait une faute de lecture. Comme dans l'écriture archaïque la lettre S était représentée par un signe qui ressemblait beaucoup à la lettre M, le graveur aurait confondu les deux caractères et aurait écrit ENOS au lieu de ENOM. On a expliqué cet *enos* tantôt comme le pronom *nos* précédé d'une interjection, tantôt comme ce même pronom accompagné d'une voyelle prosthétique à la façon du grec ἐμέ pour μέ; mais l'interjection n'est pas de mise ici et cette forme attribuée au pronom n'a jamais été latine. *Enom*, au contraire, est une particule qu'employait souvent la langue osque et qui servait à renforcer la phrase. Le sens du premier verset serait : « *Eia, Lares, juvate.* » — Au deuxième verset, il faudrait distinguer le mot *luem* désignant la contagion qui détruit les semailles et *arve, arves* signifiant champs. Le mot SINS, qui est écrit aussi SERS, cacherait le mot *seiris* pour *siveris*. Et quant aux mots IN PLEORES, qu'on traduit généralement par *in plures*, il faudrait n'y voir qu'un seul mot, le verbe *implores*. Le sens serait ; *Neve luem arvis, Marmar, siveris incurrere — Implores.* » — Au troisième verset, on suppose que SATVR est pour SATA et que dans FURERE, écrit aussi FVFERE, le copiste a mis des F où il aurait fallu des T, TVTERE. Dans les mots LIMEN SALI STA, écrit aussi LIMENSAIISTA, on lirait CLEMENS SATI(S) STA, ce dernier mot employé en vieux latin comme synonyme de *esto*. Le verset entier signifierait : « *Sata tutere, Mars. Clemens satis esto, Berber.* » — Le quatrième verset, qui est une recommandation rituelle n'offre aucune difficulté. — Le cinquième présente la même faute que le premier, ENOS pour ENOM. — Il n'y a point de contestation pour le sixième. — Le tout pourrait donc se traduire ainsi : « *Lares, soyez secourables. — Ne permets pas à la contagion, ô Marmar, de se répandre*

(1) Voir : *Mémoires de la Société de Linguistique*, tom. IV, 1881, pp. 373 et suiv.

dans nos champs. Exauce cette prière. — Protège les semailles, ô Mars. Sois favorable aux semailles, ô Berber. — (Dispositif. *On invoquera à tour de rôle tous les sémones). — O Marmor, sois secourable. — Triomphe !* »

Quelque prononcé que soit le désaccord des savants sur la manière d'entendre le *Chant des Arvales*, il n'égale point celui dans lequel on les voit entrer sur la manière d'en marquer la mesure. Après Hermann, Grotefend, Klausen et autres, M. L. Havet[1] a voulu lui appliquer la métrique du vers saturnien; mais il faut avouer que tous ces essais, malgré la sagacité de leurs auteurs, n'ont guère apporté de lumière éclatante dans une question qui probablement restera toujours insoluble. On peut croire que cette vieille poésie, semblable à celle dont Ennius a dit « qu'elle était chantée jadis par les faunes et les devins », n'avait point de forme arrêtée. Elle nous donne bien le sentiment d'un rythme, mais sans que nous puissions y observer l'arrangement régulier d'une versification véritable.

III

Il en est de même du *Chant des Saliens*, prêtres danseurs[2], dont l'origine est encore plus ancienne sans doute que celle des Arvales. Ils étaient, croit-on, établis depuis longtemps déjà sur plusieurs points du territoire italique, à Tibur, à Véies, à Tusculum, où ils desservaient les autels d'Hercule[3], quand le grand organisateur de la religion romaine, Numa, étendant leurs attributions, leur confia le

(1) *De saturnio latinorum versu.* Paris, 1880. in-8.

(2) « A saltu nomina ducunt. » Ovide, *Fast.*, III, 387. Voir pour les diverses étymologies du mot *salii:* C. L, Crellius, *De saliaribus carminibus*, Vittenberg, 1732, in-4.

(3) Servius in Virg., *Æn.*, VIII, 285.

culte de *Mars Gradivus* avec la garde des anciles ou boucliers sacrés, dont l'un passait pour être tombé du ciel comme le gage divin de la fortune de Rome. Les Saliens, au nombre de douze comme les anciles, appartenaient tous à des familles patriciennes. Leur plus grande fête se célébrait le 1er mars de chaque année. Vêtus de la trabée de pourpre et ceints d'une large bande d'airain, coiffés d'une espèce de casque à aigrette, armés d'une courte épée dont ils frappaient leur bouclier [1], ils faisaient une procession solennelle sur le Palatin [2] et parcouraient les divers quartiers de Rome, dont chacun était pourvu d'un édifice ou reposoir (*mansio*) où ils pratiquaient leurs rites. Virgile nous apprend que leur troupe se partageait en deux groupes, l'un composé des plus jeunes, l'autre des plus âgés, et le commentateur Servius ajoute que les premiers dansaient et que les seconds chantaient ; mais, comme l'a remarqué C. Magnin [3], Servius pourrait bien avoir été ici trop préoccupé de la séparation de la danse et du chant qui prévalait dans les représentations choriques et scéniques du temps de l'empire, et il est à présumer que tous les Saliens indistinctement dansaient et chantaient à la fois. Leurs danses s'exécutaient au son de la flûte et leurs chants étaient adressés à leur dieu Mamers ou Mars, puis à Hercule, à Janus, à Mania, mère des Lares, à une foule de divinités, voire même à Mamurius [4] Veturius, l'habile ciseleur, qui avait fabriqué onze des boucliers sacrés et que les Romains, au dire d'Ovide, avaient pour ce fait divinisé. Ils ne se réservaient pas la connaissance exclusive de tous ces chants : il y en avait

1 Plutarque, Vie de Numa, ch. 13. Denys d'Halic., Antiq. Rom., II, 70.

2 On distinguait les Salii Palatini et les Collini ou Agonenses d'une origine postérieure. V. Scheiffele, Pauly's Real. Enc., VI, I, p. 690 sq.

3 Les Origines du théâtre moderne, Introd., ch. 3, I.

4 Au dire de plusieurs érudits, ce nom de Mamurius, qui se trouvait à la fin du chant des Saliens, n'aurait été qu'une des formes nombreuses dont se servaient les Romains pour désigner le dieu Mars, et c'est l'ignorance du vieux latin au temps d'Ovide qui l'aurait fait appliquer, dans la légende, au forgeron fabricant des boucliers.

qui étaient attribués à Numa lui-même[1] et qu'il n'était permis qu'à eux seuls de prononcer; mais d'autres, qui renfermaient, comme les *Indigitamenta*, des listes de dieux et de leurs attributs et qu'on appelait *axamenta*[2], pouvaient être répétés par tous les citoyens et servaient même dans les écoles, d'après Cicéron, à l'enseignement religieux de la jeunesse.

Des uns ou des autres il ne reste que quelques débris. Le principal se compose de deux lignes citées par Varron à propos d'une remarque grammaticale: « Dans beaucoup de mots, dit-il[3], où primitivement on employait la lettre *s*, on employa plus tard, la lettre *r*, comme on le voit par ce passage du *Chant des Saliens* :

« COZEULODOIZESO, OMNIA VERO ADPATULA COEMISSE IAMCUSIANES DUO MISCERUSES DUN IANUS VE VET POS MELIOS EUM RECUM... »

Varon cite peu après[4] une ligne du même chant, où il relève la suppression de la lettre *i* dans le mot *cante* employé ponr *canite* :

« DIVUM EMPTA CANTE, DIVUM DEO SUPPLICATE. »

Ce dernier fragment n'est pas incompréhensible : le doute ne porte que sur le sens du mot *empta*, que Düntzer[5] traduit par *exta* et Grotefend[6] par *impete*, c'est-à-dire *impetu divino*. Mais pour le premier, malgré tout le mal que ces deux critiques et beaucoup d'autres se sont donné pour le traduire, il vaut mieux dire tout de suite que nous ne savons absolument rien de ce qu'il signifie. Nous devons nous consoler d'ailleurs de notre inhabileté en nous rappelant que, dès les commencements de l'empire, les Romains eux-mêmes étaient dans une ignorance aussi profonde que

(1) Cic., *De Oratore*, III, 51; Hor., *Epist.*, II, 1, v. 86.
(2) De *axare*, nommer.
(3) *De Ling. latin.*, VII, 26.
(4) Id., VII, 27.
(5) *De versu quem vocant saturnino.* Bonnæ, 1838, p. 37.
(6) *Rudimenta linguæ umbricæ.* Hannoveræ, 1836, II, p. 20.

la nôtre. Quintilien affirme très nettement que les prêtres Saliens ne comprenaient pas du tout ce qu'ils répétaient[1], et déjà avant lui Horace se moque très agréablement de ceux de ses contemporains qui ont la prétention d'y entendre quelque chose: « Tel loue, dit-il, le chant salien de Numa qui partage mon ignorance sur ce qu'il se flatte de comprendre seul[2] ».

IV

Il y eut à Rome d'autres corporations religieuses remontant à la plus haute antiquité et la plupart sans doute possédèrent dans leurs chants et leurs litanies des morceaux archaïques semblables à ceux des Arvales et des Saliens; mais aucun débris ne nous en est parvenu. Tout au plus peut-on rattacher à cette étude des origines, à cause des souvenirs lointains qu'ils éveillent, les fragments que Varron dit avoir transcrits des livres pontificaux au sujet de l'emplacement et des numéros d'ordre des sanctuaires réservés aux cérémonies des *Argées*.

L'institution des *Argées* datait d'une époque où Rome n'existait pas encore, alors que les peuplades qui habitaient les hauteurs destinées à devenir les collines romaines vivaient constituées en bourgades indépendantes et adoraient des divinités attachées au sol spécial de leur demeure: « La barbarie de ces temps reculés, dit M. Bouché-Leclercq[3], et le caractère des religions italiques, qui ne

(1) « Saliorum carmina ne sacerdotibus suis satis intellecta. » *Inst. Orat.* I, 6, 40.

(2) « Jam saliare Numæ carmen qui laudat, et illud
Quod mecum ignorat, solus vult scire videri... »
(*Epist.*, II, 1, v. 86-87.)

(3) *Les Pontifes de l'ancienne Rome*, p. 273 et suiv.

connaissent point de dieu désintéressé, enfin les nombreuses allusions à des sacrifices humains contenues dans les vieilles légendes permettent de croire que le sang humain coulait quelquefois en l'honneur de ces génies souterrains qui tenaient entre leurs mains les sources de la fécondité et de l'abondance. Cette hypothèse prend tous les caractères de l'évidence, quand on songe que les *Lares compitales* exigeaient des sacrifices humains et qu'on leur immolait des enfants jusqu'à l'établissement de la République [1]. Elle nous aidera à expliquer le sens des sacrifices des *Argées*. »

Il y avait, en effet, dans ce culte deux cérémonies distinctes : d'abord, le 16 et le 17 mars, une procession aux divers sanctuaires qui avaient été établis par Numa et par ses successeurs, et puis, le 15 mai, le sacrifice, sur le pont Sublicius. Dans cette dernière solennité d'un appareil sombre et tragique, les Vestales remplissaient un rôle important. Elles se rendaient au pont en grande pompe, entourées des pontifes et des magistrats, et là, après les prières consacrées, elles précipitaient dans le Tibre des mannequins d'osier, simulant des vieillards, auxquels on donnait le nom d'*Argei*. C'était la représentation commémorative [2] de la tragédie sanglante qui avait dû se jouer dans

(1) Rappelons-nous qu'il y eut, beaucoup plus tard, deux Gaulois enterrés vifs dans le Forum pour conjurer la colère des dieux et que ce ne fut qu'en l'an 106 avant notre ère que le Sénat rendit un décret pour interdire définitivement l'immolation de n'importe quelle victime humaine. Cf. Plin., *Hist. nat.*, XXX, 3.

(2) Festus (au mot *sexagenarios*) et Macrobe (*Saturn.*, I, 11) indiquent bien cette substitution d'un sacrifice symbolique aux meurtres religieux d'autrefois. Sous les traits d'Hercule, selon les uns (Den. d'Halic., I, 38), sous ceux de Numa, selon d'autres (Plut., *Vie de Numa*, ch. 8), la civilisation l'avait opérée. Mais Virgile et Ovide entrent à ce propos dans le récit de légendes qui altéraient plus ou moins la vérité. Virgile semble voir dans les *Argées* l'expiation de cruautés exercées contre les étrangers d'origine grecque par les Arcadiens d'Évandre : il nous montre Énée conduit dans le bois d'Argilète par Évandre qui lui dit comment les siens, malgré lui, ont massacré son hôte Argus (Servius, *Æn.*, VIII, 346). Ovide, de son côté, raconte que certains compagnons d'Hercule, las de le suivre, s'étaient établis sur les bords du Tibre ; un d'eux, près de mourir, demanda qu'on jetât son

les mêmes lieux au temps où le vieux culte de Saturne et de Dis réclamait des victimes humaines.

Quant aux sanctuaires que visitait la procession du mois de mars et qui, de même que les mannequins jetés au Tibre, s'appelaient *Argei* [1], il y en avait dans les divers quartiers des quatre régions de Rome (1e région *Suburane*, 2e r. *Exquiline*, 3e r. *Colline*, 4e r. *Palatine*), et voici ceux que cite Varron d'après les livres pontificaux :

« 1° Ceroliensis, quarticeps circa Minervium, qua e Cælio monte iter in Tabernola est...

« 2° Oppius mons, princeps Exquilis ouls lucum Facutalem ; sinistra via secundum mœrum est. — Oppius mons, terticeps cis lucum Exquilinum, dexterior via in Tabernola est. — Oppius mons, quarticeps cis lucum Exquilinum, via dexterior in Figulinis est. — Cespius mons, quinticeps cis lucum Pœtelium... Exquilinis est. — Cespius mons, sexticeps apud ædem Junonis Lucinæ, ubi æditumus habere solet...

« 3° Collis Quirinalis, terticeps cis ædem Quirini. — Collis Salutaris, quarticeps advorsum est Apollinar, cis ædem Salutis. — Collis Martialis, quinticeps apud ædem Dei Fidi, in delubro ubi æditumus habere solet. — Collis Latiaris, sexticeps in vico Instelano summo, apud auraculum (?) : ædificium solum est...

« 4° Germalense quinticeps apud ædem Romuli ; — Veliense sexticeps in Velia apud ædem deum Penatium [2]. »

« 1° La Cérolia, quatrième sanctuaire, près du temple de Minerve, par où du mont Cælius on va dans Tabernola.

« 2° Le mont Oppius, premier sanctuaire des Exquilies, au delà du bois Facutal, à gauche après le mur. — Le mont Oppius, troisième sanctuaire, en deçà du bois Exquilin, à droite dans Taberlona. — Le mont Oppius, quatrième sanctuaire, en deçà du bois Exquilin,

cadavre dans le fleuve pour que, porté par les eaux, il allât reposer sur la terre d'Inachus ; mais les siens, n'osant ni se conformer ni se soustraire tout à fait à son vœu, l'ensevelirent régulièrement et jetèrent à la place de son corps une image d'osier dans le Tibre ; de là l'origine de la cérémonie annuelle (*Fast.*, V, 650-660).

(1) Ou *Argea*.

(2) *De Ling. latin.*, V, 45, 49, 51, 54. Texte donné par A. G. Egger, dans ses *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, p. 85 et 86.



à droite dans les Figulini. — Le mont Cespius, cinquième sanctuaire, en deçà du bois Pœtelius... aux Exquilies. — Le mont Cespius, sixième santuaire, au temple de Junon Lucine, où le gardien a coutume de se tenir. — ...

« 3° La colline Quirinale, troisième sanctuaire, en deçà du temple de Quirinus. — La colline Salutaris, quatrième sanctuaire, en face du temple d'Apollon, en deçà du temple du Salut. — La colline Martiale, cinquième sanctuaire, près du temple du Dieu Fidius, dans la chapelle où le gardien a coutume de se tenir. — La colline Latiaris, sixième sanctuaire, au haut du quartier Instelanus, à l'oracle; l'édifice est isolé.

« 4° Le mont Germalus, cinquième sanctuaire, près du temple de Romulus. — Le Vélien, sixième sanctuaire dans la Vélia, auprès du temple des dieux Pénates. »

Si je donne ce fragment in extenso, ce n'est pas que nous devions en considérer le texte comme une production contemporaine des chants des Arvales et des Saliens ; des indices certains, au contraire, nous montrent que la forme en a été sensiblement modifiée à une époque voisine de Varron, et malgré la source à laquelle a puisé le grand érudit du siècle de Cicéron, l'intérêt archaïque de ce monument littéraire n'est nullement comparable à celui des deux autres. C'est surtout la haute antiquité de l'institution religieuse qu'il rappelle qui en fait la valeur et qui autorise tous les scrutateurs des origines de la littérature romaine à ne pas le passer sous silence.

V

Nous devons aussi accorder une mention, bien qu'il n'en reste rien, aux hymnes chantés dans les repas sacrés.

On sait que ces repas solennels existaient dans l'ancienne Italie bien avant la fondation de Rome. Virgile l'a constaté plusieurs fois. Au VIIme livre de l'Énéide, le vieux roi Latinus reçoit les envoyés d'Énée dans un temple auguste, im-

mense, consacré par la religion des ancêtres : « là siège le Sénat ; là ont lieu les festins sacrés ; là, après l'immolation du bélier, prennent place aux tables immenses tous les chefs de famille [1]. » Et dans le livre suivant, quand Énée arrive chez Évandre, il le trouve célébrant un sacrifice annuel et prenant part avec son peuple au repas solennel ; le roi l'invite aussitôt à cette fête qu'on ne peut différer sans crime et fait asseoir les guerriers troyens à la table de leurs nouveaux alliés [2]. Dans les premiers temps de Rome, le repas sacré s'appelait *daps* et avait lieu sous la présidence des pontifes [3]. Numa passa pour avoir réglementé cette institution religieuse comme la plupart des autres, et l'une des principales règles était précisément de chanter à la gloire des dieux des louanges qu'accompagnaient la lyre et la flûte. « Rien, dit Cicéron, n'est plus

(1) « Hoc illis curia templum ;
Hæc sacris sedes epulis ; hic, ariete cæso,
Perpetuis soliti patres considere mensis. »
(*Æn.*, VII, 174-176).

(2) « Annua, quæ differre nefas, celebrate faventes
Nobiscum, et jam nunc sociorum assuescite mensis. »
(*Æn.*, VIII, 173-174).

(3) Cette dénomination s'effaça et fut remplacée par le mot *epulum* ; puis, comme les banquets publics devinrent très nombreux, les pontifes, tout en conservant la haute main sur cette partie du culte, se déchargèrent du soin des détails, qui fut confié à des ministres spéciaux appelés *epulones*. — Il ne faut pas confondre l'*epulum* et le *lectisternium*. L'un était la communion des fidèles et des dieux qu'on supposait assis à la même table et prenant leur part des mêmes mets ; l'autre était un banquet offert aux dieux seuls et auxquels assistaient en réalité leurs simulacres. Ce ne fut qu'en 358 de Rome que, pendant les ravages d'une épidémie, le Sénat, sur l'avis des livres sibyllins, décréta le premier lectisternium public. Beaucoup d'autres suivirent. Il y en eut même d'annuels. Un récit de Tite-Live (XL, 59), où nous lisons que le peuple crut un jour avoir vu les divinités détourner la tête des mets qui leur étaient présentés, a permis de supposer que, dans ces représentations bizarres, quelque fraude sacerdotale aurait parfois donné aux statues un rôle actif. « En songeant, dit Magnin (*Les Origines du théâtre moderne*, I, p. 252), à ces statues conviées à des repas et manifestant leur bon ou mauvais vouloir par des mouvements de tête, nous comprenons mieux comment est née et s'est répandue en Espagne, au moyen âge, la légende si effrayante et si dramatique du fameux *Convidado de Piedra* ».



en rapport avec notre âme que le nombre et l'harmonie.... c'est surtout dans la poésie et dans le chant que s'exerce leur pouvoir, et cette ressource n'a été négligée ni par Numa, le plus éclairé de nos rois, ni par nos ancêtres, comme l'indiquent le chant des Saliens, les flûtes et les lyres des banquets solennels[1]. »

En célébrant la gloire des dieux, les chants des banquets, à l'origine, disaient également les actions des hommes illustres, les faits qui, accomplis par les ancêtres, avaient manifesté quelque protection divine en faveur des familles et de l'État. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Car, dans son livre des *Origines*, Caton l'ancien exprimait ses regrets de la disparition de cet usage, perdu déjà depuis longtemps au moment où il vivait, et Cicéron cite son témoignage en plusieurs de ses ouvrages. « Caton, auteur de grand poids, dit-il dans les *Tusculanes*[2], rapporte dans ses *Origines* que, chez nos aïeux, c'était l'usage, dans les repas, de chanter, avec l'accompagnement de la flûte, les exploits et les vertus des grands hommes. » « Que n'avons-nous encore, dit-il ailleurs[3], ces vers qui, suivant les *Origines* de Caton, étaient, bien des siècles avant lui, chantés dans les repas par chacun des convives en l'honneur des hommes illustres ! » Une ode d'Horace rappelle le même souvenir : « Et nous, s'écrie-t-il dans l'enthousiasme que lui inspire l'éloge d'Auguste, aux jours de fête et les autres jours, parmi les dons du joyeux Bacchus, avec nos enfants et leurs mères, après avoir invoqué régulièrement les dieux, nous chanterons, à l'exemple des aïeux, dans des vers mêlés aux sons de la flûte lydienne, les chefs qui ont accompli les devoirs des héros[4]... » Plusieurs historiens et

(1) *De Oratore*, III, 51.
(2) *Tusc.*, IV, 2 ; Cf. *Tusc.*, I, 2.
(3) *Brutus*, 19.
(4) Od , IV, 15, v. 25-32 :

« Virtute functos, more patrum, duces,
Lydis remixto carmine tibiis,
. . . . canemus. »

grammairiens parlent aussi du vieil usage, ajoutant, soit une explication personnelle, soit un renseignement nouveau. Valère-Maxime, entre autres, le cite en supposant qu'il avait pour motif d'exciter la jeunesse à imiter les ancêtres [1] ; et Nonius Marcellus reproduit un passage de Varron qui semble indiquer qu'avant de disparaître la coutume s'était modifiée en ce sens que les chants en l'honneur des héros, au lieu d'être répétés par tous les convives, l'étaient seulement par des enfants [2].

Ces éloges chantés avaient été l'œuvre de la piété et non de l'imagination, et si la jeunesse pouvait y trouver un sujet d'émulation, ceux qui les avaient émis à l'origine n'avaient certainement pensé qu'à honorer religieusement les plus fameux et les meilleurs des ancêtres. Les premières générations, en se les transmettant, auraient eu scrupule d'y modifier quelque chose même en vue de l'éducation des enfants. Mais peu à peu l'idée religieuse qui s'attachait aux repas s'étant affaiblie, les chants antiques qu'on y avait fait entendre s'altérèrent ; et puis ils disparurent.

Peut-être bien cependant les poètes et les historiens des âges suivants en ont-ils exprimé quelque réminiscence. Quand Ennius, par exemple, représentait dans ses vers les Romains « répétant entre eux les vertus de Romulus ; ô Romulus, ô divin Romulus, quel protecteur de la patrie les dieux ont fait naître en toi ! ô Père ! ô créateur de notre ville ! ô sang issu des dieux ! c'est toi qui nous as produits à la lumière du jour !

Simul inter
Sese sic memorant : « O Romule, Romule die,
Qualem te patriæ custodem di genuerunt !
O pater ! O genitor ! O sanguen dis oriundum !
Tu produxisti nos intra luminis oras [3] ; »

(1) II, 1, 10.

(2) Nonius, au mot *assa vox* : « In conviviis pueri modesti ut cantarent carmina antiqua, in quibus laudes erant majorum, et assa voce et cum tibicine. »

(3) Fragment conservé par Cicéron, *De republ.*, I, 41.



quand les hymnes nationaux, entendus à Rome par Denys d'Halicarnasse, dépeignaient, à cette époque encore, toute la noblesse des traits qui avait marqué sur le visage de Rémus et de Romulus bergers leur origine divine ; quand Tite-Live composait l'histoire des premiers siècles de Rome de cette série de récits poétiques que nous connaissons, peut-être y avait-il dans tout cela quelque reflet des chants primitifs des repas sacrés. Admettez-le, je n'y vois aucun inconvénient ; mais surtout prenez garde de vous laisser entraîner à l'hypothèse étrange de Niebuhr.

A l'entendre, tous ces chants n'étaient que les fragments d'un vaste ensemble d'épopées populaires d'où devait sortir la plus grande partie de l'histoire romaine telle que nous la tenons des écrivains anciens. La vie de Romulus, avec l'allaitement de la louve, le meurtre de Rémus, l'enlèvement des Sabines, la trahison de Tarpeia, l'apothéose finale, représentent la première de ces épopées. La seconde, aussi pacifique que l'autre est guerrière, nous a laissé un chef de religion en conversation quotidienne avec la nymphe Égérie, en rapports directs avec les dieux. L'élément guerrier reparait dans la troisième : le combat des Horaces et des Curiaces, les péripéties du vainqueur qui tue sa sœur et passe sous le joug, la ruine dramatique de la grande cité d'Albe-la-Longue en sont les épisodes. Les suivantes ne sont pas moins poétiques. Quelle scène à la fin de celle de Servius Tullius : les deux filles du roi, l'une scélérate, l'autre bonne, mariées aux deux Tarquins, l'un honnête, l'autre mauvais ; les deux pervers devenus doublement assassins pour s'unir entre eux ; le vieillard précipité du trône par les meurtriers ; Tullie faisant passer son char sur le corps de son père ! Quelle variété dans les diverses parties du poème de l'établissement de la République : la folie simulée de Brutus, l'emblème du bâton rempli d'or, le baiser à la terre, la mort de Lucrèce qui entraîne la révolte de la ville et des camps, la fuite de Tarquin le Superbe, l'impassibilité du vengeur du peuple quand il punit de mort la conjuration de ses fils, les actes

d'héroïsme d'Horatius Coclès, de Scévola, de Clélie, jusqu'au dénouement suprême dans la victoire du lac Régille ! Et quel chant de guerre que celui de cette bataille où tous les chefs se rencontrent en combats singuliers, où les dieux, comme dans les luttes homériques, payent de leur personne[1]. Durant l'action, deux jeunes guerriers d'une haute stature, montés sur des chevaux blancs, paraissent à la tête des légions ; les premiers, ils franchissent les retranchements ennemis, et quand le dictateur Aulus Postumius veut leur donner la couronne obsidionale et la riche récompense promise aux premiers envahisseurs du camp royal, ils ont disparu ; mais le même soir, Rome voit deux héros, couverts de sang et de poussière, qui lavent leurs armes à la fontaine de Juturne et qui lui annoncent la victoire[2] ; elle comprend, après leur départ, que la protection divine vient de se manifester en sa faveur par le concours des Dioscures eux-mêmes, Castor et Pollux !

Voilà, au dire de l'érudit allemand, l'épopée au magnifique déploiement qu'a créée ce peuple romain à qui l'on reproche à tort le manque d'imagination. Selon lui, des sortes d'aèdes et de rhapsodes, analogues à ceux qui ont illustré, dans la Grèce, les exploits des vainqueurs de Troie ou des conquérants de la Toison d'or, auraient cherché dans l'énergie de leur âme l'inspiration nécessaire à des chants nationaux ; en parant de leurs inventions aux mille couleurs les premiers événements de l'histoire de Rome, ils auraient formé une immense composition poétique, et si ce premier essor du génie romain n'a pas eu de durée, il faudrait s'en prendre à l'élément patricien qui, par l'effet d'une révolution littéraire antinationale, porta, dès qu'il le put, tout l'effort des esprits sur les œuvres grecques et condamna la poésie latine à se traîner dans les voies d'une imitation servile.

(1) *Et. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. II, ch. 2, § 3.
(2) Cf. Duruy, *Hist. des Romains*, ch. I, § 7.

Cette hypothèse de Niebuhr, qui a eu, dans le début, de chauds et nombreux partisans, n'en compte plus beaucoup aujourd'hui : on a trop bien relevé les défauts qu'elle comporte[1]. D'abord elle ne repose sur aucun texte : non seulement pas un écrivain latin n'a cité un fragment, un mot, mais pas un seul ne semble avoir soupçonné l'existence de ce prétendu poème populaire. Comment expliquer le silence absolu de tous les anciens sur un fait littéraire d'une telle importance ? Et puis pourquoi s'obstiner à confondre à tort l'épopée et la légende ? De ce qu'un certain nombre de légendes se trouvent mêlées à l'histoire véritable des premiers siècles de Rome, s'en suit-il forcément qu'elles se soient tranformées en une longue composition épique ? De ce que la matière d'un poème a existé, en résulte-t-il que le poème lui-même ait été créé ? Et d'ailleurs, tout ce que nous savons des premiers Romains ne nous prouve-t-il pas qu'ils étaient incapables d'une telle tentative ? Leur terre ingrate, malsaine, qu'alors désolent à tout moment la famine, la peste et les plus terribles phénomènes de la nature, n'est pas de celles qui provoquent à l'expression de la poésie ; et rien chez eux ne rappelle les traits propres aux nations créatrices. Ils luttent âprement contre leur sol ; ils luttent presque sans repos contre leurs voisins en armes ; ils luttent non moins constamment entre eux : labourer, se battre et plaider, voilà toute leur vie. Notez en outre que leur langue, rude et barbare, qui ne se sert pour tout vers que d'une ligne à peine mesurée, présente des obstacles insurmontables à toute composition de longue haleine ; notez qu'elle ne possède pas d'autre mot que le mot *carmen* pour marquer n'importe quelle sorte de langage rythmique et qu'elle n'a même pas de terme pour désigner l'auteur d'une poésie : le mot *poeta*, qui est un terme grec, n'entrera en usage qu'au

(1) Voir W. Corssen, *Orig.*, p. 112 sqq. et p. 162 sqq.; Schwegler, I, p. 53-63; Willenborg, .. *Deque Niebuhrio antiquissimam gentis rom. memoriam e carminibus manasse adfirmante*, Münster, 1853.

sixième siècle et encore ne sera-t-il pendant longtemps qu'une dénomination comportant peu d'honneur et d'estime. Ne vous mettez donc pas, comme Niebuhr, en quête d'épopée chez le peuple de la Rome primitive ; ne cherchez dans les chants des banquets que ce qu'y ont vu les écrivains latins, des éloges religieux, qu'avait bien dictés un même sentiment de piété envers les dieux et les ancètres, mais que n'avait jamais rattachés les uns aux autres aucun des liens d'une grande composition d'ensemble.

VI

Rien n'aurait dû, semble-t-il tout d'abord, se rapprocher plus de ces chants en l'honneur des grands hommes que ceux qu'on faisait entendre autour des triomphateurs alors que, couronnés de laurier[1] et montés sur leur quadrige[2], ils traversaient la ville, suivis de leur armée, et allaient accomplir au Capitole le sacrifice que réclamait la religion dans cette cérémonie solennelle ; rien de plus dissemblable, au contraire. Les soldats qui entouraient le char faisaient retentir l'air de chants composés exprès pour la circonstance ; mais si, avec le refrain « *Io triumphe*[3] ! » que répétait tout le peuple, les uns célébraient les exploits de leur général, en l'égalant le plus souvent à Romulus[4], les autres, à côté d'eux, prenaient soin de rappeler au héros qu'il n'était pas un dieu, en lui chantant aux oreilles les vérités les plus dures[5] ; la licence de leur verve

(1) Plutarque, *Vie de Romulus*, 16.
(2) Den. d'Hal., II, 34.
(3) Varr., *De Ling. lat.*, VI, 68. — Cf. Hor., *Od.*, IV, 2, v. 49.
(4) Tit. Liv., IV, 20.
(5) Cette coutume se perpétua. Je citerai, quand il sera question de Jules

sarcastique allait si loin que, pour ne pas être reconnus du chef qu'ils insultaient, ils se déguisaient pour l'ordinaire, nous dit Denys d'Halicarnasse[1], en Sylvains et en Faunes[2], se couvrant le corps de peaux de bouc et la tête d'aigrettes aux poils longs et hérissés.

Les seuls chants qu'on pourrait avec raison rattacher à ceux des banquets sont les *nénies* (neniæ ou næniæ)[3]. La nénie, dit Festus, est le chant par lequel dans les funérailles on exprime avec accompagnement de la flûte la louange du mort[4]. Cicéron en parle de la même manière, dans son traité *des Lois*[5], à propos des restrictions apportées par la législation des XII Tables à la somptuosité des funérailles, et ce qu'il en dit prouve que l'usage de la nénie remontait aux temps les plus anciens, puisque, dès l'époque des décemvirs, on la réglementait elle-même tout en défendant l'excès des lamentations et des marques de tristesse

César, quelques-uns des vers injurieux que ses soldats chantèrent à ses triomphes. G. H. Bernstein a fait un recueil de ceux qu'entendirent les premiers empereurs : *Versus ludicri in Romanorum Cæsares priores olim compositi*, Halæ, 1810.

(1) Den. d'Hal., VIII, 74.

(2) Magnin (*Orig. du théâtre mod.*, p. 291), rappelle qu'il y avait d'autres mascarades que celle-là au milieu des solennités et que, dans le triomphe comme dans certaines processions religieuses, figuraient des personnages grotesques dont le rôle était de divertir la multitude, tels que *Manducus*, monstre aux dents énormes, *Petreia*, qui, en tête des cortèges, représentait une vieille femme ivre, et *Citeria*, commère à la langue alerte, qui, sur tout le parcours, jetait au public des interprétations joyeuses et sarcastiques, « effigies quædam arguta et loquax ridiculi gratia. » Voir Festus, aux mots *Petreia et Citeria*.

(3) Fréd. Wagner, dans son commentaire, non moins savant que philosophique, sur le *Traité des Lois* de Cicéron, remarque que, si l'on ne connait point de mot grec qui corresponde pour le son au *nenia* des Latins, on trouve cependant l'expression νηνίατον μέλος, pour signifier le mode phrygien employé particulièrement aux funérailles, et le terme νηνυρίζειν, qu'Hésychius donne pour synonyme de θρηνεῖν, pleurer.

(4) « Nenia est carmen quod in funere laudandi gratia cantatur ad tibiam. »

(5) *De Leg.*, II, 23 et 24 ad fin.

auxquelles avaient coutume de se livrer les personnes qui se faisaient entendre dans les cortèges funéraires. A l'origine, il n'y avait que les parents et les amis qui y prenaient part; mais on voulut bientôt donner plus d'apparat et de retentissement aux signes de la douleur; des pleureuses, louées à prix d'argent et qu'on appela *præficæ*, figurèrent dans les convois, non seulement pour y simuler le désespoir le plus violent, mais encore pour y concourir le plus bruyamment possible[1] à la célébration des vertus du mort[2]. Parfois, à la vérité, ces sortes de comédiennes altéraient d'une manière ridicule, nous dit Nonius[3], les paroles du chant laudatif, mais on croyait que leurs gestes expressifs et leurs cris perçants donnaient à la cérémonie un caractère tragique capable d'impressionner plus vivement le public.

L'exagération de ces démonstrations et les mensonges éhontés dont on ne tarda pas à remplir les nénies les jetèrent dans le discrédit[4]. On n'en abandonna pas pour cela la coutume[5]; on se plut même assez souvent à transporter des fragments des chants funèbres dans les inscriptions gravées sur les tombeaux[6]: mais la fausseté dont usèrent,

(1) « Je ferai plus de bruit que toutes les pleureuses à gages,
Superaboque omneis argutando præficas, »
s'écrie une femme en colère dans un fragment de Plaute, *Fragm. Frioolaria*, ap. Non. Marcel, p. 67, 1.

(2) « Il faut, dit un personnage d'une comédie de Nævius, que cette femme soit une pleureuse à gages pour faire ainsi l'éloge d'un mort. » Varr., *De Ling. lat.*, VII, 70 ; Festus, au mot *præficæ*.

(3) II, 594.

(4) Au temps de Plaute déjà les *Neniæ* étaient devenues le terme de comparaison de tout ce qui paraissait vain et insignifiant. Écoutez, par exemple, le parasite de l'*Asinaria* parler de choses auxquelles il entend attribuer de l'importance : « Ce ne sont pas là, dit il, des sornettes ; ce ne sont pas des chants d'enterrement. » *Asin*, v. 787.

(5) Nous lisons dans Suétone qu'à la mort d'Auguste on fut d'avis, au Sénat, que le cortège passât par la porte triomphale, précédé de la statue de la Victoire, et que la Nénie fût chantée par les fils et les filles des principaux citoyens. *Oct. Aug.*, 100.

(6) Niebuhr (*Hist. rom.*, tom. I, p. 361-362, trad.) ne doute pas qu'il

dans ces chants élogieux, certaines grandes familles pour ajouter le plus d'éclat possible à leur gloire, ne contribua pas peu à répandre dans les souvenirs des premiers siècles de Rome le trouble profond dont se sont plaints également Cicéron et Tite-Live[1].

Le mot de nénie n'était pas appliqué uniquement à la célébration des vertus des morts, les Romains l'employaient aussi pour désigner d'autres chants. Horace appelle de ce nom une vieille chanson que les enfants répétaient dans leurs jeux et qui promettait le rang suprême au meilleur : « Dites-moi ce qui vaut mieux, demande-t-il, ou de la loi Roscia ou de cette nénie des enfants qui offre le trône au mérite et qu'ont chantée jadis dans leur enfance les mâles Curius et les Camille[2] ». Ovide, de son côté, donne le même nom à des chants prononcés dans certaines pratiques de magie : « Ne comptez, dit-il, pour inspirer l'amour, ni sur les herbes de Médée ni sur la nénie des Marses avec ses formules magiques[3] ».

VII

Dans ce dernier sens la nénie nous conduit naturellement à dire un mot des *Livres sibyllins* et des *Livres des devins* auxquels, dans les circonstances critiques, le Sénat ordonnait de recourir pour y puiser les résolutions les plus conformes à la volonté des dieux.

On connaît l'origine attribuée par les Romains à ces

s'en trouve dans les inscriptions du tombeau des Scipions, dont il sera parlé dans un des chapitres suivants.

(1) Cic., *Brutus*, 16; Tit. Liv., VIII, 40.

(2) *Epist.*, I, 1, v. 62-64.

(3) Ov., *Ars amat.*, II, v. 101-102.

livres sibyllins qui, sous le règne de Tarquin, avaient été enfermés dans un coffre de pierre au-dessous du Capitole. La prophétesse de Cumes[1] était venue, sous les traits d'une vieille femme, offrir au roi de lui vendre neuf livres contenant, disait-elle, les destinées de la ville de Romulus; sur son refus, elle en brûla trois et revint demander la même somme pour les six autres; un second refus lui en fit brûler trois autres encore; Tarquin étonné acheta ceux qui restaient au prix demandé pour le tout et les confia à la garde de plusieurs patriciens. Dans les périls publics, on ouvrait ces livres au hasard et le premier passage qui s'offrait aux yeux servait de réponse[2].

Les prophéties des devins avaient été réunies également en recueils divinatoires, et peut-être en avons-nous un reste dans les deux prédictions du célèbre Marcius, qui nous ont été rapportées, l'une par Tite-Live, l'autre par Tite-Live

(1) D'après la tradition italienne la sibylle de Cumes avait composé elle-même les livres sibyllins; mais les Grecs prétendaient qu'elle n'avait rien laissé pas écrit (Pausan., X, 12, 10). « Cette opinion, dit M. Bouché-Leclercq, donna à réfléchir aux Romains; car, lorsque leurs livres sibyllins eurent été brûlés (83 av. J.-C.), c'est surtout en Ionie qu'ils cherchèrent les éléments d'une collection nouvelle. Varron s'était décidé à croire que l'auteur de ces livres était la sibylle d'Erythræ (Serv., *Æn.*, VI, 36). Mais en admettant que celle de Cumes les avait apportés à Tarquin, Varron s'aperçut qu'il était bien difficile de faire venir à Rome, au VI[e] siècle, une femme déjà plusieurs fois centenaire au temps d'Énée. » Il partagea donc entre deux prophétesses successives les légendes de Cumes : à la première, ensevelie par Énée dans l'île de Prochyta, il donna le nom de Cimmerienne avec tous les actes supposés antérieurs à l'arrivée des Troyens, et à l'autre il laissa le nom de Cuméenne avec tout ce qui ne pouvait convenir à la première. Quant à Virgile, « il évita d'une manière beaucoup plus simple, ajoute M. Bouché-Leclercq, la difficulté si laborieusement résolue par Varron, il fit sa sibylle de Cumes contemporaine d'Énée, et il lui attribua la rédaction des livres sibyllins, mais il ne dit pas que la sibylle dût jamais les apporter elle-même à Rome. Il sauvait ainsi l'unité de la sibylle de Cumes, et flattait le patriotisme italien en sacrifiant un détail qui n'avait plus d'intérêt depuis que, les anciens livres sibyllins étant détruits, il n'était plus question d'en apprécier l'authenticité. Il importait peu à l'autorité de la nouvelle collection d'oracles qu'on pût dire au juste comment l'ancienne avait pénétré dans les archives romaines. » *Hist. de la Divination*, t. II. p. 187-188.

(2) Cic., *De Divin.*, II, 54; Tac., *Annal.*, VI, 12.

et Macrobe, à l'occasion des jeux apollinaires. Il est certain, dans tous les cas, que ces recueils furent longtemps conservés : non seulement, durant des siècles, on ajouta foi à ce qu'ils renfermaient, comme nous le voyons par l'importance qu'on y attachait encore à l'époque de la seconde guerre punique[1]; mais le style même dans lequel étaient conçues ces prophéties trouvait, au temps d'Horace, des admirateurs fanatiques qui voulaient y voir des œuvres que les Muses personnellement seraient venues dicter aux devins sur le mont Albain[2]. Le poète satirique se moquait agréablement de ces faux esprits qui ne témoignaient tant de complaisance à l'égard du passé que pour mieux déprécier le présent, et il avait raison; car, si nous en jugeons par les fameuses prédictions de Marcius[3], qui n'étaient pourtant pas des plus anciennes, il ne devait guère y avoir de mérite littéraire dans les livres des devins.

La première de ces deux prophéties, qui avait formellement annoncé la défaite de Cannes, était, dit Tite-Live, conçue *à peu près* en ces termes[4] :

« Amnem, Trojugena, Cannam, Romane, fuge; ne te alienigenæ cogant in campo Diomedis conserere manus. Sed neque credes tu mihi, donec compleris sanguine campum; multaque millia obcisa tua deferat amnis in pontum magnum ex terra frucifera; piscibus atque avibus ferisque, quæ incolunt terras, iis fuat esca caro tua. Nam mihi ita Jupiter fatus est ».

« Descendant des Troyens, fuis, Romain, le fleuve Canna; que des étrangers ne te forcent pas à combattre dans la plaine de Diomède. Mais tu ne me croiras pas, jusqu'à ce que ton sang ait

(1) Tit. Liv., XXV, 12.

(2) Hor., *Epist.*, II, 1, v. 26 et 27.

(3) Il semble y avoir eu deux devins appelés Marcius. Cicéron, à plusieurs reprises, cite des frères et des poètes de ce nom *(De Divinat.*, I, 40, 89; II, 55, 113). Servius (*ad Æn.*, VI, 70), parle aussi des frères Marcius: « Ludos apollinares (dicit) qui secundum quosdam bello Punico secundo instituti sunt, secundum alios tempore sullano, ex responso Marciorum fratrum quibus sibulla prophetaverat; quorum extabant, ut sibullina, responsa ».

(4) « In hæc ferme verba erant ».

inondé la plaine, jusqu'à ce que le fleuve ait, de la terre fertile, porté dans la mer immense des milliers de tes cadavres, et que ta chair soit devenue la proie des poissons, des oiseaux et des bêtes qui habitent les terres. Voilà ce que Jupiter m'a révélé. »

Cette première prédiction, comme le remarque l'historien latin, n'arrivait à la connaissance des Romains qu'après l'accomplissement de l'événement prophétisé; mais, ajoute-t-il naïvement sans en mettre en doute l'authenticité, elle donnait quelque poids à la seconde, dont le temps n'était pas encore arrivé. Or la seconde disait :

« Hostem Romani, si expellere vultis, vomicamque, quæ gentium venit longe, Apollini vovendos censeo ludos, qui quotannis comiter Apollini fiant[1] : quum populus dederit ex publico partem, privati uti conferant pro se suisque. Iis ludis faciendis præerit prætor is, qui jus populo plebeique dabit summum. Decemviri græco ritu hostiis sacra faciant. Hæc si recte faxitis, gaudebitis semper, fietque res vestra melior. Nam is divus exstinguet perduelles vestros, qui vestros campos pascunt placide ».

« Romains, si vous voulez chasser l'ennemi et le fléau qui vous vient des contrées lointaines, je vous conseille de vouer à Apollon des jeux qui soient célébrés avec magnificence chaque année. Après que l'État en aura prélevé une partie des frais sur le trésor public, que chaque citoyen y contribue pour sa part. A la célébration de ces jeux présidera le préteur qui rendra la justice suprême au peuple et aux plébéiens. Que les décemvirs fassent des sacrifices selon les rites grecs. Si vous vous conformez exactement à cet avis, vous serez toujours heureux, et votre situation deviendra meilleure; car ce dieu exterminera vos ennemis, qui se nourrissent tranquillement de vos champs ».

Après cette lecture, termine Tite-Live, le Sénat ordonna de consulter les livres Sibyllins, et, les livres ayant été favorables, les jeux apollinaires furent décrétés[2]. Mais nous ne sommes pas obligés d'être aussi crédules que le peuple de Rome, et nous pourrions supposer que quelque main

(1) Le texte de Macrobe (*Saturn.*, I, 17) donne *communiter fiant* et supprime le reste de la phrase jusque *Iis ludis*.

(2) L'an 212 av. J.-C.

postérieure à celle du devin Marcius sut écrire, pour les besoins de la circonstance et en vue de l'institution à créer, les deux documents que nous venons de lire. Peut-être même devrions-nous, en les examinant de près, y relever certaines expressions qui semblent bien dénoter déjà un Romain pour qui la littérature grecque n'aurait pas été étrangère. Mais à quoi bon un tel examen? Qu'il nous suffise d'exprimer nos doutes. Le bagage littéraire des cinq premiers siècles de Rome, ainsi augmenté de la double prédiction de l'illustre [1] Marcius, n'est pas tellement riche que nous tenions beaucoup à l'en dépouiller. Remarquons d'ailleurs que Tite-Live prend soin de dire qu'il ne cite pas textuellement les termes employés par Marcius; il nous autorise à penser que, sans rien changer aux idées, il leur a donné une forme plus moderne, où se trouvent néanmoins conservés quelques lambeaux des vers saturniens exprimés par le devin [2].

Enfin, à côté des livres de prophéties, il y avait aussi des recueils de préceptes utiles à la vie. Il semble qu'Horace y a fait allusion, lorsqu'il a dit, en parlant des commencements de la poésie : « C'est en vers que se prononcèrent les oracles et que s'enseigna le chemin de la vie [3]. » Le devin

(1) C'est l'épithète dont se sert Tite-Live.

(2) Ces vers ont été restitués par M. L. Havet dans la thèse latine, déjà citée, *De Saturnio latinorum versu*. Un travail du même genre a été tenté par Grotefend (*Latin gramm.* t. II, p. 291) sur un prétendu oracle de Delphes cité aussi par Tite-Live (V, 16); mais ce morceau mérite si peu de confiance qu'Ém. Egger n'a pas cru devoir l'insérer dans ses *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*; et, de même que lui, nous nous abstiendrons d'en parler. Quant à l'existence d'un ancien recueil de prophéties émises par le devin ou les deux devins du nom de Marcius, il n'est guère permis d'en douter : plusieurs grammairiens, Festus entre autres, aux mots *Negumata* et *Ningulus*, en ont cité quelques termes. Toute la question est de savoir si les deux documents donnés ci-dessus en faisaient partie sous une forme archaïque. Ce que dit Tite-Live, « qu'il fallut un jour entier pour expliquer la seconde », pourrait alors se rapporter à l'obscurité de cet archaïsme.

(3) *De arte poet.*, v. 401 : « Dictæ per carmina sortes
Et vitæ monstrata via est ».

Marcius passait pour avoir composé le plus ancien de ces recueils, dans lequel se lisait l'aphorisme suivant :

Postremus loquaris, primus, taceas.
Sois le dernier à parler, le premier à te taire [1].

Ils ne contenaient pas seulement des conseils de conduite et de bonne tenue. De même que, chez les Grecs, la première poésie gnomique avait joint à l'enseignement de la morale celui de l'agriculture, comme le prouve le poème *des Travaux et des Jours* d'Hésiode, ces premiers balbutiements de la poésie didactique chez les Romains s'appliquèrent à des choses d'utilité pratique. Les recueils renfermaient des incantations et des sentences qui apprenaient, soit à guérir les maladies et les blessures, soit à prévoir les effets des variations atmosphériques. Macrobe, dans un chapitre où il cherche à prouver que Virgile a glané dans toute l'antiquité des beautés qu'il s'est appropriées, se demande où le grand poète a pris cette pensée des *Géorgiques :*

Humida solsticia atque hiemes orate serenas,
Agricolæ, hiberno lætissima pulvere farra,
Lætus ager [2];

et il la trouve tirée du plus ancien de tous les recueils [3], où il était dit :

Hiberno
Pulvere, verno luto, grandia ferra, Camille,
Metes [4].

(1) Flavius Mallius Theodorus, *de Metris*, éd. Heusinger, 1755, in-4, p. 93.

(2) *Georg.*, I, 100. « Demandez des étés humides et des hivers sereins, ô laboureurs, la poudre de l'hiver fait la joie des blés, la joie de la campagne ».

(3) « In libro vetustissimorum carminum, qui ante omnia quæ a Latinis scripta sunt, compositus ferebatur, invenitur hoc rusticum vetus canticum ». *Saturn.*, V, 20. — Festus, aux mots *Flaminius Camillus*, cite aussi ce passage en expliquant que les anciens donnaient le nom de Camillus à tous les enfants.

(4) Restitution en vers saturniens telle que l'établit Corssen, *Orig. poes. rom.*, 1846, c. XIII.

Quand l'hiver sera poudreux et le printemps boueux, tu moissonneras, ô mon fils, de beaux blés.

Varron rapporte que Saserna, dans son traité de l'Agriculture, avait rappelé bon nombre de formules magiques fort anciennes ; il cite, entre autres, l'incantation propre à soulager les douleurs d'un goutteux. Il fallait, à jeun, arrêter sa pensée sur celui qui devait opérer la guérison, toucher la terre, cracher et en même temps prononcer trois fois neuf fois ces paroles :

« Ego tui memini, medere meis pedibus. Terra pestem teneto. salus hic maneto ».

« Je pense à vous, guérissez mes pieds. Que la terre garde leur mal et que la santé leur reste[1] ! »

Caton, avant Saserna, ne s'était pas fait faute non plus, dans son *De re rustica,* de conseiller l'usage des charmes et des vieilles formules de magie. Voyez avec quelle imperturbable gravité il exprimait ces sentences cabalistiques[2] :

« S'il y a luxation, voici le charme qui guérira. Prenez un roseau vert long de quatre ou cinq pieds ; fendez-le par le milieu, et que deux hommes le tiennent sur vos cuisses ; commencez à chanter : *in alio s. f. motas væta, daries dardaries astataries dissunapiter,* et continuez de la même manière jusqu'à ce que les deux parties se soient rejointes ; agitez un fer au-dessus ; dès que les deux parties, en se rejoignant, s'adapteront l'une à l'autre, saisissez le tout et coupez-le à droite et à gauche : faites-en une ligature sur la luxation ou la fracture, et vous guérirez. Cependant pour un membre démis ou cassé, répétez tous les jours la même formule d'enchantement, ou la suivante, pour une fracture : *Huat hanat hauat ista pista sista, domiabo damnaustra;* ou bien encore : *Huat, haut haut, ista sis tarsis ardannabon dunnaustra* ».

Ces formules, que Caton répétait d'après la tradition, remontaient évidemment à la plus haute antiquité ; elles sont inintelligibles pour nous ; avaient-elles un sens pour

(1) Varr., *De re rust.*, I, 2, ad fin.
(2) Cat., *De re rust.*, CLX.

Caton lui-même? je veux le croire, mais je ne puis l'affirmer, et ce dont je ne saurais douter en tout cas, c'est qu'elles n'étaient pas de nature à donner quelque lustre à la littérature primitive des Romains.

VIII

Ainsi, par quelque côté qu'on envisage les premières manifestations poétiques du peuple de Rome, on n'y retrouve nulle part ces belles formes dont les chanteurs de la Grèce surent, dès l'origine, revêtir les idées. Il n'y avait chez lui aucune promptitude à l'enthousiasme et ni la contemplation des phénomènes de la nature ni même la légende ne donnèrent à son génie l'élan inspiré qui fait un Orphée ou un Homère. Mais, comme tous les esprits positifs, les Latins étaient railleurs : avec un coup d'œil vif sur tout ce qui frappe dans la vie courante, ils avaient l'observation fine, l'imitation facile, la réplique rapide. Ce penchant au sarcasme, qui leur fournit, dans la collection primitive de leurs surnoms, tant de sobriquets[1] ayant rapport à des défauts d'esprit ou à des infirmités physiques, les porta de préférence à l'improvisation de chansons satiriques, et en même temps la vivacité dont ils étaient doués pour la riposte leur fit adopter tout de suite la forme du dialogue et du chant alterné.

Tel fut, dès les commencements, le caractère des chants *fescennins*. Soit que ce nom ait été emprunté à la ville étrusque de Fescennie, où se serait antérieurement développé ce genre de poésie sarcastique, soit qu'il ait été tiré du nom même de la divinité italiote qui passait pour conjurer les mauvais sorts et qu'on appelait Fascinus[2], les

(1) Comme *Nasica*, *Cornutus*, *Bestia*, *Verru*, *Bibulus*, etc. Voir Fr. Ellendt, *De Cognomine*. etc. (Königsberg, 1853), p. 9-22. Cf. Quintil., *Inst. Orat.*, I, 4, 25; VI, 3; Cic., *De Orat.*, II, 54, sqq.

(2) « Fescennini versus... ex urbe Fescennina dicuntur allati, sive ideo dicti quia fascinum putabantur arcere ». Festus, v. *fescennini versus*.

chants fescennins, tout à fait conformes à l'esprit national, furent certainement usités dans les fêtes agrestes des premiers Romains. Horace en rappelle l'origine lointaine : « Nos anciens laboureurs, hommes énergiques et contents de peu une fois la moisson rentrée, reposaient, durant des jours de fête, leur corps et leur âme des rudes travaux qu'ils avaient supportés dans l'espoir de les voir ainsi finir. Réunis à leurs compagnons, à leurs enfants, à une épouse fidèle, ils offraient pieusement un porc à la Terre, du lait à Sylvain, des fleurs et du vin au Génie qui nous fait souvenir de la brièveté de la vie. C'est de cet usage que naquit la libre gaieté de la poésie fescennine, qui dans des vers alternés répandait des sarcasmes rustiques. Cette liberté revenait chaque année et fut bien accueillie jusqu'au jour où la plaisanterie, devenant cruelle, se tourna en rage et menaçante, impunie, pénétra dans les plus honnêtes maisons. Alors ceux qu'avaient blessés la dent sanglante de l'injure se plaignirent, et ceux mêmes qu'elle avait épargnés s'émurent du danger commun. Enfin une loi fut portée qui punit de châtiment quiconque attaquerait autrui par des vers méchants (*malo carmine*). Il fallut changer de ton et, par crainte du bâton, se contenter de divertir en un langage convenable[1]. » Virgile parle également des anciens laboureurs d'Ausonie « dont la joie se manifestait en des vers sans mesure et en un rire sans frein », et il confirme l'origine rustique de la poésie fescennine en disant que ceux qui s'y livraient « se mettaient sur le visage des masques affreux, faits d'écorces d'arbre[2]. »

Quant à la prédilection des chanteurs pour la forme du dialogue et les vers alternés, dont parle Horace, on la retrouve dans toutes les fêtes et les cérémonies de l'ancien culte[3]. Aux Lupercales, figuraient deux bandes, celle des brebis et celle du loup; aux fêtes de la moisson, il y avait deux chœurs : l'un chantait les louanges des dieux agrestes.

(1) Hor., *Epist.*, II, 1, v. 139-155.
(2) Georg., II, 385-387.
(3) Cf. Virg., *Eglog.*, III, 59 : « *Amant alterna* Camenæ ».

l'autre répondait par des vers où était rappelé en termes grossiers le souvenir de leurs mésaventures. Nous avons vu tout à l'heure que dans la solennité du triomphe, les soldats se divisaient aussi en deux groupes de qui le triomphateur recevait tour à tour et l'éloge et le sarcasme. Il en était de même dans les réjouissances qui suivaient les noces : à mesure qu'une partie du chœur célébrait les vertus des mariés, l'autre partie ne se faisait point faute de les railler effrontément sur leurs défauts, et nous pouvons même remarquer, en passant, que la poésie fescennine ne conserva nulle part plus longtemps que dans les épithalames[1] l'antique privilège des improvisations licencieuses et satiriques.

Le caractère des vers fescennins indique assez comment la satire proprement dite ne dut pas avoir d'autre origine que la leur dans le Latium. Il ne faut pourtant pas confondre la composition littéraire qui, sous ce nom, pratiquèrent plus tard les poètes latins, avec ce que les premiers Romains appelèrent Saturæ. Tite-Live nous apprend comment celles-ci, avec la poésie fescennine, donnèrent en réalité naissance au théâtre latin. En l'an [illegible] av. J. C., alors qu'une peste désastreuse désolait Rome, le Sénat, entre autres moyens d'apaiser le courroux des dieux, imagina une fête nouvelle. Il fit venir aux jeux scéniques, nouveauté [illegible] qui n'avait encore [illegible] spectacle que [illegible] du cirque. Au reste, [illegible] chose simple et [illegible] Sans aucun chant et sans [illegible] dansèrent au

1. [illegible] poète de cour [illegible]



son de la flûte et exécutèrent, à la manière toscane, des mouvements qui n'étaient pas sans grâce. Mais bientôt les jeunes Romains s'avisèrent de les imiter, tout en se renvoyant les uns aux autres, en vers grossiers, de joyeux sarcasmes accompagnés de gestes qui y répondaient. L'innovation fut bien accueillie et le même exercice répété souvent. Comme, en langue toscane, un bateleur s'appelait *hister*, on donna le nom d'*histrions* aux acteurs indigènes, qui, dès lors, cessèrent de se lancer tour à tour des vers informes et rudes comme les fescennins et représentèrent des *satires* pleines d'harmonie avec un chant accompagné de flûte et des gestes appropriés aux paroles[1]. »

D'où venait ce nom de *saturæ*? Quelques-uns ont pensé qu'il faut le rapprocher de celui des Satyres, ces dieux champêtres, amis de Bacchus, qui menaient joyeuse vie et passaient pour se livrer aux propos licencieux comme aux jeux lascifs[2]. Mommsen a adopté cette première dérivation en la modifiant quelque peu : d'après lui, la *satura* primitive aurait été la mascarade des gens *pleins (saturi)* s'abandonnant à toute la liberté des quolibets dans l'abondance et l'ivresse d'un jour de fête. D'autres ont rappelé que, dans les fêtes dites *Liberalia*, qui avaient lieu au printemps, on présentait aux dieux qui protégeaient les travaux des laboureurs un vaste bassin rempli des prémices de toutes les productions de la terre, et ils ont dit que ce bassin portant la dénomination de *lanx satura*, d'un mot osque qui signifiait pot-pourri, a dû passer son nom aux chants désordonnés que produisait la gaieté de la fête. Ch. Magnin, dans ses *Études sur les origines du théâtre antique*[3], ne s'éloigne pas de ce dernier avis : seulement, au

(1) Tit. Liv., VII, 2.

(2) « Satira dicta sive a satyris, quod similiter in hoc carmine ridiculæ res pudendæque dicuntur, quæ velut a Satyris proferuntur et fiunt; sive satura a lance, quæ referta variis multisque primitiis in sacro apud priscos dis inferebantur... etc. » Diomed., III, p. 485.

(3) Introduction d'un ouvrage que l'auteur intitulait *Les Origines du Théâtre moderne.*

lieu d'expliquer le mot par la variété des propos dont se composait la *satura*, il l'explique par le mélange de paroles, de danse, de chant et de musique, qui résulta de l'innovation dont parle Tite-Live. « De l'introduction de la danse étrusque dans les anciens dialogues amœbées il résulta, dit-il[1], une sorte de petits drames... Ces pièces, toujours accompagnées du jeu des flûtes, différaient des anciennes improvisations fescenniennes par un peu plus d'art dans leur contexture et aussi par une plus grande étendue. On les appela *saturæ*, à cause du mélange de musique, de paroles et de danse qu'elles offraient, à peu près comme on a appelé au moyen-âge *farces*, *farcitures*, *proses farcies* des compositions ecclésiastiques qui offraient un mélange de plusieurs langues. En effet, *lanx satura* était une expression sabine qui signifiait proprement le plateau chargé de divers fruits qu'on présentait tous les ans aux dieux et, en particulier, à Cérès et à Bacchus. Ces pièces farcies, *saturæ*, qui pendant environ cent-vingt ans composèrent seules à Rome les jeux scéniques, sont donc véritablement le drame romain, le drame indigène[2]. »

Productions de l'esprit de terroir, elles suffirent longtemps à récréer un peuple de laboureurs qui retrouvait en elles, avec les scènes de la vie quotidienne, les plaisanteries plus audacieuses que fines dont il avait l'habitude. Peut-être, en se développant, se seraient-elles épurées un peu : peut-être auraient-elles fini par donner naissance à un théâtre national digne de la République : toujours est-il que, malgré leur vie plus que séculaire, elles n'avaient fourni rien de remarquable encore à l'époque où s'introduisirent à Rome les œuvres scéniques de la Grèce. Alors leur évidente

1 Chap. II, p. [illegible]

2 La Satura [illegible] et le drame satyrique grec, tel que le *Cyclope* d'Euripide, n'avaient entre eux qu'une ressemblance de nom purement fortuite, et Fred. [illegible] p. 45, a très bien fait remarquer que, si l'on tenait absolument à trouver en Grèce l'analogue de la Satura, il faudrait le chercher dans les plus anciennes [illegible] dans les petites pièces des [illegible].

infériorité causa la fin de leur vogue. Pour balancer le succès des pièces imitées du grec [1], les jeunes Romains, qui tenaient d'ailleurs à s'assurer dans les représentations théâtrales une place que ne pussent leur discuter les histrions, dont la condition était devenue infamante, recoururent aux jeux des osques (*osci ludi, oscum ludicrum*), c'est-à-dire aux pièces atellanes (*atellanæ fabulæ*), qui étaient un peu moins grossières que les *saturæ*, avaient l'avantage de substituer à l'emploi dangereux des personnalités directes, sévèrement défendues par les magistrats, la voie détournée des personnages fictifs et des types de convention, et, en même temps, répondaient mieux que les tragédies et les comédies d'Athènes et d'Alexandrie aux habitudes nationales. Nous aurons à nous occuper de ces *Atellanes* dans un des chapitres suivants. Contentons-nous de constater ici que la poésie scénique des Romains, durant les cinq premiers siècles, ne présenta, avec les *saturæ*, ni plus de grandeur ni plus de grâce que les autres genres de poésie, mais qu'elle témoigna, d'une manière originale, cet instinct moqueur, cette verve satirique et mordante, qui reparaîtra bientôt sur une autre scène sous d'autres noms, et qui, sous le nom même de satire, se montrera, souvent encore avec la forme du dialogue, dans les poèmes didactiques d'Ennius, de Lucilius et de leurs successeurs.

Ajoutons que le drame, de même que tous les chants dont nous avons parlé précédemment, n'eut alors pour expression que le vers qu'Horace a qualifié de *horridus* et qu'on appelait saturnien, c'est-à-dire antique comme le règne de Saturne, indigène. Ce vers ne connaissait même pas vraisemblablement un grand nombre de lois bien déterminées; des chanteurs sans aucune culture littéraire n'auraient pu plier la forme de leur poésie à des conditions artificielles et rigoureuses réclamant autre chose que

(1) Voir ce que dit à ce sujet M. G. Boissier. *Dict. des Antiq. grec. et rom.* Art. *Atellanæ fabulæ.*

l'appréciation de l'oreille, et dans le saturnien primitif, variable en ses dimensions, la cadence seule coupait les syllabes, composées en général d'une succession redoublée de trochées unis à des ïambes. Toute la poésie des premiers Romains, en un mot, était rythmique et non métrique[1] :

(1) Le grammairien Servius nous dit formellement que le principe qui dominait dans le saturnien était le rythme : «... saturnio metro, quod ad rithmum solum vulgares componere consuerunt ». (*Ad. Georg.*, II, 385). Le rythme, que les Romains appelaient *numerus*, n'est pas la même chose que le mètre : celui-ci est determiné uniquement par la quantité des syllabes, celui-là par le mouvement des vers, c'est-à-dire l'alternative du temps fort et du temps faible. Cette alternative seule faisait l'harmonie du saturnien : quant à la quantité, elle s'accommodait avec le rythme comme elle pouvait. On la forçait, on l'altérait, on la changeait pour la faire coïncider avec lui. « C'était, dit M. Boissier (*Journal des Savants*, mars 1881), quelque chose comme ce qui arrive chez nous quand on veut appliquer des paroles nouvelles à un air connu. Le peuple surtout fait souvent cette adaptation d'une façon fort singulière. Tantôt il place deux syllabes où l'air n'en comporte qu'une, c'est-à-dire qu'il remplace une noire par deux croches ; tantôt il n'en met qu'une où l'air en demanderait deux : c'est l'air qui est le maître et qui fait la loi, et les pauvres paroles martyrisées entrent comme elles peuvent dans ce cadre qu'on leur impose. Voilà à peu près ce qui arrivait pour le saturnien ». On a beau, en effet, vouloir établir une prosodie et une métrique complètes de ce vers, il n'est pas possible, en fin de compte, de formuler des règles précises au milieu des variations et des incertitudes qu'il présente. On n'y trouve presque pas de pied où les brèves ne puissent être remplacées par des longues et réciproquement. « *L'anacrase* (premier temps faible) se compose à volonté d'une ou de deux brèves ou même d'une longue. L'*arsis* (temps fort) tombe volontiers sur une syllabe longue ou sur deux brèves qui, d'après l'usage général, remplacent une longue ; mais il lui arrive aussi de tomber sur une brève qu'allonge le seul fait de sa coïncidence avec le temps fort. Dans ce cas, pour les mots de deux syllabes, composés d'une brève et d'une longue, quand la brève qui commence est allongée par l'*arsis*, elle abrège la longue qui suit, en sorte qu'un ïambe se transforme en trochée. De la même manière, un tribraque peut devenir un dactyle, etc. ». En un mot, la quantité, dans le saturnien, se prête avec une extrême complaisance à tout ce qu'on exige d'elle. Il en est de même de l'accent. MM. Weil et Benloew, dans leur *Théorie de l'accentuation latine*, avaient déjà combattu l'opinion de Ritschl, qui accordait à l'accent une grande importance dans la formation du vers latin avant l'époque classique ; M. L. Havet, d'accord avec eux, a prouvé, par de nombreux exemples, que, dans le saturnien, la syllabe accentuée se trouve très souvent placée dans le temps faible, que l'*arsis* était en contradiction fréquente avec l'accent,



« Nul, comme l'a dit Ennius, n'avait gravi les rochers des Muses (c'est-à-dire les difficultés du mètre) et n'avait pris soin encore de l'art d'écrire. »

« ... neque Musarum scopulos quisquam superarat,
Nec dicti studiosus erat. »

et que, si l'accent a joué un rôle prépondérant dans la métrique latine à la fin de l'empire, quand il eut hérité de la quantité qui se perdait, il n'en a joué aucun à l'origine de la littérature, quand la quantité, n'étant encore presque rien par elle-même, obéissait au rythme. Cf. L. Havet, *de Saturnio Latinorum versu*, Paris, 1880, in-8. Cf. Dissertation de Thurot, *Revue critique*, nouv. sér. 11, 1881, 1.

CHAPITRE III

Prose des Romains pendant les cinq premiers siècles. Législation.

I. Aptitude des Romains pour la législation. Histoire du droit sous les rois. Lois royales ; recueil de Papirius ou *droit papirien*. Fragments de formules du temps des rois, tout particulièrement de la législation de Numa et du *droit fécial* (*jus fetiale*) attribué à Tullus Hostilius et à Ancus. — Lois tribunitiennes ou lois sacrées. — II. Les XII Tables. Ce code des décemvirs était-il écrit en vers ? Jusqu'à quelle époque le texte en fut-il intégralement conservé ? Peut-on affirmer d'une manière absolue l'authenticité originale des nombreux fragments que nous en avons ? Analyse des parties les plus intéressantes. Esprit de ces lois. Style du texte. Valeur de l'œuvre. — Cn. Flavius et le *jus Flavianum*.

I

Les qualités essentielles de l'esprit romain, la patience, l'amour de la règle, la précision, la clarté et le sens pratique le rendaient plus propre à l'intelligence raisonnée de la politique qu'à l'enthousiasme des œuvres d'imagination. Il était naturel que le peuple le plus discipliné du monde se portât de préférence vers l'étude du droit, qui est l'expression même de la discipline, et qu'il s'efforçât le plus tôt possible d'énoncer, en termes aussi nets que le permettait la grossièreté de sa langue, les rapports des citoyens entre eux et ceux de l'État avec les citoyens.



Tacite, au troisième livre de ses Annales[1], résume en quelques mots l'histoire du droit sous les rois : « Chez nous, dit-il, Romulus avait gouverné selon sa volonté : ensuite Numa imposa pour frein à son peuple la religion et le droit divin ; quelques prescriptions nouvelles furent données par Tullus et par Ancus ; mais ce fut surtout Servius Tullius qui le premier établit des lois auxquelles les rois eux-mêmes étaient soumis. » Le jurisconsulte Pomponius, qui vivait sous Marc-Aurèle, nous assure qu'après l'expulsion du dernier des Tarquins, les lois royales furent abolies par l'effet de la loi *Tribunitia*, rendue sur la proposition de Brutus, tribun des célères. On peut admettre cependant, avec Berriat[2], que bon nombre d'entre elles furent confirmées de nouveau par le pouvoir législatif et que celles même qui ne furent pas conservées n'en gardèrent pas moins l'autorité de la coutume. La preuve d'ailleurs qu'elles jouirent longtemps d'un certain crédit, c'est que Granius Flaccus, contemporain de J. César, écrivit un commentaire sur celles de ces lois qui concernaient le culte, et que Cicéron lui-même[3] ne s'est point fait faute d'attester le respect qui leur était encore témoigné.

Dans les dernières années de la royauté toutes avaient été réunies en un travail qui, du nom de son auteur, Papirius, le premier des jurisconsultes romains que nous connaissions[4], s'appela dans la suite *droit papirien* (*jus civile*

(1) Ann. III, 26, *ad fin.*

(2) *Hist. du droit romain*, p. 15.

(3) *De Rep.* II, 14 ; V. 2 ; *Pro Rabir. perd.*, 5.

(4) On a parlé d'un Sextus ou Publius Papirius, qui aurait fait la collection générale des lois royales, et d'un grand pontife Caïus Papirius, qui aurait recueilli spécialement les lois religieuses de Numa ; mais Gluck (*Lib. sing. de jure civili papiriano*, Hal., 1780, in-8) a victorieusement démontré que, malgré la différence des prénoms qu'ont employés Denys d'Halicarnasse (III, 36), en désignant l'auteur du recueil particulier des lois de Numa, et Pomponius, en citant celui de la collection générale, il est permis d'attribuer ce double travail à un seul et même Papirius. Cf. Bach, *Hist. jurispr. rom.*, I, 1, § 6, éd. Stockmann.

papirianum)[1], « non pas, dit Pomponius[2], que Papirius y ait rien ajouté du sien, mais parce qu'il fit un tout régulier de ces lois jusque-là sans ordre[3]. »

Nous reste-t-il quelques fragments fidèlement transcrits du contenu de ce travail ? Il y a eu, à cet égard, plus d'une supercherie blâmable ; se servant des indications fournies par plusieurs écrivains de l'antiquité sur quelques lois attribuées aux rois, des érudits du XVIe siècle[4] n'ont pas craint de fausser la vérité en transformant eux-mêmes ces indications en articles impératifs auxquels ils ont donné la couleur la plus archaïque possible ; des savants dignes de respect se sont même laissé prendre à ces publications apocryphes[5]. Cujas heureusement en découvrit le mensonge et le publia. Les investigations de la science se firent alors avec plus de prudence ; suivant l'exemple de Paul Mérula et de plusieurs autres, on ne s'attacha plus qu'à réunir, en les commentant plus ou moins habilement, les citations des auteurs anciens. Dans ces citations il y a des expressions d'une authenticité incontestable, sur lesquelles s'arrêtaient les historiens, les légistes et les grammairiens précisément pour en expliquer la portée, le sens et l'orthographe primitifs ; quant aux formules de lois entières qu'on y rencontre, il n'est pas certain que ces mêmes écrivains n'en aient point parfois modifié un peu la forme archaïque pour les rendre plus intelligibles. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de reproduire ces formules telles qu'ils nous les ont livrées.

Festus, par exemple, en expliquant le sens du mot *plorare* cite, en partie, une des lois de Romulus et de Tatius

(1) Servius (*Ad. Æn.* XII, 836) l'appelle *Lex Papiria*.

(2) « Non quia Papirius de suo quidquam ibi adjecit, sed quod leges sine ordine latas in unum composuit. » *Dig.* I, 2, *De Origine juris*, § 2.

(3) Consulter sur la collection de Papirius : Schrader, *Observ. juris civilis*, I, 11 ; un article d'une leçon de Daunou, inséré dans le tome V de la *Thémis*, p. 251-265.

(4) Martiani, *topographiæ antiquæ Romæ* (Rom. 1534, in-8), L. II, ch. IX ; Pardoux du Prat, *Jurisprudentia vetus*... etc. (Lugd. 1559, in-8).

(5) Fr. Baudoin, éd. de Bâle, 1557, in-8.

et, en totalité, une loi de Servius Tullius : « Ce mot *plorare*, dit-il, veut dire maintenant pleurer, crier, et, avec la préposition, *implorare*, invoquer ; mais, chez les anciens, il signifie absolument crier vers (porter plainte). Ainsi nous lisons dans les lois de Romulus et de Tatius : *si nurus... sacra diris parentum estod ;* et dans les lois de Servius Tullius se trouve celle-ci : *si parentem puer verberit, ast olle plorassit pareri*[1] *puer diris parentum sacer esto*[2].

L'abrégé de Festus par Paul Diacre cite une loi de Numa à propos des mots *parrici* (parricidii) *quæstores*. « On désignait par là, y est-il dit, les questeurs chargés des enquêtes dans les affaires capitales. Car on appelait parricide non pas seulement celui qui avait tué son père ou sa mère, mais le meurtrier d'un homme quelconque non condamné. C'est ce que montre la loi du roi Numa Pompilius, ainsi conçue : *si qui hominem liberum dolo sciens morti duit, paricidas esto*[2]. »

Festus rappelle aussi les termes de deux lois de Numa lorsqu'il établit la différence des mots *occisus* et *necatus* : « Il y en a qui, dans la distinction qu'ils établissent entre les mots *occisus* et *necatus*, disent que le premier désigne un homme tué par suite de coups, l'autre un homme tué sans avoir été frappé, et que c'est ainsi qu'il a été écrit dans les lois du roi Numa Pompilius : *Si hominem fulminibus*[3] *occisit*,

(1) Egger (*Lat. serm. vetust. reliquiæ*, p. 80), dit que *pareri* est une interpolation qu'on ne peut expliquer et peut-être une corruption du mot *puer* répété deux fois. Mais cette répétition n'aurait pas de sens. J'aimerais mieux lire *parens*, suivi d'une virgule, ce qui ne changerait rien à la signification de la phrase sans présenter de répétition inexplicable. Traduction : « *Si un fils frappe son père, et si celui-ci s'est plaint, que le fils soit voué aux divinités des pères* » En rapportant au même ordre d'idées le fragment législatif qui précède, la loi de Romulus pourrait être complétée et traduite ainsi : « *Si la bru* (frappe le père de famille, et si celui-ci s'est plaint), *qu'elle soit vouée aux divinités des pères* ».

(2) Traduction ; « Si quelqu'un, avec intention criminelle et sciemment, a donné la mort à un homme libre, qu'il soit parricide ».

(3) Sous-entendu *Jupiter*. — Traduction : « Si en le frappant de sa foudre Jupiter a tué un homme, qu'on ne le ramasse pas. — Si un homme a été frappé et tué par la foudre, on ne doit pas lui rendre les derniers devoirs ».

ne supra genua tollito : et ailleurs : *Homo si fulmine occisus est, ei justa nulla fieri oportet.* »

Au mot *terminus*, nous lisons encore [1] au sujet d'une des lois du second roi de Rome : « On sacrifiait au dieu Terme, parce que les limites des champs étaient placées sous sa protection. Aussi Numa Pompilius établit-il que celui qui, en labourant, aurait enlevé un terme, serait voué aux dieux, lui et ses bœufs : *eum, qui terminum exarasset, et ipsum et boves sacros esse* ».

Dans l'explication de l'expression *opima spolia*, se trouvent également rappelées les prescriptions du même roi sur les dépouilles opimes, prescriptions conçues en ces termes d'après Varron : « *Cujus auspicio classe procincta opima spolia capiuntur, Jovi Feretrio bovem cædito; qui cepit æris* CCC *darier oportet. Secunda spolia in Martis aram in campo, solitaurilia utra voluerit cædito;* [*qui cepit, ei æris* CC *dato*]. *Tertia spolia Janui Quirino agnum marem cædito,* C *qui ceperit ex ære, dato; cujus auspicio capta, Dis piaculum dato* [2]. »

Numa, comme on le pense bien, n'avait pas manqué de légiférer sur le lien du mariage. Il avait voulu que l'infamie s'attachât à la femme vivant en concubinage avec un homme marié et il avait, à ce que nous apprend Aulu-Gelle [3], rendu cette loi : « *pellex asam, Junonis ne tagito; si taget, Junoni, crinibos demisis, acnum feminam caidito* [4]. »

(1) Paul., *Epit. Festi.*

(2) Traduction : « Que celui sous les auspices de qui des dépouilles opimes auront été prises en bataille rangée immole un bœuf à Jupiter Férétrien et qu'il donne 300 pièces de monnaie à celui qui les a prises ; pour les secondes dépouilles, qu'il immole sur l'autel de Mars, dans le champ de Mars, un seul taureau, tel qu'il voudra, et qu'il donne 200 pièces de monnaie à celui qui les a prises ; pour les troisièmes dépouilles, qu'il immole un agneau mâle à Janus Quirinus, et qu'il donne 100 pièces de monnaie à celui qui les a prises. Que celui sous les auspices de qui elles auront été prises offre aux dieux une victime expiatoire ». Cf. Servius, *ad Æn.*, VI. 860.

(3) *Noct. Att.*, IV, 3.

(4) Traduction : « Que la concubine ne touche point à l'autel de Junon ; si elle y touche, que, les cheveux épars, elle immole une jeune brebis à Junon ». Cf. Paul., *Epit. Festi,* au mot *nellius*.



Il avait même fait des lois somptuaires. Pour diminuer les frais des banquets religieux, il avait, au dire de Cassius Hémina, cité par Pline le naturaliste[1], interdit dans les festins les poissons sans écailles « *pisces qui squamosi non essent ni pollucerent* »: et, comme le vin était rare et avait beaucoup plus de prix que le lait, il avait défendu de s'en servir pour arroser les bûchers; cette prohibition, dit Pline, était ainsi exprimée : « *Vino rogum ne respergito*[2]. » C'est à lui aussi sans doute qu'il faut attribuer celle des lois royales qui, dans la même intention, permettait que toute table consacrée pût tenir lieu d'autel; car nous tenons de Macrobe[3] que cette disposition législative figurait en termes formels dans le recueil de Papirius : « *In Papiriano enim jure evidenter relatum est aræ vicem præstare posse mensam dicatam.* »

Comme on le voit, presque tous les fragments qui nous restent du droit papirien semblent se rapporter à la législation du roi pacifique et religieux par excellence, dont Cicéron, qui avait sous les yeux les pièces probantes, a, dans son *Traité de la république*, parlé en ces termes remarquables : « D'abord, il distribua par tête aux citoyens les terres que le droit de la guerre avait livrées à Romulus ; il leur fit comprendre que, sans recourir à la dévastation et au pillage, ils pouvaient se procurer par l'agriculture tout ce qui leur était nécessaire; il leur inspira l'amour de la tranquillité et de la paix, ces fermes garants de la justice et de la bonne foi, et dont l'influence protège si bien la culture des champs et toutes les richesses qui en sont le produit. Il institua aussi les grands auspices et augmenta de deux le nombre des augures; il préposa aux sacrifices cinq pontifes choisis parmi les premiers de l'État; il établit

(1) *Hist. nat*, XXXII, 10.

(2) *Hist. nat*, XIV, 12. — Par la même loi, ajoute l'historien naturaliste, Numa avait défendu de faire aux dieux des libations avec le vin d'une vigne non taillée, *ex imputata vite libari vina diis*, afin de forcer les agriculteurs à tailler toutes leurs vignes.

(3) *Saturn.*, III, 11. — Cf. Virg., *Æn.*, VIII, 279.

[illegible] *que nos annales nous ont conservées*, et qui pacifièrent, en les tournant vers les cérémonies religieuses, les esprits échauffés par l'habitude et la passion des combats; il créa les flamines, les saliens, les vestales; il régla très saintement toutes les parties du culte public. Quant aux sacrifices eux-mêmes, il voulut qu'avec des formalités difficiles, ils eussent un appareil très simple; il exigea dans le culte des connaissances nombreuses et beaucoup de pratiques, mais pas de frais dispendieux, imposa des obligations sévères, mais écarta le luxe. Il établit également les marchés, les jeux, toutes les occasions de réunions et d'assemblées; et, par tous ces moyens, il ramena à des sentiments d'humanité et de douceur les âmes que la vie guerrière avait rendues dures et farouches. Après avoir régné pendant trente-neuf ans au milieu de la paix et de la concorde, il mourut en laissant à Rome deux nobles gages d'un long avenir, la religion et l'humanité[1].

Quelques sentiments humains que renfermât la législation [illegible] qu'elle fût [illegible] progrès sensible sur les coutumes [illegible] beaucoup [illegible] que, sous Romulus [illegible] n'avait été [illegible] mais les dis[illegible] la peine de mort [illegible] expli[illegible] par les premiers Romains [illegible] en ordi[illegible]

[illegible] *presque à toute* [illegible] *qu'il soit* [illegible]

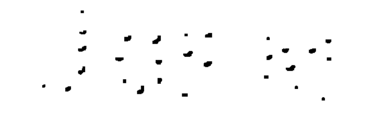
[illegible] par rien, [illegible] des lois [illegible] par les deux



Tarquins. Nous possédons toutefois des indications assez précises sur les innovations apportées par Tullus Hostilius et Ancus dans la réglementation du droit international. Cicéron les attribue partout au premier des deux : « Il brilla surtout, dit-il [1], par sa réputation militaire et par ses exploits... et ce fut lui qui institua les formes légales des déclarations de guerre, consacrées par le droit religieux des féciaux, si bien que dès lors toute guerre entreprise sans ces formalités fut réputée injuste et sacrilège. » D'après Tite-Live [2] et Servius [3], au contraire, Ancus aurait été le véritable organisateur à Rome du *jus feliale* [4] et le créateur de ce collège des féciaux, dont la mission consistait, selon Varron [5], à faire régner la loyauté dans les rapports mutuels des peuples et dont le caractère de fière indépendance a été grandement admiré par Bossuet [6].

Les attributions du collège des féciaux étaient nombreuses. C'était lui qui veillait aux immunités des ambassadeurs étrangers; car Rome, reconnaissant aux envoyés des cités étrangères les prérogatives qu'elle-même réclamait pour les siens, voulait que toute atteinte à leur inviolabilité fût sévèrement réprimée. C'était lui qui s'occupait des questions d'extradition, et soit qu'un Romain eût été lésé par un *pérégrin*, soit qu'un *pérégrin* eût été lésé par un citoyen romain, le collège intervenait pour peser les griefs de l'offensé et donner son avis sur l'extradition de l'offenseur. C'était lui aussi qui procédait à l'examen des motifs

(1) *De rep.*, II, 17.
(2) Tit. Liv., I, 32.
(3) *Ad Æn.*, X, 14.
(4) D'un autre côté Denys d'Halicarnasse (II, 72) et Plutarque (Vie de Numa, 12) en font remonter l'origine à Numa. Toutes ces opinions donnent à croire que les premiers rois ont travaillé successivement à une institution dont l'idée première d'ailleurs n'appartient à aucun d'eux : une magistrature analogue à celle des féciaux existait chez la plupart des peuples de l'ancienne Italie et tout particulièrement, d'après Valère Maxime (X, éd. Halm, p. 485) et Aurélius Victor (*De vir. illustr.*, 5), chez les Équicoles.
(5) *De ling. lat.*, V, 15.
(6) *Disc. sur l'hist. univ.*, 3e part., ch. 6.



de guerre allégués par le peuple romain contre un peuple étranger et qui, après s'être assuré de la légitimité de ces motifs [1], envoyait quelques-uns de ses membres demander satisfaction à la nation coupable. C'était à lui enfin qu'il appartenait de conclure religieusement les traités.

Les délégués du collège chargés d'une déclaration de guerre ou de la conclusion d'un traité avaient à leur tête l'un d'entre eux qui prenait le titre de *pater patratus populi romani* et qui seul avait pleins pouvoirs pour parler au nom du peuple romain. L'appellation de *pater* traduisait la vénération profonde qu'inspiraient des fonctions consacrées par la religion, et dans le qualificatif *patratus* il est permis de voir ou un synonyme de *sanctus* [2] ou une allusion à l'acte qu'il devait accomplir par serment comme représentant de la nation tout entière [3].

Il était impossible que les formalités exigées des féciaux ne fussent pas accompagnées de formules. Tite-Live nous en a transmis plusieurs, dont évidemmen t il a modifié l'archaïsme des termes, mais dont il a précieusement conservé le sens. Voici celles qui concernaient la déclaration de guerre. Arrivé à la frontière du peuple vers qui il était envoyé, le *pater patratus*, la tête couverte d'un voile [4], prenait les dieux à temoin de sa loyauté. « Entends-moi, Ju-

1 La guerre était [illegible] des qu'on avait pratiqué les solennités prescrites pour la déclaration, mais elle ne devait pas être seulement conforme au droit formaliste, elle devait aussi satisfaire à l'équité, et tel était le but de l'examen consciencieux des féciaux, par suite duquel la guerre devenait *pia* en même temps que [illegible]. Les Romains, dit Varron, « *bella et tarde et* [illegible] *nisi pium putabant* [illegible] » De [illegible] pop. rom., II, 13

2 Tite-Live donne au mot [illegible] le sens du mot *sancire*, I, 24.

3 « [illegible] *pro toto populo* [illegible] » Nieupoort, *De* [illegible] *rom.*, Argentorati, 1743, p. 345. [illegible] aussi, d'après Plutarque (Quæst. rom., 62), une explication bien [illegible] en prétendant que le *pater patratus* devait son [illegible] à cette circonstance qu'il ne pouvait être choisi que parmi les féciaux ayant des enfants [illegible] le père [illegible] était encore vivant [illegible]

4 Serv. [illegible] IX, 52; X, 14; [illegible] VIII, 14; Arnob., II, 67.

piter, disait-il, entendez-moi, dieux des limites; et toi, justice divine, écoute. Je suis le héraut du peuple romain, je viens en messager de justice et de piété; qu'on ajoute foi à ma parole ».

« Audi, Jupiter, inquit; audite, fines; audiat Fas. Ego sum publicus nuncius populi romani, juste pieque legatus venio, verbisque meis fides sit[1] ».

Il énumérait ensuite les satisfactions qu'il était chargé de réclamer et ajoutait à son exposé cette formule d'imprécation, qui devait le frapper lui-même en cas de mauvaise foi : « O Jupiter, si c'est contre la justice et l'équité qu'au nom du peuple romain je réclame la remise de ces personnes et de ces choses, ne permets pas que je revoie jamais ma patrie ».

« Si ego injuste inpieque illos homines illasque res dedier nuncio populi romani mihi exposco, tum patriæ compotem me nunquam siris esse[1] ».

Il répétait la même chose en franchissant la frontière; il la répétait au premier homme qu'il rencontrait; il la répétait, sans presque rien y changer, à l'entrée de la ville et sur la place publique. Si, après un délai de trente-trois jours, terme régulièrement fixé, les réparations exigées n'étaient pas accordées, il s'exprimait ainsi : « Écoute, Jupiter; et toi, Junon, Quirinus, et vous tous, dieux du ciel, dieux de la terre, dieux des enfers, écoutez; je vous prends à témoin que ce peuple (et il le nommait) est injuste et nous refuse ce qui légitimement nous est dû. Le Sénat de notre pays en délibérera et avisera aux moyens de faire valoir notre droit ».

« Audi, Jupiter, et tu, Juno, Quirine, diique omnes cælestes, vosque terrestres, vosque inferni, audite. Ego vos testor, populum illum (quicumque est, nominat), injustum esse, neque jus persolvere. Sed de istis rebus in patria majores natu consulemus, quo pacto jus nostrum adipiscamur[1] ».

(1) Tit. Liv., I, 32.

Il s'empressait de revenir à Rome et le roi consultait aussitôt les sénateurs à peu près en ces termes : « Les objets, griefs et questions que le père patrat du peuple romain des Quirites a exposés au père patrat et au peuple des...., devaient être restitués, réparés, résolus. Ceux-ci n'ont rien restitué, réparé, résolu. Dis-moi donc, demandait-il à celui qu'il interrogeait le premier, quel est ton avis ? » Si celui-ci répondait : « Il faut obtenir satisfaction : la guerre est juste et légitime : tel est mon avis, je consens et j'approuve » ; et si la majorité émettait la même réponse, la guerre était décidée. Les féciaux se rendaient alors de nouveau sur la frontière ennemie, où le père patrat, en présence d'au moins trois témoins pubères, prononçait ce défi : « Attendu que ce pays et les hommes de ce pays ont mal agi et failli à l'égard du peuple romain des Quirites, le peuple romain des Quirites a ordonné la guerre contre eux ; le Sénat du peuple romain des Quirites a décrété, approuvé, décidé qu'il y aurait guerre avec eux. En conséquence, au nom du peuple romain, je déclare la guerre à ce pays et aux hommes de ce pays, et je la commence. »

« Quod populi priscorum Latinorum hominesque prisci Latini adversus populum romanum Quiritium fecerunt, deliquerunt, quod populus romanus Quiritium bellum cum priscis Latinis jussit esse, senatusque populi romani Quiritium censuit, consensit, conscivit, ut bellum cum priscis Latinis fieret, ob eam rem ego populusque romanus populis priscorum Latinorum hominibusque priscis Latinis bellum indico facioque. »

En disant ces mots, il accomplissait en effet le premier acte d'hostilité et lançait sur le sol ennemi un javelot armé de fer ou de bois durci par le feu et ensanglanté[1].

Les [illegible] dans la conclusion [illegible] que celles [illegible] avec laquelle

[illegible] de guerre [illegible] I, 32.

[illegible]

on traitait n'avait point d'ambassadeurs présents à Rome, le Sénat envoyait vers elle plusieurs féciaux ensemble, chargés de lui parler en son nom. A leur départ, le chef de l'État leur remettait une touffe d'herbe sainte, symbole de la terre natale; ils emportaient en même temps les vases sacrés, le sceptre de Jupiter Férétrius et un morceau de silex de son temple ; ce caillou, qui devait frapper la victime du sacrifice qu'il fallait accomplir dans la cérémonie, était l'emblème de la foudre du père des dieux. Celui des féciaux qui portait l'herbe sainte s'appelait pour cela *verbenarius*[1]; mais c'était à celui qui remplissait le rôle de père patrat qu'il appartenait de ratifier l'acte en prononçant la formule du serment. Cette formule, nous la trouvons dans Tite-Live, au XXIV[e] chapitre de son premier livre, lorsqu'il nous raconte la manière dont fut scellé, sous le règne de Tullus Hostilius, le traité qui précéda le combat des Horaces et des Curiaces, c'est-à-dire le plus ancien traité dont Rome eût conservé la mémoire. « Après avoir suivi, dit-il, dans la cérémonie un long protocole qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, et toutes les conditions une fois lues, le père patrat ajouta : « Écoute, Jupiter. Écoute, père patrat du peuple Albain, et vous, Albains, écoutez. Je viens de vous lire, depuis le commencement jusqu'à la fin, sans perfidie ni mensonge, ce que cet acte renferme. Le sens en est clairement arrêté et le peuple romain s'engage à ne l'éluder le premier par aucun subterfuge. Si par une détermination publique, si par quelque subtilité il s'en écartait le premier, frappe-le, Jupiter, comme je vais frapper ce porc, et frappe-le d'autant plus que ta puissance et ta force sont plus grandes ».

« Audi, Jupiter; audi, pater patrate populi Albani; audi, tu, populus Albanus; ut illa palam prima postrema ex illis tabulis cerave recitata sunt sine dolo malo, utique ea hic hodie rectissime intellecta sunt, illis legibus populus romanus prior non deficiet. Si prior defexit publico consilio, dolo malo, tu illo die, Jupiter, populum

(1) Serv., *ad Æn.*, XII, 120; Plin., *Hist. nat.*, XXII, 5.

romanum sic ferito, ut ego hunc porcum hic hodie feriam : tantoque magis ferito, quanto magis potes pollesque ».

à ces mots il assomma la victime avec le caillou[1]. »

Quelques pages plus loin, Tite-Live, après le récit du combat des Horaces et des Curiaces, en décrit les suites, et, à propos du crime commis par le vainqueur et du supplice encouru par lui, nous fournit encore une formule tout à fait primitive. Il ne s'agit plus du droit fécial, mais de la loi sur l'attentat à la majesté publique, *de perduellione*. C'était un texte d'une effrayante sévérité[2] : « Que les duumvirs prononcent sur l'attentat. S'il est fait appel du jugement des duumvirs, qu'on examine l'appel : si le jugement est confirmé, qu'on voile la tête du coupable, qu'on le suspende à l'arbre fatal, qu'on le batte de verges soit dans l'enceinte, soit hors de l'enceinte des murs ».

« Duumviri perduellionem judicent. Si a duumviris provocarit [illegible] infelici arbori [illegible] pomerium. »

[illegible] faits du règne de [illegible] on se ser- [illegible] qu'il est [illegible] et les [illegible] pour faire votre [illegible] — [illegible] — Le [illegible] ? — [illegible] ville. [illegible] toutes

[illegible]

choses divines et humaines, sous ma puissance et celle du peuple romain?—Oui.—Alors, j'accepte votre soumission[1] ».

« Rex interrogavit : « Estisne vos legati oratoresque missi a populo collatino, ut vos populumque collatinum dederetis? — Sumus.— Estne populus collatinus in sua potestate? — Est. — Deditisne vos, populumque collatinum, urbem, agros, aquam, terminos, delubra, utensilia, divina humanaque omnia, in meam populique romani ditionem? — Dedimus. — At ego recipio[2] ».

On ne peut s'empêcher de s'étonner que, parmi les indications des écrivains anciens sur les formules légales en usage sous les rois, il ne s'en trouve aucune ayant rapport au règne de Servius Tullius. Pas un roi pourtant, après Numa, ne promulgua plus de lois que Servius, et poëtes, philosophes, historiens se sont plu à reconnaître la largeur de son esprit ouvert à toutes les innovations libérales[3] : mais personne ne nous a laissé un texte, quelque court et quelque modifié fût-il, de son œuvre législative. Deux mots, sans importance, que Festus a cités isolément[4] pour préciser le sens qu'avait chacun d'eux à l'époque royale, voilà tout ce qui reste de sa fameuse constitution sur laquelle, d'après les renseignements incomplets et quelque peu contradictoires de Tite-Live et de Cicéron[5], ont si souvent discuté les érudits modernes.

Nous ne sommes guère plus heureux à l'égard des lois tribunitiennes, qui remplacèrent les lois royales et qu'on

(1) Tit. Liv., I, 38.

(2) A la suite de la soumission d'un peuple, Rome lui imposait ses conditions par une loi d'annexion, *lex deditionis*, qui le distinguait des peuples alliés avec lesquels elle concluait un traité, *fœdus*. Il ne faut pas confondre ces deux expressions.

(3) Voir mon *Ét. p. s. d'Intr. à l'Hist. de la Litt. Rom.*, L. II, ch. 2, § 3.

(4) « *Pro censu classis juniorum* Serv. Tullius quum dixit in descriptione centuriarum, accipi debet *in censu* ». — « *Procum* patricium, in descriptione classium, quam fecit Serv. Tullius, significat *procerum* ».

(5) Tit. Liv., I, 43; Cic., *De rep.*, II, 22.

appela *lois sacrées*, soit parcequ'elles furent promulguées à la suite de la retraite du peuple sur le *mont sacré*, soit parce qu'elles dévouaient les coupables aux dieux infernaux. Festus, à la vérité, nous fait connaitre une disposition de la première de ces lois, lorsqu'il nous explique comment on donnait l'épithète de *sacer* à l'homme que le peuple avait jugé criminel : « Il n'est pas permis de l'immoler, dit-il, mais celui qui le tue n'est pas condamné comme meurtrier; car voici ce que porte la première loi tribunitienne :

« Si quis eum, qui ex plebei scito sacer sit, occiderit, parricida ne sit.»
« Si quelqu'un tue celui qu'un plébiscite a dévoué, qu'il ne soit pas traité comme meurtrier. »

De son côté, Cicéron, à deux reprises[1], nous fait savoir que la défense exprimée par une des XII Tables de ne proposer aucune loi spéciale (privilegium) contre les individus,

« Privilegia ne irroganto »,

existait déjà dans les lois tribunitiennes. Mais nous chercherions en vain partout ailleurs d'autres renseignements sur les textes de cette législation.

II

Passons donc à celle des XII Tables.

Je n'ai pas à revenir ici sur les faits historiques au milieu desquels elle fut conçue : j'ai raconté dans mon *Étude pouvant servir d'Introduction à l'histoire de la littérature romaine*[2], pour quels motifs avaient été créés les décemvirs et comment ils remplirent leur mission. Nous

(1) Cic., *pro Domo*, 17; *pro Sextio*, 30. Cf., *De Leg.*, III, 4 et 19.
(2) Liv. III, ch. 1, § 5, 6 et 7.

savons que, les murmures du peuple s'élevant, depuis longtemps déjà, contre l'incertitude, le secret et la diversité des lois, le patriciat consentit à une capitulation qui en promettait la clarté, la publicité et l'égalité. Après un voyage dans l'Italie méridionale et en Grèce de commissaires du Sénat chargés d'étudier les plus sages des constitutions étrangères[1], tout en tirant profit vraisemblablement de cette étude, on fondit en un seul droit national la législation des différents peuples qui avaient formé la Rome primitive; on y posa nettement, non sans exprimer certaines exceptions, le principe de l'égalité des patriciens et des plébéiens devant la loi civile, et l'on fixa les bases du pouvoir judiciaire, que détenaient encore les consuls, ainsi que celles de la procédure[2].

Il nous est assez indifférent qu'on ignore si les tables, au nombre de douze, sur lesquelles fut transcrit l'ensemble de ces lois, étaient d'airain (æreæ), comme le disent Diodore et Tite-Live[3], ou d'ivoire (eboreæ), ainsi que l'indique Pomponius[4], ou de bois de chêne (roboreæ), comme le croient quelques commentateurs d'après un passage de Denys d'Halicarnasse[5]. Une question plus digne d'intérêt est celle de savoir si le texte législatif était en vers et s'il fut converti en chant populaire. Ceux qui le prétendent ne manquent pas d'invoquer certaines analogies telles que les lois de Charondas, qui, selon Hermippus, furent mises en vers chez les Athéniens[6], et celles de Lycurgue, dont les poètes Thalès, Terpandre et Tyrtée donnèrent, à ce que dit Clément d'Alexandrie[7], des traductions aux Lacédémoniens. Ils ont soin aussi de citer ces mots de Cicéron : « *Disceba-*

(1) Tac., *Ann.*, III, 27 ; Pline le Jeune, VIII, 24 ; Athénée, *Banquet des Sav.*, VI, 21 ; Justinien, *Instit.*, § 10, *De Jure nat. gent. et civ.*
(2) Ch. Giraud, *Histoire du Droit romain*, 1841, in-8, p. 69.
(3) Diod., XII ; Tit. Liv., III, 27.
(4) Fr. 2, § 4. *De origine juris.*
(5) *Notæ ad pandectas* de Schulting et Smallenburg, tom. I, p. 36.
(6) Athénée, *Banquet des Sav.*, XIV.
(7) *Strom.*, I, p. 308.

mus enim pueri XII, ut carmen necessarium, quas jam nunc nemo discit[1] », mots qu'ils traduisent ainsi : « Lorsque nous étions enfants, nous apprenions, comme un chant obligatoire, les XII Tables que presque personne n'apprend plus aujourd'hui ». Mais ni les analogies ni la phrase citées ne prouvent rien : l'usage de chanter des lois en vers a très bien pu convenir à des peuples amis d'ailleurs de poésie sans avoir jamais été adopté par les Romains; et puis le mot *carmen* n'a pas la signification qu'on lui donne, les Romains appelaient souvent de ce nom toute sentence solennelle et Cicéron désigne ici l'énoncé de la loi sans parler en rien de poésie : « Lorsque nous étions enfants, dit-il, on regardait comme une nécessité de nous faire apprendre le *texte* des XII Tables que presque personne n'apprend plus aujourd'hui. » La seule conclusion à tirer de ce passage est que, pendant longtemps, à Rome, on fit apprendre par cœur aux élèves des écoles l'œuvre des décemvirs.

Jusqu'à quelle époque cette œuvre fut-elle intégralement conservée ? Il est malaisé de le savoir. Placées, à l'origine, dans le Forum, les XII Tables furent renversées lors du sac de la ville par les Gaulois; on dut, aussitôt après, en rechercher les morceaux pour en réunir tout le texte, et l'on y réussit, comme l'atteste Tite-Live au début de son VI[e] livre[2]. Peut-être subirent-elles un nouvel accident en l'an [illegible] de Rome; du moins un passage de Cicéron[3] permet [illegible] qu'elles auraient [illegible] frappées par la [illegible] aurait été [illegible] de Dio- [illegible] sur le Forum. [illegible] à quelques

[illegible]

mots de Cyprien[1], elles existaient encore en l'an 258 de J.-C. ; l'incendie qui dévasta le Capitole sous Vespasien les aurait épargnées. Mais là s'arrêtent les renseignements de l'érudition sur la durée des XII Tables ; tout ce qu'on peut ajouter, c'est que du temps de Justinien, le texte n'en était point perdu ; Gaius l'avait rappelé dans le commentaire qu'il en avait donné[2].

Mais ce livre de Gaius, qui eût été si précieux pour nous, ne s'est pas conservé, et non seulement nous ignorons aujourd'hui, à peu d'exceptions près, l'ordre dans lequel se trouvaient classées les diverses matières traitées par les décemvirs, mais il serait bien difficile d'affirmer d'une manière absolue l'authenticité originale de quelques-uns des nombreux fragments que nous avons de leurs lois. Pour la restitution des Tables il y avait néanmoins beaucoup plus d'indications fournies par les auteurs anciens que pour celle des lois royales : réunir ces indications en faisceaux, les soumettre à une critique sévère et les classer dans un ordre dont on ne pût guère s'écarter, voilà le plan que se traça Jacques Godefroi[3], après les essais infructueux de ses prédécesseurs ; il l'exécuta si heureusement que, depuis lui, aucun de ceux qui ont pratiqué la jurisprudence historique ne s'est fait faute de profiter amplement de son travail : Heineccius, Hoffmann, Gravina, Bouchaud, Funck, Terrasson, Pothier, tous l'ont reproduit plus ou moins. Quelques-uns, il est vrai, comme Terrasson, Funck et Bouchaud se sont efforcés de recomposer le vieux langage en affublant de mots osques les citations qui leur étaient livrées ; mais on les a blâmés avec raison d'avoir, pour ainsi dire, introduit le roman dans la science en substituant aux faits positifs de l'histoire les caprices de leur imagination. Le texte de Godefroi, plus conforme à la vérité

(1) II, *Epistol. 2 ad Donatum.*

(2) *Ad legem XII Tabularum*, commentaire, dont quelques extraits seulement se trouvent dans le *Digeste*.

(3) Voir J.-H. Vanderheim, *Comment. de J. Gothofredi meritis in restituendis XII tab. fragmentis*, Lug. Bat., 1823, in-8.

[illegible] gand, [illegible]
[illegible] lui [illegible]
[illegible] Gira[illegible]
[illegible] de [illegible]

[illegible] ments [illegible]
[illegible] aroisse[illegible]
[illegible] mie[illegible]
[illegible] p[illegible]

[illegible] nnal[illegible]
[illegible] na[illegible]
[illegible] qui a [illegible]
[illegible] famil[illegible]
[illegible] et [illegible]
[illegible] aracté[illegible]
[illegible] li qu[illegible]
[illegible] moi[illegible]
[illegible] xempl[illegible]
[illegible] aver[illegible]
[illegible] qu[illegible]
[illegible] s [illegible] leu[illegible]
[illegible] Ca[illegible]
[illegible] arrêté [illegible]
[illegible] se rend[illegible]
[illegible] comme [illegible]
[illegible] pouvo[illegible]
[illegible] et Den[illegible]
[illegible] XII Tabl[illegible]
[illegible] Solon, [illegible]

[illegible] 1825, pet. in[illegible]

[illegible] XXXVII.

leur permettant et de tuer et de vendre leurs enfants. Nous y remarquons toutefois une disposition restrictive qui sans doute n'existait pas dans les lois royales :

« Si pater filium ter venum duit, filius a patre liber esto [1] ».

« Si le père a vendu son fils trois fois, que le fils (qui s'est racheté pour la troisième fois) soit affranchi de la puissance paternelle ».

Il est vrai que, d'autre part, elles n'autorisent pas seulement les pères à tuer leurs enfants difformes, de même que Lycurgue à Sparte, elles le leur ordonnent, sanctionnant ainsi une cruelle superstition d'après laquelle on tenait à épargner à la patrie la prétendue souillure d'un monstre :

« Pater insignem ad deformitatem puerum toper necato. »

« Que le père tue tout de suite l'enfant réellement difforme. »

Le droit de propriété du père de famille, qui s'étendait si rigoureusement sur sa femme et ses enfants, aurait dû à plus forte raison dès l'origine, semble-t-il, s'exercer d'une manière illimitée sur ses biens et leur transmission. Cependant, jusqu'aux décemvirs, la politique patricienne trouvant dans la succession légale un moyen assuré de conserver les biens dans les familles, le testament était une loi véritable ; les comices s'assemblaient deux fois l'an à cet effet ; et ce n'était que par une fiction que le droit de propriété se combinait avec l'influence du sang ; en fait, l'héritier institué ne pouvait être que l'héritier présomptif, celui-ci tenait bien l'héritage de l'autorité paternelle, mais cette autorité, dans la circonstance, obéissait nécessairement à la loi (*testamentum calatis comitiis*). Les XII Tables, à ce sujet, introduisent une nouveauté dans le droit romain : par une concession importante faite à la volonté individuelle et obtenue par les plébéiens contre le patriciat, elles reconnaissent au père de famille la faculté de disposer en toute liberté :

(1) Ulpian., *Fragm.*, tit. X, § 1. Cf. Gaius, *Inst.*, I, 132 ; IV, 79.

« Uti legassit super pecunia tutelave suæ rei, ita jus esto[1] » ;

« Ce qu'il aura disposé par testament au sujet de ses biens ou de la tutelle de sa chose (sa famille) aura force de loi » ;

et ce n'est que dans le cas où il meurt intestat, s'il n'a pas de fils, qu'elles disposent elles-mêmes de sa chose, en la donnant à ses parents du côté paternel, ou, à défaut de ceux-ci, aux collatéraux.

« Si intestato moritur, cui suus heres nec escit, adgnatus, proxumus familiam habeto. — Si adgnatus nec escit, gentilis familiam nancitor[2] ».

Quant à la possession même de la propriété, elle est sauvegardée dans le code des décemvirs par une foule de dispositions d'une grande sévérité. Il y est dit qu'on peut tuer impunément quiconque commet un vol pendant la nuit :

« Si nox furtum factum escit, si im aliquis occisit, jure cæsus esto[3] ».

Si le voleur est surpris en flagrant délit pendant le jour, il est battu de verges et livré en esclavage à celui qu'il a lésé :

« Si luci furtum faxit, si im aliquis endo ipso carpsit, verberator, illique cui furtum factum escit, addicitor » ;

et si ce voleur de jour est un esclave, après avoir été battu de verges, il est précipité de la roche Tarpéienne :

« Si servus sit, virgis cæsus, saxo dejicitor[4] ».

L'auteur d'un incendie, quand il a mis le feu méchamment et volontairement à une maison ou à une meule de blé

(1) Ulpian., *Fragm.*, tit. XI, § 14; Cf. Gaius, *Instit.*, II, 224; *Ad Herenn.*, I, 13; Cic., *De Invent.*, II, 50.

(2) Ulpian., *Fragm.*, tit. XXVI, § 1. *Coll. leg. mos. et rom.*, tit. XVI, § 2 et seq; Gaius, *Instit.*, III, 9, 11 et 17; Cic., *loc. cit.*; Cf. Festus, pour l'explication du mot *nancitor*.

(3) Macr., *Saturn.*, I, 4.

(4) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XI, 18; VII, 15. Cf. Gaius, *Inst.*, III, 189.

voisine d'une maison, est chargé de liens, frappé de verges et brûlé vif; quand il n'a été qu'imprudent et qu'il a causé le dommage sans mauvaise intention, il doit le réparer; s'il n'en a pas les moyens, il est puni plus légèrement :

« Qui ædes acervumve frumenti juxta ad ædes positum, dolo, sciens, incensit, vinctus verberatusque igni necator ; si imprudens, sine dolo malo, damnum duit, noxiam sarcito; si nec idoneus escit, levius castigator [1] ».

Le code va jusqu'à se plier aux idées les plus superstitieuses des Romains, il condamne à mort celui qui use d'enchantement à l'égard des terres d'un autre ou qui par des charmes attire la moisson d'autrui :

« Qui fruges excantassit... [2] neve alienam segetem pellexeris [3] ».

Cette protection accordée à la propriété s'étend naturellement sur les placements de fonds; les débiteurs qui ne tiennent pas leurs obligations ne sont guère traités, en fin de compte, avec moins de sévérité que les voleurs. Une des dispositions de la loi est même si cruelle que certains commentateurs ont jugé qu'elle ne pouvait être qu'une fiction; mais ils se trompent, car les écrivains anciens, qui en parlent, ne sont pas du même avis. Aulu-Gelle, par exemple, lorsqu'il entre dans les détails de cette matière des XII Tables [4], prend à la lettre le texte qu'il cite, il explique les mobiles sous l'influence desquels les décemvirs l'ont écrit et montre combien de précautions d'ailleurs ils ont prises pour accorder au débiteur des délais et des adoucissements avant d'avoir à le frapper de la peine finale. Le débiteur, en effet, s'il est menacé d'une peine atroce, lorsqu'il manque à la foi promise, ne reste pas

(1) Cf. L. 9, D., *De Incendio*, ex lib., IV, Gaii, *ad XII*, *Tab.*
(2) Plin., *Hist. nat.*, XXVIII, 2. Cf. Sénèque, *Quæst. Nat.*, IV, 7.
(3) Servius, *ad Æn. Eclog.*, VIII, 99.
(4) *Noct. Att.*, XX, 1; Cf. Quintilien, XII, 6; Tertullien, *Apologet.*, 4. Cf. Bonjean, *Traité des actions*, tome I, p. 403.

sans appui dans sa défense. D'abord, les intérêts du prêt sont fixés par la loi à un taux dont le maximum ne peut dépasser un douzième pour cent par an, ce qui n'a rien d'exagéré pour l'époque :

« Unciario fænore ne quis amplius exerceto [1] ».

Puis, le créancier qui l'appelle en justice doit lui fournir, pour se rendre à la citation, en cas de maladie ou de vieillesse, une voiture attelée (jumentum), sans lui devoir toutefois, s'il ne s'en contente pas, une voiture litière (arcera [2]).

« Si morbus ævitasve vitium escit, qui in jus vocabit, jumentum dato ; si nolet, arceram ne sternito ».

Lorsqu'il est condamné à s'acquitter, il obtient pour le faire ou pour trouver caution un délai de trente jours qui sont appelés *justi* et qui établissent comme une trêve entre les parties :

« Eris confessi rebusque jure judicatis triginta dies justi sunto [3] ».

Les trente jours expirés, faute de payement par lui-même ou par un autre, il est emprisonné par son créancier et chargé de fers d'un poids de quinze livres. Dans sa prison, il peut vivre à son propre compte; s'il ne le fait pas, le créancier est tenu de lui fournir, chaque jour, une livre de farine au minimum.

« Si volet, suo vivito ; ni suo vivit, qui em vinctum habebit, libras farris endo dies dato ; si volet, plus dato. »

Mais sa condamnation n'est pas définitive ; il peut encore s'arranger à l'amiable ; durant les soixante jours qui suivent, on l'amène plusieurs fois devant le préteur qui, chaque fois,

(1) Tac., *Annal.*, VI, 16 ; Cato, *De re rust.*, in proœm.

(2) Pour la description de ces deux voitures, voir Aulu-Gelle, XX, 1. — Varr., *De Ling. lat.*, V, 145.

(3) Gaius, *Instit.*, III, 78.



lui rappelle ce à quoi il est tenu. Ce n'est qu'après tout cela qu'il encourt le châtiment. Il est livré à son créancier qui dispose de lui ou l'envoie vendre à l'étranger au delà du Tibre. Si même la condamnation a été prononcée au profit de plusieurs créanciers, ceux-ci peuvent couper son corps en morceaux et se le partager.

« Postea de capite addicti pœnas sumito ; aut si volet, ultra Tiberim peregre venumdato... At, si pluribus addictus sit, tertiis nundinis, partes secanto : si plus minusve secuerunt, sine fraude esto. »

« Cette dernière disposition, dit Aulu-Gelle, est atroce, barbare. Mais n'est-il pas évident que les législateurs, cruels à dessein, ont voulu faire de la loi un objet d'épouvante et ne lui ont donné ce caractère de cruauté que pour n'avoir jamais à s'en servir? Aujourd'hui nous voyons adjuger et enchaîner beaucoup de débiteurs parce que les hommes pervers n'ont aucune crainte de la peine des fers ; mais je n'ai jamais lu ni ouï dire qu'anciennement un homme ait été dépecé, car on ne pouvait ne pas redouter une peine aussi cruelle. »

Du reste, dans les XII Tables, la mauvaise foi n'est pas poursuivie seulement chez les débiteurs ; elle est punie chez tous sans exception et ce n'est pas une des moindres garanties qu'en retirent les plébéiens. Si un patron fait tort à son client, il est condamné à mort.

« Patronus si clienti fraudem fecerit, sacer esto [1]. »

Si le juge ou l'arbitre désigné pour régler une affaire reçoit de l'argent, il subit la peine capitale.

« Si judex arbiterve jure datus ob rem dicundam, pecuniam accepit, capital esto [2]. »

Si le garant d'un contrat (*testis, libripens, porte-balance*), d'ordinaire patricien, refuse de déposer, il est déclaré infâme et inapte désormais à témoigner.

(1) Servius, *ad Æn.*, VI, 609. Cf. Denys d'Hal., II, 9.
(2) Cf. Cic., *in Verr.*, act. II, L. II, 32.

« Qui se sierit testarier libripensve fuerit, ni testimonium fariatur, improbus intestabilisque esto [1]. »

Celui qui, dans le but de léser autrui, use du droit religieux pour consacrer à une divinité un objet en litige, est condamné à une amende double de la valeur de cet objet.

« Si quis de qua lis sit, in sacrum dedicaverit, duplione pœnas licito [2]. »

Quiconque est convaincu de faux témoignage est précipité de la roche Tarpéienne.

« Qui falsum testimonium dixerit, saxo dejicitor [3]. »

Et il va sans dire que si tous les citoyens [4] indistinctement sont ainsi protégés dans leur droit de propriété et dans leurs biens, tous le sont également dans leur vie, leur sécurité personnelle, leur liberté et leur honneur. « Nul, dit la loi, ne peut être privé de la vie que par un jugement du peuple dans les comices par centuries. — Quiconque rompt un membre à un autre, l'indemnise ou subit la peine du talion. — Toute personne qu'on réclame comme libre doit être laissée en liberté provisoire par le préteur tant que la réclamation n'a pas été, par jugement, reconnue mal fondée. — Celui qui publiquement diffame autrui par des paroles ou des écrits outrageants est frappé du bâton. »

« De capite civis, nisi per maximum comitiatum, ferunto. »

« Qui membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto [5]. »

« Si quem quis, liberali causa, manu asserat, prætor secundum libertatem vindicias dato. »

(1) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XV, 13.

(2) L. 3 D. *De Litig.*, ex Gaio, VI *ad Leg.*, *XII Tab.*

(3) Aul. Gell., *Noct. Att.*, XX, 1. — Cf. Cic., *De Off.*, III, 31.

(4) Il n'en est pas de même de l'étranger qui n'est jamais le possesseur définitif d'une propriété : « *Adversus hostem æterna auctoritas esto*; *que le droit subsiste toujours contre l'étranger.* » Cf. Cicer., *De offic.*, I, 12.

(5) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XX, 1.

« Si qui pipulo occentasit, carmenve condidit quod infame faxit flagitiumque alteri, fuste ferito[1]. »

La sûreté de l'État n'est pas moins sauvegardée que celle des particuliers et, lorsque l'intérêt public est en jeu, la loi ne manque pas de fixer des limites à la liberté individuelle. Le droit d'association, par exemple, est reconnu et les membres de toute société particulière peuvent se donner les règlements qu'ils veulent, mais à la condition que ceux-ci ne comportent rien de contraire aux lois publiques.

« Sodales, legem quam volent, dum ne quid ex publica corrumpant, sibi ferunto[2]. »

Le respect des droits religieux amène une restriction bien plus grave à la liberté de chacun en interdisant le mariage entre les deux ordres :

« Patribus cum plebe connubii nec esto. »

Cette défense, qui souleva les vives réclamations des plus riches plébéiens et sur laquelle s'engagea presque aussitôt une lutte ardente où ils triomphèrent, a été souvent blâmée par de grands écrivains latins[3]; mais il faut, pour la juger, se souvenir de l'importance que gardait encore aux yeux des patriciens cette religion des familles qui avait été la base de tous les privilèges de leur ordre ; il n'était guère possible aux décemvirs d'abolir spontanément une prohibition qui existait de toute antiquité.

Si d'ailleurs l'esprit aristocratique ne pouvait pas ne point percer dans certains articles d'un code rédigé par des législateurs patriciens, intéressés à conserver la constitution de l'État telle qu'elle était, en maintenant, au point de vue religieux et politique, la situation respective des deux ordres, il faut reconnaître que les décemvirs néanmoins ont assez bien fait abstraction de leurs passions et de leurs idées personnelles pour arriver à accomplir dans

(1) Cicer., *De rep.*, cité par Saint-Augustin, *Cité de Dieu*, II, 9.
(2) L. IV, D., *De collegiis et corporibus*, ex Gaio, IV, *ad Leg. XII Tab.*
(3) Cic., *De rep.*, II, 37.

les XII Tables une œuvre essentiellement libérale. J'ai montré déjà[1] combien grande et tout en faveur des plébéiens fut la révolution produite. La législation nouvelle n'est plus, comme l'ancienne, l'expression de la volonté divine, mystérieusement révélée et religieusement confiée aux hommes du patriciat ; privée du caractère divin, elle n'a plus la prétention d'être immuable, et, promulguée au nom du peuple entier par les magistrats qui le représentent, elle ne cache pas qu'elle peut être détruite ou modifiée par lui :

« Quod postremum populus jussit, id jus ratumque esto[2]. »

« Ce que les suffrages du peuple ont ordonné en dernier lieu, voilà le droit. »

N'appartenant plus en propre aux familles sacrées, elle s'ouvre aux plébéiens, se rend intelligible à tous dans son langage [illegible] envers les [illegible] la formule [illegible] « si [illegible] quelqu'un » [illegible] plébéien : elle [illegible] tous les [illegible] crimi-[illegible]

[illegible] les XII Tables [illegible] la rigueur [illegible] dispositions mar-[illegible] sur la légis-[illegible] la plupart [illegible] admiration [illegible] expression qui [illegible] l'équité

[illegible] II. [illegible]

[illegible] jusque [illegible] commencement des [illegible]

dans le droit[1]. » Tite-Live dit « que de son temps, dans l'amas énorme des lois accumulées les unes sur les autres, elles sont encore le fondement du droit public et du droit privé[2]. » Cicéron en fait tout un panégyrique et les propose pour le meilleur objet d'étude non seulement à l'archéologue curieux de la langue et des coutumes anciennes ainsi qu'à l'homme d'État qui étudie la science politique, mais encore au philosophe qui recherche les principes de la sagesse. « Dussé-je faire récrier tout le monde, affirme-t-il en terminant, je dirai nettement mon opinion; oui, le petit livre des XII Tables, source et principe de nos lois, me semble, à lui seul, l'emporter sur tous les écrits des philosophes et par son autorité imposante et par sa féconde utilité[3]. »

Quant à la langue des XII Tables, malgré les modifications qu'ont pu faire subir aux fragments en notre possession les grammairiens, historiens et philosophes de qui nous les tenons, nous voyons bien ce qu'elle fut, une langue à l'allure impérative, brève, concise et d'une clarté incomparable. Toutes les formules y sont nettes, d'un style rapide, mais qui avant tout veut être intelligible et répète les mots, s'il le faut, pour indiquer les nuances et le sens exact de la pensée législative. « Les lois des XII Tables, dit Montesquieu, sont un modèle de précision. »

N'hésitons donc pas, après tant de preuves d'admiration fournies par les auteurs les plus compétents des temps anciens et modernes, à voir dans le code des décemvirs une œuvre remarquable en tout point. Sans contredit, ce fut

nec acerræ. — *Neve aurum addito*, etc. » Cicéron, qui énumère et analyse un assez grand nombre de ces articles, ajoute à ce qu'il en dit cette réflexion : « Ces règles sont louables et mettent à peu près les riches en même situation que le peuple ; et certes il est naturel que la différence de condition disparaisse à la mort. » *De leg.*, II, 23, 24.

(1) « Finis æqui juris. » *Ann.*, III, 27.

(2) « Qui nunc quoque, in hoc immenso aliarum super alias acervatarum legum cumulo, fons omnis publici privatique est juris. » III, 34.

(3) *De Orat.*, I, 44.

un grand jurisconsulte que le fameux Appius Claudius, qui y prit la principale part, et de même que lui, sans nul doute, ses collègues avaient été choisis dans quelques-unes de ces familles du patriciat, assez semblables aux familles des lucumons d'Étrurie, où se perpétuait, comme une propriété héréditaire, avec la connaissance de la théogonie et de la liturgie alors si mystérieusement liées au droit, la science du droit lui-même, si compliquée dans sa symbolique, dans les paroles typiques de ses formules, dans tous ses détails de pratique judiciaire. Ces hommes ont élevé le plus important des monuments littéraires dont nous aient laissé quelque chose les cinq premiers siècles de Rome, celui qui, dans ses restes, porte le mieux la marque des qualités les plus précieuses de la langue latine.

Leur œuvre toutefois ne donna pas immédiatement tous les résultats que le peuple pouvait en attendre. Les familles nobles qui, seules jusque-là, comme je viens de le dire, avaient possédé dans tous ses détails la connaissance pratique du droit, étaient naturellement tentées de ne point la communiquer aux plébéiens. L'ignorance des formes exactes de la procédure et des jours où il était permis de plaider laissaient ceux-ci dans une évidente infériorité, en les mettant dans l'obligation de recourir sans cesse au savoir des patriciens. La situation ne se modifia que vers l'an 450 de Rome, lorsque Cn. Flavius, fils d'un affranchi et scribe d'Appius Cæcus, eut mis fin au mystère. « Flavius, dit Tite-Live, dévoila au public la science juridique, que les pontifes retenaient comme au fond d'un sanctuaire ; et, pour permettre aux citoyens de prendre connaissance des jours où ils avaient le droit de vaquer

(1) Pour la symbolique, les paroles typiques des formules et la pratique de la procédure, voir : Ev. Dupont, *Disquisitiones in comment. quartum instit. Gaii*, Lugd., Bat., 1822, in-8 ; A. G. Heffter, *Gaii instit. comment. quart.*, Berolini, 1827, in-4 ; voir aussi Michelet. *Hist. rom.*, t. I, p. 322, et dissertation de Bouchaud sur le texte d'Aulu-Gelle « *si qui in manum conserunt* », dans son *Commentaire sur la loi des XII T.*, t. I, p. 640.



aux procès, il fit placer dans le Forum le tableau des Fastes[1] ». Grâce à ce travail, qui reçut le nom de *jus Flavianum*, et qui valut à son auteur l'honneur d'être élevé par le peuple à l'édilité, les plébéiens purent désormais s'adonner comme les nobles à l'étude de la jurisprudence, et bientôt quelques-uns d'entre eux, tels que T. Sempronius Sophus[2] et Tibérius Coruncanius, arrivés des premiers au pontificat, prirent rang à côté des patriciens les plus célèbres comme jurisconsultes.

Au nombre de ces derniers il ne faut pas oublier de mentionner Appius Cæcus, qui passe pour avoir dirigé Flavius dans sa courageuse entreprise, dont la vaste intelligence d'ailleurs embrassa tout ce que pouvait savoir un Romain de son temps et dont nous retrouverons le nom tout à l'heure à propos de l'éloquence.

(1) Tit. Liv., IX, 46; Cf. Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 6; Val. Max., II, 5.
(2) Pompon, *Dig.*, I, 2, 2, § 37.

CHAPITRE IV

Éloquence

I. Traditions sur les commencements de l'éloquence politique des Romains. Apologue de Ménénius Agrippa. Discours d'Appius Claudius Cæcus. Comment les discours apocryphes et les narrations de Tite-Live peuvent nous donner des indications. — II. Différence des deux auditoires que présentaient la Curie et le Forum, et différence des caractères que prenait la parole selon qu'elle agissait dans l'un ou l'autre milieu. Exemples tirés des séances du Sénat et des Comices. Opinion de Cicéron sur cette éloquence politique des cinq premiers siècles. Autres genres d'éloquence : allocutions militaires ; éloges funèbres.

I

Si, dès les premiers siècles, les Romains cultivèrent avec tant de succès la science du droit, qu'ils n'avaient pas besoin d'aller puiser à une source étrangère, et si les qualités [illegible] de leur langue, [illegible] où elle était, suffirent à la rédaction [illegible] d'un style [illegible] à la matière. Il ne leur fut pas [illegible] de la même manière [illegible] œuvres [illegible] qu'ils ne connaissaient pas [illegible] ils ne s'étaient pas [illegible] chez eux des hommes [illegible] la parole [illegible] de [illegible] qui [illegible] si [illegible] de Rome [illegible] mais cette parole [illegible] des sentiments [illegible] parfois

de la valeur et du poids aux idées qu'elle énonçait, elle n'était pas encore le résultat du travail qui féconde et règle la pensée; elle n'avait rien de littéraire et rien n'en restait; elle fuyait, sans être fixée, avec l'occasion qui l'avait fait naitre.

Les traditions concernant les commencements de l'éloquence politique à Rome ne nous ont laissé de notions presque certaines que sur deux discours.

L'un est celui de Ménénius Agrippa parlant au peuple retiré sur le mont Sacré. On s'accorde à dire qu'en portant aux plébéiens la bonne nouvelle de la création d'une magistrature spécialement chargée de défendre leurs intérêts, il leur raconta, pour les engager au nom du Sénat à rentrer dans la ville, l'*apologie des membres et de l'estomac*. Cette fable existait-elle déjà et ne fit-il que la raconter à sa manière, ou bien en fut-il l'inventeur? Peu importe. Elle se trouvait, dans tous les cas, fort appropriée à la circonstance, et aucun raisonnement sans doute, en dehors de la concession accordée par le Sénat, n'eût pu agir sur l'esprit d'une foule grossière autant qu'un récit de ce genre. Les apologues du reste, par leur simplicité même, ne sont nullement en désaccord avec le caractère d'une éloquence naturelle, s'exprimant sans effort et sans art. Il n'y a donc pas de raison pour mettre en doute le langage attribué à Ménénius [1].

L'autre discours est d'une date moins éloignée; nous descendons, pour le trouver, jusqu'au temps de Pyrrhus et il s'agit de cet Appius Claudius Cæcus, qui a été cité plus haut pour sa science du droit. Plutarque raconte que le roi d'Épire, voulant offrir la paix aux Romains après avoir battu leur consul Lævinus, leur envoya en députation son conseiller Cinéas, et que, sur un discours prononcé par celui-ci, les sénateurs, croyait-on, étaient disposés à accepter ses propositions, quand Appius, que son grand âge et sa cécité retenaient depuis quelque temps déjà éloigné des

(1) Tit. Liv., II, 32.

affaires, ne put contenir son indignation et se fit transporter au Sénat. Soutenu par ses fils et ses gendres, il y entra au milieu d'un profond silence causé par le respect qu'on lui devait, et prenant la parole, voici, d'après l'historien grec en quels termes il se serait exprimé :

« Jusqu'aujourd'hui, Romains, je m'affligeais, certes, de la perte de mes yeux; mais maintenant je suis malheureux, outre ma cécité, de n'être pas sourd aussi, et d'avoir à entendre que vous vous laissez aller à des délibérations et à des avis honteux, et qui ternissent la gloire de Rome. Qu'est devenue cette opinion que vous aviez donnée de vous à l'univers? On disait que si ce fameux Alexandre le Grand était venu en Italie, et qu'il fût entré en lutte avec vous, jeunes alors, et vos pères encore dans la fleur de l'âge, on ne le chanterait pas aujourd'hui comme un héros [illegible] champs [illegible] Rome. Ce n'était [illegible]



a besoin, il parlera d'amitié et d'alliance. Mais tant qu'il sera les armes à la main dans l'Italie, les Romains lui feront la guerre de toutes leurs forces, quand même il aurait défait en bataille dix mille Lævinus[1]. »

Or, les décrets du Sénat étant ordinairement formulés d'après l'avis même de celui de ses membres dont l'opinion avait prévalu, la réponse faite à Cinéas ne devait être que la conclusion des paroles d'Appius. Mais Plutarque s'est-il contenté de traduire exactement le latin original? Nous pouvons en douter lorsque nous savons avec quelle facilité les historiens anciens abrégeaient ou développaient les discours de leurs personnages alors même qu'ils en avaient en main le texte authentique. Les détails donnés ici sur les antécédents de Pyrrhus et sur l'infériorité des Chaoniens et des Molosses par rapport aux Macédoniens sont d'un homme qui semble posséder à fond son histoire grecque et sa géographie de la Grèce. Quoi qu'il en soit, si Plutarque a mis du sien dans la citation qu'il a faite, il a dû en conserver le ton et le sens général : il lui eût été impossible de dénaturer un discours qui était très connu et dont Cicéron parle, dans son traité *de la Vieillesse*, comme d'une œuvre conservée par écrit, que tout le monde, de son temps, pouvait encore juger en la lisant : « Appius Claudius, fait-il dire à Caton dans ce dialogue, était vieux et aveugle, quand, voyant le Sénat sur le point de traiter de la paix avec Pyrrhus, il n'hésita pas à lui tenir ce langage qu'Ennius a traduit en vers. « Où donc vos âmes, droites et fermes jusqu'ici, dévient-elles en leur basse démence? » Le reste est de la même énergie ; vous connaissez les vers, et le discours même d'Appius subsiste[2]. »

Nous avons d'ailleurs des preuves incontestables du mérite de cet homme extraordinaire, dont l'extrême vieillesse n'avait pas affaibli la vigueur morale. Nous ne savons pas seulement qu'il tenta en politique les réformes les plus

(1) Plut., V. *de Pyrrhus*, 19. Trad. Al. Pierron. Lib. Charpentier. 4 vol. in-12.
(2) *De senect.*, 6.

hardies et que, dans l'exercice des hautes fonctions qu'il eut à remplir, il dota Rome d'aqueducs nouveaux et de cette magnifique voie appienne qu'on admire encore de nos jours; nous savons aussi qu'on lui attribuait dans l'antiquité certaines innovations apportées à l'alphabet latin [1]; que Panætius, dans une lettre à Tubéron, faisait un grand éloge de vers saturniens écrits par lui [2]; et qu'en dehors de ses recherches juridiques, il s'adonnait à des travaux intellectuels, dont toute trace n'est pas perdue pour nous. Festus, en expliquant le mot *stuprum* [3], nous a conservé une de ses pensées :

« Qui animi [vult se] compotem esse, ne quid fraudis stuprique ferocia pariat; »

« Être maître des mouvements de son âme, pour que l'orgueilleuse colère n'engendre ni dommage ni honte; »

et une des deux prétendues lettres de Salluste à César [4] en fournit une autre :

« Fabrum esse quemque fortunæ. »

« Chacun est l'artisan de son sort [5]. »

Il n'est donc pas impossible qu'un homme qui savait si bien trouver de telles sentences, qui publiait des ouvrages de droit, qui n'était pas malhabile à faire des vers et qui

(1) Voir une citation de Marcianus Capella (*De Nuptiis philologiæ*, III, § 261, éd. Kopp), relative à l'opinion d'Appius Claudius sur la lettre Z, et le passage de Pomponius (*De origine juris*, § 36) : « App. Cl. R litteram invenit, ut pro *Valesiis* Valerii essent, et pro *Fusiis Furii*. » L'opinion de Pomponius est toutefois exagérée : il faut restreindre l'innovation attestée par lui à un usage plus fréquent de la lettre R.

(2) Cic., *Tuscul.*, IV, 2 : « Mihi quidem Appii Cæci carmen, quod valde Panætius laudat epistola quadam, quæ est ad Q. Tuberonem, Pythagoreum videtur. »

(3) L. XVII.

(4) *De ordin. rep.*, II, 1.

(5) Une imitation de ces deux pensées se remarque dans le recueil de P. Syrus : « *Homo extra corpus est, cum irascitur.* — *Fortunam cuique mores confingunt sui.* »

peut-être même s'occupait de questions grammaticales, ait aussi apporté à la composition d'un discours politique un soin que ses contemporains ne prenaient pas encore. La précaution qu'il eut de le mettre par écrit dénoterait à elle seule que, le premier de tous les Romains [1], il eut le sentiment qu'à l'éloquence naturelle pouvait se rattacher quelque intérêt littéraire, et ce fait doit d'autant moins nous surprendre qu'il date de l'an 474 de Rome, c'est-à-dire d'une année qui touche à la fin même de cette longue période pendant laquelle la République resta dans l'ignorance de l'art oratoire.

Sans doute ce n'est pas l'impression de cette ignorance que nous ressentons quand nous parcourons dans Tite-Live l'histoire des premiers temps de Rome. Nous trouvons, au contraire, au milieu des narrations de cet écrivain, un grand nombre de discours qui, tels qu'il nous les présente, nous donneraient la plus haute idée de l'habileté oratoire de la plupart des personnages en scène. Mais ne nous y trompons pas, ce que nous avons dans ces harangues, ce n'est pas le mode de composition des premiers Romains, c'est celui de l'auteur avec toute la richesse de sa science.

Les discours de Tite-Live n'en sont pas moins à consulter si nous voulons chercher dans l'antiquité des indications sérieuses sur ce que furent à Rome les commencements de l'éloquence politique. Car, bien qu'il prête son propre style aux personnages historiques, il leur conserve si fidèlement leur caractère et leurs passions, il peint avec une profondeur et une vérité si saisissantes leurs pensées et leurs sentiments, que personne ne nous a donné mieux que lui la représentation de tant de scènes variées où la parole ne resta pas inactive.

(1) « Primus apud Græcos Pherycides Syrius soluta oratione scripsit, apud Romanos autem Appius Cæcus ; jam ex hinc ceteri prosæ eloquentiam condiderunt. » Isidor., *Orig.*, I, 37, 2.

II

La première chose qui nous frappe, en le lisant, c'est la grande différence des deux auditoires que présentaient le Sénat et le Forum, et par suite celle des caractères que prenait nécessairement la parole alors qu'elle s'exerçait dans l'un ou l'autre milieu.

Rien de plus grave que le Sénat dans lequel Cinéas disait avoir vu comme une assemblée de rois. Réuni, sur la convocation d'un des chefs de l'État[1], dans la Curie, c'est-à-dire dans un lieu sanctifié par les cérémonies religieuses, il n'avait point de séances publiques[2]. Tout au plus admettait-il les ambassadeurs des rois et des peuples, qui, dès que leurs propositions avaient été enten-

1. Primitivement par les rois, puis par les consuls ou, en temps de dictature, par le dictateur ou son représentant, le maître de la cavalerie, et quand la préture exista, par le préteur ou le préfet de la ville en l'absence des consuls.

2. Un usage ancien permettait aux sénateurs d'amener aux séances leurs fils revêtus de la robe prétexte ; c'était une manière de les former de bonne heure à la vie politique. Mais un incident plaisant montra que cet usage pouvait avoir ses dangers [illegible] Aulu-Gelle (Noct. Att., I, 23) explique par ce trait assez curieux comment il cessa. Un jour, dit-il, que le Sénat avait tenu [illegible] la discussion d'une affaire importante [illegible] le secret absolu de sa délibération, la mère du [illegible] faire commettre l'in[illegible] mensonge. « Le Sénat a [illegible] mieux pour la République [illegible] seule femme épouse deux [illegible] nouvelle aux dames [illegible] se rendent aux [illegible] demandent qu'une femme [illegible] deux femmes. Les sénateurs ne [illegible] Papirius est obligé [illegible] son esprit, le Sénat

dues, se retiraient avant toute délibération. La distinction des préséances y était rigoureusement observée, les consuls en fonction assis sur une espèce de tribunal, les personnages consulaires sur un banc réservé, les autres sur divers bancs. Chacun parlait debout, de la place qu'il occupait et à son tour de parole. Celui qui avait convoqué l'assemblée et qui légalement la présidait, commençait par expliquer l'objet de la délibération; après cet exposé (*relatio*), il demandait l'avis de chacun (*interrogatio*), s'adressant nommément d'abord aux consuls désignés, puis au plus illustre des personnages consulaires qui portait le titre honorifique de prince du Sénat (*princeps senatus*), puis aux consulaires, puis successivement à tous les autres magistrats dans l'ordre hiérarchique, et enfin à ceux du reste des sénateurs qui jouissaient du droit de parler[1]. La formule d'interrogation était la même pour tous : « *Dites... quel est votre avis? — Dic... quid censes?* » Celui qui avait la parole en usait aussi longtemps qu'il le voulait, sans qu'il fût permis de l'interrompre[2]. Quand tous les avis avaient été émis, il était d'usage que le président les résumât, ce qu'il faisait d'habitude sans dissimuler ses préférences. Après quoi il prononçait la formule du vote : « Que ceux qui sont de tel avis passent de ce côté, que ceux qui pensent différemment passent de l'autre[3] ». Les sénateurs

le félicite et lui décerne le surnom de *prætextatus* pour rappeler la prudence dont il a fait preuve en sachant parler et se taire à propos dans l'âge où l'on porte encore la prétexte; il maintient pour lui l'autorisation d'accompagner son père à la Curie, mais il décide que tous les autres enfants en seront désormais privés.

(1) Il y en avait qui ne pouvaient que voter : c'étaient sans doute, en dehors de la liste des magistrats, les derniers nommés. On les appelait *pedarii*, parce que, dit Festus, ils ne votaient que du pied, en passant sans rien dire, au moment décisif, du côté de l'orateur, dont ils approuvaient l'opinion. Festus, XIV, v. *pedarius senator*.

(2) Il lui était même loisible de sortir de la question en y rattachant quelque autre sujet, plus important selon lui, et que le président, si exceptionnellement il le jugeait convenable, ou s'il y était entraîné par une acclamation générale, avait le droit de mettre aussitôt à l'ordre du jour.

(3) Plin., *Epist.*, VIII, 14; Cic., *ad famil.*, VIII. 13.

quittaient leurs places et ainsi, selon l'expression *pedibus in sententiam ire*, votaient avec les pieds. Si, comme il arrivait presque toujours, les deux partis formés, la majorité était évidente, le président constatait le résultat par ces mots : « *hæc pars major videtur.* » Dans le doute, on comptait les voix de chaque parti (*denumeratio*). Venait alors l'énonciation du décret dont les termes étaient presque toujours empruntés à la proposition servant de conclusion à la principale harangue de ceux qui avaient parlé dans le sens de l'opinion dominante. De là le *quare censeo* et la phrase en forme de décret qu'on retrouve à la fin de la plupart des harangues sénatoriales.

De la composition et des règlements d'une telle assemblée il résultait que la parole y appartenait presque complètement à ceux qui exerçaient ou avaient exercé les plus hautes fonctions de l'État et aux plus anciens de ses membres. Il est évident que, lorsque les cent sénateurs interrogés les premiers avaient motivé leur avis, il devenait bien difficile aux autres de fournir une idée qui n'eût pas été exprimée déjà avant eux. Ce n'étaient donc pas, comme il arrive trop souvent dans les parlements modernes, les intrigants désireux de se mettre d'eux-mêmes en avant ou les bavards doués de la plus grande facilité d'élocution qui se trouvaient chargés d'expliquer et d'élucider les questions, mais bien les hommes les plus graves, à qui la gestion de la chose publique et l'expérience des années donnaient une réelle autorité. Ceux-ci, soyez-en sûrs, n'abusaient pas du droit qui leur était laissé d'étendre leurs discours aussi longuement qu'ils le voulaient, et, si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles où ils croyaient qu'il y avait intérêt à prolonger la délibération pour empêcher tout vote immédiat[1], ils se contentaient

(1) On appelait cette tactique parlementaire *eximere diem in dicendo.* Cf. Cic., *Epist. ad Attic.*, IV, 2; Aul. Gel., *Noct. Att.*, IV, 10. —Voir, sur le fonctionnement et les mœurs parlementaires du sénat romain, l'intéressant ouvrage de M. J. B. Mispoulet, *la Vie parlementaire à Rome sous la République*, 1899, in-8 de 418 p.

d'émettre nettement leur opinion. Entre hommes pratiques ils parlaient la langue claire et concise qui convient au maniement sérieux des affaires, et la grandeur même des questions qu'ils avaient si souvent à résoudre suffisait, sans qu'ils pensassent aux effets de phrase, à revêtir leur élocution de cette majesté naturelle dont semblaient s'ennoblir tous les actes de leur assemblée.

Est-ce à dire que l'histoire des premiers siècles de la République ne mentionne aucune séance orageuse du Sénat? Ce serait mal connaître la nature humaine que de supposer une réunion d'hommes à jamais exempte de passions et capable de délibérer toujours dans le calme le plus parfait. Oui, la Curie fut le théâtre de certaines grandes luttes, où la voix des modérés, quelque retentissante qu'elle se fît, faillit être étouffée par la violence de ceux qu'emportaient des sentiments blâmables. Au moment, par exemple, où les décemvirs, se sentant appuyés par les membres les plus exaltés du patriciat, exigeaient qu'on se soumît à leur oppression capricieuse, tentaient, contre tout droit, de proroger indéfiniment leur pouvoir, et ne convoquaient l'assemblée sénatoriale que pour obtenir d'elle l'enrôlement de l'armée, les plus libéraux des sénateurs ne cachèrent pas leur indignation : Valérius Potitius et Horatius Barbatus, aussi intrépides l'un que l'autre, rappelèrent « que leurs ancêtres s'étaient mis à la tête des Romains pour expulser les rois et dirent qu'eux aussi pourraient bien adresser un appel au peuple contre ces dix nouveaux Tarquins, dont la tyrannie devenait pour la République une menace plus dangereuse que la déclaration de guerre des ennemis extérieurs[1] ». Les affidés d'Appius et de ses collègues poussèrent alors les hauts cris et, comme Valérius persistait à vouloir parler, Appius, payant d'audace, commanda à un licteur de le saisir; peu s'en fallut que, dans le tumulte qui suivit, la Curie ne fût souillée par l'exécution complète de son ordre; mais on

(1) *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. III, ch. I, § 6. — Cf. Tit. Liv., III, 39.

s'interposa heureusement et la journée put se terminer par une discussion et un vote réguliers.

Ce ne fut pas non plus une séance bien calme que celle qui aboutit à la nomination du dictateur M. Valérius[1]. Lors d'un enrôlement militaire que le peuple n'acceptait qu'à la condition de l'abolition des dettes, l'autorité des consuls venait d'être méconnue dans le Forum et un certain nombre de patriciens, qui avaient prêté main-forte aux licteurs, s'étaient vus maltraités par la foule. Le Sénat, assemblé précipitamment, se mit à délibérer à la hâte. L'ordre des interrogations n'est pas suivi; ceux des sénateurs qui ont été insultés et meurtris réclament vengeance immédiate ; ils sont appuyés bruyamment par tous ceux que passionne la haine du peuple; les consuls en sont réduits à se plaindre de ne pas trouver plus de raison dans la Curie qu'au Forum. Enfin trois opinions sont émises : Lartius conseille de libérer tous les débiteurs; P. Virginius est d'avis de n'accorder cette faveur qu'à ceux qui, confiants en la parole du consul Servilius, l'ont suivi dans la dernière guerre; l'inflexible représentant de la famille Claudia affirme que la loi d'appel est la seule cause de l'insolence des plébéiens, qu'on aurait tort de rien leur concéder, et que le seul moyen pratique est de recourir contre eux à la magistrature sans appel. Bien que l'avis le plus pondéré soit celui de Virginius, on adopte celui d'Appius. Mais un sentiment tardif de sagesse se fait jour; les consuls, qui sont d'un tempérament modéré, et les plus âgés des sénateurs craignent d'exaspérer le peuple et réussissent à amortir le coup dont il est frappé : on ne confie pas le redoutable pouvoir de la dictature à un de ses ennemis déclarés, tel que Claudius, l'auteur intéressé de la proposition adoptée; on choisit un personnage d'un caractère doux et humain, M. Valérius, fils de Volésus, le propre frère de celui à qui le peuple est redevable de la loi d'appel.

On voit que, même aux jours les plus troublés, l'assem-

(1) Voy. Tit. Liv., II, 29.



blée sénatoriale ne restait pas jusqu'au bout complètement sourde à la voix de la raison et que les plus sages, en somme, finissaient encore par réparer l'effet de son tumulte et par reprendre sur elle une partie de leur ascendant ordinaire : dans le premier cas cité, Valérius Potitius, après avoir été relâché par le licteur d'Appius, peut, en présence du farouche décemvir, exposer librement son avis; dans le second, la rigueur de la mesure prise à l'égard du peuple est singulièrement mitigée par le choix même du dictateur qu'on lui impose. Ces séances désordonnées étaient d'ailleurs on ne peut plus rares, on ne les rencontre que de loin en loin dans l'histoire de plusieurs siècles; et elles n'avaient lieu que lorsque l'esprit de parti jetait le plus d'acuité dans la politique intérieure de Rome; jamais, à cette époque, rien de pareil ne se voyait lorsque se trouvaient en jeu les affaires extérieures; gardien fidèle des intérêts romains, le Sénat les défendait en toute circonstance avec un sang-froid imperturbable, se montrait dans ses délibérations supérieur aux événements les plus critiques, et déployait, dans la parole austère de ses membres comme dans la fermeté des décrets qui en résultaient, la majestueuse autorité devant laquelle tour à tour chacun des peuples armés contre la République dut finalement s'incliner.

Dans les assemblées du peuple les choses ne se passaient pas ordinairement avec la même tranquillité. Non pas qu'elles ne fussent point soumises à certaines règles ; mais soit qu'il s'agît des réunions préparatoires appelées *conciones* qui, sur la convocation des consuls ou des tribuns, se tenaient en dehors des formes constitutionnelles de la répartition en centuries et en tribus, pour étudier les décisions à prendre ultérieurement dans les comices [1], soit même qu'il s'agît des comices appelés à émettre un

(1) Ne pas confondre avec ces *conciones* le deuxième acte des comices proprement dits, qui consistait dans une délibération précédant immédiatement le vote et nommé aussi *concio*. Voir sur ce sujet et sur tout ce qui est relatif à l'organisation, aux attributions et aux formes des délibérations

vote pour les questions les plus importantes, la multitude qui se pressait sur la place publique ne pouvait, on le comprend, présenter le même calme que le conseil de magistrats et de vieillards qui siégeait dans le temple sénatorial.

C'est dans la partie du Forum la plus voisine de la curie Hostilie, lieu ordinaire des réunions du Sénat, que s'élevait le piédestal de pierre d'où l'on parlait au peuple. Ce *suggestus*, lui aussi, avait été consacré par la religion et avait reçu la dénomination de *templum* : primitivement, les rois seuls, puis les consuls, successeurs des rois, et les magistrats curules y avaient eu accès ; mais, aussitôt après la retraite sur le mont Sacré, les tribuns, à peine créés, s'en étaient emparés et y avaient, dès lors, concentré leur action. Le nom de *Rostres*, qu'on lui donna à partir de l'an 416 de Rome, provenait du trophée dont il était orné, c'est-à-dire des becs d'airain ayant appartenu aux vaisseaux pris sur les Antiates dans la bataille navale gagnée par le consul Mænius.

[illegible] des comices, comme tous les actes politiques de quelque gravité, devaient être précédés de la prise des auspices. Non seulement un signe défavorable, déclaré par le magistrat qui les prenait, pouvait faire ajourner l'assemblée [illegible] l'accomplissement [illegible] par le collège [illegible] les auspices

[illegible] dans le [illegible]



avaient été reconnus favorables, au jour fixé, dès le soleil levé (*prima luce*), le magistrat qui convoquait l'assemblée envoyait de tous côtés des hérauts chargés d'appeler les citoyens. Ceux-ci connaissaient déjà la proposition qui allait leur être soumise ; car, pendant trois jours de marché (*nundines*) successifs [1], la publication écrite en avait été faite sur bois en caractères de couleur dans les portiques, *unde de plano legi possit*, et de plus elle avait pu être discutée déjà dans les réunions préparatoires qu'avaient tenues les magistrats ayant le *jus concionis*. L'assemblée une fois réunie, le président, après avoir adressé une prière aux dieux [2] et proposé la formule solennelle « *quod bonum felix, faustum fortunatumque sit* [3] », lisait, à la tribune, l'énoncé de la question, qu'on appelait *rogatio* [4] parce que c'était la chose sur laquelle on demandait au peuple une réponse (*rogare populum*), et il en exposait les considérants en termes précis et écrits (*ex codice recitabat*). Un héraut (*præco*) [5], assisté d'un scribe (*subjiciente scriba*), proclamait alors le plus haut possible cette rogation et lorsque toutes les formalités dont se composait ainsi la promulgation du projet (*promulgatio legis*) étaient achevées, si aucun des tribuns n'invoquait par son *veto* son droit d'opposition (*intercessio*), droit dont chacun d'eux d'ailleurs pouvait encore user jusqu'au moment du vote, le débat commençait. Le président accordait tout d'abord la parole aux simples particuliers (*privatis dabat concionem*) qui la lui demandaient, soit pour appuyer, soit pour combattre la proposition (*suasio, dissuasio*), puis, après eux, aux magistrats et aux tribuns, non pas, comme on l'a dit, pour que les plus désintéressés pussent expri-

(1) Le délai de trois *nundines*, qui s'exerçait en matière d'élections et de procès criminels comme en matière de législation, s'appelait *justi* ou *legitimi dies*. Il n'était pas rare que, pendant ce temps, l'auteur de la proposition (*legis inventor*) profitât des objections soulevées contre elle pour la modifier ou la retirer. Cf. Cic., *pro Sulla*, 22, 23, 65.

(2) « Deos precabatur. » Servius, *ad Æn.*, XI, 301.

(3) Cic., *De Divin.*, I, 45.

(4) Aul. Gel., *Noct. Att.*, II, 24.

(5) Cic., *Philip.*, I, 10 ; *De Leg.*, III, 4.

mer leur opinion les premiers, mais bien plutôt, ce me semble, pour que le dernier mot restât dans la discussion à ceux qui par leurs fonctions devaient avoir le plus d'autorité. Ensuite il clôturait la délibération (*summovebat concionem*). Par la voix du héraut il proclamait de nouveau la *rogation* qui commençait toujours par ces mots : « *Rogo vos, Quirites, velitis, jubeatis uti. — Je vous demande, Quirites, de vouloir, d'ordonner que...* ». Puis venait la formule finale « *Discedite, Quirites, si vobis videatur... Séparez-vous, Quirites* », qui était la manière d'ordonner de passer au vote. On y procédait, en ces temps-là, au moyen des cailloux blancs ou noirs[1], que les citoyens déposaient entre les mains des contrôleurs en défilant devant eux.

Ainsi la réglementation des comices ne faisait pas défaut : depuis la préparation et le début jusqu'à la fin de chacune de ces assemblées, les formalités qu'on était tenu de remplir, accompagnées de formules invariables, semblaient avoir été bien prévues pour en assurer le bon ordre. Et, en fait, les questions ne touchant à aucun des grands intérêts qui divisaient, comme en deux camps, la plèbe et l'aristocratie, y étaient presque toujours traitées sans tumulte. Sans doute les simples citoyens et la plupart des tribuns qui y prenaient la parole, n'ayant reçu ni la même éducation politique ni les mêmes habitudes d'élocution sentencieuse que les membres du Sénat, se livraient, avec plus d'abondance et de prolixité, à des développements moins clairs, moins fermes, moins mesurés; sans doute aussi, comme il fallait se faire comprendre à la fois d'une foule considérable d'auditeurs, dont les plus éloignés perdaient une partie de ce qui se disait, la voix prenait un ton

(1) Walter, *Geschichte des römischen Rechts*, 3e éd., I, no 125. Cf. Den. d'Hal., VII, 17 ; X, 39, 41 ; XI, 51. — En 605 de R. seulement, la loi Gabinia, pour mieux assurer l'indépendance du vote, ordonna d'employer dans les élections les tablettes écrites, dont l'usage fut étendu, en 617, par la loi Cassia, aux affaires criminelles sauf aux accusations de *perduellio*, en 623, par la loi Papiria, aux affaires législatives, et enfin, en 647, par la loi Cælia, aux accusations de *perduellio*. Voy. L. Lange, *Röm. Alterthümer*, 3e éd., II, p, 346, 489, et III, 20. — Cf. Cic., *De Leg.*, III, 16.

beaucoup plus retentissant qu'à la Curie et cherchait en outre un supplément d'énergie dans une plus vive expression du geste; la rudesse de la nature et des mœurs romaines aidant, les écarts d'un langage qui avait besoin de bruit et d'emphase n'étaient point rares. Mais quelque forme agreste que montrât alors l'éloquence du Forum, il n'en résultait pas de scènes désordonnées. Malheureusement il n'en était plus de même dès qu'apparaissaient les fameuses propositions concernant, soit l'abolition des dettes ou le partage des terres du domaine public, soit l'égalité des droits pour tous et l'accès de tous aux magistratures et au sacerdoce : la plèbe qui, dans les premières, voyait la fin ou l'allègement de ses misères ; les tribuns qui, dans les autres, se promettaient le succès de leur ambition personnelle; les patriciens qui, dans toutes, redoutaient une grave atteinte à leur puissance, en se sentant menacés tantôt dans leur fortune et tantôt dans leurs prérogatives séculaires, apportaient à la lutte une âpreté et un emportement capables de la faire dégénérer, à chaque instant, en une sorte de bataille sanglante.

J'ai raconté déjà les péripéties de cette longue guerre entre les deux ordres[1], je n'en referai pas le récit. Rappelez-vous seulement comment les tribuns remportent leurs premières victoires en faisant condamner à l'exil le fier et fougeux patricien Caïus Marcius Coriolan[2] et à une amende, qui équivaut à la peine capitale, puisqu'il en meurt de honte et de chagrin, le consul Ménénius, le fils de cet Agrippa de qui le peuple tenait les lois sacrées et le tribunat lui-même[3]. Rappelez-vous combien de fois les plébéiens résistent tumultueusement à l'enrôlement militaire, réclamant, dans leurs assemblées, avant de partir à la guerre, des concessions qui puissent, au retour, les mettre à l'abri des cruelles exigences de leurs créanciers[4]. Rap-

(1) *Ét. p s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, III, ch. 1 et 2.
(2) Tit. Liv., II, 34 et suiv.
(3) Id., II, 52.
(4) Id., II, 24.

pelez-vous les odieuses vengeances de l'aristocratie : l'assassinat du tribun Génucius dans le moment où il se porte accusateur de deux personnages consulaires[1] ; les brutalités exercées sur les citoyens autour de la tribune par Cæson Quinctius à la tête des jeunes nobles[2] ; le meurtre commis par le maître de la cavalerie Servilius Ahala qui, en plein Forum et sous les yeux du dictateur satisfait, tranche la tête du chevalier Mælius, accusé de complot contre l'État, mais coupable uniquement d'avoir secouru, en temps de famine, un grand nombre d'indigents et d'avoir réparé, au détriment de sa fortune, l'imprévoyance du préfet des subsistances[3] ; puis, ces journées dramatiques où, exerçant sa colère sur ceux des siens qui trahissent sa cause, le patriciat les accuse d'aspirer à la tyrannie et trouve dans de misérables tribuns, jaloux de leur action sur la plèbe, des aides capables d'obtenir d'elle des condamnations à mort contre ceux dont elle a reçu le plus de bienfaits : Spurius Cassius Viscellinus, précipité de la roche Tarpéienne, après avoir proposé, dans son consulat, une loi sur le partage des terres du domaine public et sur l'établissement d'une solde militaire[4] ; Marcus Manlius, le sauveur du Capitole, condamné au même supplice[5], après avoir trop montré, en payant les dettes de plus de quatre cents débiteurs prisonniers, les sentiments de générosité qui le portent vers les opprimés !

Au milieu de tant de scènes tragiques, que de paroles véhémentes, que de grands mouvements d'éloquence naturelle ont dû se produire ! Ne vous semble-t-il pas voir et entendre Manlius Capitolinus, quand, au jour fixé, délaissé par tous les membres de sa noble famille et paraissant seul devant ses accusateurs, il rappelle ses exploits, montre ses récompenses militaires, produit les

1 Tit.-Liv., II, 54.
2 Id., III, 11-13.
3 Id., IV, 12 et suiv.
4 Id., II, 41 [illegible], VIII, 78.
5 Id., VI, 14 et suiv.

citoyens qu'il a sauvés des mains de l'ennemi, exhibe sa poitrine marquée de blessures nombreuses, et, les yeux tournés vers le Capitole, supplie Jupiter et les autres divinités d'inspirer en sa faveur au peuple romain, qui va le juger, les sentiments de générosité dont ils l'ont inspiré lui-même pour la défense de ce peuple [1] ? N'a-t-il pas fallu que l'effet produit fût considérable pour que la foule, malgré toutes les précautions prises auprès d'elle contre l'accusé, se laissât subitement attendrir et que les tribuns, désespérant de réussir dans un lieu d'où l'on voyait le Capitole, témoin de son courage et de sa gloire, se vissent obligés de proroger l'affaire afin de la faire juger, autrement que sous le coup immédiat d'une pareille émotion, dans un autre endroit ?

Bien certainement aussi le consul Sp. Servilius, qui avait été plus heureux que Manlius dans sa défense, puisqu'il fut acquitté, ne s'était pas montré moins éloquent que lui. Il n'avait pas à son actif de grands exploits : l'accusation de trahison lancée contre lui s'appuyait même sur ce fait que les Véiens, qui s'étaient avancés jusque sous les murs de Rome après l'écrasement de la famille Fabia, lui avaient infligé, sur le Janicule, un échec dont les suites eussent été des plus graves sans le secours immédiat que lui avait apporté son collègue Virginius. Les tribuns, qui venaient, l'année précédente, d'obtenir la condamnation du consul Ménénius précisément à propos de sa conduite dans cette même guerre contre les Véiens, comptaient bien réussir encore dans cette nouvelle poursuite. Mais leur espoir fut déjoué par la vigueur que Servilius mit à se défendre. Non seulement il expliqua nettement le mouvement stratégique qu'il avait tenté contre l'ennemi et appela en témoignage son collègue, qui sut d'ailleurs lui attribuer une partie de sa gloire personnelle ; mais il eut l'audace de reprocher à ses accusateurs la condamnation et la

(1) *Ét. p. s. d'Introd. à la Litt. rom*, p. 289.

mort de Ménénius, il osa faire honte aux plébéiens de ne chercher que des instruments de cruauté dans ces magistratures plébéiennes et dans ces lois sacrées qu'ils tenaient d'un bienfaiteur dont, par elles, atrocement ils avaient tué le fils[1].

L'acquittement de l'accusé, prononcé à la suite d'un discours si hardi, nous montre que la plèbe, quelque facilité qu'elle eût en général à se laisser entraîner par les tribuns aux résolutions les plus violentes, savait parfois s'en détourner, lorsque s'adressait à elle une voix ferme et digne. On rencontre, en effet, dans l'histoire des luttes d'alors au Forum, plusieurs exemples de l'apaisement apporté tout à coup par des magistrats expérimentés, qui, en plaçant le salut de l'État au-dessus de l'esprit de parti, donnaient à leur parole la majestueuse et forte modération qui domine les esprits. Un jour, les nobles et leurs clients s'étaient rendus en masse compacte autour de la tribune pour s'opposer à la proposition que soulevait Lætorius; celui-ci avait juré, la veille, de la faire passer ou de mourir en présence du peuple; un conflit sanglant allait s'engager; déjà, un des deux consuls, fougueux représentant de l'aristocratie, avait donné l'ordre à un licteur de saisir le tribun; Lætorius, de son côté, avait envoyé son *viateur* appréhender au corps le consul lui-même; on en venait aux mains; alors Quinctius Cincinnatus, l'autre consul, homme sage et prudent, intervient; il obtient d'abord des consulaires qu'ils emmènent son collègue dans la Curie, puis il s'adresse à la plèbe, calme son irritation et fait entendre aux tribuns qu'en prononçant la dissolution de l'assemblée ils n'ôteront rien à leur puissance, puisque par là ils laisseront au Sénat, avec quelque délai pour la réflexion, la facilité d'approuver leur loi. On se rend à son avis; peu après la proposition tribunitienne est votée; le Sénat félicite même Cincinnatus de

(1) Tit. Liv., II, 52.

l'habileté qu'il a montrée dans l'apaisement du désordre[1].

Un autre jour, plusieurs milliers d'esclaves en révolte, sous la conduite du Sabin Herdonius et à l'instigation de Quinctius Cæson, qui se trouvait sans doute au milieu d'eux, s'étaient emparés du Capitole; les tribuns, aveuglés par la passion, accusaient le patriciat d'avoir secrètement favorisé ce coup de force pour faire enrôler la plèbe et détourner son attention de la loi Térentillia alors en question; les plébéiens qui, en les écoutant, ne voyaient plus qu'un infâme jeu dans cette invasion, jetaient leurs armes, et une troupe de Latins alliés étaient spontanément accourue de Tusculum, pour se porter à la délivrance de la citadelle, quand eux Romains, malgré la crainte qu'on éprouvait de voir surgir les armées hostiles des Èques et des Volsques, persistaient à ne vouloir pas marcher. P. Valérius monte à la tribune, admoneste sévèrement les tribuns, leur dit que, pour le salut de Rome, il les traitera, s'il le faut, en ennemis de l'État et qu'il osera contre eux ce que le chef de sa famille a osé contre les rois; puis, s'adressant à la multitude, il la conjure de ne point perdre tout respect envers les dieux, dont les temples sont au pouvoir d'esclaves révoltés; il lui affirme que, dans ce danger public, qu'augmente la menace des peuples voisins, il n'y a plus matière à querelle entre patriciens et plébéiens, mais que tous également ont à défendre leurs pénates et leur honneur; il rappelle que le surnom mérité par un de ses ancêtres lui a transmis comme un héritage le devoir de veiller plus que personne aux intérêts de la plèbe et promet, dès que la citadelle sera prise et la paix rétablie, le concours le plus dévoué dans la revendication de ses droits. Cette modération envers la foule, en rapport avec sa popularité, non moins que son énergie à l'égard des tribuns, vient à bout de la résistance; Romains et alliés latins se disputent dès lors la gloire de reprendre le Capitole, et Valérius, à leur tête, frappé à mort à l'entrée du temple,

(1) Tit. Liv., II, 56 et 57.

y meurt, dans un double triomphe, après avoir combattu aussi noblement, aussi victorieusement qu'il avait parlé [1].

Un troisième exemple est celui de Camille, qui, bien qu'il se fût montré presque constamment, dans le cours de sa longue vie, un des plus chauds partisans du patriciat, témoigna, dans une circonstance solennelle, vers la fin de sa carrière et alors qu'il exerçait la dictature pour la cinquième fois, des sentiments de conciliation qui lui firent le plus grand honneur. Après que les propositions liciniennes eurent été votées toutes ensemble dans les comices par tribus et qu'aussitôt les centuries eurent nommé consul pour la première fois un des tribuns du peuple, les patriciens refusèrent au magistrat plébéien l'*imperium* que les curies seules avaient le droit de conférer aux consuls. Sous le coup de cet affront, qui remettait en question le résultat du grand succès qu'ils venaient de remporter, les tribuns indignés poussèrent les plébéiens à quelque grand tumulte. « La plèbe, dit Tite-Live, faillit en venir à une sécession après avoir fait d'effroyables menaces de guerre civile [2], » et, au milieu de ce désordre, le dictateur lui-même, malgré son grand âge, malgré la nouvelle victoire qu'il avait remportée tout récemment sur les Gaulois, se vit un moment, si l'on en croit Plutarque [3], sur le point d'être maltraité dans le Forum par la multitude exaspérée. Plutôt que de s'en irriter et de chercher dans la toute-puissance de sa magistrature des moyens de répression, qui eussent peut-être compromis sa dignité et la gloire de ses nombreux exploits dans un conflit aventureux, il aima mieux s'efforcer de rétablir la concorde en adressant à tous les conseils les plus sages. Mettant d'abord à profit l'influence qu'il exerçait sur l'aristocratie patricienne, il obtint d'elle que les curies ratifieraient l'élection du consul plébéien si les tribuns, de leur côté, consentaient à faire subir au consulat un nouveau démembrement par la création d'une

(1) Tit. Liv., III, 16-18.
(2) Tit. Liv., VI, 42.
(3) *Vie de Camille*, dernier chapitre.



magistrature patricienne, la préture, à laquelle appartiendrait l'administration de la justice. Puis, muni de ce compromis, il vint l'offrir à la plèbe, et le langage conciliant dont il usa envers elle comme envers les tribuns, dont l'ambition pouvait se satisfaire pour le moment du partage du consulat ainsi réduit, lui fit un tel succès qu'il fut reconduit jusque chez lui au milieu d'acclamations unanimes. En mémoire de cette belle journée, pendant que lui-même se préparait à élever à la Concorde le temple qu'il lui avait voué, on décida de consacrer désormais quatre jours au lieu de trois à la solennité des grands jeux et, comme les patriciens offraient d'en faire les frais, les tribuns admirent qu'il y aurait, à l'avenir, à côté de l'édilité plébéienne, une édilité curule réservée à deux membres du patriciat. Une heureuse transaction, présentée avec la noble simplicité d'une parole loyale et généreuse, avait pacifié tous les cœurs et détendu tous les esprits.

On se tromperait d'ailleurs si l'on croyait, d'après la turbulence ordinaire du tribunat, que les tribuns n'ont jamais employé dans leurs assemblées que les cris et les paroles violentes. Quelques-uns savaient se montrer sages même dans le succès : tel Duilius, qui, après la chute des décemvirs, quand Appius et Oppius se furent donné la mort dans la prison Mamertine et que les huit autres se furent exilés, voulut qu'on épargnât leurs complices et sut empêcher la vengeance populaire de s'étendre sur d'autres que les principaux coupables. Plusieurs surtout, dans leur lutte politique pour le partage des magistratures curules, firent preuve de qualités qui devaient se manifester dans leurs discours autrement que par la seule véhémence. Lorsqu'on songe aux mille ressources et à toute l'habileté déployées par la noblesse romaine dans la défense opiniâtre de sa situation privilégiée, on reconnait que, pour combattre une classe tout à la fois si puissante, si adroite et si obstinée, il a fallu à ceux des hommes d'État plébéiens qui ont triomphé d'elle, non seulement une intelligence hors ligne et une persévérance à toute épreuve, mais un sens profond

de la pratique des hommes et une science de tactique qui ne s'accorde d'ordinaire qu'avec le calme de l'esprit et la pondération de la parole. Aussi Tite-Live, en dépeignant les scènes du Forum, s'est-il bien gardé de prêter à tous les chefs du parti populaire indistinctement la même âpreté de langage, et s'il nous a montré chez la plupart le goût de l'invective et de l'injure, s'il s'est plu parfois à opposer leur grossièreté à la manière de parler pleine de dignité de ceux des magistrats curules qui s'efforçaient de ramener la multitude à la sagesse, il n'en a pas moins indiqué les tempéraments qui savaient apporter certains d'entre eux à la [illegible]

[illegible] dans les [illegible] sa narration, s'est [illegible] les person- [illegible] au milieu [illegible] d'aller chercher [illegible] manifestations [illegible] Romains. [illegible] dans le Sénat, les [illegible]

[illegible]

L. Brutus, sous l'action duquel les Romains expulsèrent les rois et fondèrent le gouvernement républicain des magistrats annuels; M. Valérius Publicola, à qui l'on décerna le surnom de Très Grand (*Maximus*) pour avoir ramené la concorde entre les deux ordres; Valérius Potitius, qui, lors de l'odieuse tyrannie des décemvirs, prit tant d'empire sur la plèbe comme sur le patriciat; il nomme encore Appius Claudius Cæcus, qui raffermit le Sénat chancelant et l'empêcha de traiter avec le roi d'Épire; Fabricius, envoyé vers le même Pyrrhus pour négocier le retour des prisonniers; Tib. Coruncanius, dont le génie lui est attesté par les livres des pontifes; M. Curius, qui, à une époque où la loi Mænia n'existait pas, mit les sénateurs dans l'obligation de ratifier d'avance l'élection qui serait faite d'un consul plébéien; M. Popilius, qui, étant consul et en même temps prêtre de Carmenta, reçut, au milieu d'un sacrifice qu'il faisait, la nouvelle d'un mouvement populaire, et courant aussitôt, sans quitter la robe sacerdotale, devant la foule en révolte, la calma par l'ascendant de son caractère et de sa parole. Mais, après cette énumération, il ajoute qu'il ne peut faire sur le mérite de tous ces hommes que de simples conjectures et qu'il ne croit pas avoir lu nulle part qu'ils aient passé pour orateurs. Or, si nous nous rappelons avec quel soin jaloux, pour augmenter la gloire de l'éloquence romaine en présence de celle des Grecs, l'auteur du *Brutus* prodigue, dans tout le reste de ce dialogue comme dans quelques autres de ses ouvrages, ce titre d'orateur à quiconque lui paraît dans son pays susceptible de le recevoir, nous devons prendre en très grande considération la réserve qu'il s'est imposée dans l'appréciation des cinq premiers siècles de Rome et nous y soumettre nous-mêmes.

Quant à l'emploi public qui fut fait de la parole en dehors de la Curie et du Forum, en dehors des luttes politiques et des grands procès judiciaires, il y a peu de chose à en dire.

Sans doute, les généraux, s'adressant à leurs légions,

ont dû, plus d'une fois, trouver des expressions heureuses pour les entraîner à la victoire; plus d'une fois, aux jours de défaite, de découragement ou de désordre, leur voix a dû s'élever dans les camps pour raffermir les âmes momentanément ébranlées ou pour prévenir par la fermeté des menaces les fautes passibles des plus terribles châtiments. Mais aucune de ces allocutions militaires n'a laissé de trace.

Nul doute non plus que l'usage des éloges funèbres chez les Romains ne remontât aux temps anciens. Plutarque en attribue le premier exemple à Valérius Publicola; « On sut gré, dit-il, à Valérius des honneurs qu'il rendit à son collègue Brutus pendant et après ses obsèques. Il prononça son oraison funèbre : ce discours fut agréable au peuple et la chose fut si bien appréciée que, depuis lors, tous les grands hommes sont, après leur mort, publiquement loués par les citoyens les plus honnêtes[1] ». Plutarque ajoute que cette oraison funèbre passait pour antérieure à toutes celles qui avaient été faites en Grèce. Diodore confirme son témoignage[2] en rappelant qu'à Athènes ce fut après la journée de Marathon qu'on entendit le premier éloge public des morts, et Denys d'Halicarnasse insiste sur ce point[3], fait même entendre que les panégyriques de cette nature existaient à Rome déjà sous les rois, et donne à ce propos un second avantage aux Romains sur les Grecs, qui ne louaient, dit-il, que les combattants morts ensemble pour la patrie sur les champs de bataille, tandis que Rome entendait qu'on payât un tribut solennel d'éloges, non seulement au courage militaire, mais aussi à la vertu civile, à l'honnêteté privée. Nous trouvons dans Tite-Live la mention d'éloges prononcés aux funérailles de plusieurs personnages du III[e] siècle de Rome : celui dont le consul M. Fabius honora son frère Quintus ainsi que son collègue Cn.

1. *Vie de Publicola*, 11.
2. XI, 33.
3. V, 17.

Manlius[1]; celui qui fut fait, dix ans après, en l'an 282, aux obsèques d'Appius Claudius, mort de maladie au milieu d'un procès que les tribuns lui avaient intenté. « Les tribuns, ajoute l'historien, voulaient empêcher qu'on ne prononçât cette oraison funèbre; mais le peuple refusa de priver un si grand homme de l'honneur qui, selon l'usage solennel, lui était dû dans ses funérailles et il écouta son éloge après sa mort d'une oreille aussi favorable qu'il avait écouté l'accusation portée contre lui durant sa vie[2] ». Malheureusement Tite-Live ne donne aucune indication sur le texte des éloges ainsi mentionnés et nous n'en possédons non plus sur aucun de ceux qui furent prononcés dans les deux siècles suivants. Les premiers sur lesquels nous ayons quelques renseignements datent du milieu du VIe siècle; j'en parlerai dans un des chapitres qui traiteront de cette époque; je ne puis ici que constater qu'ils furent précédés de beaucoup d'autres, dont il est d'autant plus regrettable que nous ne sachions rien, que ce genre d'éloquence est précisément celui qui semble avoir dû exiger des Romains, d'une manière essentiellement originale, un premier et réel effort de composition oratoire.

(1) II, 47.
(2) II, 61.

CHAPITRE V

Histoire.

I. Intérêt qu'avaient les patriciens à réunir des documents historiques. Les Grandes Annales *(Annales maximi)*. Leur origine et leur fin. Ce qu'elles contenaient. Mentions qu'en ont faites les écrivains de l'antiquité. — II. Livres écrits sur toile *(libri lintei)*. Livres des magistrats *(libri magistratuum)*. Tables des censeurs *(tabulæ censorinæ)*. Conservation des plébiscites, des sénatus-consultes et des traités internationaux. Traités les plus anciens mentionnés par les écrivains; traduction grecque du premier traité avec Carthage. — III. Calendriers, les fastes *(fasti)* et les fastes consulaires *(fasti consulares)*. Livres des pontifes. Documents historiques que pouvaient contenir même leurs livres de liturgie; formules religieuses qui accompagnaient certains actes. Documents fournis également par les livres professionnels des augures et des aruspices, par les livres sibyllins et les livres des anciens devins. Listes et procès-verbaux *(fasti et acta)* de tous les collèges de prêtres. Archives particulières des grandes familles. — IV. Monuments isolés sur lesquels purent s'exercer plus tard les investigations des historiens. Grandes constructions; édifices religieux; statues, monuments accompagnés de la mention écrite des faits qu'ils étaient destinés à rappeler; dépouilles opimes de A. Cornélius Cossus; table triomphale de C. Quinctius Capitolinus; boucliers votifs; inscriptions de la colonne rostrale de Duilius et du tombeau des Scipions. — V. Résumé général.

I

L'esprit positif des premiers Romains, qui sans doute les détourna des grandes œuvres d'imagination, mais qui leur fit rédiger des lois dans la perfection et leur inspira l'éloquence que réclamait la pratique des affaires, ne les laissa pas indifférents au soin de perpétuer le souvenir des événements. La classe privilégiée, qui avait le sentiment d'un long avenir, était trop intéressée à conserver, avec la

mémoire des faits religieux et politiques, ses traditions personnelles et ses titres de noblesse, pour négliger l'histoire : la cultiver était pour elle remplir tout à la fois un devoir envers ses familles, la religion et l'État. Elle n'y apporta, bien entendu, ni la vivacité poétique, ni la préoccupation littéraire des premiers historiens de la Grèce; elle se contenta de consigner ses renseignements, avec brièveté, avec sécheresse même, mais avec exactitude et précision, dans des recueils de toute espèce.

L'un de ces recueils avait un caractère officiel et public; il était rédigé par le grand pontife, *pontifex maximus*, et portait, à cause de cela[1], le nom de Grandes Annales, *annales maximi*.

Les deux passages suivants, l'un de Cicéron, l'autre de Servius, nous en indiquent la nature. « L'histoire, dit Cicéron[2], n'était autre chose qu'une rédaction d'annales. C'est pour cela, pour conserver le souvenir des faits publics que, depuis les premiers temps de Rome jusqu'au grand pontificat de Publius Mucius Scævola, (*ab initio rerum romanarum, usque ad P. Mucium, pontificem maximum*), le grand pontife mettait par écrit les événements de chaque année, les traçait sur un tableau blanc, qu'il exposait chez lui afin que le peuple pût en prendre connaissance. Voilà ce qu'on nomme encore aujourd'hui les Grandes Annales ». Servius est plus explicite : « Les annales, dit-il, se faisaient de cette manière : tous les ans, le grand pontife, sur une table blanchie (*tabula dealbata*), inscrivait d'abord les noms des consuls et des autres magistrats et consignait ensuite les événements dignes de mémoire produits à Rome ou dans les expéditions militaires, sur terre et sur mer, avec indication des jours par ordre chronologique, *per singulos dies* ».

(1) « Maximi Annales, non magnitudine, sed quod eos pontifex maximus confecisset ». Paul Diac., L. XI.
(2) *De Orat.*, II, 12.
(3) *Ad Æn.*, I, 373.

Malgré le renseignement fourni par Cicéron sur le commencement et la fin des Grandes Annales, nous ne connaissons la date précise ni de l'un ni de l'autre. Les expressions dont il se sert sont un peu vagues. D'un côté, en effet, les mots *ab initio rerum romanarum* veulent-ils dire *dès l'origine même de Rome*, ce qui serait conforme à l'opinion de Denys d'Halicarnasse[1], qui reproche à Polybe de s'en être rapporté uniquement à l'autorité des Annales pour fixer la date de la fondation de la ville? Ou bien, peut-on ne pas les prendre à la lettre et les traduire comme nous l'avons fait en les appliquant à la période royale sans préciser le règne de Romulus? Cette traduction semblera la plus prudente, si l'on songe que le grand pontificat passait pour avoir été créé par le successeur de Romulus et que Tite-Live attribue à Ancus le rétablissement des coutumes instituées par Numa, mais négligées sous le règne de Tullus Hostilius[2]. D'un autre côté, les mots *usque ad P. Mucium pontificem maximum* disent bien que les Grandes Annales ont duré jusqu'au pontificat de P. Mucius Scævola, mais ils ne disent pas si elles ont cessé à son entrée en fonction, ou à sa mort, ce qui laisse dans le doute un certain nombre d'années. En tous cas, remontant à la plus haute antiquité, elles restèrent en usage durant environ sept siècles et elles ne prirent fin à l'époque de Scævola que parce que la diffusion croissante des connaissances historiques au moyen d'ouvrages aussi intéressants que documentés, comme ceux de Caton, leur avait enlevé toute raison d'être.

Le passage de Servius a donné aussi matière à quelques discussions, les mots *per singulos dies* ayant été très diversement interprétés. Les uns ont voulu y voir l'obligation pour le grand pontife d'écrire chaque matin sur son tableau le résumé des événements de la veille, comme si chaque jour avait dû fournir des faits mémo-

1. [illegible]
2. [illegible]

rables, et de ce contresens ils ont déduit que les *acta diurna,* sortes de journaux officiels inventés beaucoup plus tard, ne furent qu'une imitation et comme une continuation des Grandes Annales. D'autres ont ajouté au sens que nous avons donné ; ils ont exprimé cette idée que le grand pontife n'était pas tenu seulement d'inscrire les événements dans l'ordre chronologique avec l'indication exacte du jour où chacun d'eux s'était produit, mais qu'il devait les consigner le jour même où ils arrivaient, du moins le jour où il en avait connaissance; ils appuient leur opinion sur l'explication que donne Diodore de Sicile de l'usage qui, dans les premiers temps, se serait établi pour le grand pontife, précisément à cause de la nécessité de cette inscription immédiate, de ne jamais s'éloigner de Rome.

Quant au contenu des Grandes Annales, nous savons d'abord que la liste des dignitaires, qui se trouvait portée en tête du tableau avec les noms des consuls, y était scrupuleusement dressée dans l'ordre hiérarchique, et nous pouvons supposer que le pontife y notait parfois quelques particularités relatives à leurs droits respectifs; car il arriva plus tard qu'on y chercha le témoignage de l'antiquité pour régler, d'après l'exemple des ancêtres, certaines discussions ayant rapport aux préséances et aux prérogatives des fonctions civiles et religieuses [1]. Nous tenons en outre de divers auteurs qu'au nombre des faits principaux qui y étaient mentionnés figuraient le prix élevé du blé dans les années de famine, les éclipses de lune et de soleil, les prodiges, la dédicace des temples, la construction des monuments publics, l'érection des statues élevées avec l'autorisation des pontifes en récompense des services rendus à l'État [2]. Tout cela, à la vérité, ne put être consigné qu'en quelques mots tant que le grand pon-

(1) Tit. Liv., XXVII, 8.

(2) Caton, *fragm.*, *Orig.*, IV ; Ovid., *Fast.*, I, 7 ; 11 ; Varr., *De Ling. lat.*, V, 74 et 83 ; Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 6.

tife n'eut à sa disposition que la gravure sur la table blanchie; un tel mode d'inscription n'était pas non plus facile à conserver; mais, dès que, dans le IVe siècle de Rome, on connut le papyrus et la nouvelle manière d'écrire, la nomenclature des faits acquit plus de latitude et, pour assurer la conservation des documents fournis par les tables publiées jusque-là, on ne tarda pas[1], semble-t-il, à les réunir en livres. Du moins le commentateur de Virgile, sans donner aucune date, ajoute au passage que j'ai cité plus haut ce renseignement « qu'on en fit quatre-vingts volumes. »

La collection de ces tables avait-elle donc traversé tant d'années et l'incendie de Rome par les Gaulois sans éprouver aucune perte partielle? Personne ne saurait le certifier. Niebuhr, dont j'ai eu l'occasion déjà de montrer les fausses hypothèses[2], affirme même sans hésitation, pour faire place à ses grandes épopées latines, que les Annales, avec tous les autres documents historiques de la ville, furent alors complètement détruites. Mais rien n'est moins prouvé: Tite-Live[3], ne dit pas, comme le lui fait dire l'érudit allemand, que les flammes anéantirent tous les monuments sans exception; et, puisqu'on avait déposé au Capitole ce que Rome possédait de plus précieux, il n'est pas vraisemblable qu'on eût négligé d'y sauver ce qui constituait en somme le recueil officiel de ses principaux titres de gloire. Il faut bien admettre néanmoins que, par suite d'accidents divers, il avait dû se produire dans l'ensemble de la collection des vides plus ou moins importants. Dans ce cas, il a fallu, pour que les quatre-vingts livres ne présen-

(1) Cependant E. Hübner (in *Fleckeisens Jahrbüch*, vol. 79, p. 422) n'est pas éloigné de reporter la date de ce travail jusqu'à Q. Mucius à qui en reviendrait l'idée. C'est, selon lui, au moment où l'histoire se sécularisait, que les pontifes, pour perpétuer le souvenir de leurs services, auraient entrepris de réunir en livres les documents recueillis par eux depuis plusieurs siècles.

(2) Ch. II, § 5.

(3) Tit. Liv., VI, 1.

tassent aucune interruption, suppléer aux tables faisant défaut par des documents puisés autre part, et nous verrons tout à l'heure qu'il ne manquait pas de sources capables d'en fournir en assez grande abondance.

Du reste la collection eût-elle été conservée intégralement, il n'en résulterait pas que les pontifes et leurs scribes, au moment où ils écrivirent les livres des Grandes Annales, se fussent contentés de recopier les tables annuelles bout à bout et mot à mot. Rien ne prouve, au contraire, qu'ils n'aient pas profité de la facilité que leur donnait le papyrus pour ajouter aux annotations nécessairement restreintes et fort écourtées de l'ancien système quelques faits connus, quelques détails traditionnels, dont l'addition leur semblait avoir de l'intérêt pour l'histoire religieuse et politique du pays. Peut-être même se sont-ils livrés à quelques conjectures. Ils ne l'ont pas fait du moins sans se montrer, autant que nous pouvons en juger, assez judicieux dans la critique des traditions qu'ils accueillaient : nous lisons, par exemple, dans le second livre de *la République* de Cicéron [1], qu'ils n'avaient pas admis l'opinion, très répandue pourtant, que Numa fût disciple de Pythagore.

Quoi qu'il en soit du contenu des Grandes Annales et quelque utilité qu'en aient tirée les écrivains de l'antiquité, les mentions qu'ils en ont faites ne sont pas aussi nombreuses qu'on pourrait le croire. M. E. Hübner, avec plusieurs autres érudits, est même d'avis de les réduire à cinq, refusant d'admettre que les auteurs désignent les *Grandes Annales* lorsqu'ils citent les *Annales* sans épithète. Une telle sévérité, selon moi, tombe dans l'exagération : mais il est clair que là seulement où les auteurs sont tout à fait explicites aucune discussion n'est possible.

De ces cinq mentions reconnues indiscutables par la critique la plus exigeante, j'en ai rappelé déjà deux : celle de Cicéron qui a trait à Numa et celle de Denys d'Halicarnasse dans sa discussion relative à la date de la fondation

(1) *De Rep.*, II, 15.

de Rome. La troisième se trouve, comme la première, dans le traité *de la République*[1] : Cicéron la fait à propos de l'éclipse de soleil qui eut lieu en l'an de Rome 350. Les deux dernières sont de Vopiscus et d'Aulu-Gelle. Vopiscus « en suivant, dit-il, le récit des pontifes qui seuls dans l'origine avaient le privilège d'écrire l'histoire[2] », rappelle ce fait, rapporté d'ailleurs par Tite-Live avec une appréciation différente[3], qu'il y eut, après la mort de Romulus, un assez long interrègne, qu'on employa à lui chercher un successeur et pendant lequel les sénateurs gérèrent le pouvoir à tour de rôle. La mention d'Aulu-Gelle est la plus importante de toutes en ce sens qu'il précise celui des livres des Grandes Annales auquel il emprunte son récit et que, s'il n'en cite pas le texte même, il en répète bien les détails archaïques répondant aux idées superstitieuses du temps. Voici ce qu'il raconte : « La statue qu'on avait élevée à Rome sur la place des Comices en l'honneur du très valeureux Horatius Coclès, fut un jour frappée par la foudre. Pour accomplir les sacrifices expiatoires des lieux foudroyés, on appela des aruspices de l'Étrurie. Ceux-ci, par haine et par ressentiment national contre le peuple romain, résolurent de procéder à cette expiation d'une manière funeste. Ils donnèrent donc avec mauvaise intention le conseil de transporter la statue dans un endroit plus bas, complètement environné de maisons qui interceptaient de tous côtés la lumière du soleil. On suivit leur avis ; mais ensuite on découvrit leur perfidie ; ils furent traduits devant le peuple, et, sur l'aveu de leur crime, mis à mort. Puis, ainsi qu'on reconnut qu'il le fallait, on décida de replacer la statue dans un lieu découvert... *Ce récit de la perfidie des aruspices se trouve consigné dans le XIme livre des Grandes Annales*[4] »

(1) *De Rep.*, I, 16.
(2) Vopiscus, *Vie de Tacite*, 1.
(3) Tit. Liv., I, 17. Cf. *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. II, ch. I, § 4, *ad fin.*
(4) Aul. Gel., *Noct. Att.*, IV, 5.

Un fait qui présente absolument le même caractère que celui-là est rapporté par Tite-Live. Après que Servius Tullius eut obtenu des trente villes latines avec lesquelles il avait fait alliance qu'elles élevassent, à frais communs, de concert avec Rome, sur le mont Aventin, un temple en l'honneur de Diane, les Sabins se montrèrent jaloux d'une création qui implicitement faisait de Rome la ville latine par excellence. Or, les devins, raconte l'historien [1], ayant prophétisé que la suprématie appartiendrait au peuple qui sacrifierait dans ce temple une génisse d'une grosseur prodigieuse que possédait un campagnard de la Sabine, celui-ci résolut d'assurer l'empire de sa race en accomplissant lui-même le sacrifice et mena sa génisse au temple sans dire qu'elle était l'objet d'une prédiction. Mais le prêtre latin, qui avait été mis au courant de l'avis des devins, reconnut la victime à sa taille et usa de ruse : il fit croire au campagnard que, pour ne pas commettre un sacrilège, on devait, avant la cérémonie, aller se purifier dans l'eau de Tibre au pied de la colline, et, pendant que le Sabin y était descendu, il immola à Diane la génisse merveilleuse, assurant par cette pieuse supercherie, dont le roi et le peuple lui surent beaucoup de gré, la puissance future de la race latine. Tite-Live ne dit pas où il a puisé le fond de ce récit; mais la nature du fait et l'importance que lui donnaient les croyances religieuses incitent à croire qu'il devait figurer dans les Annales du grand pontife et que c'est bien là qu'il a été relevé.

Il n'est pas douteux d'ailleurs que Tite-Live n'ait fait bien d'autres emprunts aux Grandes Annales : s'il n'a pas l'habitude d'indiquer les sources d'où il tire les faits qu'il expose, on a, en lisant plusieurs de ses chapitres, la même impression très nette que donne l'anecdote précédente. Toutefois, je comprends qu'on ne veuille baser aucune affirmation sur une simple impression. Mais vraiment il y a plus que cela dans un grand nombre de passages des écri-

(1) I, 45. Cf. Plut., *Quæst. rom.*, 4.

vains anciens ; ils font mention des *vieilles* Annales, ils en invoquent l'autorité, et ne vous semble-t-il pas alors que cette expression chez eux ne saurait être un terme vague et général ? Pour ne vous en tenir qu'aux auteurs latins, lisez Varron et Servius, dans les explications qu'ils donnent l'un sur l'origine du mot *lepus*[1], l'autre sur le sens du mot *lentandus*[2] ; Tite-Live, à propos de la subrogation des consuls aux tribuns militaires dans le cours de l'an de Rome 309[3] ; Cicéron, au sujet de l'épuisement du lac d'Albe, entrepris en 357 de R., à la suite du rapport d'un des transfuges de Véies, qui était venu apprendre aux Romains que, dans le livre des destinées de cette ville, il était écrit qu'elle ne pourrait jamais être prise, tant que le lac se déborderait[4] ; Pline le naturaliste, soit qu'il rappelle l'indignation des patriciens contre Flavius lors de la publication des formules juridiques[5], soit qu'il donne des détails sur l'érection de la statue décernée à la vestale Taracia Cara ou Suffétia, qui possédait les champs du Tibre et les avait donnés au peuple. « L'acte qui lui valait ce témoignage de reconnaissance, dit Pline[6], était, d'après *le texte même des Annales*, d'avoir fait don au peuple du champ du Tibre : — Meritum ejus *in ipsis Annalium verbis* quod campum tiberinum gratificata esset ea populo ». Pourquoi ne verriez-vous dans tout cela que des citations incertaines ? Pourquoi vous priveriez-vous du plaisir de trouver dans cette ligne du savant historien naturaliste un texte authentique, le seul qui nous reste, des Grandes Annales relatives aux cinq premiers siècles ?

Après cela, si vous tenez à vous renfermer dans les cinq mentions qui ne supportent aucune contestation, libre à vous : il n'en restera pas moins établi[7] que les Grandes

(1) Varr., *De Ling. lat.*, V, 101.
(2) Serv., *ad Æn.*, III, 384.
(3) IV, 7
(4) *De Divinat.*, I, 4.
(5) *Hist. nat.*, XXXIII, 6.
(6) *Hist. nat.*, XXXIV, 11.
(7) Outre l'ouvrage cité de M. E. Hübner, voir pour les Grandes Annales :

Annales ont existé ; qu'elles ont eu leur utilité pour les historiens des siècles suivants, qui les consultaient ; et qu'elles ont même gardé sur eux une telle influence que la plupart n'ont jamais écrit l'histoire que sous la forme d'Annales, c'est-à-dire, en récits chronologiquement classés année par année.

II

Les cinq premiers siècles fournirent beaucoup d'autres documents historiques, soit en collections, soit isolés.

En fait de recueils, il faut citer les livres écrits sur toile, *libri lintei*. Pline mentionne l'usage de l'écriture sur toile comme ayant précédé celui de l'écriture sur papyrus[1], et nous savons par Tite-Live, qui le constate en plusieurs endroits, que l'historien Licinius Macer aimait à consulter les livres de ce genre dont le temple de Juno Moneta conservait le dépôt. « Ces saints livres tenus sous clef[2] », comme les appelle Denys d'Halicarnasse, jouissaient d'une grande autorité. Ils passaient pour être antérieurs à la prise de la ville par les Gaulois et par conséquent à la construction du temple même de Juno Moneta, qui fut bâti en 407 de Rome. D'où venaient-ils et comment avaient-ils échappé à l'incendie que la critique invoque perpétuellement[3] pour qualifier d'apocryphes tous les documents remontant au delà de l'invasion gauloise ? Question sans

J. V. Leclerc. *Des journaux chez les Romains et des Annales des Pontifes* ; J. G. Hulleman, *Disput. critica de annalibus maximis*, Amsterdam, 1855, 86 p. ; C. de La Berge. art. *Annales maxim.* dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.* de MM. Daremberg et Edm. Saglio.

(1) *Hist. nat.*, XIII, 21.

(2) « Ἱερῶν τε καὶ ἀποθέτων βίβλων. » XI, 62.

(3) L'abus qu'on en a fait a été combattu par G. Thouret, *Ueber den gallischen Brand*, in *Jahrb. f. Philol. suppl.*, XI (1880), p. 95-188.

réponse. Tout ce qu'on sait d'eux, c'est qu'ils contenaient la liste des magistrats de la République, car Tite-Live les cite jusqu'à quatre fois dans le même livre [1] pour élucider des discussions portant sur les noms de ces magistrats et sur la date de leurs fonctions. Ils formaient une partie, la partie la plus ancienne, de la collection des *Libri Magistratuum* [2].

Ceux-ci établissaient, peut-être avec quelques détails sur les actes des personnages, la série des titulaires des magistratures, qu'elles fussent annuelles ou non. Dans l'ordre chronologique, avec les consuls, les tribuns consulaires, les préteurs, ils indiquaient les dictateurs, les maîtres de la cavalerie, les censeurs, et même [illegible] de [illegible] les titulaires de charges d'un ordre moins élevé. [illegible]

Valérius, qu'une copie en serait prise par les tribuns, contresignée par eux et déposée dans le temple de Cérès, avec les plébiscites, sous la surveillance des édiles plébéiens [1].

Quant aux traités internationaux, j'ai dit dans un chapitre précédent [2] qu'ils étaient confiés au collège des Féciaux, chargé en même temps d'en surveiller l'exécution. Il prenait soin de les placer sous la protection des dieux en en déposant le texte dans des temples.

Denys d'Halicarnasse en cite qui remontaient au temps des rois et qu'il affirme avoir vus. Tel le fameux traité d'alliance conclu par Servius Tullius avec les cités latines et qui se trouvait gravé [3] sur une table d'airain dans ce temple de Diane que les cités avaient élevé, à frais communs, de concert avec Rome, sur le mont Aventin [4]. Tel aussi celui qu'imposa Tarquin le Superbe aux habitants de Gabie : il avait été écrit, dit Denys, sur la peau d'un taureau

(1) Val. Max., II, 2, 17. Cf. *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. III, ch. I, § 6, *ad fin.*

(2) Chap. III, § 1.

(3) Denys (IV, 26) dit qu'il était écrit en caractères grecs dont la Grèce se servait primitivement « γραμμάτων χαρακτῆρας Ἑλληνικῶν, οἷς τὸ παλαιὸν ἡ Ἑλλὰς ἐχρῆτο. » Pour expliquer cette assertion, Mommsen (*Hist. rom.*, I, 14) suppose, selon l'hypothèse continuelle, que le monument primitif avait été détruit par les Gaulois et reconstitué dans la suite. D'autres croient que Denys a fait erreur et qu'il a pris pour des caractères grecs de la plus ancienne forme des caractères étrusques. Mais toutes ces suppositions sont fort inutiles ; pour comprendre l'expression employée par Denys, il faut seulement se rappeler que l'alphabet latin était directement sorti de l'alphabet grec éolo-dorien en usage dans les vieilles colonies chalcidiennes de l'Italie méridionale et de la Sicile. Kirchoff a montré, en effet (*Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1863, p. 228), qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau comparatif des caracteres chalcidiens et des caractères latins primitifs pour voir que les Romains à l'origine n'ont fait qu'adopter sans aucune modification cette variété de l'alphabet hellénique, se contentant d'y supprimer, comme inutiles pour eux, les signes des trois articulations aspirées qui étaient contraires à leur organe. Cf. *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. I, ch. III, § IV, *ad fin.*

(4) Tite-Live y fait allusion, I, 45.

religieusement immolé pour la cérémonie, et cette peau recouvrait un bouclier que l'on conservait dans le temple de Jupiter Fidius[1]. L'historien grec en mentionne encore deux de la même antiquité, dont il ne parle pas avec moins de certitude : l'un, conclu par Tullus Hostilius avec les Sabins et dont les conditions avaient été gravées sur les colonnes d'un édifice religieux[2]; l'autre, obtenu des Latins par le second des Tarquins[3]; Tite-Live en rappelle une clause par laquelle leurs cités se mettaient formellement à sa discrétion en s'engageant à lui fournir leurs contingents armés pour toutes les expéditions qu'il entreprendrait[4]. De ces quatre traités de l'époque royale, Horace en vise deux, celui des Gabiens et celui des Sabins, en termes qui ne laissent pas de doute sur la conservation des textes; car il se moque des amateurs de langue archaïque qui, de son temps, « se prenaient d'une telle admiration pour les antiques recueils des devins et *pour le style des traités des rois avec les Gabiens et les austères Sabins* qu'ils semblaient croire que tout cela avait été dicté sur le mont Albain par les Muses elles-mêmes[5] ».

Les écrivains anciens nous ont laissé également la mention de plusieurs traités conclus dans les commencements du gouvernement des magistrats annuels : celui de Carthage, que l'on suppose être de la première année même de la République, en l'an 509 av. J. C.; celui de Porsenna, qui eut lieu peu après; et celui que Sp. Cassius signa avec les trente villes latines en 493. Le second est cité par Pline le Naturaliste, qui en fait connaître une des conditions les plus dures : « Dans le traité que Porsenna accorda au peuple romain après l'expulsion des rois, dit-il[6],

(1) Den. d'Hal., *Ant. rom.*, IV, 58.
(2) Den. d'Hal., id., III, 33.
(3) Den. d'Hal., id., IV, 48.
(4) « Indictumque junioribus Latinorum ut ex fœdere die acta armati frequentes adessent ». I, 52.
(5) Hor., *Ep.*, II, v. 23-26.
(6) « In fœdere, quod expulsis regibus populo romano dedit Porsenna.



nous trouvons cette condition expresse que les Romains renonceraient à l'usage du fer excepté pour cultiver la terre. » Le troisième est mentionné par Tite-Live[1] qui parle de la colonne d'airain où il était gravé ; Cicéron en parle aussi, lorsqu'il dit dans le plaidoyer pour L. C. Balbus : « Qui de nous ignore qu'on a fait un traité avec tous les Latins sous le consulat de Sp. Cassius et de Postumius Cominius ? La copie, nous nous le rappelons, en fut dernièrement gravée sur une colonne d'airain et placée derrière les rostres[2]. » Mais le plus célèbre, le plus important pour nous est le premier des trois, puisque nous avons la bonne fortune d'en posséder une traduction grecque aussi exacte que possible ; du moins Polybe nous certifie que, malgré la grande différence qui existait entre la vieille langue latine et le latin parlé de son temps, différence qui rendait les anciens textes très difficiles à comprendre même pour les plus habiles, il n'a rien négligé pour reproduire fidèlement ce document historique dans toutes ses parties. Voici donc cette reproduction, traduite à son tour en français :

« Aux conditions suivantes il y aura amitié entre les Romains et leurs alliés d'une part et les Carthaginois et leurs alliés d'autre part : — Les Romains et leurs alliés ne navigueront jamais au delà du promontoire Beau, à moins qu'ils n'y soient contraints par la tempête ou par leurs ennemis ; en ce cas de force majeure, ils ne pourront rien acheter et rien prendre que ce qui sera nécessaire pour la mise en bon état des vaisseaux ou pour le culte des dieux, et dans les cinq jours ils devront s'éloigner. Ceux qui viendront pour commercer n'auront d'autre droit à payer que le concours du crieur et du scribe. Tout ce qui sera vendu en présence de ceux-ci sera garanti au vendeur par la foi publique, que ce soit en Afrique ou en Sardaigne.

nominatim comprehensum invenimus, ne ferro nisi in agricultura uterentur. » *Hist. nat.*, XXXIV, 39. Rien ne montre mieux l'état de soumission à laquelle la république naissante se trouva tout à coup réduite par Porsenna. Cf. Tacite, *Hist.*, III, 72 : « Porsenna, dedita urbe... » Cf. *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. II, ch. 2, § 6.

(1) Tit. Liv., II, 33.

(2) Pro Balbo, 23.

Si des Romains viennent en Sicile, dans la partie soumise aux Carthaginois, ils y trouveront bonne justice. D'un autre côté, les Carthaginois s'engagent à ne nuire en rien aux Ardéates, aux Antiates, aux Laurentains, aux Circéens, aux Terraciniens, ni à aucun autre peuple des Latins soumis à Rome ; à s'abstenir même de toute attaque contre les villes latines qui ne lui sont pas soumises et, s'ils en prenaient une, à la lui remettre intacte. Ils promettent de ne construire aucune forteresse dans le pays latin, et s'ils descendent en armes sur ce territoire, ils n'y resteront pas la nuit[1] ».

III

Dans la revue des documents historiques recueillis et conservés par les premiers Romains il n'est pas permis non plus d'oublier les calendriers et les livres des pontifes, les livres des augures, les registres des divers collèges de prêtres.

C'étaient les pontifes, seuls arbitres de la mesure du temps, qui, en réunissant les éléments de la table des mois (*calendarium*), dressaient la liste des jours fastes (*fasti dies*), c'est-à-dire des jours laissés par la religion au travail et aux affaires : cette liste indiquait nécessairement les jours non fastes (*nefasti*) : elle comprenait, en somme, tous les jours de l'année[2] : de là l'expression elliptique de *Fasti*, fastes, pour désigner le calendrier religieux. Le même mot, à la vérité, devenu substantif, servit par extension à désigner tout indicateur annuel : on le fit même passer du sens de liste de jours et de mois à celui de liste d'années ; on l'appliqua notamment à la liste des magistrats éponymes

1. [illegible]
2. [illegible] quibus [illegible] descriptio. [illegible]



disposés dans leur ordre de succession[1] et, comme par les noms des consuls on avait pris l'habitude de distinguer les années politiques, il se trouva que les *Fastes consulaires* (*Fasti consulares*) ne furent pas sans rapport avec le calendrier. Mais prenons bien soin de ne pas les confondre. Les seuls fastes, à l'origine, furent les fastes religieux des pontifes. En regard de leurs calendriers, qui constituaient les années calendaires, fut dressée, avec les *libri magistratuum*, une liste parallèle des collèges consulaires, qui établissaient les années politiques, et ces listes, qui prirent aussi le nom de *Fastes consulaires*, ne formèrent qu'une sorte d'annexe des *Fastes* proprement dits.

Le calendrier, tel qu'il était rédigé, ne manquait pas de valeur historique[2]. La catégorie des jours *nefasti*, malgré la forme négative du mot, étant celle évidemment où se trouvaient formulés les devoirs des fidèles et les principes que voulait sauvegarder la religion, était aussi la plus documentée. Non seulement les pontifes y conservaient les plus vieilles traditions, en exigeant, pour leur commémoration, selon leur importance, un chômage plus ou moins sévère,

(1) Parmi les fragments de listes de magistrats qui nous sont parvenus sous le nom de *fastes*, les plus importants sont les *fastes capitolins*, ainsi nommés parce qu'ils sont maintenant conservés au Capitole : ils étaient primitivement gravés sur le marbre des parois du temple de Castor ou de la *Regia;* mais le premier texte n'a pas dû en être composé avant l'an de Rome 718.

(2) On sent, à tout moment, chez les historiens de l'antiquité, la grande difficulté que présentait le manque d'une concordance absolue entre les années politiques et les années calendaires. Les collèges consulaires, en effet, ne se sont pas succédé annuellement à époque fixe : une fois élus, les consuls avaient bien le droit de gérer leur magistrature un an durant, mais la date de leur entrée en fonction pouvait être avancée par des morts ou des abdications et aussi sans doute être retardée par des interrègnes. De là dans l'année politique, des variations telles qu'une certaine série de collèges consulaires successifs pouvait n'être plus égale en nombre à une série parallèle d'années calendaires. Il suffit, pour être renseigné sur cette discordance, qui n'a pas moins occupé l'érudition moderne que l'érudition ancienne, de jeter un coup d'œil sur les tableaux dressés par Mommsen, Unger, O. Seeck, Soltau, etc.

mais ils y tenaient compte de certains évènements récents dont l'expérience fâcheuse devait servir de leçon pour l'avenir; sans blesser l'amour-propre national par un rappel trop fréquent de deuils patriotiques, ils donnaient au souvenir de certains d'entre eux la marque religieuse la plus solennelle : le *dies alliensis*, par exemple, le jour anniversaire du combat de l'Allia (18juillet), fut noté tout de suite[1] comme un des jours de complète abstention où toute activite normale était suspendue dans la vie privée comme dans la vie publique, (*rei nullius publice privatimque agendæ*)[2].

Jusque dans les livres les plus liturgiques des pontifes, dans les rituels, les historiens des siècles suivants ont trouvé certains éléments de leurs récits. Et je ne veux pas parler seulement de ceux qui concernent l'histoire religieuse, tels que les diverses appellations des divinités, leur origine et l'introduction de leur culte à Rome, je parle des formules sacrées elles-mêmes. Celles de l'acte que les Romains appelaient *devotio* nous en fournissent à elles seules plusieurs exemples. On sait que la *devotio* était un acte d'exécration dont les généraux se servaient comme d'une arme surnaturelle tournée contre des ennemis difficiles à vaincre : ils l'accomplissaient tantôt en vouant leurs ennemis aux dieux, tantôt en joignant à ce vœu le sacrifice de leurs propres personnes. Le premier cas était le plus fréquent et se présentait souvent dans le cours des guerres devant une ville assiégée qui résistait aux efforts tentés contre elle. Le général commençait par évoquer les dieux protec-

(1) Tit. Liv., VI, 1.

(2) Faut-il rappeler que le patriciat, dans lequel se recrutait forcément le collége des pontifes, se réserva le plus longtemps possible, avec la rédaction du calendrier, qui disposait de toute la vie des Romains, la science des règles à suivre pour l'établir ? Cn. Flavius, le premier, en dévoila les secrets en même temps que les formules juridiques, et ce ne fut qu'après lui que des plébéiens comme T. Coruncanius, purent porter leurs investigations sur les *Fastes* comme sur la jurisprudence, qui, elle aussi, ne laissait pas que d'être liée à la liturgie.



teurs de la ville assiégée, en leur promettant, s'ils consentaient à se transporter à Rome, tous les honneurs d'un culte digne d'eux ; en même temps il égorgeait des victimes et, si leurs entrailles annonçaient une réponse favorable, il prononçait la formule de *devotio*, rédigée par le collège des pontifes :

« Dis Pater, Vejovis, Manes, sive vos quo alio nomine fas est nominare, ut omnes illam urbem... exercitumque quem ego me sentio dicere fuga, formidine, terrore, lue compleatis ; quique adversum legiones exercitumque nostrum arma telaque ferent, uti vos eum exercitum, eos hostes, eosque homines, urbes agrosque eorum et qui in his locis regionibusque agris urbibusve habitant abducatis, lumine supero privetis ; exercitumque hostium, urbes agrosque eorum quos me sentio dicere, uti vos eas urbes agrosque, capita ætatesque eorum devotas consecratasque habeatis illis legibus quibus quandoque sunt maxime hostes devoti ; eosque ego vicarios pro me, fide, magistratuque meo, pro popolo romano, exercitibus legionibusque nostris do devoveo, ut me meamque fidem imperiumque, legiones exercitumque nostrum, qui in his rebus gerundis sunt, bene salvos siritis esse. Si hæc ita faxitis ut ego sciam, sentiam intelligamque, tunc quisquis hoc votum faxit ubi ubi faxit recte factum esto ovibus atris tribus. Tellus mater, teque, Juppiter, obtestor ».

« Dis Pater, Vejovis, Mânes, de quelque nom qu'il faille vous appeler, veuillez tous répandre la fuite, la terreur, l'effroi, la ruine dans cette ville de... et cette armée dont j'ai conscience de parler. Faites que ceux qui contre nos légions et notre armée portent les armes et lancent des traits, que leur armée, ces ennemis, et ces hommes, et leurs villes et leurs champs et quiconque habite leur sol, leur territoire, et leurs champs et leurs villes, disparaissent et soient privés de la lumière des cieux. Puissent l'armée des ennemis, les villes et les champs de ceux dont j'ai conscience de parler, puissent ces villes et ces champs, et leurs personnes et leurs générations être considérés par vous comme dévoués et consacrés dans les conditions où jusqu'ici les ennemis ont été le plus efficacement dévoués. En mon lieu et place, je vous les donne et dévoue pour moi, mon devoir et mon commandement, pour le peuple romain, nos armées et légions afin que moi, mon devoir et mon commandement, les légions et notre armée, engagées dans cette entreprise, par votre permission nous soyons sains et saufs. Si vous me faites savoir,

sentir et comprendre que telle est votre volonté, alors que l'auteur de ce vœu, quel qu'il soit, dans l'endroit où il l'a fait, le rende aussitôt valable moyennant trois brebis noires. Mère Tellus, et toi, Jupiter, je vous prends à témoin ».

Cette formule, citée, paraît-il, par le vieil historien Furius Antias, nous a été conservée par Macrobe[1], qui nous affirme avoir trouvé la preuve qu'on s'en était servi dans un grand nombre de sièges de l'antiquité, notamment dans ceux de Volsinies, de Frégelles, de Gabies, de Véies et de Fidènes. Comme toutes ces villes avaient succombé, on en avait conclu qu'elle était fort efficace. Elle répondait bien d'ailleurs au caractère de ruse et de casuistique cauteleuse que montrait la superstition romaine, et l'acte qu'elle accompagnait ne réclamait aucun de ces sentiments de grandeur et de générosité auxquels nous avons réservé, dans notre langue, l'expression de *dévouement*.

Ces sentiments héroïques ne se manifestaient que dans la seconde manière de la *devotio*, lorsque le général se dévouait personnellement aux dieux en même temps qu'il leur dévouait les ennemis. L'acte authentique[2] le plus ancien de ce genre est celui de P. Décius Mus. Un même songe, raconte Tite-Live, avait averti les deux consuls chargés de combattre les Latins que les dieux infernaux réclameraient pour eux une des deux armées en présence et qu'ils épargneraient celle qu'aurait rachetée la mort de son chef. Les consuls conviennent que celui dont les troupes commenceront à plier se dévouera pour le peuple romain[3]. L'aile gauche, commandée par Décius, ayant fléchi, celui-ci appelle aussitôt le pontife M. Valérius, qui lui précise le rite à observer. Décius prend la prétexte et, la tête voilée, une main ramenée sous la toge jusqu'au menton, debout et les pieds sur un javelot, prononce la formule dictée par le pontife :

(1) *Saturn.*, III, 9.

(2) La légende en produisait d'antérieurs : celui de M. Curtius (Tit. Liv., VII, 6); celui des vieillards après la bataille de l'Allia (Tit. Liv., V, 41).

(3) Tit. Liv., VIII, 6.

« Jane, Jupiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, divi Novensiles, dii Indigetes, divi, quorum est potestas nostrorum hostiumque, diique manes, vos precor, veneror, veniam peto feroque, uti populo romano Quiritium vim victoriamque prosperetis ; hostesque populi romani Quiritium terrore, formidine, morteque adficiatis. Sicut verbis nuncupavi, ita pro republica Quiritium, exercitu, legionibus, auxiliis populi romani Quiritium, legiones auxiliaque hostium mecum diis Manibus Tellurique devoveo [1] . »

« Janus, Jupiter, père Mars, Quirinus, Bellone, Lares, dieux Novensiles, dieux Indigètes, dieux qui avez pouvoir sur nous et les ennemis, et vous, dieux Mânes, je vous prie avec vénération et, vous suppliant d'exaucer ma prière, je demande qu'au peuple romain des Quirites vous accordiez force et victoire et que les ennemis du peuple romain des Quirites soient frappés par vous de terreur, d'épouvante et de mort. Dans les termes mêmes que je viens d'énoncer, pour la république des Quirites, pour l'armée, les légions, les auxiliaires du peuple romain des Quirites, je dévoue les légions et les auxiliaires des ennemis avec moi aux dieux Mânes et à Tellus. »

Puis il saute sur un cheval et se précipite au milieu des ennemis qui, en le tuant, montrent aux Romains enthousiasmés que les dieux ont agréé son vœu [2]. Mort sublime et dont l'exemple perpétue dans sa famille le sentiment du sacrifice personnel. Quarante-cinq ans plus tard, dans la guerre du Samnium, son fils, proconsul, se dévoue à son tour. Tite-Live raconte également ce nouveau fait et voici en quels termes il s'exprime encore à la fin de son récit : « P. Décius s'adressa au pontife M. Livius auquel, en se rendant sur le champ de bataille, il avait recommandé de ne pas le quitter, et lui dit de dicter la formule qu'il devait répéter afin de dévouer et lui-même et les légions des ennemis pour l'armée du peuple romain des Quirites. Alors il se dévoua *dans les mêmes termes et avec le même cérémonial* que son père, lorsque celui-ci, dans la guerre des Latins,

(1) Tit. Liv., VIII, 9.
(2) Cf. Cic., *De Divin.*, I, 24 ; *De nat. Deor.*, III, 15 ; *De Fin.*, II, 19. — Val. Max., I, 7, 3 ; Plin., *Hist. nat.*, XXVIII, 2.

près du Véséris, s'était fait dicter la formule du dévouement[1] ».

Ainsi, on le voit, les formules sacrées furent enregistrées par les écrivains avec les actes qu'elles avaient accompagnés; que Tite-Live et Macrobe, comme c'est vraisemblable, en aient, en les citant, quelque peu modernisé les mots pour être compréhensibles, peu importe, ils ne les donnaient pas moins aussi exactement qu'ils le pouvaient, et leurs citations prouvent que les rituels des pontifes, dans leurs formules, qui expliquaient si bien les actes commémorés d'autre part dans les Grandes Annales, renfermaient à ce titre un complément de documents utiles à l'histoire.

Et ce qui est dit des rituels peut s'appliquer aux livres professionnels des augures, à ceux des aruspices, voire même aux livres sibyllins et à ceux des anciens devins. Le cérémonial prescrit par la science augurale et par l'*aruspicine*, les prodiges constatés par elles, les prédictions contenues dans les recueils prophétiques à l'avis desquels on avait recours officiellement dans les circonstances les plus graves, tout cela ne se liait pas moins que les formules sacerdotales aux faits à raconter et constituait, comme elles, une source d'investigations historiques.

Mais, outre leur liturgie et leurs livres professionnels, les pontifes[2], les augures[3] et tous les collèges de prêtres en général[4] conservaient aussi les listes de leurs dignitaires[5] régulièrement dressées dans l'ordre de succession

(1) Tit. Liv., X, 28. — Cf. Val. Max., V, 6.

(2) *Pontificum libri*, appelés aussi *pontificii libri* (Varr., *De Ling. lat.*, V; Cic., *De Rep.*, II, 31) et quelquefois *pontificales libri* (Sen., *Epist*, 108); Serv., *ad Georg.*, I, 21; *ad Æn.*, XII, 603.

(3) *Libri Augurum* (Cic., *De rep.*, I, 40; *De nat. Deor.*, I, 33; II, 4; Aul. Gel., *Noct. Att.*, XIII, 14); *Commentarii Augurum* (Cic., *De Divin.*, II, 18; Serv., *ad Æn.*, I, 398).

(4) *Libri saliorum* (Varr., *De Ling. lat.*, VI); *Commentarii XV virorum* (Censor., 17, 9).

(5) Il n'est pas rare de rencontrer dans Tite-Live la mention de décès et de cooptations dans le personnel des grands collèges. La plus ancienne

et les procès-verbaux de leurs cérémonies importantes[1]. Ces recueils, qu'ils appelaient *Fasti* et *Acta*, étaient comme des archives particulières dans les détails desquelles pouvaient se trouver assez souvent des renseignements se rapportant, soit à de grands personnages, soit à des faits d'un intérêt général.

Les grandes familles patriciennes pareillement entretenaient des archives. Il y avait dans leurs demeures un lieu voisin de l'*atrium* auquel on avait assigné, comme l'explique Festus[2], le nom de *tablinum*, parce qu'on y disposait les tablettes où était commémoré ce qui pouvait leur faire honneur. « Les *tablina*, dit Pline[3], étaient remplis de notes et de monuments historiques concernant les actes de ceux des leurs qui avaient exercé des magistratures. » On y puisait les renseignements nécessaires à la composition des éloges funèbres. C'étaient, selon l'expression de Cicéron[4] « des titres et des monuments que les familles conservaient, tant pour en faire usage lorsque mourait un de leurs membres, que pour perpétuer le souvenir de la gloire domestique et donner de l'éclat à leur noblesse. » L'intérêt général que présentaient de telles archives ne fait point

remonte à l'an 288 de Rome ; à cette date, il relate la mort des augures M. Valérius et T. Verginius Rutilus ainsi que celle du *curio maximus* Serv. Sulpicius (III, 7). En l'an 298, il mentionne et la cooptation de l'augure C. Véturius en remplacement de C. Horatius Pulvillus et le décès du flamine quirinal Serv. Cornélius (III, 32). Tous renseignements qui supposent bien l'existence de fastes particuliers des augures et l'habitude qu'avaient les pontifes d'inscrire dans leurs listes jusqu'aux noms des desservants isolés dont ils avaient la nomination, comme le *rex sacrorum*, les flamines et le *curio maximus*.

(1) C'est d'un procès-verbal de ce genre qu'a dû être extraite la date si précise dont Pline fait mention à propos d'une innovation des aruspices dans la manière d'inspecter les victimes des sacrifices : « L. Postumius Albinus, dit-il, était roi des sacrifices, après la 126e olympiade et le départ de Pyrrhus de l'Italie, quand les aruspices se mirent à observer le cœur avec les entrailles. » *Hist. nat.*, XI, 71.

(2) Festus au mot *tablinum* : Paul. Diacr., XVIII.

(3) *Hist. nat.*, XXXV, 2.

(4) *Brutus*, 16.

de doute et nous avons la preuve que ceux qui écrivirent plus tard l'histoire de Rome ne manquèrent pas d'y porter leurs recherches : Tite-Live en parlait avec si peu de dédain qu'il n'exprimait pas moins de regrets sur la perte de celles d'entre elles qui avaient été détruites par l'invasion gauloise que sur la destruction d'une partie des documents publics[1] et nous voyons dans Denys d'Halicarnasse avec quel soin et quel succès il les consultait[2].

IV

Ce n'est pas tout. En dehors des recueils, des livres, des archives, en dehors des documents politiques tels que sénatus-consultes, plébiscites et traités internationaux, les cinq premiers siècles ne manquèrent pas de monuments isolés sur lesquels purent s'exercer plus tard les investigations des historiens.

Je ne parlerai pas de ces grandes constructions, de ces travaux considérables qui tous racontaient quelque chose de la vie de Rome, comme la vaste muraille d'enceinte entreprise par Ancus[3], continuée par le premier des

(1) Tit. Liv., VI, 1.

(2) C'est de cette façon que Denys (I, 74) avait retrouvé dans les archives familiales un document évaluant à 119 ans le temps écoulé entre l'expulsion des rois et le consulat de L. Valerius Potitus et M. Manlius Capitolinus; découverte qui avait son prix pour les calculs chronologiques, si l'on songe que Cn. Flavius passait pour avoir fixé avec raison la date de sa dédicace du temple de la Concorde à 204 ans après la dédicace du temple de Jupiter Capitolin, lequel avait été dédié la première année de la république; car on arrivait ainsi, par deux voies différentes, à une même date pouvant servir de point de départ à une ère républicaine (*post reges exactos* ou *post ædem Capitolinam dedicatam*) pour ensuite, de ce point établi, chercher à remonter à la date initiale de l'ère de la fondation de Rome (*ab urbe conditam*).

(3) Tit. Liv., I, 33.

Tarquins[1], complétée par Servius[2], achevée par Tarquin le Superbe, dont Cicéron parlait avec le plus grand éloge[3], et qui aujourd'hui encore subsiste en partie[4]; la prison Mamertine, creusée par le bon[5] roi Ancus sous les rochers du mont Capitolin et dont les sombres murs, auxquels on arrivait par l'escalier des Gémonies, c'est-à-dire des gémissements, virent pendant dix siècles les tortures des suppliciés; le magnifique égoût de la *Cloaca maxima*, par lequel Tarquin le Superbe termina l'immense système de déversoirs entrepris par ses prédécesseurs, qui existe toujours, et en présence duquel nous éprouvons nous-mêmes ce sentiment de stupeur et d'admiration qu'exprimaient en termes pompeux les écrivains de l'antiquité[6]. Je ne veux pas non plus insister sur le fameux temple du Capitole[7]; sur la curie Hostilie, qui tenait ce nom de son fondateur Tullus Hostilius[8] et où se réunissait ordinairement le Sénat; sur les édifices religieux en si grand nombre dédiés, dès les premiers temps, aux diverses divinités à propos de légendes et de faits dont le souvenir restait attaché à chacun d'eux. Je laisse aussi de côté la multitude de statues érigées, tant aux frais de l'État qu'aux frais des particuliers, pour honorer les dieux et les hommes, d'abord œuvres en argile, puis œuvres en métal d'artistes étrusques et grecs. Je m'en tiens à ceux des monuments qui portaient sur eux quelque mention écrite des faits qu'ils étaient destinés à rappeler.

(1) Tit. Liv.. I, 38.
(2) Den. d'Halic., IV, 54.
(3) Cic., *De Rep.*, I, 6.
(4) On en a reconnu des restes importants depuis l'ancienne porte Esquiline jusqu'à la porte Colline, c'est-à-dire, depuis l'arc de Gallien jusqu'aux jardins de Salluste. Voir Becker, *De Romæ vet. muris*, p. 63; Nibby, *Rom antiq.*, I, p. 96; Ampère, *Hist. rom. à Rome*, II, p. 112.
(5) *Ét. p. s. d'Introd. à l'Hist. de la Litt. rom.*, L. II, ch. I, § 6.
(6) Tit. Liv., I, 56; Strab , V, 3, 8; Plin., *Hist. nat.*, XXXVI, 24; Cassiod. Var., *Ep.*, III, 30; Den. d'Hal., III, 67.
(7) Voir Ampère, *Hist. rom. à Rome*, t. II, p. 58 et suiv.
(8) Tit. Liv., I, 30. Voir Ampère, id., t. I, note 2 de la page 477.

Dans cette catégorie il faut ranger les objets, accompagnés d'inscriptions, que déposaient dans les temples les généraux qui avaient remporté des succès dans la guerre. Le plus ancien des monuments de ce genre, dont nous ayons quelque notion assez exacte, est la cuirasse de lin qui faisait partie des dépouilles opimes remportées par A. Cornélius Cossus sur le roi des Véiens, Tolumnius. L'empereur Auguste, qui tint, comme l'on sait, à remplir le rôle de fondateur ou de restaurateur de tous les temples (*templorum omnium conditor aut restitutor*), avait, en restaurant celui de Jupiter Férétrius, vu cette cuirasse et lu l'inscription dont elle était enrichie : c'est d'après son témoignage qu'en parle Tite-Live[1]. Mais, comme l'historien ne la mentionne qu'à propos d'une discussion engagée sur la question de savoir si C. Cossus était alors consul ou tribun militaire, il n'en dit que ce qu'il faut pour rendre au vainqueur de Tolumnius le titre de consul que lui-même, en suivant l'avis de ses prédécesseurs, lui avait refusé jusque-là : il n'hésite pas, avoue-t-il, à rectifier une assertion précédemment avancée, « puisque le vainqueur, en déposant dans le sanctuaire les dépouilles récentes de son ennemi, sous les yeux en quelque sorte de Jupiter, à qui s'adressait son offrande, et de Romulus[2], témoins redoutables pour un homme qui aurait menti, a pris formellement dans l'inscription le titre de A. Cornélius Cossus, consul ; *quum... se A. C. Cossum consulem scripserit* ».

Le second monument de même espèce par rang d'ancienneté est la *table triomphale* du dictateur E. Quinctius Capitolinus. Vous n'ignorez pas ce qu'était, dans le langage des Romains, une *tabula triumphalis :* ils désignaient ainsi la tablette qui rappelait, avec le nom d'un triomphateur, sa victoire et ses exploits. Or, Tite-Live raconte que T. Quinctius, après avoir vaincu les Prénestins, obtint les

(1) Tit. Liv., IV, 20.

(2) En fait de dépouilles opimes il n'y avait encore eu que celles qu'avait remportées Romulus sur Acron, roi des Céniniens, et, d'après Tite-Live, elles avaient été déposées également dans le temple de Jupiter Férétrius.

honneurs du triomphe et dédia au Capitole, entre les chapelles de Jupiter et de Minerve, une statue de Jupiter Imperator, qu'il avait enlevée de Préneste. « Dans le piédestal, ajoute-t-il, fut scellée une tablette, monument de ses hauts faits, avec une inscription conçue à peu près en ces termes :

Jupiter atque divi omnes hoc dederunt, ut T. Quinctius dictator oppida novem caperet[1];

Jupiter et tous les dieux ont permis que T. Quinctius, dictateur, prît neuf villes. »

Par l'expression « *à peu près en ces termes — his ferme litteris* » Tite-Live indique assez qu'il n'a entendu donner de cette inscription que le sens général : elle était un peu moins concise, si l'on en croit Festus, d'après qui T. Quinctius avait inscrit sur sa tablette « qu'il offrait à Jupiter une couronne d'or du poids de deux livres et un tiers pour avoir pris, en neuf jours, neuf villes, et, le dixième jour, Préneste[2] ».

A quelque date lointaine qu'appartinssent ces deux monuments, dont les inscriptions sont à peu près connues, d'autres, dont nous ne possédons rien, les avaient précédés depuis longtemps déjà. L'usage des boucliers votifs avait été innové dès l'an de Rome 259 par Appius Claudius qui fut consul avec P. Servilius Priscus. « Appius, le premier, dit Pline[3], dédia, en son nom privé, dans un temple ou lieu public, les boucliers de sa famille. Il plaça ses ancêtres, dans le temple de Bellone, bien en vue et *avec tous leurs titres d'honneur.* » Pline admire beaucoup cette coutume qui devait donner aux descendants des grandes familles un puissant motif d'émulation ; je ne sais si elle exerça sur eux la grande influence dont il parle ; mais il est certain

(1) Tit. Liv., VI, 29, *ad fin.*

(2) Festus aux mots *Trientem tertium pondo*, qu'il explique comme les avait expliqués Cincius, au livre II des *Mystagogiques*.

(3) *Hist. nat.*, XXXV, 3.

qu'elle flattait singulièrement l'orgueil des familles, que ce sentiment à lui seul eût suffi pour mettre en vogue l'ingénieuse innovation du fier patricien, et que, si la mode des *imagines clipeatæ*[1] prit tout de suite faveur, elle était de nature à transmettre aux générations suivantes des documents historiques de quelque utilité. Malgré cela cependant, nous ne voyons pas que les écrivains anciens aient mentionné quelque part l'inscription d'un des boucliers votifs des cinq premiers siècles.

Les statues et les peintures primitives de Rome ne semblent pas avoir eu d'inscriptions. Pline parle bien de peintures historiques d'un grand intérêt : « Celui qui à Rome, dit-il[2], mit la peinture le plus en honneur fut, je crois, M. Valérius Maximus Messala, qui, le premier, en l'an 490 de Rome, exposa sur une des murailles de la curie Hostilie le tableau de la bataille qu'il avait gagnée, en Sicile, sur les Carthaginois et sur Hiéron » ; mais ce tableau vraisemblement s'expliquait de lui-même. Si l'historien naturaliste cite ailleurs quelques autres peintures très anciennes qu'accompagnaient certaines notes écrites, il faut remarquer que ces notes ne s'appliquaient pas aux événements et aux personnages représentés, mais seulement aux artistes eux-mêmes, pour qu'on sût bien à qui en revenait le mérite. On ne trouve pas, en effet, d'autres renseignements que celui-là dans les vers qui annotaient les antiques peintures à fresque du temple d'Ardée et qui disaient : « Ces peintures, dignes ornements de ces augustes lieux, du temple consacré à Junon Reine et épouse du dieu suprême, sont l'œuvre de Marcus Ludius Hélotas, originaire d'Étolie, dont

(1) On appelait ainsi les boucliers votifs, ou simplement *clipei* et *clipea*. D'après certains grammairiens, *clipeus* désignerait le bouclier militaire et *clipeum* le bouclier votif : Trebellius Pollion, parlant d'un bouclier d'or consacré à Claude le Gothique, dit : « illi clipeus aureus, sive, ut grammatici dicunt, clipeum aureum in romana curia collocatum est. » Mais Pline l'ancien taxe cette distinction de frivolité.

(2) *Hist. nat.*, XXXV, 7.

la ville d'Ardée célèbre aujourd'hui et célébrera toujours le talent[1] ». Il n'y avait pas autre chose non plus dans les inscriptions placées auprès des œuvres artistiques qui ornèrent (en l'an 493 av. J.-C.) le temple de Cérès dédié par le consul Spurius Cassius : elles indiquaient simplement que les œuvres de droite étaient dues à Damophile et celles de gauche à Gorgase[2]. Encore ne faut-il pas oublier que ces tablettes du temple de Cérès s'exprimaient en vers grecs et devons-nous ajouter que les vers du temple d'Ardée, malgré l'antiquité des peintures, et bien qu'eux-mêmes, d'après Pline, fussent écrits en caractères latins archaïques, ne dataient certainement pas d'une époque aussi reculée qu'il le dit ; vous pouvez en juger par le style :

« Dignis digna loca picturis condecoravit,
Reginæ Junonis, Supremi conjugis, templum
Marcus Ludius Helotas Ætolia oriundus,
Quem nunc et post semper ob artem hanc Ardea laudat ».

Contrairement aux peintures et aux statues, les colonnes, ne donnant l'image de rien, réclament presque toujours, pour être expliquées, l'emploi des inscriptions. Or ce genre de monuments fut de bonne heure en usage chez les Romains. On cite au nombre de leurs colonnes les plus anciennes : celle que se vit élever C. Mænius, vainqueur des Latins, le même qui, après la défaite des Antiates, orna la tribune des éperons des navires pris à l'ennemi ; celle qui, après la mort de Spurius Mælius, fut construite en l'honneur de P. Minucius, préfet de l'approvisionnement, aux frais du peuple, moyennant la cotisation d'une once de cuivre par tête[3] ; celle qu'on dressa sur le Forum, tout ornée d'éperons de vaisseaux, pour conserver la mémoire de la fameuse bataille navale remportée par C. Duilius sur

(1) *Hist. nat.*, XXXV, 37.
(2) *Hist. nat.*, XXXV, 45.
(3) « Peut-être, dit Pline, Minucius fut-il le premier à qui le peuple ait décerné un tel honneur ; mais auparavant *le Sénat l'avait déjà offert à d'autres* ». *Hist. nat.*, XXXIV, 11.

les Carthaginois. Sans avoir été dotée plus que les deux autres du caractère grandiose que prirent les colonnes triomphales sous les empereurs, celle de Duilius est de beaucoup la plus célèbre de ces anciens temps. Car nous la connaissons ; bien qu'elle ait été renversée par la foudre au moment de la guerre contre Antiochus [1] et jetée à terre, dans la suite, peut-être plusieurs fois, elle a toujours été rétablie [2], et elle existe encore [3]. Seulement il est presque certain que nous n'en avons pas la base dans son état primitif. Retrouvée en 1565 dans les fouilles entreprises vers l'arc de Septime Sévère, cette base est taillée de telle façon et les caractères qui y sont gravés sont tellement allongés et si peu en rapport avec l'écriture usitée au temps de la première guerre punique, qu'on est en droit de croire qu'elle a subi quelque restauration. Est-ce néanmoins une raison suffisante pour dire, comme le firent Mommsen et Ritchl, que l'inscription qu'on lit actuellement au Capitole ne date que du temps de l'empereur Claude [4] ou qu'elle n'est tout au plus qu'une reproduction rajeunie de l'original [5] ? Des critiques, fort autorisés, ne le pensent pas ; tout en reconnaissant que, par suite d'une restauration quelconque et en tout cas très ancienne, les caractères primitifs ont été remplacés par d'autres, on peut fort bien admettre que le texte même n'a été modifié que très légèrement. Il a gardé toute sa simplicité et les formes du vieux langage y ont subi peu d'altérations. Le voici, avec indication des lacunes, auxquelles il a été suppléé [6] :

(1) Tit. Liv., XLII, 20.

(2) Elle était debout au temps de Servius qui le constate, *ad Georg.*, III, 29.

(3) Canina, Archit. rom., *Dictionn. de l'Acad. des Beaux-Arts*, t. IV pl. 30.

(4) Mommsen, *Corp. Inscr. lat.*, I, 195, p. 37-40.

(5) Ritschl, *Rhein. Mus.*, IX, p. 19. Cf. id., *Inscriptio quæ fertur columnæ rostratæ Duillianæ*, Berlin, 1852, in-4 ; *Comm. altera*, Bonn., 1861, in-4.

(6) Cf. Ciacconius ap. Græv., *Antiq. rom.*, IV ; Lanzi, I, p. 148 sqq. : E. Egger, *Lat. serm. vetust. reliquiæ selectæ*, p. 102-103.

[C. Bilios M. f. cos. advorsum Cartasinienseis en Siceliad rem cerens, Ecest]ano [s, cocnatos popli Romani, artisumad obsedeoned] e]xemet; lecion [eis cartasinienseis omneis m]aximosque macistr [a] tos, l[uci palam post dies n]ovem castreis exfociont. Macel[am mœnitam urbem p[uenandod cepet, enque eodem mac[estratod prospere r]em navebos marid consol primos c]eset, resmecosque c]lasesque navales primos ornavet pa[ravetque diebos LX, c[umque eis navebus claseis pœnicas om[nis paratasque s]umas copias cartaciniensis, præsente[d maxumod d]ictatored o]lor]um, in altod m[a]rid puc[nandod vicet, vi]que na[veis cepe]t cum socieis, septe[nresmomque unam quinresm]osque triresmosque naveis X[XX, merset XIII. Auro]m captom numei cIↄ cIↄ cIↄ DCC, [arcen]tom captom præda numei cccIↄↄↄc, [crave] captom æs cccIↄↄↄ (signe répété 21 fois). [Primus qu]oque navaled prædad poplom [romanom donavet, captivos] cartacini[enseis ince]nuos d]uxet ante curom, primosque consol de sicel]ei[s claseque] cart [acinienseom triompavet. Earom rerom erco s. p. q. r. ei hance columnam p.]

C. Duilius, fils de Marcus, consul, faisant la guerre en Sicile contre les Carthaginois, délivra du siège les Égestains, alliés du peuple romain; toutes les troupes carthaginoises et leur chef suprême, en vue de tous, après neuf jours, s'enfuirent de leur camp. Il prit d'assaut la ville forte de Macella, et, dans le même commandement, il remporta la première victoire navale comme consul. Le premier, il organisa des rameurs et une flotte ; il accomplit ses préparatifs en soixante jours. Et avec cette flotte il battit en pleine mer la flotte punique et toutes les troupes carthaginoises, leur général en chef présent. Il prit de vive force leurs navires avec les alliés, leur galère unique à sept rangs de rames, trente quinquérèmes et trirèmes, en coula treize. L'or pris s'éleva à trois mille sept cents pièces ; l'argent pris à cent mille cent pièces; l'airain pris à deux millions cent mille pièces. Le premier aussi, il fit don au peuple romain du butin d'une flotte, il conduisit devant son char triomphal des Carthaginois de naissance libre et, le premier consul, il eut les honneurs du triomphe au sujet des Siciliens et de la flotte des Carthaginois. Pour ces motifs, le Sénat et le peuple romain lui ont élevé cette colonne.[1]

Plus que les colonnes encore les tombeaux ont besoin d'inscriptions explicatives, et là, comme dans les éloges

(1) On a souvent rapproché de cette inscription celle dont Tite-Live cite partiellement le texte (XL, 52) et qui avait été, dit-il, gravée sur une ta-

funèbres, les grandes familles romaines durent trouver de bonne heure la facilité d'étaler, à côté des noms de ceux qu'elles perdaient, l'indication des hautes fonctions qu'ils avaient remplies et de leurs actions mémorables. Cependant la première des inscriptions sépulcrales qui nous aient été conservées ne date que de la seconde moitié du cinquième siècle de Rome; c'est l'épitaphe de Lucius Scipion Barbatus qui mourut vers l'an 273 av. J.-C. Antérieure d'environ 13 ans à l'inscription de Duilius, elle a pour nous un très grand intérêt; car nous devons la considérer comme le plus ancien monument vraiment original que nous possédions de la langue latine, le chant des Frères Arvales ne nous étant parvenu que par une transcription opérée sous l'empereur Elagabale et les fragments du chant des Saliens ainsi que ceux des textes législatifs des formules sacrées ne nous étant connus que par les citations des auteurs. Gravée sur un sarcophage en pierre de *peperino*[1], qui est conservé au Vatican, elle est ainsi conçue:

CORNELIVS. LVCIVS. SCIPIO. BARBATVS. GNAIVOD. PATRE. PROGNATVS. FORTIS. VIR. SAPIENSQVE. — QVOIVS. FORMA. VIRTVTEI. PARISVMA. FVIT. — CONSOL. CENSOR. AIDILIS. QVEI. FVIT. APVD. VOS. — TAVRASIA. CISAVNA. SAMNIO. CEPIT. — SVBIGIT. OMNE LOVCANA. OPSIDESQVE ABDOVCIT.

« Lucius Cornélius Scipion Barbatus, fils d'un père rempli de

blette à la porte du temple des dieux marins lors de la dédicace de ce temple par le censeur M. Æmilius (574 de R.) en commémoration de la victoire navale remportée onze ans avant cette date, par L. Æmilius Régillus sur les lieutenants du roi Antiochus. Le texte de Tite-Live, que Morcelli a disposé en forme d'inscription (*De stilo inscrip. lat.*, II, p. 9) et qu'Hermann a voulu restituer en vers saturniens (*Elem. doct. metricæ*, III, 9, § 8), n'aurait pas été inutile, si l'on en croyait quelques commentateurs, à une rédaction nouvelle de l'inscription de Duilius à l'époque où fut restaurée la base de la colonne rostrale.

(1) Sorte de lave.

valeur, homme courageux et sage — dont la beauté fut égale à la vertu. — Il fut consul, censeur, édile parmi vous. — Il prit Taurasia et Cisauna dans le Samnium ; — il soumit toute la Lucanie et ramena des otages ».

On croit généralement que cette inscription est en vers saturniens [1] ; la division des lignes, la disposition des noms et des magistratures, qui n'est pas conforme à l'usage, l'expression recherchée qui exprime la beauté et la vertu du personnage, tout cela présente, en effet, une certaine tournure poétique [2].

Plusieurs autres épitaphes ont été retrouvées [3] dans le tombeau des Scipions et se rapportent à des membres de la même famille ; mais toutes, sauf une, sont postérieures de beaucoup à la plus ancienne. La seule qui touche à l'époque dont nous parlons en ce moment est celle du fils de Scipion Barbatus : elle date de l'an 503 de Rome, et par une singularité remarquable, présente plus d'archaïsme que celle du père ; la voici :

L. CORNELIO. L. F. SCIPIO. AIDILES. CONSOL. CESOR.
HONC. OINO. PLOIRVME. COSENTIONT. R. (*omæ ?*)...
DVONORO. OPTVMO. FVISE. VIRO.
LVCIOM. SCIPIONE. FILIOS. BARBATI.
CONSOL. CENSOR AIDILIS. HIC. FVET. A (*pud vos ?*),
HEC. CEPIT. CORSICA. ALERIAQVE. VRBE.
DEBET. TEMPESTATEBVS. AIDE. MERETO.

« Lucius Cornélius, fils de Lucius Scipion, édile, consul, censeur. — Celui-là, tous s'accordent à dire qu'il a été à Rome le meilleur des bons. — Lucius Scipion, fils de Barbatus — consul, censeur, édile, c'est ce qu'il fut parmi vous. — Il prit la Corse et la ville d'Aléria. — Il dédia aux Tempêtes le temple qu'elles avaient mérité. »

(1) Voir la thèse de M. L. Havet, *De saturnio latinorum versu*, p. 228 et suiv.

(2) Il est probable d'ailleurs que le premier vers commence à *Gnaivod*, quoique le signe de division — manque à cet endroit.

(3) Voir Grævius, *Thes. ant. rom.;* Funccius, *De Orig. Ling. lat.;* Piranosi, *Monum. degli Scipioni*; Morcelli, *De stilo inscr.*; Orelli,

Pour bien comprendre les derniers mots, il faut se rappeler que le vainqueur d'Aléria, à son départ de Corse, voyant sa flotte assaillie par la mer en fureur, avait voué à la Tempête un temple qu'il eut soin, lorsqu'il fut de retour à Rome, d'élever à cette singulière divinité. Ovide n'a garde de négliger ce souvenir dans ses *Fastes* et il le rappelle en usant d'une des expressions employées dans l'épitaphe: « Et toi aussi, ô Tempête ! dit-il, nous le reconnaissons, tu as *mérité*[1] un temple, lorsque notre flotte faillit être engloutie dans les eaux de la Corse. » Quant à la phrase élogieuse du début, on s'accorde à la considérer comme une formule d'usage fréquent dans les épitaphes des grands personnages[2], et peut être même est-il permis d'y voir, comme le veut Niebuhr, un exemple des antiques nénies.

Ces deux plus anciennes épitaphes du tombeau des Scipions, rares spécimens[3] de la vieille langue latine conservés dans leur forme épigraphique sans restauration aucune, terminent dignement l'énumération des documents histo-

C. Inscr. lat.; Visconti, *Opere varie;* Ritschl, *Rhein. Mus.*, IX, p. 1-19 ; Mommsen, *C. Inscrip. lat.*, I, p. 11-21 ; E. Egger. *Lat. serm. vestust. rel. sel.*, p. 100, 104 ; etc.

(1) Fast. VI, 192-193 :

> « Te quoque, Tempestas, *meritam* delubra fatemur,
> Quum pæne est Corsis obruta classis aquis. »

(2) Une phrase de ce genre se retrouve dans l'inscription du tombeau d'Atilius Calatinus, que cite Cicéron (*De Fin.*, II, 35) : « uno ore cui plurimæ consentiunt gentes populi primarium fuisse virum. » Même citation dans le dialogue *de Senect*, 17. Ce Catalinus avait été consul en l'an 496, et son tombeau ne se trouvait pas éloigné de celui des Scipions, un peu plus rapproché de la porte Capène, sur la voie Appienne. — Voir pour l'emplacement de celui des Scipions *Essai sur la topographie du Latium*, thèse pour le doctorat, par Ern. Desjardins, in-4, Paris, 1854.

(3) Quelques inscriptions de Tusculum (F. Ritschl, *De Sepulcro Furiorum Tusculano*, Berlin, 1853, in-4), d'autres de Préneste et deux fragments d'un sénatus-consulte de Venusia remontent aussi sans doute au ve siècle de Rome. Tout ce qui semble antérieur à la seconde guerre punique se trouve rassemblé dans la première partie du *Corp. Inscr. lat.* (I, p. 1-40) sous ce titre : *Inscriptiones vetustissimæ bello Hannibalico quæ videntur anteriores.*

riques auxquels se plaisaient les premiers Romains. Je dis documents et non pas œuvres; car de tout ce qui vient d'être expliqué de leurs annales, de leurs fastes, de leurs livres, de leurs inscriptions, on ne saurait vraiment conclure qu'ils aient fait œuvre d'historiens. Ils ont témoigné le désir de transmettre aux générations suivantes la mémoire de leurs hommes illustres et celle des faits les plus importants de leur temps; ils s'y sont efforcés par tous les moyens et ont ainsi réussi à amasser pour l'avenir un bon nombre de matériaux historiques; mais voilà tout, leurs efforts ne se sont manifestés par aucune grande production. Ce que nous en savons néanmoins dénote assez qu'ils apportaient dans la constatation des faits ce soin de l'exactitude et ce goût de la précision que nous avons déjà remarqués dans leurs lois. C'étaient là des qualités de premier ordre auxquelles il eût suffi d'ajouter de l'animation et un peu d'art pour arriver à quelque heureux résultat.

En résumé, après avoir passé en revue les monuments primitifs de la langue latine concernant la poésie et le théâtre, la législation, l'éloquence et l'histoire, il me semble bien que les Romains avaient chez eux les éléments d'une littérature. Dans la législation, la partie il est vrai la moins littéraire de toutes, ils avaient réussi à produire tout de suite une œuvre remarquable; ils montraient dans leurs discussions quotidiennes du Sénat et du Forum une aptitude bien marquée pour l'éloquence; ils n'étaient point dépourvus non plus de qualités naturelles pour arriver à écrire l'histoire; leur esprit positif les guidait assez sûrement dans toutes ces voies où la pratique des affaires et le simple examen des faits jouent un rôle important; et, d'un autre côté, si l'enthousiasme nécessaire à la grande poésie épique et lyrique paraissait leur faire défaut, leur penchant au sarcasme, leur justesse d'observation, la vivacité dont ils étaient doués pour la réplique et leur habileté d'imitation les rendaient propres non seulement à l'improvi-

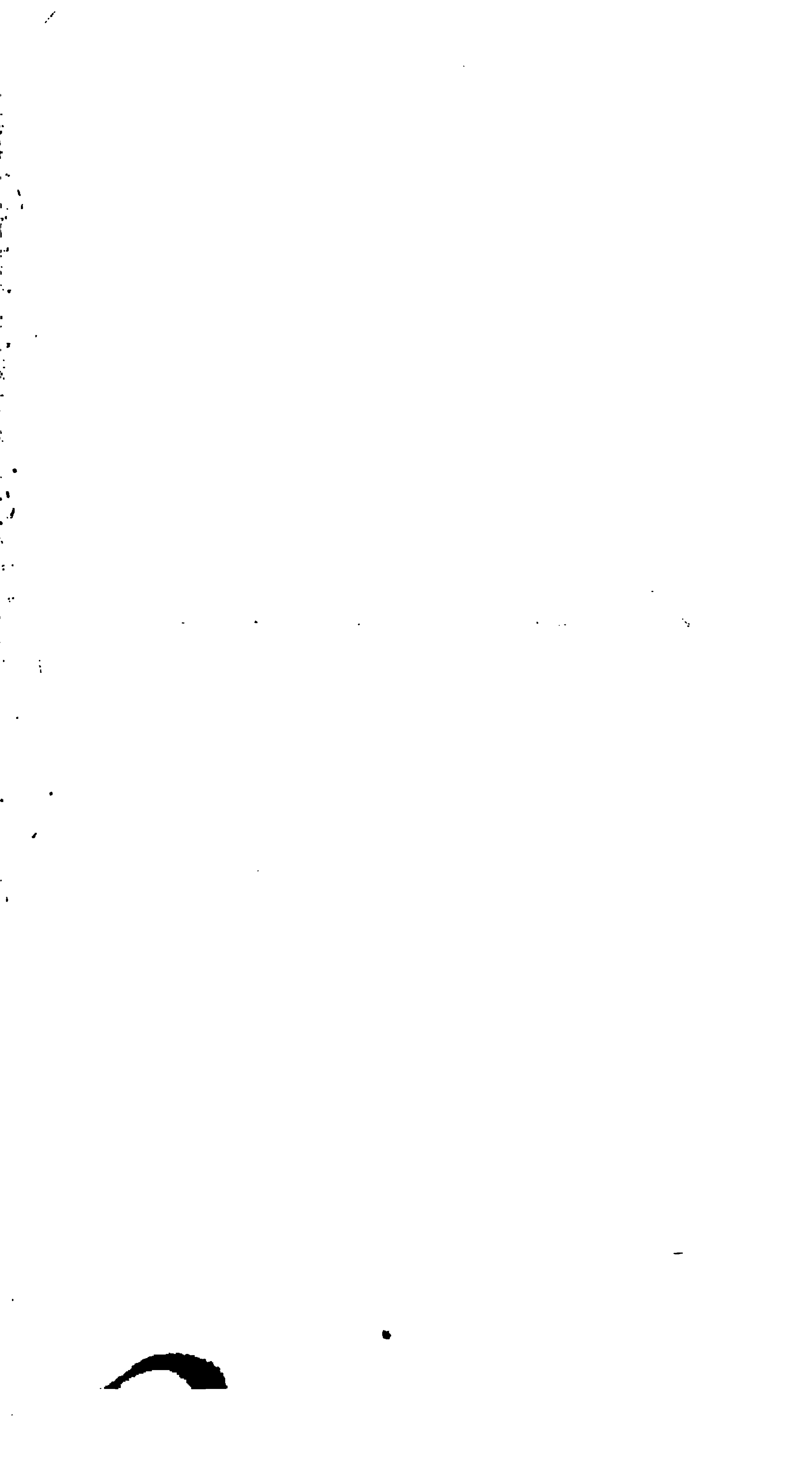
sation des vers satiriques, mais aussi à celle que demandaient certains genres de représentations scéniques en usage à Rome. Sans rien emprunter à une civilisation étrangère que le goût de la culture intellectuelle et les préceptes de l'art, ils auraient pu sans doute donner aux éléments qu'ils possédaient en propre un développement original, rester toujours eux-mêmes dans les divers modes d'expansion de leur génie, et finir, en somme, avec plus ou moins de lenteur et de difficulté, par se faire toute une littérature essentiellement romaine. Mais la civilisation des Grecs, qui, depuis plusieurs siècles déjà, s'infiltrait peu à peu à Rome tantôt par l'intermédiaire des Étrusques et tantôt directement[1], y fit tout à coup une large invasion; elle pénétra jusque dans l'éducation des enfants et présenta aux esprits les plus ouverts de ce peuple encore grossier l'ensemble d'une littérature si brillante qu'ils furent pour la plupart portés vers elle au risque de perdre toute initiative personnelle. Les chapitres qui suivent vont précisément nous montrer l'importance que prirent immédiatement les œuvres de la Grèce dont la copie et l'imitation s'imposèrent dès lors à la littérature romaine et l'empêchèrent, malgré des efforts patriotiques, de prendre un caractère purement national.

(1) J'ai montré dans mon *Ét. p. s. d'Int. à l'Hist. de la Litt. rom.* (L. I, ch. III, § 4) l'action exercée sur Rome par les Grecs dans les premiers temps de la République et même pendant la période des rois.



LIVRE DEUXIÈME

LA POÉSIE DEPUIS LIVIUS ANDRONICUS JUSQU'AU TEMPS DE CICÉRON



CHAPITRE PREMIER

Les premiers Poètes.
Livius Andronicus et Cn. Nævius.

I. *Livius Andronicus*. Son origine et son arrivée à Rome. Ses leçons aux jeunes gens des grandes familles. Ses œuvres : traduction de l'Odyssée ; traduction de tragédies et de comédies grecques : hymne religieux composé pour une grande cérémonie publique. Témoignage de reconnaissance de ses contemporains ; pieux souvenir que lui gardèrent longtemps les Romains de leur première initiation aux beautés de la littérature grecque. — II. *Cn. Nævius*. Sa vie. — III. Ses nombreuses comédies, imitées mais non servilement copiées des auteurs les plus connus de la moyenne et de la nouvelle comédie du théâtre athénien. Causes diverses du succès qu'il y obtint. — IV. Ses tragédies. Euripide y est son principal modèle ; mais, dans le genre tragique non moins que dans la comédie, son originalité se fait jour ; il y est l'inventeur de la *fabula prætexta*. — V. Il crée aussi l'épopée latine. Essai d'analyse de son poème épique national, intitulé *Bellum punicum*. — IV. Qualités et défauts de Nævius. Sa versification, son style et sa langue. Longue durée de sa renommée.

I

Dès que la marche progressive de leurs armées victorieuses eut mis les Romains en contact de tous les jours avec la Grèce de l'Italie méridionale, la civilisation hellénique s'attaqua de toutes parts à la barbarie romaine. Celui des deux peuples qu'avait subjugué la force des armes entreprit par les arts et la littérature de subjuguer à son tour son vainqueur et, comme l'a constaté en termes

heureux, plus d'un siècle avant Horace[1], le poète Porcius Licinius, « ce fut à l'époque de la seconde guerre punique que vaillamment la muse aux pieds ailés se porta à la conquête du peuple farouche de Romulus[2] ».

Quel fut à Rome le premier interprète de cette muse envahissante et conquérante? Un homme de condition bien humble, qui de naissance s'appelait Andronicus. Très jeune au moment où Tarente, sa patrie, fut prise par Papirius Cursor, il avait été emmené de cette ville avec la foule des prisonniers réservés à l'esclavage et était tombé en la possession de la famille Livia. On suppose sans pouvoir l'affirmer, qu'il appartint à ce Livius Salinator qui devait s'illustrer sur les bords du Métaure en y détruisant avec Claudius Néron l'armée d'Asdrubal, mais, en tout cas, nous savons que son maître le traita avec bonté et favorisa son goût pour l'étude. Après l'avoir chargé d'apprendre la langue grecque à ses enfants, il le récompensa de la bonne instruction qu'ils avaient reçue, en lui donnant la liberté et en lui conférant, selon l'usage de l'affranchissement, son propre nom de Livius.

Le commencement de réputation qu'avait fait à Livius Andronicus ce premier succès de ses leçons l'enhardit à les offrir publiquement aux jeunes gens des grandes familles; la fréquentation de son école étant devenue tout de suite un luxe aristocratique, il ne manqua pas d'élèves. Non content d'ailleurs de leur apprendre à parler le grec, il leur donnait en même temps le plus de notions littéraires qu'il pouvait. Il leur expliquait les poésies les plus remarquables de la Grèce, leur en dévoilait les diverses qualités et s'efforçait de leur donner à penser qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire passer une partie de ces merveilleuses beautés dans la langue latine elle-même. Aussi,

(1) On connait le passage célèbre d'Horace, *Epist.*, II, 1, v. 155 :
« Græcia capta ferum victorem cepit .. »

(2) Fragment conservé par Aulu-Gelle, *Noct. Att.* XVII, 21 :
« Pœnico bello secundo, musa, pennata gradu,
Intulit se bellicosam in Romuli gentem feram. »

après s'être exercé quotidiennement sur les passages les plus saillants des poètes qui faisaient le sujet de ses leçons, en vint-il à traduire en entier quelques-unes de leurs œuvres.

Il ne recula pas devant un des deux grands poèmes épiques d'Homère, et ce fut l'Odyssée qui lui sembla, par la variété des récits, devoir, mieux que l'Iliade, exciter et retenir la curiosité des Romains[1]. Le vieux vers saturnien, le seul instrument dont pouvait alors disposer la poésie latine, ne se prêtait guère à la traduction de l'hexamètre grec; mais il sut en tirer parti, il l'assouplit un peu et, malgré toute la rudesse du langage qu'il avait à manier, il réussit à présenter un ensemble qui produisit un grand effet sur son auditoire[2] et sur ses lecteurs. Nous ne pouvons juger du mérite de cette œuvre par ce qui nous en reste; car les écrivains anciens ne nous en ont conservé qu'un très petit nombre de fragments[3] fort courts, dont voici quelques-uns joints aux vers grecs qu'ils interprètent :

(1) Peut-être aussi avait-il lui-même plus de goût pour l'Odyssée que pour l'Iliade. D'excellents esprits ont marqué la même préférence dans tous les temps. « Je déclare hautement, écrit Ch. Nodier dans ses *Contes de la Veillée*, que s'il fallait renoncer de toute nécessité à l'un de ces immortels chefs-d'œuvre d'Homère, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et qu'il y eût pour cela une ordonnance expresse du roi, ou une loi formelle des Chambres, je tâcherais d'apprendre l'*Iliade* par cœur avant de la perdre, mais c'est l'*Odyssée* que je garderais. Je n'hésiterais pas un moment ».

(2) Suétone dit en parlant de lui et d'Ennius : «.... Si quid latine composuissent, prælegebant ». *De illustr. Gramm.* 1.

(3) Les fragments de l'Odyssée de Livius sont rassemblés dans : A. E. Egger, *Latin. sermon. vet. reliq.*, p. 116-119 : L. Havet, *de Saturn. latin. versu*, p. 425-430 ; J.-A. Pfau, *de numero saturn.*, p. 70-78 ; O. Günther, *Progr. von Greiffenberg* 1864, 10 p. in-4 — Il faut avoir soin de ne pas classer parmi ces fragments certains restes d'une autre traduction latine de l'Odyssée, tels que ces vers :

At celer hasta volans perrumpit pectora ferro ;
Od. Ch. XXII, v. 83.
Inferus an superus tibi fert deu' funera, Ulixe ;
Od. Ch. XI, v. 135.

Ceux-ci sont des hexamètres du poète Lævius, dont les grammairiens ont quelquefois confondu le nom, à cause de la grande ressemblance, avec celui de Livius. Cf. Osann. *Anal. critic.*, p. 31 sqq.

Ἄνδρα μοι ἔννεπε, Μοῦσα, πολύτροπον.
Virum mihi, Camena, insece versutum[1]

. . . . Εἰς ὅτε κέν μεν
Μοῖρ' ὀλοὴ καθέλῃσι τανηλεγέος θανάτοιο
Quando dies adveniet quem profata morta est[2].

Τηλέμαχος δ' ἑτάροισιν ἐποτρύνας ἐκέλευσεν
Ὅπλων ἅπτεσθαι.
Tumque remos jussit religare struppis[3].

Ἔνθα δὲ Πάτροκλος, θεόφιν μήστωρ ἀτάλαντος.
Ibidemque vir summus, adprimus, Patroclus[4].

Δάκρυ' ὀμορξάμενος κεφαλῆς ἄπο φᾶρος ἕλεσκεν.
Simul ac lacrimas de ore nœgeo detersit[5].

(1) « Dis-moi, Muse, ce guerrier fécond en ressources ». *Od.* Ch. I, v. 1. Cité par Aulu-Gelle, qui, à propos de l'emploi du mot *insece* pour *inseque*, dit avoir tiré ce vers d'un exemplaire authentique de Livius, trouvé par lui dans la bibliothèque de Patras. *Noct. Att.*, XVIII, 9.

(2) « Quand viendra le jour qu'a désigné la mort ». *Od.* Ch. II, v. 99-100 ; Ch. III, v. 237-238 ; et ailleurs. — Cité par Aulu-Gelle, *Noct. Att.* III, 16. Ce vers et le précédent montrent comment, pour rendre intelligibles aux Romains certains détails du texte homérique, Livius modifie des noms propres et désigne les types mythologiques des Hellènes par des dénominations analogues prises dans les antiques légendes de l'Italie. La Parque devient *Morta*, la muse devient *Camena*, qu'il appelle ailleurs la divine fille de Moneta :

Nam diva Monetas filia docuit.
Od. Ch. VIII, v. 480.

(3) « Et alors il donna l'ordre d'attacher les avirons à leurs liens » *Od.* Ch. II, v. 422-423 ; Ch. XV, v. 287-288. — Cité par Isid., *Orig.* XIX, 4, § 9.

(4) « Et aussi un guerrier de très haute valeur, du premier rang, Patrocle ». *Od.* Ch. III, v. 110. — Cité par Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, VII, 7.

(5) « Dès qu'il eut fait disparaître les larmes de son visage sous son manteau ». *Od.* Ch VIII, v. 88. — Cité par Festus, au mot *nægeus*. Le *nægeum* était, au dire de Festus, un manteau blanc garni de pourpre ; mais il me semble qu'après avoir fourni ce renseignement, le grammairien traduisait mal le mot *nægeo* du vers de Livius en le faisant rapporter à *ore* avec le sens de *ore candido* (blanc visage) ; car Livius n'aurait pas alors traduit la pensée si délicate d'Homère, qui parle expressément de la façon dont Ulysse se servait de son manteau pour cacher ses larmes : « Voilà ce que chantait l'aède à la voix sonore : cependant Ulysse, ayant pris son

Quelque retentissement qu'eût ce travail, comme la traduction d'un poème épique ne pouvait en somme s'adresser qu'à une classe d'élite, Livius voulut étendre sa réputation en élargissant de beaucoup le cercle de ceux auxquels il s'adressait et imagina de transporter à Rome les représentations des pièces grecques. Il ne chercha ni sujet, ni canevas nouveau : de la même façon qu'il traduisit une épopée d'Homère, il se mit à rendre en latin les œuvres des poètes tragiques et comiques de la Grèce, moins fidèlement sans doute, mais sans aucun effort d'invention. La première pièce qu'il fut autorisé à représenter et qu'il joua, car lui-même était acteur [1], parut en l'an 240 avant J.-C. (514 de Rome), date mémorable dans l'histoire des lettres, puisqu'elle ouvre, à vrai dire, l'ère du théâtre régulier des Romains.

Nous devons croire que ses comédies furent moins nombreuses que ses tragédies; car des premières nous ne connaissons guère que trois titres, *Gladiolus*, *Ludius* et *Virgus*, tandis que des secondes nous en avons beaucoup plus : *Achilles*, *Ægisthus*, *Ajax*, *Andromeda*, *Danae*, *Equus Trojanus*, *Hermiona*, *Ino*, *Tereus*. Ces derniers, à défaut de fragments [2] capables de nous donner une idée de sa poésie

manteau de pourpre avec ses mains vigoureuses, le ramena sur sa tête et couvrit son beau visage : car il avait honte que les Phéaciens vissent ses yeux baignés de larmes. Lorsque le divin aède cessait de chanter, il essuyait ses larmes et rabaissait son manteau. » Trad. de M. E. Pessonneaux, lib. Charpentier, 1869.

(1) « Livius... qui ab saturis ausus est primus argumento fabulam serere, idem scilicet, id quod omnes tum erant, suorum carminum actor,... Tit. Liv., VII, 2.

(2) Voir *Fragm.* dans Ribbeck, *Com. lat.*, p. 3 sq., id. *Trag. lat.*, p. 1-6. — Il n'y en a guère de plus importants que les deux que voici, l'un, que nous a conservé Festus, de la comédie du *Gladiolus* :

« . . . . publicesne an cimices
An pedes ? responde mihi.

Sont-ce des puces ou des punaises ou des poux ? Réponds-moi. »
l'autre, qui appartenait à la tragédie d'*Achilles* :

« Si malos imitabo, tum tu pretium pro noxa dabis.

Si j'imite les méchants, toi alors pour le méfait, tu me donneras un

scénique, nous montrent du moins qu'il avait su faire un choix des personnages et des situations les plus dramatiques. Nous n'ignorons pas d'ailleurs que le succès avait récompensé ses efforts, qu'il était très aimé et qu'on le demandait souvent dans les fêtes publiques. Il finit même par y fatiguer sa voix et, comme on ne voulait pas se priver de lui, cette fatigue fut cause d'une innovation importante, que signale Tite-Live. Il obtint alors du peuple, d'après ce que nous apprend l'historien, la permission de placer devant le joueur de flûte un jeune esclave qui chantait pour lui les vers des *cantica*. Ainsi exonéré du soin de chanter et n'ayant plus à s'occuper dans ces morceaux que des gestes, il put y déployer plus de vigueur et d'expression. Aussi les Romains furent-ils enchantés de son jeu; et, à partir de ce moment, ce devint une règle que l'acteur réservât sa voix uniquement pour les *diverbia*, c'est-à-dire pour les parties parlées de la pièce, mais que, dans les *cantica*, les gestes et les paroles fussent séparés et confiés simultanément à l'acteur et au chanteur [1].

La grande célébrité et l'estime générale que Livius s'était acquises firent que, vers la fin de sa carrière, dans une circonstance solennelle, où il s'agissait de détourner la colère du ciel, il fut chargé d'être l'interprète de la ville entière dans un hymne religieux qui fut chanté, au milieu d'une grande cérémonie publique, par les jeunes filles romaines. Tite-Live énumère les divers prodiges qui avaient frappé de terreur tous les esprits et raconte fort au long la cérémonie qu'avaient ordonnée les pontifes. Précédées de deux génisses blanches et de deux statues de Junon Reine, faites en bois de cyprès, vingt-sept jeunes filles, partagées en trois chœurs, parées de robes traînantes et que

salaire. » Le latin, comme on le voit, n'est pas aussi éloigné qu'on aurait pu le croire de celui des auteurs classiques.

(1) Ce récit de Tite-Live (VII, 2) se retrouve chez Valère-Maxime, II, 4. Quant à la distinction des *cantica* et des *diverbia*, nous aurons occasion d'en reparler dans un des chapitres suivants.

suivent les décemvirs, couronnés de lauriers, partent de la porte Carmentale en chantant en l'honneur de Junon l'hymne du poète ; après avoir fait une station dans le Forum où, sans interrompre leur chant, elles forment une danse circulaire, elles s'avancent par la rue Toscane, le Vélabre, le Marché aux Bœufs, la rue Publicienne et arrivent au temple de la déesse, où les décemvirs immolent les deux victimes et placent les deux statues de cyprès. Mais dans le récit qui décrit si bien la composition et la marche du cortège, Tite-Live ne croit pas devoir mentionner en tout ou en partie l'hymne lui-même. « C'était, dit-il, un chant qui pouvait être agréable aux esprits encore rudes de ce temps-là, mais dont les vers répétés maintenant nous paraîtraient une œuvre sans goût et sans harmonie[1]. » En effet, je n'en doute pas : si, sous le règne d'Auguste, à l'époque où l'on entendit dans le temple d'Apollon Palatin, des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles chanter, pour la célébration des jeux séculaires, l'hymne magnifique d'Horace, on s'était avisé de reproduire, en la lui comparant, l'antique composition de Livius, celle-ci n'aurait paru qu'informe et sans goût. Elle n'en avait pas moins été une œuvre originale de grande valeur ; le vieux poète, qui avait initié les Romains tout d'un coup à la poésie épique et à la poésie dramatique de la Grèce, les avait gratifiés d'un premier essai de poème lyrique national et nous pouvons dire qu'il se montra par là le créateur de l'ode latine, le plus ancien précurseur d'Horace.

Ses contemporains lui témoignèrent leur reconnaissance en lui rendant des honneurs extrordinaires : ce fut pour le glorifier comme poète et comme acteur qu'ils accordèrent aux scribes[2] et aux comédiens les droits de corporation avec une place réservée et la faculté de déposer des offrandes dans le temple de Minerve sur l'Aventin.

(1) Tit. Liv., XXVII, 37.

(2) C'était le nom qu'on donnait alors aux poètes comme aux copistes de livres. « Scribas proprio nomine antiqui et librarios et poetas vocabant. » Festus, au mot *Scribæ*.

Aussi ne manqua-t-il pas de successeurs pour marcher dans la voie qu'il avait ouverte. Nous lisons dans Tite-Live[1] que, quelques années après sa mort[2], dans une circonstance semblable à celle qui avait nécessité la cérémonie religieuse dont je viens de parler, une solennité du même genre fut prescrite par les pontifes et qu'un poète du nom de P. Licinius Tegula se chargea de composer, à l'adresse de Junon Reine, un chant lyrique qui fut également chanté par des chœurs de jeunes filles en procession. Pour la comédie, la tragédie et l'épopée, le successeur le plus immédiat de Livius fut Nævius, dont le début au théâtre ne suivit le sien que d'une dizaine d'années. Nous allons voir comment avec plus d'art, de style et de versification, Nævius a déployé aussi plus de liberté et d'imagination personnelle. Mais la renommée de Livius n'en souffrit pas. Les Romains lui gardèrent longtemps le pieux souvenir de leur première initiation aux beautés de la littérature grecque. Cicéron, tout en notant que ses pièces ne sauraient plus avoir beaucoup d'attraits après une première lecture, ne parle de lui qu'avec respect[3], et si Horace, avec son dédain ordinaire pour les plus anciens écrivains latins, fait de fortes réserves au sujet des louanges excessives qu'on lui attribue, il déclare néanmoins qu'il ne voudrait pas qu'on détruisît ses œuvres. « Je n'accuse pas Livius, dit-il[4], et je ne veux pas abolir ses vers que me dictait, lorsque j'étais enfant, je m'en souviens, le brutal Orbilius[5], mais qu'on les trouve polis et beaux, aussi voisins que possible de la perfection, voilà ce qui m'étonne. » Ce passage est d'autant plus remarquable qu'il nous est une preuve qu'au temps de la jeunesse d'Horace la réputation de

(1) Tit. Liv., XXXI, 12.

(2) Au commencement de la guerre contre la Macédoine, en 200 av. J. C.

(3) Cic., *Brutus*, 18 ; *De Leg.*, II, 15.

(4) *Epist.*, II, 1, v. 69 sqq.

(5) Cet Orbilius, soldat émérite, devenu à cinquante ans grammairien et professeur, représentait l'éducation des anciens temps par son impitoyable férule, dont le souvenir devait laisser chez ses élèves un grand fonds de

Livius Andronicus était restée telle qu'on apprenait encore dans les écoles certaines de ses œuvres et tout particulièrement sans doute son Odyssée.

II

Cn. Nævius, de même que Livius, était-il né hors de Rome ? La question a été souvent discutée et, pour la résoudre affirmativement, on s'est appuyé généralement sur le passage d'Aulu-Gelle [1] où se trouve citée la fameuse épitaphe :

« S'il était permis aux immortels de pleurer les mortels, les divines Muses pleureraient le poète Nævius. Oui, depuis qu'il appartient au trésor d'Orcus, on ne sait plus à Rome parler la langue latine » ;

« Mortalis immortalis flere si foret fas,
Flerent divæ Camenæ Nævium poetam.
Itaque postquam est Orcino traditus thesauro,
Oblitei Romæ loquier sunt latina lingua ».

L'auteur des *Nuits attiques*, en effet, lorsqu'il attribue, à tort peut-être, cette orgueilleuse inscription au poète lui-même, trouve « qu'elle *respire pleinement l'orgueil campanien* et que, tout mérité que semble l'éloge qu'elle renferme, il eût été préférable de l'entendre exprimer par un autre ». C'est de ce mot « *plenum superbiæ campanæ* » qu'on s'est emparé et l'on y a vu l'affirmation de l'origine campanienne de Nævius. Mais ce terme ainsi employé n'entraîne nullement

rancune contre les vieux livres qu'il leur expliquait avec de pareils procédés.

(1) *Noct. Att.*, I, 24.

une telle conséquence. La superbe des Campaniens était alors proverbiale comme le fut plus tard celle des Castillans et rien n'empêchait de dire qu'on la trouvait chez un Romain du moment que ce Romain en faisait montre. Quelques savants ont donc été tentés de penser, avec Klussmann[1] et Berchem[2], que la patrie de Nævius fut Rome. S'il en eût été autrement, disent-ils, la Chronique d'Eusèbe n'aurait pas négligé d'indiquer le lieu de sa naissance. D'autre part, nous savons non seulement que ce nom de Nævius était connu à Rome[3] très antérieurement à lui, mais que, de son temps, il y existait une famille plébéienne, dont un des membres, devenu tribun du peuple, témoigna, peu après lui et avec plus de passion que lui encore[4], ses sentiments d'hostilité démocratique à l'égard de Scipion l'Africain.

Sa vie fut assez longue ; car Cicéron, dans le traité *de Senectute*[5], parle de lui comme d'un écrivain qui a pratiqué la littérature jusque dans la vieillesse, c'est-à-dire, avec le sens qu'avait chez les Latins le mot *senex*, lorsqu'il avait soixante ans au moins. Sa naissance devait donc remonter au moins à l'an de Rome 490, puisque le même auteur, dans un autre de ses ouvrages[6], dit qu'il mourut sous le consulat de M. C. Céthégus et de P. Tuditanus, en l'an 550.

(1) Cn. Nævii poetæ Romani vitam descripsit, carminum relliquias collegit, poesis rationem exposuit Ern. Kaussmann Osnabrugensis. Jenæ, 1843.

(2) De Nævii poetæ vita et scriptis disseruit Maxim. Jos. Berchem, Dr phil. Monasterii, typis et sumptibus librariæ Coppenrath, 1861, in-8, 111 p.

(3) « *Porta nævia, nemora nævia* ». Varr., *De Ling. lat.*, éd. C. O. Müller, V, 163 ; Tit. Liv., II, 11.

(4) Aul. Gel., *Noct. Att*, IV, 18. — C'est de ce M. Nævius, tribun du peuple, que Scipion se vengeait en jouant sur son nom par ce mot cruel, « quid hoc Nævio ignavius ? » mot cité par Cicéron dans un des chapitres de son *De Oratore*, qui traitent de la plaisanterie (II, 61).

(5) *De Senect.*, 14.

(6) Varron, il est vrai, prolongeait quelque peu la vie de Nævius, mais Cicéron, tout en constatant en termes affectueux son exactitude ordinaire dans ses recherches sur l'antiquité, s'en rapporte sur ce point aux vieux documents, *veteribus commentariis (Brutus*, 15), et tout nous porte à croire que son opinion est la bonne.



Une date qui nous intéresse plus que celles de sa naissance et de sa mort est celle de la publication de sa première pièce; mais il n'est pas facile de la préciser. Aulu-Gelle dit bien, à deux reprises, que cette représentation eut lieu dans l'année où se produisit le premier divorce romain; seulement il place ce divorce de Sp. Carvilius Ruga, d'un côté[1], en l'an de Rome 519, et de l'autre[2], en l'an 523; encore fait-il erreur au sujet des consuls de cette dernière année, ceux qu'il désigne étant en réalité de 527. Choisissez d'ailleurs, si vous le voulez, comme le conseille Berchem, la dernière de ces trois dates : même ainsi vous ne trouverez qu'un intervalle de treize ans entre son début dramatique et celui de Livius Andronicus.

Comment s'y était-il préparé? Aux leçons de quels maîtres avait-il puisé la connaissance de la langue, de la littérature et de la versification grecques? Nous l'ignorons. Tout ce que nous savons de sa vie jusque-là, c'est qu'il avait servi dans la première guerre punique : Varron l'affirmait, paraît-il, dans le premier livre de son ouvrage *de Poetis*, et lui-même s'en est glorifié dans son poème sur cette guerre. Nous devons même supposer que l'honneur d'avoir fait partie des légions et son titre de citoyen ne lui permirent pas de se charger, comme Livius Andronicus, du principal rôle de ses pièces. Tous les autres poètes à la vérité le faisaient, d'après ce que dit Tite-Live[3]; mais celui-ci raconte lui-même comment, peu après l'introduction des pièces régulières, la jeunesse romaine tint à en laisser la représentation aux seuls acteurs de profession, aux histrions; en y participant, on courait le risque d'être retranché de la tribu et de la légion ; pourquoi donc Nævius, alors même que, libéré du service militaire, il n'aurait plus eu à craindre la seconde de ces disgrâces, se serait-il exposé à la première, à la perte de ses droits de citoyen?

(1) *Noct. Att.*, XVII, 21.
(2) *Noct. Att.*, IV, 3.
(3) Voir la note 1 de la page 189, Tit. Liv., VII, 2.

Contrairement aussi à Livius Andronicus, il s'adonna plus à la comédie qu'au genre tragique ; son esprit caustique l'y portait naturellement. Mais cette verve satirique dont il était doué causa le malheur de sa vie. Hardi défenseur des intérêts plébéiens, il ne craignit pas, en effet, d'user de son talent poétique contre l'aristocratie et de transporter dans ses vers la liberté de parole, la passion agressive d'un orateur du Forum : les prologues de ses comédies continrent parfois de virulentes allusions aux personnages les plus éminents du patriciat qui devinrent l'objet de ses plus vives attaques. Voici en quels termes, sans l'appeler, il est vrai, par son nom, mais en le désignant d'une façon qui ne pouvait laisser aucun doute, il osa, un jour, en plein théâtre, parler d'une action honteuse de Scipion :

Etiam qui res magnas manu sæpe gessit gloriose,
Cuius facta viva nunc vigent, qui apud gentes solus præstat,
Eum suus pater cum pallio uno ab amica abduxit[1].

Oui, celui qui a accompli tant de glorieux exploits, celui dont les hauts faits sont aujourd'hui dans un vivant éclat, celui qui seul est admiré des nations, eh bien ! son père l'a emmené de chez une amie sans autre habit qu'un manteau.

Songez que c'était au moment où l'on s'entretenait à Rome avec admiration du trait de continence dont Scipion passait pour s'être honoré après la prise de Carthagène, que le poète, comme pour s'inscrire en faux contre cette réputation nouvelle du général, rappelait ses habitudes de débauche bien connues ; et jugez du scandale produit par une telle apostrophe ! Une autre fois, plus audacieux encore, il s'attaqua, en la nommant expressément, à la très puissante famille des Métellus, dans laquelle il ne voyait que des parvenus incapables, et il lança contre elle, sans doute encore dans un de ses prologues de comédie[2], ce vers ïambique :

(1) Aul. Gel., *Noct. Att.*, VI, 8 : Berchem, p. 12.

(2) Les commentateurs ne sont pas d'accord : les uns placent ce vers au



Fato Metelli Romæ fiunt consules,

qui signifiait, suivant le double sens qu'on pouvait donner au mot *fatum,* « c'est le destin qui fait à Rome les Métellus consuls », ou bien « c'est pour la perte de Rome que les Métellus y deviennent consuls ». Les patriciens n'étaient point d'humeur à laisser une telle audace se produire impunément sur la scène. Nous avons vu précédemment que des lois sévères avaient été établies chez les Romains, dès les temps les plus anciens, contre la licence de la poésie fescennine; les Métellus rappelèrent la sévérité de ces lois; ils répliquèrent au vers ïambique de Nævius par ce vers saturnien :

Dabunt malum [1] Metelli Nævio poetæ,
Les Métellus châtieront le poète Nævius;

et, peu après, ils le firent jeter en prison.

Il y fut tenu cruellement enchaîné et son supplice dura assez longtemps pour lui faire désirer impatiemment la liberté. Sur le conseil de ses amis, il composa alors, dit Aulu-Gelle [2], les pièces intitulées *Hariolus* et *Leon,* dans lesquelles il s'efforçait de dompter son esprit de révolte et de faire amende honorable pour les railleries et les traits injurieux qui avaient blessé ses puissants ennemis. Dans le même temps, Plaute, qui jouissait de la faveur du public, trouvait moyen, dans une des scènes bouffonnes de son *Miles Gloriosus* [3], d'appeler sur sa disgrâce l'attention du peuple, en le représentant la tête tristement appuyée sur sa main, sous la garde incessante de deux sentinelles couchées près de lui, c'est-à-dire, comme l'a prouvé Kluss-

nombre des fragments des comédies de Nævius; les autres y voient une épigramme lancée par lui dans le public en dehors du théâtre.

(1) A propos du mot *malum* se rappeler ce que dit Horace *(Epist.*, II, 1, v. 145 et suiv.) de la peine du bâton dont étaient menacés ceux qui dans leurs vers attaquaient méchamment la réputation d'autrui. J'ai cité d'ailleurs (L. I, p. 116) l'article de la *Loi des XII Tables.*

(2) *Noct. Att.*, III, 3.

(3) II, 2, 56. Nous en reparlons dans une note au L. II, ch. IV, 12.

mann, les deux pieds retenus par des chaînes. Enfin, les tribuns agirent en sa faveur et, comme le ton inoffensif de ses deux dernières comédies plaidait pour lui, on le délivra. Mais sa verve n'était guère tarie : il ne tarda pas à maltraiter de nouveau quelques membres de l'aristocratie trop orgueilleux pour supporter plus longtemps sa parole indépendante et il dut s'exiler. Il se retira en Afrique où il mourut[1], après avoir consacré les dernières années de sa vie à la composition d'un grand poème national qui célébrait cette première guerre punique où s'était signalée l'ardeur guerrière de sa jeunesse.

III

Nævius avait publié beaucoup de comédies. Toutes ne nous sont pas connues par des fragments ni même par des titres authentiques ; mais, en s'en tenant aux vraisemblances les plus autorisées, on peut encore en dresser une liste d'une assez grande étendue. Berchem, en effet, avant de passer en revue, dans une savante dissertation sur ce sujet, toutes les opinions de ses prédécesseurs les plus érudits, annonce[2] qu'il finira son travail par classer dans l'ordre alphabétique toutes les pièces ayant certainement fait partie du théâtre comique du poète, et, dans ses conclusions[3], il en catalogue vingt-neuf, qui sont : *Aconzito-*

(1) La chronique d'Eusèbe dit qu'il mourut à Utique. Mais celui qui écrivait le *Bellum punicum* ne s'était certainement pas retiré dans cette ville qui tenait pour les Carthaginois et dont les Romains faisaient alors le siège (Tit. Liv., XXIX, 35). Il est plus probable qu'il avait trouvé un asile digne de lui dans le camp même de Scipion, qui pouvait très bien oublier une ancienne injure pour ne plus penser qu'à la grandeur patriotique de l'épopée du vieux poète.

(2) P. 60.

(3) P. 109, 110.

menos-Proiectus ; Agitatoria; Agrypnuntes ; Appella ; Colax ; Corollaria ; Demetrius ; Dolus ; Figulus; Gemini ; Glaucoma ; Gymnasticus ; Hariolus; Lampadio ; Leon ; Ludus ; Macedo ; Nautæ (?); *Pellex*; *Personata* ; *Stalagmonissa ; Stigmatias; Tabellaria; Tarentilla ; Technicus; Testicularia*; *Tribacelus ; Triphallus : Tunicularia.*

Beaucoup de ces noms, par eux seuls, indiquent suffisamment l'origine bien grecque des comédies qu'ils désignent : Nævius s'était fait l'interprète latin des auteurs les plus connus de la moyenne et de la nouvelle comédie du théâtre athénien. Mais en imitant volontiers les œuvres d'Antiphane, d'Alexis, de Diphile, de Philémon, de Ménandre, il ne les avait pas copiées servilement. Dans la composition même de l'action dramatique, il apportait parfois assez de liberté pour mêler dans une seule pièce des personnages fournis par deux modèles différents et à des acteurs revêtus du *pallium* il savait faire exprimer les travers, les ridicules de ses contemporains, les passions inhérentes à la société romaine. Nous venons de voir avec quel esprit d'agression personnelle il osait parler des plus puissants des hommes d'alors; nul doute non plus qu'il ne se plût à prononcer avec la même indépendance les paroles les plus propres à émouvoir les sentiments politiques du peuple : le mot de liberté, si cher aux plébéiens, revenait souvent dans ses vers,

............ego semper pluris feci
Potioremque habui libertatem multo quam pecuniam [1].

Pour moi, j'ai toujours prisé davantage, j'ai toujours cru meilleure cent fois la liberté que l'argent.

Usant du souvenir odieux qu'avait laissé la royauté, dans ses attaques contre l'aristocratie, il traitait de fils de rois, *filii regum*[2], les nobles et les riches ; et, pour critiquer leurs

(1) *Agitatoria*, fragm. III.

(2) « . . . . regum filiis
Linguis faveant atque admetent... et subserviant. »
Fragm. *Incert.*, IV.

trop jeunes orateurs, c'était à la sottise et à l'impudence d'orateurs semblables qu'il prenait soin d'attribuer la perte des États :

> Cedo qui vestram rem publicam tantam amisistis tam cito?
> — Proveniebant oratores novi, stulti adulescentuli [1].

Je vous le demande, comment avez-vous laissé périr si vite votre république si puissante ? — Il s'était produit chez nous des orateurs nouveaux, privés de sens et tout jeunes.

Il est vrai que ces allusions à la politique intérieure, essentiellement étrangères aux sujets développés sur le théâtre, ne pouvaient y être introduites que fort difficilement et rarement; mais le fait seul que l'auteur réussissait à les produire prouve assez qu'il ne devait point se faire faute de représenter, chose qui était beaucoup plus aisée, les mœurs et les vices des Romains dans les péripéties ordinaires d'une action qui se passait en Grèce. Car, à Rome comme à Athènes, il existait des courtisanes habiles à tromper leurs amants, des jeunes gens poussés par elles à tous les excès, des pères mécontents de leurs fils, des esclaves enclins à favoriser les fautes de la jeunesse, des entremetteurs, des usuriers, des parasites, des militaires fanfarons, et tout le personnel de la comédie grecque n'était pas tellement dépaysé sur le théâtre latin que les occasions manquassent au poète de dépeindre ses compatriotes tout en imitant ses modèles étrangers.

Le peu que les auteurs anciens nous ont appris de ses œuvres comiques et les quelques fragments qui nous en ont été conservés nous font entrevoir déjà la plupart des personnages dont les pièces complètes de Plaute et de Térence nous montreront les rôles entièrement développés. Dans sa *Tarentilla*, son *Tribacelus* et son *Triphallus* figuraient de jeunes fous qui, pour leurs maîtresses, « prodiguent au dehors les biens péniblement acquis par leurs pères » :

(1) Vers cités par Cicéron dans son traité *De Senectute*, ch. 6.

.........Ubi isti duo adulescentes habent
Qui hic anteparta patria peregre prodigunt[1],

et à qui le manque d'argent pour satisfaire leurs passions fait exprimer des vœux impies contre la vie de leurs parents;

Deos quæso ut adimant et patrem et matrem meos[2] !

des vieillards étonnés de l'audace que montrent, en leur présence, leurs fils coupables,

Ei, ei : etiam se audent me coram apparere[3] !

voulant les ramener au bien, les tirer de la débauche, leur faire préférer le culte honnête du foyer paternel à leur vie éhontée du dehors,

Primum ad virtutem ut redeatis, abeatis ab ignavia,
Domo patres, patriam ut colatis potius quam peregri probra[4];

et menaçant des duretés de la prison l'esclave qui travaillerait à leur faire contracter des dettes,

.....Si unquam quicquam filium rescivero
Argentum amoris causa sumpsisse mutuum,
Extemplo te illo ducam ubi non despuas[5].

...Si jamais j'apprends que mon fils a emprunté de l'argent en vue de ses amours, aussitôt je te mènerai là où tu n'auras pas le loisir de cracher.

Une coquette y était représentée avec toutes les ressources de son métier de courtisane :

............................Quasi pila
In choro ludens datatim dat se et communem facit;
Alii adnutat, alii adnictat, alium amat, alium tenet,
Alibi manus est occupata, alii percellit pedem,

(1) *Tarentilla*, O. Rib., fragm. VI.
(2) *Tribacelus;* O. Rib., fragm. I.
(3) *Tarentilla;* O. Rib , fragm. IX
(4) *Tarentilla;* O. Rib., fragm. XII.
(5) *Triphallus;* O. Rib., fragm. I. Cf. Aul. Gel., *Noct. Att*, II, 19.

Anulum alii dat spectandum, a labris alium invocat,
Cum alio cantat, at tamen alii suo dat digito literas [1].

De même qu'une balle, dans un jeu, elle court à chacun tour à tour, elle est à tous : elle accorde à l'un un signe de tête, à l'autre un clin d'œil; aime l'un, occupe l'autre; à l'un donne la main, à l'autre presse le pied; à un autre fait admirer son anneau, appelle un autre des lèvres, chante avec un autre, et pour un autre encore use du langage des doigts.

Le parasite et le fanfaron n'y manquaient pas non plus. C'est Térence qui nous le dit dans son Prologue de l'*Eunuque*, lorsque, pour répondre à ceux qui l'accusaient d'avoir emprunté ces deux rôles à Plaute et à Nævius, il affirme [2] avoir ignoré l'usage qu'en avaient fait ses devanciers latins et n'avoir pris pour modèle que le Κόλαξ, le *Flatteur*, de Ménandre.

Du reste il arrivait parfois à Nævius de faire agir ses divers personnages ailleurs qu'en des localités grecques; Rome devenait le lieu de l'action représentée par lui et les habitants des villes italiennes avec leurs habitudes spéciales n'y étaient pas oubliés, comme le prouve ce passage de son *Hariolus*, cité par Macrobe à propos du genre de noix que produisait Préneste :

Quis heri apud te? Prænestini et Lanuvini hospites.
Suopte utrosque decuit acceptos cibo,
Alteris inanem bulbam madidam dari,
Alteris nuces in proclivi profundere.

Qui était chez vous hier? Des hôtes de Préneste et de Lanuvium. Il fallut offrir aux uns et aux autres leurs mets habituels : à ceux-ci donner l'oignon apprêté à la sauce, à ceux-là servir des noix à profusion [3].

(1) *Tarentilla*, O. Rib., fragm II. Ce fragment a été autrefois, mais à tort, parait-il, attribué à Ennius. Isid., *Origin.*, I, 25; Festus, *de signif. verb.*, I.

(2) V. 19 et suiv. Aux yeux des Romains, il n'y avait de plagiat que dans la copie d'une œuvre latine; celle d'une œuvre grecque était parfaitement licite.

(3) *Saturn.*, II, 14.

Berchem suppose même [1] que la comédie intitulée *Appella* avait pour principal personnage une femme de l'Apulie et tournait en ridicule la lourdeur et la sottise des habitants de ce pays, dont les Romains aimaient à se moquer.

Que les moyens dont le poète se servait pour soutenir l'attention et provoquer la gaieté du public aient toujours été délicats, il est permis de ne pas le croire. Sans doute il se contentait souvent de ces mots brefs et pétulants qui, dans leur trivialité, ont le don de produire l'hilarité de la foule, tels que cette exclamation :

.......Utinam nasum abstulisset mordicus!

Plût aux dieux qu'il lui eût enlevé le nez avec les dents [2] !

mais parfois aussi il ne se croyait sûr de plaire à la partie la plus grossière d'un auditoire, dont il n'y avait qu'une très petite élite qui fut policée, qu'en recourant et aux expressions et aux situations obscènes. Pas n'est besoin de citer ici des fragments à l'appui de cette assertion ; des titres de pièces comme *Testicularia* et *Triphallus* en disent assez. Il proclamait bien haut d'ailleurs qu'on devait, dans la célébration des jeux, parler en toute liberté,

Libera lingua loquemur ludis Liberalibus [3],

et Plaute ne fera pas autrement que lui. Je m'expliquerai plus tard, précisément à propos de Plaute et de Térence comparés entre eux, sur les conditions de réussite à Rome pour les poètes comiques ; il n'est guère opportun d'en parler en ce moment au sujet d'un auteur dont nous ne possédons presque rien : tout ce que nous pouvons affirmer de lui, c'est qu'il réussissait et que son succès tenait à sa plaisanterie facile, à l'expansion hardie de ses sentiments plébéiens, à l'habitude qu'il avait, tout en imitant les Grecs, de parler de choses romaines aux Romains, et aussi,

(1) P. 68 et 69.
(2) *Corollaria ;* O. Rib., fragm. IV.
(3) O. Rib., fragm. *incert.*, V.

disons-le, à l'action bien vivante de ses personnages, à la vivacité de leurs paroles. Voyez comme est rapidement coupé ce dialogue :

eho an vicimus?
— Vicistis. — Volpo est. Quo modo? — Dicam tibi [1].

Holà! est-ce victoire? — Victoire!—Bravo et comment?— Je vais te le dire.

Ce sont ces divers mérites évidemment qui portèrent le grammairien Volcatius Sédigitus à l'inscrire, dans sa liste par ordre de mérite des comiques latins, le troisième de tous, en le plaçant, par un jugement que la postérité, il est vrai, n'a pas ratifié, bien avant Térence, immédiatement après Cæcilius et Plaute.

IV

Ce grand renom de poète comique n'a peut-être pas laissé que de nuire à sa réputation d'auteur tragique. On a même nié qu'il l'eût été. Quelques critiques tels que Welcker [2] et Duntzer [3], tout en reconnaissant, comme ils y étaient obligés, que certaines de ses compositions dramatiques portaient des titres de tragédie, ont prétendu que ces titres ne se rapportaient qu'à des pièces où le sujet tragique était tourné en parodie et qui par conséquent se rattachaient à la comédie; ils ont rappelé qu'Alexis, un de ses modèles grecs préférés, s'était livré volontiers à ce genre spécial d'œuvre scénique, et, pour défendre leur opinion, ils se sont appuyés sur quelques fragments d'un style

(1) *Agitatoria*, O. Rib., fragm. IV.
(2) Souvent cité par O. Ribbeck.
(3) In *Mus. Rhen.*, 1837, p. 433.

familier qui ne répond pas, ont-ils dit, au ton de la tragédie. Mais, s'il est certain qu'Alexis a publié des parodies, rien ne prouve que Nævius l'ait imité dans cette partie, et si deux ou trois des vers que nous avons sont écrits dans la langue de la vie ordinaire, est-on autorisé à en déduire la conclusion qui en a été tirée? Je ne le crois pas; je viens de relire attentivement tout ce qui nous a été conservé (ce n'est pas long) des pièces intitulées : *Danae*, *Equus Trojanus*, *Hector proficiscens*, *Hesiona*, *Lycurgus*; j'y vois, à la vérité, des pensées exprimées très simplement :

Omnes formidant homines ejus valentiam [1],
Tous les hommes redoutent sa force;

Contempla placide formam et faciem virginis [2],
Contemple tranquillement le corps et le visage de la jeune fille;

Ignotæ iteris sumus : tute scis... [3].
Nous ignorons le chemin : toi tu le sais...;

mais nulle part je ne remarque rien qui sente la grosse plaisanterie de la farce, rien qui soit en désaccord absolu avec les convenances de la tragédie, et j'y rencontre, au contraire, des vers qui, dans leur facture nette et vive, présentent suffisamment la dignité qu'elle réclame :

Quacumque incedunt, omnis arvas opterunt [4];
Partout où ils s'avancent, ils détruisent tous les champs;

Cave sis tuam contendas iram contra cum ira Liberi [5];
Prends garde, je te prie, d'opposer ta colère à la colère de Bacchus;

Lætus sum laudari me abs te, pater, a laudato viro [6];
Je suis joyeux d'être loué par toi, mon père, par un homme tant loué;

ce dernier vers semblait même si beau à Cicéron qu'il l'a

(1) *Danae*, O. Rib., fragm. I.
(2) *Danae*, O. Rib., fragm. II.
(3) *Lycurgus*, O. Rib., fragm. X.
(4) *Lycurgus*, O. Rib., fragm. III.
(5) *Lycurgus*, O. Rib., fragm. XIII.
(6) *Hector proficiscens*, O. Rib., fragm. II.

cité au IVe livre des Tusculanes[1], comme l'expression juste de la joie douce et tranquille que ressent l'âme dans un épanouissement conforme à la raison.

Il n'est pas douteux pourtant que les tragédies imitées du grec par Nævius n'aient été peu nombreuses. Berchem les réduit à cinq[2]; je viens d'en fournir les titres. Quoiqu'il soit impossible d'indiquer d'une manière précise pour chacune d'elles les sources auxquelles il a puisé, on ne se trompe sans doute pas en considérant Euripide comme celui des poètes grecs qu'il y a particulièrement suivi et tout porte à croire que, même dans son *Lycurgue*, il a pris quelque chose aux *Bacchantes* de cet auteur alors qu'il imitait surtout la *Lycurgie* d'Eschyle.

Mais dans le genre tragique non moins que dans la comédie son originalité se fit jour. Il eut la hardiesse d'y transporter les faits de l'histoire romaine avec des personnages revêtus de la prétexte, il fut ainsi l'inventeur de la *fabula prætexta*, et personne ne semble avoir mérité mieux que lui cet éloge d'Horace : « Il n'est aucun genre auquel nos poètes ne se soient essayés, et ils ne se sont pas fait peu d'honneur en osant quitter la trace des Grecs et représenter des sujets nationaux avec des personnages revêtus de la prétexte et de la toge[3]. »

Une de ses *fables prétextes* était intitulée *Alimonium Remi et Romuli, la Nourriture, l'Éducation de Rémus et de Romulus*. La tradition populaire que rappelait chaque jour aux yeux du peuple la fameuse statue d'airain de la Louve allaitant les deux jumeaux n'y était pas oubliée[4], et l'action exposait

(1) Ch. 3. Il le cite encore dans ses lettres. *Ad famil.*, V, 12; XV, 6.

(2) O. Ribbeck en compte six et Bothe (*Poet. Latii scenic. fragm.*, 1823) en avait compté neuf.

(3) *Art. poet.*, v. 285-288.

(4) On a quelquefois attribué à Nævius un *Lupus*, mais à tort; les passages ayant trait à cette prétendue pièce doivent se rapporter à l'*Alimonium Remi et Romuli*, et le proverbe latin « *lupus in fabula* », que traduit le proverbe français « *Quand on parle du loup, on en voit la queue* » et sur lequel on a beaucoup discouru, provient peut-être de l'incident qui, d'après un ancien récit rapporté par Donat (Terent., *Adelph.*, IV,

sans doute tous les incidents merveilleux de l'enfance et de la jeunesse[1] des fondateurs de la ville. Les circonstances pathétiques que nous voyons relatées avec tant de complaisance dans Plutarque, dans Denys d'Halicarnasse et dans Tite-Live prêtaient à des scènes bien propres à produire la plus vive émotion sur l'auditoire romain.

Une autre tragédie patriotique, qui avait pour titre *Romulus*, représentait le personnage dans sa virilité et célébrait l'origine et les commencements de Rome.

Une troisième mettait même sur la scène un fait tout-à-fait contemporain. Elle s'appelait *Clastidium* du nom de la ville de la Gaule Cisalpine qui avait vu Claudius Marcellus conquérir sur Viridomare les troisièmes dépouilles opimes. Ce drame guerrier, qui fut représenté, soit à la fête triomphale, soit aux jeux funèbres de Marcellus[2], disait la grande victoire des légions sur les Insubres, le duel fameux du général avec le chef ennemi et la joie du triomphateur de retour sain et sauf dans la patrie,

Vita insepulta lætus in patriam redux[3].

Aucun sujet n'aurait été mieux choisi pour flatter chez les Romains leur haine invétérée du nom gaulois et faire vibrer tout leur orgueil patriotique.

I, 21) se serait produit pendant une des représentations de l'*Alimonium*, un loup ayant paru tout à coup sur la scène dans le moment précis où il était question de la légendaire nourrice des deux jumeaux.

(1) Berchem (p. 65-66) est d'avis que l'*Alimonium* menait Romulus et Rémus jusqu'à leur reconnaissance par Numitor et la victoire de leurs conjurés sur Amulius. Il en trouve une preuve dans un vers de Nævius cité par Festus, L. XVI. au mot *redhostire*.

Veiens regem salutans jubet Albanum Amilium
Comiter senem sapientem : contra redhostis ? — Min salust.

(2) 532 ou 546 de R.

(3) Vers cité par Varron. *De Ling. lat*., VII, 107.

V

Ce furent également les événements présents et le même amour de la patrie qui inspirèrent à Nævius une autre œuvre de bien plus grande importance, un poème épique national. Livius Andronicus n'avait fait que traduire l'épopée grecque ; Nævius, dont l'originale activité se manifestait dans tous les sens, voulut créer l'épopée latine et, sous le titre de *Bellum Punicum*, il chanta la première guerre punique, sujet qui l'attirait et qu'il connaissait d'autant mieux que lui-même, nous l'avons dit, avait servi dans les légions pendant cette première période de la lutte gigantesque de Rome contre Carthage.

Il est vrai que la connaissance exacte de faits si récents n'était pas une raison pour que sa tâche de poète fût rendue plus facile. L'imagination ne se donne pas carrière dans le récit du présent aussi aisément que dans celui du passé et cela est si vrai que Ronsard conseille, dans son *Art poétique*, de ne traiter jamais le sujet d'un grand poème s'il n'est éloigné de la mémoire des hommes [1]. En s'en tenant aux événements actuels on court risque de ne faire qu'œuvre d'historien. Mais Nævius, loin de se renfermer dans les éléments que lui fournissaient ses souvenirs, savait s'accorder une grande liberté d'allure et broder de certains ornements aux couleurs variées le canevas qui lui était fourni par la réalité pure ; il remontait aux causes les plus lointaines de l'hostilité des deux peuples, aux traditons légendaires de leurs origines, et son travail, d'une étendue assez considérable pour que les

(1) « Le poète, dit encore Ronsard dans la *Préface de sa Franciade*, ne doit jamais prendre de sujet qu'après quatre cents ans passés, pour que personne ne vive plus qui puisse le contredire. »

grammairiens l'aient divisé en sept livres[1], ne manquait ni d'invention ni de grandeur, on en saisit encore quelque chose dans les débris si rares et si désordonnés qui nous en restent.

En annonçant son intention d'expliquer les faits « que les ignorants ne peuvent suffisamment comprendre par eux-mêmes »,

Quod brutei nec satis surdare queunt...

et de célébrer cette guerre « où les hommes de race latine triomphèrent des forces et des ruses des Carthaginois »,

Qui terraï latiaï tuserunt homones
Veires frudesque pœnicas fabor,

Nævius invoquait « les neuf divines filles de Jupiter »,

Novem Jovis concordes filiæ sorores.

Il prenait alors son point de départ dans la tradition de l'origine troyenne de Rome[2]. Au milieu de la ruine d'Ilion, Anchise, recueillait les restes de l'illustre et malheureuse nation, « consultait selon les rites religieux le vol des oiseaux », et, avec Énée, il entraînait à sa suite les fugitifs, tandis que « leurs femmes à tous deux, la nuit, sortaient de la ville sainte. »

(1) Il avait été écrit d'un bout à l'autre sans division; mais Octavius Lampadion, dans l'édition et le commentaire qu'il en publia, le sectionna en sept chants ou livres. Suet., *De illustr. gramm.*, 2; Varr., *De Ling. lat.*, VII, 39.

(2) A l'époque de l'expédition de Pyrrhus en Italie, la croyance à cette origine troyenne de Rome était déjà établie : elle s'était introduite dans les institutions religieuses, et, à la fin de la première guerre punique, les Romains s'en servaient dans leur politique, ils s'en autorisaient pour intervenir en Grèce en faveur des Acarnaniens (Den. d'Hal., I, 52; Just., XXVIII, 1). Les artistes en tiraient profit et représentaient dans leurs œuvres les personnages et les divers épisodes qui s'y rattachaient, comme le prouve une ciste trouvée à Préneste et dont H. Brun (*Ann. du Bull. archéol.*, 1864, p. 367) fixe la date au VIe siècle de Rome, vers le temps de la seconde guerre punique, c'est-à-dire vers le temps même où Nævius composait son poème.

At posteaquam avim de templo Anchisa spexit....
.... Amborum
Uxores noctu Troade exibant[1].

Le départ des exilés s'opérait sur un seul vaisseau construit pour eux par Mercure[2]. Énée, guidé par les instructions de son père, entreprenait sa course aventureuse vers l'Italie et, en passant, donnait à l'île de Prochyta le nom de sa sœur[3]. Une tempête épouvantable survenait; mais Vénus, sa mère, se plaignait auprès de Jupiter des périls auxquels il était exposé; Jupiter la consolait en lui faisant entrevoir pour le cher objet de ses craintes un avenir prospère, et le chef troyen rassurait ses compagnons échappés au naufrage. Enfin il abordait en Italie et s'empressait d'y consulter la Sibylle Cimmérienne[4].

Je n'ai pas besoin de faire remarquer à ceux qui ont lu Virgile que la plupart des situations décrites dans ce premier livre se retrouvent dans l'*Énéide*. Macrobe, qui avait sous les yeux le poème du vieux poète, s'étonne même de la conformité de longs passages et cite tout particulièrement la description de la tempête avec la prière adressée par Vénus à Jupiter et la réponse réconfortante du père des dieux. «Ce morceau entier du commencement de l'*Énéide*, dit-il, est pris à Nævius dans le premier livre de son *Bellum punicum*[5]».

Au second livre, Énée, sur la demande du roi Latinus, son sage et généreux hôte, lui disait les causes de son départ de Troie :

Blande et docte percontat, Æneas quo pacto
Troiam urbem liquerit[6].

(1) Prob., *ad Virg., Eclog.*, VI; Servius, *ad Æn.*, III, 10.

(2) Serv., *ad Æn.*, I, 174.

(3) Serv., *ad Æn.*, I, 202.

(4) Lactance, *Divin. Inst*, I, 6.

(5) « Hic locus totus sumptus a Nævio est ex primo libro *Belli punici*. Illic enim æque Venus, Trojanis tempestate laborantibus, cum Jove queritur, et sequuntur verba Jovis filiam consolantis spe futurorum ». *Saturn.*, VI, 2.

(6) Nonius, aux mots *perconto*, *linquo*.

Puis l'auteur racontait la naissance miraculeuse de Romulus, fils de la fille d'Énée, et la fondation par lui de la ville de Rome ; il faisait allusion à l'Aventin, au Palatin, aux lieux illustrés par la légende, aux monuments nationaux des temps primitifs. Et les origines de Rome ainsi expliquées, il passait à celles de Carthage et parlait de Didon et de sa sœur Anne[1]. Dans ce récit supposait-il qu'Énée s'était arrêté sur la côte africaine et le mettait-il en présence de la fondatrice de l'empire carthaginois? Quelques commentateurs, Niebuhr[2] entre autres, le pensent et sont d'avis d'appliquer à Didon le fragment «*Blande et docte*... etc. », que je viens de rapporter, comme on le fait généralement, au roi Latinus ; mais, en somme, rien ne prouve que cet épisode ait été inventé par Nævius, et il est possible que Virgile, qui en a tiré parti d'une manière si brillante et si touchante, l'ait créé lui-même, conduit d'ailleurs à cette création par le simple rapprochement des deux personnages, trouvé dans le seconde livre du *Bellum punicum*.

Après ces préliminaires, Nævius entrait dans les événements de la guerre punique. Les féciaux, porteurs des rameaux et des herbes sacrés,

Scopas atque verbenas sagmina sumpserunt,

font la déclaration de guerre; le consul Manius Valérius, à la tête d'une partie de l'armée, part pour la Sicile,

Manius Valerius consul partem exerciti
In expeditionem ducit...[3].

et les Romains se munissent d'une flotte. Les poupes de leurs vaisseaux portent les images des divinités : «C'est d'abord la fille de Cérès, Proserpine; puis le dieu armé de

(1) Serv., *ad Æn.*, IV, 9.
(2) *Hist. rom.*, I.
(3) Vahlen, p. 14.

l'arc aux flèches puissantes, le dieu vénérable de Delphes, Apollon Pythien » ; « elles portent aussi les figures des Titans, des Géants à double corps, des superbes Atlantes, de Rhuncus et de Purpureus [1], ces fils de la terre »,

Prima incedit Cereris Proserpina puer [2]...,
Dein pollens sagittis inclusus arquitenens
Sanctus Delphis prognatus Pythius Apollo... [3].
Inerant signa expressa quo modo Titani,
Bicorpores Gigantes, magnique Atlantes
Rhuncus ac Purpureus, filii terras [4].

Le chef de la flotte, « le vieux Duilius, prenant un appui dans le sentiment religieux, invoque le dieu des mers, frère du roi tout-puissant des dieux »,

Senex, fretus pietate deum, adloquutus summi
Deum regis fratrem ;

et Rome remporte sa première victoire navale, qui remplit de terreur les Carthaginois menacés dans les éléments essentiels de leur puissance,

Sis Pœnei contremiscunt artibus.

Venait ensuite le récit de la campagne de Sicile, qui terminait le troisième livre.

Le quatrième était presque tout entier consacré à la gloire de Régulus. Le héros « passe par l'île de Malte, y met tout à feu et à sang, la dévaste et la ruine entièrement » ;

Transit Melitam Romanus, insulam integram omnem
Urit, populatur, vastat, rem hostium concinnat ;

(1) Le grec Porphyrios.
(2) Priscien, VI, 5.
(3) Macrob., *Saturn.*, VI.
(4) Ce troisième fragment, que Spangelbert (éd. des Annales d'Ennius, 1835, p. 195) joint aux deux précédents, est donné par Priscien comme faisant partie du 1er livre, et Niebuhr *(Hist. rom.*, I) l'attribue à une description que Nævius, comme plus tard Virgile, aurait faite du bouclier d'Énée.

il se transporte en Afrique, y commence la campagne sous d'heureux auspices, mais ensuite est abandonné de la fortune; son âme pourtant reste impassible devant les vicissitudes du sort;

> Jamque ejus mentem Fortuna fecerat quietam...
> ...... vicissatim volvi victoriam... ;

fait prisonnier avec un grand nombre des siens, il les exhorte à ne pas se laisser racheter et « ils aiment mieux périr en ces lieux-mêmes que revenir avec honte près de leurs concitoyens »;

> Seseque ei perire mavolunt ibidem,
> Quam cum stupro rebitere ad suos populares.

Tel est le désir que le général, mis en liberté sous conditions, vient faire connaître au Sénat. Quelques voix s'élèvent bien en leur faveur : « Les abandonner, dit-on, eux les plus valeureux des hommes, ce serait une grande honte pour Rome aux yeux des nations » ;

> Sin illos deserant fortissumos virorum,
> Magnum stuprum populo fieri per gentes ;

mais le Sénat, convaincu par Régulus, leur permet de se sacrifier au devoir; Régulus revient se livrer à ses ennemis qui le font mourir atrocement. Peu après, la flotte romaine, chargée des légions victorieuses, est engloutie dans la mer en fureur.

> Inhospitalis victrices absorbet unda
> Latium legiones homonum...

Du cinquième livre, il ne reste qu'un demi-vers se rapportant peut-être à la famine de Lilybée. Il traitait des événements accomplis dans une période d'environ sept ans.

Le sixième embrassait à peu près le même temps, montrait toutes les forces des deux républiques concentrées les

unes contre les autres dans un coin de la Sicile et disait les péripéties de leurs nombreux et sanglants combats jusqu'au jour de la grande victoire navale remportée par Lutatius près des îles Ægates.

Le septième livre, enfin, célébrait les résultats de cette victoire. On y voyait Carthage se résignant à demander la fin d'une guerre ruineuse pour son commerce et n'obtenant la paix qu'à la condition humiliante d'abandonner la Sicile et les îles voisines, de rendre sans rançon tous les prisonniers, de payer une forte indemnité ; Rome récompensant généreusement Hiéron de sa fidèle alliance et sortant incontestablement triomphante, elle qui n'avait pas connu la mer jusque-là, d'une lutte héroïque de vingt-quatre années contre la plus puissante des nations maritimes.

Bien que les fragments du *Bellum punicum* soient peu nombreux et très courts, bien qu'il règne une grande incertitude et qu'il y ait eu entre les commentateurs de très vives discussions sur la manière de les classer, voilà l'analyse la plus vraisemblable qui semble pouvoir en être présentée. Quelque dose inévitable d'erreurs partielles qu'elle contienne, elle suffit à faire comprendre l'ensemble majestueux du poème, le profond sentiment de patriotisme qui en avait inspiré le plan, l'intérêt considérable qu'il devait avoir pour les Romains [1].

L'œuvre est encore écrite en vers saturniens, et, quoique ces vers, délaissant la forme indéterminée et si difficile à saisir d'autrefois, revêtent une facture plus savante, plus conforme au mètre dont Térentianus Maurus a rédigé la règle, ils restent loin assurément de répondre aux besoins de l'épopée. On ne peut pas dire non plus que le style soit épique : s'il s'anime quelquefois dans l'expression de nobles sentiments, ainsi que vous venez de le voir dans les fragments qui ont rapport aux compagnons de Régulus, il ne lui arrive que trop souvent de ressembler au style techni-

(1) Cf. Philibert-Soupé, *Étude sur le caractère national et religieux de l'Épopée latine*, thèse, 1851, in-8 de 242. p.

que de l'annaliste, à celui même des inscriptions : exemples les vers, déjà cités, qui décrivent le départ de Marcus Valérius pour la Sicile, ceux qui racontent le ravage de l'île de Malte par Régulus, et ceux-ci, qui ont trait aux conditions de paix stipulées par Lutatius :

> Id quoque paciscunt mœnia sint Lutatium quæ
> Reconcilient : captivos plurimos idem
> Sicilienses paciscit, obsides ut reddant.

Mais quoiqu'on puisse reprocher à Nævius un prosaïsme trop fréquent dans son style, on ne peut méconnaître en lui un esprit tout à la fois vigoureux, énergique et richement doué. Je ne sais au juste comment il dépeignait ses héros : mais sûrement il ne devait pas s'en tenir à la nomenclature aride de leurs actions et il me semble bien que la figure de Régulus ne nous apparaîtrait pas aujourd'hui avec la majestueuse noblesse que lui ont donnée les historiens, si ceux-ci n'avaient pas reproduit les grandes lignes du sublime portrait tracé par lui. J'ignore aussi jusqu'à quel point il a réussi dans l'usage qu'il a fait des ressources de la Fable ; mais n'était-ce pas déjà une conception poétique remarquable que celle qui lui fit rattacher les événements présents aux origines légendaires de Rome et de Carthage ? Et s'il n'a marché qu'à tâtons et à pas un peu lourds au milieu de cette histoire mythologique, n'était-ce pas beaucoup vraiment que d'avoir le premier découvert cette voie encore obscure dans laquelle allait bientôt s'avancer Ennius avec plus de certitude, et que Virgile devait parcourir un jour en l'illuminant de toute la splendeur de sa pure et éclatante poésie ?

VI

Ennius, à la vérité, avec les sentiments de justice et de modestie propres aux poètes, loin de lui témoigner quelque reconnaissance, le traitera avec dédain et parlera du *Bel-*

lum punicum comme d'un poème écrit « en ces vers que chantaient les Faunes et les devins dans les temps où personne n'avait gravi les rochers des Muses et n'avait pris soin encore de l'art d'écrire[1] ». Mais voici en quels termes Cicéron relèvera ces paroles dédaigneuses[2]. « Ce *Bellum punicum* d'un écrivain qu'Ennius range parmi les devins et les Faunes plait comme une œuvre de Myron[3]. Qu'Ennius soit plus parfait, c'est certain. Cependant, s'il avait pour ce poète le mépris qu'il affecte, pourquoi, lui qui raconte toutes les guerres, passe-t-il sur la première guerre punique, la plus terrible ? Lui-même nous en donne le motif. « D'autres, dit-il, ont traité ce sujet en vers ». Oui sans doute, Ennius, ils l'ont traité, et même brillamment, quoique avec moins d'élégance que vous. Et vous ne devez pas être d'un autre avis, vous qui avez fait tant d'emprunts à Nævius; emprunts, si vous en convenez; larcins, si vous n'en convenez pas ».

La vivacité de cette protestation de Cicéron montre en quelle estime les littérateurs les plus érudits tenaient encore Nævius dans un temps où l'on était bien près de la perfection du goût. Ils se plaisaient à louer en lui non seulement cette originalité, cette imagination toujours en travail à laquelle a trait la singulière expression employée par Volcatius Sédigitus *Nævius qui fervet*[4], mais encore la concision et la hardiesse de ses expressions, dont plusieurs ont été reproduites par les plus célèbres de ses successeurs[5], et aussi la pureté de sa langue, si exempte de pro-

(1) Vers cités p. 91.

(2) *Brutus*, 19.

(3) Cicéron avait comparé l'Odyssée de Livius Andronicus à une œuvre de Dédale, statuaire de Sicyone, qui fit faire le premier pas à son art en détachant les pieds et les mains des statues; il compare maintenant le *Bellum punicum* à un des ouvrages de Myron, qui, dit-il, un peu plus haut (*Brut.*, 18), « ne rendent pas encore exactement la nature, mais qu'on n'hésite pas à dire beaux ».

(4) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XV, 24.

(5) Ainsi l'épithète *arcitenens* que nous voyons appliquée par Nævius à Apollon (Voir fragm. p. 212) et que nous retrouvons dans Virgile (*Æn.*, III,



vincialisme, d'hellénisme et de tout élément étranger, qu'on la citait, avec celle de Plaute, comme exemple parfait du vrai latin tel qu'on le parlait alors qu'il conservait encore toute son essence nationale. Ceux-là même qui, au siècle policé d'Auguste, faisaient profession de dédaigner les œuvres de l'antiquité, se sentaient obligés de constater la vogue dont continuaient à jouir son poème et ses comédies; « N'est-il pas dans toutes les mains, présent à tous les esprits, presque comme s'il était d'hier? » s'écriait Horace avec un certain dépit[1]. Et quatre cents ans plus tard, lorsque Macrobe, énumérant les nombreux passages des poëtes anciens dans lesquels le génie éclectique de Virgile a cherché quelques inspirations, citait le *Bellum punicum*, c'était encore comme un livre se trouvant à la portée de tous ses lecteurs et qu'ils n'avaient qu'à ouvrir pour constater par eux-mêmes ce qu'il en disait. Cet usage si persévérant du premier poëme national des Romains, tout en indiquant la gloire immense qu'en dut recueillir immédiatement Nævius, n'explique-t-il pas l'orgueilleuse épitaphe qu'il passe pour s'être préparée à lui-même[2], mais que lui aura décernée sans doute un des nombreux admirateurs de cette vieille langue latine qu'on ne sut plus, selon elle, parler à Rome après lui?

75); ainsi l'adverbe plein d'énergie *contemtim*, employé par lui au sujet d'un fléau dont sont écrasées les légions, *contemtim conterit legiones*, et qui reparait dans le beau passage de Lucrèce où est représentée Némésis, précipitant dédaigneusement dans le noir Tartare, comme par un coup de foudre, les grands de ce monde du faite de leur puissance (*De nat. rer.*, V, 1124) :

Et tamen e summo, quasi fulmen, dejicit ictos
Invidia interdum *contemtim* in Tartara tetra.

(1) « Nævius in manibus non est, et mentibus hæret
Pæne recens?...? » (*Epist.*, II, 1, v. 53-54).

(2) Voyez les quatre vers de l'épitaphe p. 193. L'auteur n'en serait-il pas l'ami intime de Cicéron, Varron, qui aimait l'antiquité avec tant de passion et qui avait fait une collection de portraits des poëtes en plaçant une inscription de quelques vers au bas de chacun d'eux?

CHAPITRE II

Ennius.

I. Sa vie. — II. Ses œuvres dans le genre dramatique. Ses quelques *comédies*. Grand nombre de ses *tragédies*. Principaux modèles qu'il s'y proposait et sa manière de les imiter. Pensées philosophiques qu'il y répandait. Expression donnée aux sentiments mis en scène. — III. Ses œuvres dans le genre narratif et épique. Poème sur les *Sabines*. Poème sur *Scipion*. Grand poème intitulé *les Annales*. Abandon du vers saturnien; emploi de l'hexamètre. Analyse du premier livre des *Annales;* ce qui le distingue des autres. Analyse des dix-sept livres suivants. Défauts et qualités de ce travail considérable. — IV. Œuvres dans le genre didactique et compositions diverses. Le *Protrepticus ou Præcepta*. Introduction à Rome du poème philosophique : *L'Épicharme et l'Évhémère*. Le *Sota*. Les *Heduphagetica*. Les *Saturæ*, où Ennius se montre le précurseur de Lucilius. Essai dans le distique élégiaque. — V. Conclusion. Services rendus à la langue et à la versification latines. Jugements des écrivains anciens sur Ennius.

I

S'il fallait suivre avec une rigueur absolue l'ordre chronologique des naissances, c'est Plaute dont je devrais parler immédiatement; mais celui-ci s'est renfermé dans un seul genre de poésie et j'aime mieux rapprocher de Livius Andronicus et de Nævius un poète qui, comme eux, s'est exercé dans des compositions très variées et dont la naissance d'ailleurs n'est séparée de celle de Plaute que par un léger intervalle de quelques années.

Q. Ennius naquit, en effet, en l'an 515 de Rome (239 av. J.-C.), c'est-à-dire, l'année même qui suivit la première

représentation dramatique de Livius Andronicus. Fils de parents libres, qui descendaient, disait-on[1], du roi Messape, il eut pour berceau, dans le pays anciennement occupé par les Messapiens, que les Romains avaient soumis vingt-sept ans auparavant, la petite ville de Rudies, dont le nom ne devait rester glorieux que par lui[2]. De même que Livius Andronicus, il puisa donc, tout jeune, sous le ciel de l'Italie méridionale, aux sources de la civilisation hellénique. Car, si la plupart des Rudiens ne parlaient couramment qu'un dialecte, moitié grec, moitié barbare, les plus civilisés d'entre eux pratiquaient le grec dans toute sa pureté, ce qui ne les empêchait pas de savoir l'osque et aussi l'idiome des conquérants, le latin. Il n'eut ainsi qu'à écouter les leçons paternelles pour apprendre ces trois langues, dont le parfait usage et la possession complète lui firent dire plus tard qu'il possédait trois âmes[3]. Le grec lui ouvrit dès lors le riche trésor de sa littérature. Peut-être même, malgré le grand amour qu'il portait à son humble patrie, l'abandonna-t-il de bonne heure pour aller chercher à Tarente toutes les ressources nécessaires à son instruction.

Mais, à cette époque, il n'était pas permis à un homme libre de se livrer uniquement à l'étude des lettres. Pendant la seconde guerre punique il dut prendre rang dans les troupes auxiliaires des légions romaines; il s'y conduisit en valeureux soldat[4] et s'y acquitta avec non moins d'intelligence que de bravoure des fonctions de centurion. Il se trouvait en Sardaigne, lorsque vers la fin de la guerre (550 de Rome), Caton, alors questeur du proconsul Scipion l'Africain, traversant cette île à son retour de Carthage,

(1) Sil. Italic., *Punic.*, XII, 393; Servius, *Æn.*, VII, 691.

(2) « Rudiæ genuere vetustæ,
Nunc Rudiæ solo memorabile nomen alumno ».
Sil. Ital., *Punic.*, XII, 396.

Cf. D. D'Angelis, *Della patria d'Ennio dissertazione*, Rome, 1701, in-8.

(3) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XVII, 17 : « Q. Ennius tria corda habere se dicebat, quod loqui græce et osce et latine sciret ».

(4) Claud., *El. Stilic.*, III, 3, 12.

l'y rencontra, se prit pour son mérite d'une admiration qu'il fut loin de témoigner dans la suite aux amis des lettres grecques, et l'engagea si vivement à venir s'installer à Rome qu'il l'y entraîna, emmenant en sa personne, ont dit les historiens, un butin plus glorieux que s'il avait rapporté d'Afrique toutes les richesses des Carthaginois vaincus[1].

Avec la modestie qu'exigeaient ses ressources, Ennius s'établit à Rome dans une maisonnette du mont Aventin, non loin du temple de Minerve où se tenaient les assemblées de la corporation des scribes et des poètes. Il n'y était servi que par une seule domestique et y faisait de maigres repas[2], mais qu'assaisonnait, si l'on en croit Horace, un usage assez fréquent du falerne. Son goût pour le bon vin d'ailleurs, dont Horace ne parle que pour l'en féliciter et qu'il attribue à tous les véritables adorateurs des muses, y compris Homère[3], ne faisait aucun tort à ses qualités qui étaient nombreuses et des plus estimables. D'une sincérité et d'une loyauté à toute épreuve, « il portait écrites sur son front, comme il l'a dit, ses sympathies et ses inimitiés » :

> Ego eo ingenio natus sum, amicitiam
> Atque inimicitiam in fronte promptam gero[4];

et nous savons que le portrait fait par lui de l'aimable, sage et docte confident du consul Servilius Géminus semblait si bien le représenter lui-même, qu'on avait voulu y voir sa propre image.

> Hocce locutu' vocat, quocum bene sæpe libenter
> Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum
> Comiter impertit, magna quum lassu' diei
> Parti fuvisset, de summis rebu' gerundis,

(1) Æm. Probus, *Vita M. Porcii Catonis*, 1; Aur. Vict., *De viris illustribus*, 47.
(2) Cic., *De Senect.*, 5.
(3) Hor., *Epist.*, I, 19, v. 1-7.
(4) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XIX, 8.



Consilio, indu foro lato, sanctoque senatu ;
Cui res audacter magnas, parvasque, jocumque
Eloqueretur ; tincta malis, et quæ bona dictu
Evomeret, si qua vellet tutoque locaret ;
Quocum molta volutat gaudia clamque palamque ;
Ingenio quoi nulla malum sententia suadet,
Ut faceret facinus levis aut malu'; doctu', fidelis,
Suavis homo, facundu', suo contentu', beatus,
Scitu', secunda loquens in tempore, commodu', verbûm
Paucûm ; molta tenens antiqua, sepolta, vetusta.
Quæ faciunt mores veteresque novosque tenentem ;
Moltarum veterum legum Divumque hominumque
Prudentem ; qui multa loqui ve tacere ve posset.
Hunc inter pugnas compellat Servilius sic.

A ces mots, Servilius appelle celui que souvent il se plaisait à admettre au partage amical de sa table, de son entretien et de ses secrets, lorsqu'il s'était fatigué, une grande partie de la journée, à traiter les affaires de l'État ou dans le vaste Forum ou dans l'enceinte sacrée du Sénat; devant qui il n'éprouvait aucune crainte à dire toutes choses, qu'elles fussent de grande importance ou peu graves et peu sérieuses ; dans les mauvaises impressions comme dans les bonnes le sûr confident de toutes ses pensées; le compagnon de tous ses plaisirs dans l'intimité comme en public; l'homme exempt de tout mauvais sentiment, incapable de mal faire soit par légèreté soit par méchanceté; instruit, fidèle, doux, affable, content de ce qu'il a et heureux de son sort; plein de bon sens, parlant à propos, d'humeur facile, point verbeux; sachant beaucoup de ces faits de l'antiquité que le temps a ensevelis dans l'oubli; connaissant les mœurs anciennes comme les mœurs nouvelles; ayant l'intelligence des lois divines et humaines; capable enfin de beaucoup dire et aussi de bien se taire. Tel est celui que Servilius, au milieu des combats, appelle auprès de lui et à qui il s'adresse en ces termes...

Si réellement ce portrait, que nous a conservé Aulu-Gelle [1], donnait exactement, comme l'assurait Ælius Stilon, l'idée du caractère et de l'esprit d'Ennius, il faut avouer qu'il était doué de toutes les qualités nécessaires pour avoir des âmis jusque dans les rangs les plus élevés de la

(1) *Noct. Att.*, XII, 4.

société romaine. Et, en effet, non seulement son bon cœur, qui lui faisait partager sa demeure avec le poète comique Cæcilius, lui avait valu l'affection de la plupart de ses confrères; mais en donnant, comme Livius, des leçons de grec et de latin aux jeunes gens des grandes familles, à qui il ne négligeait pas de lire les principaux passages de ses premières œuvres poétiques, il n'avait pas tardé à s'acquérir une renommée qui l'avait introduit auprès des hommes les plus illustres de la République, et ceux-ci, dès qu'ils l'avaient connu, l'avaient pris en assez grande estime pour l'admettre en leur intimité. Scipion Nasica, par exemple, qui passait pour le meilleur des gens de bien et qui, en cette qualité, avait reçu, peu auparavant, de l'assemblée du peuple la mission d'aller recevoir à Ostie l'image phrygienne de la mère des dieux, entretenait avec lui les relations les plus suivies; une anecdote plaisante, que nous lisons dans le *De Oratore*, nous montre jusqu'à quel point le poète en usait familièrement avec un tel personnage. « Scipion Nasica, raconte Cicéron [1], était allé chez le poète Ennius et le demandait à sa porte. La servante répondit qu'il était sorti : Scipion devina bien que cette réponse était faite par ordre et qu'Ennius y était. Peu de jours après, celui-ci vint le voir à son tour, et comme il le demandait aussi à la porte : « Il n'y est pas, cria Scipion lui-même. — Comment! dit Ennius; est-ce que je ne reconnais pas votre voix ? — Quel aplomb est le vôtre, répliqua Scipion : lorsque je vous ai demandé, j'ai cru votre servante qui me disait que vous étiez sorti; et vous ne voulez pas me croire moi-même. »

Ses deux plus puissants protecteurs, grands admirateurs l'un et l'autre de la civilisation hellénique, furent Marcus Fulvius Nobilior et Cornélius Scipion l'Africain. Lorsque Fulvius dut, comme consul, se mettre à la tête de l'armée dirigée contre les Étoliens, pour ne pas être privé de sa société, il l'invita à le suivre en son camp, et le rangea

(1) *De Orat.*, II, 68.

dans sa cohorte prétorienne, dans son état-major. Jamais poète n'avait reçu pareil honneur, ce qui fit que Caton, avec l'ardeur qu'il mettait à défendre les vieilles mœurs, dans un de ses discours acrimonieux, taxa le général de frivolité, et, par un méchant jeu de mots sur son nom, le traita de *Mobilior*. Mais Ennius, tout en prenant part en véritable soldat au siège et à la prise d'Ambracie, avait célébré dans ses vers le triomphe de son chef; celui-ci lui en témoigna ingénieusement sa reconnaissance en élevant, dans le cirque de Flaminius, un temple aux Muses, auxquelles il consacra les dépouilles de l'ennemi; et les sarcasmes de Caton furent si bien perdus que, cinq ans plus tard, le fils même de Fulvius, chargé de conduire des colonies militaires dans le Picénum, s'arrangea de façon à faire participer le vétéran de Sardaigne et d'Étolie au partage des terres; Ennius, sans se voir imposer l'obligation de vivre dans le pays, y reçut une petite propriété et, avec elle, ce titre de citoyen romain qu'il ambitionnait ardemment et qu'il revendiqua dès lors avec fierté[1].

Quant à Scipion l'Africain, jamais grand homme ne fut loué avec un enthousiasme plus sincère par un grand écrivain. Envers le riche et tout-puissant patron point de servilité, point de flatterie mercantile du docte client qui, par esprit de fière indépendance, se renferma, toute sa vie, dans un état de fortune des plus médiocres. Quelle simplicité pleine de noblesse en ce contact quotidien avec l'opulence et la grandeur! Mais aussi quelle majestueuse récompense d'un si pur désintéressement! Lorsque Ennius eut succombé sous le poids d'une vieillesse et d'une maladie aussi courageusement supportées que la pauvreté, le héros dont il avait célébré les exploits lui rendit le plus touchant des hommages, le plus digne assurément de leur généreuse amitié. Scipion voulut que les cendres du poète fussent déposées dans le monument de la famille des

(1) Il dit dans son poème épique :

« Nos sumu'Romani qui fuvimus ante Rudini. »

« Nous sommes Romain, nous qui autrefois étions de Rudies. »

[illegible] depuis son arrivée à Rome jusqu'à son dernier jour, c'est-à-dire durant trente-cinq ans, en servant sans cesse dans tout le domaine de la poésie les aptitudes variées dont il était doué. Il avait mis en lumière les lettres naissantes de la République, et, en s'attachant notamment à célébrer, sur les modes poétiques que n'avait pas connus Naevius, le développement de la grandeur de Rome et les actions de tous ses héros, il avait élevé à sa gloire politique et guerrière un monument durable. Il le savait et, loin de chercher à dissimuler sous une fausse modestie l'orgueil qu'il en éprouvait, il l'avouait hautement et proclamait, dans l'épitaphe qu'il s'était préparée, sa foi en la durée de son œuvre patriotique :

> Aspicite, o cives, senis Enni imaginis formam.
> Hic vestrum panxit maxima facta patrum.
> Nemo me lacrimis decoret, neque funera fletu
> Faxit. Cur ? volito vivus per ora virum.

Contemplez, citoyens, dans cette image, les traits du vieil Ennius. C'est lui qui décrivit les hauts faits de vos pères. Que personne, pour m'honorer, ne verse des larmes, ne pousse des lamentations funèbres. Pourquoi ? Parce que, vivant toujours, je vole sur les lèvres des hommes.

II

Dans le genre dramatique, Ennius est resté célèbre par ses tragédies qui ont été considérées de tout temps comme un de ses principaux titres de gloire. Non pas qu'il ait négligé la comédie : la preuve en est le témoignage de Térence qui, dans un de ses prologues [1], le cite, à côté de Nævius et de Plaute, parmi les poètes comiques dont il se glorifie de suivre les exemples; mais, malgré les efforts non douteux qu'il a faits pour réussir dans cette partie de l'art théâtral, il est certain qu'il n'y a pas eu le même succès que ses principaux émules. Avec un talent de composition égal au leur, il n'était doué ni de la grâce de Térence, ni de la verve et de l'entrain de Plaute et de Nævius; ce qui explique comment Volcatius Sédigitus, sans se mettre, cette fois, en contradiction avec l'opinion générale, a pu, dans son classement des poètes comiques de Rome, ne parler de lui qu'en dernier lieu et ne le nommer, comme il le dit, que par respect pour l'antiquité [2]. Sa nature le portait plutôt au pathétique, à la peinture des caractères héroïques, à l'expression des grandes passions et des sentiments violents : il était né pour la tragédie.

On ne saurait fixer d'une manière absolument précise le nombre de ses ouvrages tragiques. Bothe en compte vingt-

parlé que du soldat de Marathon en passant le poète sous silence. « Ce monument couvre Eschyle, fils d'Euphorion. Né Athénien, il mourut dans les plaines fécondes de Géla. Le bois tant renommé de Marathon et le Méde à la longue chevelure diront s'il fut brave : ils l'ont bien vu ! » Trad. de A. Pierron, Lib. Hachette, in-12, 1851.

(1) *Andr.*, v. 18.

(2) De ses comédies nous n'avons que quelques mots et trois titres : *Cupuncula*, *Pancratiastæ* et *Ambracia*. O. Ribbeck *(Comic. lat. reliq.)* pense que l'*Ambracia* était une *fabula prætextata* composée sur la prise d'Ambracie en l'honneur de Fulvius Nobilior.

huit; O. Ribbeck n'en admet que vingt-deux; mais, si la critique sévère de ce dernier nous incite à les réduire à ce nombre, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître qu'il y aurait de bonnes raisons pour donner quelque extension à ce catalogue, tout considérable qu'il est même en sa réduction. Par exemple, quand nous savons que la pièce intitulée *Euménides* a été faite à l'imitation d'Eschyle et quand nous ne découvrons dans la collection des fragments rien qui se rapporte à l'*Agamemnon* et aux *Choéphores*, qui sont pourtant les deux premières parties de la trilogie grecque dont les *Euménides* sont la conclusion, nous sommes bien en droit de nous demander comment Ennius aurait représenté celle-ci sans avoir donné l'ensemble.

Les titres et les fragments des vingt-deux tragédies cataloguées par O. Ribbeck prouvent abondamment que celui des trois grands tragiques grecs que le poète latin s'est plu à reproduire le plus souvent est Euripide. Car, s'il a emprunté les *Euménides* à Eschyle, l'*Ajax*, l'*Athamas* et le *Télamon* à Sophocle, c'est Euripide qui lui a servi de modèle pour l'*Hécube*, l'*Iphigénie*, la *Médée*, comme pour l'*Alexandre*, l'*Andromaque*, l'*Erechtée*, la *Ménalippe*, le *Phénix*, le *Télèphe*.

Comment imitait-il cet auteur favori ? Et d'abord retranchait-il, comme on l'a prétendu, des compositions qu'il transportait sur la scène romaine les prologues et les chœurs? Assurément non, puisque, dans plusieurs occasions, nous reconnaissons les uns et les autres. C'est bien évidemment le commencement du prologue de la Médée grecque que nous retrouvons dans ce premier fragment de sa Médée :

Utinam ne in nemore Pelio securibus
Cæsa cecidisset abiegna ad terram trabes;
Neve inde navis inchoandæ exordium
Cœpisset, quæ nunc nominatur nomine
Argo, qua vecti Argivi delecti viri
Petebant illam pellem inauratam arietis,
Colchis, imperio regis Peliæ per dolum!

Nam nunquam hera errans mea, domo efferret pedem
Medea, animo ægra, amore sævo saucia [1].

Plût aux dieux que jamais dans la forêt de Pélion les grands sapins ne fussent tombés sous la hache et qu'on n'eût pas entrepris d'en former le navire qu'on nomme Argo, qui a transporté dans la Colchide, à la voix artificieuse du roi Pélias, l'élite des Argiens pour y conquérir la toison d'or! Je n'aurais point vu Médée, ma maîtresse, sortir de son palais, errante sur la terre, l'âme inquiète, blessée d'un cruel amour.

Et c'est bien aussi le fonctionnement du chœur que nous montrent quelques autres vers de la même pièce dans une invocation faite aux dieux pour arrêter l'exécution du crime de la terrible femme :

Jupiter, tuque adeo summe sol qui omnis res inspicis,
Quique lumine tuo maria, terram, cælum contines,
Inspice hoc facinus, priusquam fiat, prohibessis scelus [2].

Jupiter et toi, Soleil, qui dans ta sublimité vois toutes choses, dont la lumière embrasse la mer, la terre et le ciel, vois les préparatifs de ce forfait, empêches-en l'accomplissement.

Mais ces emprunts étaient-ils toujours de simples traductions qui n'auraient fait de l'œuvre latine qu'une copie mot à mot de l'œuvre étrangère [3], ou bien comportaient-ils cette liberté d'imitation dont parle Cicéron pour la recommander aux philosophes romains et qui consiste à reproduire, non les phrases, mais le génie des modèles? L'auteur des *Tusculanes* nomme précisément Ennius en tête des poètes latins qui n'ont pas ignoré ce grand art d'une imitation libre [4] et les fragments qui nous restent en fournissent encore des preuves suffisantes. Tel est un morceau

(1) Cité par Cicéron plusieurs fois. Voir aussi *Rhet. ad Herenn.*, II, 22. — Cf. O. Ribbeck, *Med.*, fragm. I.

(2) Prob., *in Virg. Buc.*, VI, 31 ; Cf. Euripid., *Med.*, v. 1242 et suiv. — O. Ribbeck, *Med.*, fragm. XIV.

(3) « Fabellas latinas ad verbum a Græcis expressas. » Cic., *De Finib.*, I, 2.

(4) *Tuscul.*, I. 3 : « . . . Ennius, Pacuvius, Attius, multi alii, qui non verba, sed vim Græcorum expresserunt poetarum. »

de huit vers que cite Aulu-Gelle [1] comme extrait d'un chœur de l'Iphigénie, chœur de soldats fatigués d'une longue inaction, alors que, chez Euripide, le chœur était composé de femmes de l'Eubée visitant le camp des Grecs ; et voici comment parlent ces soldats, non sans montrer le goût de l'auteur pour l'importune figure de l'allitération si recherchée de tous les poètes primitifs de Rome :

> Otio qui nescit uti, plus negoti habet
> Quam (ille), qui est negotiosus (arduo) in negotio.
> Nam cui quod agat institutum 'st, nullo (quasi) negotio
> Id agit, id studet, ibi mentem atque animum delectat suum.
> Otioso in otio animus nescit quid velit.
> Hic itidem est : enim neque domi nunc nos nec militiæ sumus ;
> Imus huc, hinc illuc : cum illuc ventum est, ire illinc lubet.
> Incerte errat animus ; præter propter vitam vivitur [2].

Qui ne sait employer son loisir a plus d'occupation que l'homme sérieusement occupé. Car, lorsqu'on sait ce qu'on a à faire, on le fait comme sans travail, on s'y complaît, on s'y délecte l'âme et l'esprit. Mais, dans un loisir inoccupé, l'esprit ne sait ce qu'il veut. Ainsi de nous : nous ne sommes ni en paix ni en guerre : nous allons d'un côté, puis d'un autre, et puis nous revenons là d'où nous sommes venus, notre esprit erre incertain : c'est vivre en dehors, à côté de la vie.

Ce passage prouve en même temps combien Ennius aimait, dans son théâtre, à philosopher ; l'expression *philosophari* a même été placée par lui dans la bouche de Néoptolème, héros qui, semble-t-il, n'était pas très apte à en parler ; il lui faisait dire à la vérité,

> Philosophandum est paucis, nam omnino non placet ;
> Il faut philosopher sobrement, car en abuser ne convient pas [3] ;

mais il est probable que lui-même, avec les autres person-

(1) *Noct. Att.*, XIX, 10.

(2) O. Rib., *Iphig.*, fragm. III.

(3) Vers cité par Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, V, 15, et rappelé par Cicéron, en plusieurs de ses traités de rhétorique et de philosophie, *De Orat.*, II, 37 ; *Tuscul.*, II, 1 ; *De rep.*, I, 18. — O. Ribbeck l'a tout à fait modifié, *fragm. incert. nom.*, XIII.

nages, ne s'est pas toujours contenté de cette sobriété : d'autant plus qu'il savait en cela ne pas pouvoir déplaire à ses auditeurs et à ses lecteurs romains, grands amis des phrases sentencieuses et des moralités. Le nombre de maximes répandues ainsi dans les fragments laisse à penser qu'il les émettait en plus grande abondance encore qu'Euripide, à qui pourtant on a parfois reproché de les avoir prodiguées. Du reste beaucoup d'entre elles sont frappées de main de maître ; par exemple, la suivante, tirée de son *Phœnix* par Aulu-Gelle [1].

> Ea libertas est, qui pectus purum et firmum gestitat,
> Aliæ res obnoxiæ nocte in obscura latent ;

La liberté, c'est avoir un cœur pur et ferme ; autrement tout n'est qu'esclavage à la passion et reste plongé dans une sombre nuit ;

et celles-ci que Cicéron s'est plu à citer dans ses ouvrages de philosophie :

> Qui ipse sibi sapiens prodesse nequit, nequidquam sapit [2].

Qui ne sait pour soi-même user de sa sagesse, est vainement sage.

> Benefacta male locata malefacta arbitror [3].

Faire du bien en le plaçant mal, c'est mal faire, à mon avis.

> Qui volt esse quod volt, ita dat se res, ut operam dabit [4].

Qu'on veuille bien ce qu'on veut, le succès se donnera dans la mesure de la peine qu'on se sera donnée.

> Amicus certus in re incerta cernitur [5].

C'est dans un temps peu sûr que l'ami sûr se fait voir.

> Quem metuunt, oderunt ; quem quisque odit periisse expetit [6].

Celui qu'on craint, on le hait ; celui qu'on hait, on désire qu'il périsse.

(1) *Noct. Att.*, VII, 17. — O. Rib., *Phœnix*, fragm. II.
(2) *De Offic.*, III, 15. — O. Rib., *Medea exul*, fragm. XV.
(3) *De Offic.*, II, 18. — O. Rib., *Incert. nom.*, fragm. XLV.
(4) *De Nat. Deor.*, III, 26. — O. Rib., *Ex incert. incert. fab.*, fragm. XC.
(5) *De Amicit.*, 17. — O. Rib., *Incert. nom.*, fragm. XLIV.
(6) *De Offic.*, II, 7. — O. Rib., *Incert. nom.*, fragm. XXXVII.

....Homo qui erranti comiter monstrat viam
Quasi lumen de suo lumine accendat, facit ;
Nihilominus ipsi lucet, cum illi accenderit [1].

Montrer complaisamment le chemin à celui qui le cherche, c'est lui permettre en quelque sorte d'allumer son flambeau au nôtre, qui n'en brille pas moins pour nous après que le sien est allumé.

Peut-être était-ce cette dernière maxime qu'Ennius tenait à pratiquer lui-même lorsqu'il en répandait tant d'autres, et peut-être aussi avait-il en vue sa propre personne lorsqu'il disait :

Flammam sapiens facilius ore in ardente opprimit
Quam bona dicta teneat [2].

Il serait plus facile au sage d'étouffer la flamme dans sa bouche embrasée que d'y retenir des paroles utiles.

Toutes ses pensées sentencieuses néanmoins n'étaient pas bonnes à propager. Je ne lui reprocherai assurément, ni d'avoir, dans son *Iphigénie*, lancé, par la bouche d'Achille, quelques mordants sarcasmes contre les devins, « incapables, disait-il, de rien voir à leurs pieds alors qu'ils scrutent les profondeurs du ciel »,

Quod est ante pedes, nemo spectat : cœli scrutantur plagas [3];

ni de s'être âcrement moqué, dans son *Télamon*, de la science intéressée de ces diseurs de prétendus oracles, qui pullulaient à Rome :

....Superstitiosi vates, impudentesque arioli,
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat,
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam,

(1) *De Offic.*, I, 16. — O. Rib , *Incert. nom.*, fragm. XXIX.
(2) *De Orat.*, II, 54. — O. Rib., *Incert. nom.*, fragm. LIV.
(3) O. Rib., *Iphig.*, fragm. VIII. — Ce sarcasme est si bien en rapport avec le sujet de la fable l'*Astrologue qui se laisse tomber dans un puits*, que La Fontaine semble avoir répété le vers d'Ennius en disant :

Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête ?

Quibus divitias pollicentur, ab eis drachumam ipsi petunt.
De his divitiis sibi deducant drachumam, reddant cetera [1].

Prophètes de la superstition, impudents devins à qui la paresse, la folie ou la misère commandent leurs oracles, qui pour eux-mêmes ne savent point trouver un sentier et qui prétendent indiquer un chemin à autrui, qui nous promettent des trésors et nous mendient une drachme. Que de ces trésors ils prélèvent donc leur drachme et nous remettent le reste !

Je suis convaincu que les représentants officiels de la religion romaine ne voyaient pour elle aucune offense dans ces traits dirigés contre des charlatans, qu'ils eurent eux-mêmes à combattre plus d'une fois au milieu des calamités publiques et qui disposaient la plèbe ignorante à la crédulité la plus grossière [2]. Mais n'auraient-ils pas pu s'émouvoir à l'audition de ce passage de la même tragédie ?

Ego deum genus esse semper dixi et dicam cælitum ;
Sed eos non curare opinor quid agat humanum genus :
Nam si curent, bene bonis sit, male malis, quod nunc abest [3].

Il y a des dieux, habitants du ciel, je l'ai dit et le dirai toujours : mais je crois que ces dieux n'ont nul souci de ce que font les hommes ; car, s'ils s'en souciaient, le bonheur serait pour les bons, le malheur pour les méchants, ce qui n'est pas.

Ces vers, en effet, s'ils avaient été regardés comme l'expression de la pensée du poète, eussent été la négation publique de toute action de la divinité sur le genre humain

(1) Cic., *De Divinat.*, I, 58. — O. Rib., *Telam.*, fragm. II.

(2) Tite Live (XXV, 1) raconte comment, au temps d'Ennius précisément, au moment des succès d'Annibal, le peuple, fanatisé par les prophéties de devins de rien, n'ayant pu être ramené à la raison par les édiles, il fallut que le préteur de la ville, M. Atilius, usât de l'autorité d'un sénatus-consulte pour mettre fin aux vaines superstitions. Un fait semblable (Tit. Liv., IV, 30) avait eu lieu déjà, au cours d'une épidémie, à l'époque des hostilités contre les Véiens, sous le consulat de A. Cornélius Cossus et de T. Quinctius Pennus.

(3) Les deux premiers vers sont cités par Cicéron dans le *De Divinatione* (II, 50) et le troisième dans le *De Natura Deorum* (III, 32). — O. Rib., *Telam*, fragm. I.

et par suite l'affirmation de la vanité de tout culte religieux. Lucrèce, dans la hardiesse de son scepticisme, n'ira pas plus loin. Seulement, ici, le public ignorant le sentait et les gens intelligents ne s'y trompaient pas, le blasphème n'était qu'un moyen dramatique, un de ces cris de douleur qu'arrache naturellement à l'homme malheureux la violence de son désespoir et que, dans la représentation scénique des passions humaines, un auteur tragique a le droit de prêter à un de ses personnages sans encourir pour cela l'accusation d'en avoir voulu faire le principe d'une thèse philosophique. On fut d'autant moins porté à en accuser Ennius qu'on avait l'habitude de voir en lui le plus pathétique des tragiques, celui qui savait le mieux donner à ses acteurs le langage approprié à tous les sentiments du drame.

Et de fait rien de plus expressif, dans leur diversité, que les caractères qu'il mettait en scène au milieu des situations ou touchantes, ou terribles, ou pleines de grandeur que lui fournissaient l'ensemble des mythes de l'Iliade et tous les sujets traités sur le théâtre grec.

Un très court mais remarquable fragment du *Cresphonte* nous montre en présence Mérope et son père, l'une élevant respectueusement la voix pour lui demander les raisons qu'il a de vouloir l'éloigner de son mari, l'autre comptant sur son autorité paternelle pour la réduire au silence par une réponse brève :

Injuria abs te afficior indigna, pater.
Nam si improbum esse Cresphontem existimaveras,
Cur me huic locabas nuptiis ? Sin est probus,
Cur talem invitam invitum cogis linquere ?
. . . . — Duxi probum :
Erravi, post cognovi, et fugio cognitum [1].

Vous m'affligez à tort, ô mon père ; car, si vous regardiez Cresphonte comme un homme pervers, pourquoi me le faisiez-vous épouser ? Si, au contraire, c'est un homme de bien, pourquoi me

(1) O. Rib., *Cresph.*, fragm. III.

forcer à l'abandonner?... — Alors je le croyais honnête ; je me suis trompé ; depuis je l'ai connu, et, le connaissant, je le fuis.

Dans l'*Alexandre*, après la reconnaissance du fils de Priam[1], quand éclate une lutte ardente causée par la résistance de Cassandre, que l'esprit prophétique force à troubler la joie de sa famille, le poète tout d'abord exprime la douceur, l'abattement, la résignation de la malheureuse jeune fille qui voudrait et sent ne pouvoir se soustraire à son fatal mystère ; puis, à mesure que la fureur divine se produit en elle, le désordre lyrique de ses idées suit les phases rapides de la vision qu'elle a de l'avenir. Elle voit la torche incendiaire, qu'Hécube, dans un rêve fatidique, a cru mettre au monde ; et le jugement entre les trois déesses, cause de l'arrivée funeste de la femme de Sparte ; et la flotte grecque qui couvre de soldats les rivages troyens ; et le cadavre déchiré d'Hector sur le sol ; et le cheval aux flancs remplis de guerriers qu'il produit au jour pour la ruine de Pergame. Ce *canticum*, d'un grand souffle, qui donnait à Cassandre, selon l'expression de Cicéron[2], la voix d'une divinité, après qu'on venait de l'entendre parler en jeune fille tendre et modeste, produisait, par le contraste bien rendu, un très puissant effet[3].

Dans l'*Andromaque prisonnière (Andromacha Æchmalotis)*, lorsque la noble épouse d'Hector s'est vu enlever le jeune Astyanax et, avec lui, sa dernière consolation, elle est désespérée, mais ses gémissements sont d'abord ceux d'une personne que l'abandon de tous a complètement abattue ; c'est par une gradation naturelle, à la pensée des malheurs

(1) Pâris et Alexandre ne sont qu'un seul et même personnage.

(2) « O poema tenerum, et moratum, atque molle ! » dit Cicéron des premières paroles de Cassandre, et il ajoute en citant les suivantes : « Deus inclusus corpore humano, jam non Cassandra loquitur ». *De Divinat.*, I, 31 ; Cf. *id.*, I, 35 ; *id.*, II, 55 ; Macrob., *Saturn.*, VI, 2

(3) L'ensemble de ce morceau comprend trop de vers pour être donné ici *in extenso*, on le trouvera (sous le n° I) dans le volume *Appendice*, que j'annexe à la présente histoire et auquel je renverrai dorénavant pour tout passage de semblable étendue.

répétés qui se sont appesantis sur elle et sur sa maison, que de cette tristesse contenue elle passe aux sanglots, aux mouvements passionnés de la douleur la plus déchirante. Il y a là une habileté de composition que savait faire valoir, comme l'indique Cicéron[1], le débit musical savamment gradué des meilleurs artistes et dont l'effet sur le public n'était pas moins sensible que celui du *canticum* de Cassandre.

Quid petam præsidi aut exequar ? quove nunc
Auxilio aut exili aut fugæ freta sim ?
Arce et urbe orba sum. Quo occidam ? Quo applicem ?
Quoi nec aræ patriæ domi stant, fractæ et disjectæ jacent,
Fana flamma deflagrata, tosti alti stant parietes
Deformati atque abiete crispa...
O pater, o patria, o Priami domus,
Sæptum altisono cardine templum !
Vidi ego te astante ope barbarica
Testis cælatis lacunatis,
Auro, ebore instructam regifice.
Hæc omnia vidi inflammari,
Priamo vi vitam evitari,
Jovis aram sanguine turpari.
Vidi, videre quod sum passa ægerrume,
Hectorem curru quadrijugo raptarier,
Hectoris natum de muro jactarier[2] !

Comment chercher, trouver un appui ? A quel exil ? à quelle fuite recourir ? Sans citadelle, sans ville, où me diriger ? où me réfugier ? Je n'ai même plus les autels paternels ; ils ont été brisés et gisent dispersés ; de nos temples incendiés les murs seuls restent debout brûlés, affreux sous leurs lambris noircis. ... O mon père, ô ma patrie, ô maison de Priam, sainte demeure aux portes retentissantes ! Je t'ai vue dans l'éclat de tes richesses, avec tes voûtes sculptées, tes royaux ornements d'or et d'ivoire... J'ai vu tout cela livré aux flammes, Priam ravi de force à la vie, l'autel de Jupiter souillé de son sang... J'ai vu, spectacle qui me déchirait le cœur, Hector traîné

(1) Cic., *De Orat.*, III, 26.
(2) O. Rib., *Androm. Æchmal.*, fragm. IX et XII.



derrière le quadrige du vainqueur, le fils d'Hector précipité du haut des murs !

La torture des remords et de la terreur religieuse qui les accompagne était décrite avec la même vigueur dans l'*Alcméon*. Meurtrier de sa mère, Alcméon, poursuivi, comme Oreste, par les reproches de sa conscience, exilé, misérable, déplorait ses maux devant la fille du roi qui pouvait le sauver, et, pendant que [1], d'une voix basse, hésitante, tremblante, il faisait ce sombre récit, peu à peu son imagination se surexcitait, il finissait par voir surgir devant lui les furies, qui le menaçaient de leurs torches ardentes, et à grands cris il appelait la noble jeune fille à son secours :

Multis sum modis circumventus, morbo, exilio, atque inopia ;
Tum pavor sapientiam omnem mi exanimato expectorat ;
Mater terribilem minatur vitæ cruciatum et necem,
Quæ nemo est tam firmo ingenio et tanta confidentia
Quin refugiat timido sanguen, atque exalbescat metu... [2].
.... Unde hæc flamma oritur ?
Incedunt, incedunt, adsunt, adsunt, adsunt, me expetunt,
Fer mi auxilium, pestem abige a me, flammiferam hanc vim, quæ me excruciat.
Cæruleo incinctæ angui incedunt, circumstant cum ardentibus tædis [3].

Tous les maux à la fois m'accablent, maladie, exil et misère. La frayeur bannit toute raison de mon âme abattue ; ma mère me menace d'une vie de tourments, d'une mort terrible. A une telle pensée, il n'est point de cœur si ferme où le sang ne se glace, point de front si intrépide qui ne pâlisse d'effroi... D'où vient cette flamme ?... elles viennent, elles viennent; les voici ! les voici ! les voici ! c'est moi qu'elles veulent. Porte-moi secours ; éloigne de moi ce fléau, cette flamme qui me torture. La ceinture brillante de noirs serpents, elles s'approchent, elles m'entourent de leurs torches ardentes.

(1) « Demissum et hæsitans et abjectum » dit Cicéron, *De Orat.*, III, 58.
(2) Cic., *De Orat.*, id. — O. Rib., *Alcm.*, fragm. II.
(3) *Acad.*, II, 28 ; — O. Rib., *id.*, fragm. IV.

Le sentiment de la vengeance se traduisait dans le *Thyeste* en imprécations d'une telle énergie qu'elles eurent chez les Romains une célébrité proverbiale : on appela du nom de *preces Thyestheae*[1] celles dont la violence ne pouvait être dépassée. Cette composition, la dernière en date de toutes celles d'Ennius et qu'il composa à l'âge de soixante-dix ans, prouvait qu'il avait gardé jusque dans les derniers moments de sa vie la puissance entière de ses moyens dramatiques. Il y représentait la scène où le malheureux père, après avoir découvert la vérité de l'horrible festin que lui a servi la férocité de son frère, se sent d'abord anéanti, veut renoncer à la société des hommes, puis, à mesure qu'il exprime sa douleur, y puise une colère qui va grandissant jusqu'à ce qu'elle éclate en terribles malédictions.

> Ipse summis saxis fixus asperis, evisceratus,
> Latere pendens, saxa spargens tabo, sanie et sanguine atro.
> Neque sepulcrum, quo recipiat, habeat portum corporis,
> Ubi, remissa humana vita, corpus requiescat malis[2].

Que sur la pointe aiguë d'un roc il reste cloué, les entrailles sorties, les flancs en lambeaux, noircissant l'écueil de ses chairs pourries et de son sang venimeux ! Qu'il n'ait point de tombeau pour le recevoir, pour offrir à ses restes le port où, la vie terminée, ils trouvent le repos de leurs maux !

A tous ces morceaux qui, en exprimant si vivement la vengeance et la haine, le remords et l'effroi, la douleur, l'égarement et le désespoir, étaient capables de tant émouvoir le public, combien d'autres ne concouraient-ils pas au même effet par la peinture, non moins pathétique, des sentiments les plus nobles, tels que la générosité et l'esprit de sacrifice, le courage et la grandeur d'âme !

Les Romains, si sensibles à la force morale et au dévouement patriotique de leurs grands hommes, pouvaient-ils

(1) Hor., *Epod.*, V, 86,
(2) O. Rib., *Thyest.*, fragm. XI.



ne pas apprécier, dans l'*Erechthée*, l'élévation du langage de la reine qui dévoue sa noble et tendre progéniture à la mort pour le salut de ses concitoyens ?

Quibus nunc ærumna mea libertatem paro,
Quibus servitutem mea miseria deprecor [1] :

C'est leur liberté qu'assure ma peine, c'est de la servitude que les préserve mon malheur.

Pouvaient-ils, dans le *Télamon*, entendre sans admiration le père d'Ajax qui reçoit la nouvelle de la mort de son fils par ces paroles stoïques ?

Ego cum genui, tum morituros scivi et ei rei sustuli.
Præterea ad Trojam cum misi ad defendendam Græciam,
Sciebam me in mortiferum bellum, non in epulas mittere [2].

Dès que mes fils naquirent, je savais qu'ils mourraient et avec cette pensée je les ai élevés. De plus, quand je les envoyai vers Troie pour défendre la Grèce, je savais que c'était à une guerre meurtrière et non à un festin que je les envoyais.

Et, dans l'*Achille*, ne reconnaissaient-ils pas des héros dignes des leurs, quand ils assistaient à la rencontre d'Eurypyle, grièvement blessé, et de son ami Patrocle ? Eurypyle, sans aucune plainte indigne de son courage, prie Patrocle de bander sa plaie ; Patrocle ne peut s'empêcher de lui demander tout de suite des nouvelles du combat ; et Eurypyle les lui donne. Un même sentiment patriotique surmonte chez l'un la souffrance, chez l'autre la pitié, et fait de cette scène, vraiment grande, une des plus belles du théâtre ancien. Cicéron, qui savait par cœur les tragédies d'Ennius et qui en citait des passages à chaque instant dans ses ouvrages, l'analyse avec un soin tout particulier [3], la loue avec enthousiasme et montre, par ce qu'il en dit, comment, dans les dernières années de la République, les composi-

(1) Aul. Gel., *Noct. Att.*, VI, 16. — O. Rib., *Erecht.*, fragm. I.
(2) Cic., *Tuscul.*, III, 13. — O. Ribb., *ex incert. incert. fal.*, fragm. XLV.
(3) *Tuscul.*, II, 15 et 16. — Voir cette analyse, *Appendice*, II.

tions dramatiques du vieux poète étaient encore représentées sur le théâtre de Rome, où le plus célèbre des acteurs tragiques, Æsopus, les faisait applaudir au milieu d'une émotion générale.

III

Les nobles sentiments à l'expression desquels se prête aisément la poésie dramatique sont aussi l'aliment essentiel des poèmes narratifs destinés à glorifier les vertus guerrières d'une nation. Non moins que vers la tragédie Ennius se sentait donc porté vers ce genre de composition. Il y acquit une renommée plus grande encore que dans le drame.

Nous ne pouvons rien dire de son poème sur les Sabines, que nous ne connaissons que par une citation de Macrobe[1], composée de quelques mots insignifiants tirés, dit cet auteur, du livre quatrième, ce qui prouve que l'œuvre ne manquait pas de développement.

Il n'y a pas non plus à s'étendre beaucoup sur le poème intitulé *Scipio*, qu'il composa en l'honneur de son illustre protecteur, le premier Africain. Ce qui nous en reste ne suffit pas pour en essayer la reconstruction. On y voit du moins qu'il y employait des vers de diverses mesures et notamment le septénaire trochaïque auquel il réussissait à donner quelque chose de la sévérité des purs tétramètres grecs. On y prend aussi une haute idée de la noblesse du style dans lequel l'ouvrage entier était écrit. La description, par exemple, du calme solennel de toute la nature au moment du départ de la flotte romaine pour l'Afrique est d'un grand effet :

(1) *Saturn.*, VI, 5.



.....Mundus cæli vastus constitit silentio,
Et Neptunus sævus undis asperis pausam dedit.
Sol equis iter repressit ungulis volantibus :
Constitere amnes perennes, arbores vento vacant[1].

La vaste voûte du ciel s'est arrêtée en silence ; le farouche Neptune a permis une trêve à l'agitation de ses ondes ; le soleil dans sa carrière a retenu ses chevaux aux pieds ailés ; les fleuves ont suspendu leurs cours éternel ; aucun souffle n'agite plus les arbres.

L'apostrophe mise dans la bouche de Scipion, qui félicite sa patrie de n'avoir plus à redouter d'ennemis grâce à lui-même, respire une fierté comparable à celle du magnifique panégyrique personnel prononcé par lui, à ce que rapporte Tite-Live[2], lors de l'accusation des deux Pætilius.

Desine Roma tuos hostes. . . . . .
Nam tibi munimenta mei peperere labores.
. . . . Testes sunt
Lati campi, quos gerit Africa terra politos[3].

Cesse, ô Rome, de craindre tes ennemis... Car mes travaux t'ont munie d'un rempart... J'en atteste les vastes plaines dont la terre d'Afrique étale la richesse.

Les termes élevés ne manquent jamais au poète pour témoigner l'enthousiasme que lui inspire son héros,

Quam tantam statuam statuet populus romanus
Quamve columnam, quæ teque et tua gesta loquatur[4] ?

Quelle statue, quelle colonne t'érigera le peuple romain, qui puisse tout dire et de toi et de tes hauts faits ?

ni même pour marquer l'admiration que le héros, à son

(1) Vers cités par Macrobe, qui (*Saturn.*, VI, 2) les rapproche d'un passage de Virgile (*Æn.*, X, 100). Voir Vahlen, *Ennianæ poesis reliquiæ*, p. 156, *Scip.*, fragm. IV.

(2) Tit. Liv., XXXVIII, 50.

(3) Cic., *De Fin.*, II, 32 ; *De Orat.*, III, 42 ; Nonius, au mot *politiones*. Vahlen, p. 157, *Scip.*, fragm. X.

(4) Vahlen, p. 156, *Scip.*, fragm. VII.

tour, éprouve pour le poète ; car voici comment Ennius se fait interpeller par Scipion au début d'un entretien :

Enni poeta, salve, qui mortalibus
Versus propinas flammeos medullitus [1].

Salut, Ennius, poète qui pour les mortels répands des vers enflammés puisés au plus profond de ton cœur.

Quelque mérite néanmoins qu'ait eu ce poème et quelque éloge qu'à son sujet le vainqueur des Carthaginois ait pu réellement donner à celui qui mettait tant d'ardente conviction à célébrer la grandeur de son triomphe, il est très probable que, s'il n'avait écrit que le *Scipio*, Ennius, comme poète épique, malgré la supériorité évidente de la facture de ses vers, n'aurait pas été élevé par l'opinion des Romains au-dessus de l'auteur du *Bellum punicum*. Ce fut en entrant dans la voie même qu'avait ouverte Nævius qu'il le dépassa considérablement, non seulement parce qu'il donna au sujet traité une plus puissante envergure, mais parce que, dédaignant définitivement le rythme plein de raideur des Faunes et des Devins, délaissant même le septénaire trochaïque dont la monotonie ne convenait pas à une œuvre de très longue haleine, il dota [2] la poésie latine de l'hexamètre dactylique avec son arsis à deux temps, avec la souplesse de ses césures. Comme il voulut et sut chanter la glorieuse histoire de Rome dans le même mètre qu'Homère, il passa, quoi qu'eût fait son prédécesseur, pour le véritable père de l'épopée romaine.

Son poème *les Annales* ne comprenait pas moins de trente mille vers et il le distribua lui-même [3] en dix-huit livres.

(1) Nonius, aux mots *propinare* et *medullitus*. Vahlen, p. 155, *Scip.*, fragm. I.

(2) « Hexametros autem latinos primus fecisse Ennius traditur, eosque longos vocavit. » Isid., *Orig.*, I, 37.

(3) On a invoqué une phrase de Suétone (*De illustr. grammat.*, 2) pour dire et répéter que ce partage en 18 livres avait été fait par le grammairien Quintus Vargunteius; il suffit de lire attentivement le passage entier pour

Dès le début du premier livre, il prenait possession du grand rôle qu'il se sentait appelé à remplir dans la poésie latine; après avoir adressé aux Muses une invocation dans laquelle se trouvait ce vers d'une frappe déjà si magistrale,

Musæ quæ pedibus magnum pulsatis Olympum [1].
Muses qui de vos pieds foulez le vaste Olympe,

il expliquait par un songe merveilleux sa vocation poétique. A son retour de Sardaigne, disait-il, dans le port de Luna, il avait rêvé qu'Homère lui apparaissait sur le Parnasse,

. . . . Visus Homerus adesse poeta,
Ei moihi, qualis erat [2]....

lui dévoilait les secrets de la création et de la mort et lui révélait que, par suite de la migration des âmes dans des corps successifs, la sienne à lui Ennius, autrefois logée dans le corps d'un paon, lui était venue, en passant par Pythagore, d'Homère lui-même. Du récit de ce beau songe, auquel Virgile a fort habilement emprunté quelques traits pour son songe d'Énée [3], il ne reste que quatre ou cinq vers didactiques, se rapportant à l'explication de la nature de l'âme; mais bon nombre d'écrivains de l'antiquité en ont parlé, certains satiriques, il est vrai, comme Horace [4] et Perse [5], en s'en moquant agréablement, mais d'autres en

reconnaitre qu'on l'a mal interprété; après avoir parlé du sectionnement en sept livres du poème de Nævius par Lampadion, Suétone parle des lectures et des commentaires publics que Vargunteius donnait des *Annales*, mais il ne lui en attribue nullement la division.

(1) Vahlen, p. 3; *Ann.*, I, fragm. 2. — Varro, *De Ling. lat.*, VII, 20; Serv., *in Æn.*, XI, 660.

(2) Vahlen, p. 4; *Ann.*, I, fragm. 7 et 8.

(3) *Æn.*, v. 270 et suiv. :

« In somnis ecce ante oculos mæstissimus Hector
Visus adesse mihi, largosque effundere fletus;...
Hei mihi, qualis erat!... »

(4) *Epist.*, II, 1, 50.

(5) *Sat.*, VI, 12.

l'admirant beaucoup, et quelques-uns même, comme Lucrèce[1] et Cicéron[2], en y attachant avec une valeur littéraire une importance philosophique.

Ainsi investi de la succession du grand poète de la Grèce, Ennius se croit bien permis « d'assurer, au loin, à ses chants une gloire éclatante chez les peuples de la terre ».

> Latos per populos terrasque poemata nostra
> Clara cluebunt[3].

Il aborde alors son vaste sujet, mais sans se faire un plan semblable à ceux d'Homère, qui se jette tout de suite au milieu des faits, dont il se réserve de donner plus tard les causes. Le titre choisi par lui indique suffisamment, au contraire, l'intention bien arrêtée de suivre exactement l'ordre des temps. Il commence, en effet, comme Nævius, par remonter à la légende de l'origine troyenne de Rome. Il rappelle, sans trop s'y attarder, semble-t-il, la destruction de Troie, le voyage d'Énée, son arrivée en Italie, son entrevue et son alliance avec le roi d'Albe.

> « Accipe daque fidem fœdusque feri bene firmum ».
> Olli respondit rex Albæ longai[4]...

« Recevez ma parole, donnez-moi la vôtre, et nouons une alliance bien solide ». — Le roi d'Albe la Longue lui répondit...

Enée meurt et laisse deux filles, dont la plus jeune, Ilia, quoique vouée au culte de Vesta, doit être la mère du fondateur de Rome. L'annonce de cette douloureuse mais glorieuse destinée est portée à la jeune fille par un songe

(1) *De Nat. rer.*, I, 113-127.

(2) *De Rep.*, VI, 5; *Acad.*, II, 16.

(3) Vahlen, p. 1; *Ann.*, I, fragm. 4. — En parlant d'Ennius et de la couronne rapportée par lui des sommets de l'Hélicon, Lucrèce se sert des termes mêmes de ce passage : « *Per* gentes... quæ *clara clueret.* »

(4) Valhen, p. 9; *Ann.*, fragm. 30 et 31. Macrobe (*Saturn.*, VI, 1) cite le premier de ces deux vers pour le comparer à celui de Virgile (*Æn.*, VIII, 150), dont le commencement est tout à fait le même : « Accipe daque fidem... »



prophétique. Cet avertissement, sous le voile confus d'un rêve désordonné, ne jette sur l'avenir qu'une demi-clarté, dont la lueur mystérieuse peut inquiéter, mais non blesser trop crûment, la pudeur virginale d'Ilia, et elle fait aussitôt le récit de sa vision à sa vieille sœur. Il y a là un morceau[1], le plus délicat peut-être du poème, qui dénote un art dont on aurait pu croire le vieux poète incapable, que Virgile seul, en sa délicatesse, égalera, et auquel Ovide, tout élégant qu'il est, n'atteindra pas quand il lui plaira, à plusieurs reprises[2], de traiter le même sujet.

Excita cum tremulis anus attulit artubu' lumen,
Talia commemorat lacrimans, exterrita somno :
« Eurudica prognata, pater quam noster amavit.
Vires vitaque corpu' meum nunc deserit omne.
Nam me visus homo pulcher per amœna salicta
Et ripas raptare locosque novos : ita sola
Postilla, germana soror, errare videbar,
Tardaque vestigare, et quærere te, neque posse
Corde capessere : semita nulla pedem stabilibat.
Exin compellare pater me voce videtur
His verbis : « O gnata, tibi sunt ante ferendæ
Ærumnæ, post ex fluvio fortuna resistet ».
Hæc effatu' pater, germana, repente recessit
Nec sese dedit in conspectum corde cupitus,
Quamquam multa manus ad cæli cærula templa
Tendebam lacrimans et blanda voce vocabam.
Vix ægro cum corde meo me somnu' reliquit ».

Quand, réveillée à ses cris, sa vieille compagne, tremblante, fut accourue, une lampe à la main, Ilia, tout en larmes, sous l'impression de la terreur d'un songe, lui dit : « O fille d'Eurydice qui fut aimée par mon père, les forces et la vie abandonnent en ce moment mon corps. J'ai cru voir un homme, beau de visage, qui m'entraînait sur une rive agréablement plantée de saules, en des lieux inconnus. Puis il me semblait, ô ma sœur, errer toute seule, chercher mon chemin à pas lents, te demander, et ne pouvoir dans mon trouble

(1) Vahlen, p. 10; *Ann.*, fragm. 34. — Cic., *De Divin.*, I, 20.
(2) *Amor*, III, *Eleg.*, VI, 47 et suiv.; *Fast.*, III, 11 et suiv.; *Trist.*, II, 259 et suiv.



Sans tarder, Vénus veut, d'une manière grandiose, s'acquitter de la protection qu'elle doit aux enfants d'Ilia, qui désormais représentent la race d'Énée ; elle forme le projet d'assurer, dès ce moment, leur apothéose pour le jour où cessera leur existence terrestre. Le conseil majestueux des dieux se réunit. Mars défend hardiment cette proposition devant Jupiter; mais la plus vénérée d'entre les déesses, Junon, fille de Saturne, la combat,

Respondit Juno Saturnia sancta dearum[1];

et déjà Vénus s'alarme, quand le maître des dieux, la cause entendue, laisse voir un de ces sourires de sa toute-puissance qui calment jusqu'aux tempêtes,

Jupiter hic risit tempestatesque serenæ
Riserunt omnes risu Jovis omnipotentis[2],

et prononce son arrêt en accordant à Mars pour Romulus seul la grande faveur demandée :

Unus erit quem tu tolles in cærula cæli
Templa[3].

Il sera le seul que tu élèveras aux célestes demeures.

Après avoir décrit cette scène céleste, qu'il imitait des assemblées des dieux racontées par Homère et qui, à son tour, devait servir de modèle à bon nombre de poètes latins, l'auteur développait toute la vie de Romulus. Les

(1) Vahlen, p. 12, *Ann.*, I, fragm. 46; Servius, *in Æn.*, IV, 576.

(2) Vahlen, p. 67, *Ann.*, incert. sedis fragm. 3; Servius, *in Æn.*, I, 254.

(3) Vahlen, p. 13, *Ann.*, I, fragm. 47. — Quelques éditeurs ne rangent que plus loin les fragments qui se rapportent à cette assemblée des dieux; mais il semble bien qu'Ennius l'avait mise dans son poème au moment de la naissance de Romulus et non au moment de sa mort. Car Ovide, qui était en possession des *Annales*, décrit, dans deux de ses ouvrages, l'apothéose du fondateur de Rome, et, les deux fois, non seulement il fait rappeler par Mars à Jupiter la promesse irrévocable, faite, à la naissance de Romulus, dans une assemblée solennelle des dieux, mais la promesse ainsi rappelée est exprimée par le vers même d'Ennius : « *Unus erit...* » *Metam.*, XIV, 814; *Fast.*, II, 487.

enfants d'Ilia, exposés sur une des rives du Tibre débordé, dans un lieu solitaire, sont, sous un figuier qui deviendra sacré, allaités par la louve.

> Lupu' femina feta repente
> Procubuit[1];

puis, quand les eaux sont rentrées dans leur lit, les bergers, qui reviennent dans la vallée, les découvrent; la louve s'enfuit précipitamment au fond des bois,

> Hinc campos celeri passu permensa parumper
> Conjicit in silvam sese[2]:

et ses nourrissons, confiés aux soins d'Acca Larentia, grandissent, deviennent de vigoureux jeunes gens qui partagent la vie de fatigues et de brigandages des sauvages pasteurs. Rémus, dont s'emparent les satellites d'Amulius, est amené devant lui et répond hardiment à ses menaces :

> Qui vicit non est victor, nisi victu' fatetur[3]:

Il ne suffit pas de vaincre pour être vainqueur, il faut l'aveu du vaincu ;

il est délivré ; il est reconnu, ainsi que son frère, par Numitor, qui, grâce à eux, prend possession de la royauté d'Albe et qui, en récompense, leur abandonne une région afin qu'ils y élèvent une nouvelle cité. Égaux en âge comme ils le sont en force et en autorité, ils se disputent l'honneur de tracer l'enceinte de cette ville, de lui donner un nom et d'y régner. Ils s'en remettent aux dieux : Rémus, sur l'Aventin, et Romulus, sur le Palatin, en présence de tous leurs compagnons attentifs, consultent le vol des

(1) Vahlen, p. 13, *Ann.*, I, fragm. 49. — Servius (*in Æn.*, VIII, 630) dit que tout le passage de Virgile, où il décrit sur le bouclier d'Énée l'enfance merveilleuse de Romulus et de Rémus, est une fidèle imitation d'Ennius : « Sane totus hic locus Ennianus est. »

(2) Vahlen, p. 14, *Ann.*, I, fragm. 53 ; Cf. Nonius, au mot *parumper*.

(3) Vahlen, p. 72, *Ann.*, incert. sed. fragm. 34. — Cf. Servius, *in Æn.*, XI, 306.



oiseaux; Romulus se voit favorisé par les auspices. Cette grande scène est décrite avec animation dans des vers que nous a conservés un passage du traité de *la Divination* de Cicéron[1].

Quelques fragments nous montrent ensuite qu'aucun des événements mémorables qui suivirent n'était passé sous silence; nous y voyons successivement: le nouveau roi défendant aux siens de franchir l'enceinte marquée par lui et immolant avec fureur son frère qui a bravé sa défense,

> Nec pol homo quisquam faciet impune animatus
> Hoc nisi tu : nam mi calido das sanguine pœnas[2] :

l'enlèvement des Sabines, qui restent en possession des Romains,

> Virgines nam sibi quisque domi Romanus habet sas[3];

la guerre qui en résulte; l'intervention, entre leurs époux et leurs frères, des Sabines « se plaignant, gémissant, pleurant, et suppliant »,

> Mærentes, flentes, lacrimantes, commiserantes[4];

et les prières de la fille du roi, Hersilia, qui fonde entre les deux peuples la paix et la concorde,

> Æternum seritote diem concorditer ambo[5];

l'organisation du nouvel état confédéré par la division en

(1) *De Divin.*, I, 48. — Voir ces vers, *Appendice*, III. — J'y suis le texte de Vahlen, p. 14; *Ann.*, I, fragm. 57.

(2) Vahlen, p. 16, *Ann.*, I, fragm. 58. — Macrob., *Saturn.*, VI, 1; Serv., *in Æn.*, IX, 422.

(3) Vahlen, p. 16, *Ann.*, I, fragm. 60. — Festus, au mot *Sas* (employé pour *Suas*).

(4) Vahlen, p. 17, *Ann.*, I, fragm. 65. — Cf. Diomed., II, Charisius, IV, au sujet du redoublement des consonnances, et *Rhet. ad Herenn.*, IV, 12.

(5) Vahlen, p. 18, *Ann.*, I, fragm. 68. — Charisius, I, au mot *concorditer*.

trois tribus, Titienses, Ramnenses et Luceres[1]; l'assassinat de Tatius par ceux auxquels il refusait justice d'un meurtre,

O Tite tute Tati tibi tanta tyranne tulisti[2]
O tyran, Titus Tatius, tels sont les maux que tu t'es attirés;

la disparition de Romulus; la douleur et les regrets éloquents des Romains,

Pectora... tenet desiderium, simul inter
Sese sic memorant: « O Romule, Romule die,
Qualem te patriae...., etc.[3] »

la consolation que leur apporte Proculus en leur racontant qu'il a vu leur roi, sur le char de Mars, au milieu de la foudre et des éclairs, monter au ciel pour y partager la vie des grands dieux,

Romulus in caelo cum dis genitalibus aevum
Degit[4];

le culte, enfin, dont Romulus est tout de suite honoré sous le nom de Quirinus sans être séparé de sa femme Hersilie, qu'on divinise sous le nom d'Hora,

Quirine pater, veneror Horamque Quirini[5].

Telle était la conclusion du premier livre, le plus épique

1. Varr., *De Ling. latin.*, V, 55.
2. Vahlen, p. 18, *Ann.*, I, fragm. 71. — Cf. Priscian., XII; Charisius, 17; *Rhet. ad Herenn.*, IV, 12. — Vers très souvent cité comme un exemple du goût exagéré des très anciens poëtes pour l'allitération.
3. Vahlen, p. 19, *Ann.*, I, fragm. 72; Cf. Priscian., VI; Cic., *De Rep.*, I, 41. J'ai donné et traduit ces vers à la page 70, en parlant de l'hypothèse de Niebuhr sur les légendes primitives de Rome transformées par lui en épopées populaires.
4. Vahlen, p. 19, *Ann.*, I, fragm. 73. — Serv., *in Æn.*, VI, 764; Cic., *Tuscul.*, I, 12.
5. Vahlen, p. 19, *Ann.*, I, fragm. 74. — Nonius, au mot *Hora*; Aul. Gel., *Noct. Att.*, XIII, 22.

assurément de tout le poème à cause des légendes attachées à l'histoire des origines de Rome, qui en formait la matière : le caractère merveilleux du récit permettait plus facilement à l'imagination du poète de se donner quelque essor en développements vraiment poétiques. Aussi est-ce de ce premier livre que les écrivains anciens nous ont livré le plus de passages par leurs citations : des six cents vers dont se composent les fragments qui nous restent de l'œuvre entière, un cinquième au moins en faisait partie.

Les livres II et III étaient consacrés aux rois de Rome. A la mort de Romulus, les Quirites prennent pour chef Pompilius, personnage religieux, qui passe pour suivre les conseils que lui donne la douce voix de la nymphe Egérie,

> Olli respondit suavis sonus Egeriaï[1],

et qui institue le culte des ancilles,

> Mensas constituit idemque ancilia[2],

ainsi que le collège des Flamines, le temple de la Bonne Foi et bon nombre des cérémonies de la religion romaine. Il a pour successeur Tullus Hostilius, sous le règne duquel Rome entre en lutte contre Albe la Longue. Alors a lieu le combat héroïque des Horaces et des Curiaces. La perfidie du dictateur des Albains, Mettius Fuffétius, reçoit un châtiment atroce, dont la représentation faite par Virgile sur le bouclier d'Énée[3] s'est inspirée de celle d'Ennius ; Tullus, après avoir fait écarteler le misérable par deux chars rapides tirés en sens contraires, livre aux oiseaux de proie les lambeaux de son corps,

> Volturus in spinis miserum mandebat homonem,
> Heu ! quam crudeli condebat membra sepulcro[4] !

(1) Vahlen, p. 20, *Ann.*, II, fragm. 1. — Varr., *De Ling. lat.*, VII, 42 ; Cf. Ovid., *Fast.*, III, 273 et *Metam.*, XV, 487, 550 ; Arnob., *Ado. gent.*, V, 1.

(2) Vahlen, p. 20, *Ann.*, II, fragm. 2. — Varr., *De Ling. lat.*, VII, 43.

(3) *Æn.*, VIII, 642 et suiv.

(4) Vahlen, p. 23, *Ann.*, II, fragm. 16. — Priscian., VI ; Charis., I ; Serv.

Un vautour, parmi les ronces, dévorait le malheureux, ensevelissant hélas ! ses membres dans quel cruel sépulcre !

La ville d'Albe est ensuite détruite au son de la trompette[1], et, si l'on en croit Servius, Virgile aurait encore emprunté à la scène de désolation décrite ici par Ennius un passage[2] de la peinture qu'il a donnée de la destruction du palais de Priam.

Après Tullus, la fondation d'Ostie par Ancus inaugure le commerce maritime de Rome :

> Ostia munita est; idem loca navibu' pulchris
> Munda facit; nautisque mari quæsentibu' vitam[3],

Ostie est bâtie; il en fait un port commode pour les beaux navires et pour les nautoniers qui demandent leurs moyens d'existence à la mer.

Mais, « quand le bon Ancus a fermé les yeux à la lumière du jour, l'autorité et le royaume passent à Tarquin » ;

> Posquam lumina sis oculis bonus Ancu' reliquit[4],
> Tarquinio dedit imperium simul et sola regni[5];

et celui-ci laisse, à son tour, le trône au fils d'une esclave, Servius, qui, dès l'enfance, « a reçu du ciel un heureux présage »,

> Olim de cælo lævum dedit inclytu' signum[6].

Puis vient avec l'horrible complot où l'on voit une fille scélérate forcer les chevaux de son char, malgré leur résistance, à passer sur le corps sanglant de son vieux père,

in Æn., VI, 595, au sujet des mots *volturus* et *homonem*. — L'image exprimée par le second de ces deux vers se retrouve dans Lucrèce, *De nat. rer.*, V, 991 : « Viva videns vivo sepeliri viscera busto. »

(1) Serv , *in Æn.*, II, 313.

(2) « At domus interior... » *Æn.*, II, 486.

(3) Vahlen, p. 24, *Ann.*, II, fragm. 28. — Festus, au mot *quæso*.

(4) Vahlen, p. 24, *Ann.*, III, fragm. 3. — Festus, au mot *sos*.

(5) Vahlen, p. 25, *Ann.*, III, fragm. 4. — Festus, au mot *solum*.

(6) Vahlen, p. 24, *Ann.*, III, fragm. 1. — Nonius, au mot *lævum*.



Atque gubernator magna contorsit equos vi[1],

l'avènement de Tarquin le Superbe, le dernier des rois de Rome, dont la tyrannie prend fin dans l'attentat de Sextus et la mort de la plus vertueuse des femmes.

Le IVe livre racontait l'établissement du gouvernement républicain, la guerre de Porsenna, avec ses actes de dévouement, l'invasion des Gaulois, saccageant la ville, « escaladant furieusement pendant une nuit le Capitole, dont ils massacrent les sentinelles »,

Qua Galli furtim noctu summa arcis adorti
Mœnia, concubia, vigilesque repente cruentant[2],

et chassés enfin par la valeureuse jeunesse que dirige Camille. Une éclipse de soleil y était mentionnée en termes que cite Cicéron[3] lorsque, dans son traité *de la République* il veut en fixer la date.

Les guerres contre les Samnites étaient le principal sujet du Ve livre; il n'en reste que huit ou neuf fragments composés de quelques mots et dont aucun n'appellerait l'attention, si l'on n'y comprenait[4] ce vers magnifique que Cicéron a si admirablement commenté et qui par la vérité, comme par la précision, lui a semblé un oracle émané du sanctuaire,

Moribus antiquis res stat Romana virisque[5],

Ses mœurs antiques et ses grands hommes font la puissance de Rome.

(1) Vahlen, p. 26, *Ann.*, III, fragm 12. — Charis., IV; Diomed., II; vers cité par Quintil., *Inst. Orat.*, VIII, 6.

(2) Vahlen, p. 28, *Ann.*, IV, fragm. 6. — Macrob., *Saturn.*, I, 4.

(3) *De Rep.*, I, 16 « ... Nonis Junis soli luna obstitit, et nox. » — Vahlen, p. 27, *Ann.*, IV, fragm. 4.

(4) Vahlen le range parmi ceux dont il ne sait pas la place qu'ils occupaient dans le poëme, *fragm. incertæ sedis*, 41; mais plusieurs commentateurs le mettent au Ve livre, dans le récit de cette guerre du Samnium pendant laquelle il y eut assez de grands hommes et toutes les vertus publiques furent assez bien pratiquées pour l'inspirer.

(5) Cic., *De Rep.*, V, 1; Cf. August., *De Civit. Dei*, II, 21.



invincibles jusque-là et qu'il a vaincus dans le combat, ont eux aussi triomphé de lui ».

Qui antehac invicti fuerunt, pater optime Olympi,
Hos et ego in pugna vici victusque sum ab isdem [1].

La noblesse de caractère, qui se dévoile dans cet aveu, se manifeste tout entière dans la réponse faite un peu plus tard aux envoyés du Sénat chargés de lui offrir une rançon pour les prisonniers romains :

Nec mi aurum posco nec mi pretium dederitis :
Non cauponantes bellum sed belligerantes,
Ferro non auro vitam cernamus utrique.
Vosne velit an me regnare hera quidve ferat Fors
Virtute experiamur. Et hoc simul accipe dictum :
Quorum virtutei belli fortuna pepercit,
Eorundem libertati me parcere certum est.
Dono, ducite, doque volentibu' cum magnis dis [2].

Je ne réclame pas d'or et vous n'avez pas de rançon à me donner. Ce n'est pas en trafiquants mais en soldats, c'est avec le fer et non avec l'or que les uns et les autres nous devons dans la guerre décider de notre vie. A qui de vous ou de moi appartiendra l'empire? Que décidera la volonté du sort ? Demandons-le à notre courage. Et pour le moment recevez de moi cette assurance : à ceux des vôtres à qui, malgré leur grand cœur, la fortune des combats a laissé la vie, je veux, moi, laisser aussi la liberté. Je les remets entre vos mains, emmenez-les, je vous les donne avec l'assentiment des grands dieux.

Voilà, selon l'expression de Cicéron, de qui nous tenons ces vers, qu'il cite dans son traité *Des Devoirs*, « des paroles vraiment royales et bien dignes de la race des Éacides ».

Le fragment suivant n'est pas moins remarquable. Il a trait au célèbre discours par lequel le vieil Appius Claudius fait rejeter, dans une des séances les plus mémorables du

(1) Vahlen, p. 32, *Ann.* VI, fragm. 12. — Osorius, IV, 1.
(2) Vahlen, p. 32, *Ann.*, VI, fragm. 13. — « Regalis sane, et digna Æacidarum genere sententia » *De Off.*, I, 12.



comme c'était le sujet du poème de Nævius, Ennius commençait par établir entre la poésie de son prédécesseur et la sienne cette comparaison, juste au fond, mais excessivement méprisante, dont j'ai déjà parlé [1] :

Scripsere alii rem
Versibu' quos olim Faunei vatesque canebant :
Cum neque Musarum scopulos quisquam superarat
Nec dicti studiosus erat [2].

Il passait alors rapidement sur les principaux faits et prenait soin d'introduire dans son récit des épisodes nouveaux, dont plusieurs sans doute n'étaient dus qu'à son imagination : tel l'entretien du consul Servilius Géminus et de son confident, dont le portrait, que j'ai fait connaître précédemment [3], fut regardé comme sa propre image.

A partir du VIIIe livre commençait la narration des événements qu'il avait pu connaître par lui-même : dans ce livre et le IXe était comprise en entier la seconde guerre punique, à laquelle il avait pris part. Aucune matière ne devait mieux convenir à l'énergie toute virile de sa poésie que ce terrible duel d'un homme de génie contre la nation de héros qu'il célébrait.

« Après que la Discorde affreuse a rouvert les portes d'airain du temple de Bellone »,

Postquam Discordia tetra
Belli ferratos postes portasque refregit [4],

Annibal pousse sa marche victorieuse en Italie, où ses victoires du Tessin, de la Trébie et de Trasimène invitent les Romains à la prudence. Cependant l'ambition et la violence de certains chefs sont sur le point de tout compromettre et il semble se produire dans les mœurs publiques

(1) Page 215 : la citation est traduite.
(2) Vahlen, p. 34, *Ann.*, VII, fr. 1. — Cic., *Brut.*, 18, 19 ; *Orat.*, 47, 51 ; *De Divin.*, I, 50 ; Varr., *De Ling. lat.*, VII, 36 ; Quintil., *Inst. Orat.*, IX, 4.
(3) Page 221.
(4) Vahlen, p. 40, *Ann.*, VIII, fragm. 2. — Servius, *in Æn.*, VII, 622.

un mouvement de décadence qui tend à donner le pas à la force brutale sur le droit et la raison :

Pellitur e medio sapientia, vi geritur res,
Spernitur orator bonus, horridu' miles amatur,
Haut doctis dictis certantes, sed maledictis,
Miscent inter sese inimicitiam agitantes.
Non ex jure manum consertum, sed mage ferro,
Rem repetunt regnumque petunt, vadunt solida vi [1].

La sagesse est bannie, la force décide : on méprise le bon orateur, on aime le farouche soldat. Disputant non pas avec la parole savante mais avec l'injure, on entretient partout la haine. Point de lutte juridique, mais c'est le fer à la main qu'on demande justice, qu'on prétend l'emporter ; on ne procède que par la force brutale.

Le maître de la cavalerie, Minucius Rufus, ne craint pas de critiquer amèrement la conduite de son général ; il porte au combat la partie de l'armée qu'il commande et l'expose à un massacre complet. Fabius, accourant au plus vite, les sauve de ce péril imminent, et les légions, le Sénat, Minucius lui-même rendent hommage à ce grand homme dont la valeur et la magnanimité égalent la sagesse. Son éloge est fait par Ennius en vers d'un caractère si austère et d'une facture si vigoureuse que Virgile n'hésitera pas à s'emparer de l'un d'eux [2] :

Unus homo nobis cunctando restituit rem.
Nænum rumores ponebat ante salutem ;
Ergo plusque magisque viri nunc gloria claret [3].

Un seul homme en temporisant a rétabli notre fortune. Il ne sacrifiait pas à de vaines rumeurs le salut de l'État ; aussi la gloire du héros, toujours subsistante, brille-t-elle sans cesse d'un plus vif éclat.

(1) Vahlen, p. 41, *Ann.*, VIII, fragm. 3. — Aul. Gel., *Noct. Att.*, XX, 18. Cf. Cic., *pro Murena*, 14 ; Lactant., *Div. Inst.*, V, 1.
(2) *Æn.*, VI, 846.
(3) Vahlen, p. 47 ; *Ann.*, IX, fragm. 8. — Macrob., *Saturn.*, VI, 1. Cf. Cic., *De Off.*, I, 24 ; *De Senect.*, 4 ; *ad Attic.*, II, 19 ; Ovid., *Fast.*, II, 241 ; Tit. Liv., XXX, 26 ; Polyb., III, 105.

Élève de Fabius, Paul-Émile veut imiter sa tactique; mais il a beau donner de sages conseils à son collègue Térentius Varron, lui dire :

« Præcox pugna' st...
Certare abnueo : metuo legionibu' labem[1] »;

« L'action est intempestive; je refuse tout combat, je crains pour les légions un désastre »;

Varron profite de ce que le commandement alterne chaque jour entre les consuls pour conduire l'armée si près de l'ennemi, que la bataille devient inévitable. Elle s'engage près de Cannes. Après avoir mis dans la bouche d'Annibal une allocution très vive, si l'on en juge par ce vers :

« Hostem qui feriet mihi erit Kartaginiensis[2] »,
« Qui frappera l'ennemi sera pour moi Carthaginois »,

Ennius faisait de l'action une peinture imitée de celles d'Homère et dans les fragments de laquelle on reconnaît facilement plus d'un passage non dédaigné par Virgile : « Donnant le signal, la trompette se répand en sons aigus... le cri retentissant, que poussent les deux armées, s'élève au ciel;... la plaine est comme hérissée de lances;... le jet continu des javelots forme une pluie de fer;... on combat pied contre pied, les armes s'entrechoquent;... la cavalerie s'avance et la terre ébranlée retentit sous le sabot des chevaux... »

Inde loci lituus sonitus effundit acutos[3];
Clamor ad cælum volvendu' per æthera vagit[4];
Densantur campis horrentia tela virorum[5];

(1) Vahlen, p. 42, *Ann.*, VIII, fragm. 8 et 9. — Nonius, au mot *præcox*; Diomed., I, p. 378 à propos du mot *abnueo*.

(2) Vahlen, p. 42, *Ann.*, VIII, fragm. 10. — Cic., *pro Balbo*, 22.

(3) Vahlen, p. 76, *Ann.*, incert. sed. fragm. 62. — Paul., Festus, au mot *lituus*.

(4) Vahlen, p. 76, *Ann.*, incert. sed. fragm. 60. — Varr., *De Ling. lat.*, VII, à propos du mot *clamor*.

(5) Vahlen, p. 43, *Ann.*, VIII, fragm. 12. — Priscian., IX.

Hastati spargunt hastas, fit ferreus imber[1];
Pes premitur pede et armis arma teruntur[2];
Consequitur, summo sonitu quatit ungula terram[3].

En apprenant la sanglante défaite, les Romains remplissent les temples, adressent leurs prières à Jupiter et aussi à Junon qui, « pour la première fois, s'apaise et leur devient favorable »,

Romanis Juno cœpit placata favere[4].

Aussi, quand Annibal se présente devant la ville, les dieux Lares réussissent-ils à l'en éloigner. Fabius et Marcellus recouvrent la Campanie; des deux grands chefs campaniens, l'un est fait prisonnier, l'autre est tué,

Summus ibi capitur meddix, occiditur alter[5].

Par une de ces réflexions philosophiques, qui n'étaient pas rares dans les *Annales*, le poète s'apitoie sur le sort de ce chef captif, Seppius Læsius, que la fortune semble n'avoir élevé d'une humble condition à la plus haute que pour le précipiter ensuite plus bas que jamais :

.... Mortalem summum fortuna repente
Reddidit, e summo regno ut famul infimus esset[6].

En un instant parfois la fortune fait descendre un mortel du sommet de la puissance suprême au rang des plus humbles esclaves.

La bataille du Métaure, en privant Annibal des secours apportés par son frère, déjoue ses espérances. Aux succès de Livius Salinator

(1) Vahlen, p. 43, *Ann.*, VIII, fragm. 13. — Macrob., VI, 1; *Æn.*, XII, 284.
(2) Vahlen, p. 81, *Ann.*, incert. sed. fragm. 95. — Vers cité par Hirtius, *Bell. Hisp.*, 31.
(3) Vahlen, p. 42, *Ann.*, VIII, fragm. 7. — Macrob., VI, 1; *Æn.*, VIII, 596.
(4) Vahlen, p. 43, *Ann.*, VIII, fragm. 15. — Servius, *in Æn.*, I, 281.
(5) Vahlen, p. 44, *Ann.*, VIII, fragm. 22. — Paul., Festus, au mot *meddix*.
(6) Vahlen, p. 48, *Ann.*, IX, fragm. 9. — Nonius, au mot *famul*. Cf. Lucr., *De nat. rer.*, III, 1032.

Livius inde redit magno mactatu' triumpho[1],

s'ajoutent ceux de Céthégus, qui au talent militaire unit le mérite d'une grande éloquence et qu'on surnomme pour cela « la fleur du peuple, l'âme de la persuasion »,

Flos delibatus populi suadæque medulla[2].

Dès lors Scipion pense qu'il est temps d'arracher le grand Carthaginois de l'Italie en attaquant Carthage, et « la farouche terre d'Afrique frémit d'un effroyable tumulte »;

Africa terribili tremit horrida terra tumultu[3].

Avant de livrer, à Zama, la bataille qui va décider des destinées du monde, les deux héros ont une conférence : l'Africain fait des propositions de paix non sans montrer au Romain, jusqu'ici invincible, combien le sort des batailles est variable :

Multa dies in bello conficit unus :
Et rursus multæ fortunæ forte recumbunt.
Haudquaquam quemquam semper fortuna secuta est[4].

En un seul jour, à la guerre, bien des entreprises s'accomplissent et, par un jeu contraire du sort, bien des fortunes sont renversées. La fortune n'a jamais suivi partout et toujours qui que ce soit.

Mais la paix sans une défaite de l'ennemi serait sans durée comme sans gloire; Scipion refuse, prend aussitôt d'habiles dispositions, harangue ses soldats et sort vainqueur de ce combat décisif : triomphe déjà célébré dans le poème spécial dont j'ai rendu compte plus haut et que le poète

(1) Vahlen, p. 45, *Ann.*, IX, fragm. 2. — Servius, *in Æn.*, IX, 641.

(2) Vahlen, p. 46, *Ann.*, IX, fragm. 4. — Cic., *Brut.*, 15; *De Senect.*, 14. Cf. Quintil., *Inst. Orat.*, II, 15.

(3) Vahlen, p. 46, *Ann.*, IX, fragm. 6. — Dans deux de ses traités de rhétorique Cicéron fait l'éloge de ce vers, qu'il donne comme exemple de la figure appelée métonymie. *Orat.*, 27; *De Orat.*, III, 42. Cf. Festus, au mot *metonymia*.

(4) Vahlen, p. 44, *Ann.*, VIII, fragm. 23. — Macrob., *Saturn.*, VI, 2. Cf. Virg., *Æn.*, XI, 425.

ne manque pas de glorifier de nouveau avec le même enthousiasme.

Des guerres puniques, Ennius passait à toutes les expéditions que Rome eut à entreprendre en ce temps-là et donnait aux faits contemporains un développement de plus en plus prolixe, de sorte que les derniers livres de son poème, dont chacun n'embrassait plus qu'un laps de temps de moins en moins long, devaient ressembler quelque peu à des mémoires poétiques. Il n'en reste d'ailleurs qu'un très petit nombre de fragments, pour la plupart fort courts et dont le classement en général prête beaucoup à la discussion.

Le X[e] livre commençait par cette invocation :

> Insece, Musa, manu Romanorum induperator
> Quod quisque in bello gessit cum rege Philippo[1],

Poursuis, Muse, et dis ce que chacun des généraux de Rome a fait dans la guerre contre le roi Philippe.

Il n'avait pour sujet que l'expédition dirigée contre la Macédoine. Un des passages que nous en avons, nous montre le consul T. Quinctius Flamininus, « cet homme pauvre de biens, mais riche de courage »,

> Ille vir haut magna cum re sed plenu' fidei,

en conversation avec un berger qui lui propose de le conduire, par un chemin inconnu, sur une hauteur qui domine le camp ennemi[2],

> O Tite, si quid te adivero curamve levasso
> Quæ nunc te coquit et versat in pectore fixa,
> Ecquid erit præmi[3] ?

O Titus, si je te viens en aide, si je soulage le souci qui en ce moment t'inquiète et pèse sur ton cœur, quelle sera ma récompense ?

(1) Vahlen, p. 50, *Ann.*, X, fragm. 1. — Aul. Gel., *Noct. Att.*, XVIII, 9. Cf. Festus, au mot *inseque*, synonyme de *dic*.

(2) Cf. Tit. Liv., XXXII, 9-11.

(3) C'est par le rappel de ces vers et de celui qui précède que Cicéron commence le traité *De Senectute* dédié à son ami Atticus. — Vahlen, p. 51, *Ann.*, X, fragm. 5.

Dans le XI[e] livre il était question de l'affranchissement de la Grèce, de la résistance de Caton à l'abrogation des lois contre le luxe et surtout des hauts faits de ce dernier dans la guerre en Espagne. Ennius, dit Cicéron[1], avait élevé Caton au ciel. Mais de ce grand morceau si élogieux nous ne possédons rien de significatif, si ce n'est peut-être deux vers que la plupart des commentateurs considèrent comme ayant fait partie d'une harangue militaire[2] prêtée à cet austère et vaillant général, mais que d'autres, comme Vahlen, reportent à une allocution du même genre prononcée, dans une autre partie du poème, par L. Scipion :

Nunc est illa dies, cum gloria maxima sese
Ostendat nobis, si vivimu' sive morimur[3].

Enfin est venu le jour où s'offre à nous une gloire immense, que nous vivions ou que nous mourions.

Le XII[e] livre, dont il semble bien ne subsister que trois vers, traitait de la guerre contre Nabis, tyran de Sparte, l'ancien allié du roi de Macédoine ; et la guerre contre Antiochus fournissait la matière des deux suivants. Un des quelques débris du XIII[e] livre montre l'humeur guerrière du roi de Syrie qui se plaint des conseils de prudence qu'à un certain moment lui donnait Annibal à la vue de troupes plus richement armées que valeureuses[4] :

Annibal audaci dum pectore de me hortatur

(1) « In cælum Cato tollitur ». *Pro Archia*, 9.

(2) Il faut remarquer qu'il y a dans Tite-Live (XXIV, 13) une allocution de Caton qui commence à peu près de même.

(3) P. 58, *Ann.*, XIV, fragm. 6 ; (d'après Priscien, X).

(4) D'après les premiers conseils d'Annibal, Antiochus n'aurait eu à intervenir personnellement que lorsque lui-même, parti avec onze mille hommes d'élite et cent vaisseaux, aurait réussi à soulever Carthage et à envahir de nouveau l'Italie. Le roi avait rejeté ce plan audacieux et alors Annibal avait exprimé des doutes sur le succès de l'entreprise telle que le roi la concevait ; car l'ensemble de l'armée syrienne ne lui inspirait aucune confiance. « Ne crois-tu pas que ceci suffise pour les Romains ? » lui disait Antiochus en lui montrant avec orgueil ses troupes dorées. « Oui certes, répondait-il, si avides qu'ils soient. »

Ne bellum faciam, quem credidit esse meum cor
Suasorem summum et studiosum robore belli[1];

Annibal avec audace m'exhorte à ne pas faire la guerre, lui que mon cœur croyait le plus empressé à me la conseiller et le plus désireux de l'entreprendre;

et un fragment du XIV[e] nous donne une partie des lamentations de ce malheureux roi après la bataille de Magnésie, cette cruelle défaite où la fortune plus forte que sa vaillance a indignement brisé, anéanti ses forces,

... « O cives, quæ me fortuna ferocem
Contudit : indigno bello confecit acerbo[2] !

Le XV[e] livre, en racontant la campagne d'Ambracie et les succès remportés sur les Étoliens, chantait les louanges de Fulvius Nobilior, ce général lettré qui avait eu l'habileté de se faire accompagner par le poète dans cette glorieuse expédition. On ne connaît d'une manière certaine que trois vers de cette partie du poème, avec ce renseignement de Macrobe, qu'elle renfermait un épisode qui représentait deux guerriers sortant par la porte d'une ville assiégée et faisant des assiégeants un carnage affreux. modèles du Bitias et du Pandarus de Virgile[3]. Mais il faut croire qu'Ennius y avait rempli à souhait son rôle d'historiographe, puisqu'il reçut, nous l'avons dit[4], et de Fulvius lui-même et de son fils les récompenses les plus dignes d'un noble caractère.

Si l'on s'en rapporte à Pline le Naturaliste, c'est la grande admiration qu'Ennius éprouvait pour L. Cæcilius Denter et son frère, qui lui aurait fait écrire le XVI[e] livre[5]. Il en reste une vingtaine de fragments, tous, moins deux, composés

(1) Vahlen, p. 56, *Ann.*, XIII, fragm. 4. — Aul. Gel., *Noct. Att.*, VII, 2.

(2) Vahlen, p. 58, *Ann.*, XIV, fragm. 8. — Priscian., X.

(3) « Item de Pandaro et Bitia aperientibus portas, locus acceptus est ex libro quintodecimo Ennii ». Macrob., *Saturn.*, VI, 2. Cf. *Æn.*, IX, 672.

(4) Page 223.

(5) « Q. Ennius Cæcilium Dentrem fratemque ejus præcipue miratus, propter eos sextumdecimum adjecit annalem ». Plin., *Hist. nat.*, VII, 29.

d'un vers unique, rendu presque insignifiant par son isolement. Toutefois des deux seuls qui sont formés de deux vers il en est un qui mérite d'être relevé parce qu'il exprime éloquemment la vanité de l'ambition des grands de la terre :

> Reges, per regnum, statuas sepulchraque quærunt;
> Ædificant nomen; summa nituntur opum vi[1].

Les rois, tout le long de leur règne, poursuivent des statues, des tombeaux; s'édifier un nom, voilà ce sur quoi se portent tous leurs efforts.

On sait si peu de chose du XVII[e] livre qu'on ignore même de quelle expédition il y était question ; mais il s'y trouvait une description de bataille qui égalait certainement les précédentes, si l'on en juge par ce passage où, après le cri de guerre poussé de part et d'autre, le choc des deux armées est comparé à « celui des vents, quand l'Auster, chargé de pluie, et l'Aquilon, qui souffle en sens contraire, s'efforcent à l'envi de soulever les flots de la vaste mer »,

> Tollitur in cælum clamor exortus utrimque[2].
> . . . .
> Concurrunt veluti venti cum spiritus Austri
> Imbricitor, Aquiloque suo cum flamine contra
> Indu mari magno fluctus extollere certant[3].

Enfin, le XVIII[e] livre racontait la guerre d'Istrie, guerre sans grande importance, mais dans laquelle la verve inépuisable du poète, alors âgé de soixante-sept ans[4], trouvait encore matière à des récits épisodiques dignes de l'antique

(1) Vahlen, p. 61, *Ann.*, XVI, fragm. 10. — Macrobe (*Saturn.*, VI, 1) cite ce passage et le rapproche de celui où Virgile, en parlant du combat de la phalange étrusque contre les escadrons arcadiens, emprunte à Ennius cette fin de vers expressive « *summa nituntur opum vi* » *Æn.*, XII, 552.

(2) Vahlen, p. 63, *Ann.*, XVII, fragm. 4. — Macrob., *Saturn.*, VI, 1. Le commencement de ce vers jusqu'au mot *exortus* se retrouve dans Virgile, *Æn.*, XI, 745.

(3) Vahlen, p. 64, *Ann.*, XVII, fragm. 5. — Macrob., *Saturn.*, VI, 2.

(4) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XVII, 21.

épopée héroïque. Tel ce morceau, qui représente la résistance obstinée d'un courageux tribun militaire[1], défendant contre un nombre considérable d'ennemis les enseignes de sa légion :

> Undique conveniunt velut imber tela tribuno :
> Configunt parmam, tinnit hastilibus umbo
> Ærato sonitu galeæ : sed nec pote quisquam
> Undique nitendo corpus discerpere ferro.
> Semper abundantes hastas frangitque quatitque :
> Totum sudor habet corpus, multumque laborat ;
> Nec respirandi fit copia : præpete ferro
> Histri tela manu jacientes sollicitabant[2].

De toutes parts, comme une pluie, tombent les traits dirigés sur le tribun ; ils percent son bouclier, qui, sous leur atteinte, rend des sons aigus, tandis que résonne sourdement l'airain du casque ; mais de tous ceux qui l'attaquent, nul ne peut déchirer son corps avec le fer. Les javelots vainement se multiplient, il les brise, il les rejette ; la sueur couvre entièrement son corps, dont la fatigue est extrême, et il ne peut respirer, tant les Istriens le harcèlent sans relâche de leurs traits rapides.

Quand le récit de la campagne était terminé, dans un épilogue émouvant, le vieux poète intervenait. Il rappelait à ses lecteurs son origine, ses longs travaux, la glorieuse récompense de son mérite, qui du Rudien avait fait un Romain[3], et il leur adressait ses adieux en se comparant « au coursier généreux qui, après avoir été souvent vainqueur dans la carrière olympique, maintenant consumé de vieillesse, a besoin de repos ».

(1) Tite-Live (XLI, 2) nomme ce héros M. Licinius Strabo, Macrobe l'appelle Cælius et plusieurs commentateurs, non sans vraisemblance, C. Elius ; il y avait, en effet, un tribun portant ce nom et ce prénom à l'armée qui fit la campagne d'Istrie.

(2) Vahlen, p. 65, *Ann.*, XVIII, fragm. 2. — Macrobe (*Saturn.*, VI, 3) compare ce combat à celui d'Ajax dans Homère (*Il.*, II, 102) et à celui de Turnus dans Virgile (*Æn.*, IX, 806-814).

(3) Voir note de la page 223.

Sicut fortis equus, spatio qui sæpe supremo
Vicit Olympia, nunc senio confectu' quiescit (1).

De l'analyse des *Annales*, que je viens de faire aussi complète que possible, il ressort qu'il n'y avait dans ce poème, à proprement parler, ni composition régulière avec un plan d'ensemble bien marqué d'avance, ni emploi continué d'un bout à l'autre des mêmes ressources poétiques. Le but de l'auteur étant de célébrer tout ce qui a fait la gloire de Rome, il ne se trace pas d'autre canevas, pour chanter la longue suite de tant de luttes guerrières, que celui qu'indique l'ordre chronologique des événements mêmes; et, comme la matière qui lui est fournie pour les commencements de Rome n'est pas de même nature que celle qui lui est présentée pour les faits récents ou contemporains, il se trouve ne pas pouvoir traiter identiquement l'une et l'autre. Il s'en suit une grande disproportion entre les périodes de temps qu'embrassent les premiers livres et celles que traitent les derniers : tandis que, dans ceux-là, la marche ailée de la poésie parcourt rapidement un long espace à travers les légendes traditionnelles et les grandes guerres qui ont réellement décidé de la fortune de Rome, dans ceux-ci, le récit des moindres campagnes se développe avec une telle complaisance, qu'ils finissent par ne s'appliquer, comme de véritables annales, qu'à l'histoire d'une seule année, et qu'ils prennent l'apparence de poèmes particuliers rattachés au reste comme des monuments élevés à la gloire d'un grand personnage encore vivant. Il s'en suit aussi que le merveilleux, qui fait le fond de la première partie du poème, s'efface à mesure qu'on s'avance dans la narration des faits précisés par l'histoire et disparaît vers la fin presque complètement. Le poète a beau alors, dans les plus grandes circonstances, à la bataille d'Héraclée et après la bataille de Cannes, par exemple, faire intervenir encore Jupiter ou Junon; il a beau, en commençant certains livres, adresser aux Muses des suppléments d'invocation,

(1) Vahlen, p. 66, *Ann.*, XVIII, fragm. 7. — Cic., *De senect.*, 5.

ces rares et courtes réapparitions de la fable ne sont plus amenées, on le sent trop, que par le désir de ne pas perdre tout à fait une habitude de l'épopée.

Il est facile, en outre, de relever dans le style des altérations fréquentes[1]; certaines tmèses bizarres telles que *« olli cere comminuit brum »* pour *« olli cerebrum comminuit[2] »*; des onomatopées non moins étranges, comme dans ce vers :

At tuba terribili sonitu *taratantara* dixit[3] ;

des expressions tout à fait rudes; des formes de versification peu souples, peu en rapport avec les règles que suivront plus strictement, dans la suite, les poètes d'un art plus avancé.

Mais, ne l'oublions pas, ces expressions et plusieurs de ces procédés de style, qui plus tard passeront pour barbares, sont en honneur de son temps; ces règles de versification, qu'il lui arrive d'enfreindre, ne sont pas encore arrêtées, c'est lui qui a le mérite de les trouver et qui le premier les établit. Il réussit même si bien, assez souvent, à réunir en même temps et la force de la pensée et le choix des termes et la frappe du vers, que celui-ci se fixe à jamais dans la mémoire des hommes. Rappelez-vous comment il parle de Curius[4], de Fabius le Temporiseur[5], et de la fortune de Rome[6].

Sa pensée d'ailleurs, qui ne manque pas de délicatesse, comme le prouve le récit du songe d'Ilia[7], est presque toujours noble, virile, hardie, et quelque vaste, quelque diffuse que soit la matière sur laquelle elle s'exerce, elle

(1) Voir page 248 le vers sur Titus Tatius.

(2) « Il lui écrasa la cervelle ».

(3) Prisc., VIII. Servius, *in Æn.*, IX, 503. Virgile a imité le vers, mais en ayant soin de supprimer le *taratantara* :

At tuba terribilem sonitum procul ære canoro
Increpuit.

(4) Voir page 254.

(5) V. page 256.

(6) V. page 251.

(7) V. page 243.

l'anime en toutes ses parties d'un souffle de vie et d'enthousiasme. Qu'Ennius puisse ou ne puisse pas recourir au merveilleux, le ton épique ne lui fait pas défaut. Beaucoup de ses comparaisons sont admirables; les discours de ses héros les caractérisent bien; et, s'il sait les faire parler, il ne sait pas moins les faire agir : il décrit leurs hauts faits avec une vivacité, une énergie et une variété qui rappellent l'Iliade. Non pas cependant qu'il soit permis de le prendre, comme il en concevait superbement l'espoir, pour un second Homère[1]; mais on peut, on doit voir en lui, selon l'expression de Cicéron, un très grand poète épique[2] et, comme tel, l'auteur de l'œuvre la plus remarquable des commencements de la littérature romaine.

IV

Ennius produisit d'autres œuvres encore que ses tragédies et ses Annales. Ce fut lui qui, à vrai dire, introduisit à Rome le poème philosophique par la publication de son *Épicharme*. Auparavant il y avait bien eu des recueils de préceptes, comme celui du devin Marcius[3], où se mêlaient des règles de conduite à toutes sortes de prescriptions d'utilité pratique; Appius Claudius Cæcus[4], le grand personnage qui s'était fait remarquer par ses discours et par sa science du droit, avait aussi publié un recueil gnomique, auquel les grammairiens donnent le titre de *Sententiæ*, et qui, qualifié de pythagorique par Cicéron, était sans doute une imitation des préceptes moraux connus sous le nom de *Vers dorés* de Pythagore et écrits par un des disciples de

(1) Hor., *Epist.*, II, 1, 50.
(2) « Summum poetam epicum ». *De Opt. gen. orat.*, 1.
(3) Voir page 82.
(4) Voir page 126.

ce philosophe; Ennius lui-même, sans sortir de ce genre de compositions gnomiques, avait publié l'ouvrage qui porte indifféremment les deux titres de *Protrepticus* et de *Præcepta* et dont il ne reste que ces trois vers, où il comparait, semble-t-il, le travail de l'élimination des mauvaises herbes d'un champ à celui de l'épuration d'une âme ;

Ubi videt avenam lolium crescere inter triticum
Selegit, secernit, aufert, et operam addit sedulo
Quæ tanto cum studio seruit[1].

Dès qu'il voit la plante stérile l'ivraie croître parmi son froment, il la distingue, la sépare, l'enlève, et travaille attentivement à sauver ce qu'il a semé avec tant de soin.

Mais de poème didactique développant une doctrine de philosophie, la langue latine n'en avait pas encore fourni.

Le but d'Ennius, dans son *Épicharme*, était de faire connaître la doctrine de Pythagore. Le choix de ce sujet n'a rien d'étonnant. Car aucun système ne se prêtait mieux à revêtir les couleurs de la poésie que les théories morales prêchées dans la Grande-Grèce par le réformateur de Samos, et, de plus, le respect accordé par les peuples de l'Italie méridionale à la sagesse pythagoricienne s'était si bien répandue jusque chez les Romains que, déjà du temps des guerres contre les Samnites, ils avaient donné à ce sentiment une expression matérielle : un oracle leur ayant ordonné d'ériger deux statues, l'une au plus vaillant, l'autre au plus sage des Grecs, c'est à Pythagore qu'ils avaient élevé celle-ci sur le Comice[2]. Quant au titre, qui était le nom du célèbre inventeur de la comédie sicilienne, voici pourquoi Ennius le donnait à son poème. Épicharme,

(1) Vahlen, p. 165. — Prisc., X.

(2) Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 6. — Cicéron (*Tuscul.*, IV, 1) trouve dans la constitution de la république romaine la marque d'une influence pythagoricienne. Le sentiment populaire à ce sujet s'était même comme symbolisé (Ovid., *Metam.*, XV) dans une légende, absolument contredite d'ailleurs par l'histoire et la chronologie, d'après laquelle Numa aurait été le disciple de Pythagore.



non content d'être un grand poète dramatique, s'était montré très fervent sectateur de Pythagore, avait répandu à profusion dans ses compositions scéniques des réflexions conformes aux théories du maître et avait ou passait pour avoir composé, dans le même esprit, un poème *Sur la nature*, écrit en tétramètres trochaïques, très en vogue à Tarente et dans les villes voisines. Ennius, qui connaissait parfaitement et les réflexions des pièces de l'auteur grec et le livre qu'on lui attribuait, le considérant comme l'interprète fidèle de la pensée pythagoricienne, l'avait pris pour modèle et en donnait avis par le titre même dont il faisait choix.

Comment l'imitait-il? Il est impossible de le dire : pour établir une comparaison il faut connaître les deux choses à comparer et, ici, nous n'avons que des renseignements tout à fait insuffisants sur l'une et l'autre. On croit, d'après une phrase et une citation de Cicéron, que le poème commençait, de même que les *Annales*, par un songe [1] ; mais on ignore si l'apparition d'Épicharme dans ce songe était amenée pour mettre sous son invocation et même dans sa bouche une exposition de la doctrine pythagoricienne due à l'auteur latin personnellement, ou bien si le livre entier n'était qu'une traduction libre des textes philosophiques dus et attribués au poète grec.

Dans tous les cas, les quelques fragments qui en subsistent, écrits en vers trochaïques conformément au modèle, n'ont trait qu'à la partie sans doute la plus sèche de l'œuvre, où la théologie se trouvait expliquée en propositions physiques et étymologiques d'une grande simplicité : « Les quatre éléments sont l'eau, la terre, l'air, le soleil;...

Aqua, terra, anima, sol ;

« le corps est terre, mais l'âme est feu... le feu est pris du soleil et le soleil tout entier est âme...

(1) « En racontant un songe, dit Cicéron (*Acad.*, II, 16), Ennius s'exprime ainsi dans son Épicharme :

Nam videbar somniare mid ego esse mortuum,
Car il me semblait rêver que moi-même j'étais mort. »

... terra corpus est, at mentis ignis est.

. . . .

Istic est de sole sumptus, isque totus mentis est.

« La terre enfante tout ce qui vit et le reprend en son sein ; c'est elle qui nourrit tout cela... et parce qu'elle porte (*gerit*) les moissons, on l'appelle (*Geres*) Cérès.

Terris genteis omnis peperit et resumit denuo ;
Istæc dat cibaria atque quod gerit fruges, Ceres.

« La création provient du mélange de la chaleur avec le froid, de l'humidité avec la sécheresse.

Frigori miscet calorem atque umori aritudinem.

« Ce dont je vous parle, c'est Jupiter, que les Grecs appellent *aer*. C'est le vent et la nue, puis la pluie, et, après la pluie, le froid, puis encore le vent et l'air. Et tout cet ensemble dont je vous parle est *Jupiter*, parce qu'il vient en aide (*juvat*) aux hommes, aux villes, aux animaux ;

Istic est is Juppiter quem dico, quem Græci vocant
Aerem : qui ventus est et nubes; imber postea,
Atque ex imbre frigus : ventus post fit, aer denuo.
Hæcce propter Juppiter sunt ista quæ dico tibi
Quoniam mortalis atque urbes beluasque omnis juvat [1]. »

Quelque minimes que soient ces débris, ils suffisent pour montrer que, cent ans et plus avant Lucrèce, Ennius philosophait en vers latins sur la nature des choses et des dieux, et cela sans s'inquiéter beaucoup des idées qu'y attachait la religion romaine. Assurément, dans un exposé de cette doctrine de Pythagore qui place le monde sous la

(1) Vahlen, p. 167 et 168, *Epich.*, fragm. 2, 3, 4, 5, 6, 7. — Plus loin (*id.*, fragm. 8) il était question de Proserpine, ainsi nommée, parce que, demeurant sous la terre, elle préside aux semences qui y germent... quod sata in lucem *proserpant* (Arnob., *Adv. gent.*, 3). — Il est curieux de voir toutes ces étymologies non moins répétées dans le grand traité grammatical de Varron (*De Ling.* lat., V), que commentées dans un des traités philosophiques de Cicéron (*De nat. Deor.*, 25 et 26).

direction d'une âme universelle, foyer de toutes les âmes, il n'était pas du tout question, comme dans le *de Natura* de Lucrèce, de méconnaître la distinction de l'âme et du corps et de nier l'action de la divinité. Mais déjà néanmoins s'établissait le désaccord entre les notions si librement données par la philosophie et les cérémonies si strictement réglementées du culte officiel; dès lors allait se préparer ce mouvement curieux des esprits par suite duquel un grand pontife comme Scævola, un amant zélé des règles antiques de la Rome primitive comme Varron, un personnage consulaire illustre comme Cicéron professeront qu'en dehors de cette religion d'État, dont le sacerdoce n'est exercé que dans un intérêt politique par les chefs mêmes de la République, il est permis à ceux-ci, par l'éclectisme philosophique, de s'en faire une autre tout intime et toute différente.

Ce n'est pas là pourtant que tendait, on peut le croire, le principal mobile d'Ennius. Sans doute, les opinions d'Épicharme étaient les siennes puisque, dans le songe des *Annales*, il fait passer son âme par la personne de Pythagore avant que d'Homère elle vienne jusqu'à lui. Mais le prosélytisme du philosophe, chez lui, n'égalait pas celui du littérateur, et, s'il imitait Épicharme, c'était moins pour répandre les idées pythagoriciennes que pour donner aux Romains un genre de poème encore inconnu. La preuve en est que, dans un autre ouvrage philosophique, ayant pour titre *Évhémère*, il imitait ce philosophe agrigentin, dont la doctrine différait absolument de celle de Pythagore et qui prétendait expliquer par l'histoire l'origine des dieux.

Voici en quelques mots l'explication fournie par l'*Histoire sacrée* d'Évhémère. Dans les temps les plus anciens, un roi du nom de Cælus a deux fils, Saturne et Titan. Par sa méchanceté, celui-ci s'attire l'inimitié de ses sœurs, Cérès et Ops, et de sa mère Vesta, qui se liguent contre lui et le privent du pouvoir; mais il réussit à traiter avec Saturne, qui, pour le dédommager dans ses descendants, s'engage à ne pas laisser vivre ses propres enfants mâles. Cet engage-

ment n'est pas exécuté : Jupiter, Neptune et Pluton vivent. Titan, furieux, s'empare d'Ops, leur mère, et de Saturne, qu'avec l'aide de ses fils il enferme dans une enceinte murée. Dès que Jupiter atteint l'âge viril, allié aux Crétois, ses parents, il délivre les prisonniers et rétablit Saturne sur le trône; mais ce père ingrat, ayant cherché à tuer son libérateur, est chassé par lui, comme l'avait prédit un oracle, et, après avoir erré longtemps, ne trouve de refuge définitif qu'en Italie. Jupiter fixe alors sa résidence royale sur le mont Olympe, y rend la justice, y donne accueil aux inventions des hommes et s'efforce d'adoucir leurs mœurs en leur défendant de manger la chair humaine. Puis il parcourt la terre, contracte alliance avec les rois et, par un habile stratagème qui fonde son propre culte, introduit dans leurs traités la condition qu'ils lui consacreront un édifice. Il fait ainsi cinq fois le tour du monde, assurant des trônes à ses frères, à ses parents, à ceux qu'il aime, et répandant parmi les hommes les premiers bienfaits de la civilisation. Après quoi, il meurt dans l'île de Crète et entre en possession du titre de dieu. Évhémère affirmait que cette histoire de la vie de Jupiter et de sa dynastie divine reposait sur des documents certains, découverts dans un temple de l'île de Panchæa, située au delà de la mer Rouge, et que la mort de ce bienfaiteur de l'humanité, devenu dieu, restait constatée sur un tombeau crétois orné d'une vieille inscription.

L'ouvrage romantique d'Évhémère, qui s'est perdu, mais qui a joui d'une grande célébrité en donnant naissance au système d'interprétation de la mythologie ancienne connu sous le nom d'évhémérisme, système adopté par Diodore de Sicile et repris jusque dans le XVIII[e] siècle par quelques érudits, était simplement écrit en prose. Cicéron dit[1] qu'Ennius l'avait reproduit en en rendant bien la pensée; mais, dans cette reproduction, le poète avait-il renoncé à

(1) « ... Ab Evhemero, quem noster et interpretatus et secutus est... Ennius. » *De nat. Deor.*, I, 42.

son habitude d'écrire en vers? Cicéron ne nous l'apprend pas, et, à défaut de fragments certains, la question a été vivement débattue. Ceux qui se déclarent pour l'affirmative s'appuient sur les passages assez nombreux de Lactance[1] où se trouvent rappelées les idées exprimées par l'interprète d'Évhémère. Ceux qui sont de l'avis contraire croient découvrir précisément certains vers dans la prose de Lactance et ils allèguent l'autorité de Columelle qui, en nommant Évhémère, s'est servi de l'expression *poeta Evhemerus*, et n'a pu, disent-ils, s'exprimer ainsi qu'en pensant à l'interprétation latine faite en vers. Pour moi, quoique les preuves ne soient pas absolument concluantes, je suis tenté d'adopter cette dernière opinion, parce qu'il me semble tout à fait invraisemblable qu'Ennius ait délaissé son langage ordinaire pour traiter un sujet qui s'y prêtait on ne peut mieux.

De ces deux livres philosophiques il est permis d'en rapprocher un troisième imité de Sotades de Maronée qui, dans le temps de Ptolémée Philadelphe, avait donné une forme littéraire à ces entretiens originaires d'Ionie (λόγοι Ἰωνικοί) dont la composition capricieuse offrait, en vers d'une allure artistement négligée, un mélange de propos libertins jusqu'à l'obscénité, de réflexions satiriques et de considérations instructives sur les problèmes les plus sérieux de la vie. Ces dernières avaient, on doit le croire, vu le caractère bien connu d'Ennius, attiré tout particulièrement son attention et il s'était plu à en tirer un ouvrage que, par abréviation du nom de l'auteur grec, il avait intitulé *Sota*. Nous n'en possédons que quelques mots isolés, cités par Festus et Varron[2] à propos de remarques grammaticales sur la valeur des termes tombés en désuétude. Mais nous savons que le *Sota* existait encore entière-

(1) *Div. Inst.*, I, 11, 14, 17, 22.

(2) Varr., *De Ling. lat.*, V, 62, à propos du mot *vieri* dans le sens de *vinciri*. Cf. Festus, à ce même mot et aux mots *tonsam* et *tongere*.

ment à l'époque de Marc-Aurèle, puisque, dans l'une de ses lettres[1], l'illustre élève de Fronton le remercie de l'envoi d'un exemplaire « de papier meilleur, de format plus agréable, et d'écriture plus élégante que ne l'étaient les précédents ». A lui seul le soin que nous voyons apporter par de tels hommes à la transcription de l'ouvrage montre qu'Ennius l'avait rendu digne d'être apprécié des lecteurs les plus graves.

Non pas qu'Ennius fût incapable, lorsqu'il pouvait le faire honnêtement, de plaisanter sur quelque futilité et de s'engager en quelque passe-temps. Nous en avons un exemple dans ses *Heduphagetica*, une de ces compositions qui, dogmatisant d'un ton élevé sur un sujet sans importance, sont à la poésie didactique ce qu'est à la poésie épique le poème héroï-comique. Vers l'époque où la comédie grecque couvrait de sarcasmes les excès des plaisirs de la table, un Sicilien de Géla, du nom d'Archestratos, avait, sous le titre de Ἡδυπάθεια, raconté un voyage de découvertes gastronomiques autour du monde, et ce poème, écrit en hexamètres, parodiait, non sans mordant, la tournure enflée que prenait souvent la haute poésie. Ennius l'imita et, en s'essayant pour la première fois dans ce mètre qu'il devait adopter pour son grand poème épique, il traita, avec une ironique gravité, des choses bonnes à manger, des lieux où on les trouve et de la manière de les apprêter. Les onze vers qui nous restent des *Heduphagetica* parlent des endroits d'où se tirent les meilleurs produits de la mer, en voici cinq :

> Apriculum piscem scito primum esse Tarenti.
> Surrenti face emas helopem, glaucum cape Cumis.
> Quid turdum, merulam, melanurum umbramque marinam
> Præterii, atque scarum, cerebrum Jovis pæne supremi ?
> Nestoris ad patriam hic capitur magnusque bonusque[2].

(1) *Epist.*, I, IV, 2.
(2) Vahlen, p. 166 et 167.

Pour l'apricus, sache que le premier de tous est à Tarente; aie soin d'acheter l'hélope à Sorrente et prends le glaucus à Cumes. Comment passer sous silence le tourd, le labre merle, le mélanure, et l'ombre, surtout le scarus, l'égal, si je puis parler ainsi, de la cervelle de Jupiter au-dessus de qui il n'y a rien; c'est pris dans les parages de la patrie de Nestor qu'il est grand, qu'il est bon.

Peut-être faut-il, comme le veulent certains commentateurs, ne pas classer à part cette composition de courte haleine et la faire rentrer, ainsi d'ailleurs que le *Sota* et le petit poème sur Scipion, dans l'ensemble d'un ouvrage de grande étendue, qui comptait sans doute six livres et auquel l'auteur avait donné le nom de *Saturæ*, précisément pour signifier qu'il y avait mêlé toutes sortes de sujets traités en vers de mètres très variés. Le mot *satura*, comme on le sait[1], primitivement appliqué, dans les fêtes dites *Liberalia*, au bassin dans lequel on présentait aux dieux champêtres un mélange des prémices de toutes les productions de la terre (*lanx satura*), avait servi, lors des commencements du théâtre de Rome, à désigner le drame national qui aux paroles d'un dialogue quelque peu désordonné mêla la danse, le chant et la musique. Ennius, tout en gardant au mot le sens général de *mélange* qu'il avait toujours eu, le transféra des compositions scéniques au recueil de morceaux divers dont il était l'auteur. Mais le plus grand nombre de ces morceaux s'éloignait beaucoup du ton élevé propre au poème *de Scipion;* c'étaient des entretiens sur la littérature, sur les devoirs et sur les mœurs, qui, sans laisser d'être instructifs, ne manquaient pas de gaieté. Plusieurs conservaient la forme dialoguée du théâtre, tel celui dont parle Quintilien, où la Mort et la Vie, personnifiées, étaient mises toutes deux aux prises. Beaucoup gardaient aussi le caractère caustique de l'an-

(1) Page 87.

(2) « Sed formas quoque fingimus sæpe,... ut *Mortem* ac *Vitam*, quas contendentes in satura tradit Ennius. » *Inst. Orat.*, IX, 2, 36.

cienne *satura* et, par la peinture sarcastique de certaines mœurs non moins que par l'emploi d'anecdotes et de moralités pleines de finesse, tendaient à devenir ce que fut, avec Lucilius d'abord, avec Horace plus tard, la satire proprement dite.

Tantôt, en effet, Ennius y faisait valoir une vérité générale, en critiquant un défaut commun à tous les temps, et alors il lui arrivait de recourir au conte et à l'apologue : il disait quelque histoire sur le peuple imaginaire des Arimaspes, ou bien la fable du *Pêcheur joueur de flûte*, par laquelle Cyrus répondit aux ambassadeurs des Ioniens et des Étoliens, quand ils ne vinrent lui offrir leur soumission qu'après la défaite des Lydiens[1], ou bien la fable ésopique, que répétera si joliment notre La Fontaine, *l'Alouette et ses petits avec le maître d'un champ*, dont Aulu-Gelle ne nous a donné la reproduction qu'en prose, mais en nous en conservant textuellement la moralité :

> Hoc erit tibi argumentum semper in promptu situm :
> Ne quid expectes amicos quod tute agere possies.

Que ce soit pour toi une règle à toujours retenir : ne compte pas sur tes amis pour ce que tu peux faire toi-même[2].

Un apologue ou une anecdote, je pense, précédait aussi la réflexion suivante, dont la clarté est quelque peu viciée par une de ces allitérations qu'aimaient les littérateurs de ce temps-là :

> ... Qui lepide postulat alterum frustrari,
> Quum frustra'st, frustra illum dicit frustra esse.
> Nam sese frustrari quem frustras sentit,
> Qui frustratur frustra'st si ille non est frustra[3].

Celui qui par malice veut tromper autrui, quand il n'y réussit pas,

(1) Herod., *Hist.*, I, 141.

(2) Aul. Gel., *Noct. Att.*, II, 29. — Vahlen, p. 161, *ex incert. sat. lib.*, fragm. 4.

(3) Aul. Gel., *Noct. Att.*, XVIII, 2. — Vahlen, p. 159, *ex incert. sat. lib.*, fragm. 1.

se trompe en disant qu'il trompe; car lorsque celui que vous croyez tromper sent qu'on le trompe, puisqu'il n'est pas trompé, c'est le trompeur qui est trompé.

Tantôt il s'attachait plus particulièrement aux mœurs de l'époque et il trouvait l'occasion de flageller avec rigueur certains personnages bien connus à Rome; exemple, cette vive peinture du parasite, utilisée par Térence dans son *Phormion* :

Quippe sine cura, lætus, lautus, quum advenis,
Insertis malis, expedito brachio,
Alacer, celsus, lupino exspectans impetu
Mox quum alterius abligurias bona,
Quid censes domino esse animi ? Proh divum fidem !
Ille tristis cibum dum servat, tu ridens voras [1].

Lorsque libre de tous soucis, joyeux, bien lavé, tu arrives, les dents solides, la main agile, l'allure vive, la tête haute, tout prêt à t'élancer comme un loup pour absorber le bien d'autrui, quel est, à ton avis, le sentiment du maître de la maison ? Ah ! certes ! Lui n'est pas gai et voudrait sauver son dîner, que toi, en riant, tu dévores.

Ajoutons enfin qu'Ennius, grand tragique, précurseur de Virgile dans l'épopée, de Lucrèce dans le poème didactique, de Lucilius dans la satire, fut aussi le premier des Romains qui se soit essayé dans le distique élégiaque. Outre l'épitaphe (*elogium*) [2], qu'il se prépara à lui-même et que j'ai citée précédemment [3], il en composa deux pour le tombeau de Scipion : l'une, de deux vers :

Hic est ille situs, cui nemo civi' neque hostis
Quivit pro factis reddere opis pretium [4];

(1) Donat, *in Phorm.*, II, 2, 25. — Vahlen, p. 158, *sat.*, I, VI.
(2) Terme inventé probablement par Ennius et qui est la reproduction du grec ἐλεγεῖον.
(3) Page 224.
(4) Vahlen, p. 162. — Cf. Senec., *Epist.*, 108; Cic., *De Leg.*, II, 22.

Ici repose un homme à qui ni concitoyens ni ennemis ne purent rendre ce que leur avaient valu ses hauts faits;

l'autre, moins brève, mieux réussie dans la forme et dans laquelle le personnage célébré, parlant avec la conscience de son mérite, prononce, pour ainsi dire, sa propre apothéose :

A sole exoriente supra Mæoti' paludes
Nemo est qui factis me æquiperare queat.
Si fas endo plagas cælestum ascendere cuiquam est
Mi soli cæli maxima porta patet [1].

Depuis les régions où le soleil se lève par-dessus le *Palus méotide*, il n'est personne qui par ses hauts faits puisse m'égaler. S'il est permis à un mortel de monter aux demeures célestes, à moi seul la grande porte du ciel est ouverte.

V

Mais, parmi ce très grand nombre d'œuvres de genres, de tons et de mètres si différents, et malgré les succès constants qu'il obtenait au théâtre, il n'y en eut pas qui lui tînt plus au cœur et qui d'ailleurs lui procurât plus de gloire que son poème des *Annales*. Ce fut là qu'en se rendant l'interprète des grands sentiments patriotiques des Romains, il donna la véritable mesure de son talent de poète, non seulement par le déploiement d'une verve que ne put épuiser la longueur d'un sujet trop vaste, mais par le soin qu'il prit de faire accomplir des progrès on ne peut plus remarquables à la langue et à la versification latines. Nævius avait eu beau parler le latin très purement, c'est-à-dire,

(1) Vahlen, p. 162. — Cf. Cic., *Tuscul.*, V, 17; Senec., *Epist.*, 108; Lactant., *Divin. Inst.*, ch. 18.

sans y admettre aucun autre élément que l'élément indigène ; il avait eu beau aussi donner au vers saturnien certaines règles inconnues jusqu'à lui ; la langue, réduite à son essence rude et grossière, n'en était pas moins menacée alors d'une sorte d'usure qui, écourtant, abrégeant et contractant ses mots, aurait fini par lui faire subir un phénomène semblable à celui qu'elle éprouva, à la fin de l'Empire, au temps des barbares; le vers saturnien, de son côté, alourdi par toutes ses syllabes douteuses, quelque amélioration qu'il reçût, ne se prêtait suffisamment ni à l'élan de la pensée ni à l'harmonie de la phrase. Ennius remédia à tout cela en s'étudiant à reproduire non plus seulement le fond des œuvres grecques, mais les agréments et la beauté de leur forme. Sans rien enlever de son énergie à l'idiome national, qu'il enrichit de termes poétiques, il le soumit à une discipline qui, en notant toutes les syllabes de ses mots avec certitude et en le préservant ainsi de la corruption, le rendit, en même temps que plus ordonné, plus souple et plus susceptible d'harmonie ; il l'ouvrit à la brillante destinée que lui réservait l'avenir. Plus tard, à la vérité, les principaux ouvriers du perfectionnement définitif, en comparant la plénitude de leur art aux tâtonnements du sien, ne se rendront pas compte toujours du grand mérite de ces premiers efforts. Virgile, qui lui fera tant d'heureux emprunts pour en orner l'*Énéide*, semblera ne voir en lui qu'un terrain boueux où se trouvent seulement enfouies quelques parcelles d'or ; Horace, en remplissant son rôle de défenseur de la nouvelle école, le comprendra, à certains moments, dans le mépris qu'il affecte pour tout ce qui est écrivain ancien ; et Ovide parlera nettement de la rudesse de son talent, *arte rudis*[1]. Mais c'est l'immense progrès accompli depuis l'ancien temps qui leur fera méconnaître ainsi la grandeur des premiers résultats acquis, et Ennius n'en reste pas moins le premier qui se soit avancé dans cet art même qui fera leur orgueil.

(1) *Trist.*, II, 424.

Du reste si quelques-uns des plus célèbres écrivains de l'antiquité ne lui ont pas rendu justice en ce qui concerne les services rendus à la langue et à la versification latines, tous ont reconnu la noblesse et l'élévation de sa poésie. Lucilius qui, dans ses satires, n'épargne guère son prédécesseur, n'en rapproche pas moins les *Annales* de l'*Iliade*, lorsqu'il veut citer des exemples d'une grande œuvre poétique [1]. Lucrèce applique l'épithète d'éternels (æternis versibus) aux vers d'Ennius qui, dit-il, « a rapporté le premier du mont enchanté de l'Hélicon une couronne d'une perpétuelle verdure [2] ». Cicéron ne trouve pas à alléguer de plus digne exemple que les *Annales* quand, cherchant un argument contre ceux qui attribuent la création du monde au hasard, il montre que le hasard, avec des lettres de l'alphabet jetées par terre toutes confondues, n'aurait pas pu davantage former un beau poème [3]. Properce exprimant avec non moins d'agrément que de modestie son renoncement aux sujets épiques, explique qu'Apollon ne lui a pas permis de s'approcher « des grandes sources auxquelles le père de la poésie latine a étanché sa soif [4] ». Dans le même vers où il appelle Ennius *arte rudis*, Ovide rend hommage à son génie en l'appelant aussi *ingenio maximus*. Horace, oubliant ses sévérités, affirme que les muses de la Calabre ont plus fait pour la gloire de Scipion que la ruine de Carthage et la soumission de l'Afrique [5]; ailleurs, après avoir indiqué que « pour mériter le nom de poète, il faut un génie créateur, un souffle divin, une voix capable de nobles accents [6] », il donne à Ennius ce beau nom ainsi compris, et, s'il a besoin de citer un passage de poète pour prouver que la vraie poésie y subsiste alors

(1) Nonius, au mot *poesis*.
(2) *De nat. rer.*, I, 118.
(3) *De nat. deor.*, II, 37. Fénelon a pris l'Iliade pour exemple en reproduisant le même argument dans son *Traité de l'existence de Dieu*.
(4) *Eleg.*, III, 3, v. 5.
(5) *Od.*, IV, 8, v. 15.
(6) *Sat.*, I, 4, v. 43.

même qu'on en a rompu la forme versifiée, c'est à un passage des Annales qu'il a recours[1]. Vitruve, le contemporain d'Ovide et d'Horace, l'honnête auteur d'un ouvrage sur l'art de l'architecture, est d'avis que tout homme pour qui les lettres ont du charme ne peut manquer de porter l'image du vieux poète gravée dans son cœur comme celle des dieux[2]. Silius Italicus, qui lui donne un rôle dans son épopée, fait de lui un personnage sacré, placé sous la garde des neuf sœurs, un poète digne d'Apollon et dont les chants doivent égaler en gloire ceux du vieillard d'Ascra[3]. Quintilien exprime le sentiment de vénération qu'il inspire à tous[4], en le comparant à ces bois, sanctifiés par le temps, dont les chênes antiques et puissants commandent un respect religieux. Et Aulu-Gelle nous fait savoir que, de son temps encore, ce respect n'excluait pas l'admiration, puisque, dans de petites villes comme Puteoli, des déclamateurs qui tenaient à honneur de porter le nom d'Ennianistes, récitaient, au théâtre, devant un auditoire attentif et charmé, les plus beaux morceaux des Annales[5].

(1) Id. v. 62. ... Si solvas : « Postquam discordia tetra
Belli ferratos postes portasque refregit, »
Invenias etiam disjecti membra poetæ.

(2) Vitruv., *Lib.*, IX, *præf.* ad fin.

(3) *Punic.*, XII, 393-418.

(4) *Inst. Orat.*, X, 1.

(5) *Noct. Att.*, XVIII, 5.

Outre les ouvrages d'érudition cités dans les notes de ce chapitre, consulter au sujet d'Ennius : F. A. de Gournay, art. sur les principaux fragm. dans les *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1840 ; Ph. Soupé, *Ét. sur le caractère national et religieux de l'épopée latine*, thèse, 1851, in-8, p. 22-44 ; Patin, ses nombreux articles de 1855, 1862, 1863 et 1864 dans le *Journal des Savants* sur les travaux de J. Vahlen et de O. Ribbeck ; C. Petermann, *Ueber die Satire des Ennius*, Hirschberg, 1852, in-4 ; Ungermann, *Ét. sur la métrique d'En.*, Coblentz, 1866, in-4 ; L. Müller, *Q. Ennius*, 1884.

CHAPITRE III

LA COMÉDIE. — PLAUTE.

I. Vie de Plaute. Grand nombre de ses œuvres. Celles qui nous restent. — II. Analyse et appréciation de chacune des vingt comédies, dites varroniennes, que nous possédons. *Amphitruo*, Amphitryon. — III. *Asinaria*, l'Asinaire. — IV. *Aulularia*, la Marmite. — *Captivi*, les Captifs. — VI. *Curculio*, Charançon. — VII. *Casina*, Casine. — VIII. *Cistellaria*, la comédie à la Cassette. — IX. *Epidicus*, Épidicus. — X. *Bacchides*, les Bacchis. — XI. *Mostellaria*, la comédie du Spectre. — XII. *Menæchmi*, les Ménechmes. — XIII. *Miles gloriosus*, le Soldat fanfaron. — XIV. *Mercator*, le Marchand. — XV. *Pseudolus*, le Trompeur. — XVI. *Pœnulus*, le Carthaginois. — XVII. *Persa*, le Perse. — XVIII. *Rudens*, le Câble. — XIX. *Stichus*, Stichus. — XX. *Trinummus*, les Trois deniers. — XXI. *Truculentus*, le Brutal.

I

Nous venons de voir comment Livius Andronicus, Nævius et Ennius furent les introducteurs à Rome de la littérature poétique et comment leur imitation de la poésie grecque, d'abord servile, devint ensuite plus libre. Dans leur empressement à faire connaître tout d'un coup aux Romains ce qu'ils connaissaient eux-mêmes, ils puisèrent à la fois aux diverses sources qui leur étaient offertes et publièrent ainsi des compositions appartenant à des genres différents. La curiosité, qui se portait en même temps sur tous les points, leur donna ce caractère d'universalité que nous avons constaté chez eux. Mais cette introduction générale opérée, et les divers genres une fois entrevus dans

leur ensemble, l'art qui progressait exigea plus d'efforts dans chaque partie, et l'on dut, pour réussir, se renfermer dans certaines limites. Alors chacun se livra d'une façon plus spéciale à ses aptitudes et à ses goûts personnels : auprès de Nævius et d'Ennius, la comédie avait déjà ses interprètes particuliers dans Plaute, Cæcilius et Térence; bientôt la tragédie et la satire auront les leurs, l'une dans Pacuvius et Attius, l'autre dans Lucilius. Nous commencerons par la comédie.

La vie[1] de T. Maccius Plautus[2] est peu connue. Il naquit dans un bourg de l'Ombrie, vers 254 av. J.-C. selon les uns, vingt ans au moins plus tard selon les autres, et mourut certainement en l'an 184, c'est-à-dire l'année même de la censure de Caton[3]. De condition libre mais d'une classe inférieure, il fut probablement attiré à Rome par le désir de produire son talent et d'acquérir quelque fortune. Y débuta-t-il tout de suite comme chef d'une troupe de comédiens qu'il louait aux édiles en leur vendant des comédies préparées par lui pour la célébration des fêtes solennelles? Ou bien se contenta-t-il d'abord de participer aux entreprises théâtrales comme simple agent de cons-

(1) Cf. Andersen, *De vita Plauti*, Altona, 1843, in-4.

(2) L'appellation de *T. Maccius* (primitivement Macius avec *a* long) a été remplacée dans certains manuscrits par celle de *M. Accius*, mais à tort, comme l'ont démontré M. Ritschl, *De nominibus Plauti*, *Parerga*, p. 3-43, et M. Martin Hertz, *T. Maccius Plautus oder M. Accius Plautus*, Berlin, 1854, 32 p. in-8°; *De Plauti poetæ nominibus epimetrum*, Breslau, 1867, 16 p. in-4°. — Voici l'étymologie que donne Festus du nom même de Plautus : « Les Ombriens, dit-il, appellent *ploti* les individus nés avec des pieds plats. De là le poète, qui était ombrien, et qu'on avait appelé d'abord *Plotus*, parce qu'il avait les pieds ainsi conformés, fut ensuite nommé *Plautus*. » *De sign. verb.*, XIV. — Quant au surnom d'*Arsinius*, M. Ritschl, de la comparaison des manuscrits, conclut qu'il avait d'abord été *Sarsinatis* et était devenu, par la suite des transcriptions, *Arsinatis*, *Arsinii*, *Arsini*. Le bourg de l'Ombrie, où Plaute était né, s'appelait *Sarsina*.

(3) Cic., *Brut.*, 15 : « Plautus, P. Claudio, L. Portio coss., mortuus est, Catone censore ».

truction de ces théâtres de bois[1] qu'on élevait à l'occasion des fêtes, mais qui disparaissaient immédiatement après ? Nous l'ignorons; toujours est-il que, dans les premiers temps de son séjour à Rome, il s'enrichit passablement. Mais des spéculations commerciales le ruinèrent tout à fait et le réduisirent à un métier servile : il tourna la meule d'un meunier. Heureusement pour lui, la verve de son esprit, en survivant à ses désastres, lui permit de les réparer. Il écrivit, assure-t-on, dans les moments de repos que lui laissait ce dur travail, trois comédies qui eurent du succès et lui procurèrent l'argent nécessaire au relèvement de ses affaires. Dès lors il eut le bon esprit d'agir avec plus de prudence, se livra entièrement à la composition de ses pièces, et semble avoir joui d'une certaine aisance jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, si

(1) Il n'y avait à Rome, au temps de Plaute et de Térence, aucune scène théâtrale permanente. Jusqu'à l'inauguration du théâtre de Pompée, en l'an 55 av. J.-C., les Romains n'eurent que des installations provisoires. Chaque fois qu'il était question de donner au peuple des jeux scéniques, on élevait pour les acteurs une estrade en bois (*proscenium, pulpitum*), devant laquelle on réservait au public un espace (*cavea*) qu'entourait une palissade et qui s'étendait en fer à cheval, généralement sur le penchant d'une colline, afin que tout le monde pût voir. A l'origine, les spectateurs se tenaient debout et sans distinction de rangs ; mais peu à peu, nombre d'entre eux apportèrent leurs sièges, et, en 194 av. J.-C., les sénateurs obtinrent des places distinctes. A quelle date s'introduisit l'usage des gradins en bois superposés ? D'après Ritschl, dont l'opinion est restée longtemps classique, cette innovation ne remonterait pas au delà du septième siècle de Rome et la mention qui en est faite dans les prologues de Plaute ne tiendrait qu'à une refonte de ces morceaux lors de la reprise posthume de ses comédies. Mais, s'appuyant sur les textes mêmes invoqués par le philologue allemand, M. Philippe Fabia, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, dans un travail dont il a été rendu compte récemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a démontré que Rome, à partir de la seconde moitié du sixième siècle, avait déjà des théâtres à gradins. M. Fabia, par cette étude dont la portée est à la fois archéologique et littéraire, avance ainsi d'une cinquantaine d'années au moins la date d'un important progrès dans l'histoire de l'édifice théâtral romain et détruit en même temps la raison d'impossibilité chronologique qui, seule, dans plusieurs cas, permettait de contester sérieusement l'authenticité des prologues de Plaute.

l'on adopte pour sa naissance la première des deux dates que nous avons indiquées plus haut, et c'est d'ailleurs ce que donne à entendre Cicéron dans le dialogue *de la Vieillesse* [1].

Plaute avait composé de nombreuses pièces et on lui en attribuait un plus grand nombre encore. « Il y a, dit Aulu-Gelle [2], cent trente comédies environ qui courent sous son nom; mais le savant L. Ælius pense que vingt-cinq seulement sont de lui. » Selon Servius, les uns lui donnaient vingt et une pièces, d'autres quarante et d'autres cent [3]. Varron en comptait vingt et une absolument authentiques, tout en avouant que certaines autres, par le tour des expressions et des plaisanteries, semblaient offrir de frappantes analogies avec sa manière et paraissaient lui appartenir [4].

Aulu-Gelle signale une des causes qui avaient contribué à jeter les critiques dans cette incertitude. Il y avait eu, d'après la constatation de Varron, un poète comique du nom de Plautius et, comme ses comédies portaient en titre le mot (au génitif) Plautii, elles furent prises pour des

(1) *De Senect.*, XIV : « Quam gaudebat... Truculento Plautus, quam Pseudulo ».

(2) *Noct. Att.*, III, 3.

(3) *Præf. ad comm. in Æn.* « Plautum alii dicunt viginti et unam fabulas scripsisse, alii quadraginta, alii centum ».

(4) Varron avait fait des comédies attribuées à Plaute trois catégories : les vingt et une certainement authentiques; celles dont l'authenticité probable pouvait néanmoins être discutée; et celles qu'on devait considérer comme n'étant pas de lui. Ritschl suppose que l'érudit romain faisait entrer dans la seconde des catégories dix-neuf pièces qui, jointes aux vingt et une de la première, auraient formé le nombre rond de quarante noté dans la phrase de Servius; et il pense alors que c'étaient les comédies intitulées : *Saturio; Addictus; Bœotia; Nervolaria; Fretum; Trigemini; Astraba; Parasitus piger; Parasitus medicus; Commorientes; Condalium; Gemini lenones; Feneratrix; Frivolaria; Sitellitergus; Fugitivi; Cacistio; Hortulus; Artemo.* Dans la troisième catégorie, se seraient trouvées rejetées celles que le théâtre romain avait connues sous les titres de : *Colax*, *Carbonaria*, *Acharistio*, *Bis compressa*, *Anus*, *Agræcus*, *Dyscolus*, *Pagon* ou *Paphlagon*, *Cornicula*, *Calceolus*, *Baccaria*, *Cæcus aut Prædones*.

ouvrages de Plaute et appelées *Plautinæ comœdiæ* au lieu de *Plautianæ comœdiæ*[1]. Mais la cause principale de la grande confusion qui se produisit tient à un fait plus général que celui-là. Par suite du goût très prononcé du peuple de Rome pour le talent de Plaute et de l'immense renommée que lui avaient faite ses succès, il arriva que, pendant longtemps, des auteurs obscurs et des entrepreneurs de spectacles, ou peu scrupuleux ou inconscients, abritèrent derrière sa haute réputation des compositions scéniques qui n'étaient pas de lui. Son nom devint ainsi une sorte de désignation collective qui engloba la plupart des œuvres de la période la plus brillante de la comédie *palliata;* et ce fut ensuite aux érudits du second et du premier siècle avant l'ère chrétienne, tels que les L. Ælius Stilon et les Varron, qu'il appartint d'exercer la sagacité de leur esprit et la délicatesse de leur goût à reconnaître ce qui lui revenait en propre[2].

La grande estime que les anciens avaient pour l'érudition de Varron fit qu'ils continuèrent à lire et à copier comme authentiques celles des comédies que lui-même avait reconnues comme telles et qui, pour ce motif, furent appelées varroniennes (*fabulæ varronianæ*). De ce recueil[3], vingt pièces nous sont parvenues; seule, la vingt et unième, qui portait le titre de *Vidularia*, nous fait défaut : classée la dernière par ordre alphabétique, elle n'a laissé d'elle, avec son nom, comme il arrive souvent aux fins de manuscrits, voisines de la couverture, que quelques fragments. Toutes celles que nous possédons, à la vérité, ne

(1) *Noct. Att.*, III, 3. — M. Hertz (*De Plautio poeta ac pictore*. Breslau, 1867, in-4) a prouvé l'existence d'un auteur de ce nom.

(2) Aulu Gelle (*Noct. Att.*, III, 3, 1) parle des catalogues (*indices*) dressés par L. Ælius Stilon, Vulcatius Sédigitus, Servius Claudius, Aurélius Opilius, Attius, Titus Manilius; mais c'est de Varron seul qu'il préconise la méthode et le choix.

(3) Tout du moins nous porte à croire que ce sont les pièces classées par Varron dans sa première catégorie qui nous ont été conservées. Voy. Ritschl *Fabulæ Varronianæ, Parerga*, p. 71-245.

sont pas entières : il nous manque, par exemple, le prologue de *Bacchides*, la fin d'*Aulularia*, quelques scènes de *Mercator* et de *Stichus*, **plusieurs passages de la fin de *Casina*, ainsi** que d'autres encore qu'ont retranchés volontairement certains copistes. Parfois, au contraire, elles contiennent des vers, des phrases qui ne sont certainement pas de l'auteur : on y constate, en effet, des allusions à des coutumes, à des institutions, à des événements postérieurs à sa mort. Et cela s'explique facilement : dans le travail de remaniement continuel que dut nécessairement subir un théâtre aussi populaire que le sien, et qui n'était point protégé par une recension consacrée, il dut s'y introduire, à différentes dates, des interpolations de tout genre plus ou moins importantes. Ne voyons-nous pas de nos jours quelquefois, entre la première et la trois centième représentation d'une même pièce, s'y glisser quelque changement, quelque allusion même à un fait qui s'est produit dans l'intervalle[1] ? D'ailleurs, ces diverses défectuosités qu'on relève dans certaines parties du texte de Plaute[2],

(1) Je ne parle pas des deux sortes de sommaires (*argumenta*) placés en tête des pièces : ils présentent une adroite imitation du style et de la langue de Plaute, mais ils ne sont certainement pas de lui. Les uns, simplement en senaires, ont été probablement écrits, au septième siècle de Rome, par Aurélius Opilius ; les autres, qui, sous forme d'acrostiches, reproduisent par leurs lettres initiales les titres mêmes des comédies, sont attribués à un grammairien d'une époque de beaucoup postérieure, à Priscien ou à C. Sulpicius Apollinaris.

(2) Le texte de Plaute a donné lieu à des dissentiments et à des débats nombreux entre savants. Les leçons qu'on en a proviennent de plusieurs manuscrits dont les principaux sont désignés dans les éditions critiques par les lettres A, B, C, D. — La lettre A désigne le palimpseste qui fut découvert en 1815 par le cardinal Angelo Mai à la bibliothèque ambroisienne de Milan et que pour ce motif on appelle souvent l'*Ambrosianus* : il ne renferme que treize pieces d'une manière incomplète ; mais il en donne un texte très ancien. Collationné d'abord par An. Mai, puis par Schwarzmann, il a été très habilement étudié par M. Ritschl (*Opusc.* II, p. 167-197 ; *Prol. zum Trinummus*, 2e éd., p. 7 sq.), par M. Geppert (*Mittheilungen aus dem cod. Ambros.* Plautin Studien, II, Berlin, 1871), et par M. Studemund (*Rhein. Mus.* XXI, p. 574-579 ; *Wuerzburger Festgruss*, p. 39 sq.). — Les lettres B et C désignent les deux manuscrits dits palatins, découverts

n'enlèvent presque rien au prix de l'ensemble de son œuvre, qui est considérable, et ne sont pas de nature à nous empêcher de la connaître et de la juger comme elle le mérite.

Il convient tout d'abord d'énumérer les vingt comédies qui forment cet ensemble. J'en dresserai le catalogue, en suivant comme la plupart des éditeurs, l'ordre à peu près alphabétique des titres latins[1]; selon la nature et l'impor-

au XVIe siècle par Camérarius: l'un, B, est le *Vetus codex;* il date du XIe siècle et comprend toute la série des vingt comédies; l'autre, C, est le *codex Decurtatus*, du XIIe siècle, que les premiers éditeurs ont ainsi appelé parce qu'il ne renferme que les douze dernières pièces. — La lettre D indique le *codex Ursinianus*, trouvé en Allemagne vers 1428, qui, de même que le *Decurtatus*, contient les douze dernières pièces, mais qui en outre donne l'*Amphitryon*, l'*Asinaire*, l'*Aululaire* et la moitié des *Captifs*. Apporté en Italie alors qu'on n'y possédait encore que des manuscrits très altérés des huit premières pièces, il y devint l'original de copies destinées à être jointes aux copies de ces manuscrits pour en faire des recueils complets; mais les recueils de ce genre, reproduits en grand nombre, furent accommodés au goût de l'époque et ne peuvent guère être utiles à la science d'aujourd'hui. — De l'avis des meilleurs philologues, l'édition de Paréus (1619) et celle de Gruter (1621) ont donné du *Vetus* et du *Decurtatus* (B et C) le texte qui peut le mieux servir à un travail solide; mais il y a des différences si sensibles entre B, C, D d'une part et ce que d'autre part on peut voir du texte dans A, l'*Ambrosianus*, que M. Studemund renonce à admettre pour tous les quatre, comme le voudrait M. Ritschl, un même archétype; il est d'avis, au contraire, que l'*Ambrosianus* et B, C, D proviennent de deux recensions distinctes, et que, lorsqu'ils sont en désaccord, l'érudition a le droit de choisir, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, le témoignage qui lui semble conforme à la vérité. — Mais, comme le fait justement remarquer M. E. Benoist dans la très savante préface de ses *Morceaux choisis* (Lib. Hachette, 1883), si le premier devoir de ceux qui éditent les œuvres de Plaute est de ne jamais perdre de vue ces témoins antiques du texte, ils ne doivent pas se contenter de reproduire ces anciens manuscrits avec les erreurs et les fautes évidentes dont ils sont remplis. Dans les endroits où le texte est visiblement altéré, ils doivent, pour asseoir leur opinion, considérer les conjectures émises par les philologues qui, depuis Lambin jusqu'ici, ont porté leur attentien sur le même sujet. Ils doivent en outre se rendre compte de la métrique du poète, qui n'est plus chose inconnue et dont l'ignorance a dû faire commettre aux anciens copistes bien des erreurs sur lesquelles il y a nécessité de revenir.

(1) Ils font exception à cet ordre pour la pièce des *Bacchides* qu'ils classent la neuvième à la suite de l'*Epidicus;* nous verrons pourquoi.

tance de chacune d'elles, j'en indiquerai plus ou moins longuement la donnée, et, en même temps, je noterai les particularités qui doivent y être signalées.

II

AMPHITRUO [1], *Amphitryon* est la seule pièce qui traite un sujet mythologique, sujet comique et merveilleux à la fois, et le prologue l'annonce comme une *tragicomœdia* à cause du mélange des personnages divins et humains.

Faciam ut conmixta sit hæc tragicomœdia.
Nam me perpetuo facere ut sit comœdia,
Reges quo veniant et di, non par arbitror.
Quid igitur? Quoniam hic servos quoque partes habet,
Faciam sit, proinde ut dixi, tragicomœdia [2].

J'arrangerai cette pièce, par son mélange, en tragi-comédie. Car, faire d'un bout à l'autre une comédie, alors qu'y figurent des princes et des dieux, je ne le juge pas convenable. Eh bien donc! Puisqu'un esclave aussi y joue son rôle, j'en ferai, comme je viens de le dire, une tragi-comédie.

La scène est placée à Thèbes devant la maison d'Amphitryon. Mari d'Alcmène, la noble fille d'Électryon, et roi de Mycènes, cet Amphitryon a conduit l'armée thébaine contre les Téléboens qu'il a vaincus. Au moment où l'action commence, il va revenir chez lui avec son esclave Sosie. Mais Jupiter, qui a pris sa figure, s'est introduit dans sa demeure où, grâce à ce stratagème, il usurpe tous ses droits auprès d'Alcmène; et Mercure, qui a pris la figure de Sosie, chargé de protéger les amours de son père, sur-

(1) La date de la composition de cette pièce n'a pu être déterminée.

(2) Pour les citations de Plaute faites dans ce volume je suis le plus souvent le texte de l'édition de M. Ritschl (sociis operæ adjuvantibus G. Lœwe, G. Goetz, Fr. Schoell), 4 vol. in-8, Lipsiæ, 1878-1894.

veille la maison au dehors. C'est la ressemblance des deux Amphitryons et des deux Sosies qui, en produisant d'étranges confusions, va donner lieu à tous les incidents de l'action : les spectateurs en sont prévenus, dans le prologue, par Mercure, qui prend soin en même temps de leur indiquer les signes auxquels ils reconnaîtront les personnages :

Nunc, internosse ut nos possitis facilius,
Ego has habebo usque hic in petaso pinnulas ;
Tum meo patri autem torulus inerit aureus
Sub petaso ; id Amphitruoni signum non erit.
Ea signa nemo horum intus familiarium
Videre poterit ; verum vos videbitis.
Prol. v. 142-148.

Pour que vous puissiez facilement nous reconnaître, je garderai ce petit plumet sur mon chapeau ; mon père aura sous le sien un cordon d'or, Amphitryon n'en aura pas. Personne de la maison ne pourra voir ces signes, mais vous, vous les verrez.

Il fait nuit. Sosie, envoyé par Amphitryon pour prévenir Alcmène de son retour, arrive du port avec une lanterne, non sans crainte des mauvaises rencontres [1], et prépare le récit du combat où son maître s'est couvert de gloire. Il rencontre Mercure, qui se joue de lui, le bat, lui défend de s'appeler plus longtemps du nom qu'il porte et l'empêche d'entrer dans la maison d'Amphitryon, si bien que le pauvre Sosie, tout étourdi d'avoir trouvé un autre lui-même, prend le parti de retourner vers son maître, se demandant s'il n'a pas perdu sa figure et si Amphitryon lui aussi ne va pas le méconnaître [2]. Mercure, resté seul, s'adresse de nouveau aux spectateurs : il leur explique qu'Alcmène enfantera deux fils, l'un d'Amphitryon et l'autre de Jupiter, mais qu'il n'y aura qu'un seul enfantement et que l'honneur de la noble matrone ne souffrira pas d'une faute dont le dieu est coupable. C'est alors que paraissent Jupiter et Alcmène. Jupiter dit à celle qu'il trompe que son devoir le rappelle en hâte au milieu de l'armée dont il ne s'est

(1) Voir *Appendice*, IV.
(2) On trouvera la fin de ce dialogue à l'*Appendice*, V.

éloigné qu'en secret pour avoir le plaisir de lui annoncer le premier sa victoire ; il lui remet gracieusement un coffret contenant la coupe qui lui a été donnée comme prix de sa valeur et qui appartenait au roi Ptérélas, tué de sa main ; puis, au milieu de touchantes protestations d'amour d'Alcmène, il la quitte en lui promettant un prompt retour ; et la nuit, qui s'est prolongée pour favoriser sa passion, fait place au jour [1].

Au deuxième acte, Amphitryon, qui n'a rien compris aux étranges récits de son esclave, vient avec lui, veut qu'il s'explique et n'obtient que des réponses qui le jettent dans une grande perplexité. Combien plus poignante encore est sa surprise quand, se trouvant en présence d'Alcmène, il est salué par elle comme s'il venait de la quitter et lui entend dire qu'elle l'a vu la veille au soir et n'a cessé d'être avec lui pendant toute la nuit ! Les explications qu'il réclame d'elle, les reproches qu'il lui adresse, l'étonnement et l'indignation de cette honnête femme qui ne comprend rien aux violences d'un mari qu'elle a reçu, la veille, avec tant d'amour, donnent à la situation un caractère tragique auquel d'ailleurs les grosses plaisanteries de Sosie ne manquent point de mêler la note comique. Ce qui confond surtout Amphitryon, c'est le récit exact que lui répète Alcmène de sa victoire, c'est la vue de la coupe qu'elle dit avoir reçue de lui et qui ne se retrouve plus dans son propre coffret. Et puis Alcmène prétend avoir des témoins de sa présence auprès d'elle. Il ne sait plus que croire. Mais il ne veut pas en rester là. Il va se rendre auprès de Naucrate, un parent d'Alcmène, qui se trouvait sur le même vaisseau que lui, qui sait très bien à quel moment a eu lieu son retour et qui pourra, en le

(1) Ici la scène restait vide pendant quelques instants pendant lesquels le joueur de flûte amusait le public. Mais, à proprement parler, il n'y avait pas, au temps de Plaute, d'entr'actes coupant régulièrement la représentation des compositions dramatiques. Ce ne fut que plus tard qu'on adopta la division des pièces en cinq actes ; les grammairiens, revenant alors sur celles de Plaute, y marquèrent la même division.

certifiant, affirmer l'imposture; Alcmène, forte de son innocence, accepte le divorce dont elle est menacée, si ce témoignage est en contradiction avec ce qu'elle dit.

Amphitryon est donc parti, laissant Sosie dans la maison. Jupiter reparait et tâche de réparer auprès d'Alcmène par de tendres discours les paroles offensantes qu'elle vient d'entendre. « Tout cela, lui dit-il, n'était qu'une manière d'éprouver ses sentiments, et, s'il n'est pas allé chercher son parent Naucrate, c'est précisément parce que l'affaire n'était pas sérieuse ». Après quelques difficultés, l'honorable matrone accorde le pardon. Jupiter lui dit de faire les préparatifs d'un sacrifice à l'occasion de son retour; il envoie Sosie, fort étonné de cette réconciliation, inviter à dîner Blépharon, le pilote du vaisseau; puis, avant de rentrer dans la maison, où il va s'offrir un sacrifice à lui-même et user de la bonté d'Alcmène, il appelle Mercure à qui il recommande d'éconduire, n'importe comment, Amphitryon lorsqu'il reviendra. Mercure, toujours sous la figure de Sosie, prend alors son poste sur la terrasse.

Amphitryon, qui n'a pas trouvé Naucrate, revient seul. Il entend interroger de nouveau sa femme et connaitre enfin celui pour l'amour de qui elle l'a trompé. Il trouve la porte fermée; Mercure l'empêche d'entrer, lui dit que le mari d'Alcmène est à l'intérieur, l'accable de sarcasmes, va même jusqu'à lui jeter une tuile sur la tête, et finit par le laisser en lui annonçant qu'il va chercher son maitre. On comprend sa fureur. Sur ces entrefaites arrive Blépharon et le véritable Sosie. Blépharon se demande comment il se fait qu'Amphitryon ne se souvienne pas qu'il l'a envoyé chercher. Une explication très vive a lieu aussi entre Sosie et son maitre furieux des mauvais traitements qu'il croit avoir reçus de lui[1]. La confrontation qui suit entre

1 Du vers 874 au vers 1055, il y avait dans les manuscrits anciens une large lacune, qui se trouve remplie par une savante interpolation dont l'origine passa longtemps pour un mystère. Plusieurs critiques voulurent y voir l'œuvre d'un faussaire. Mais la vérité est que ces vers furent faits, au quinzième siècle, par Hermolaus Barbarus, sans aucune intention de

Jupiter et Amphitryon, le parti que prend Sosie de se déclarer pour celui qui sort de la maison, l'incertitude de Blépharon entre les deux personnages complètement semblables, tout rend de plus en plus critique la position du malheureux mari. Amphitryon, resté seul, roule des projets de vengeance et s'apprête à rentrer chez lui en tuant quiconque s'y opposera, quand la foudre retentit et le jette à terre évanoui.

Le cinquième acte donne le dénouement. La vieille servante Bromia se précipite hors de la maison; elle est troublée par tout ce qui s'y passe : l'accouchement d'Alcmène, le fracas du tonnerre, la voix divine qui s'est fait entendre. Elle aperçoit sur le sol Amphitryon et le rappelle à lui : elle lui raconte comment sont nés des jumeaux[1], dont le plus robuste vient d'étouffer deux serpents qui les menaçaient dans leur berceau, comment aussi la voix céleste a déclaré que cet enfant est le fils du souverain des dieux et des hommes, dont le commerce mystérieux avec Alcmène est révélé. Amphitryon ne peut que s'applaudir d'un tel honneur et s'apprête à consulter le devin Tirésias sur ce qu'il doit faire. Mais le tonnerre retentit de nouveau et Jupiter apparaît dans les nuages. Il lui promet sa protection pour lui et les siens : il lui annonce une gloire immortelle et lui ordonne de rendre à sa femme son affection première, puisqu'elle ne mérite aucun reproche. « J'obéirai, répond Amphitryon, et je te supplie d'accomplir tes promesses; je rentre et rejoins ma femme; je n'ai plus besoin du vieux Tirésias. »

> Faciam ita ut jubes et te oro promissa ut serves tua.
> Ibo ad uxorem intro; missum facio Tiresiam senem.
>
> Act. v, sc. 2.

tromper personne : il les écrivit pour compléter la pièce qu'on jouait alors à Rome et à Florence ainsi que plusieurs autres du théâtre latin, et ils passèrent ensuite dans une des premières éditions sans un avis spécial de l'éditeur sur leur provenance.

(1) Hercule, fils de Jupiter, et Iphiclès, fils d'Amphitryon.

On ne peut nier que cette pièce de Plaute ne soit éminemment comique. Aussi a-t-elle eu beaucoup d'imitateurs ; elle a servi de modèle à l'Anglais Dryden, à l'Italien Ludovico Dolce, et, chez nous, à Rotrou dans *les Sosies*, à Molière dans son *Amphitryon*. Molière l'a adaptée au goût de son temps et de son pays ; son dialogue est plus fin, plus piquant que celui de Plaute ; il a introduit aussi dans l'action, qui y gagne en plaisanteries nouvelles, un personnage qui n'existe pas dans la pièce latine, celui de Cléanthis, femme de Sosie ; mais, du commencement jusqu'à la fin, l'imitation est évidente : les deux spectacles n'ont qu'un seul fond, ce sont les mêmes péripéties, les mêmes imbroglios comiques [1].

Ce fond même, Plaute l'avait emprunté au théâtre grec, dans lequel l'aventure d'Alcmène avait été traitée plus d'une fois [2]. Il avait suivi de préférence, croit-on [3], l'œuvre de quelque poète de la nouvelle comédie, peu respectueuse pour les dieux de l'Olympe. Le rôle prêté à Jupiter est, en effet, comme l'a très bien remarqué Naudet, « un des plus insignes exemples des inconséquences de l'esprit humain » : car n'est-ce pas au milieu des fêtes solennelles, au moment précis où le peuple de Rome, avec toutes les marques de la plus profonde dévotion, venait d'adresser ses prières à celle de ses divinités qui était considérée comme la plus puissante et la plus redoutable, qu'il prenait tant de plaisir à la voir représenter si étrangement sur le théâtre ? Et cette anomalie n'a-t-elle pas de quoi nous surprendre encore plus, lorsque nous nous rappelons que la représentation

(1) La comédie de Molière n'a que trois actes. Comparez surtout les scènes I et II du premier acte à la première scène de l'acte premier de Plaute ; la première scène de l'acte II dans les deux pièces ; les scènes II, III, IV et V du troisième acte aux scènes II, III et IV du quatrième acte de Plaute.

(2) Sophocle passait pour avoir écrit un *Amphitryon* ; Euripide avait fait représenter une *Alcmène* ; Archippe, poète bouffon de l'ancienne comédie attique, Eschyle d'Alexandrie, Rhinton, le poète de Tarente, auteur d'*hilarotragédies*, dont il a été question dans l'*Introduction*, avaient traité le même sujet.

(3) J. Vahlen, *Rhein. Mus.*, XVI, p. 472, sqq.

théâtrale faisait partie de la pieuse solennité, avait par elle-même un caractère religieux [1]. Plaute d'ailleurs semble bien avoir éprouvé quelque scrupule à ce sujet en produisant son œuvre et nous en trouvons la preuve dans les précautions oratoires que renferme certaine partie du prologue : il s'y défend « d'avoir rien innové en ce qui concerne la présence du Père des dieux sur la scène » ; il rappelle que l'année précédente, Jupiter, invoqué par les comédiens, n'a pas dédaigné de paraître au milieu d'eux et que du reste les auteurs de tragédies ne se sont jamais fait faute de le mettre en vue dans leurs drames. »

> Quid admirati estis, quasi vero novom
> Nunc proferatur, Jovem facere histrioniam ?
> Etiam, histriones anno quom in proscenio hic
> Jovem invocarunt, venit, auxilio is fuit.
> Præterea certo prodit in tragœdia.
> Prol., v. 89-93.

III

Asinaria, la comédie de l'*Asinaire* [2], comme nous l'apprend le prologue, était une imitation de l'Ὀναγὸς [3] d'un

(1) Ce caractère était si peu douteux qu'il suffisait que le joueur de flûte ou le danseur commît quelque oubli ou quelque maladresse pour que la fête fut considérée comme profanée et pour qu'on fût obligé de recommencer le tout après des expiations régulières (Cic., *De Arusp. r.*, II). Une telle contradiction entre la destination religieuse des spectacles et la nature de certaines comédies ne pouvait manquer d'être relevée par les écrivains ecclésiastiques. Voy. Arnob., *Advers. gent.*, IV, 35 ; VII, 33 ; Augustin., *Epist.*, 202. Cf. Prudent., *Perist.*, X, 226.

(2) Elle fut représentée pour la première fois vers l'an 560 de Rome, 194 av. J.-C.

(3) Mot dorien pour Ὀνηγός le conducteur d'ânes.

poète grec du nom de Démophile[1]. Elle tient son titre de ce que l'intrigue amoureuse, dont il y est question, repose sur une somme d'argent qui est le prix de vente d'un troupeau d'ânes.

Déménète, vieillard débauché, est le mari d'une femme hautaine qu'il n'a épousée que pour sa riche dot. Il a un fils, Argyrippe, dont il veut être aimé sans être craint, dont il favorise les amours et à qui il serait tout disposé à donner l'argent nécessaire à cet effet, s'il l'avait. Mais c'est Artémone, sa femme, qui a la fortune et qui tient en mains la bourse; l'intendant qu'elle a amené en se mariant a plus d'autorité que le maître de la maison[2]; et celui-ci donne pleins pouvoirs à son esclave Liban pour travailler de concert avec Léonidas, autre esclave, à dérober chez lui par quelque moyen que ce soit les vingt mines dont Argyrippe a besoin. Car précisément Argyrippe, à bout de ressources, vient d'être éconduit par la mère de la jeune Philénie, celle qu'il aime. Cette vieille courtisane éhontée, qui fait commerce de sa fille, après une scène où elle a dévoilé dans toute sa hideuse vérité l'immoralité et le caractère intéressé de ces sortes de femmes, ne consent à lui abandonner sa fille pour un an que moyennant ce prix de vingt mines, payé comptant, et le prévient qu'elle lui préférera quiconque les donnera avant lui. Philénie, à la vérité, dont le caractère doux et tendre contraste avec les sentiments répugnants de sa mère, aime Agyrippe d'amour, *animi causa*, et voudrait bien qu'il lui fût permis de

(1) Ce nom, que portent tous les manuscrits, est si peu connu que plusieurs commentateurs se sont demandé si les copistes ne l'ont pas écrit par erreur au lieu du nom de Diphile, contemporain de Ménandre. V. Ritschl, *Opusc.*, II, p. 683. Cf. Fleckeisens Jahrb., 97, p. 212-214.

(2) La femme romaine avait souvent auprès d'elle une sorte d'intendant et de factotum, ne dépendant que d'elle et qui régissait ceux de ses biens qui n'avaient pas été constitués en dot et dont elle conservait l'administration et la jouissance (biens paraphernaux). Nous verrons, quand nous parlerons de la vie de Cicéron, combien un tel usage pouvait créer de difficultés.

le distinguer des autres hommes; mais elle est sous la dépendance de l'infâme Cléérète. Argyrippe est aux abois. Cependant il se trouve que l'intendant d'Artémone a vendu des ânes à un marchand étranger et qu'un envoyé de ce dernier, chargé de payer la somme due, a rencontré l'esclave Léonidas dans la boutique d'un barbier où il a parlé de sa commission. Aussitôt ce fripon, soutenu par son complice Liban, s'est donné pour l'intendant; mais l'envoyé du marchand, en homme prudent, a demandé à parler à Déménète, la seule personne de la maison qu'il connaisse. Aussi roué que ses esclaves, Déménète n'hésite pas devant l'étranger à reconnaître à Léonidas la qualité qu'il s'est attribuée faussement; la somme est versée.

Après une scène, qui ne manque ni de grâce ni de sensibilité, entre Argyrippe et Philénie, désespérés par les exigences et les menaces de Cléérète, les deux esclaves viennent à eux. Ils sont porteurs de l'argent; mais, avant d'en rien dire, ils forcent Argyrippe à s'abaisser à la prière pour obtenir leur assistance; ils exigent que sa maîtresse se laisse embrasser par eux; l'un même va jusqu'à monter sur le dos de son maître et le fait trotter comme un cheval. Ils finissent par lui déclarer qu'ils sont chargés par Déménète de lui remettre les vingt mines dont il a besoin, mais à la condition que Déménète lui-même sera invité au souper et jouira du *jus primæ noctis*. Argyrippe, trop heureux de l'année de bonheur que lui assure son père, ne s'oppose pas aux désirs de ce barbon libertin.

Pendant ce temps, un autre amant de Philénie, un certain Diabole, a entrepris des pourparlers avec Cléérète, au sujet de sa fille. Il se fait rédiger à cet effet par un parasite un contrat en bonne forme, dont les dispositions prêtent à une scène très comique. Mais, tandis qu'il s'occupe ainsi des préliminaires de son marché, Cléérète reçoit les vingt mines d'Argyrippe et de son père. Furieux, Diabole jure de se venger de sa déconvenue en dévoilant à Artémone la conduite déréglée de son mari.

En effet, au dernier acte, Déménète et son fils sont à

table avec la jeune Philénie. L'épouse prévenue accourt; elle est témoin des désordres de son mari; elle entend les paroles inconvenantes qu'il prononce à son adresse; elle entre et inflige au coupable le châtiment qu'il mérite. Chaque fois qu'il ouvre la bouche, « Debout! lui crie-t-elle, debout! l'amoureux, à la maison! »

........Surge, amator, i domum!

Act. V, sc. 2.

Et elle l'emmène, non sans doute sans avoir accompagné de coups ces véhéments rappels à l'ordre.

Un jeune étourdi, que les prodigalités ont ruiné et qui se met à la discrétion d'esclaves pour se ménager les ressources nécessaires à ses amours; un vieillard, qui a perdu toute autorité dans sa maison, qui dépend de sa femme et qui la vole pour favoriser les désordres de son fils, auxquels il veut s'associer clandestinement; deux esclaves, passés maîtres en l'art des fripons et toujours disposés à bafouer les maîtres qu'ils servent; une vieille courtisane, qui, ne pouvant plus trafiquer d'elle-même, trafique de sa fille, digne par sa douceur d'un sort moins misérable: tels sont les principaux personnages de cette pièce. Pour en comprendre la moralité comme celle de presque toutes les comédies de Plaute, il faut se rendre compte de la vie sociale des Romains. Chez eux, les femmes et les filles honnêtes étaient reléguées dans le gynécée, et le foyer domestique, qui ne connaissait aucun des plaisirs de notre société moderne, restait plongé dans une grave et froide monotonie, tandis que tout le mouvement de la vie mondaine était transporté chez les courtisanes. Les liaisons d'amour avec ces maîtresses mercenaires n'entraînaient pas pour un jeune homme la réprobation qu'elles comportent aujourd'hui, et la chose paraissait alors si peu condamnable, que la mère de famille pouvait croire ne déroger en rien à sa dignité personnelle en se montrant à cet égard indulgente à son fils. C'était au père qu'il appartenait d'arrêter celui-ci dans les excès. Mais il y avait des

pères indignes qui, loin d'user de leur expérience pour remplir ce rôle, n'étaient portés au contraire qu'à prendre part encore aux extravagances de la jeunesse. C'est ce vice que Plaute fustige ici. En passant, il fait habilement dévoiler par la vieille Cléérète l'esprit et les maximes de son infâme métier ; il montre aussi à quelle servitude, à quelles insolentes mystifications s'expose un jeune homme qui a besoin de recourir à ses esclaves en pareille matière ; mais la leçon qu'il propose surtout est dans l'opprobre et la dégradation du vieux débauché que méprisent ses serviteurs, qu'humilie sa femme, que désavoue son fils et dont se moque la jeune courtisane débarrassée avec plaisir de ses importunes exigences. Loin de violer par ce spectacle le respect dû à la vieillesse, Plaute en vérité ne fait que la venger de ceux qui, trop nombreux à Rome, en compromettaient la dignité par leur libertinage.

Les noms des personnages ont été faits tout exprès pour eux ; le mérite en revient, je le sais bien, au poète grec qui a servi de modèle à l'auteur latin, et la langue grecque se prêtait merveilleusement à composer des mots ; mais on ne doit pas moins remarquer combien ces noms en général indiquent, soit directement, soit par une antiphrase ironique, la qualité ou l'esprit de chacun. Celui d'Argyrippe fait allusion au traitement auquel il se soumet pour obtenir de l'argent, ἄργυρον ἵππος ; et celle de Philénie, patient instrument entre les mains de sa mère, signifie docile au frein, φίλος ἡνία. Le nom d'Artémone n'est autre que celui de la pièce du navire qui lui donne l'impulsion et convient bien à la femme autoritaire qui mène impérieusement sa maison. Le mot διάβολος veut dire accusateur, délateur, et c'est en effet à la délation qu'a recours Diabole pour se venger de Déménète. Le vieux libertin, que son âge devrait porter aux conseils de sagesse, a reçu par ironie le nom de conseiller du peuple, δῆμος αἰνεῖν et de même Cléérète l'infâme porte un nom de gloire, κλέος αἴρειν.

La composition de la pièce n'est pas absolument régulière ; on y remarque à plusieurs reprises peu de liaisons

d'une scène à l'autre et ce défaut est même si sensible que plusieurs commentateurs, à tort sans doute, ont supposé que les manuscrits étaient incomplets. Telle qu'elle est cependant, et malgré la grossièreté de quelques-uns des moyens qui y sont employés, elle plait souvent par la vivacité du dialogue, la peinture des caractères et le comique des situations. Molière l'a compris et bien qu'il ne pût transporter un pareil sujet sur la scène française, il a fait à l'*Asinaria* des emprunts nombreux. Écoutez, par exemple, comment Cléérète dépeint à Argyrippe les mille soins que prend l'amant qui veut plaire à sa maitresse :

.....illi rei studet,
Volt placere sese amicæ, volt mihi, volt pedisequæ,
Volt famulis, volt etiam ancillis, et quoque catulo meo
Subblanditur novos amator, se ut quom videat, gaudeat.
Act. I, sc. 3.

Il ne cherche qu'une chose; il veut plaire à son amante, me plaire, plaire à la suivante, plaire aux serviteurs, plaire même aux servantes; et jusqu'à mon petit chien le nouvel amant le caresse adroitement, afin qu'il lui fasse un joyeux accueil en le voyant arriver.

et voyez comment Henriette, dans *les Femmes savantes*, parle à Clitandre :

Un amant fait sa cour où s'attache son cœur;
Il veut de tout le monde y gagner la faveur;
Et pour n'avoir personne à sa flamme contraire,
Jusqu'au chien du logis il s'efforce de plaire.
Act. I, sc. 3

Un peu plus loin, lorsque les deux esclaves Liban et Léonidas ourdissent leur complot, se montrent prêts à affronter toutes sortes de supplices qu'ils énumèrent, et que Léonidas s'écrie :

Hem ! istæc virtus est, quando usu' st, qui malum fert fortiter,
Act. II, sc. 2.

Oui ! voilà le vrai courage, savoir, au besoin, braver intrépidement le danger;

ne vous semble-t-il pas entendre déjà les deux valets qui, dans *les Fourberies de Scapin*, se mettent d'accord sur leur manière d'opérer et Scapin qui dit à son complice Sylvestre :

« Va, va, nous partagerons les périls en frères; et trois ans de galères de plus ou de moins ne sont pas pour arrêter un noble cœur ! »

Act. I, sc. 7.

Dans *les Fourberies de Scapin* encore, ne retrouvez-vous pas cette scène de Plaute où Argyrippe s'humilie devant les esclaves pour obtenir leur aide et ne voyez-vous pas[1] Léandre s'agenouiller devant son valet pour arriver au même résultat? L'écrivain français ne pousse pas la chose jusqu'au burlesque comme l'auteur latin; mais l'imitation n'est pas douteuse. De même dans *le Bourgeois gentilhomme*, la scène[2] où Mme Jourdain la revêche surprend son mari en compagnie élégante est imitée de celle où l'énergique Artémone tombe à l'improviste sur Déménète. Enfin, une simple pensée exprimée par l'esclave Léonidas donne naissance chez Molière à toute une scène du deuxième acte de *Tartufe*. Quand Argyrippe, éconduit par Cléérète, annonce à Philénie qu'il la quitte, et que celle-ci se désespère, Léonidas dit à Liban :

Næ iste, hercle, ab ista non pedem discedat, si licessit,
Qui nunc festinat, atque ab hac minatur sese abire.

Act. III, sc. 3.

Et sois sûr, par Hercule ! qu'il ne s'éloignera pas d'un pas, si on le laisse faire, malgré tout cet empressement, toutes ces menaces de la quitter.

Cette pensée est mise en action d'une manière charmante dans la comédie française[3], où Valère, amant de Mariane, quand il vient d'apprendre qu'on veut la donner à Tartufe,

(1) Acte II, sc. VII.
(2) Acte IV, sc. III.
(3) Act. II, sc. III.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Une distribution publique d'argent le fait cependant sortir de la maison ; outre qu'il veut en avoir sa part, il craindrait, en n'y allant pas, de donner à croire qu'il n'est plus aussi pauvre. Mais il ne sort pas sans s'assurer que la marmite est bien à sa place et sans adresser à sa vieille servante les recommandations les plus minutieuses [1].

Cependant son voisin Mégadore, assez riche pour ne pas rechercher dans une dot un supplément de fortune qui le mettrait sous le joug d'une femme orgueilleuse, a remarqué Phédra et, après une conversation avec sa sœur, la sage Eunomie [2], qui l'approuve, il prend la résolution de demander la jeune fille en mariage. Euclion revient de la curie où la distribution d'argent n'a pas eu lieu. Mégadore l'aborde. Les paroles polies, les questions affectueuses qui lui sont adressées sur sa santé ne font qu'éveiller les soupçons du vieil avare, et quand son voisin lui demande la main de sa fille, il ne voit dans cette démarche qu'une tentative déguisée pour mettre la main sur son argent ; aussi proteste-t-il à plusieurs reprises qu'il est fort pauvre ; il ne peut, dit-il, donner aucune dot à sa fille ; mais c'est sans dot qu'entend bien la prendre Mégadore ; sur cette promesse, qu'il se fait répéter plusieurs fois, et non sans une arrière-pensée craintive, il finit par accorder son consentement ; le mariage sera célébré le jour même ; il en donne avis à Staphyla [3], la vieille servante. Nouvelle qui la confond et qui l'effraye. Car Phédra, pendant les dernières fêtes de Cérès, a été victime d'un acte de violence et l'état où elle se trouve à l'insu de son père est sur le point de dévoiler son déshonneur ! Staphyla n'en prépare pas moins pour la cérémonie, conformément aux ordres de son maître, les quelques vases sacrés que possède la maison.

(1) Voir *Appendice*, VI.

(2) Les noms de Mégadore et d'Eunomie sont bien appropriés aux deux caractères du frère et de la sœur : Μεγάδωρος, *qui fait de grands présents* ; Εὐνομία, état sage et bien réglé.

(3) Staphyla, σταφυλή, grappe de raisin, nom qui indique l'amour du vin attribué aux vieilles servantes par les auteurs comiques.

En l'absence d'Euclion, parti au marché, elle reçoit des provisions, une joueuse de flûte et des cuisiniers envoyés par Mégadore qui veut subvenir en grande partie aux dépenses. La précaution certes n'est pas inutile; car Euclion ne rapporte du marché qu'un peu d'encens et quelques couronnes pour le dieu Lare, tout le reste lui a paru trop cher.

Mais qu'est-ce? sa maison est ouverte! Que signifient ces intrus et ce tapage? Ne sont-ce pas des espions et des voleurs qui en veulent à son trésor? Pourquoi aussi son coq gratte-t-il le sol autour de l'endroit où la marmite est enfouie? Ne lui a-t-on pas graissé la patte pour le trahir? Il saisit un bâton, tue le pauvre animal[1] et chasse les gens. Et lorsque Mégadore revient, il lui reproche d'avoir rempli sa pauvre demeure d'une bande de gens aux yeux d'Argus, aux mains rapaces. Mégadore a beau alors l'inviter pour le soir à de joyeuses libations, il se figure que c'est pour l'enivrer et le voler ensuite plus facilement; il déclare qu'il est bien résolu à ne boire que de l'eau,

> Nolo hercle: nam mihi bibere decretum' st aquam.
>
> Act. III, sc. 6.

Pour plus de sûreté d'ailleurs, dès qu'il est seul, il déterre la marmite et l'emporte dans le temple de la Bonne-Foi.

Son agitation même le trahit. Tandis qu'il prend ce soin, une ironie du sort place sur son chemin un curieux qui l'épie. C'est Strobile, l'esclave de Lyconide[2], c'est-à-dire du jeune homme qui a déshonoré Phédra et qui, venant

(1) Racine s'est souvenu de ce passage quand il a écrit dans *Les Plaideurs* :

> Il fit couper la tête à son coq de colère
> Pour l'avoir éveillé plus tard qu'à l'ordinaire.
> Il disait qu'un plaideur dont l'affaire allait mal
> Avait graissé la patte à ce pauvre animal.
>
> Act. I, sc. I.

(2) Lyconide, de λύκος, *loup;* dans l'acte qu'a commis ce personnage il y avait quelque chose de la violence du loup.

d'apprendre qu'on parle de la marier à Mégadore, dont il est le neveu, tient à être instruit au plus tôt de ce qui se passe. Strobile surprend les paroles qu'adresse Euclion à la Bonne-Foi en quittant son temple ; il s'y introduit aussitôt après lui ; mais Euclion, effrayé par le croassement d'un corbeau de mauvais augure, revient sur ses pas, voit Strobile, l'appréhende, veut lui faire rendre ce qui n'a pas encore été volé [1], puis, reconnaissant mal fondée son accusation, le fait partir. Le malin esclave toutefois ne s'éloigne pas ; il se cache, voit le vieillard transporter et cacher la marmite dans le bois de Silvain, attend son départ, et, cette fois, vole le trésor. Pendant ce temps, l'accouchement de Phédra s'est opéré ; Lyconide fait à sa mère Eunomie l'aveu de la faute qu'il a commise et, par l'entremise de cette excellente femme, obtient de son oncle Mégadore l'abandon du mariage apprêté. Il se dispose à tout avouer à Euclion lui-même, quand celui-ci arrive se lamentant et montrant tous les signes du plus violent désespoir [2]. Il croit que le déshonneur de Phédra vient d'être dévoilé au vieillard et attribue à cette cause sa grande douleur ; il s'accuse auprès de lui d'être le seul coupable ; l'avare, de son côté, la tête pleine du larcin qu'on lui a fait, se figure que le jeune homme est le voleur de son trésor et qu'il a l'audace de lui en demander la libre possession ; double quiproquo amené naturellement et qui produit une scène très plaisante. Enfin ils s'expliquent et Euclion rentre chez lui pour s'assurer auprès de Phédra de ce qui vient de lui être dit.

Alors reparaît Strobile. Il a eu soin de cacher la marmite volée ; il est tout fier de son exploit ; il est riche et moyennant finances réclame de son maître l'affranchissement. Lyconide, en apprenant la provenance de cette fortune, en réclame la restitution. Strobile résiste à toutes les menaces ; il ne cède qu'à la promesse formelle et faite devant témoins

(1) Voir *Appendice*, VII.
(2) Voir *Appendice*, VIII.

d'être affranchi. Lyconide peut à ce prix procurer à Euclion la joie de retrouver la marmite. Le vieillard cependant, changeant tout-à-coup de caractère, comprend que tout cet or ne vaut pas les angoisses qu'il a endurées, et le donne avec sa fille à Lyconide à la condition qu'il lui sera permis de finir ses jours dans la maison de son gendre.

Il faut avouer que ce dénouement inattendu est invraisemblable. Il contredit même à un tel point la nature et l'un des préceptes de l'art théâtral qu'elle a le mieux établi, celui de conserver jusqu'au bout l'unité de caractère des personnages[1], qu'on a voulu parfois, pour disculper Plaute de cette faute de composition, en rendre un autre responsable. On a rappelé en effet que, la fin des manuscrits ayant été perdue, tout le dernier acte que nous lisons dans la plupart des éditions, à l'exception des vingt-deux premiers vers, est l'œuvre d'un savant qui professa à Bologne dans le quinzième siècle, Antonius Urcéus Codrus[2]; on a ainsi laissé à entendre que cet érudit avait de lui-même imaginé la métamorphose subite de l'avare en beau-père généreux. Mais la vérité est que cette transformation figurait bien dans la solution de Plaute. Nous en avons la preuve dans le dernier vers de l'argument acrostiche placé, mille ans à

(1) C'est le précepte qu'exprime Horace en ces vers :

Si quid inexpertum scenæ committis, et audes
Personam formare novam ; servetur ad imum,
Qualis ab incepto processerit, et sibi constet.

Ars. poet., v. 125-127.

et que répète Boileau :

D'un nouveau personnage inventez-vous l'idée?
Qu'en tout avec soi-même il se montre d'accord,
Et qu'il soit jusqu'au bout tel qu'on l'a vu d'abord.

Art. poét., ch. III, v. 124-126.

(2) Martin Dorpius de Naeldwyck, en Hollande, Philippe Paré, Camerarius, Riccius, Sydélius et d'autres encore ont refait, comme Codrus, ce cinquième acte. Le dénouement proposé par Philippe Paré fait disparaître le défaut d'invraisemblance incriminé. Lyconide, après avoir reçu de son esclave la marmite pleine d'or, va la reporter à Euclion, et Strobile, resté seul, annonce simplement qu'Euclion va accorder sa fille à Lyconide et que les noces se feront le jour même.

peu près avant le travail de Codrus, en tête de l'*Aulularia* par un grammairien qui possédait et analysait cette pièce entièrement :

> . . . . . Illic Euclioni rem refert ;
> Ab eo donatur auro, uxore et filio.

Le jeune homme rapporte la marmite à Euclion, et celui-ci, en récompense, lui donne son trésor, sa fille et l'enfant nouveau-né.

Un fragment retrouvé de la partie perdue de ce cinquième acte se rapporte aussi parfaitement à la transformation d'Euclion :

> Nec noctu, nec diu, quietus umquam eram : nunc dormiam.

Je n'avais de repos ni la nuit, ni le jour ; maintenant je dormirai.

Il n'est donc pas douteux pour nous que la morale qui ressortait des derniers vers de la comédie de Plaute ne différait pas sensiblement de celle qu'a exposée La Fontaine dans la charmante fable intitulée *Le Savetier et le Financier*. Seulement, dans la fable, il s'agit d'un brave homme qui avait l'habitude de chanter et que ne troublait aucune idée d'avarice, mais qui, une fois mis en possession de cent écus, perd le sommeil et sa gaieté et préfère bientôt les rendre à qui les lui a donnés pour retrouver ses chansons et son repos ; il n'y a rien d'incohérent dans sa conduite et l'acte final qu'il accomplit en renonçant à son or est conforme à sa nature. Il n'en est pas de même de l'action d'Euclion qui nous a été présenté tout le temps comme la personnification de l'avarice et à l'esprit de qui ne doit pas venir la pensée de se défaire volontairement de sa fortune.

On a fait à Plaute, avec beaucoup moins de raison, me semble-t-il, le reproche d'avoir introduit dans la peinture de son principal personnage des traits outrés et hors de nature. Il est raconté, il est vrai, dans une scène du deuxième acte, qu'Euclion se plaint qu'on le vole, quand la fumée de ses tisons sort de chez lui ; qu'avant de se coucher, il se met une bourse devant la bouche pour ne pas

perdre en dormant le souffle de sa respiration; qu'il ramasse les rognures de ses ongles; et que, lorsqu'il se baigne, il pleure l'eau qu'il répand[1]. Mais remarquez que les traits de ce genre ne sont pas mis en action et que même ils ne sont pas exprimés par Euclion: c'est l'esclave de Lyconide qui les mentionne et qui peut fort bien, conformément à son rôle, se permettre au sujet de la ladrerie du maître de la maison voisine des récits d'une hyperbolique plaisanterie. Ce sont là commérages de domesticité qui, dans leur exagération, n'ont rien d'insolite.

En fin de compte, des critiques adressées à l'*Aulularia* il n'y a que celle qui concerne le dénouement qu'on doive maintenir. Cette comédie est une des meilleures de Plaute: le plan est simple, la marche de l'intrigue rapide; tout y repose habilement sur la peinture du caractère de l'avare autour duquel tous les autres personnages se groupent sans jamais l'éclipser et sans jamais cesser de mettre son vice en relief; la conception est aussi puissante qu'ingénieusement exécutée.

Plaute n'a pas indiqué l'auteur grec qu'il s'y était donné pour modèle. Il n'est pas douteux qu'il avait sous les yeux les célèbres figures de Ménandre, le Smicrinès des 'Επιτρέποντες, le Knémon du Δύσκολος. Ménandre avait écrit également une comédie intitulée Ὑδρία (*La Cruche*), où il s'agissait d'un trésor. On cite aussi des comédies intitulées *Le Trésor* parmi les pièces de Philémon et d'Anaxandride; enfin Dioxippe et, après lui, Philippide, deux poètes athéniens, avaient mis sur la scène un *Avare*. Quelle qu'ait été d'ailleurs l'œuvre exotique imitée de préférence par le comique latin, il est évident qu'il a su, en imitant, déployer sa propre originalité: ses allusions fréquentes aux mœurs, aux coutumes, aux faits récents de la vie intérieure de Rome le montrent assez. Lorsque le sage Mégadore, par exemple, pour se démontrer à lui-même l'avantage de prendre en mariage une jeune fille pauvre, émet toute une

(1) V. 253-276.

série de réflexions satiriques, non seulement sur le caractère des femmes riches, mais sur leur luxe et l'abus de leurs parures, on voit la description de ces bijoux, de ces robes brodées, de ces voitures dont l'insolent étalage avait causé la loi d'Oppius et excitait alors la virulente mais impuissante éloquence du vieux Caton contre l'abrogation de cette loi.

Du reste ne voyons-nous pas comment Molière à son tour a pu imiter la pièce de Plaute dans toutes ses parties essentielles tout en restant on ne peut plus original ? Le parallèle des deux ouvrages a été fait si souvent qu'il serait superflu de le refaire aujourd'hui ; quelques critiques, comme La Harpe [1], ont témoigné pour Plaute un dédain excessif, et d'autres, comme Schlegel [2], un enthousiasme systématique. La vérité est que Molière a tiré de son devancier romain toutes les situations que pouvait admettre le théâtre français, mais qu'il a modifié l'intrigue de la pièce latine conformément au rôle moderne de la femme et aux bienséances de la société de son temps ; qu'il a, en puisant largement dans l'*Aulularia* [3], reconnu par ces emprunts mêmes la beauté et la puissance de l'œuvre ancienne ; mais que son imagination et son goût lui ont fait trouver des additions et des changements très heureux, notamment dans le dénouement en y maintenant jusqu'au bout le caractère de son Harpagon, dont le dernier mot est pour « sa chère cassette ».

(1) *Cours de Littér.*, Ire partie ; liv. I, ch. VI, section 2.

(2) *Cours de Littér. dramat.*, XIIe leçon. — Cf. Marmontel, *Élém. de Littér.*, article *mœurs* ; Cailhava, *Art de la Comédie* ; Lemercier, *Cours analytique*, tom. II, p. 253 ; Duval, *Théâtre des Latins*, éd. de Levée, tom. II, p. 361 ; Bromig, *Vergleichung der A. des Pl. und des Avare von Molière*, Burgsteinfurt, 1854, in-4 ; G. Claus, *De Aul. Pl. fabula iisque scriptoribus qui eam imitati sunt*, Stettin, 1864, 74 p.

(3) Comparez surtout :

L'Aulularia,	acte II, sc. 8 et 9	et	*L'Avare*,	acte V, sc. 2 ;
»	acte IV, sc. 4	et	»	acte I, sc. 3 ;
»	acte IV, sc. 9	et	»	acte IV, sc. 7 ;
»	acte IV, sc. 10	et	»	acte V, sc. 3.

V

La pièce CAPTIVI, *les Captifs*[1], imitée à la fois de deux pièces d'Anaxandride et d'Antiphane, est la plus morale des comédies de Plaute, peut-être aussi de tout le théâtre comique des anciens. Comme l'indique le prologue, « elle n'est pas faite sur le patron des autres : elle ne renferme point de ces vers licencieux qu'on n'ose pas se répéter ; elle ne représente ni marchand de filles imposteur, ni courtisane perfide, ni soldat fanfaron ».

> Non pertractate facta 'st, neque item ut ceteræ,
> Neque spurcidici insunt versus inmemorabiles ;
> Hic neque perjurus leno 'st, nec meretrix mala,
> Neque miles gloriosus.
>
> v. 55-58.

Il ne s'y trouve même aucun rôle de femme, aucune intrigue d'amour. Le sujet est surtout pathétique.

Hégion, riche vieillard d'Étolie, avait deux fils : l'un, Pegnium, lui a été ravi tout enfant, il y a vingt ans, par Stalagmus, un esclave fugitif, qui l'a vendu en Élide ; l'autre, Philopolème, a été fait prisonnier récemment par les Éléens. Le malheureux père ne songe plus qu'à racheter la liberté de ce dernier et se met à faire le trafic des esclaves, espérant en trouver un de grande valeur qu'il puisse échanger contre son fils. La fortune semble le favoriser : il a acheté deux prisonniers : Philocrate, dont la famille est très riche et son esclave Tyndare. Il charge aussitôt Tyndare d'aller négocier l'échange de Philocrate et garde celui-ci avec soin. Tyndare part donc pour Élis. Mais quelle affreuse surprise ! Hégion découvre, après ce départ, que

(1) La date de la première représentation n'est pas connue.

les deux prisonniers l'ont trompé en changeant de noms : ce n'est pas le vrai Tyndare qui s'en est allé, c'est Philocrate lui-même. Le doute ne lui est pas permis; car Aristophante, un autre prisonnier acheté par lui, ayant appris que Philocrate, son camarade d'enfance, est son compagnon d'infortune, a obtenu la permission de le voir et, sans mauvaise intention, vient de dévoiler la ruse des deux complices. Furieux, Hégion charge de chaînes, envoie aux carrières le serviteur dévoué qui s'est sacrifié pour son maître et qui, même en ce moment critique où il est menacé des plus terribles traitements, ne regrette pas d'avoir accompli son acte de dévouement[1]. « Qui périt pour la vertu, dit-il, ne meurt pas ».

Qui per virtutem perit, at non is interit.
Act. III, sc. 5.

Cependant Philocrate sera fidèle à la parole donnée; il revient, et non seulement il est accompagné par Philopolème, qu'il rend à Hégion en échange de sa propre liberté, mais il amène aussi le perfide Stalagmus qu'il lui livre tout enchaîné. Après les premiers moments d'épanchement, le vieillard interroge Stalagmus et apprend alors que le fils qui lui a été ravi, autrefois, n'est autre que Tyndare, qui, vendu à Élis au père de Philocrate, a été élevé avec celui-ci et depuis ce temps est toujours resté à son service. Hégion retrouve ainsi ses deux fils en même temps.

Telle est la donnée de la pièce dans toute sa simplicité, et Plaute ne manque pas, dans les paroles finales qu'il fait adresser aux spectateurs par l'orateur de la troupe[2], d'appuyer de nouveau sur la pureté morale qui en fait le mérite

(1) L'*Appendice* IX donne une partie de cette scène.

(2) A la fin de la représentation, le chef de la troupe ou l'acteur chargé de prendre la parole en son nom venait demander des applaudissements au public. Il est désigné dans les comédies latines sous le nom de *Cantor* et quelquefois sous ceux de *Caterva* et *Grex;* dans ces deux derniers cas, peut-être s'avançait-il avec toute la troupe pour un salut final qui n'aurait pas été sans rapports avec le tableau qui termine souvent nos spectacles.

et le charme : « Spectateurs, dit-il, c'est sur le modèle des bonnes mœurs qu'on a fait cette pièce. Les poètes ne trouvent pas souvent des comédies semblables, où les bons apprennent à devenir meilleurs encore... Et vous qui aimez à voir la vertu récompensée, applaudissez ».

> Spectatores, ad pudicos mores facta hæc fabula 'st....
> Hujusmodi paucas poetæ reperiunt comœdias,
> Ubi boni meliores fiant...
> Qui pudicitiæ esse voltis præmium, plausum date !

Il connaissait trop son public cependant pour n'avoir pas pris garde de lui présenter une comédie trop sérieuse. Aussi y avait-il introduit un rôle bouffon, qui n'était d'aucune utilité pour le dénouement, mais qui, en se liant étroitement à toutes les parties de la pièce, devait, quoique épisodique, l'égayer presque tout le temps : c'est le rôle du parasite Ergasile.

Ce personnage, dès le début, paraît auprès d'Hégion, s'associant, à la façon d'un courtisan famélique, à la douleur paternelle du vieillard et pleurant dans la captivité de Philopolème la perte des bons repas qu'il avait auprès de lui. Hégion, à l'occasion de son jour natal et malgré son chagrin, veut bien l'inviter à diner, mais en le prévenant qu'il fera maigre chère : aussi se met-il à la recherche d'une autre invitation ; et rien de plus plaisamment triste que ses jérémiades alors qu'il a cherché longtemps sans rien trouver [1]. Mais aussi quelle joie, quand, le premier, il apprend sur le port le retour de Philocrate, accompagné de Philopolème et de Stalagmus !

> Non ego nunc parasitus sum, sed regum rex regalior :
> Tantus ventri conmeatus meo adest in portu cibus.
>
> Act. IV, sc. 2.

Je ne suis plus parasite ; je suis roi, le roi des rois, tant est grand le convoi de vivres qui se présente aujourd'hui dans le port pour ma bouche.

(1) Voir ce monologue à l'*Appendice*, X.

Avec quel empressement il va porter la bonne nouvelle à Hégion ! Et, dès que celui-ci, pour l'en récompenser, lui a promis toute une vie de festins et l'a chargé de présider lui-même aux préparatifs culinaires, quel chant de triomphe !

Illic hinc abiit, mihi rem summam credidit cibariam.
Di immortales, jam ut ego collos prætruncabo tegoribus !
Quanta pernis pestis veniet, quanta labes larido,
Quanta sumini absumedo, quanta callo calamitas,
Quanta laniis lassitudo, quanta porcinariis !
Nam alia si memorem, quæ ad ventris victum conducunt, mora 'st.
Act. IV, sc. 3.

Le voilà parti, et il m'a confié l'administration générale des vivres ! Dieux immortels ! Que de têtes je vais faire sauter ! Quel carnage de jambons! Quel massacre pour le lard ! Quelle débâcle pour les tetines ! Quel désastre pour les filets de sanglier ! Quel labeur pour les bouchers, pour les charcutiers ! Je ne veux pas énumérer tout le reste des victuailles, qui sont du ressort de ma bouche, ce serait trop long.

Les cuisiniers, en le voyant agir dans leur cuisine, sont épouvantés : ils croient voir un loup affamé, tant il grince des dents, tant il bouleverse et saccage tout. Un d'eux court en donner avis à Hégion ; car, du train dont il y va, il ne reste ou ne restera bientôt plus rien :

Nam hercle hic quidem ut uti adornat, aut jam nihil est, aut jam nihil erit.
Act. IV, sc. 4.

Plusieurs commentateurs ont reproché à Plaute l'introduction de ce personnage qu'ils trouvent superflu ; mais, à ce compte, il faudrait adresser une critique de même sorte à divers genres de compositions scéniques de notre théâtre moderne, où, au milieu de sujets pathétiques, une note gaie ne manque pas d'être donnée par quelque acteur chargé d'un rôle tout à fait secondaire. Remarquons plutôt avec quelle habileté une action dramatique, que la tendance naturelle des faits entraînait uniquement vers le ton hé-

roïque, a été ramenée par la verve enjouée de l'auteur à celui de la comédie, et quel agrément ressort du contraste même qu'offraient les scènes les plus plaisantes des *Captifs* avec celles où le style noble et patriotique est le plus sensible. Nulle part ailleurs peut-être Plaute n'a conduit l'action avec plus de talent et de bonheur : les péripéties sont amenées le plus naturellement du monde; l'intérêt est soutenu tout le temps. Nulle part non plus il n'a pris autant de soin du caractère de ses personnages : si le parasite s'y montre dans toute la force de sa loquacité et de sa voracité, le vieil Hégion n'exprime d'un bout à l'autre que les sentiments qui doivent animer un excellent père, Philocrate est le modèle des maîtres et Tyndare celui des esclaves. C'est sur ce dernier rôle que repose surtout le drame; car Tyndare n'est pas seulement le serviteur dévoué à son maître jusqu'à la mort, il est aussi celui en qui Hégion reconnaîtra son fils; et voyez combien sont délicates les précautions prises pour que le héros du drame n'émette jamais aucune pensée qui soit en contradiction avec ce double caractère. Alors même qu'Hégion le fait charger de chaînes et l'envoie au supplice, il n'a d'imprécations que contre Aristophonte, qu'il accuse d'être la seule cause de son malheur, et, comme par un pressentiment obscur de piété filiale, il ne dit rien qui puisse offenser le vieillard : donné comme exemple de vertu, il est conservé pur de toute faute même involontaire.

Voilà par quelles qualités se recommande cette pièce; voilà pourquoi Lemercier, dans son *Cours analytique de Littérature*[1], la regarde comme une œuvre hors de pair, dont la lecture doit être recommandée aux jeunes poètes, et pourquoi aussi elle a trouvé chez nous des imitateurs dans des poètes tels que du Ryer, Roy et Rotrou. L'imitation de du Ryer n'a pas été heureuse ; mais celle que Rotrou a produite, en 1638, dans une comédie intitulée *les Captifs et les Esclaves* et celle que Roy a donnée, en 1714, sur la scène

(1) Tom. II, p. 301.

du Théâtre-Français, ont eu un véritable succès. Tout en ajoutant au plan de l'auteur latin une intrigue d'amour, l'auteur de Venceslas et de Cosroës est celui des trois qui se rapproche le plus de l'original : il le suit de si près que la plupart des scènes pourraient être l'objet d'une comparaison continue[1].

VI

La comédie appelée CURCULIO[2] emprunte son titre au nom du parasite qui en est un des principaux personnages, et le sens de cette dénomination, auquel fait allusion un vers du dialogue[3], est celui de *Charançon*, insecte qui dévore les blés, comme les parasites dévorent le bien de ceux qui les reçoivent à leur table.

Soit que l'auteur ait négligé de composer un prologue, soit que celui qu'il aurait écrit ait été perdu, les manuscrits ne nous en ont pas donné. Ce prologue d'ailleurs n'eût pu servir qu'à provoquer la bienveillance des spectateurs; car pour ce qui concernait l'intelligence rapide du sujet, l'exposition qu'en donne la première scène est si précise et si gaie, qu'elle explique tout et ne laisse rien à désirer. Phédrome, accompagné de son esclave Palinure, se dirige, la nuit, vers la demeure de celle qu'il aime et, par leur court entretien, si naturel qu'il ne semble nullement amené par les besoins du théâtre, nous sommes instruits tout de suite des mœurs du jeune homme et de sa passion pour Planésie, de la situation de cette jeune fille, du caractère abject de Cappadox, le marchand qui la possède

(1) Voir, dans la comédie de Rotrou, les scènes 2 (monologue d'Ergasile) et 3 de l'acte I; les scènes 4, 5, 6 de l'acte II; les actes 1, 4, 5, 6, 7 de l'acte III; les scènes 7 et 8 de l'acte IV; les scènes 1, 2, 3, 4 et 7 de l'acte V.

(2) Première représentation postérieure à l'an de Rome 561 (193 av. J.-C.), date de la loi Sempronia, à laquelle fait allusion le vers 515.

(3) V. 593.

et veut trafiquer d'elle, du penchant de la vieille servante pour le vin, et de l'envoi de Charançon, le parasite de Phédrome, en Carie, pour y emprunter de l'argent dont l'amant a besoin afin de payer la rançon de la belle qu'il entend racheter de l'esclavage. Nous rions des discours exaltés de Phédrome, de ses folles adorations et de ses libations de vin sur le seuil de la maison, de l'invocation qu'il adresse aux verroux de la porte, et du moyen irrésistible employé par lui pour séduire la vieille servante, qui lui procure le plaisir de voir, d'entretenir, d'embrasser sa maîtresse, pendant que Cappadox, malade, est dans le temple d'Esculape. Mais le bruit que produit l'ouverture de ce temple les avertit de se séparer : Phédrome quitte Planésie en lui promettant de l'affranchir avant trois jours et elle lui donne un dernier baiser.

Le reste de la pièce n'est pas à beaucoup près aussi alerte que le premier acte et ne le vaut pas. Après que Cappadox, sorti du temple, dans deux scènes qui font longueur, s'est fait assez grossièrement bafouer d'abord par Palinure, puis par un cuisinier de rencontre, auquel il demande l'explication d'un songe qu'il vient d'avoir, Palinure, qui s'est éloigné un instant, revient en annonçant à Phédrome le retour si désiré du parasite. Charançon, en effet, accourt, renversant tout sur son passage, avec un flux de paroles formant un de ces monologues émaillés de traits satiriques, dont Plaute avait l'habitude. C'est de son appétit et de sa soif naturellement qu'il parle tout d'abord à son maître : il lui faut la promesse certaine d'un bon repas immédiat pour qu'il raconte le résultat de son voyage. Il n'a pas eu d'argent de l'ami de Phédrome, qui lui-même en manquait; mais il a fait la rencontre d'un militaire qui lui a dit avoir acheté de Cappadox une jeune fille pour le prix de trente mines ; l'argent est déposé chez le banquier Lycon, qui doit, après avoir délivré la jeune esclave, la remettre au porteur d'une lettre scellée de l'anneau du militaire; et lui Charançon a réussi à s'emparer de cet anneau. Après ce récit, qui ne manque

ni de mouvement ni de gaieté, et sans négliger de donner satifaction à son estomac, il invite donc son maître à préparer une fausse lettre pour le banquier.

Il n'y a presque rien dans le troisième acte. La lettre étant faite, Charançon la présente au banquier en se faisant passer pour l'envoyé de Thérapontigone[1], le soldat dont il s'agit, et le banquier paye l'argent à Cappadox.

Vient alors une sorte de parabase, monologue chanté par le *choragus*. La verve de l'auteur s'y exerce aux dépens de plus d'une catégorie des habitants de Rome et présente de quelques mœurs du temps une peinture prise sur le vif, très curieuse et très instructive pour nous. La marche de l'action n'en est pas moins arrêtée momentanément. Elle reprend dans une scène où Planésie est remise par Cappadox entre les mains de Charançon. Après quoi paraît Thérapontigone, qui réclame son argent au banquier, son esclave à Cappadox, et qui, repoussé par tous les deux, se met à la recherche de Charançon qu'il soupçonne du vol de son anneau.

Mais Planésie, dès qu'elle a vu cet anneau au doigt du parasite, l'a reconnu, et quand Thérapontigone se présente chez Phédrome, elle lui demande quelle en est la provenance. Le soldat répond qu'il le tient de son père Périphanès. A ce nom, elle reconnait son frère dans celui qui lui parle et elle lui donne des preuves convaincantes qu'elle est sa sœur. Alors, puisqu'elle est née libre, rien ne s'oppose à ce que Phédrome l'épouse, et, pour que la fable ait une moralité, l'infâme Cappadox est mis dans l'obligation de rendre l'argent qu'il a perçu.

Bien que cette pièce ne soit pas sans défauts et qu'on puisse y relever plusieurs scènes inutiles ou trainantes, voire aussi trop de plaisanteries d'un goût contestable, il s'y trouve en revanche des scènes intéressantes, telles que celles de l'exposition qui est vraiment remarquable, et

(1) Mot composé de θεράπων, serviteur, et ἀγών, combat, serviteur de la guerre.

des parties où le dialogne est mené avec toute la vigueur et la causticité de l'auteur. J'en prends pour exemple ce passage du troisième acte, où le parasite, se trouvant avec Cappadox et Lycon, vient de lancer une violente diatribe sur le vilain métier des marchands d'esclaves. « Par Pollux! c'est bien dit, tu les connais bien! » s'écrie le banquier. Et Charançon se tourne immédiatement vers lui :

Eodem, hercle, vos pono et paro: parissumi estis hibus.
Hi saltem in obcultis locis prostant, vos in foro ipso :
Vos fænore homines, hi male suadendo et lustris lacerant.
Rogitationes plurumas propter vos populus scivit,
Quas vos rogatas rumpitis; aliquam reperitis rimam :
Quasi aquam ferventem, frigidam esse, ita vos putatis leges.
Lyco. — Tacuisse mavellem.

Act. IV., sc. 2.

Et vous aussi, je vous estime et vous apprécie de même; certes vous les valez. Eux du moins font leur commerce en lieux secrets, vous faites le vôtre en plein forum. C'est par l'usure que vous assassinez comme ils assassinent par la séduction et la débauche. Bien des lois ont été rendues contre vous par le peuple; à peine promulguées, vous les violez; vous y trouvez toujours quelque fissure pour vous dérober; une eau bouillante, bientôt froide, pour vous telle est la loi.

Lycon. — J'aurais mieux fait de me taire.

VII

Toute l'intrigue de la comédie appelée CASINA repose sur une jeune fille et c'est sans doute parce que, dans une des scènes les plus importantes, les principaux personnages ont recours au sort pour savoir à qui cette jeune fille appartiendra, que le poète lui a donné ce nom de *Casina* (de *casus*, sort), nom qui sert de titre à la pièce même. Du

reste, la comédie grecque, dont elle est imitée, avait été intitulée par Diphile Κληρούμενοι (*sortientes*, ceux qui ont recours au sort).

Le sujet se trouve exposé dans le prologue[1]. Nous y apprenons qu'une enfant abandonnée par sa mère, il y a seize ans, a été recueillie par la femme de Stalinon, qui l'a élevée avec le plus grand soin. Maintenant qu'elle est devenue grande et belle, Stalinon est pris d'amour pour elle et le fils du vieillard l'aime aussi. Le père l'a fait demander en mariage par son fermier Olympion, comptant bien, si celui-ci réussit, pouvoir satisfaire sa passion à l'insu de sa femme. Le fils, de son côté, a mis en avant Chalinus, son écuyer (*armigerum*), ne doutant pas que, si l'affaire s'arrange, il aura en son pouvoir celle qu'il aime. La femme de Stalinon, Cléostrate[2], qui ne se laisse pas plus mener par son mari que celle de Déménète dans l'*Asinaria*, a deviné le double projet et s'est rangée du parti de son fils. Mais Stalinon, pour se défaire de ce rival dangereux, l'a envoyé en pays étranger. Cléostrate n'en protège pas moins l'absent; et c'est en l'absence de ce fils, qui, de cette façon, n'entre pas personnellement en lutte ouverte avec son père, que se passe toute l'action.

Le premier acte se compose entièrement d'une dispute entre le fermier du père et l'écuyer du fils. Olympion reproche à Chalinus d'épier ses démarches, celui-ci résiste aux menaces, et tous les deux s'adressent à l'envi les plus grosses injures, mais sans montrer le même caractère, l'un restant l'homme de la campagne, rude, soupçonneux, lourdement moqueur, et l'autre l'esclave de la ville, avec plus d'adresse et de vivacité.

(1) Le prologue, tel que nous l'avons, a été composé ou tout au moins remanié pour une reprise de la pièce, trente ou quarante ans après la première représentation. Celle-ci, d'après Mommsen, aurait eu lieu avant le sénatus-consulte qui condamnait les Bacchanales (an de Rome 568, av. J.-C. 186); mais Ritschl (*Parerga*, p. 191 sq.) est d'un avis contraire et peut-être doit-on voir une allusion au sénatus-consulte dans les vers 790 et 791.

(2) Encore un de ces noms forgés en vue des personnages qui les portent : de κλέος, bruit, renommée, et στρατός, armée, peuple.

Au second acte, nous entendons Cléostrate se plaindre à sa voisine de la conduite de son mari qui mériterait, dit-elle, qu'on le laissât mourir de faim et de soif. L'amie lui donne quelques conseils de prudence et disparait quand arrive Stalinon tout parfumé. Celui-ci fait l'hypocrite, veut cajoler sa femme; elle repousse ses caresses et, sentant les parfums, lui reproche de se livrer à la débauche et de dissiper son bien. Stalinon ne craint pas cependant d'aborder la grosse question qui lui tient au cœur, le mariage de Casina. Cléostrate maintient la candidature de Chalinus en affirmant qu'elle connait le moyen d'obtenir le désistement d'Olympion; Stalinon émet une affirmation du même genre en sens contraire. Mais il se trouve qu'ils ont songé tous les deux au même mode de persuasion et qui ne réussit pas plus d'un côté que de l'autre : Chalinus, à qui Stalinon offre l'affranchissement, aime mieux rester esclave que de renoncer à Casina; Olympion rejette non moins nettement les promesses de Cléostrate. Alors, d'un commun accord, on décide de consulter le sort. La fortune favorise Olympion. Le vieillard exulte et dit à sa femme consternée d'aller faire les préparatifs de la noce. Mais, tandis qu'il explique à son fermier comment Casina, au lieu d'aller à la campagne tout de suite après le mariage, devra être conduite chez un voisin complaisant, chez qui lui Stalinon passera la nuit avec elle, Chalinus, à qui le désespoir d'avoir été évincé a inspiré le désir de se venger et qui s'est caché non loin d'eux, surprend leur conversation et court prévenir sa maîtresse, comptant désormais transformer sa défaite en victoire.

..........Jam victi vicimus.

Act. II, sc. 8.

Après que Stalinon a décidé son voisin à l'acte de complaisance qu'il attendait de lui, Cléostrate, pour déjouer ce projet, fait en sorte d'amener une brouille entre eux deux; mais elle n'y réussit que pour un moment, ils s'expliquent et se remettent d'accord. Il faut qu'elle invente une autre



ruse. Sur son ordre, sa servante Pardalisca sort de la maison en simulant une grande terreur. Aussitôt Stalinon l'interroge ; elle lui raconte que Casina, prise de frayeur, s'est armée d'une épée, poursuit tout le monde et jure de tuer celui qui, la nuit, s'approchera d'elle. Les paroles imprudentes qu'il laisse échapper, en laissant entendre que ce serment le menace personnellement, ne manquent pas d'être relevées par la malicieuse Pardalisca, qui prend plaisir à l'embarrasser comme à l'effrayer. Le retour d'Olympion, qui est allé chercher des cuisiniers et des provisions, le rassure un peu, mais lui fait sentir un autre inconvénient de la situation où l'a jeté le vice : son fermier prend les airs d'un sénateur, le traite de haut et le force à s'abaisser devant lui.

D'ailleurs Cléostrate, dont l'imagination ne s'endort pas, lui prépare la punition finale qu'il mérite. Tandis que les cuisiniers, conseillés par elle, renversent les marmites, jettent de l'eau sur le feu et font de leur mieux pour retarder le régal, afin qu'il s'en aille sans en pouvoir profiter, elle s'enferme avec son amie, la voisine, dans son appartement et habille Chalinus en nouvelle mariée pour le donner à Olympion en place de Casina. Stalinon se retire en effet sans avoir rien bu ni mangé ; il soupera, dit-il, à la campagne, où il tient à accompagner son fermier pour que les mauvais sujets ne lui enlèvent pas sa jeune femme sur le chemin. Olympion le rejoint, également à jeun. Alors sort de la maison, couronné de fleurs et accompagné d'esclaves qui soutiennent sa marche virginale, Chalinus, que saluent comiquement les chants d'hyménée. Le cortège nuptial entre chez le voisin complaisant.

Au dernier acte, Cléostrate et sa voisine viennent de prendre ensemble le repas préparé pour la noce et sortent afin d'apprendre le résultat de leur ruse. Pardalisca surveille la porte du voisin pour les prévenir de la sortie des dupes et l'événement ne se fait pas attendre. Voici d'abord le fermier. Il est meurtri, honteux ; mais elles réclament de lui le récit de son aventure. Il raconte com-

ment, avant de livrer Casina au maître, il a voulu secrètement user de ses droits de mari et comment à l'instant sa figure a été couverte de horions; il s'est enfui, perdant son manteau dans la bagarre et sans rien dire pour que le vieillard vînt boire à la même coupe que lui. Et voilà Stalinon qui arrive dans le même état. A la vue de sa femme, il essaye de s'échapper; mais elle l'appelle; il est pris. En vain veut-il se tirer d'affaire par des mensonges; Chalinus et Olympion lui-même disent ce dont il est coupable. Il n'a plus qu'à s'humilier et il faut que la voisine intercède en sa faveur pour qu'il obtienne de Cléostrate son pardon. Et Casina? me dira-t-on. C'est le *choragus*, qui dans le couplet de la fin, informe les spectateurs de ce qu'elle devient : on découvrira, annonce-t-il, qu'elle est la fille du voisin et elle deviendra la femme du fils de Stalinon.

Cette pièce, d'une gaieté continue, est malheureusement, quant au langage et quant aux situations, d'une effronterie si licencieuse, qu'on a peine à comprendre aujourd'hui comment un tel dialogue et un tel spectacle, dont j'ai amorti la crudité dans cette analyse, ont pu être présentés à un public, même peu civilisé, sans effaroucher les oreilles et les yeux. La fin surtout, dans les récits que donnent de leur aventure le vieillard et le fermier, est tellement scabreuse et présentée sur un ton si contraire à toutes les bienséances, que les copistes, se refusant à la transcrire fidèlement, ont cru honnêtement devoir la mutiler et ne nous la transmettre qu'avec des lacunes nombreuses. La moralité cependant n'y est pas oubliée, puisque les vauriens y sont bafoués et le vice puni. Les caractères y sont aussi dépeints avec beaucoup de vérité; celui de Cléostrate, par exemple, représente bien la femme revêche, vindicative et bavarde, qui se venge des affronts qu'elle reçoit de son mari en le décriant auprès de ses amies et qui ne trouve que dans ses caquets avec les commères du voisinage une consolation à ses soucis domestiques.

Aussi rencontre-t-on dans les auteurs modernes plus d'une imitation de certaines scènes de la *Casina*. Il y a, chez



Molière, dans les cajoleries de Chrysale pour la femme impérieuse qu'il redoute quelque réminiscence des flatteries hypocrites de Stalinon à l'égard de Cléostrate ; et quand nous voyons, dans les *Folies amoureuses*, de Régnard, l'espièglerie de Lisette se divertissant aux dépens d'Albert, nous ne pouvons nous empêcher de la comparer à celle de Pardalisca s'égayant du trouble et de la frayeur que ses mensonges jettent dans l'esprit de son maître.

On a remarqué[1] aussi combien toute l'intrigue de la pièce ressemble à celle du *Mariage de Figaro*. Le comte Almaviva, qui se prend d'amour pour Suzanne, la camériste de sa femme ; qui la marie avec un de ses serviteurs dans l'intention d'exercer le droit du seigneur ; et qui se rend ensuite à un rendez-vous où il est mystifié et se voit obligé de demander à la comtesse le pardon d'une faute qu'elle ne lui a pas laissé commettre ; n'est-ce pas là en vérité un canevas qui, à première vue, semble se rapprocher en tout point de celui de la comédie de Plaute ? Il est possible pourtant que Beaumarchais se soit rencontré avec le poète latin sans l'avoir imité. Et, dans tous les cas, si l'imitation a eu lieu, les effets tirés du même sujet, les mœurs et les caractères sont bien différents. Le serviteur du comte, Figaro, n'est pas, comme Olympion, disposé à livrer celle qu'il aime ; il use, au contraire, de toutes les ressources d'un esprit délié pour combattre, non sans courage, la passion et les desseins de son fort et puissant maître. La maligne Suzanne, à l'encontre de Casina, qui reste tout le temps dans la coulisse, a un rôle des plus importants et se montre par sa hardiesse et son habileté la digne fiancée de son futur mari. La tendre et mélancolique comtesse ne rappelle rien des accès de colère et des boutades de Cléostrate. Les personnages de Basile et du page Chérubin n'ont aucun équivalent dans la pièce latine. Le comte enfin, quelque ridicule que soit son aventure, s'en tire en grand seigneur et sans bassesse. Comparez à tous

(1) Lemercier, *Cours analytique de littér.*, t. II, p. 353.

les détails des *Noces de Figaro* ceux de la *Casina*, où ne paraît aucun des deux futurs époux, où le plaisant, poussé parfois jusqu'à la grotesque bouffonnerie, ne laisse place nulle part aux sentiments gracieux et délicats, où le vice est, sans ménagement aucun, flagellé sur la scène dans sa fangeuse nudité; et vous verrez combien loin fuira devant vos yeux l'espèce de ressemblance qui vous avait frappé tout d'abord.

VIII

Dans la donnée de la CISTELLARIA, une cassette (*cistella*), qui a été placée auprès d'une enfant exposée, sert à la faire reconnaître; de là ce titre de *cistellaria*, c'est-à-dire la comédie à la cassette.

La pièce, qui était imitée de Ménandre, a-t-elle été mutilée, abrégée en vue d'une représentation[1] postérieure à la mort de Plaute? C'est probable. Toujours est-il qu'elle n'est pas d'une conception aussi claire que ses autres comédies. L'exposition même reste quelque temps obscure, le prologue, destiné à donner les explications nécessaires à l'intelligence du sujet, ne venant, contrairement à l'habitude, qu'après les deux premières scènes.

Tout d'abord nous assistons à un dialogue entre trois courtisanes qui viennent de dîner chez l'une d'elles, Silénie. D'une nature tendre et d'un amour sincère, celle-ci raconte qu'elle a obtenu de la vieille Mélénis, qu'elle croit sa mère, de n'appartenir qu'à un seul homme, Alcésimarque, qu'elle aime et qui l'aime, qui même avait promis de l'épouser et lui avait jusqu'à présent assuré une situation

(1) Date probable de la première représentation, an de Rome 555, avant J.-C. 199.

agréable, mais que son père veut maintenant contraindre à une autre union. Les deux amies la plaignent en regrettant la fidélité qu'elle a montrée à son amant; car elles sont d'un caractère tout opposé au sien : la jeune Gymnasie se livre sans hésiter au métier galant pour lequel elle a une véritable vocation; elle le compare volontiers à une ville grande et florissante qui ne saurait subsister sans de nombreux citoyens; et sa digne mère, l'entremetteuse, l'approuve en vantant la débauche quotidienne comme une vie heureuse. Elles n'en sont pas moins disposées toutes les deux à rendre service à Silénie, qui, par suite du départ d'Alcésimarque, est rappelée chez sa prétendue mère et les prie, tout en larmes, de veiller sur sa maison pendant son absence. Elles se séparent. La mère de Gymnasie, restée seule, sous l'influence du vin qu'elle vient de boire, éprouve le besoin de confier ses secrets au public. Elle lui fait savoir qu'elle a trouvé Silénie alors qu'on venait de l'exposer peu après sa naissance, qu'elle l'a donnée à Mélénis, qui avait besoin d'être mère aux yeux d'un étranger son amant, et que le jeune homme dont la jeune fille est aimée a pour père un des riches citoyens de Sicyone. Mais ses révélations ne suffisent pas encore pour éclairer la situation. Il faut que le dieu Bon Secours (Auxilium), avec tout l'à-propos qui caractérise son nom, vienne les compléter, et c'est ici que nous entendons le prologue. « Un jour, y est-il dit en résumé, qu'on célébrait les Dionysiaques à Sicyone, un jeune marchand de Lemnos, venu pour voir les jeux, s'étant enivré, viola, dans l'obscurité du soir, une vierge sur la voie publique; puis, effrayé de son attentat, il s'enfuit dans son pays. La vierge accoucha secrètement d'une fille qu'elle remit à un esclave fidèle pour l'exposer. Cet esclave s'acquitta de sa commission, mais en cherchant à savoir ce qui arriverait de l'enfant, qu'il vit emporter par la femme qui vient de se faire entendre. Celle-ci la donna à la courtisane Mélénis qui l'éleva honnêtement. Pendant ce temps, le Lemnien, après s'être marié à Lemnos, y était devenu veuf; il transporta

son domicile à Sicyone, où il contracta un second mariage et reconnut dans sa femme celle-là même à qui il avait fait violence. Ayant appris d'elle qu'il était père d'une fille qu'elle avait exposée, il veut la retrouver et charge le bon esclave de rechercher la trace de la femme qui l'a emportée. Quant à Silénie, conservée pure pendant toute sa jeunesse, elle aime d'amour un jeune habitant de Sicyone éperdument amoureux d'elle; mais le mariage que le père d'Alcésimarque veut lui imposer fait le désespoir des deux amants. » Les parents de Silénie la retrouveront-ils? Le mariage exigé par le père du jeune homme aura-t-il lieu? Voilà les deux questions sur lesquelles repose la pièce: il n'a pas fallu moins d'un acte entier pour les expliquer.

Le second acte commence par un monologue d'Alcésimarque, où sont exprimés très vivement les tourments qu'il endure :

Credo ego amorem primum apud homines carnuficinam commentum :
Hanc ego de me conjecturam domi facio, ne foris quæram,
Qui omnes homines supero, antideo cruciabilitatibus animi.
Jactor, crucior, agitor,
Stimulor, vorsor in amoris rota,
Miser, exanimor,
Feror, differor, distrahor, diripior:
Ita nubilam mentem animi habeo;
Ubi sum, ibi non sum;
Ubi non sum, ibi 'st animus;
Ita mi omnia sunt ingenia;
Quod lubet, non lubet jam id continuo.
Ita me amor lassum animi ludificat,...

C'est l'amour, je pense, qui le premier a inventé sur la terre l'art des bourreaux; j'en ai la preuve en moi, sans la chercher ailleurs. Personne, au monde, personne ne souffre de supplices égaux à ceux de mon âme. L'amour me secoue, me met en croix, m'agite violemment, me pique de l'aiguillon, me tourne sur la roue. O misère! Je sens la vie m'échapper; je suis emporté, tiraillé, arraché, déchiré; ma pensée est comme perdue dans des nuages; je ne suis pas où je suis; mon esprit est où je ne suis pas. J'éprouve à la fois toutes

sortes de sentiments; je veux et tout aussitôt je ne veux pas. De mon cœur en détresse l'amour se fait un jouet...

L'amant infortuné vient demander à Mélénis de lui rendre celle qu'il aime; elle refuse, puisqu'il doit se marier ailleurs; et il se retire en jurant qu'il se tuera après les avoir tuées l'une et l'autre. Sur ces entrefaites, Lampadion, l'esclave avisé, qui recherche Silénie, a rencontré la vieille entremetteuse, l'a reconnue, a obtenu d'elle l'aveu de ce qu'elle a fait et en informe sa maîtresse. Mélénis entend ce qu'il dit, s'effraye des suites que l'affaire peut avoir pour elle et prend la résolution de restituer Sélénie à Phanostrate, sa véritable mère.

Après qu'elle a révélé, chez elle, la vérité à la jeune fille, les voici qui s'avancent, suivies de la servante Halisca chargée de la cassette où sont les jouets trouvés autrefois auprès de l'enfant exposée. Mais survient Alcésimarque, brandissant une épée dont il va se percer; il les voit, court à Silénie, s'empare d'elle, l'enferme dans la maison qu'elle avait délaissée; et Mélénis se sauve épouvantée, de même que la servante, qui, dans sa fuite, laisse tomber la cassette.

Quand Lampadion amène Phanostrate, elle trouve la cassette et reconnait les jouets. Précisément Halisca au désespoir de l'avoir perdue revient pour la chercher. Interrogée, elle raconte toute la vérité. Phanostrate entre aussitôt dans la maison où se trouve sa fille; Dimiphon, son mari, vient après elle, est mis au courant de ce qui se passe par Lampadion et va précipitamment la retrouver. Or Dimiphon, père de Silénie, est en même temps le père de la jeune fille qu'on voulait imposer à Alcésimarque : il l'avait eue de sa première femme. On prévoit dès lors qu'il n'y aura plus d'obstacle au bonheur des deux amants. Aucun des personnages d'ailleurs ne reparait; c'est l'orateur de la troupe qui informe les spectateurs de la solution que reçoit l'action dans l'intérieur de la maison.

Ce dénouement, à la cantonade, en dehors de la vue du

public, est tellement précipité qu'il tombe dans l'excès tout contraire de celui de l'exposition. La pièce en somme est mal composée. Mais il s'y trouve assez de détails qui rappellent les meilleures qualités de l'auteur. L'amour et la fougue du jeune homme y sont bien dépeints ; Phanostrate revêt la dignité qui convient à une matrone ; et le caractère de Silénie qui, placée dans une situation des plus délicates, n'exprime jamais que des sentiments en rapport avec sa naissance, est un des plus sympathiques que présente non seulement le théâtre de Plaute mais celui de Rome. J'en reparlerai.

IX

Dans Epidicus[1], le personnage qui donne son nom à la comédie est un valet, et comme l'indique ce nom même d'Épidicus (ἐπί, δίκη, ἐπίδικος, demandé en justice, litigieux), il s'agit d'un valet plein d'adresse et d'imagination qui n'est jamais à court de roueries et d'intrigues. Son rôle est de soutirer au père de son jeune maitre tout l'argent nécessaire aux projets amoureux de ce dernier ; il montre tant d'adresse à mener à bonne fin ses duperies qu'on a vu en lui le modèle du Scapin de Molière. L'enchevêtrement de ses ruses, à la vérité, complique singulièrement le sujet; mais la pièce, bien qu'elle présente, pour ainsi dire, une double action, n'est pas mal composée, et, sans prologue aucun, l'exposition en est faite tout de suite avec naturel et netteté.

Périphane, riche vieillard, a un fils, Stratippoclès, qui, en partant pour la guerre, a chargé son valet Épidicus d'acheter une belle joueuse de lyre dont il était amoureux.

(1) Un passage sur le luxe des femmes (vers 204 et suiv.) peut faire supposer que la loi *Oppia* était déjà abrogée (559 de Rome, 195 av. J.-C.), quand eut lieu la première représentation de cette pièce.

La commission eût été facile, s'il avait eu de l'argent à lui donner, mais il fait croire à Périphane que cette joueuse de lyre est une fille née de lui dans une aventure de jeunesse à Épidaure; le vieillard s'est empressé de la délivrer argent comptant, et elle attend, dans la nouvelle maison paternelle, l'amant qui censément est son frère. Mais, pendant la guerre, Stratippoclès, avec la légèreté de son âge, s'est pris d'une autre passion : une jeune captive Thébaine, belle comme une statue et de bonne naissance, lui a fait oublier sa première maîtresse; il l'a achetée moyennant quarante mines empruntées à un usurier, et l'usurier le suit, il va falloir sans retard lui compter l'argent.

Voilà ce que nous apprenons d'une conversation que tiennent Épidicus et l'écuyer de Stratippoclès : ils se disent naturellement, en se revoyant, l'un ce qu'il a fait à la ville, l'autre ce qu'il a fait à la guerre, et nous savons ainsi tout ce qui concerne leur jeune maître, plus fougueux, paraît-il, dans ses amours que dans les combats; car, en fait de prouesse, il a perdu ses armes. Remarquons, en passant, combien audacieusement Plaute, à ce propos, parle de l'injustice criante avec laquelle étaient parfois traités des fils de citoyens puissants après avoir commis un acte du même genre :

(*Epid.*) Ubi arma sunt Stratippocli ?
(*Thesp.*) Pol illa ad hosteis transfugerunt.
(*Epid.*) Armane ?
(*Thesp.*) Atque equidem cito
(*Epid.*) Serione dicis istuc ?
(*Thesp.*) Serio, inquam : hostes habent.
(*Epid.*) Edepol, facinus inprobum.
(*Thesp.*) At jam ante alii fecerunt idem.
Erit illi illa res honori.
(*Epid.*) Qui ?
(*Thesp.*) Quia ante aliis fuit.

Épidicus. — Où sont les armes de Stratippoclès ?
Thesprion. — Ma foi ! elles ont passé à l'ennemi.

Ép. — Ses armes ?
Th. — Et promptement.
Ép. — Dis-tu vrai !
Th. — Vrai, te dis-je. C'est l'ennemi qui les a.
Ép. — Dieux ! quelle indignité !
Th. — D'autres avant lui ont fait la même chose; il n'en sera que plus honoré.
Ép. — Comment ?
Th. — Parce que déjà il en a été ainsi pour d'autres.

Au second acte, Épidicus surprend une conversation du vieillard qui dit à un ami avoir appris la liaison de son fils avec une joueuse de lyre et qui exprime l'intention de le marier au plus tôt pour couper court à ses folies de jeunesse. Le malin esclave bâtit aussitôt un plan sur ces renseignements. Il conseille à Périphane de prendre les devants sur son fils, d'acheter la musicienne et de la cacher. Périphane, persuadé, lui remet l'argent nécessaire pour opérer cet achat. En possession de la somme, Épidicus se propose de louer momentanément une joueuse de lyre quelconque, en s'entendant avec elle sur le rôle qu'elle devra remplir, et de fournir à son jeune maître les moyens d'acheter la belle Thébaine.

Ainsi fait-il. C'est Apécidès, l'ami de Périphane, qui se trouve chargé de lui amener la musicienne, et le vieillard, en la recevant chez lui, recommande expressément de tenir cette personne de moralité douteuse éloignée de celle en qui il croit avoir retrouvé sa fille. Mais un capitaine eubéen, qui depuis longtemps aimait la première des deux joueuses de flûte, vient demander qu'on la lui cède ; il ne vient pas à l'esprit du vieillard qu'il peut être question d'une autre que de la musicienne qui vient d'arriver ; il consent au marché et la fait venir ; le capitaine ne la reconnait pas ; elle-même avoue qu'elle n'a pas été achetée, déclare même qu'elle est de condition libre ; et comme on l'interroge ensuite sur celle que voulait le soldat, elle répond qu'elle a entendu dire que Stratippoclès l'avait ré-

comment achetée et affranchie. Chacune de ses paroles est un coup nouveau pour Périphane qui comprend qu'il a été dupe d'Épidicus.

Il n'est pourtant pas au bout de ses découvertes. Une étrangère, en proie à la douleur et à la misère, se présente à ses regards et en elle il reconnaît Philippa, la femme qu'il a délaissée jadis à Épidaure. La malheureuse regrette sa fille, qu'elle a perdue, dit-elle, et qui est au pouvoir des ennemis. « Elle est chez moi, s'écrie-t-il, vous allez la voir. » Et il la fait appeler. Mais la mère, mise en présence de la première joueuse de flûte, refuse de l'embrasser. La menteuse est obligée de confesser qu'elle n'a fait que suivre la leçon faite par Épidicus. Et l'infortuné Périphane, qui avec raison s'accuse d'imprudence pour s'en être rapporté au dire d'un esclave sans aucune preuve, promet à Philippa de faire toutes les démarches qui seront en son pouvoir pour retrouver réellement leur fille. En attendant, il voudrait bien mettre la main sur Épidicus et le châtier comme il le mérite.

Épidicus, qui sait l'issue de ses artifices, redoute les pires traitements et s'en lamente, quand un événement aussi heureux qu'inespéré lui permet de recevoir le pardon de tant de friponneries. Au moment où l'usurier, désintéressé de ses avances par l'argent soutiré au père, amène à Stratippoclès la belle Thélestis, cette Thébaine si aimée qu'il n'a jamais cessé de la respecter, Épidicus retrouve en elle la véritable fille de Périphane et de Philippa, avec laquelle il jouait étant enfant. Dès lors il est auprès du vieillard messager de la meilleure des nouvelles; conformément aux idées des Romains, qui associaient dans leur reconnaissance le porteur d'une bonne nouvelle aux dieux auteurs de l'événement, il devient pour ainsi dire un bienfaiteur de la famille, et cela lui vaut non seulement son pardon mais l'affranchissement.

Ce dénouement ne satisfait pas complètement notre curiosité. Nous nous demandons ce que va devenir Stratippoclès; en gagnant une sœur, il perd sa maitresse; et rien

ne nous fait savoir s'il retournera à ses premières amours ou si son père le mariera comme il en avait exprimé l'intention. Mais, sauf ce léger défaut, l'action habilement imaginée et ourdie, a, jusqu'à la fin, une composition bien agencée. Nous tenons de Plaute lui-même qu'il avait une prédilection marquée pour cette comédie : mais il se peut que les spectateurs, peu habitués aux pièces d'intrigues, aient eu quelque peine à se retrouver dans ces ingénieuses combinaisons ; dans le second de ces deux vers que le poète place dans la bouche de Chrysale, au deuxième acte des *Bacchides*, où il parle de l'*Epidicus*, peut-être faut-il voir l'indice d'un échec qu'avait eu cette pièce et qu'il mettait sur le compte d'un mauvais acteur [1] :

Etiam Epidicum, quam ego fabulam æque ac me ipsum amo,
Nulla æque invitus specto, si agit Pellio.

Act. II, sc. 2.

Certes j'aime la pièce d'Épidicus comme moi-même ; mais il n'y en a pas qui m'ennuie davantage, quand c'est Pellion qui la joue.

X

Le titre de la comédie des Bacchides, dont l'original est le Δὶς ἐξαπατῶν de Ménandre, est le nom même des deux courtisanes qui y figurent et qui sont assimilées, par une sorte d'homonymie, aux compagnes du dieu des orgies [2].

Le prologue n'est certainement pas de Plaute. C'est seulement en 1514 qu'il parut pour la première fois et Nicolas Angelio, qui l'inséra alors dans l'édition de Junte, le don-

(1) C'est probablement à cause de ce jugement porté sur l'*Epidicus* dans les *Bacchides* que beaucoup d'éditeurs, renonçant tout à fait à l'ordre alphabétique, ont placé les *Bacchides* après l'*Epidicus*.

(2) La première représentation eut lieu vers l'an de Rome 565, av. J.-C. 189 ; car on trouve au vers 1025 une allusion aux quatre triomphes de cette année-là.

nait lui-même pour supposé. Quelques critiques ont prétendu que Plutarque en était l'auteur et beaucoup en ont sévèrement critiqué le fond et la forme. Il est vrai que les vers pour la plupart y manquent de nombre et de mesure et que les plaisanteries qui y sont émises ne sont pas toujours risibles ; mais on doit y reconnaitre néanmoins, avec quelque élégance de style et une assez grande connaissance du langage de Plaute, un peu du mouvement et de l'imagination que réclamait cette sorte de composition.

La scène qui suit immédiatement le prologue dans la plupart des éditions est également interpolée. Outre qu'elle ne se lie pas bien à l'œuvre de Plaute, le style en est très défectueux et très peu clair. Les défauts qu'on y relève sont d'autant plus sensibles que l'entrée en matière se fait parfaitement sans elle.

Le sujet n'est pas compliqué. Il se rapproche assez de celui de l'*Epidicus ;* car, d'un côté comme de l'autre, l'intérêt s'attache aux projets qu'un esclave rusé conçoit et exécute.

Mnésiloque, fils d'un riche citoyen d'Athènes nommé Nicobule, a été envoyé à Éphèse par son père pour réclamer une somme d'argent déposée entre les mains d'un ami. Absent depuis deux ans, il apprend avec inquiétude que sa maîtresse Bacchis a quitté Athènes presque aussitôt après son départ et il a chargé son ami Pistoclère[1] de s'informer d'elle. Celui-ci trouve à Athènes une sœur jumelle de Bacchis, qui porte le même nom et qui exerce aussi le métier de courtisane ; et il rencontre chez elle la voyageuse, qui vient d'arriver à la suite d'un certain Cléomaque, soldat

(1) Nom qui marque le caractère de ce fidèle compagnon (πιστός, fidèle : κλῆρος, sort, partage). Les autres noms sont choisis avec le même bonheur : l'esclave Chrysale (Χρυσός, or) est celui qui fournit aux jeunes gens l'or dont ils ont besoin ; son maitre Mnésiloque (μνῆσις, souvenir : λόχος, embûches) est le complice de ses ruses ; Cléomaque (κλέος, gloire ; μάχη, combat) porte bien un nom de soldat ; et c'est par antiphrase que le simple et crédule Nicobule a reçu une appellation dérivée de deux mots signifiant victoire et conseil, νίκη et βουλή.

auquel elle s'est engagée pour un an moyennant vingt mines : elle n'aime pas ce militaire, son goût la porte toujours vers Mnésiloque, mais pour se dérober au joug de l'insupportable Cléomaque, il faudrait qu'elle pût lui rendre ses vingt mines [1]. Telle est la situation au début de l'action.

Pistoclère, qui jusque-là avait montré de la sagesse et s'était tenu en garde contre les séductions des courtisanes, se laisse prendre aux filets de celle chez qui il a rencontré la maitresse de son ami. Les deux Bacchis s'en félicitent et en rient entre elles. Mais Lydus, son pédagogue, le gronde en déplorant la corruption de la jeunesse actuelle. Les sermons de ce bon gouverneur restent d'ailleurs inutiles; le jeune homme y met fin par cette dure apostrophe : « Suis-je ton esclave ou es-tu le mien ? ».

...... Tibi ego an tu mihi servos es ?
Act. I, sc. 2.

Et il faut que Lydus entre chez la courtisane avec lui.

Istactenus tibi, Lyde, libertas data 'st
Orationis : satis est : sequere me ac tace.
Id.

Assez longtemps je t'ai laissé, Lydus, la liberté de parler; cela suffit ; suis-moi et silence !

Au deuxième acte, Mnésiloque est de retour et nous voyons paraitre d'abord son serviteur Chrysale qui a pris les devants. Celui-ci apprend de Pistoclère dans quelles conditions est retrouvée l'amante de son maitre; mais cela ne l'embarrasse pas; il rapporte d'Éphèse l'argent de Nicobule et saura bien en tirer parti. Il raconte en effet à Nicobule que son ami l'Éphésien est un fripon et que Mnésiloque n'a pu rapporter qu'une très petite partie du dépôt.

Cependant Lydus, proférant des cris de colère et d'indi-

(1) Il parait que c'était le prix ordinaire de l'engagement d'une courtisane pour un an ; nous avons déjà vu le même tarif dans l'*Asinaria*.

gnation, s'échappe de la demeure de Bacchis comme du gouffre des enfers :

Pandite atque aperite propere januam hanc Orci, obsecro :
Nam equidem haud aliter esse duco; quippe quo nemo advenit,
Nisi quem spes reliquere omnes[1], esse ut frugi possiet.
Act. III, sc. 1.

Ouvrez, ouvrez au plus vite cette porte de l'Enfer, je vous en prie. Oui, ce n'est pas autre chose qu'un enfer; car on n'y entre qu'après avoir perdu tout espoir, toute vertu.

Il informe le père de Pistoclère, Philoxène, de l'inconduite de son fils. Philoxène est un vieillard assez débonnaire, et qui, au grand scandale du pédagogue, se montre disposé à pardonner beaucoup à la jeunesse ; mais Lydus lui donne tant de détails sur le spectacle scandaleux auquel il vient d'assister que force lui est de montrer quelque sévérité et qu'il charge Mnésiloque, qui assistait à cet entretien, de morigéner le coupable de façon à l'empêcher de déshonorer plus longtemps sa famille et ses amis. Le piquant de cette scène est que Mnésiloque, qui ignore encore qu'il existe deux Bacchis, en entendant le récit de la liaison de Pistoclère avec une courtisane de ce nom, se croit trahi par lui et par sa maîtresse. Désespéré de l'infidélité de l'un et de l'autre, il prend une résolution énergique, qu'il exécute précipitamment, il rend à son père la somme rapportée d'Éphèse. C'est alors seulement qu'il rencontre Pistoclère et qu'à la suite de propos animés tout s'explique.

La situation se tend d'autant plus que le parasite de Cléomaque vient de sa part ou réclamer les vingt mines ou exiger le départ immédiat de celle qui s'est engagée envers lui. Pistoclère a beau le renvoyer brutalement; il ne faut pas moins s'attendre à l'exécution des menaces du soldat. Il ne reste plus d'espoir à Mnésiloque qu'en Chrysale, qui, tout mécontent qu'il est de l'avortement de sa première ruse, en conçoit une nouvelle. Il sait bien que le

(1) Ceci fait penser aux paroles mêmes que Dante a inscrites à l'entrée de son Enfer : « Vous qui entrez, laissez tout espoir. »

vieillard a perdu toute confiance en lui; mais cette difficulté plus grande excite davantage son esprit inventif. Il dicte une lettre à Mnésiloque par laquelle celui-ci prévient son père de se méfier de son esclave et l'engage à le tenir enchaîné à la maison; lui-même porte cette lettre et présente les mains aux chaînes qu'on lui destine. Alors, comme pour se venger de la dénonciation du jeune homme, il raconte à Nicobule combien graves sont ses désordres. Le hasard semble favoriser ses calculs : Cléomaque arrive menaçant et, à entendre Chrysale, il ne serait rien moins que le mari de la maîtresse de Mnésiloque. Nicobule, épouvanté des dangers que court son fils [1], ne voit de ressource que dans l'habileté du rusé compère, qui lui offre ses services, et il lui remet l'argent nécessaire pour entrer en négociation avec le soldat. Ainsi se trouve reconquise la rançon de la belle Bacchis. Mais cela ne suffit pas. Il faut de l'argent encore pour subvenir aux frais des festins. Une nouvelle lettre est forgée dans laquelle Mnésiloque exprime son repentir et demande une dernière somme qui doit le tirer tout à fait d'embarras. Nicobule ouvre de nouveau sa bourse et tombe encore une fois dans le piège. Chrysale est triomphant.

Sa victoire dépasse même toutes ses espérances. Car ne voilà-t-il pas que Philoxène et Nicobule, au moment où ils viennent arracher leurs fils aux dangereuses séductions des deux Bacchis, se laissent prendre aux paroles mielleuses, aux agaceries perfides de ces deux femmes et consentent l'un et l'autre à entrer chez elles pour prendre part aux festins et à la débauche des jeunes gens !

Ce dénouement, aussi impudique qu'imprévu, est expliqué par les paroles que l'orateur de la troupe adresse aux spectateurs :

Hi senes, nisi fuissent nihili jam inde ab adulescentia,
Non hodie hoc tantum flagitium facerent canis capitibus ;

(1). Les peines qu'encouraient les adultères étaient terribles.

Neque adeo hæc faceremus ni ante hoc vidissemus fieri,
Ut apud lenones rivales filiis fierent patres.

Act. V, sc. 2.

Si ces vieillards n'avaient pas été des vauriens dans leur jeunesse, ils ne déshonoreraient pas à ce point aujourd'hui leurs cheveux blancs; et nous ne vous présenterions pas un tel spectacle, si nous n'avions jamais vu de pères devenus ainsi, en maisons mal famées, les rivaux de leurs fils.

Cela revient à dire que Plaute ne faisait, en ce dénouement, que bafouer un vice qui, dans la réalité de la vie, n'était point nouveau pour ses spectateurs, et qu'il prévenait du même coup les jeunes débauchés que leurs mauvais penchants, s'ils ne savaient les combattre à temps, resteraient inhérents à leurs personnes et feraient d'eux un jour des vieillards en tout point semblables aux Philoxène et aux Nicobule. La comédie des Bacchis, malgré l'audace et la crudité de ton de certaines scènes que comportaient d'ailleurs les usages du théâtre ancien, ne laissait donc pas que d'adresser à tous une leçon morale.

Mais ce qui fait surtout l'intérêt de la pièce, c'est le naturel des combinaisons dont se compose l'intrigue, l'exposition dramatique des divers caractères, la vivacité et la gaîté du dialogue. Les poètes du théâtre moderne n'ont pas manqué d'y faire souvent des emprunts. Dans les *Folies Amoureuses*, de Régnard, par exemple, Crispin fait une allégorie militaire très détaillée [1] qui n'est pas sans rapport avec la longue comparaison qu'établit Chrysale entre son entreprise et les fameux exploits des Atrides contre la ville de Priam [2]. Dans l'*Étourdi*, de Molière, Mascarille se félicite du bon tour qu'il vient de jouer et comiquement se juge digne pour cela d'une récompense publique :

Après ce rare exploit, je veux que l'on s'apprête
A me peindre en héros, un laurier sur la tête,

(1) Acte I, sc. 8.
(2) Vers 876 et suiv.

Et qu'au bas du portrait on mette en lettres d'or :
Vivat Mascarillus fourbûm imperator.

Acte II, sc. 2.

Chrysale, après avoir trompé pour la seconde fois son vieux maitre, n'avait pas eu d'autres accents dans le monologue où il célébrait son double triomphe :

Hunc hominem decet auro expendi, huic decet statuam statui ex auro.
Nam duplex hodie facinus feci, duplicibus spoliis sum adfectus.

Act. IV, sc. 4.

Tel que vous me voyez, je vaux mon pesant d'or, on devrait m'ériger une statue d'or. Car en un jour j'ai remporté deux victoires ; deux fois les dépouilles de l'ennemi m'ont été abandonnées.

La scène où Chrysale se sert des menaces de Cléomaque pour effrayer Nicobule a été imitée aussi par Molière dans les *Fourberies de Scapin*. Il semble même qu'en cette occasion le grand comique français reste inférieur au poète latin. Scapin, pour effrayer Argante, se fait assister d'un coquin de seconde catégorie, qui fait le spadassin[1]. Chez Plaute, Cléomaque est un soldat véritable, qui n'est nullement complice de Chrysale, mais qui, sans le savoir, lui sert d'instrument : le maitre fripon n'a pas besoin d'aide, il machine et exécute ses intrigues tout seul, il dupe deux ennemis à la fois et l'un par l'autre ; l'invention est évidemment plus comique.

XI

Le mot *mostellum* étant un diminutif de *monstrum*, le titre de MOSTELLARIA signifie la comédie du fantôme ou du spectre. Pour les Romains, chez qui les récits de prodiges et les contes de sorcellerie étaient en grande autorité, un tel titre devait exciter la plus vive curiosité[2].

(1) Acte II, sc. 9.
(2) On ne connait pas la date de la première représentation de cette pièce.

Il n'y a pas de prologue ; mais la première scène nous met très bien au courant de la situation. Un vieillard, que des affaires d'intérêt ont entraîné dans un voyage lointain, a laissé à la maison, depuis plusieurs années déjà, son fils, qui n'a plus de mère, sous la garde d'un serviteur nommé Tranion. Celui-ci est un mauvais garnement, qui a corrompu le jeune homme, en a fait un libertin, dont les jours se passent, en compagnie d'autres libertins comme lui, à mener, à grands frais, joyeuse vie dans la maison paternelle. Il a même dû recourir, plus d'une fois, à la complaisance d'usuriers pour faire face à ses folles dépenses. Voilà ce que nous apprenons d'un entretien fort animé entre Tranion et Grumion, fermier du vieillard absent et qui reproche au serviteur infidèle, avec la rude fermeté d'un villageois, d'avoir conduit à mal Philolachès, le fils de la maison. Et il a raison ; car ce jeune homme avait été bien élevé ; lui-même nous le dit et nous explique, dans une longue comparaison d'où ressort une belle leçon de morale[1], comment il s'est totalement perdu, semblable à un bâtiment bien construit qui se détériore et tombe rapidement en ruine, s'il manque des soins nécessaires à son entretien. Son âme, dit-il, se remplit de douleur, en songeant à ce qu'il est maintenant, à ce qu'il fut jadis.

Cor dolet, quom scio ut nunc sum atque ut fui.
Act. I, sc. 2.

La vue de Philématie, la jeune courtisane qu'il aime, suffit pour lui faire perdre le fil de tous ces sages raisonnements. Elle est douce d'ailleurs, aimante, fidèle, sait repousser avec indignation les infâmes conseils de la vieille Scapha, et, quoique coquette, se montre aussi digne que possible de l'affranchissement dont son amant a payé le prix en se ruinant. Philolachès la mène dans la maison, dont les spectateurs aperçoivent l'intérieur ; presque aussitôt arrive les retrouver son ami Callidamate, qui sort

(1) Voir *Appendice*, XI.

ivre d'un festin, où il s'est ennuyé, et qui vient avec la courtisane Delphium se divertir en leur société.

Tout à coup, tandis que tout ce monde se livre au plaisir, Tranion accourt effaré; il a vu débarquer le vieillard, dont la venue ne peut tarder. Philolachès demeure atterré. Que faire? Où fuir? Pour comble d'embarras, Callidamate, en pleine ivresse, s'est endormi; on crie, on le secoue; c'est à peine si l'on parvient à lui faire comprendre qu'il faut se cacher dans la partie la plus reculée de la maison; moitié marchant, moitié porté, il suit les fugitifs. Tranion leur recommande à tous un profond silence et fait barricader la porte. Quand Theuropide, le malheureux père, arrive, il le reçoit dehors et l'arrête au moyen d'une imposture. Il lui dit que la maison est hantée par le spectre d'un homme qui a été jadis assassiné et que, par ordre de ce spectre, il a fallu la délaisser. Il lui conseille de s'en éloigner au plus vite, ce que fait le vieillard crédule et terrifié.

Cependant l'usurier qui a prêté de l'argent se présente pour le réclamer et voilà que Theuropide revient sur ses pas. Tranion a beau prier l'usurier de remettre à plus tard ses réclamations, l'avide personnage ne veut rien entendre et crie si bien que Theuropide apprend que son fils a fait une forte dette. Sans rien perdre de son aplomb, Tranion explique que Philolachès a dû la contracter pour faire l'achat d'une maison magnifique. Le vieillard exprime sa joie de pouvoir constater ce goût de spéculation chez le jeune homme. Il promet à l'usurier de le payer le lendemain. Mais où est cette maison? demande-t-il. L'effronté coquin indique celle du voisin Simon. Theuropide sans tarder désire la visiter pour savoir si l'acquisition est heureuse. Précisément Simon sort de chez lui pour se rendre au Forum où une affaire l'appelle. Tranion court le prévenir que son maître est de retour et que, voulant faire des changements à sa maison, il aurait besoin de visiter l'autre afin de la prendre pour modèle, Simon y consent volontiers et s'en va. La visite a donc lieu en l'absence du propriétaire.

Tranion ne manque pas de faire valoir tous les avantages de l'immeuble, et, l'inspection faite, Theuropide, enchanté, le charge d'aller chercher tout de suite son fils à la campagne, où il le croit retiré.

Mais deux esclaves de Callidamate, obéissant à un ordre qu'il leur avait donné, viennent le chercher et frappent à la porte. Theuropide s'étonne qu'ils ne sachent pas que la maison est délaissée depuis longtemps et le leur dit. Les autres affirment le contraire et le renseignent sur ce qui s'y passe d'ordinaire. Il comprend alors qu'il a été trompé par Tranion et se rend aussitôt auprès du voisin Simon, qui lui apprend aussi que son fils n'a fait aucun achat d'immeuble.

Il s'en suit, dès que Tranion est de retour, une explication on ne peut plus vive, qui se terminerait par un châtiment tragique sans l'intervention de Callidamate, tout à fait dégrisé et qui sait fort heureusement plaider la cause de l'esclave en même temps que celle de Philolachès. Dans les raisons qu'il fait valoir en faveur de son ami, il s'en trouve de mordantes à l'égard des fils de famille de l'époque: « J'avoue, dit-il, qu'il a été fautif, qu'il a, pendant votre absence, affranchi sa maîtresse, qu'il a eu recours à un usurier pour avoir de l'argent et qu'il l'a prodigué; oui, j'en conviens; mais en cela qu'a-t-il fait que ne fassent les fils des plus grandes maisons ? »

Fateor peccavisse, amicam liberasse, absente te :
Fænori argentum sumpsisse, id esse absumptum prædico.
Numquid aliud fecit, nisi quod summis gnati generibus?
Act. V, sc. 2.

Ces sortes de raisons toutefois ne suffiraient sans doute pas pour obtenir le pardon du vieillard; l'excellent avocat en trouve une meilleure : « Ce qu'il a fait, ajoute-il, c'est avec nous, ses amis, qu'il l'a fait, nous sommes coupables. Les intérêts et la dette, la dépense faite pour sa maîtresse, tout sera payé, au moyen d'une cotisation fournie par nous, de notre bourse et non de la vôtre ». L'argument

est décisif. « Il ne pouvait pas avoir auprès de moi, s'écrie Theuropide, un orateur plus persuasif que toi, et je n'ai plus contre lui le moindre courroux, la moindre rancune ».

> Quicquid fecit, nobiscum una fecit, nos deliquimus.
> Fænus, sortem, sumptumque omnem qui amica empta' st, omnia
> Nos dabimus, nos conferemus, nostro sumptu, non tuo.
> — Non potuit venire orator magis ad me inpetrabilis,
> Quam tu, nec sum illic iratus neque quicquam suscenseo.
> Act. V, sc. 2.

La grâce de Tranion est un peu plus difficile à arracher; mais le vieillard se sent tellement désarmé par la satisfaction inespérée qu'il vient de recevoir, que le coquin échappe à la punition méritée.

Cette œuvre est une des mieux composées de tout le théâtre de Plaute. La solution, plus gaie que morale, ne satisfait pas la raison et l'on a droit aussi de demander pourquoi Tranion tient tant à accumuler ses machinations pour retarder la découverte des fautes commises, alors qu'il doit parfaitement comprendre qu'elle ne peut pas ne pas se produire quelques heures plus tard. Mais la donnée une fois admise, on ne saurait trop vanter la simplicité du sujet, la régularité du plan, l'intérêt qui ressort d'artifices qui ne sont pas trop multipliés, la rapidité du dialogue et même le charme de certaines scènes.

La *Mostellaria*, qui avait eu pour modèle le Φάσμα de Ménandre, devait trouver dans le théâtre moderne plusieurs imitateurs. Tels ont été Régnard, dans *le Retour imprévu*; Addison, dans le *Spectre battant la caisse*; Destouches, dans *le Tambour nocturne*. Régnard particulièrement a suivi le poète latin presque pas à pas. Son exposition n'est pas aussi rapide, aussi animée que celle de Plaute et ce n'est que par la complication de plusieurs scènes, où les bons mots à la vérité ne manquent pas, qu'il arrive à faire comprendre son sujet. Il ne pouvait, bien entendu, étaler sur le théâtre français le spectacle de la vie d'une courtisane; sa demoiselle Lucie s'y fait connaître par les récits des



autres plus que par elle-même et s'il y est question souvent de parties de plaisirs scandaleuses, ces choses-là ne se passent que derrière le rideau. Le marquis, ami de Clitandre, ne représente pas non plus un débauché grossièrement pris de vin; il montre les pratiques plus savantes du vice civilisé. Mais tous les incidents se reproduisent à peu de chose près les mêmes et dans le même ordre. Comme Tranion, à l'arrivée imprévue de Theuropide, Merlin, à l'arrivée de M. Géronte, a recours à la fable de la maison endiablée, et comme Theuropide, M. Géronte se laisse aller à la terreur. De même encore que Tranion, Merlin est abordé par un usurier devant le vieillard, invoque, pour justifier la dette, l'achat d'une magnifique maison à bon compte, se trouve en présence du propriétaire de la maison qu'il a indiquée, et obtient, sous un faux prétexte, la permission de la visiter. Puis, quand tout est découvert, le dénouement de Régnard ne diffère guère de celui de Plaute: pas plus que la colère de Theuropide ne résiste aux bonnes paroles et aux arguments sonnants de Callidamate, celle de M. Géronte ne résiste aux amitiés du marquis et à la générosité de Mme Bertrand, qui dote sa nièce pour la marier, « vu que c'est le moyen d'empêcher les deux amants de faire pis ». Le mot de la fin, qui y est donné par le grivois marquis n'est guère respectueux pour l'autorité paternelle: « Cela est très heureux, dit-il au père de Clitandre, que vous soyez venu pour être de la noce ». Et l'on se demande en vérité si l'œuvre française, tout amusante qu'elle est, ne manque pas encore plus de moralité que l'œuvre latine; Plaute avait su du moins dans plusieurs passages, tels que le monologue de Philolachès, joindre à ses plaisanteries de véritables leçons de sagesse.

XII

La fable des *Ménechmes*, MENÆCHMI, dont on ne connait pas bien[1] l'original grec, est de la même famille que celle de l'*Amphitryon*; mais tandis que celle-ci se fonde sur l'invraisemblable, sur le merveilleux, celle-là rentre dans l'ordre de ces faits naturels dont plusieurs exemples démontrent la possibilité, bien qu'ils soient étonnants.

Le prologue explique la situation. Un marchand de Sicile avait deux fils, dont la ressemblance était si complète que ni leur nourrice, ni leur mère ne pouvaient les distinguer. Il a perdu l'un, appelé Ménechme, à Tarente, et en est mort de chagrin. L'autre, Sosiclès, a été recueilli par son aïeul, qui lui a donné le nom du frère perdu. Le premier Ménechme, trouvé par un riche marchand d'Épidamne, est devenu citoyen de cette ville. Ménechme-Sosiclès, arrivé à l'âge d'homme, se met à la recherche de son frère auquel il ressemble toujours d'une manière absolue. Il débarque à Épidamne. La parfaite ressemblance des deux frères, qui portent le même nom et qui ne se connaissent pas, tel est le pivot sur lequel va rouler toute la pièce.

Le poète commence par nous initier à la connaissance de la personne et des affaires de l'habitant d'Épidamne. Nous le voyons qui sort de sa maison : il se débarrasse de sa femme qui a voulu le questionner sur les motifs de sa sortie et montre au parasite Peniculus un manteau qu'il a eu l'habileté de dérober à cette curieuse pour en faire don à la courtisane Érotie, chez laquelle il veut se faire préparer un copieux dîner. Invité au festin, Peniculus est au

(1) Il est impossible aussi d'en déterminer la date de composition.

comble de ses vœux, et quand Érotie, qui est sortie de chez elle, a reçu le manteau et a promis de faire au plus vite tous les préparatifs de la fête, il n'a garde de ne pas suivre Ménechme qui se rend, en attendant le dîner, sur la place publique.

Alors paraissent Ménechme-Sosiclès et son esclave Messénion. Ils s'entretiennent du motif de leur voyage et, comme pour préparer les spectateurs aux incidents qui vont se produire, Messénion prévient son maître du caractère des Épidamniens dont la ville prend son nom du dam (damnum) qu'y éprouve tout étranger.

Propterea huic urbi nomen Epidamno inditum' st
Quia nemo ferme sine damno huc devortitur.

Act. II, sc. 1.

Mais à peine Ménechme-Sosiclès s'est-il mis sur ses gardes en se promettant de veiller sur sa bourse et de ne pas se laisser aller à son humeur irascible, que le cuisinier d'Érotie, qui revient du marché avec les provisions du dîner, l'aborde, lui parle du repas commandé par lui chez la courtisane; il n'y comprend rien, et, impatienté par son insistance, il est bien aise de le voir partir à sa cuisine. Érotie, qui survient, le surprend encore bien plus par ses cajoleries et par l'exactitude des renseignements qu'elle lui donne sur sa naissance et son pays. Cependant, comme il s'agit en somme de profiter, sans bourse délier, d'un bon dîner, il consent, au grand désespoir de Messénion, qu'il éloigne momentanément, à entrer chez elle, et même, bien que le don du manteau dont elle lui parle soit chose nouvelle pour lui, il feint de le connaître et, dans la pensée de s'en emparer, promet volontiers de le porter chez le brodeur pour y faire quelques changements.

Quand il sort de chez Érotie, la couronne du festin sur la tête, il se trouve en présence du parasite qui, reconnaissant en lui son hôte qu'il a perdu de vue dans l'encombrement du forum, lui adresse les reproches les plus

amers sur cet abandon, sur cette trahison. Il l'envoie se faire pendre. Mais Peniculus est furieux : il se vengera, lui dit-il, en allant raconter à sa femme tout ce qui se passe. Ménechme-Sosiclès, qui n'est pas marié, ne fait que rire de ses menaces. Au moment de s'éloigner, il reçoit encore d'Érotie une agrafe d'or à porter chez l'orfèvre en vue d'une réparation et c'est pour lui une nouvelle aubaine.

Lui parti, Ménechme d'Épidamne revient du forum où un client importun l'a retenu tout le temps qu'il aurait voulu donner à ses plaisirs. Sa femme l'attend avec le parasite qui l'a dénoncé ; elle l'accable de récriminations, lui réclame son manteau et déclare qu'elle ne lui ouvrira jamais la porte que s'il le lui rend. Il passe alors chez Érotie et le lui redemande contre promesse d'un don plus précieux : mais comme il prétend n'avoir ni diné chez elle, ni reçu d'elle commission de porter à réparer le manteau et l'agrafe d'or, la courtisane voit dans sa démarche un abus de confiance, une sorte de vol et lui ferme aussi sa porte. Exclu partout et ne pouvant se faire entendre ni chez lui, ni chez sa maitresse, il va consulter ses amis sur ce qui lui reste à faire :

...... nunc ego sum exclusissumus :
Neque domi, neque apud amicam mihi jam quidquam creditur.
Ibo, et consulam hanc rem amicos, quid faciundum censeant.
Act. IV, sc. 3.

La confusion devient complète. Ménechme-Sosiclès reparait, ayant toujours en main le manteau. La femme de l'Épidamnien le prend pour son mari rapportant l'objet dérobé ; mais, quand il se récrie, dit qu'il ne la connaît pas et qu'il tient l'objet d'une autre femme, elle entre dans une colère plus grande et fait venir son père. Ménechme-Sosiclès, bien entendu, ne reconnaît pas plus le vieillard que la femme et croit avoir affaire à deux extravagants[1] ; il s'irrite si bien qu'eux-mêmes jugent qu'il a perdu

(1) Voir cette scène à l'*Appendice*, XII.

sa raison. Il profite aussitôt de cette idée pour se débarrasser d'eux, contrefait l'insensé et les fait fuir par ses menaces. Mais, si la femme s'est enfuie chez elle, le père est allé chercher un médecin. Or, quand celui-ci arrive avec le vieillard, c'est Ménechme l'Épidamnien qu'ils rencontrent. Les questions et la consultation du médecin le mettent hors de lui ; on donne à des esclaves l'ordre de l'enlever de force. Messénion les bat et le sauve. Messénion, fatigué d'attendre à l'auberge, arrivait à propos ; ses yeux ont été trompés comme ceux de tout le monde, et il l'a secouru, croyant secourir son maître. Il lui demande comme récompense sa liberté. Ménechme l'Épidamnien ne peut reconnaître en lui un de ses esclaves ; cependant, comme Messénion parle d'une certaine bourse déposée à l'auberge et qui, par suite de cette erreur, pourrait bien tomber en sa possession, il prononce la parole sacramentelle de l'affranchissement. Il va sans dire que Ménechme-Sosiclès, quand il revient, ne veut nullement se rappeler un tel acte, puisqu'il sait n'avoir été secouru en rien par son esclave. Mais enfin les deux frères jumeaux se rencontrent ; leur parfaite ressemblance fait qu'ils se reconnaissent et elle éclaircit tout. Messénion obtient la liberté ; Ménechme l'Épidamnien déclare qu'il va vendre tous ses biens pour aller vivre au pays natal avec son frère Ménechme-Sosiclès, qui l'a cherché si longtemps.

Le sujet de cette pièce, qui prête bien plus que celui d'*Amphitryon* aux incidents comiques, a été, malgré la vogue de celui-ci, repris plus souvent que lui par les auteurs modernes. En Allemagne, en Italie, en Espagne on en trouve plusieurs imitations ; Skakespeare y a puisé une de ses premières pièces, les *Méprises ;* et, chez nous, Rotrou et Régnard[1] s'en sont servis, l'un pour une œuvre qui n'est

(1) Il faut citer aussi Le Noble dans ses *Deux Arlequins* et Picard dans sa pièce intitulée *Encore des Ménechmes*, où l'intrigue repose sur une ressemblance non plus entre deux frères mais entre un oncle et un neveu, comme l'a fait ensuite, à son exemple, Schiller, dans la comédie *Oncle et Neveu*.

qu'une sorte de traduction sans qualités bien remarquables, l'autre pour une très jolie comédie que La Harpe préfère à celle de Plaute, mais qui, en la surpassant souvent, ne l'égale pas en tout.

Il est bien certain qne Régnard a su corriger, d'après les exigences de nos mœurs, certaines inventions de la pièce ancienne, qui nous choquent, mais qui n'étaient que comiques pour les spectateurs romains. Lorsque, par exemple, Ménechme-Sosiclès prend pour lui le manteau et l'agrafe d'or d'Érotie, il y a là un acte d'indélicatesse qui, sur notre théâtre, ne nous ferait nullement rire parce que nous le condamnerions; mais, sur le théâtre de Rome, il n'en était pas de même, le fait se produisant au détriment d'une de ces courtisanes qui faisaient métier de gruger le plus possible leurs clients et que ceux-ci jugeaient de bonne guerre de duper aussi lorsqu'ils le pouvaient. Ovide, dans son *Art d'aimer* [1], Catulle, plus d'une fois [2], parlent de ces larcins qui n'étaient pas de nature à étonner le monde de l'élégance, et Plaute lui-même, dans une autre de ses comédies, *le Truculentus* [3], explique combien ils y étaient habituels. Tout en sachant gré à Régnard d'avoir éliminé des incidents qui n'étaient plus pour nous un élément de gaieté, il ne faudrait donc pas, comme La Harpe [4], reprocher durement à l'auteur latin d'en avoir fait usage.

Remarquons, au contraire, tout à l'honneur de Plaute, combien nette est la situation de ses personnages. Chez lui, les deux Ménechmes sont trompés l'un comme l'autre tour à tour, et par l'effet du hasard; chez Régnard, c'est un des deux frères qui, en connaissance de cause, se joue de l'autre. En réalité, cette différence de l'intrigue, avec un auteur moins fécond en ressources et moins brillant que Régnard, eût pu réduire de moitié la puissance des effets

(1) L. III, v. 441-450.
(2) *Carm.*, 12, 25.
(3) V. 80-90.
(4) *Cours de Littér.*, 1re part., chap. VI, sect. 2.

comiques, puisque de deux personnages trompés il n'en restait plus qu'un. Sans chercher à diminuer le mérite des anciens pour faire valoir celui des modernes, sachons donc nous rendre compte des temps et des lieux pour apprécier chacun en son milieu. Il est certain que, dans la comédie que nous venons d'analyser, la composition dramatique est bonne, rien n'y pèche contre l'unité de l'action, et de ressorts aussi simples que possible le poète tire des effets nombreux, dont l'intérêt non seulement se maintient, mais va s'accroissant jusqu'au dénouement.

XIII

De même que Plaute a pris pour sujets de deux comédies citées plus haut le type du parasite et celui du valet rusé, il a choisi pour sujet de la pièce intitulée MILES GLORIOSUS celui du *Soldat fanfaron* [1]. Son héros porte un nom vraiment fait pour un bravache, Pyrgopolinice, le vainqueur de villes et de remparts (πύργος, πόλις, νικᾶν)! Et ce n'est pas seulement de ses hauts faits militaires qu'il est glorieux : à l'en croire, Vénus ne le protège pas moins que le dieu Mars et ses conquêtes amoureuses ne le cèdent en rien à ses exploits guerriers. Mais sa vanité, comme vous allez le voir, est rudement punie.

Voici quelle est la situation, au début de l'action. Une courtisane, de naissance libre, Philocomasie, et un jeune Athénien, Pleuside, s'aimaient éperdument. Le jeune homme fut envoyé à Naupacte comme ambassadeur. Pen-

(1) La date de la composition ne peut être déterminée d'une manière certaine; toutefois le passage qui fait allusion à la mésaventure de Nævius (vers 211 et suiv.) indique qu'elle est postérieure à l'an de Rome 550, av. J.-C. 204, et d'autre part, on voit par le vers 1016 qu'elle est antérieure à l'an 568-186.

dant son absence, le militaire s'introduisit auprès de la mère de Philocomasie, la trompa, embarqua de force la jeune fille et la transporta à Éphèse. Le fidèle esclave de Pleuside, Palestrion, se mit aussitôt en mer pour porter à son maître l'avis de l'enlèvement; mais, en route, il fut capturé par des pirates et donné par eux au militaire. Chez ce dernier, il reconnut aisément la jeune fille qui lui fit signe d'être discret et de chercher à accomplir le désir qu'elle avait de rejoindre son amant. Il a donc prévenu son maître; celui-ci est arrivé, loge dans la maison contiguë à celle du soldat, chez un ancien hôte de son père, un vieillard bienveillant qui consent à favoriser ses amours; si bien que, grâce à cette connivence, Palestrion a pu, à l'insu du soldat, percer dans le mur mitoyen, entre les chambres des deux amants, une ouverture qui leur permet de se réunir.

Toutefois ces détails ne nous sont pas fournis immédiatement. Dans une première scène, le poète aime mieux faire paraître d'emblée le fameux Pyrgopolinice, accompagné de son parasite Artotrogus[1], et aux forfanteries du fat comme aux compliments excessifs qu'il se plaît à recevoir de son compagnon tant sur sa valeur guerrière que sur l'amour irrésistible qu'il inspire aux femmes, nous connaissons tout de suite le caractère de celui qui va jouer le rôle principal. Ce n'est qu'après avoir excité la curiosité et la gaieté des spectateurs par la vue désopilante de ce personnage, autour duquel vont agir tous les autres, que, par une licence dont nous avons déjà noté l'exemple dans la *Cistellaria*, vient seulement le prologue, qui, sous la

(1) Artotrogus, c'est-à-dire ronge-pain (τρώγειν, ἄρτος). Remarquez aussi le nom coquet de la courtisane (φίλος, κομᾶν, amie de la coiffure); celui du vieillard bienveillant, ardent à embrasser la cause d'autrui (περίπλεκτος, μένος); celui de l'esclave qui, en se jouant du soldat, montre l'habileté d'un habitué de lutte, de *palestre* (παλαίστρα), et enfin celui de l'amant qui, au dénouement, passe pour un patron de navire et doit quitter Éphèse avec son ami pour se mettre en mer (πλεῦσις, navigation).

forme d'un monologue prononcé par l'esclave Palestrion, nous donne tous les renseignements ci-dessus.

Périplectomène, le vieillard complaisant, vient de surprendre Scélédrus, l'esclave préposé par le soldat à la garde de Philocomasie, qui, en poursuivant un singe évadé, regardait chez lui, du haut du toit par l'impluvium, et a vu ainsi les deux amants réunis. Il en donne avis à Palestrion qui, pour prévenir les résultats terribles que pourrait avoir une telle découverte, imagine de faire croire à Scélédrus qu'une sœur jumelle de Philocomasie, lui ressemblant et nommée Glycère, loge chez le vieillard avec celui qu'elle aime. Scélédrus, incrédule d'abord, à mesure qu'il voit sortir Philocomasie tantôt de l'une des deux maisons, tantôt de l'autre, est bien obligé, puisqu'il ne connaît pas l'ouverture percée dans le mur mitoyen, de croire à l'existence de deux personnes semblables ; et comme il a eu l'audace, dans le premier moment, de mettre la main sur la jeune fille pour l'arrêter, Périplectomène le menace sévèrement de porter plainte à son maître ; le malheureux esclave lui présente les excuses les plus humbles et, même après avoir obtenu de lui son pardon, se demande s'il ne fera pas bien de s'enfuir.

Cette première ruse a écarté tout danger immédiat. Mais comment arriver maintenant à tirer tout à fait Philocomasie des mains de Pyrgopolinice? Palestrion ourdit une nouvelle trame. Il demande à Périplectomène s'il ne connaît pas une très jolie courtisane munie d'une très alerte servante et qui, logée chez lui, s'y ferait passer pour sa propre femme : elle simulerait alors pour le militaire un amour dont l'habile servante serait la messagère, et le fat, emporté par sa présomptueuse vanité, se jetterait dans une situation dont on tirerait parti.

Le projet une fois bien arrêté, tous les complices travaillent à le faire réussir. En adressant à ce sot bravache sur sa personne et ses hauts faits les flatteries les plus grossières, on le mène où l'on veut. Il écoute Palestrion, il écoute la servante, il croit à l'amour de la belle dame et

prend la résolution de se défaire de Philocomasie, qui lui deviendrait une charge inutile et gênante. Palestrion lui apprend que précisément la mère et la sœur jumelle de Philocomasie sont dans le port sur un vaisseau prêt à repartir et ne demanderaient pas mieux que de la prendre avec elles. Mais la jeune rusée, suivant la leçon qui lui a été faite, semble regretter cette séparation et elle n'y consent qu'à la condition qu'elle gardera la possession des bijoux et des toilettes qui lui ont été donnés et qu'il lui sera fait don en outre de l'esclave Palestrion. Pyrgopolinice est trop heureux de pouvoir se débarrasser d'elle amiablement. L'entrevue qu'il a avec celle dont il se croit adoré ne fait qu'aviver son nouvel amour; car celle-là lui fait croire que, pour se donner à lui, elle vient de se séparer de son mari et même de le chasser de la maison, comme elle en avait le droit, puisque la maison est à elle, faisant partie de sa dot. Aussi, quand Pleuside, un bandeau sur un œil et sous le costume d'un patron de navire, se présente pour prendre Philocomasie et la conduire sur le vaisseau où elle doit censément retrouver sa mère et sa sœur, le départ ne soulève aucune difficulté. A voir le chagrin qu'elle simule et les larmes hypocrites de Palestrion, le soldat est convaincu des regrets de deux personnes prises d'une réelle admiration pour toutes ses qualités. Mais un esclave vient le prévenir qu'il peut pénétrer chez la dame qui l'aime.

Malédiction! A peine entré, il est appréhendé par les esclaves de Périplectomène et, sur son ordre, fustigé par eux, menacé de l'horrible supplice des adultères. Il n'obtient sa grâce qu'après toutes sortes de prières, qu'après avoir promis aussi de ne jamais chercher à se venger du traitement qu'il a subi. Et lorsqu'il rentre chez lui, non sans avoir laissé soixante drachmes et les plus précieux de ses habits entre les mains de ses bourreaux, il apprend qu'il a été dupé par tout le monde et que le prétendu patron de navire qui est venu chercher Philocomasie n'était autre que son amant! Mais de son malheur il tire lui-même

cette réflexion, qui est comme la moralité de l'apologue :

Jure factum judico,
Si sic aliis mœchis fiat, minus hic mœchorum siet.

C'est justice, je le reconnais; si même traitement attendait tout séducteur de femmes mariées, il y aurait ici moins de séducteurs.

Bien que, par le nombre et la variété des incidents qui s'y produisent, la comédie du *Miles gloriosus*, qui était imitée d'une pièce grecque intitulée 'Ἀλαζών[1], puisse être classée parmi les pièces d'intrigues, elle a sa place tout aussi bien marquée parmi les comédies de caractères. La peinture du soldat vaniteux et fanfaron, pour être fantaisiste et chargée, n'en est ni moins saisissante ni moins gaie. Elle eut, chez les Romains, un succès si grand, que le personnage, devenu pour ainsi dire historique, fut désormais cité couramment comme exemple aussi bien dans les écrits des lettrés que dans les conversations quotidiennes. N'en trouvons-nous pas le rappel jusque dans un des préceptes de conduite dont abonde le *De Officiis* de Cicéron : « Il est indécent, y lisons-nous, de se prodiguer des louanges à soi-même, surtout de fausses louanges, et, en devenant la risée de ceux à qui l'on parle, d'imiter le *soldat fanfaron :* — deforme etiam est, de se ipso prædicare, falsa præsertim, et cum irrisione audientium, imitari *Militem gloriosum*[2]. » La bonne fortune de mettre au jour des types aussi populaires et durables n'arrive guère qu'aux maîtres de l'art.

Il faut avouer d'ailleurs que c'est sur ce type que repose surtout l'unité de la pièce; car en réalité on pourrait reprocher à l'auteur d'y avoir successivement développé deux actions. Dans toute la première partie, il n'est question que du danger couru par les amis de Philocomasie à la suite de la découverte faite par l'esclave Scélédrus, et

(1) Le huitième vers du prologue, qui nous donne ce renseignement, ne nous dit pas le nom de l'auteur grec imité par le poète latin.
(2) Lib. I, 38.

le véritable complot, qui doit aboutir à la réunion définitive des deux amants, ne commence que vers le milieu du drame. Seul l'intérêt qui s'attache constamment au rôle de Pyrgopolinice, mis en vue dès avant le prologue, fait qu'on ne s'aperçoit pas trop de ce défaut de composition.

Pour un tel sujet les imitateurs modernes ne pouvaient manquer. Holberg, célèbre auteur dramatique du Danemark, qu'on a surnommé le Plaute danois et dont on a comparé quelquefois les conceptions et les procédés à ceux de Molière, a produit, dans son *Diderich Menschenschreck*, une imitation qui ne laisse pas que d'être originale. Le théâtre espagnol a pris aussi, tout en gardant son originalité, le *Miles gloriosus* pour modèle de son *capitan matamore*, personnage qui se vante à tout propos de ses exploits contre les Maures. Chez nous, dès le milieu du XVI[e] siècle, Baïf, dans le *Brave*, comédie écrite en vers de quatre pieds, avait donné de la pièce latine une imitation de peu de valeur. Corneille, dans une de ses premières œuvres dramatiques, l'*Illusion comique*, semble bien avoir calqué le personnage auquel il a donné le nom espagnol de Matamore sur celui de Pyrgopolinice. Enfin, on peut se demander si le grand acteur Baron, qui eut Molière pour maître et pour ami et qui produisit un assez grand nombre de pièces dont quelques-unes, comme plusieurs de celles de Molière, sont imitées du théâtre latin, n'a pas, en composant l'*Homme à bonnes fortunes*, considéré surtout un des deux aspects du *Miles gloriosus* : il est certain que son marquis de Moncade est, comme le personnage latin, un séducteur qui se perd lui-même et s'attire par son impertinente fatuité le châtiment qu'il mérite.

XIV

Un titre tel que MERCATOR[1], *le Marchand*, semblerait annoncer soit une apologie, soit une critique du commerce; il n'en est rien. Plaute a bien par-ci, par-là, en diverses pièces, lancé sur les commerçants et leurs procédés les traits acérés de sa verve satirique; mais, en dehors de la vente de leurs denrées et du trafic de leur argent, les Romains avaient si peu de goût pour les professions mercantiles qu'elles ne lui semblaient pas pouvoir prêter à la scène des sujets complets et des rôles principaux de comédie. Il s'agit ici, comme dans l'Ἔμπορος de Philémon, que l'auteur a pris pour modèle, d'un jeune Athénien, qui, sans aucune vocation pour le négoce, a été forcé par son père d'entreprendre une expédition commerciale, loin d'Athènes, en punition des folies ruineuses qu'il avait commises dans cette ville. Après deux ans de séjour à Rhodes, où ses affaires ont bien tourné, il en revient, mais non très assagi; car, avant de partir, il y a fait l'achat d'une jeune esclave fort belle, qu'il compte introduire dans la maison paternelle. Jusqu'à ce qu'il y réussisse, il tient à la soustraire aux yeux sévères de son père et la laisse pour quelque temps à bord. Ce qui adviendra de son amour et de cette belle esclave, voilà le sujet de la pièce.

Charin, le jeune Athénien, dans un prologue trop long, vient d'expliquer lui-même sa situation, non sans s'excuser auprès des spectateurs de s'être chargé personnellement de ce soin, lorsque son esclave Acanthion accourt pour lui annoncer un grand malheur. Son père, Démiphon, est

(1) Date de la première représentation, vraisemblablement postérieure à l'an de Rome 558, av. J.-C. 196. Cf. Ritschl, *Parerga*, p. 344.

venu à l'improviste visiter le vaisseau; il a vu la belle Pasicompsa, qu'on voulait lui cacher, et Acanthion, pour dissimuler la vérité, a dit que Charin ne l'avait achetée que pour la faire entrer au service de sa mère.

Démiphon, malgré son âge, à la vue de cette beauté, s'est subitement pris d'amour pour elle, et, sans vouloir tenir compte d'un songe de mauvais présage dont il fait le récit détaillé, met son voisin Lysimaque au courant de ce qui lui arrive. Il est résolu à acquérir pour lui Pasicompsa. Aussi, lorsque le père et le fils se rencontrent, cherchent-ils à se cacher mutuellement le sentiment qui les agite; une lutte, où chacun invente de fausses raisons, s'engage entre eux pour la possession de l'objet de leur passion. Le premier déclare qu'une personne si gracieuse et si délicate n'est pas faite pour être servante et qu'il connaît quelqu'un qui, sans la destiner à un si rude métier, veut l'acheter à un bon prix. Le second prétend qu'il a de son côté un acquéreur tout aussi généreux parmi ses jeunes amis et ajoute même qu'il n'est pas certain d'avoir le droit de la vendre à n'importe qui, parce qu'il la possède en commun avec un co-propriétaire dont le consentement est douteux. Chacun d'eux, en surenchérissant toujours sur son rival, saisit très bien la fausseté de ses paroles; mais tous deux sont gênés, le jeune homme surtout qui, par respect filial, ne peut attaquer de front son père. Finalement celui-ci use de son autorité, ordonne à son fils d'aller en ville vaquer à ses affaires. Le voisin Lysimaque devient alors son complice et se charge d'acheter l'esclave comme pour lui-même. Mais, pendant ce temps, le fils de Lysimaque, Eutychus, qui voit son ami Charin désolé, lui propose d'aller contracter l'achat avant tout autre.

C'est Lysimaque pourtant qui est arrivé le premier. Il a conclu le marché et profite de l'absence de sa femme, Dorippe, qui est à la campagne, pour mener Pasicompsa dans sa propre maison, où Démiphon et lui se proposent de faire un excellent repas. Les cuisiniers et les provisions sont commandés. Par ailleurs Charin se désole et, comme font



souvent les malheureux, il se montre injuste envers Eutychus à qui il reproche de n'avoir pas su servir ses intérêts en arrivant à temps.

Mais Dorippe, sans avoir prévenu personne, revient de la campagne et ce que sa suivante Syra lui fait apercevoir tout d'abord, c'est Pasicompsa. Dès que Lysimaque arrive pour surveiller les apprêts du festin projeté, elle l'accoste et lui demande des explications sur la présence de cette fille. Le pauvre homme, qui ne veut pas trahir le secret de son ami, s'empêtre dans des faux-fuyants impossibles. L'arrivée et l'indiscrétion du cuisinier mettent le comble à son embarras. Dorippe conçoit les soupçons les plus graves, déclare qu'elle se sépare d'un mari qui la trompe dans le domicile conjugal et envoie chercher son père. Syra ne le trouve pas, mais elle rencontre Eutychus à qui elle apprend que Lysimaque s'est rendu coupable d'acheter une belle esclave. Eutychus veut la voir; (ici se trouvent deux longues scènes qui sans doute ne sont pas de Plaute;) et le méfait de Lysimaque est réduit à ses véritables proportions; le complice de Démiphon n'expiera sa connivence que par les tracas qu'elle lui a causés et la privation du magnifique dîner dont il se promettait bonne chère.

Eutychus est tout heureux d'aller annoncer à Charin qu'il sait où est Pasicompsa. Mais Charin est fou de douleur, veut partir en pays lointain et divague pendant tout le temps que son ami s'efforce de le rassurer. Eutychus le laisse, certain d'ailleurs de le calmer bientôt et tout à fait, lorsqu'il aura réglé définitivement l'affaire. C'est lui, en effet, qui la règle; et remarquons le soin que prend le poète de faire que cette solution se produise loin de Charin, pour que Démiphon n'ait pas à rougir devant son fils. La leçon est dure; le rusé vieillard a beau vouloir couvrir sa retraite forcée en disant faussement qu'il ignorait de qui il était rival, il s'entend adresser par le jeune confident de Charin cette écrasante remontrance:

Qui bono sunt genere nati, si sunt ingenio malo,

Suopte culpam generi capiunt, genus ingenio inprobant.
Act. V, sc. 4.

Quand les hommes de bonne naissance ont de mauvaises mœurs, leur naissance même est déshonorée, leurs mœurs la démentent.

Il en est réduit à s'estimer heureux de ce qu'on veuille bien consentir à ne rien faire connaître à sa femme de sa vilaine escapade. Eutychus ajoute d'ailleurs à cette leçon morale, pour que la fin de la pièce soit accueillie par un éclat de rire, un projet de loi conçu en termes comiques, qu'il soumet aux spectateurs, et d'après lequel devra être poursuivi dorénavant tout homme marié, âgé de soixante ans, qui aura couru les aventures.

Nous retrouvons dans cette fable le vieillard débauché que nous avons rencontré dans plusieurs des précédentes; mais, toute morale qu'elle est en son dénouement, celle-ci laisse à désirer sous le rapport de la composition. Ce n'est pas que l'auteur ait manqué d'habileté pour échapper aux situations trop délicates : nous venons de remarquer comment Charin garde le respect envers son père, comment il a été écarté de lui à l'heure du châtiment; nous pouvons noter aussi que la belle Pasicompsa ne paraît qu'une fois sur la scène et qu'elle ne s'y trouve ni avec l'un ni avec l'autre de ceux qui la convoitent. Ce n'est pas non plus que la pièce ne renferme aucune bonne scène : celle des enchères, où le père et le fils se débattent sans pouvoir rien dire de leurs pensées intimes, celle où Charin désole son fidèle ami, celle encore où la rencontre du cuisinier avec Dorippe fait le désespoir du pauvre Lysimaque, sont vraiment intéressantes. Seulement l'intérêt ne se soutient pas toujours ; il y a beaucoup de longueurs même en dehors de celles qui proviennent d'interpolations; l'intrigue en somme a reçu des développements de paroles qu'elle ne comportait pas.

Est-ce à cause de ce défaut que le *Mercator* n'a pas attiré, comme d'autres comédies de Plaute, l'attention des écrivains modernes ? Il est permis de le penser. Du reste le

sujet par lui-même n'était guère tentant pour eux. Je ne prétends pas néanmoins qu'aucune pensée, aucune parole du *Mercator* n'ait été répétée par nos écrivains. Quand on lit, par exemple, la plainte de Syra sur l'inégalité établie par la loi entre les hommes et les femmes coupables d'infidélité :

Ecastor. lege dura vivont mulieres,
Multoque iniquiore miseræ quam viri.
Nam si vir scortum duxit clam uxorem suam,
Id si rescivit uxor, inpune 'st viro.
Uxor virum si clam domo egressa 'st foras,
Viro fit causa, exigitur matrumonio.
Utinam lex esset eadem, quæ uxori 'st, viro !
Act. V, sc. 1.

Par Castor ! la loi est dure pour les femmes, bien injustement plus sévère pour ces malheureuses que pour les hommes. Si un mari entretient en secret une courtisane et si sa femme l'apprend, il reste impuni. Si une femme sort de la maison pour aller en ville secrètement, le mari l'accuse, et elle est répudiée. Que n'a-t-on fait la même loi pour la femme et le mari ?

on pense tout de suite à ces vers de Beaumarchais dans le *Mariage de Figaro :*

Qu'un mari sa foi trahisse,
Il s'en vante et chacun rit.
Que sa femme ait un caprice,
S'il l'accuse on la punit.
De cette absurde injustice
Faut-il dire le pourquoi ?
Les plus forts ont fait la loi.

Mais ce sont là des pensées qui, en exprimant un même fait en des temps différents, peuvent se reproduire les mêmes et presque dans les mêmes termes par un simple effet du hasard, l'imitation véritable n'est pas évidente. En tout cas, il n'y aurait à relever, dans des rapprochements de ce genre, que de bien légers emprunts en comparaison de ceux que nous signalons ailleurs.

XV

Dans PSEUDOLUS, nous allons encore voir un esclave rusé qui entre en lutte avec le père de son jeune maître et qui, pour arriver à ses fins, doit, en trompant ce vieillard, tromper aussi un de ces vils entremetteurs dont l'espèce n'est pas rare dans le théâtre ancien. Comme ses ruses et ses escroqueries forment le fond de l'intrigue, son nom de *Pseudolus*, qui veut dire *le Trompeur*, est aussi le titre de la pièce[1].

Le prologue, qui, à l'exception des deux derniers vers, ne se trouve pas dans les manuscrits anciennement connus et qui provient d'une autre main que celle de Plaute, est un simple appel à la bienveillance du public et ne donne sur le sujet aucune explication. Ce sont les premières scènes qui l'exposent.

Calidore, fils du vieillard Simon, aime la courtisane Phénicie qui est en la possession de l'entremetteur Ballion. Par une lettre de sa maîtresse, il vient d'apprendre que Ballion l'a vendue pour vingt mines à un militaire à qui elle n'a pas encore été livrée parce que quinze mines seulement ont été payées, mais qui doit sans retard envoyer le surplus par un messager porteur d'un signe de reconnaissance. L'amoureux, que désole cette nouvelle, supplie Pseudolus de venir à son aide et celui-ci y consent. Mais la démarche qu'ils tentent ensemble auprès de Ballion ne réussit guère ; le marchand d'esclaves, avec toute l'âpreté des gens de son métier, se montre inexorable ; il n'accorde

(1) L'original était, à ce que prétend Bergk (*Rhein. Mus.*, XX, p. 290), une pièce de la comédie moyenne. — La comédie de Plaute fut représentée pour la première fois vers l'an 563 de Rome, 191 av. J.-C., peut-être à l'occasion de l'inauguration du temple de la *Magna mater*.

aucun délai et, comme son oreille n'est sensible qu'au son de l'argent, il ne les écoutera, dit-il, que s'ils peuvent lui apporter vingt mines avant l'arrivée du messager du militaire. Pseudolus songe aussitôt à les soutirer au père de Calidore. Il le rencontre accompagné de son ami Calliphon; il entend leur conversation; et précisément les plaintes courroucées du vieux Simon, que son ami cherche en vain à calmer, prouvent qu'il connaît le dessein qu'a son fils d'acheter Phénicie. Il ne reste plus à Pseudolus qu'à payer d'audace. Interrogé par Simon, il avoue tout, même le projet qu'il a conçu de lui extorquer de l'argent et de tirer Phénicie des griffes de Ballion; il émet le pari qu'il y réussira; et Simon, qu'aiguillonne une telle assurance, s'engage, en cas de succès, à faire don des vingt mines sans aucune récrimination, lui garantissant d'ailleurs, dans le cas contraire, les plus durs châtiments.

Quand donc le messager du militaire arrive, Pseudolus l'arrête, se fait passer pour le fondé de pouvoir de Ballion et, s'il ne réussit pas à soustraire les cinq mines dont est porteur l'honnête commissionnaire, il reçoit du moins de ses mains la lettre avec le signe de reconnaissance, qu'il promet de remettre au marchand d'esclaves. Il est entendu que, dès le retour de celui-ci, le messager sera prévenu à l'auberge où il va prendre quelque repos et qu'il apportera alors lui-même son argent. Mais c'est beaucoup déjà que d'avoir la lettre; grâce à cette soustraction et grâce aussi à la complaisance d'un ami de Calidore, qui entre dans le complot, Ballion sera trompé.

En effet, tandis que Ballion perd son temps à discuter avec un chef de cuisine la composition et le prix d'un dîner, Pseudolus obtient de l'ami du Calidore, non seulement le prêt de cinq mines, mais encore celui d'un esclave, du nom de Simia, fort habile à jouer les rôles dont on le charge. Aussitôt il munit Simia de l'argent prêté comme de la lettre et du signe de reconnaissance. Simia se présente à Ballion en qualité de messager du militaire, et, comme tout a l'apparence de la régularité, Ballion lui livre Phé-

nicie. Après quoi Ballion se croit bien en droit de rassurer le vieux Simon sur le résultat du pari fait avec Pseudolus. « Il n'y a plus rien à craindre, dit-il, des ruses du malin esclave, puisque la jeune fille se trouve désormais en la possession de celui qui l'a achetée » ; il en est tellement convaincu que, sans nécessité aucune, il s'engage à payer lui-même vingt mines à Simon, si celui-ci n'a pas gagné son pari. Mais à peine Simon, qui n'y risque rien, a-t-il, à tout hasard, pris acte de cet engagement, que survient le véritable messager. Le misérable marchand d'esclaves reconnait qu'il a été dupé : voici qu'il est tenu et de restituer au militaire les quinze mines reçues de lui et de payer les vingt mines promises à Simon ! si bien que le vieillard est fort heureux, en pardonnant à son fils, comme c'est convenu, de n'avoir rien à débourser pour remettre à Pseudolus le montant de son pari. Pseudolus d'ailleurs, qui reparait presque en état d'ivresse, se montre généreux et calme quelque peu les gémissements de Ballion en lui promettant de boire avec lui une bonne partie de son gain.

Bien que la pièce ait pour titre le nom de l'esclave qui sort vainqueur de cette lutte d'escroquerie engagée contre le marchand d'esclaves, ce n'est pas lui, en somme, qui attire le plus l'attention : c'est, dans sa défaite, Ballion lui-même, dont le rôle d'entremetteur est décrit de telle façon, que le personnage devint le type du genre et que son nom passa en proverbe chez les Romains. Cicéron nous dit[1] que le fameux acteur Roscius, dont il fait un si grand éloge, aimait à se charger de ce rôle et le jouait dans la perfection.

Il nous dit même ailleurs[2] que Plaute affectionnait tout particulièrement la comédie de *Pseudolus*. Mais Plaute, tout en se rendant compte qu'il avait tracé de main de maitre la figure de Ballion, pouvait se faire quelque illusion sur l'ensemble de la pièce : on sait qu'un auteur n'est

(1) Cic., *pro Quint. Rosc.*, 7.
(2) *De Senect.*, 14.

jamais le meilleur juge de ses œuvres. Nous du moins, qui nous laissons, il est vrai, quoi que nous fassions, influencer, dans une certaine mesure, par les idées et le goût de notre temps, nous n'apprécions pas cette comédie de la même façon que lui. Nous reconnaissons volontiers que l'effet comique de certaines scènes devait divertir beaucoup les spectateurs et que sur un fond d'invention assez habilement conçu le poète a su jeter un assez grand nombre d'ornements; mais nous nous demandons néanmoins si le programme exposé dans la première partie de l'action a été régulièrement rempli, si Pseudolus a réellement dupé, comme il s'y était engagé, et l'entremetteur et le vieillard. Pour l'entremetteur, il n'y a pas de doute et l'intrigue de ce côté ne laisse rien à désirer; mais il est certain que ce qui, au début, avait piqué le plus notre curiosité, c'était le défi lancé par Pseudolus au vieux Simon ; nous étions impatients de savoir par quelle trame vraisemblable un homme si bien averti pourrait être trompé ; or il faut avouer que Simon personnellement n'est la dupe d'aucune ruse et que, s'il paye l'enjeu du pari, c'est qu'il le veut bien dans la satisfaction que lui procure le bon tour joué au seul Ballion. Il y aurait même, croyons-nous, un autre défaut de composition à relever à propos du caractère du vieillard, qui nous est présenté tout d'abord comme un père absolument sévère, inaccessible aux conseils d'indulgence, et qui ensuite, sans motif valable, se calme tout à coup pour se livrer à un pari sur le fait même qui était l'objet de ce grand courroux.

XVI

Pœnulus, *le Carthaginois*, voilà un titre qui marque bien la qualité du principal personnage de la comédie ainsi appelée; mais bien que la pièce grecque qui avait servi de

modèle portât le titre analogue de Καρχηδόνιος, il ne semble pas que Plaute s'en soit contenté; car le prologue en indique un autre : « Cette comédie, dit-il, s'appelle en grec *le Carthaginois*[1], je la nomme en latin *L'Oncle pultiphagonide*[2]. »

> Charchedonius vocatur hæc comœdia,
> Græce, latine Patruos Pultiphagonidæ.
>
> Prol., v. 53-54.

Le prologue d'ailleurs ne nous annonce pas, comme aurait pu le faire supposer le nom de Pœnulus une intrigue spécialement dirigée contre les mœurs et le caractère de ces fameux Carthaginois que la plèbe de Rome eût été sans doute bien aise de voir vilipender et bafouer sur la scène. Le sujet, en somme, ne sort pas du cadre ordinaire. Deux sœurs, Adelphasie et Antérastile ont été, tout enfants, enlevées de Carthage avec leur nourrice et transportées à Calydon, où elles appartiennent maintenant à l'entremetteur Lycus. En même temps qu'elles, leur cousin Agorastoclès a été enlevé également ; un vieillard de Calydon, qui désirait avoir de la famille sans se marier, l'a adopté et, en mourant, l'a fait son héritier. Il aime Adelphasie sans savoir qu'elle est sa parente ; mais les exigences de Lycus sont un obstacle à son amour. Telle est la situation qui nous est expliquée. Le prologue ajoute même que la sœur cadette d'Adelphasie est aimée par un militaire qui se propose de l'acheter pour en faire sa compagne ; que le vieillard calydonien dont Agorastoclès est devenu l'héritier avait été jadis l'hôte du père des deux sœurs ; et que celui-ci, le Carthaginois en question, qui se nomme Hannon, depuis qu'il les a perdues, ne cesse point de les chercher et par terre et par mer.

(1) Le prologue ne cite pas l'auteur ; mais vraisemblablement c'était Ménandre, car nous ne connaissons pas d'autre poète qui ait donné ce titre à une comédie.

(2) C'est-à-dire *mangeur de bouillie* (puls, φαγεῖν), épithète qui faisait comiquement allusion, soit à la nourriture ordinaire des Carthaginois, soit à leur langage qui paraissait sans doute aux Romains empâter la bouche.

Sed pater illarum Pœnus, postquam eas perdidit,
Marique terraque usquequaque quæritat.
Prol., v. 104-105.

Au début de l'action, nous voyons Agorastoclès avec son esclave Milphion à qui il dépeint la dureté de Lycus. Milphion, comme il est convenu que doit le faire tout esclave rusé, lui vient en aide en lui indiquant le moyen de se venger : c'est d'envoyer chez Lycus, sous l'apparence d'un étranger récemment arrivé dans la ville, le fermier Collybiscus avec de l'argent, puis de le réclamer comme fugitif et voleur et d attaquer Lycus comme complice. Agorastoclès juge que, pour combattre un homme de cette vile espèce, il ne faut pas s'arrêter à l'indélicatesse des procédés et accepte. L'arrivée des deux sœurs, qui se rendent à la célébration des Aphrodisies [1], et la froideur que lui témoigne Adelphasie, peu satisfaite de n'avoir pas encore été affranchie par lui malgré toutes ses belles promesses, ne font que l'affermir dans le projet qui vient d'être formé.

Tandis qu'il s'éloigne afin de chercher les témoins qui lui seront nécessaires pour constater la complicité de Lycus, une longue scène se passe entre celui-ci et le soldat fanfaron Anthimonidès, amoureux de la plus jeune des deux sœurs et dont la forfanterie pouvait égayer les spectateurs, mais dont l'intervention nous paraît arrêter quelque peu la marche de l'action. Lycus, trouvant en sa personne un mouton facile à tondre, le fait, moyennant payement, entrer chez lui pour attendre le retour de celle qu'il veut acheter.

Alors revient Agorastoclès avec les témoins à qui il fait la leçon ; Milphion instruit aussi le fermier Collybiscus du rôle dont on le charge. Le marchand d'esclaves tombe naturellement dans le piège ; il ne voit en Collybiscus qu'un étranger qui possède assez d'argent pour se divertir ; mais

(1) Fêtes en l'honneur de Vénus ; de Chypre et de Cythère elles s'étaient étendues d'abord à Sparte, à Corinthe et à Argos, puis à Thèbes, à Athènes, etc. Voy. Gerhard, *Griech. Mythol.*, p. 378-409 ; Hermann, *Gottesdient. Alterthümer*, § 52, 25 et 30 ; 62, 45 ; Schömann, *Griech. Alterthümer*, II, p. 497, 2e éd.

à peine a-t-il touché la somme que les témoins le dénoncent et qu'il est menacé de toute la rigueur des lois.

Une découverte que Milphion fait au même moment concourt à perdre le misérable encore plus sûrement. Un des propres esclaves de Lycus dévoile à Milphion que les deux jeunes filles sont nées libres et que son maître les a reçues en bas âge avec leur nourrice, moyennant dix-huit mines, du pirate sicilien qui les avait enlevées

Sur ces entrefaites parait le Carthaginois Hannon, qui depuis longtemps erre partout à la recherche de ses filles. Comme jadis il a été l'hôte d'Antidame, le père adoptif d'Agorastoclès, c'est chez lui qu'il cherche asile en arrivant à Calydon. Il apprend l'origine carthaginoise du jeune homme et reconnait bientôt en lui son neveu. Après les premiers épanchements, Milphion le met au courant de l'amour que ressent ce neveu pour une jeune fille qui se trouve avec sa sœur aux mains d'un marchand d'esclaves, il lui propose d'user de ruse et de les revendiquer toutes les deux comme si elles étaient les filles qui lui ont été ravies. Cette proposition, qu'il accepte, l'émeut tellement que Milphion s'extasie sur le naturel qu'il montre à jouer le rôle dont il se charge. Mais son émotion provient de l'espoir qu'il conçoit de retrouver ses enfants. Et, en effet, lorsqu'il frappe à la porte de Lycus, la nourrice Giddénémé le reconnait et lui annonce que ce sont bien ses filles qu'il va revoir dès qu'elles reviendront des Aphrodisies. Agorastoclès, sans perdre de temps, le prie de lui accorder l'ainée en mariage, ce à quoi s'engage Hannon. La conclusion est, après la reconnaissance du père et de ses enfants, la surprise désagréable du militaire fanfaron qui n'a pas ce qu'il voulait, et surtout la ruine de l'entremetteur qui sera tenu de faire chez Agorastoclès un petit séjour en cage de bois en attendant qu'il vende toute sa maison pour indemniser Hannon du tort subi.

Cette conclusion nous a été conservée sous deux formes différentes et quelques commentateurs pensent que la seconde des deux, par suite d'un de ces remaniements que

subissaient souvent les compositions théâtrales, aurait été composée pour une représentation du commencement du VII[e] siècle de Rome[1].

Qu'on ait d'ailleurs ou qu'on n'ait pas apporté alors des modifications sensibles à cette comédie de Plaute[2], il est certain que, dans l'état où nous la possédons, elle ne nous satisfait pas complètement. D'abord il est à remarquer qu'il s'y trouve deux intrigues ajoutées l'une à l'autre et qui n'ont entre elles aucune liaison nécessaire : la première partie se compose du complot ourdi contre l'entremetteur; la seconde, de l'arrivée du vieillard dans l'endroit où il retrouvera ses deux filles; et l'inconvénient qui résulte de cette manière de présenter successivement deux faits indépendants l'un de l'autre, est d'autant plus grave que la production du second rend absolument superflu l'effet du premier. Notez en outre qu'au cours de cette double action paraît un soldat fanfaron dont les tribulations ne sont rien qu'un hors-d'œuvre. La composition dramatique laisse donc large matière à la critique.

Il est regrettable aussi que l'auteur, après avoir eu le courage de présenter au public romain, dans le personnage carthaginois, un père de famille très vertueux et très pieux, ait voulu plaire à la multitude, désireuse de ne voir que dissimulation dans la race punique, et se soit cru obligé pour cela de transformer tout à coup ce noble vieillard en une sorte de bouffon qui, au moment où il revoit ses filles cherchées avec tant d'ardeur, prend plaisir à les mystifier avant de les embrasser. Cependant les caractères sont généralement bien tracés et se distinguent par des particularités heureuses. Agorastoclès, avec ses emportements et ses niaises adorations, est un amoureux amusant. Les deux sœurs, qui n'étaient pas faciles à représenter

(1) Voir Ritschl, *Parerga*, p. 601. Th. Hasper, *De Pœnuli plautinæ duplici exitu*, Lips. 1868.

(2) Elle avait été composée vraisemblablement vers 565 de Rome, 189 av. J.-C. Voir W. Teuffel, *Studien und Charakt.*, p. 274-276 Cf. L. Reinhardt, *Studemunds Studien*, I, p. 100 sq.

dans la situation très délicate où elles se trouvent, y gardent, avec la coquetterie de leur sexe, une distinction naturelle et des sentiments qui, en les plaçant au-dessus de ce métier de courtisane auquel tout semble les destiner, les ont empêchées de rien faire d'indigne de leur naissance et permettront à leur père de ne point rougir d'elles. Les témoins amenés pour perdre l'entremetteur ne manquent pas non plus d'originalité : voilà bien ces citoyens de création récente, tels qu'ils encombraient déjà le Forum, et qui, tout enorgueillis de leur liberté, auraient rougi d'exercer un métier pour vivre, mais n'avaient pas honte de chercher leurs moyens d'existence dans l'usage des poursuites d'office, voire même dans les faux serments en justice. Tous ces détails rachètent bien des défauts dans une œuvre dont l'intérêt en somme n'est pas très vif.

Quant aux mots carthaginois, qu'on trouve dans la deuxième partie du *Pœnulus* et sur lesquels s'est exercée longtemps la sagacité des savants spéciaux, il ne m'appartient pas d'en parler[1], je me contente de les signaler comme une des curiosités de la pièce.

XVII

Il est certain qu'un titre comme Persa, le *Perse*, devait avoir son intérêt à un moment où les Romains tournaient les regards vers l'Asie[2] ; les costumes qu'on exhibait dans

(1) Voir J. Darenberg. *Journal asiatique*, 1869, p. 84-91 ; A. M. Malmström, *De punicis plaut.*, Lund., 1891.

(2) Date probable de la première représentation, 557 de Rome, 197 av. J.-C. C'est du moins celle qu'indique Th. Ladewig (*Ueber den Kanon des Volc. sed.*). G. Gotz la retarde d'un an (*Rhein. Mus.*, XXX, 162-171). Une plaisanterie dans la bouche du parasite donne lieu, en effet, de conjecturer que le collège des *Epulones*, qui fut institué en 556, existait déjà depuis quelque temps.

cette pièce étaient aussi de nature à exciter la curiosité du public, mais il n'y est question ni d'une intrigue se nouant et se développant en Perse ni de personnages appartenant réellement à ce pays. La comédie est ainsi appelée simplement parce que, dans le cours de l'action, un des personnages se déguise en persan ; elle n'est d'ailleurs qu'un assaut de fourberies entre un esclave et un entremetteur. Nous le comprenons dès la première scène qui nous met suffisamment au courant du sujet; il n'y a pas de prologue.

En l'absence de son maître, parti pour la campagne, l'esclave Toxile dirige la maison; il s'est pris d'amour pour Lemnisélène, qui est aux mains de l'entremetteur Dordalus, et voudrait profiter de l'indépendance momentanée dont il jouit pour la délivrer. Seulement l'argent lui fait défaut. Il a recours à la complaisance de son ami Sagaristion ; mais celui-ci, qui est esclave comme lui, n'est guère plus riche et ne peut que lui promettre de chercher la somme dont il a besoin. N'étant sûr de rien de ce côté, il s'adresse alors au parasite Saturion, qui a une fille et qui, par elle, pourrait, de connivence avec lui, exécuter au détriment de Dordalus une fourberie dont il vient d'avoir l'idée. La jeune fille serait vendue comme étrangère au marchand d'esclaves et, dès que le prix de la vente serait payé, Saturion la lui réclamerait comme personne libre en le menaçant, s'il résistait, de toute la rigueur des lois. Le parasite fait bien quelques difficultés, mais la promesse d'un bon dîner a facilement raison de sa résistance.

Plusieurs des scènes du second acte ne concourent pas directement à l'action. Lemnisélène envoie par une servante un message d'amour à Toxile; celui-ci, de son côté, charge d'une commission semblable le jeune Pegmion ; les deux messagers se rencontrent et se taquinent d'une manière amusante, mais sans que leurs taquineries mutuelles se rapportent au fond de l'intrigue. Après qu'ils se sont éloignés, nous revoyons Sagaristion qui nous apprend que son maître vient de lui confier une certaine somme pour acheter une paire de bœufs et qu'il a gardé cet argent pour

le prêter à Toxile. Alors revient Pægnion, qui s'est acquitté de son message et qui entreprend avec lui une scène d'invectives tout aussi vive, mais tout aussi inutile que la scène des taquineries précédentes. Enfin Sagaristion rencontre Toxile et lui prête l'argent destiné à l'acquisition des bœufs. Toxile pourra donc faire affranchir celle qu'il aime.

Au troisième acte, le parasite parait avec sa fille et lui explique ce qu'il attend d'elle. Sa pudeur virginale se révolte contre l'inconvenance d'une telle démarche : elle représente à son père, en termes respectueux, mais fermes, combien pourrait être par là compromise sa réputation, qui est son unique bien : mais il use de son autorité paternelle, il faut qu'elle se conforme à sa volonté ; elle se déguisera donc en étrangère, se laissera vendre comme esclave et participera le plus honnêtement possible à ce complot de fripons. Tandis qu'elle s'éloigne pour procéder aux préparatifs nécessaires, Toxile et Dordalus se rencontrent, le premier remet au second les écus réclamés pour l'affranchissement de Lemnisélène : elle est libre.

Reste à reprendre l'argent qui vient d'être ainsi payé. Toxile, comme dans un élan de reconnaissance, dit à l'entremetteur qu'il peut lui procurer une excellente affaire, l'acquisition d'une belle jeune fille amenée du fond de l'Arabie par un marchand étranger. Il lui présente Sagaristion déguisé en persan qu'accompagne la fille du parasite. L'entremetteur se laissse si bien tenter par la beauté et par l'esprit de la prétendue étrangère, qu'il consent à conclure le marché malgré la condition expressément stipulée que tous les risques et périls seront pour l'acheteur. A la grande satisfaction de ceux qui le trompent, il va chercher dans sa maison les écus, prix de l'affranchissement de Lemnisélène et les remet au prétendu marchand persan qui les emporte. Aussitôt le parasite se présente tout en colère et réclame sa fille ; Dordalus comprend en quel piège il est tombé.

Et le misérable n'est pas au bout de ses peines. Toxile ayant organisé une fête pour célébrer la liberté de sa maî-



tresse, Dordalus tombe par hasard au beau milieu de cette orgie d'un monde d'esclaves et chacun d'eux à l'envi lui fait souffrir mille avanies.

Comme on le voit, la fourberie qui fait le fond de l'intrigue de cette comédie ressemble beaucoup à celle qui se trouve développée dans la première partie du *Pœnulus:* mais ici elle est présentée plus habilement, et, sauf pour les quelques scènes du second acte dont j'ai fait remarquer l'inutilité, il n'y a rien dans la composition qui mérite d'être repris : le sujet est bien exposé dès le début et conserve jusqu'au bout son unité ; la fête finale elle-même en est la conclusion naturelle et n'a pas du tout cet air de hors-d'œuvre que je reprocherai tout à l'heure à une fête du même genre par laquelle se termine une des pièces qu'il me reste à analyser. Il est vrai que l'action se déroule dans le monde le plus bas : les deux seuls personnages qui y figurent comme hommes libres sont un parasite et un entremetteur, c'est-à-dire les derniers de tous, et les autres sans exception sont des esclaves ; celui-là même qui remplit le rôle d'amoureux et au profit de qui s'exerce toute la machination n'est qu'un esclave ; mais leurs caractères sont pris sur le vif et leurs dialogues ne languissent pas. Notez surtout l'habileté avec laquelle l'auteur s'est tiré d'une tentative bien difficile. Au milieu de cette bande de coquins il a osé faire paraître une jeune fille de condition libre, chose inouïe sur le théâtre romain ! Ce n'est que la fille d'un parasite, mais voyez quelle décence il lui donne, quelles paroles sensées il lui prête pour rappeler son père à des sentiments plus convenables, et comme il la tient à l'écart de toute scène pouvant effaroucher sa pudeur ! Le contraste de cette honnête fille, jetée par le sort dans un milieu si abject, produit, à côté de ceux qui l'entourent, un très heureux effet. Et les spectateurs romains devaient être bien tentés de pardonner à Plaute son audace. Car tant de qualités placées en une jeune personne d'une aussi basse origine ne donnaient-elles pas de toutes les autres la plus haute idée ?

XVIII

La comédie intitulée RUDENS[1], *Le Câble*[2], imitée de Diphile, est une de celles qui, aux yeux des critiques modernes, passent pour les chefs-d'œuvre du poète latin. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouve encore quelques-unes de ces incartades bouffonnes qui produisent pour nous des disparates aussi choquantes qu'inattendues au milieu des rôles les plus beaux et les plus nobles. Mais l'action, qui est bien conduite en son ensemble, se déroule dans les sphères les plus élevées du sentiment et de la poésie. Romanesque et morale à la fois, elle est précédée d'un prologue d'une grande élévation religieuse et philosophique.

Un être divin, le front ceint d'une auréole étoilée, apparaît sur la scène : c'est l'Arcture, brillante étoile de la plus orageuse de toutes les constellations, terrible à son lever, plus terrible encore à son coucher :

> Nam Arcturus signum sum omnium unum acerrumum :
> Vehemens sum exoriens, quom occido, vehementior.
> v. 70-71.

Elle proclame en vers admirables[3] la justice éternelle des dieux, qui récompensent les bons et punissent tôt ou tard les méchants. Et aussitôt, elle nous en promet un exemple par le spectacle qui va s'offrir à nous et dont elle nous expose le sujet. Près de la ville qui s'appelle Cyrène,

(1) Pièce composée vers l'an de Rome 562, av. J.-C. 192.

(2) Ce nom n'est qu'une simple allusion à un cordage *(rudens)* dont il est question dans une des scènes les plus gaies de la pièce (vers 845); il ne renferme aucune idée du drame; aussi Mme Dacier, dans sa traduction enrichie de notes savantes, a-t-elle cru pouvoir le remplacer par cet autre titre, tourné d'une manière spirituelle et piquante, l'*Heureux naufrage*.

(3) Voir *Appendice*, XIII.

dans une maison de campagne voisine de la mer, demeure Démonès, excellent vieillard athénien que des revers de fortune immérités ont mis dans l'obligation de quitter son pays natal. Il a perdu jadis une petite fille qu'un pirate lui a ravie et qui précisément a été élevée à Cyrène où elle se trouvait en la possession d'un marchand d'esclaves. Un jeune homme, d'origine athénienne aussi, Pleusidippe, pris d'amour pour cette belle Palestra, l'avait achetée trente mines et avait donné des arrhes au marchand qui par serment s'était engagé à la lui réserver. Mais ce vil entremetteur, dont le nom Labrax[1] est bien en rapport avec son caractère, après s'être entendu avec son parasite Charmidès, autre coquin de même valeur, pour fréter secrètement un vaisseau, s'est enfui de Cyrène, emmenant et la belle Palestra, et une autre esclave du nom d'Ampélisque, et tous ses biens, y compris l'argent versé par le jeune amoureux. Touchée du malheur des jeunes gens, l'Arcture a résolu de les secourir et de punir les voleurs. Elle a déchaîné la tempête. Le vaisseau vient d'être détruit à la sortie du port. L'entremetteur et son complice ont été vomis par les vagues sur un rocher. Les deux jeunes filles se sont jetées sur un esquif à la merci des flots qui les éloignent du rocher et les portent vers le rivage. Tel est le récit de l'Arcture[2] et la pièce commence.

Démonès, accompagné de son esclave Scéparnion, s'occupe à réparer l'habitation endommagée par la tempête, quand Pleusidippe vient leur demander s'ils n'ont pas vu le marchand d'esclaves; mais le jeune homme aperçoit au loin les deux naufragés, dont l'un pourrait bien être celui qu'il cherche, et il s'empresse de se diriger vers eux. Au même moment, Scéparnion, qui dirige ses regards d'un autre côté, voit un spectacle émouvant et par son langage expressif fait assister les spectateurs à tous les mouvements de la scène qui est en dehors de leur vue :

(1) Le mot grec λάβραξ signifie loup de mer.
(2) Voir sur le prologue C. Dziatzko, *Rhein. Mus.*, XXIV, p. 570-584.

Mulierculas
Video sedentes in scapha solas duas.
Ut adflictantur miseræ! Euge, euge, perbene!
Ab saxo avortit fluctus ad litus scapham,
Neque gubernator umquam potuit rectius.
Non vidisse undas me majores censeo.
Salvæ sunt, si illos fluctus devitaverunt.
Nunc, nunc periclum'st : ejecit alteram.
At in vado'st : jam facile enabit. Eugepæ!
Viden, alteram illam ut fluctus ejecit foras?
Surrexit, horsum se capessit. Salva res!
Desiluit hæc autem altera in terram e scapha.
Ut præ timore in genua in undas concidit!
Salva'st : evasit ex aqua. Jam in litore'st,
Sed dextrovorsum avorsa it in malam crucem.
Hem errabit illæc hodie!

Act. I, sc. 2.

Je vois deux jeunes femmes assises dans une barque toutes seules. Comme elles sont ballottées, les malheureuses!... Bon, bon, très bien! Le flot porte l'esquif loin du rocher vers le rivage. Un pilote n'aurait pas fait mieux... Je ne crois pas avoir jamais vu de mer plus grosse... Elles sont sauvées si elles échappent à cette vague; voici, voici le péril! Une des deux vient d'être jetée à la mer; mais l'endroit est guéable; il lui sera facile de s'en tirer. Bien! voyez-vous comme la lame l'a rejetée? Elle s'est remise debout; elle s'avance par ici; plus de danger!... Et l'autre, elle a sauté de l'esquif à terre. Effrayée, comme elle est tombée dans les vagues sur les genoux! Elle est sauvée, la voilà sortie de l'eau, elle est sur le rivage. Mais quel détour fait-elle à droite pour son malheur? Elle va se perdre!...

Séparées tout d'abord, les deux jeunes filles se retrouvent près d'un temple voisin de la maison de Démonès et dont la vieille prêtresse leur offre généreusement l'hospitalité.

Au second acte, Trachalion, esclave de Pleusidippe, à la recherche de son maître et du marchand d'esclaves, interroge une troupe de pêcheurs qui s'apprêtent à jeter leurs filets et qui ne peuvent lui donner aucun renseignement. Mais il rencontre Ampélisque, que la prêtresse a chargée d'aller chercher de l'eau chez Démonès; elle lui raconte le

départ furtif et le naufrage de Labrax qu'elle croit noyé, le retour de Palestra et le grand chagrin qu'éprouve celle-ci d'avoir perdu dans le naufrage du vaisseau un coffret pris par Labrax dans sa valise et où se trouvaient renfermés les objets au moyen desquels ses parents auraient pu la reconnaître. Elle lui affirme d'ailleurs que Pleusidippe n'est pas dans le temple auprès de Palestra et il s'éloigne. Elle s'acquitte alors de sa commission et frappe à la porte de Démonès. Scéparnion, qui la lui ouvre, veut bien aller remplir d'eau la cruche qu'elle lui présente. Pendant qu'elle est seule, elle aperçoit tout à coup Labrax, elle s'enfuit éperdue vers le temple. Si bien que Scéparnion, qui ne sait à quoi attribuer cette disparition, prend le parti de reporter lui-même à la prêtresse la cruche remplie d'eau. Quand il revient, Labrax et son complice Charmidès sont en train de s'adresser à l'envi les reproches mutuels que ne manquent jamais de se prodiguer les fripons à qui il est arrivé malheur; mais ils l'entendent s'étonner à haute voix de la terreur montrée par les deux femmes qui sont dans le temple; Labrax lui demande qui elles sont; il les reconnaît aux quelques mots qu'il lui arrache; et tandis que le parasite ne cherche, après tant de fatigues et d'émotions, qu'un endroit propice au sommeil, lui se précipite vers le temple pour y ressaisir sa proie.

Démonès, qu'inquiète un songe tout récent dont il ne peut se donner l'explication, entend les cris qu'on pousse dans le temple de Vénus. Cela l'étonne. Trachalion accourt, réclame son appui pour deux jeunes filles qu'un infâme entremetteur veut arracher du lieu sacré où elles ont cherché un refuge. « Le scélérat, dit-il, a même empoigné la prêtresse à la gorge. » — « Il en sera puni », répond le vertueux vieillard; et sans retard, il appelle ses esclaves, il court à l'aide des malheureuses. Palestra et Ampélisque viennent s'asseoir sur l'autel extérieur. Labrax sort du temple aussi; mais c'est en vain qu'il menace Démonès, c'est en vain qu'il jure de reprendre jusque sur l'autel celles qui y sont; les esclaves, armés de bâtons, font bonne garde.

Trachalion, après avoir expliqué que Palestra est de naissance libre, ce qui rappelle au vieillard la fille qu'un pirate lui a autrefois ravie et dont l'âge serait aujourd'hui le même, va chercher son maître, dont l'arrivée rend la situation du coupable plus critique encore; car Labrax a volé Pleusidippe qui a le droit de le livrer à la justice. Charmidès lui-même, présent à cette scène, ne répond que par d'insultantes moqueries à l'appel désespéré du triste personnage qu'on entraîne au tribunal pendant que Palestra et sa compagne reçoivent accueil chez Démonès.

Le quatrième acte commence par un monologue de Démonès, lequel ne semble pas avoir d'autre utilité que de préparer l'arrivée de l'esclave Gripus, parti avec des filets, dès avant le jour, pour une pêche que rendait très problématique une aussi violente tempête. A peine, en effet, le vieillard a-t-il quitté la scène en se plaignant de ne pas voir revenir Gripus, que celui-ci parait. Il porte une lourde valise dans ses filets. Il la suppose remplie d'or et forme déjà pour l'avenir de magnifiques projets[1].

Aurum hic ego inesse reor; nec mi conscius est ullus homo. Nunc [hæc
Tibi occasio, Gripe, obtigit, ut liberet ex populo[2] prætor te.
Nunc sic faciam, sic consilium'st, ad herum ut veniam docte atque [astu :
Pauxillatim pollicitabor pro capite argentum, ut sim liber.
Jam ubi liber ero, igitur demum instruam agrum atque ædes, man- [cupia adjungam;
Navibus magnis mercaturam faciam; apud reges rex perhibebor;
Post animi causa mihi navem faciam atque imitabor Stratonicum;
Oppida circumvectabor; ubi nobilitas mea erit clara,
Oppidum magnum commœnibo ; ei ego urbi Gripo indam nomen,
Monimentum meæ famæ et factis; ibique regnum magnum instituam.

(1) Il y a dans cette rêverie quelque chose de celle à laquelle se laisse aller la Perrette de notre incomparable La Fontaine, lorsqu'elle énumère tous les beaux projets que lui inspire son pot au lait. (*Fables*, VII, 10, Voir la morale.).

(2) C'est-à-dire : liberet ita ut sis unus ex populo.

Magnas res hic agito in mentem instruere : nunc hunc vidulum
[abdam.
Sed hic rex cum aceto pransuru'st et sale, sine bono pulmento.
Act. IV, sc. 2.

Je crois qu'il y a de l'or là-dedans; et personne au monde n'est dans mon secret. L'occasion, Gripus, s'offre à toi de te faire affranchir par le préteur, de devenir citoyen. Voici ce que je ferai; voici mon plan : j'aborderai mon maître adroitement et avec finesse; tout doucement je lui offrirai de l'argent pour mon rachat afin de devenir libre. Une fois libre, j'acquerrai une terre, une maison avec des esclaves ; je ferai le commerce avec de gros vaisseaux; riche, je représenterai parmi les riches. Puis je me ferai construire, comme Stratonicus, un navire pour mon agrément et je me promènerai de ville en ville. Quand mon nom sera devenu célèbre, je bâtirai une grande cité ; comme moi, elle s'appellera Gripus, monument de ma gloire et de mes actions, et j'y fonderai un grand empire. J'agite là de bien beaux projets dans ma tête; mais serrons cette valise; en attendant, le riche personnage va dîner avec du vinaigre et du sel, sans aucun bon plat.

Cependant Trachalion, qui de loin a été témoin de sa bonne fortune, l'arrête, le retient en saisissant un cordage des filets qui traîne derrière lui et veut avoir sa part de l'aubaine. De là grande discussion. Chacun des deux argumente à sa façon. Bref, ne pouvant s'entendre, ils décident de prendre pour arbitre Démonès qui, en ce moment même, sort de chez lui avec Palestra et Ampélisque. Trachalion accuse Gripus de vouloir s'approprier une valise qui doit être celle du marchand d'esclaves ; Gripus nie que ce soit celle-là : mais Palestra la reconnaît et, pour en donner la preuve, elle parle du coffret qui s'y trouve, elle propose de décrire d'avance tous les objets qu'on va voir en l'ouvrant. A l'énoncé, à la vue de ces objets, le vieillard découvre en Palestra l'enfant qu'il a si longtemps pleurée ; tous deux sont tranportés de joie; il la conduit aussitôt à sa mère dans l'intérieur de la maison ; puis il charge Trachalion d'aller chercher tout de suite Pleusidippe dont le bonheur n'est pas moins grand que celui de la jeune fille et

du père. Seul Gripus se désole en voyant que Démonès, à qui il demande la valise et tout ce qu'elle contient, est trop honnête pour consentir à disposer sans droit du bien d'autrui.

Il ne serait pas équitable néanmoins que celui dont la pêche a produit tant de bonheur restât sans récompense. Quand Labrax, qui ne sait rien de la reconnaissance du père et de la fille, revient en se lamentant d'avoir été condamné par le tribunal à se dessaisir de Palestra en faveur de Pleusidippe, Gripus lui fait entendre que sa précieuse valise n'est plus au fond de la mer et que, moyennant la remise d'un talent entier, elle pourrait rentrer en sa possession. Labrax jure solennellement sur l'autel qu'il remettra le talent et Gripus compte bien là-dessus pour sa liberté. Mais voici que, la valise restituée, l'entremetteur sans foi refuse d'exécuter son serment. Heureusement Démonès a les moyens de faire trembler le parjure ; il pourrait, s'il était moins bon, lui faire regretter amèrement d'avoir voulu jusqu'au bout profiter d'un acte de piraterie ; renonçant à la vengeance, il règle le tout le plus équitablement possible : Labrax est trop heureux d'abandonner le talent promis pour recevoir, avec sa valise, le pardon de ses fautes; de ce talent d'ailleurs il recouvre immédiatement la moitié en retour de l'affranchissement d'Ampélisque qui va devenir la femme de Trachalion, affranchi lui-même par Pleusidippe; l'autre moitié suffit pour la rançon de Gripus.

Morale dans son ensemble, cette pièce, qui présente beaucoup de scènes spirituelles et gaies et toute une suite de situations intéressantes, que relève souvent un style vraiment poétique, devait attirer l'attention des auteurs dramatiques de la Renaissance. Le poète italien Luigi Dolce l'a prise pour modèle de sa comédie *Il Ruffiano*, et chez nous, presque en même temps, l'élève de Daurat et le condisciple de Ronsard, J. A. de Baïf, que j'ai déjà cité comme imitateur de Plaute à propos du *Soldat fanfaron*, en a aussi donné une imitation. On la retrouve encore, au dix-huitième

siècle, dans la comédie que Mme Riccoboni fit représenter au théâtre Italien sous le titre *le Naufrage*.

XIX

C'est le nom d'un personnage secondaire qui, dans le STICHUS, devient le titre de la pièce [1]. Elle est imitée, dans la première partie du moins, des Φιλάδελφοι de Ménandre. Elle n'a pas de prologue ; les premières scènes en font comprendre très facilement le sujet.

Deux sœurs, deux jeunes femmes vertueuses, Panégyris et Pinacie [2], n'ont, depuis trois ans, reçu aucune nouvelle de leurs maris, Épignome et Pamphilippe, partis en pays étranger pour tenter de refaire par le négoce une fortune qu'ils ont dilapidée. Le père de ces jeunes femmes, le vieil Antiphon, qui ne peut pardonner à ses gendres d'avoir dissipé, avec leurs biens personnels, la dot de ses filles, veut qu'elles profitent de la loi qui déclare le mariage annulé après trois ans d'absence et de silence du mari. Mais l'une et l'autre ont gardé pour les absents l'amour qu'ils méritent par la volonté qu'ils ont témoignée de réparer leur faute ; aux instances du vieillard, qui les exhorte à abandonner le domicile conjugal et à rentrer chez lui pour contracter ensuite une nouvelle union, elles résistent, la cadette sans aucune hésitation, l'aînée avec un peu moins de fermeté, toutes deux d'ailleurs en lui montrant si bien leur respect filial, qu'il finit par se laisser convaincre par leurs raisons et les autorise à se conduire comme elles le veulent. Nous entendons alors Panégyris ordonner à sa servante Crocotie d'aller voir sur le port s'il n'est pas arrivé

(1) Elle fut représentée pour la première fois aux jeux plébéiens de l'an de Rome 554, av. J.-C. 200.

(2) Deux noms qui marquent bien leur vertu exemplaire : Panégyris, de πανήγυρις, panégyrique, éloge public ; Pinacie, de πινάκιον, petit tableau.

quelque vaisseau d'Asie ; car, bien qu'elle ait, tous les jours, du matin au soir, un esclave sur le port pour la tenir au courant de ce qui pourrait y survenir, son impatience est telle que Crocotie reçoit souvent un ordre de ce genre. La célérité de la servante néanmoins ne répond guère à cette impatience; en chemin elle rencontre le parasite Gélasime, qui jadis a encouragé les deux frères dans leurs profusions et qui depuis ne cesse de se désoler des privations que lui fait endurer leur absence, elle s'amuse à écouter les lamentations qu'il exprime en un long monologue très plaisant, et ce n'est qu'après un entretien avec lui qu'elle se décide à remplir sa commission.

A peine a-t-elle disparu que nous voyons Dinacion, l'esclave chargé par Panégyris de la surveillance quotidienne du port. Il accourt avec la pétulance que mettent toujours en de telles circonstances les esclaves des comédies de Plaute, et rien que son exubérance de gestes et de quolibets nous indique tout de suite la bonne nouvelle qu'il apporte. Il sait, en effet, qu'Épignome, le mari de Panégyris, vient d'arriver avec son esclave Stichus, ainsi que Pamphilippe, le mari de Pinacie, et il a appris que les deux frères ont fait fortune. Mais n'allez pas croire qu'il se hâte de dire tout cela à sa maîtresse; les spectateurs romains ne seraient pas satisfaits s'il ne se montrait pas prodigue de paroles bouffonnes. Après avoir bien couru pour venir, il s'arrête tout à coup, il se demande si sa dignité de messager d'une si importante nouvelle lui permet de faire la première démarche, et s'il ne convient pas, au contraire, que sa maîtresse vienne le supplier de la lui donner ; heureusement il réfléchit qu'elle ne saurait en avoir l'idée puisqu'elle est dans l'ignorance des événements, et cette réflexion lumineuse le détermine. Encore se trouve-t-il que le parasite est là, de sorte que, par l'effet des interruptions continues auxquelles donne lieu la présence de ce bavard et grotesque [1] personnage, Panégyris

(1) Son nom l'indique : γελάσιμος signifie risible, grotesque.

se prépare doucement et sans excès d'émotion au bonheur dont elle ne reçoit que peu à peu la nouvelle complète.

Du reste il ne semble pas que Plaute ait recherché ici les scènes passionnées ou voulu prêter à ses personnages le moindre mouvement pathétique. Le mari, après une si longue absence, ne témoigne pas l'empressement qu'il devrait, selon nous, éprouver à revoir sa femme. Quand il se présente sur la scène avec Stichus, il a retrouvé son beau-père avec qui il est rentré en grâce et nous explique très posément qu'il n'est pas dupe de ses politesses affectueuses :

Videte, quæso, quid potest pecunia !
Quoniam bene gesta re redisse me videt
Magnasque adportavisse divitias domum,
Sine advocatis ibidem in cercuro, in stega,
In amicitiam atque in gratiam convortimus,
Et is hodie apud me cenat, et frater meus.
Act. III, sc. 1.

Voyez, je vous prie, quel est le pouvoir de l'argent ! Parce qu'il me voit revenir après avoir fait de bonnes affaires et rapporter de grandes richesses à la maison, tout aussitôt, sans médiateurs, dans le vaisseau même, sur le pont, nous nous réconcilions et redevenons bons amis, il soupe aujourd'hui chez moi, ainsi que mon frère.

Il converse avec Stichus à qui il accorde une journée entière de liberté pour fêter son arrivée. Il trouve même le temps de se moquer quelque peu de son ancien parasite Gélasime qui cherche vainement à obtenir de lui, comme par le passé, une invitation à dîner. Et ce n'est qu'après tous ces retards qu'il rentre chez lui où va sans doute se passer une scène d'attendrissement mais à laquelle nous n'assistons pas.

Pamphilippe, à son tour, n'agit pas autrement. Il fait d'abord la paix avec le vieil Antiphon qui lui avoue d'ailleurs sans aucun ménagement comment il entend l'amitié :

Quando ita rem gessistis, ut vos velle amicosque addecet,
Pax commerciumqu'est vobis mecum, nam hoc tu facito ut cogites:

Ut quoique homini res parata' st, perinde amicis utitur :
Si res firma 'st, firmi amici sunt ; si res laxe labat,
Itidem amici conlabascunt. Res amicos invenit.
Act. IV, sc. 2.

Maintenant que vous avez réglé vos affaires comme il convient à vous et à vos amis, il y a paix et bonnes relations entre vous et moi. Car faites-y bien attention ; selon qu'un homme dispose de la fortune, il use de ses amis : si elle est solide, ils sont solides ; si elle chancelle, ils chancellent aussi. C'est la fortune qui fait les amis.

Puis s'engage entre lui, Antiphon et Épignome, qui n'est pas resté longtemps dans sa maison, une conversation au cours de laquelle le vieillard fait à ses gendres la singulière proposition de lui abandonner quelques-unes des joueuses de harpe et de lyre qu'ils ont ramenées de leur voyage et d'ajouter même la nourriture nécessaire à leur entretien, puisque lui-même, dit-il, jadis a donné l'exemple de cette générosité en dotant ses filles le jour où il s'est séparé d'elles. La demande, au fond, est aussi impudente que ridiculement motivée ; mais la forme anecdotique qu'elle revêt la rend on ne peut plus originale et plaisante. Du reste il va sans dire que l'un et l'autre gendre n'en tiennent aucun compte. La scène, tout à fait inutile, n'a d'autre but que d'exciter le rire.

Celle qui suit nous remet en présence de Gélasime qui tente auprès du second frère ce qu'il a tenté auprès du premier et dont tous les frais d'éloquence produisent si peu de résultats qu'il n'entrevoit plus que la mort par pendaison pour sauver sa réputation et empêcher qu'on puisse dire de lui qu'il est mort de faim.

Neque equo hoc committam, ut me esse omnes mortuom dicant [fame.
Act. IV, sc. 2.

Cette exécution en règle du parasite par ceux qu'il a contribué à ruiner autrefois, si morale qu'elle puisse nous paraître, n'augmente pas moins notre surprise de retrouver chez Pamphilippe la même complaisance que chez Épi-

gnome à converser avec tout le monde hors de chez lui avant d'avoir revu sa femme.

L'acte final n'est pas fait non plus pour mettre fin à notre étonnement. Il n'y est plus question ni des deux sœurs, ni de leurs maris, ni de leur père. Par les invitations mutuelles qu'ils se sont adressées, nous savons, il est vrai, qu'ils ne manqueront pas de fêter dans des repas nombreux leur réunion. Mais la seule fête exposée à nos yeux est celle qu'a préparée l'esclave Stichus pour lui-même, pour son camarade Sagarinus et pour la belle Stéphanie, attachée comme Sagarinus à la maison de Pamphilippe, mais qui partage entre les deux amis également son amour et ses faveurs. Ils boivent, ils font même boire avec eux le joueur de flûte, ils chantent, ils dansent, et leur gaieté licencieuse ne cesse que lorsqu'il ne reste plus rien de leur provision de vin.

L'analyse de la pièce montre suffisamment combien peu de chose y est l'intrigue. A peine existe-t-elle ; car on peut dire qu'elle cesse, avant même le retour des deux frères, dès que le père a consenti à laisser ses deux filles disposer de leur conduite comme elles l'entendent. Il n'y a en réalité que les premières scènes qui présentent une situation dramatique ; cette donnée originale de deux jeunes femmes résistant respectueusement à leur père pour rester fidèles à leurs maris était heureuse et il semblait qu'elle pouvait prêter à bien des incidents intéressants sans qu'il fût besoin de recourir aux nombreux hors-d'œuvre qui remplissent cette comédie, surtout au moyen grossier qui la termine. Aussi, quelque gai que soit la plupart du temps le dialogue des personnages et quelque esprit que témoignent leurs saillies, on ne peut s'empêcher de regretter que l'auteur, au lieu de tirer du sujet même les développements naturels qu'il comportait, se soit attaché de préférence à une série de conversations qui se suivent sans se lier l'une à l'autre par un nœud assez solide pour en former un tout véritable. La composition, s'il fallait apprécier le théâtre romain du temps de Plaute d'après les règles du nôtre, se-

rait absolument fautive : à partir de la fin du premier acte l'action manque de tout mouvement d'ensemble ou plutôt il n'y a plus d'action ; le quatrième acte n'est à peu près qu'une répétition du troisième ; et l'on serait tenté de ne voir dans le cinquième qu'une extravagance superflue. Mais prenons garde de porter trop loin la critique : Plaute savait à quel public il s'adressait et calculait ses effets d'après la connaissance qu'il avait de son auditoire ; plusieurs des imperfections que nous relevons ici, n'en doutez pas, étaient volontaires, et vraisemblablement dans ce festin final lui-même, auquel nous reprochons si vivement de ne pas faire corps avec le reste, son habileté d'auteur voyait un moyen certain d'obtenir les applaudissements qu'allait réclamer sa troupe.

XX

La comédie appelée TRINUMMUS, dont on a traduit le titre latin par *Les trois pièces d'argent*, *Les trois écus*, *L'homme aux trois deniers*, et qu'on a appelée aussi *Le Trésor*, est imitée du Θησαυρός, de Philémon[1]. Comme nous l'avons déjà remarqué à propos du *Rudens*, Plaute, ainsi que bon nombre de poètes dramatiques de l'antiquité, tirait le titre de ses pièces de circonstances peu importantes et parfois même indépendantes du fond du sujet : nous apprenons au cours du quatrième acte de celle-ci qu'elle tient son nom de ce fait insignifiant que le personnage chargé du rôle de sycophante s'est engagé moyennant trois deniers à remplir ce plaisant emploi :

Huic ego die nomen Trinummo facio ; nam ego operam meam
Tribus nummis hodie locavi ad artes nugatorias.

Act. IV, sc. 2.

(1) La première représentation fut postérieure à l'an de Rome 560, av. J.-C. 194.

Contrairement à son habitude, l'auteur, dans le prologue, n'explique pas le sujet de la pièce, il en indique seulement la moralité. Ce prologue est très court et en forme de dialogue ; deux personnages y figurent : la Débauche et sa fille l'Indigence. La Débauche fait entrer sa fille dans une maison qu'elle montre aux spectateurs, en leur disant :

Adulescens quidam 'st qui in hisce habitat ædibus ;
Is rem paternam me adjutrice perdidit.
Quoniam ei, qui me aleret, nil video esse relicui,
Dedi ei meam gnatam, quicum una ætatem exigat.
Sed, de argumento ne exspectetis fabulæ,
Senes, qui huc venient, i rem vobis aperient.

Prol., v. 12-17.

Il y a un jeune homme qui habite cette maison ; avec mon aide, il a dissipé le bien de son père. Voyant qu'il n'avait plus de quoi me nourrir, je lui ai donné ma fille pour qu'il passe désormais ses jours avec elle. Quant au sujet de la pièce, n'attendez pas que je vous en parle ; les vieillards qui vont venir vous l'expliqueront.

Deux vieillards, en effet, Mégaronide et Calliclès, qu'attachent l'un à l'autre les liens d'une vieille amitié, nous mettent au courant de la situation. Il se trouve que leur ami commun Charmide est parti en expédition commerciale, laissant sous la garde de Calliclès son fils Lesbonicus et sa fille, dont la mère est morte. Il l'a prévenu qu'il a caché un trésor dans la maison et lui en a désigné l'endroit. Mais le fils est un prodigue qui dissipe tout ce qu'il a et qui a voulu mettre la maison en vente. Calliclès, qui ne pouvait sans imprudence dévoiler le secret remis à sa bonne foi, n'a trouvé moyen de sauver le trésor qu'en se rendant lui-même acquéreur de l'immeuble. Son intention est bien de la restituer à Charmide dès son retour ; mais les médisants n'ont pas manqué de voir dans cet achat une mauvaise action ; ils l'ont accusé d'avoir profité des désordres de Lesbonicus, et Mégaronide, qu'affligent et inquiètent ces méchants bruits, lui en parle à cœur ou-

vert. Calliclès lui démontre facilement que par tout ce qu'il a fait il a répondu à la confiance de Charmide; ses explications d'ailleurs rassurent tout de suite son vieil ami qui se reproche d'avoir douté un moment de sa sagesse et qui voudrait qu'on punit sévèrement tous les mauvais bavards dont la ville est pleine [1].

Cependant Lesbonicus [2], dans sa vie désordonnée, n'a pas que des amis qui préfèrent, comme lui, les plaisirs de l'amour au soin des affaires sérieuses. Lysitélès, qui éprouve pour lui beaucoup d'affection, est un jeune homme dont la volonté est de vivre sagement et que son père Philton [3] confirme par de bons conseils dans ses heureuses dispositions. Avec la générosité qui lui est naturelle, il désire rendre service à Lesbonicus et pour cela demander sa sœur en mariage sans dot. Il s'en ouvre à son père, qui, après quelques difficultés, donne son consentement et se charge même de la négociation. Mais tout léger qu'est Lesbonicus, il sait ce à quoi l'engage l'honneur, il n'entend pas que par sa faute sa sœur n'apporte aucune dot au riche prétendant qui la demande, il parle à Philton d'une petite terre qui lui reste encore et qu'il veut lui donner. A cette proposition, son esclave Stasime se désespère; car cette terre est la dernière de leurs ressources; il s'empresse de prendre à part Philton et, dans une scène comique, s'efforce de lui faire croire qu'il s'agit là d'une propriété ensorcelée qui a porté malheur à tous ceux qui l'ont possédée. Philton, qui sait à quoi s'en tenir, s'amuse quelque peu de ses racontars en feignant d'y croire. Puis, revenant à Lesbonicus, il lui dit qu'il s'en remet à son fils du soin de traiter cette question de dot; le mariage en principe est convenu.

(1) Voir *Appendice*, XIV.

(2) Tous ces noms sont choisis à dessein : celui de Calliclès indique son honnêteté, il signifie l'homme à la belle renommée, κάλλος, κλέος; celui de Philton montre son amour pour son fils; celui de Lysitélès annonce sa sagesse, et celui de Lesbonicus, par allusion aux habitants de Lesbos, son goût pour la débauche.

(3) Voir *Appendice*, XV.

Stasime est trop désireux de voir réussir cette bonne affaire pour ne pas en porter immédiatement la nouvelle à Calliclès. Celui-ci, de même que Lesbonicus, juge que la fille de Charmide ne peut pas se marier sans dot, et, tandis que Lesbonicus et Lysitélès ont ensemble une discussion assez vive au sujet de la terre que l'un veut donner et que l'autre tient à refuser, Calliclès cherche avec son ami Mégaronide un moyen de fournir une dot en pièces sonnantes sans dévoiler au jeune dissipateur le secret du trésor. Mégaronide conseille de recourir à un stratagème d'ailleurs tout à fait innocent : ils aposteront un prétendu étranger qui dira venir de Séleucie de la part de Charmide avec deux lettres, l'une à l'adresse de Lesbonicus, l'autre à celle de Calliclès, la première annonçant au jeune homme que les affaires de son père sont en pleine prospérité, la seconde accompagnée d'une somme en or uniquement destinée à la dot ; cette somme ils l'auront secrètement prélevée sur le trésor caché.

Mais, sur ces entrefaites, Charmide est débarqué, rapportant de grandes richesses, et c'est précisément à lui que s'adresse, pour savoir la demeure de Lesbonicus, l'homme chargé des deux lettres. La situation est des plus comiques. Les explications que s'efforce de fournir le sycophante à celui-là même de la part de qui il prétendait se présenter, sont, comme on le pense bien, on ne peut plus embarrassées ; elles ne font que jeter l'inquiétude dans l'esprit de Charmide, dont le trouble s'accroît encore, lorsque Stasime, qui survient et le reconnaît, lui apprend que la maison dans laquelle il s'apprête à entrer comme chez lui ne lui appartient plus, qu'elle a été mise en vente par son fils et acquise par l'ami même à qui il avait remis la surveillance de ses enfants et de ses biens. A cette nouvelle, qui lui porte au cœur un double coup, la douleur le suffoque ; quand paraît son vieux camarade, c'est avec une émotion à laquelle nous ne pouvons rester insensibles, qu'il s'écrie : « O Calliclès ! Calliclès ! Calliclès ! à quel ami ai-je confié mes intérêts ! » Un mot lui rend toute sa confiance, tout son bonheur.



Il n'est pas seul heureux. Lysitélès s'entend confirmer par lui la promesse de mariage faite par Lesbonicus et, malgré son désintéressement, doit accepter avec la fille une belle dot de mille philippes. De son côté, Lesbonicus, dans la joie de revoir son père, promet d'être sage désormais et reçoit le pardon de toutes ses fautes ; ou du moins sa seule punition sera de prendre femme : comme le dit, dans une boutade originale, son futur beau-père, qui n'est autre que Calliclès, « c'est assez d'un châtiment pour un homme. »

« Miseria una uni quidem homini est adfatim ».

Le *Trinummus*, sans conteste une des comédies les plus morales de Plaute, offre une image aimable des mœurs du bon vieux temps, alors que la vertu était en grand honneur et qu'on pouvait se fier à la parole d'un ami. Nulle part l'auteur n'a réuni plus qu'ici de personnages exprimant de beaux et nobles sentiments. Il n'a pas mis seulement les généreuses paroles et les préceptes de conduite dans la bouche de vieillards, plus nombreux que partout ailleurs, mais aussi dans celle d'un jeune homme dont la sagesse naissante ne se montre pas moins ferme que l'expérience paternelle. En Lesbonicus lui-même, dont le vice fait contraste avec la vertu de Lysitélès, il y a encore, quelque corruption que la volupté ait produite en lui, un reste des bons principes que lui a transmis son père ; sa conscience n'est pas tellement atrophiée par la débauche qu'il ait oublié les devoirs que commande l'honneur, il sait en parler encore et les pratiquer au besoin. L'esclave Stasime n'est pas non plus un de ces pendards qui ne rêvent que fourberies et mauvais tours ; s'il n'ignore pas l'art de mentir, s'il ment très ingénieusement lorsqu'il tâche de faire croire au sortilège jeté sur la terre dont il veut conserver la possession à son jeune maître, ses mensonges du moins ne tendent à rien de vil ou de méchant, et l'on n'est pas trop surpris de l'entendre émettre certaines considérations sur l'honnêteté et la fidélité. Enfin, le rôle du sycophante est bien anodin, si l'on songe aux bonnes intentions de

ceux qui l'ont chargé de sa commission. Sous quelque aspect que cette comédie soit considérée, on y remarque donc partout la même tendance philosophique. Peut-être même la philosophie y prend-elle parfois une forme trop didactique. Non pas que l'auteur ne réussisse point souvent à fondre ses maximes dans l'action dramatique : son sarcasme et son ironie, par exemple, ne manquent assurément pas de finesse quand il montre par ce qui arrive à Calliclès combien, les nouvelles mœurs aidant, il est malaisé à un honnête homme de suivre le droit chemin sans être compromis par la langue des méchants. Mais peut-être en d'autres endroits, au lieu d'exposer des faits, s'exprime-t-il en leçons trop théoriques dans l'insistance qu'il met à se plaindre de la décadence de ses contemporains, à décrire le relâchement des doctrines nouvelles qui, en poussant comme la mauvaise herbe, menacent d'étouffer les maximes sévères des ancêtres.

La composition est régulière : les scènes se lient bien entre elles et les caractères des quatre vieillards, avec leurs signes distinctifs, ne sont pas moins heureusement marqués que ceux des deux jeunes gens. Remarquez l'absence absolue de rôles de femme et d'élément érotique : il est bien question d'un mariage, mais pas un mot d'amour n'est prononcé et la fiancée reste dans la coulisse. Aussi l'intrigue est-elle aussi peu compliquée que possible ; mais quelque minime que paraisse la provision des moyens dramatiques, l'intérêt se soutient, sans que l'auteur se sente obligé de retenir l'attention des spectateurs par des propos trop burlesques.

On s'est demandé si le *Trinummus* n'a pas inspiré Destouches pour la composition de sa comédie *le Dissipateur*. Il est possible, en effet, que l'auteur français ait puisé la pensée première de sa pièce dans celle du poète latin et l'on est bien tenté d'y reconnaître certaines réminiscences. Ainsi, le caractère du valet Pasquin répond assez exactement à celui de l'esclave Stasime ; Cléon, réduit à l'indigence par ses folles dépenses, garde, comme Lesbonicus,

les sentiments généreux et délicats d'un honnête homme; et il est question aussi d'un projet de mariage avec la sœur d'un ami. Mais, malgré tout cela, l'action n'est pas la même des deux côtés : la ruine du dissipateur, qui apparaît dès le prologue de Plaute, finit la pièce de Destouches, et les moyens dramatiques, employés par l'un et par l'autre, présentent une telle dissemblance, qu'il me semble bien difficile d'établir entre les deux ouvrages une véritable comparaison.

XXI

Si le théâtre corrige les mœurs, soit en encourageant à la vertu par les exemples qu'il en donne, soit en détournant du vice par la peinture qu'il en présente, autant le *Trinummus* appartient à la première des deux manières, autant le TRUCULENTUS [1] fait partie de la seconde. Ce n'est plus de générosité, de fidélité et de belle conduite qu'il s'agit ici, mais bien de marchandage impudent, de mauvaise foi et de débauche éhontée. Le titre de la pièce, qui signifie *le Brutal*, n'en donne pas l'idée; brutal, tel est sans doute, dans le début du moins, le signe caractéristique d'un esclave qui joue un des rôles importants : il commence par rudoyer tout le monde, par se montrer particulièrement impitoyable aux femmes qui font métier de ruiner les jeunes gens et dont il redoute les entreprises sur la fortune de son maître. Ce personnage toutefois est moins habilement, moins vigoureusement tracé que celui du soldat fanfaron, Stratophane, qui figure à côté de lui, et surtout que celui de la cupide et rusée Phronésie. Celle-ci re-

(1) Pièce représentée pour la première fois vers l'an de Rome 565; av. J.-C. 189.

présente en toute vérité la femme qui fait profession du vice, sans affection et sans âme, qui n'obéit dans la débauche qu'à l'amour du lucre, et qui, pour s'enrichir, allie aux séductions de la beauté les flatteries d'une parole menteuse et les fraudes d'un esprit sans scrupule. C'est autour d'elle que se meuvent tous les autres personnages comme des pantins qu'elle et sa servante Astaphie tiendraient par des fils; c'est sur elle que se concentrent et l'action et la moralité de la pièce.

Trois rivaux sont épris à la fois de cette Phronésie : un jeune Athénien du nom de Dinarque, revenu depuis peu d'ambassade; le militaire étranger Stratophane; et Strabax, habitant de la campagne, dont l'esclave Stratilax est le brutal que finira bien par assouplir l'habileté caressante d'Astaphie.

Nous entendons d'abord Dinarque qu'ont presque ruiné déjà les exigences de la courtisane. Dans un long monologue, il énumère les mille procédés auxquels ont recours d'ordinaire les femmes de ce genre pour dépouiller complètement les malheureux qu'elles ont captivés. Il ne le sait que trop, ayant été longtemps l'amant en titre; mais maintenant qu'il ne peut plus se livrer aux mêmes prodigalités, il est disgracié. Elle préfère un soldat étranger à qui elle veut faire croire qu'il est père d'un enfant qu'elle prétend avoir mis tout récemment au monde. Astaphie, en sortant de la maison de Phronésie, rencontre Dinarque; elle expose, elle aussi, les principes qui règlent la conduite d'une courtisane cupide et ne lui cache pas qu'un homme qui ne possède plus rien n'a plus rien à espérer de sa maîtresse; elle le traite même assez durement; mais, comme, au cours de l'entretien, il laisse échapper l'aveu qu'il a encore quelques petits biens, aussitôt la rusée servante change de ton à son égard :

Din. — Non hercle, ego omnino occidi : sunt mi etiam fundi et ædes.
Ast. — Cur, obsecro, ergo ante ostium pro ignoto alienoque adstas?
I intro, haud alienus tu quidem es : nam, ecastor, neminem
[hodie

Mage amat corde atque animo suo, siquidem habes fundum atque [ædes.

Act. I, sc. 2.

Din. — Certes je ne suis pas encore tout à fait ruiné : j'ai une terre et une maison.

Ast. — Pourquoi donc, je vous prie, vous tenir à la porte comme un étranger et un inconnu? Entrez, ce n'est pas vous qui êtes un étranger ici; car, je vous le jure, elle n'aime personne plus que vous de cœur et d'âme, puisque vous avez une terre et une maison.

Il s'empresse de profiter de la permission qui lui est ainsi accordée d'entrer et Astaphie reste seule.

Elle nous apprend d'ailleurs le motif de sa sortie. Elle veut relancer un jeune rustre, voisin de la courtisane et qui, la nuit, à l'insu de son père, passe chez elle par-dessus le mur du jardin, non sans lui apporter quelques cadeaux dérobés à la maison paternelle. Seulement « ce jeune amant a un serviteur brutal qui, dès qu'il voit s'approcher des servantes de Phronésie, se met à crier et à les chasser comme des oies qui pilleraient un tas de blé ».

Sed est huic unus servos violentissumus,
Qui, ubi quamque nostrum prope videt hasce ædes, adgrediri,
Item ut de frumento anseres, clamore absterret, abigit.

Act. II, sc. 2.

Astaphie n'en frappe pas moins à la porte. Elle est reçue, comme elle s'y attendait, par Stratilax qui l'accable des plus grossières invectives : vainement elle a recours aux agaceries, il lui répond par des injures et la menace d'aller dénoncer au père du jeune homme tout ce qui se passe. Mais si rudoyée qu'elle soit et tout en se retirant, elle ne désespère pas de l'amadouer plus tard :

Si, ecastor, hic homo sinapi victitet, non censeam
Tam esse tristem posse : at, pol, hero benevolens visu 'st suo.
Verum ego illum, quamquam violentu 'st, spero inmutari pote
Blandimentis, ornamentis ceteris meretriciis.
Vidi equidem eximie intus domitas fieri æque alias beluas.

Act. II, sc. 2.



En vérité, quand cet homme se nourrirait de moutarde, il n'aurait pas, je crois, l'esprit plus aigu. Mais il paraît bien attaché à son maître. Du reste, quelque violent qu'il soit, nous le changerons, je l'espère, grâce aux séductions et aux mille ressources du métier. J'ai vu dompter chez nous parfaitement des bêtes aussi farouches.

Elle se retrouve en présence de Dinarque que n'a pas encore pu recevoir Phronésie, longuement occupée à prendre un bain. Elle lui facilite enfin une entrevue à laquelle nous assistons, et nous voyons l'adroite manœuvre de la courtisane, qui livre ses secrets au pauvre Dinarque pour le convaincre d'un amour qu'elle ne ressent pas, mais qui, tout en lui avouant la substitution d'enfant inventée pour le militaire, fait tant par sa coquetterie qu'elle obtient encore de lui la promesse formelle d'un présent.

Vient alors le tour du soldat. Il arrive tout flambant, tout fier d'avoir un fils, et se laisse si bien aller à sa hâblerie ordinaire, qu'il demande si cet enfant — qui n'a que cinq jours — est grand comme lui, s'il massacre et dépouille l'ennemi :

Jam magnu'st? jam letat legionem? ecquæ spolia rettulit?
Act. II, sc. 6.

On lui répond par l'énumération des frais qu'entraînent la santé de la mère et celle du nouveau-né. Il a beau donner des esclaves, des vêtements précieux; Phronésie ne se montre jamais satisfaite. Et lorsque Géta, esclave de Dinarque, apporte le riche présent promis par celui-ci, elle fait si bon accueil à cet envoi, que Stratophane, emporté par la colère et la jalousie, s'abaisse à menacer de son épée le serviteur de son rival. Aussitôt il se voit, pour ce haut fait, fermer au nez la porte de la maison.

Mais le troisième amant n'a pas encore paru. Le voici : il a touché au nom de son père une somme de vingt mines que devait un acquéreur de brebis et vient sans pudeur les apporter à celle qu'il aime. Dans de telles conditions, devant lui la porte s'ouvre toute grande. Il est suivi de près

par son fidèle Stratilax; mais ce n'est plus, cette fois, le brutal que nous avons connu; il s'est adouci, toutes ses manières se sont modifiées; loin d'injurier Astaphie, il lui adresse des douceurs et finit par entrer, comme son maître, dans le lieu de perdition.

Cependant Dinarque, heureux du succès qu'a eu son présent, ne tarde pas à revenir pour en tirer le résultat sur lequel compte sa passion. Quel est son déboire! Phronésie est trop occupée pour le recevoir. Astaphie l'éconduit cruellement et les plaintes amères que lui dicte son dépit ne servent de rien. Pour comble de malheur, il apprend qu'il est lui-même le père de l'enfant que s'est procuré la courtisane : un soir, il avait, en état d'ivresse, fait violence à une jeune personne qu'il ne connaissait pas; pour cacher son déshonneur, celle-ci a rendu secret son accouchement et s'est défaite du nouveau-né; mais le père a tout découvert et, accompagné de deux servantes qui sont au courant de l'aventure, menace Dinarque de donner une suite on ne peut plus fâcheuse à l'affaire. Il ne lui reste qu'un moyen de réparer sa mauvaise action, c'est d'épouser sa victime et de réclamer immédiatement l'enfant. Ainsi fait-il sans hésitation. Ce qui n'empêche pas Phronésie d'exercer encore sur lui quelque empire; car elle le prie de lui laisser l'enfant pendant trois jours, afin d'exploiter jusqu'au bout la crédulité du soldat, et, par une étrange faiblesse, il y consent.

Dans le dernier acte, Stratophane et Strabax se rencontrent : Stratophane s'est présenté de nouveau et pendant que, devant la porte, on lui soutirait quelques mines, Strabax, qui s'impatientait dans l'intérieur de la maison, en est sorti; une dispute s'élève entre eux, dispute bouffonne, car Phronésie n'entend pas qu'elle dégénère en coups, et elle la dirige au mieux de ses intérêts, en établissant entre les deux rivaux un concours de belles promesses et de cadeaux effectifs. Elle a soin d'ailleurs de ne proclamer vainqueur de la lutte aucun des deux et finit par les faire rentrer chez elle tous les deux à la fois, « demandant aux

spectateurs leurs applaudissements, en considération de Vénus, protectrice de cette comédie ».

Veneris causa plaudite; ejus hæc tutela'st fabula.

Telle est la pièce que les Romains, selon le témoignage de Cicéron [1], considéraient comme un des chefs-d'œuvre de la maturité de Plaute. Elle ne nous est pas parvenue intacte : soit qu'elle ait souffert plus qu'une autre des causes extérieures de détérioration matérielle, parce qu'elle se trouvait à l'extrémité du manuscrit, soit que des copistes timorés lui aient fait subir des coupures dans les passages les plus scabreux. Il semble bien, malgré la continuité apparente de la copie, que là où les incidents de l'intrigue se présentent à nous sans préparation suffisante, il y a de véritables lacunes. Il est probable, par exemple, que, dans la composition originale, l'arrivée du père de la jeune personne violentée par Dinarque ne se produisait pas d'une manière aussi brusque et sans que quelque chose auparavant en donnât le soupçon. Si importantes toutefois que puissent être ces lacunes, elles ne changent rien assurément au caractère général de l'œuvre, et rien ne prouve mieux que le succès obtenu par le *Truculentus* combien différaient des conditions de notre théâtre moderne celles du théâtre de ce temps-là. Malgré tous les excès dans lesquels tombent de nos jours certains amateurs du pessimisme dans le réalisme, il est difficile de croire qu'on supporterait sur notre scène un tel étalage de prostitution; les Romains, eux, qui n'aimaient pas qu'on développât sur la leur l'intérieur de la famille et les sentiments domestiques, n'avaient guère, pour se récréer, que la représentation du monde des courtisanes; et il faut avouer, puisque le sujet s'imposait, que nul plus que Plaute n'en a tiré parti. La peinture qu'il donne ici de la femme vénale, qui affiche avec effronterie la plus basse cupidité, répondait absolument à ce qu'on pouvait voir dans la réalité de la

(1) Cic., *De Senect.*, 14.

vie quotidienne; mais comme on sent qu'au milieu des turpitudes qu'il décrit, il s'efforce constamment d'atteindre un but moral! Ce n'est point pour le plaisir d'exposer le mal qu'il l'expose; tout ce qu'il montre, tout ce qu'il fait entendre, porte avec soi sa leçon; et si, après avoir vu, après avoir écouté Phronésie dans ses manèges, ses roueries et ses mensonges, les spectateurs vont encore se faire prendre aux filets d'une femme de même perversité, c'est en vérité que rien ne pouvait les détourner de leur perte.

CHAPITRE IV

PLAUTE (*suite*).

I. Examen des personnages du théâtre de Plaute classés par groupes, Personnages de femmes. Matrones; femmes mariées. — II. Jeunes filles. — III. Courtisanes. — IV. Personnages d'hommes. Maris et pères; vieillards. — V. Jeunes gens. — VI. Esclaves. — VII. Parasites. — VIII. Le militaire fanfaron. — IX. Le Proxénète. — X. Personnages secondaires : sycophantes; faux témoins; banquiers et usuriers; cuisiniers; médecins. — XI. Le personnage Prologus et les prologues. — XII. Appréciation générale des défauts et des qualités de Plaute.

I

Le compte-rendu assez complet que je viens de présenter des vingt comédies qui nous restent de Plaute, tout en donnant une idée suffisante des sujets traités dans ces diverses compositions, m'a permis de faire passer et repasser sous les yeux du lecteur les personnages que l'auteur s'est plu à mettre le plus souvent sur la scène. Je puis maintenant assez facilement grouper par genres tous ces personnages; ces groupes, venant l'un après l'autre d'une manière bien distincte, arrêteront mieux notre attention, se prêteront plus commodément à un examen critique [1].

La première chose qui nous frappe dans le théâtre de

(1) Cf. Maur. Meyer, *Études sur le théâtre latin*, 1847, in-8; G. Boissier, *Quomodo græcos poetas Plautus transtulerit*, surtout dans le troisième chapitre de cette thèse pour le doctorat, 1856, 59 p. in-8; L. Dubief, *Qualis fuerit familia romana tempore Plauti ex ejus fabulis*, thèse, 1859, 64 p. in-8; L. E. Benoist, *De personis muliebribus apud Plautum*, thèse, 1862, 70 p. in-8; W. Teuffel, *Studien u. Charakt.*. 1871, in-8.

Plaute, c'est l'extrême rareté des femmes de condition libre. La matrone de haut parage n'y paraît presque jamais en première ligne. Une fois par hasard, dans l'*Amphitryon*, nous en voyons une remplir un des rôles principaux ; c'est Alcmène, la femme du général Thébain, qui se trouve en butte aux ruses du plus grand des dieux, et dans la situation délicate où elle est placée, forte de son innocence, elle parle avec toute la dignité, toute la noblesse que comportent sa naissance et son rang. Écoutez-la quand elle repousse une épigramme blessante de son mari :

Non ego illam mihi esse dotem duco, quæ dos dicitur,
Sed pudicitiam et pudorem et sedatum cupidinem,
Deum metum, parentum amorem, et cognatum concordiam :
Tibi morigera, atque ut munifica sim bonis, prosim probis.
Act. II, sc. 2.

Si je me flatte d'être dotée, ce n'est point de ce qu'on nomme ainsi : ma vraie dot, c'est la chasteté, la pudeur, la retenue, la crainte des dieux ; c'est mon amour pour mes parents, c'est de vivre en bonne intelligence avec ma famille ; de t'être soumise, d'être bienfaisante aux bons et serviable aux honnêtes gens.

Plaute a mis en elle les plus grandes beautés du sentiment et l'expression de l'amour conjugal trouve chez cette noble femme toute la fermeté du devoir avec la tendresse et le charme de la passion. Douée des vertus patriarcales de la vraie Romaine des premiers temps, ce qu'elle aime, ce qu'elle encourage en son mari, c'est le devoir, c'est le renom que donneront au compagnon de sa vie l'héroïsme et la gloire ; elle sait supporter une séparation qui la fait souffrir, pourvu qu'il honore par ses exploits le foyer domestique :

Sed hoc me beat saltem, quod perduellis
Vicit et domum laudis conpos revenit.
Absit, dum modo laude parta domum se
Recipiat : feram et perferam usque abitum ejus animo
Forti atque obfirmato : id modo si mercedis
Datur mi, ut meus victor vir belli clueat...
Act. II, sc. 2.

Ce qui du moins soulage mon âme, c'est sa victoire sur l'ennemi, son retour glorieux dans notre maison. Ah ! qu'il s'éloigne de moi, pourvu qu'il rentre avec honneur dans ses foyers. J'aurai le courage, j'aurai la force de supporter cette séparation, si, au prix de ma souffrance, mon époux revient de la guerre couvert de gloire...

Mais ce courage et cette force ne font que rehausser la grâce de son caractère aimant. Il y a toute la douceur de la caresse la plus délicate dans la réponse qu'elle fait à l'homme aimé qui, en partant, lui demande si elle ne désire plus rien : . . . . . .

... Ut, quom absim, me ames, me tuam absentem tamen.
Act. I, sc. 3.

Oui, qu'absent tu aimes toujours celle qui est toute à toi quoique absent.

Cette répétition des mots *absim, absentem*, rappelle le vers si expressif par lequel Virgile dépeint l'amour de Didon pour Énée,

..... Illum absens absentem auditque videtque [1],

et rappelle aussi les paroles que Racine fait adresser à Titus par Bérénice :

Moi, dont vous connaissez le trouble et le tourment,
Quand vous ne me quittez que pour quelque moment,
Moi qui mourrais le jour qu'on voudrait m'interdire
De vous... [2]

Il semble bien qu'ici le sentiment d'Alcmène, sans comporter moins de véhémence que celui de Didon, ne s'exprime pas non plus avec moins de bienséance que celui de Bérénice. L'amour qui l'anime, si vif qu'il soit, n'a rien qui ressemble à la passion incestueuse de Phèdre, et, sans manquer d'abandon, il a la retenue qu'inspirent la chasteté de

(1) *Æn.*, IV, 83.
(2) Act. II, sc. 4.

l'âme, la vertu et la pensée du devoir. Aussi avec quelle fière énergie sait-elle repousser tout soupçon d'infidélité :

> Istuc facinus, quod te insimulas, nostro generi non decet.
> Tu si me impudicitiæ captas, capere non potes.
> Act. II. sc. 2.

L'acte honteux, que tu me reproches, est indigne de ma race. Si d'infidélité tu m'accuses, tu ne peux m'en convaincre.

et plus loin :

> . . . . Quæ non deliquit, decet
> Audacem esse, confidenter pro se et proterve loqui.
> — Satis audacter. — Ut pudicam decet...
> Id.

A qui n'a point failli il sied d'être hardie, de se défendre avec assurance et hautement. — Tu es hardie en effet. -- Comme doit l'être une honnête femme.

Voilà sûrement le langage de la vérité, le langage de la matrone, sûre de son amour, de la pureté de ses mœurs et de son innocence. En l'entendant, on songe involontairement à la femme qui, entre toutes les Romaines, passait pour le plus haut exemple de vertu conjugale, à Lucrèce ; et cela est si vrai qu'un critique, dont l'habileté s'est exercée sur le théâtre latin, n'a pas craint de s'avancer jusqu'à supposer que, sous le personnage d'Alcmène trompée par Jupiter, Plaute aurait eu en vue Lucrèce outragée par le fils de Tarquin. « Sa maligne sagacité, dit Maurice Meyer, malgré l'apparente sérénité du dehors, entrevoyait sans doute plus d'un Sextus dans l'aristocratie qui l'entourait et plus d'un divorce dans l'avenir de ces ménages bourgeois qui venaient l'écouter. J'imagine qu'il ne pouvait rappeler l'épisode ou le souvenir de Lucrèce qu'en le déguisant. Au lieu d'un fils de roi, c'est un dieu qui méditera l'attentat; au lieu d'une péripétie sanglante, qui pouvait tourner contre l'auditoire ou contre l'auteur, il inventera un dénouement honnêtement railleur qui ne compromettra que les dieux, et enfin à la place d'un adultère volontaire

qui pouvait offenser la vérité et les femmes, ce sera une fraude instructive qui ne fera réfléchir que les maris. » L'hypothèse est ingénieuse, mais elle ne me semble pas devoir être admise. Plaute avait trouvé toute faite dans les poètes grecs la fable d'Amphitryon, il l'a transportée sur la scène latine sans en modifier sensiblement le canevas, mais en sachant, selon son habitude, donner à ses personnages une tournure, des sentiments et un parler qui les naturalisent romains. Si Alcmène nous rappelle Lucrèce, ce n'est point, je pense, que les circonstances au milieu desquelles l'auteur la fait agir et parler déguisent en quoi que ce soit l'épisode de la chute des rois, c'est qu'elle agit et parle, comme l'aurait fait Lucrèce en pareille situation, c'est-à-dire avec la dignité simple et grande d'une très noble matrone.

Ces sortes de caractères à la vérité ne sont guère du ressort de la comédie, et si nous rencontrons un rôle comme celui-là dans l'*Amphitryon*, c'est précisément, comme le prologue dès l'abord en donne l'explication, parce que cette pièce appartient un peu au genre tragique, étant une tragicomédie. La donnée générale de l'intrigue d'ailleurs et les plaisanteries continuelles qui en découlent sont assez gaies pour que la noblesse du personnage d'Alcmène, en augmentant par le contraste le comique de la situation, n'ait pas trop surpris les spectateurs de la *cavea* venus avec l'intention d'y entendre toute autre chose que les accents de la tragédie.

En descendant des hauteurs de ce merveilleux mythologique, nous rencontrons, une autre fois, deux femmes mariées qui, d'un rang moins élevé qu'Alcmène et dans une situation moins tragique, expriment avec non moins de sincérité le sentiment de la fidélité conjugale. Leurs maris, partis en expédition commerciale, sont absents depuis plus de trois ans; elles savent que leur père veut se servir de la loi qui prononce, après ce laps de temps, la nullité de leur mariage, elles parlent entre elles de ce dessein; l'aînée, qui semble un peu hésiter entre la crainte

de désobéir à un père qu'elle respecte et le malheur de trahir un époux qu'elle aime, blâme les absents du silence qu'ils gardent depuis si longtemps, et sa sœur l'exhorte à la fermeté :

An id doles, soror, quia illi suom officium
Non colunt, quom tu tuom facis?...
Et si illi improbi sint, atque aliter
In nos faciant, quam æquom'st, tam, pol,
Ne quid magis sit, omnibus obnixe opibus,
Nostrum officium meminisse decet[1].

Act. I, sc. 1.

Est-ce donc qu'il t'en coûte, ma sœur, parce qu'eux ne font pas leur devoir, de faire le tien?... Et encore qu'ils agissent mal et ne nous traitent pas comme il convient, cependant, en vérité, à moins de nous rendre tout à fait coupables, il ne faut pas perdre de vue notre devoir.

Et quand le père arrive et leur conseille d'abandonner la demeure de leurs époux pour venir chez lui afin d'y attendre de nouveaux maris, elles savent toutes deux lui résister avec fermeté, sans toutefois manquer au respect filial qu'elles lui doivent :

Antipho. — Mi auctores ita sunt amici, ut vos hinc abducam domum.
Panegyris. — At enim nos, quarum res agitur, aliter auctores sumus.
Nam aut olim, nisi tibi placebant, non datas oportuit,
Aut nunc non æquom'st abduci, pater, illisce absentibus.
Antipho. — Vosne ego patiar cum mendicis nuptas, me vivo, viris?
Pinacium. — Placet ille meus mihi mendicus; suos rex reginæ placet.
Idem animu'st in paupertate, qui olim in divitiis fuit.
Antipho. — Vosne latrones et mendicos homines magni penditis?
Panegyris. — Non tu me argento dedisti, opinor, nuptum, sed viro...
Antipho. — Certumne'st neutram vostrarum persequi imperium [patris?
Pinacium. — Persequimur; nam quo dedisti nuptum, abire nolumus[2].

Act. I, sc. 2.

(1) *Stichus*, v. 33-34 et v. 41-44.
(2) *Stichus*, v. 127-135 et v. 140-141.

Ant. — Mes amis me conseillent de vous reprendre chez moi.

Panég. — Mais nous que cela regarde, nous vous conseillons tout autrement. Car ou bien autrefois, si nos maris vous déplaisaient, il ne fallait point nous donner à eux, ou bien à présent il n'est pas juste de nous emmener de chez eux, mon père, en leur absence.

Ant. — Souffrirai-je donc, moi, que, de mon vivant, vous soyez mariées à des mendiants ?

Pin. — Mon mendiant me plait, comme un roi plaît à sa reine. Mes sentiments sont les mêmes dans la pauvreté qu'autrefois dans l'opulence.

Ant. — Vous tenez donc bien à des vagabonds, à des mendiants ?

Panég. — Ce n'est pas à la richesse, je pense, que vous m'avez mariée, mais à un époux...

Ant. — Ainsi décidément aucune de vous ne veut se soumettre à la volonté de son père.

Pin. — Nous y sommes soumises, puisque nous ne voulons pas quitter ceux à qui vous nous avez données en mariage.

Dans la bouche de ces femmes de simples citoyens ruinés, comme dans celle de la matrone de haut rang, on sent l'accent de la véritable vertu avec l'énergie de la Romaine.

Il était impossible toutefois que Plaute, sans les mettre souvent en scène, ne trouvât pas matière à exercer sa verve sur les femmes mariées. Il ne se fait pas faute, en effet, de se moquer du babil infatigable, de l'esprit de contradiction, de l'humeur acariâtre de certaines d'entre elles. Artémone dans l'*Asinaria*, Cléostrate dans la *Casina*, Dorippe dans le *Mercator* en sont des exemples. La femme dotée surtout, que le mari, il est vrai, n'a souvent épousé que pour sa grosse dot, et qui, se prévalant de sa fortune, se livre à des frais exagérés de toilette et de luxe, devient l'objet de ses plus vifs sarcasmes : on y sent quelque chose de la véhémence que, dans le même temps, le vieux Caton, à propos de la loi Oppia, mettait à poursuivre ce genre de dérèglement. « Si vous prenez une femme sans dot, explique Mégadore dans l'*Aulularia*, elle ne viendra pas vous dire :

.... Equidem dotem at te attuli
Majorem multo, quam tibi erat pecunia :
Enim mihi quidem æquom'st purpuram atque aurum dari,
Ancillas, mulos, muliones, pedisequos,
Salutigerulos pueros, vehicla qui vehar.
Act. III, sc. 5.

Je t'ai apporté une dot bien supérieure à ta fortune. Il est donc juste que tu me donnes de la pourpre et des bijoux, des servantes, des mulets, des muletiers, des valets de pied, des esclaves d'apparat, des chars pour mes promenades.

Et il énumère tout le train de maison de la femme richement dotée :

Nunc quoquo venias, plus plaustrorum in ædibus
Videas, quam ruri, quando ad villam veneris.
Sed hoc etiam pulcrum'st, præquam sumptus ubi petunt :
Stat fullo, phrygio, aurifex, lanarius,
Caupones, patagiarii, indusiarii;
Flammarii, violarii, cararii,
Propolæ, linteones, calceolarii ;
Sedentarii sutores, diabathrarii,
Solearii adstant, adstant molocinarii ;
Petunt fullones, sarcinatores petunt
Pro illis crocotis, strophiis, sumptu uxorio.
Jam hosce absolutos censeas : cedunt, petunt
Trecenti item alii ; stant phylacistæ in atriis,
Textores, limbolarii, arcularii :
Aut aliqua mala crux semper est, quæ aliquid petat.
Id.

A présent, allez où vous voudrez, il n'y a pas de maison de ville où vous ne trouviez plus de voitures que dans une maison des champs. Et encore n'est-ce rien auprès des autres dépenses. Voici le foulon, le brodeur, l'orfèvre, le lainier; puis les marchands de franges, les chemisiers, les teinturiers en rouge orange, les teinturiers en violet, les teinturiers en jaune de cire, les brocanteurs, les fabricants de lingerie, les vendeuses de chaussures de toute espèce : souliers, sandales, pantoufles, chaussures fleur de mauve. Il faut payer les dégraisseurs, les raccommodeurs, payer pour les robes couleur de safran, pour les gorgerettes et tous les autres détails de toi-

lette féminine. Cela fait, vous croyez en être quitte ; une bande nouvelle de demandeurs assiège votre antichambre : tisserands, passementiers, layetiers ou quelque autre maudite engeance qui réclame toujours de l'argent.

Si bien, ajoute Mégadore en conclusion, que, lorsque se présente le receveur officiel du tribut à payer pour la solde des soldats, le pauvre mari, en se présentant chez son banquier, s'aperçoit qu'il n'a plus aucune somme disponible et se voit dans la nécessité de remettre à plus tard le payement de cette dette sacrée.

Ce goût du luxe et des folles dépenses n'est pas le seul défaut reproché à la femme dotée. Elle n'est pas soumise à son mari de la même manière que les autres ; car la loi même, en lui laissant la permission de s'unir sans aliéner ses biens personnels, a porté le premier coup à l'omnipotence maritale[1], et elle sait agrandir chaque jour la brèche faite à cette autorité. Elle est revêche, impérieuse. Intraitable sur la question de tous ses droits conjugaux, elle surveille attentivement la conduite de l'homme qu'elle tient en quelque sorte en sa dépendance ; le ton qu'elle prend à son égard est plus menaçant qu'embarrassé, et le Déménète de l'*Asinaire*, comme le Démiphon du *Marchand* ou le Stalinon de la *Casine*, peut dire d'elle avec raison ce que disait le Chrysale de Molière en parlant de Philaminte :

> Elle me fait trembler dès qu'elle prend son ton ;
> Je ne sais où me mettre et c'est un vrai dragon.

(1) Cicéron, dans ses *Topiques* (ch. 3), indique nettement les deux régimes sous lesquels pouvait vivre alors la femme mariée : ou bien elle était entièrement sous la tutelle de son mari et devenait *mater familias* ; ou bien elle gardait ses biens et prenait simplement le nom d'*uxor*. « Ejus duæ formæ ; una *matrum familias*, earum quæ in manu convenerunt ; altera earum quæ tantummodo *uxores* habentur. » Aulu-Gelle (*Noct. Att.*, XVIII, 6) parle aussi de cette distinction. Il en résultait que l'autorité despotique du chef de la famille avait trouvé quelque contrepoids dans les exigences de l'*uxor dotata*, et le théâtre ne se faisait pas faute de signaler par des moqueries et par la représentation de situations aussi comiques que possible les inconvénients de ce commencement de l'émancipation de la femme. Cf. p. 296.

Et cependant avec toute sa diablerie
Il faut que je l'appelle et mon cœur et ma mie[1].

Malheur à lui s'il se laisse surprendre en flagrant délit d'intrigue amoureuse! Elle le morigènera, elle le bafouera en présence de ses voisines et de ses amies, elle ne craindra même pas de le corriger avec brutalité[2].

Des situations comiques que présentent certaines unions et des caractères propres à certaines matrones, Plaute naturellement, dans ses élans sarcastiques, étend plus d'une fois sur la femme[3] et sur le mariage en général ces épigrammes, ces quolibets plus ou moins piquants auxquels se sont plu les hommes de tous les temps. C'est ainsi qu'à la scène finale du *Trinummus*, lorsque Charmide dit à son fils qu'en lui pardonnant il lui permet d'épouser la fille de son ami Calliclès, l'excellent vieillard, père de la jeune fille, s'écrie :

Miseria una uni quidem homini'st adfatim !
v. 1239.

C'est assez d'un châtiment pour un homme!

Mais, si Plaute se permet, à l'égard du mariage et des

(1) *Les Femmes savantes*, act. II, sc. 9. Ces vers de Molière sont une imitation évidente de ceux de Plaute : « La voici avec son air renfrogné; il me faut aborder tendrement cette mauvaise peste. Ma petite femme, ma mignonne, comment cela va-t-il? »

Tristem astare aspicio : blande hæc mihi mala res adpellanda'st.
Uxor mea, meaque amœnitas, quid tu agis?
Casina, act. II, sc. 2.

(2) Voir l'analyse de l'*Asinaire*, p. 298.

(3) Il lui arrive même de placer dans la bouche des femmes la critique de leur sexe. Ainsi parle Eunomie en conversant avec son frère (*Aulul.*, act. II, sc. 1) : « Il n'y a point de femme excellente; il en est de pires que d'autres, voilà tout. »

Nam optuma nulla potest eligi :
Alia, alia pejor, frater, est.

C'étaient là propos renouvelés des Grecs. Ne trouve-t-on pas ce dialogue dans Aristophane (*Lysistr.*) : « Les hommes disent que nous sommes actives pour le mal; — et ils disent vrai... Quelle bonne pensée pourrait entrer dans l'esprit d'une femme! »

femmes mariées des plaisanteries de ce genre, aussi peu répréhensibles d'ailleurs chez lui que chez beaucoup d'autres, s'il poursuit de son sarcasme quelques-unes d'entre elles pour les défauts dont leurs maris peuvent avoir à se plaindre, notez qu'il n'insinue jamais le moindre soupçon sur leur vertu, que, chez lui, leur foi conjugale ne reçoit jamais la plus légère atteinte, et que, sous ce rapport, elles jouissent sur son théâtre d'un respect dont elles n'ont pas toujours le bénéfice sur le théâtre moderne. La réserve du poète latin est peut-être le témoignage le plus sensible de cette ancienne sévérité de mœurs, de cette chasteté dont Lucrèce avait donné un si noble exemple aux matrones romaines et qu'elles surent conserver intacte dans leurs gynécées pendant plusieurs siècles, sans qu'il fût besoin d'aucune loi pour l'y prescrire ou l'y protéger.

II

Le gynécée, où vivait si purement la mère de famille, entretenait avec soin, sous les yeux maternels, les vertus de la jeune fille. « Elle attendait là, de la volonté de ses parents et non de son choix personnel ni des occasions que fournit, chez nous, la vie extérieure, le mari qu'ils devaient un jour lui donner. Le mariage pour elle n'avait point de préliminaires : point de pourparlers, de négociations, d'incidents connus de tout le monde. Il n'y avait pas cette période d'amour qui, chez nous, précède le mariage presque publiquement et qui par là prête à nos auteurs comiques tant de scènes tantôt tendres et touchantes, tantôt plaisantes et comiques, avec les brouilles et les raccommodements des jeunes gens, la complaisance, la résistance et les désaccords des parents. Ses sentiments personnels n'avaient point d'histoire, et partant n'auraient pu avoir d'historien, c'est-à-dire d'écrivain pour les pein-

dre[1]. » Les Romains d'ailleurs, qui souffraient à peine que la vertu de leur femme pût se promener dans une comédie, eussent trouvé fort inconvenant d'y voir paraître une jeune fille de condition libre.

Une fois pourtant, dans le *Persa*, Plaute se permit cette incartade. Il est vrai qu'il s'agit de la fille d'un citoyen du plus bas étage, un parasite, et que l'auteur, même en cette circonstance, a soin de ne la produire en scène que sous le déguisement d'une esclave. Toute citoyenne, toute sage qu'elle est, son père, qui n'a d'amour que pour son propre ventre, l'a forcée à se déguiser ainsi pour la mêler à un complot de friponnerie : on veut entraîner quelqu'un à l'acheter pour faire saisir immédiatement l'acquéreur et le traduire en justice comme ayant réduit à l'état d'esclave une personne libre. En vain la jeune fille, (elle n'a même pas de nom particulier dans la pièce, on l'appelle *virgo*), dès qu'elle paraît, implore son père, le supplie de céder à de respectueuses représentations, lui montre le danger que va courir sa réputation, le parasite n'en a cure, lui répond qu'il se moque de tous les bruits qui pourront courir, et que, malgré cela, on lui trouvera plus tard un mari. « O mon père, s'écrie-t-elle, le déshonneur est immortel ; il vit toujours quand on le croit mort ! »

> Pater, hominum immortalis est infamia ;
> Etiam tum vivit, quom esse credas mortuam.
>
> Act. III, sc. 1.

Elle est enfin obligée d'obéir. Elle le fait le plus honnêtement qu'elle peut, et quand elle est interrogée par l'acquéreur qu'on veut tromper, elle lui répond sans qu'un seul mensonge souille ses lèvres. Plaute se garde bien de susciter le rire sur sa vertu. Il fait d'elle une personne plus austère qu'attrayante, spirituelle, sermonnant son père en fille bien apprise et traitant ses propres devoirs avec la gravité d'une vierge modeste, en Romaine qui a étudié sa

(1) Explication donnée par Naudet dans une des jolies notes dont il a enrichi sa traduction du théâtre de Plaute.

loi des *douze Tables*[1], qui a puisé dans la science du droit et de la morale le goût des sentences bien tournées.

En dehors de ce rôle, qui est d'ailleurs très court dans la pièce, aucune autre fille de condition libre ne paraît nulle part en cette qualité sur le théâtre de Plaute. On entend parler, dans l'*Aulularia*, de la fille de l'avare Euclion, que son père veut marier sans dot et que Mégadore demande en mariage malgré cette condition, mais elle ne se montre pas.

Ce qu'on voit souvent, par exemple, c'est une jeune fille, qui, enlevée dès la première enfance à ses parents, a été emmenée en pays étranger, y vit esclave ou affranchie; devenue l'objet de l'ardent amour d'un jeune homme, ou qui, à prix d'argent, s'apprête à la recevoir pure encore des mains d'un entremetteur, ou qui, depuis quelque temps déjà, a noué avec elle une de ces liaisons sinon licites du moins tolérées des anciens, elle se montre fidèle et dévouée, et par cette fidélité même, non moins que par la constance de celui qui l'aime, obtient la récompense du mariage lorsque, au dénouement, elle retrouve enfin, avec ses parents, sa condition première. Dans le *Rudens*, Palestra, esclave de l'entremetteur Labrax, est aimée de Pleusidippe qui l'épouse après qu'elle a été reconnue par son père Démonès. Dans le *Curculio*, Planésie, qui est en la possession d'un trafiquant de la même espèce du nom de Cappadox, se trouve être la sœur du militaire Thérapontigonus et, sa condition de personne libre une fois établie, peut contracter union légitime avec le jeune Phédrome, son amant. Dans la *Cistellaria*, Silénie, jeune fille d'une âme candide et généreuse, destinée d'abord au métier de courtisane par celle qui l'élevait et qui mensongèrement se disait sa mère, a repoussé cette indignité de toute la force d'un instinct d'honneur et de vertu; elle a obtenu la grâce de suivre le penchant de son cœur et de n'être qu'au seul Alcésimarque

(1) Filles et garçons recevaient, dans leur enfance, une éducation commune et la loi des *XII Tables* était, nous l'avons vu (Liv. I, ch. III, 2), une des leçons qu'ils avaient à réciter par cœur.

à qui elle se dévoue ; au milieu des péripéties les plus douloureuses, elle montre toujours des sentiments au-dessus de sa condition présente, et quand le titre de citoyenne lui est rendu par la reconnaissance de Démiphon et de Phanostrate, ses parents, elle n'a subi aucune souillure qui puisse empêcher son amant de la prendre honorablement pour femme. Dans le *Pœnulus*, les deux sœurs Adelphasie et Antérastile, tombées par suite d'un rapt entre les mains de l'entremetteur Lycus, sont dans une situation plus délicate encore que celle de Silénie ; car il semble bien qu'elles ne pourront se soustraire à la rapacité de l'homme infâme qui ne songe qu'à faire, n'importe comment, argent de leur beauté ; elles savent qu'il leur faudra s'y résigner ; mais, sans penchant à la débauche, sans basse cupidité, elles se distinguent, quoique coquettes et ambitieuses de plaire, par des principes de sagesse et une tenue qui ne manque ni de décence ni de dignité, de la foule des femmes à vendre au milieu desquelles elles assistent aux Aphrodisies, fêtes de Vénus ; comme elles n'ont commis aucun acte absolument indigne de leur naissance, leur père, en les retrouvant, n'a pas à rougir d'elles, et si la plus jeune, faute d'amant, ne reçoit pas immédiatement de ses mains un mari, l'aînée, séance tenante, est fiancée par lui à l'heureux Agarastoclès, depuis longtemps épris d'amour pour elle, sa cousine.

Ainsi, tout le temps que dure l'intrigue, c'est toujours une esclave qui est en vue des spectateurs, c'est une esclave qui, par son dégoût du libertinage, par l'expression de sentiments honnêtes et généreux, laisse pressentir l'origine qu'on lui reconnaîtra plus tard, et qui subit avec une certaine décence toutes les conséquences de la situation pénible que lui a créée un malheur immérité. Voilà à quoi se réduit, dans son expression la plus honnête, la peinture de l'amour virginal sur le théâtre des Romains. Parmi les vingt pièces de Plaute il n'y en a pas moins d'un tiers qui présentent une donnée de ce genre et nous verrons que la même intrigue, sans grande variété, se répète dans toutes

les comédies de Térence sans exception. On peut donc dire que, par l'impossibilité de peindre les vertus du gynécée, par la force des choses et des usages établis, l'amour absolument pur, celui de la jeune fille au sein de la famille n'a pas trouvé place dans la comédie latine. Constatons ce fait et voyons-y pour elle comme pour toute la comédie ancienne une cause importante d'infériorité par rapport à la nôtre.

III

Puisque la jeune fille de condition libre, élevée régulièrement auprès de ses parents, ne pouvait avoir sa représentation sur le théâtre et ne fournissait aux poètes comiques romains aucune des situations dramatiques qu'elle donne si facilement aux poètes et aux romanciers modernes, force leur fut, pour peindre l'amour, de recourir presque constamment à la représentation du vice. Il résultait de la monotonie donnée au foyer domestique par la relégation des femmes et des filles dans le gynécée, qu'il n'y avait pas, à Rome, le mouvement et l'éclat de ce que nous appelons le monde, et que le tourbillon des plaisirs y était transporté chez les courtisanes; toute cette partie de la vie que nous donnons à l'agrément de la société, où le contact de la femme honnête et respectée polit les manières de l'homme, les Romains la passaient dans les demeures des courtisanes et dans les lieux de prostitution. Non seulement certaines liaisons que les jeunes gens contractaient avec des maîtresses mercenaires étaient si bien tolérées parmi les honnêtes gens que souvent les mères de famille indulgentes pour leurs fils les favorisaient elles-mêmes; mais les hommes de tout âge pour la plupart ne connaissaient d'autre délassement de leurs travaux que la

débauche; de retour d'une guerre, dès qu'ils avaient déposé leurs armes, s'ils possédaient de l'argent, ils se livraient au plaisir de festoyer, de boire et d'aimer; l'amour pour eux était la joyeuse vie qu'ils trouvaient ailleurs qu'au logis, chacun aimant selon ses moyens et trouvant pour se satisfaire courtisanes de tout degré et de tout prix.

Nam nunc lenonum et scortorum hic plus est fere,
Quam olim muscarum'st, quom caletur maxume...
Postremo in magno populo, in multis hominibus,
Re placida atque otiosa, victis hostibus,
Amare oportet omnes, qui quod dent, habent.
Act. I, sc. 1.

Les entremetteurs, les courtisanes, il y en a ici autant et peut-être plus que de mouches au plus fort des chaleurs de l'été... Du reste, dans une grande ville très populeuse, quand on jouit des loisirs de la paix après qu'on a triomphé des ennemis, rien de mieux que d'aimer pour quiconque a de quoi payer. »

Ainsi parle le prologue du *Truculentus;* et si, avec de telles mœurs, il y avait tant de courtisanes, vous jugez de l'importance du rôle que devaient leur attribuer les poètes comiques.

Quelques-unes des courtisanes que Plaute met en scène ne sont pas tout à fait répugnantes. Gymnasie, de la *Cistellaria,* qui, dès l'enfance, n'a eu d'autres idées, d'autres exemples que ceux qui lui ont été donnés par une mère dépravée, vit, par éducation et par habitude, dans la prostitution comme dans son élément naturel; elle répète avec une sorte de naïveté ce qu'on lui a enseigné, « qu'une femme de sa profession est comme une ville florissante, dont la fortune dépend du grand nombre d'hommes qui la fréquentent : »

Verum enim meretrix fortunati' st oppidi similluma,
Non potest suam rem obtinere sola sine multis viris;
Act. I, sc. 1.

elle n'a pas l'air de se douter de l'infamie de ce métier et

elle le pratique sans passion, sans méchanceté, sans égoïsme; respectueuse envers sa mère, elle est obligeante et bonne à l'égard d'une amie qui vient réclamer d'elle un service en lui confiant ses chagrins. Philénie, de l'*Asinaria*, qui n'a pas été élevée autrement que Gymnasie, supporte avec moins de facilité le genre de vie qui lui est imposé; elle éprouve un amour véritable pour Argyrippe et ce sentiment lui inspire du dégoût pour le travail exigé d'elle. Non pas qu'elle se révolte contre l'autorité maternelle; elle déclare au contraire qu'elle se montrera toujours soumise, quand même il lui serait ordonné de se passer de nourriture,

Patiar, si cibo carere me jubeas, mater mea;
Act. III, sc. 1.

elle ne se permet même pas d'adresser le moindre reproche à sa mère, mais elle se plaint de son sort, qui la prive de celui qu'elle aime:

Neque edepol, te adcuso, neque id me facere fas existumo.
Verum ego meas queror fortunas, quom illo, quem amo, prohibeor.
Id.

et quand elle se trouve auprès d'Argyrippe et que celui-ci, désespéré de ne point avoir l'argent nécessaire pour l'acheter, exprime la pensée de se donner la mort, elle lui déclare que, s'il se tue, elle fera de même :

Nam quid me facturam putas, si istuc, quod dicis, faxis?
Certum'st efficere in me omnia eadem, quæ tu in te faxis.
Act. III, sc. 3.

Toute prostituée qu'elle est, elle se montre amante tendre et sincère. Elle deviendrait sympathique, si par crainte de faire indirectement en elle une apologie quelconque des femmes de cette condition, le poète ne la mettait aussitôt dans des situations ridicules qui rompent, en faisant rire d'elle, l'intérêt prêt à se porter sur sa personne.

Il n'accorde d'ailleurs que très rarement aux courti-

sanes un certain fonds de bonté et de sincérité. Les plus avilies par l'appât du lucre et les mauvaises pensées, avec leur cortège de vieillards corrompus et de jeunes gens libertins, avec leur entourage d'esclaves rusés et d'infâmes entremetteurs, sont celles autour desquelles gravitent le plus grand nombre de ses intrigues. Trouvant dans ces sortes de milieux matière très ample à exercer tout à la fois son esprit satirique, la plénitude de son rire et la vigueur de son style, il s'y jette, je n'hésite pas à le dire, plus volontiers qu'en tout autre. Et là, point de retenue, nulle vergogne! Il appelle les choses par leurs noms et les montre telles qu'elles sont. Qu'on ne s'attende pas avec lui à voir le vice enguirlandé de fleurs, à moitié caché sous des ornements qui le dissimuleraient aux yeux. Ce qu'il tient à mettre en saillie, au contraire, c'est la grossièreté de ce vice, sa laideur repoussante et sa honte, avec l'infamie, les ruines et toutes les suites funestes qu'il entraîne.

Quand il fait apparaître les courtisanes, loin de faire ressortir la beauté de leur visage, c'est sur leur fard, sur leur maquillage qu'il attire l'attention.

Itane? erubuisti? Quasi vero corpori reliqueris
Tuo potestatem coloris ulli capiendi, mala :
Buccas rubrica, creta omne corpus intinxti tibi.
Pessumæ estis!

Act. II, sc. 2.

Vraiment? tu rougis? Comme si sur ta peau, coquine, tu laissais une place où puisse apparaître un changement de couleur? Tes joues sont teintes au vermillon et tout ton corps à la craie. Vous êtes toutes des scélérates!

Et lorsqu'il passe de leur physique à leur moral, ce n'est pas seulement leur coquetterie qu'il s'amuse à dépeindre en montrant comment elles emploient la plus grande partie de la journée à polir et à repolir leur peau[1], à soigner

(1) D'où peut-être ce nom de *peaux* qui leur fut donné. Varr., *De Ling. lat.*, VII, 84.

leur toilette par la variété de toutes sortes de vêtements à la mode nouvelle ;

Tunicam rallam, tunicam spissam, linteolum cæsicium [1],
Indusiatam, patagiatam, caltulam, aud crocotulam,
Subparum, aut subnimium, ricam, basilicum aut exoticum,
Cumatile aut plumatile, cerinum aut melinum : gerræ maxumæ.
Cani quoque etiam ademtum'st nomen ;

Act. II, sc. 2.

C'est la tunique transparente, c'est la tunique épaisse, la décolletée, l'intérieure, la frangée, la fleur de souci, la safranée, le dessous écourté et le dessous allongé, la voilée, la royale et l'étrangère, la vert de mer et la brodée, la jaune cire et la jaune coing : mille fantaisies ; on a pris jusqu'à un nom de chien ;

il met à nu leur égoïsme, leur manque de cœur, leur âpreté au gain, leur perfidie. Il place dans leur bouche des aveux comme celui-ci :

Apud nos res perdunt suas,
Ubi perdidere res, abire hinc si volunt, nudis licet.

Trucul., Act. II, sc. 2.

Chez nous, les hommes perdent tout leur bien ; et quand ils l'ont perdu, libre à eux de s'en aller, ils sont bien dépouillés.

Les vieilles courtisanes, comme de juste, sont l'objet de ses plus vifs sarcasmes. Si la coquetterie leur est restée, il se moque de leur beauté surannée dont elles n'arrivent jamais, quels que soient leurs efforts, à dissimuler les défauts.

Nam istæ veteres, quæ se unguentis unctitant, interpoles,
Vetulæ, edentulæ, quæ vitia corporis fuco occulunt,
Ubi sese sudor cum unguentis consociavit, ilico
Itidem olent, quasi quom una multa jura confudit cocus.
Quid olant nescias, nisi id unum, nimis male olere intellegas.

Mostel., Act. I, sc. 3.

(1) Mme Dacier pense que ce mot désigne un vêtement « fort ouvert par devant et qui laissait voir la gorge ».

Voyez ces vieilles, qui ne cessent de s'oindre de parfums, qui cherchent à se remettre à neuf, vieillottes édentées, dissimulant avec du fard les défauts de leur personne, dès que la sueur se mêle chez elles aux parfums, leur odeur ressemble à celle que dégage dans une cuisine le mélange de nombreuses sauces. Ce qu'elles sentent, vous n'en savez rien, si ce n'est qu'elles sentent mauvais.

Mais agir par elles-mêmes n'étant pas le rôle habituel de leur âge, il les représente telles qu'elles sont, tantôt servantes ou suivantes, tantôt maîtresses ou mères de jeunes personnes déjà prostituées ou préparées à l'être. Servantes, on les voit, comme l'Astaphie du *Truculentus*, veiller avec ardeur aux intérêts du vilain commerce de la maison, « éconduire sans pitié ceux qui sont venus s'y ruiner, s'armer de la rapacité inhérente à la profession, sourire à tout venant, dire des douceurs, avec la malice dans le cœur et le miel sur les lèvres. »

Piaculum'st, miserere nos hominum rei male gerentum.
Bonis esse oportet dentibus lenam probam :
Adridere ut quisque adveniat, blande adloqui,
Male corde consultare, bene lingua loqui.

Act. II, sc. 1.

On les entend aussi, lorsque celle au service de qui elles sont semble vouloir préférer l'amour d'un seul à l'argent de plusieurs, la rappeler avec une prudence cynique à une meilleure entente de ses intérêts. « Vraiment je m'étonne, dit, dans la *Mostellaria*, la vieille Scapha à Philématie, qu'une fille aussi avisée, aussi habile, aussi instruite que toi, et qui n'est pas sotte, fasse une telle sottise »;

Equidem, pol, miror tam catam, tam cordatam et bene doctam,
Non stultam, stulte facere ;

Act. I, sc. 3.

elle la met en garde contre l'infidélité de son ami qu'éloigneront certainement le temps et la satiété ; et, comme Philématie proteste, elle insiste :

Postremo, si dictis nequis perduci, ut vera hæc credas
Mea dicta, ex factis nosce rem : vides quæ sim : fui ante pejor.

Nilo ego quam nunc tu : amata sum, atque uni modo gessi morem,
Qui, pol, me, ubi ætate hoc caput colorem commutavit,
Reliquit, deseruitque me : tibi idem futurum crede.

Id.

Enfin, si mes paroles ne suffisent pas pour te convaincre, par les faits mêmes rends-toi compte de la vérité. Tu vois ce que je suis ; je ne fus pas jadis moins bien que toi maintenant. J'ai été aimée, je me suis donnée à un seul, et celui-là, dès qu'il a vu la couleur de mes cheveux altérée par l'âge, m'a délaissée, m'a abandonnée. La même chose t'arrivera, sois en sûre.

Les conseils de ce genre, répugnants par eux-mêmes dans la bouche d'une suivante, prennent un caractère absolument odieux dans celle d'une vieille femme chargée de l'éducation ou même mère de la personne qui les reçoit. Nulle part le personnage de cette mère infâme n'est mieux dessiné que dans la Cléérète de l'*Asinaria*. Elle déclare à Philénis, sa fille, qu'elle ne lui défend pas d'aimer ceux qui payent pour qu'on l'aime ;

Non veto te amare, qui dant, qua amentur gratia ;

Act. III, sc. 1.

ce qu'elle lui interdit, c'est l'amour désintéressé, car elle a pour principe que « la porte d'une courtisane, de même que les barrières des villes, doit s'ouvrir à qui paye et rester fermée à qui n'a pas de quoi payer » ;

Portitorum simillumæ sunt januæ lenoniæ.
Si adfers, tum patent ; si non est quod des, ædes non patent ;

Act. I, sc. 3.

elle lui intime l'ordre de ne plus rechercher, de ne plus recevoir le seul homme aimé, s'il manque d'argent comptant ; à moins qu'il n'apporte vingt mines, elle se montre bien décidée à mettre à la porte un galant qui n'est prodigue que de pleurs ;

Nunc adeo, nisi mi huc argenti defert viginti minas,
Ne ille, ecastor, hinc trudetur largus lacrumarum foras ;

Act. III, sc. 1.

et quand l'amant, le jeune Argyrippe, a trouvé le moyen de se procurer les vingt mines exigées, elle signe avec lui un contrat en règle, *syngraphum*, dont lui-même, avec un homme expert en ces sortes d'affaires, a rédigé toutes les conditions et dont le premier article stipule que, moyennant cette somme versée entre les mains de la mère, la fille lui appartiendra nuit et jour durant toute une année.

..... Cleæretæ
Lenæ dedit dono argenti viginti minas,
Philænium ut secum esset noctes et dies
Hunc annum totum.
Act. IV, sc. 1.

Cléérète n'éprouve aucune honte à comparer ce qu'elle fait de sa fille à ce que fait un oiseleur de l'appât qu'il présente aux oiseaux pour les prendre :

.... Hic noster quæstus aucupi simillumu'st.
Auceps quando concinnavit aream, obfundit cibum.
.... aves
Adsuescunt. Necesse'st facere sumptum, qui quærit lucrum.
Sæpe edunt. Semel si captæ sunt, rem solvont aucupi.
Itidem hic apud nos : ædis nobis area'st, auceps sum ego,
Esca'st meretrix, lectus inlex est, amatores aves :
Bene salutando consuescunt, conpellando blanditer,
Osculando, oratione vinnula, venustula.
Si papillam pertractavit, haud id est ab re aucupis.
Savium si sumpsit, sumere eum licet sine retibus.
Act. I, sc. 3.

Notre industrie ressemble tout à fait à celle de l'oiseleur. Après avoir préparé son terrain, il y répand des grains pour attirer les oiseaux. Car il n'y a pas de profit sans quelque sacrifice. Les oiseaux se mettent à manger, mais, une fois pris, ils le dédommagent. Il en est de même chez nous. Le terrain, c'est ma maison, je suis l'oiseleur, la belle est le grain, le lit est le piège, les amants sont les oiseaux. On les attire par de gracieux saluts, des manières engageantes, des caresses, de douces et très jolies paroles. S'ils viennent à toucher la gorge de la belle, tant mieux pour l'oiseleur. S'ils prennent un tendre baiser, pour les prendre eux-mêmes il n'y a plus besoin de filets.

Elle compare aussi les amants aux poissons qui ne valent plus rien lorsqu'ils sont anciens, mais qui ont tout leur jus et leur saveur, qu'on peut arranger comme on veut, bouillis ou grillés, et mettre à toutes sauces, quand ils sont frais ;

> Quasi piscis, itidem'st amator lenæ ; nequam'st, nisi recens.
> Is habet sucum, is suavitatem ; eum quovis pacto condias,
> Vel patinarium vel assum, vorses quo pacto lubet.
>
> Act. I, sc. 3.

Partout, qu'elles soient servantes ou maitresses, ces vieilles courtisanes étalent avec impudence leurs ignobles doctrines. Plaute aime à leur faire dévoiler, comme à la plupart des jeunes d'ailleurs, les habiletés de leur métier, la sécheresse de leur cœur et la bassesse de leur âme. Il arrive parfois sur notre théâtre et dans nos romans que les vices prennent la figure de ces êtres mythologiques qui, sous le nom de sirènes, cachaient avec soin dans l'écume des flots ce qu'elles avaient de difforme, mais étalaient au grand jour leurs perfides attraits en émettant des chants harmonieux. De pareils tableaux, avec leur parfaite politesse, leur élégance achevée, laissent aux personnages qui sont décrits tant de charmes et d'apparente délicatesse, mêlés à leur dépravation raffinée, que, loin de détourner de l'abime, ils sont plutôt de nature à nous y entrainer. Chez Plaute rien de semblable à redouter. Si, après avoir vu et entendu ses courtisanes, les Romains se laissaient encore aller au gouffre, certes ce n'était pas lui qu'ils pouvaient accuser de les y avoir poussés.

IV

Le libertinage des hommes, qui se lie intimement à la vie des courtisanes, prenant chez un vieillard la forme la

plus honteuse et en même temps la plus ridicule qu'il puisse revêtir, nous devions trouver et nous trouvons en effet un assez grand nombre de vieillards libertins dans les comédies de Plaute. Toujours nous les y voyons punis comme ils le méritent. Ici, un vieil époux, surpris au milieu de ses fautes par sa femme non moins irascible que vertueuse, est humilié par elle ; là, un père de famille, compromettant d'une façon grotesque la dignité de ses cheveux blancs pour entrer en concurrence avec son propre fils dans une intrigue amoureuse, devient un objet de risée pour ses esclaves et ses voisins; ailleurs, un galant suranné, tombé dans le piège qu'on lui a tendu, demande qu'on le punisse comme on voudra, qu'on le fustige même, pourvu qu'on n'aille rien raconter chez lui :

Obsecro,
Satis jam ut habeatis : quin, loris cædite etiam, si lubet.
— Recte dicis : sed istuc uxor faciet, quom hoc resciverit.
— Nihil opu'st resciscat...

Mercat., Act. V, sc. 4.

De grâce, que vous faut-il pour être satisfaits ? Allez, fustigez-moi, si vous le voulez. — Vous vous rendez justice ; mais c'est votre femme qui le fera, quand elle sera instruite. — Nulle nécessité de l'instruire...

Dans l'*Asinaria* comme dans *la Casina*, dans le *Mercator* comme dans les *Bacchides*, partout où paraît le vieux libertin, qu'il s'appelle Déménète ou Stalinon, Démiphon ou Nicobule et Philoxène, vous pouvez être certain que ses entreprises et ses vilains complots tourneront fatalement à sa honte, et que, malgré la vivacité de certaines scènes présentées trop crûment, il ressortira toujours et de l'ensemble et du dénoûment une leçon essentiellement morale. L'auteur a bien soin d'ailleurs d'avertir les spectateurs à qui cette leçon s'adresse que ses fictions s'appuient sur des réalités et que c'est moins sur un théâtre que chez eux-mêmes qu'il a trouvé ses modèles.

Il en est après tout de cette peinture comme de celle des autres vices. Les pères avares tiennent une grande place dans les comédies de Plaute, et lorsqu'il parvient, dans l'*Aulularia*, à faire du personnage d'Euclion, qui ne veut donner aucune dot à sa fille, la personnification même de l'avarice, lorsqu'il nous décrit ce vieil avare avec tant de netteté que le type donné par lui sera repris ensuite par les plus grands auteurs comiques du théâtre moderne, croyez-vous qu'il ne fait point tout ce qui est humainement possible pour corriger les hommes de ce vice spécial, auquel la vieillesse est plus particulièrement portée? En nous faisant rire de toutes ces choses honteuses, il nous en détourne. On n'imite pas ordinairement ceux qu'on voit tourner en ridicule et dont on rit soi-même.

Mais le ridicule déversé sur le vice n'est pas la seule arme dont se serve Plaute pour exciter au bien; à côté du mal persiflé et bafoué il montre le bien lui-même entouré de l'estime et de la considération générales. Les chefs de famille, honnêtes gens, fidèles à tous leurs devoirs, respectables et respectés, viennent en nombre suffisant, par un contraste fortifiant, accentuer la leçon donnée par les autres. Amphitryon, malgré la fausse situation où le place la ruse du plus grand des dieux, au milieu même des circonstances qui prêtent le plus à rire, conserve dans son rôle d'époux qui se croit outragé une noblesse non moins grande que celle de la vertueuse Alcmène accusée d'une faute dont elle n'est pas coupable. Dans le *Stichus*, Épignome et Pamphilippe, après avoir perdu leur fortune et la dot de leurs femmes, rachètent courageusement un passé malheureux; en revenant fidèlement au domicile conjugal avec tous les biens acquis à grand'peine dans leur lointaine entreprise, ils se montrent dignes de l'amour de Panégyris et de Pinacie qui les ont si longtemps attendus sans se laisser détourner de leurs devoirs envers eux. Philton, dans le *Trinummus*, est le vrai modèle du père à la fois sévère et bon; les conseils donnés à son fils lui sont dictés par la sagesse de l'expérience, dénotent un esprit

aussi solide qu'agréable et bienveillant [1]. Hégion, dans les *Captifs*, exprime aussi tous les bons sentiments d'un père, et si, lorsqu'il croit devoir renoncer à l'espoir de retrouver au moins un de ses deux fils, il ne connait pas de pitié pour celui dont l'imposture a ruiné ses espérances, sa douleur excuse si bien sa dureté, qu'on voit avec plaisir, au dénouement de la pièce, pleine satisfaction donnée à ce cœur vraiment paternel. Les mêmes sentiments animent Pœnulus dont la vie se passe à voyager en tout pays pour retrouver les deux filles qu'un pirate lui a enlevées depuis de longues années. Le vieux Démonès, du *Rudens*, est une noble figure: lui également a perdu sa fille dont il a gardé au cœur le tendre et cuisant souvenir; il a en outre éprouvé des revers de fortune; mais tous ses malheurs n'ont altéré ni sa charité ni son énergique probité; quelles belles paroles il prononce sur les entraînements de la cupidité et sur les joies d'une bonne conscience lorsqu'il rejette loin de lui la proposition, que lui fait Gripus, de s'approprier la valise trouvée dans la mer!

O Gripe, Gripe, in ætate hominum plurumæ
Fiunt transennæ, ubi decipiuntur dolis.
Atque, edepol, in eas plerumque esca inponitur :
Quam siquis avidus poscit escam avariter,
Decipitur in transenna avaritia sua.
Ille qui consulte, docte, atque astute cavet,
Diutine uti bene licet partum bene :
Mihi istæc videtur præda prædatum irier,
Ut cum majore dote abeat quam advenerit.
Egone ut quod ad me adlatum esse alienum sciam,
Celem ? minume istuc faciet noster Dæmones.
Semper cavere hoc sapientes æquissumum'st,
Ne conscii sint ipsi maleficiis suis.

Act. IV, sc. 7.

O Gripus, Gripus, la vie présente beaucoup de pièges où les hommes se prennent le plus souvent. Il y a dessous d'ordinaire quelque

(1) Voir un entretien du père et du fils, *Appendice*, XV.

appât ; quiconque se jette sur l'appât avidement, tombe dans le piège, trahi par son avidité. Mais celui qui sait se conduire avec circonspection, sagesse et adresse, jouit longtemps du bien qu'il a bien acquis. Je crois que ce butin tombé entre nos mains doit nous être enlevé et qu'il y a plus de profit pour nous à le perdre qu'à l'avoir reçu. Quoi ! Je saurais qu'une chose qu'on m'apporte appartient à un autre, et je la recèlerais ? Non, non, Démonès ne fera pas cela. Un homme sage doit toujours éviter avec grand soin de charger sa conscience de mauvaises actions.

L'*Aulularia* nous fait voir en Mégadore non seulement un vieillard désintéressé, qui est tout l'opposé de l'avare Euclion, puisqu'il ne demanderait pas mieux que de contracter mariage avec une jeune fille sans dot, mais encore un frère condescendant envers sa sœur, un oncle si bon qu'il renonce à ses projets personnels pour favoriser ceux de son neveu.

Les sentiments honnêtes et bons de tous ces vieillards se témoignent même envers d'autres qu'envers leurs proches. On en rencontre parfois plusieurs agissant ensemble dans la même intrigue, unis entre eux par la plus pure et la plus saine amitié. Le *Trinummus*, par exemple, n'en présente pas moins de quatre dont trois au moins remplissent des rôles principaux. Charmide est un vieillard sensé, prudent et qui ne néglige point ses intérêts pécuniaires puisqu'il revient d'un voyage commercial, mais bon, sensible et qui avant tout fait passer l'amour pour son fils et sa fille, dont la mère est morte ; la première question qu'il pose à son serviteur vise la santé de ses enfants, et sitôt qu'il apprend que tous les deux se portent bien, il se considère comme un homme heureux, il ne s'inquiètera du reste qu'à loisir, lorsqu'il sera chez lui :

..... Omitte alia ; hoc mihi responde : liberi quid agunt mei,
Quos reliqui hic, filium atque filiam ? — Vivont, valent.
— Nempe uterque ? — Uterque. — Di me salvom et servatum volunt.
Cetera intus otiose percontabor quæ volo.

Act. IV, sc. 3.

Laissons tout cela et réponds-moi. Comment vont mes enfants que j'ai laissés ici, mon fils et ma fille? — Ils vivent, ils sont en bonne santé. — Tous deux? — Tous deux. — Les dieux veulent mon salut et mon bonheur. Quant au reste, je m'en informerai à loisir chez moi.

Le second vieillard, Calliclès, à qui Charmide a confié en partant les intérêts de ses enfants, s'acquitte de ce soin non seulement avec la plus scrupuleuse loyauté, mais même avec un entier dévouement; il pousse cette vertu au point de compromettre sa réputation pour sauver le trésor remis à sa garde, et quand le troisième vieillard, Mégaronide, qui lui est attaché depuis longtemps, vient, en ami consciencieux, lui parler des bruits qui courent sur son compte, il lui répond :

Est atque non est mi in manu, Megaronides :
Quin dicant, non est : merito ut ne dicant, id est.
Act. I, sc. 2.

Il est des choses en mon pouvoir et d'autres qui n'y sont pas, Mégaronide : faire qu'on ne parle pas, je ne le puis; mais faire en sorte qu'on ait tort de parler, voilà ce que je puis.

Mégaronide devient alors son confident et leur vieille expérience s'unit dans l'intérêt des jeunes gens. Rien de plus touchant que l'amitié qui lie ces trois vieillards. Charmide, à son retour, par suite de faits qui se présentent à ses yeux, a tout lieu de croire que Calliclès a démérité de sa confiance, et pourtant avec quelle douceur lui parle-t-il en l'abordant :

O Callicles! o Callicles! o Callicles!
Qualine amico mea commendavi bona!
Act. IV, sc. 4.

O Calliclès! Calliclès! Calliclès! à quel ami ai-je confié mes intérêts!

Comme on sent que le nom de son vieil ami, répété trois fois, est encore doux à ses lèvres, et qu'il est toujours prêt, malgré le tort qu'il lui suppose, à lui ouvrir tendrement

ses bras ! L'erreur d'ailleurs ne dure qu'un instant. Avec quelle émotion alors il le remercie du service rendu !

> Neque fuit, neque erit, neque esse quemquam hominem in terra arbitror,
> Quojus fides fidelitasque amicum erga æquiperet tuam.
> Act. V, sc. 2.

Non, il ne fut, il ne sera, il ne peut exister sur la terre un homme comparable à toi pour la sincère et fidèle amitié.

Et quelle noblesse dans la réponse de Calliclès !

> Siquid amicum erga bene feci, aut consului fideliter,
> Non videor meruisse laudem, culpa caruisse arbitror.
> Act. V, sc. 2.

Si j'ai rendu quelque service à un ami, si j'ai défendu fidèlement ses intérêts, je n'ai rien fait, je pense, qui mérite l'éloge, je suis seulement à l'abri du blâme.

C'est dans de pareils morceaux, et ils ne sont pas rares, que Plaute, avec les expressions de la plus parfaite sensibilité, nous donne en exemples des vieillards aux sentiments délicats et vertueux.

V

La même comédie du *Trinummus* nous présente également, dans la personne de Lysitélès, un jeune homme exemplaire. Nous l'y voyons tout d'abord posé, comme Hercule, entre la Vertu et la Volupté et décrivant les tourments de son hésitation pendant que la sagesse et la passion se disputent son âme, puis, une fois sa volonté bien fixée, inébranlable dans la ligne de conduite qu'il s'est tracée, docile aux préceptes paternels, soigneux d'éviter la société des pervers et des mauvais sujets, jaloux de garder intactes sa réputation et sa fortune, montrant, en un mot,

cette sagesse juvénile qui prépare, dès la jeunesse, la tranquillité et le bonheur du reste de la vie.

Il faut l'entendre exposer ses principes. Personne ne définit mieux que lui les dangers de ruine que court le jeune homme pris dans les repaires mystérieux de l'Amour, cet être corrupteur, prodigue de paroles doucereuses et aussi rapace que menteur :

Nam qui amat, quod amat quom extemplo ejus saviis perculsus est,
Ilico res foras labitur, liquitur :
« Da mihi hoc, mel meum, si me amas, si audes ».
Atque ibi ille cuculus : « O ocelle mi, fiat :
Et istuc et si amplius vis dari, dabitur ».
Ibi pendentem ferit : jam amplius orat :
Non satis id est mali ni amplius etiam,
Quod bibit, quod comest, quod facit sumpti.
Nox datur ? ducitur familia tota :
Vestiplica, unctor, auri custos, flabelliferæ, sandaligerulæ,
Cantrices, cistellatrices, nuntii renuntii,
Raptores panis et peni.
Fit ipse, dum illis comis est,
Inops amator.

Act. II, sc. 1.

Dès que l'amant est sous l'impression des baisers de celle qu'il aime, tout ce qu'il possède s'échappe et se perd. — « Donne-moi cela, ô miel de mon âme, si tu m'aimes, si tu le peux. » Aussitôt la dupe répond : « Oui, mon cœur, tu l'auras, et si tu veux plus encore, je te le donnerai ». — Alors la belle le tient, l'étrille, demande beaucoup plus. Ce ne serait que demi mal, s'il ne fallait pas davantage encore pour la bombance, pour la ripaille, pour toute la dépense. Reçoit-il le don d'une nuit ? On lui amène toute la maison : la femme de chambre, le parfumeur, le gardien des bijoux, les porteuses d'éventails, de sandales, de coffrets, les chanteuses, les coureurs pour les messages et pour les réponses, une bande d'affamés et de dévorants. Pour leur être généreux, l'amant se réduit lui-même à la misère.

Il prend en horreur cette vie désordonnée, qui n'engendre qu'amertume et chagrin, qui éloigne du Forum, des parents et des amis, qui, dit-il, conduit un homme à

sa perte plus certainement que le rocher du haut duquel se fait le saut fatal. Et voici sa résolution ;

Certa res est ad frugem adplicare animum :
Quamquam ibi grandis capitur labos.
Boni sibi hæc expetunt, rem, fidem, honorem,
Gloriam et gratiam : hoc probis pretium 'st.
Eo mihi magis lubet cum probis potius
Quam inprobis vivere vanidicis.

Act. II, sc. 1.

Décidément, je m'attache à la sagesse, quelque lourd labeur qu'elle m'impose. Ce que les hommes de bien recherchent, c'est la fortune, la confiance, la considération, la gloire et la faveur; voilà le but de ceux qu'on estime. Et j'aime mieux vivre avec ceux-ci qu'avec des gens sans honneur et des vauriens.

Ne nous étonnons pas de voir la recherche du bien matériel en tête de ses préoccupations: car telle était, dans la vie pratique des Romains, une des conditions essentielles de la sagesse; ils avaient beau parler avec éloge de la rude pauvreté qui formait le soldat courageux, *sæva paupertas*, leur système politique mettait une telle contradiction entre la morale qui honorait le citoyen pauvre et les lois qui dégradaient l'indigent, qu'il entrait nécessairement dans les leçons du père de famille à ses enfants de veiller avec grand soin au patrimoine. Lysitélès en cela ne fait que se conformer aux principes paternels. Mais, dans sa pensée, remarquez-le bien, le soin que, selon la coutume des ancêtres, il prendra de sa fortune, ne lui fera commettre aucun acte contraire à l'honneur, ne l'empêchera même pas d'être très bon, très généreux. Il projette en effet de secourir un de ses amis de la façon la plus délicate en lui demandant la main de sa sœur sans aucune dot, et son père lui-même, si prudent et si sévère qu'il soit dans la gestion des affaires domestiques, après lui avoir présenté quelques objections à ce sujet, ne lui défend nullement d'accomplir une démarche dont il apprécie la noblesse.

Les rôles de ce genre, il faut le reconnaitre, ne se rencontrent pas souvent dans la jeunesse que représentent les

comédies de Plaute, et ils n'y sont généralement que des rôles secondaires, servant uniquement à faire ressortir, par comparaison et d'une manière indirecte, la leçon morale qui se dégage plus directement des scènes où sont décrits, avec les passions des débauchés et des dissipateurs, les désordres et les malheurs dont il faut se garantir. Tous ces jeunes libertins d'ailleurs ne le sont pas au même degré; l'auteur, en les plaçant dans diverses situations, réussit à jeter quelque variété dans le caractère général qui leur est propre. Plusieurs d'entre eux ne sont mauvais que par leur entourage corrupteur. Ainsi Lesbonicus, à quelque orgie qu'il se livre avec les compagnons qui envahissent sa maison, conserve au cœur de bons sentiments, reste fidèle à l'honneur, et les désordres de sa vie ne lui font pas oublier ce qu'il doit à sa sœur; en frère, qui connaît ses devoirs, il n'hésite pas à se défaire du seul des biens qu'ont épargné ses folles dépenses. Philolachès, dans la *Mostellaria*, corrompu par l'esclave infidèle que son père, en partant pour un long voyage, a commis l'imprudence de laisser auprès de lui, se souvient toujours d'un passé qu'honoraient ses vertus, et, jetant un regard en arrière, compare avec amertume ce qu'il était jadis et ce qu'il est actuellement [1]. D'autres, plus tardivement et seulement quand ils se trouvent acculés aux dernières extrémités, ouvrent les yeux sur la honte de leur conduite et, en reconnaissant leurs fautes, finissent par exprimer un repentir qui leur mérite l'indulgence, parfois un peu trop facile, de leurs parents.

Presque tous sont entraînés par une passion plus ou moins condamnable et chacun l'exprime à sa manière. Le sentimental Calidore tient sans cesse à la main la lettre qu'il a reçue de sa chère Phénicie, répand des larmes en la relisant et s'étonne que l'esclave Pseudolus [2] n'éprouve pas à cette lecture le même attendrissement que lui. Pour arriver au but qu'il poursuit, à la possession de celle qu'il

(1) Voir *Appendice*, XI.
(2) *Pseudol.*, act. I, sc. 1.

aime, il s'associe sans scrupule aux mauvais tours que ce malin esclave jouera à l'entremetteur Ballion; mais son amour, si grand qu'il soit, laisse intacte chez lui la piété filiale, et quand Ballion lui conseille, pour se procurer de l'argent, de faire comme bien d'autres et de voler son père, il s'y refuse nettement.

Egon patri subripere possim quicquam, tam cauto seni?
Atque adeo, si facere possim, pietas prohibet.

Act I, sc. 3.

Puis-je dérober quelque chose à mon père, un vieillard si vigilant? Et quand même je le pourrais, mon devoir envers lui me le défend.

Argyrippe, de l'*Asinaria*, n'est pas moins languissant que sentimental : il aime, il est aimé, mais il lui manque vingt mines pour assurer son bonheur, et quand il croit ne pouvoir se les procurer, il perd tout courage, il ne parle de rien moins que de se donner la mort :

Hodie qui nunquam ad vesperum vivam! — Quapropter, quæso?
— Quia ego hanc amo, et med hæc amat : huic quod ego dem, nusquam quicquam'st.
Hinc med amantem ex ædibus ejecit hujus mater.
Argenti viginti minæ med ad mortem adpulerunt.

Act. III, sc. 3.

Ce soir, je ne serai plus en vie! — Et pourquoi? — Parce que je l'aime, qu'elle m'aime et que je ne trouve d'argent nulle part. Malgré mon amour, sa mère m'a banni de chez elle; vingt mines auront été la cause de ma mort.

Sans se laisser aller dans son désespoir jusqu'à l'idée du suicide, Charin, du *Mercator*, apprenant de son ami que la belle Pasicompsa vient d'être achetée par un autre, forme le projet de s'expatrier :

Non possum durare, certum'st exulatum hinc ire me...
— Cur istuc captas consilium? — Quia enim me adflictat amor.

Act. III, sc. 4.

Je n'y tiens plus; c'est décidé, je m'exilerai d'ici. — Pourquoi formes-tu ce projet? — Parce que l'amour m'accable.

A l'encontre de ces amants au tempérament langoureux et peu propre à la lutte se montrent, d'autre part, ceux qu'exalte la moindre circonstance heureuse et qui, lorsqu'ils sont contrariés, ne reculent ni dans leurs paroles ni dans leurs actes devant aucune extravagance. Phédrome, du *Curculio*, après avoir attiré la vieille gardienne de Phronésie par l'odeur du vin dont il a aspergé le seuil de la maison, obtient d'elle que la porte s'ouvre à l'insu de l'entremetteur Cappadox, et la vue de la jeune fille suffit pour lui inspirer une joie dans laquelle il se compare aux dieux et se dit plus heureux que tous les rois et les puissants de la terre :

Sum deus....
Sibi sua habeant regna reges, sibi divitias divites,
Sibi honores, sibi virtutes, sibi pugnas, sibi prœlia :
Dum mi abstineant invidere, sibi quisque habeant quod suom'st.
Act. I, sc. 3.

Je suis un dieu... Que les rois gardent pour eux leurs royaumes, les riches leurs richesses et leurs honneurs et leur puissance et leurs exploits; pourvu qu'ils me laissent en paix, que chacun d'eux garde pour lui ce qu'il a.

Dans la *Cistellaria*, Alcésimarque, menacé de perdre sa Silénie, s'indigne et, dans son courroux, jure par tous les dieux grands et petits et minimes que, dès le lendemain, au point du jour, il tuera la mère et la fille et tout ce qu'il rencontrera, si on ne lui rend pas sa maîtresse (1); il s'arme en effet de son épée; et, sur le point d'accomplir un malheur, dès qu'il rencontre Silénie, il s'empare d'elle et, en présence de la vieille Mélénis, l'emporte dans sa maison qu'il fait fermer aux doubles verroux (2). Dans le *Truculentus*, Strabax, jeune habitant de la campagne riche et grossier, se trouvant chez la courtisane Phronésie en présence de Stratophane, son rival, prouve à ce militaire sa force naturelle

(1) V. 250-255.
(2) Act. III, sc. 1.

par la menace de ses poings[1]. Dans la *Mostellaria,* l'amant de Philématie, le bouillant Philolachès, fait entendre, dans de folles protestations, des paroles sacrilèges et des souhaits impies : « ce qu'il a dépensé, dit-il, pour affranchir celle qu'il aime a été mieux employé que s'il l'eût offert en argent le plus pur au grand Jupiter; »

Edepol, si summo Jovi probo argento sacruficassem,
Pro illius capite quod dedi, numquam æque id bene locassem;
Act. I, sc. 3.

s'il fallait vendre, il vendrait jusqu'à son père, plutôt que de la voir dans le besoin, réduite à mendier :

Siquidem, hercle, vendundum'st, pater venibit multo potius,
Quam te, me vivo, umquam sinam egere aut mendicare;
Id.

et il voudrait qu'on lui annonçât à l'instant la mort de son père, afin de renoncer à son propre héritage et de la constituer seule héritière,

Utinam nunc meus emortuos pater ad me nuntietur!
Ut ego exheredem me meis bonis faciam atque hæc sit heres.
Id.

Rien assurément ne pouvait mieux marquer aux oreilles de spectateurs romains l'emportement de la passion que de telles paroles et il fallait que l'amoureux capable de prononcer un pareil vœu ne craignît pas non plus d'offenser Jupiter lui-même, l'extravagance de ses paroles en montrant assez la vanité pour que l'auditoire ne s'en plaignît pas. Car il n'y avait pas à plaisanter, à Rome, avec les sentiments qu'inspirait l'autorité paternelle et vous avez dû remarquer, par l'analyse détaillée de toutes les pièces, que, nulle part, quelque répréhensible que puisse être la conduite d'un père de famille, son fils n'entre personnellement en lutte ouverte avec lui ou ne lui manque de res-

(3) Act. V, sc. 1.

pect. Le langage immodéré de Philolachès n'a pas ici l'importance morale qu'il prendrait en une autre circonstance ; mais il peint au suprême degré la fougue de son caractère.

Du reste, quelque variété que Plaute ait réussi à donner aux caractères de ses jeunes amoureux, il n'a pu faire que leurs rôles devinssent plus intéressants que ne le comportait la nature de leurs amours. J'ai dit déjà comment l'amour absolument honnête ne pouvait avoir ses représentants sur le théâtre de Rome, et cela nous a expliqué pourquoi nous n'y avons point rencontré, chez les personnages féminins, cette candeur, cette fraîcheur, cette malice ingénue qui, dans nos comédies modernes, font le charme de certaines esquisses de jeunes filles; cela nous explique aussi pourquoi, chez Plaute comme chez les autres comiques anciens, les personnages de jeunes gens manquent de ce qui fait, sur notre théâtre, le côté le plus charmant et et le plus intéressant de leur caractère.

VI

A côté d'eux et mêlés à toute leur vie, se trouvent constamment les esclaves[1]. Ceux-ci, comme on le sait, font partie de la famille romaine; nés quelquefois dans la maison même, ils ont participé non seulement aux jeux, mais aux études des enfants de leur maître, ils sont devenus tout naturellement, à l'âge d'homme, les confidents de leurs

(1) Je ne parle ici que des esclaves hommes; j'ai dit plus haut ce que sont les rôles d'esclaves femmes au service des courtisanes et il n'y a point de rôle vraiment important pour celles qui servent les matrones et les jeunes filles. Je ne vois guère à citer que celui de l'espiègle Pardalisca, chargée par Cléostrate d'aller annoncer à Stalinon la folie subite de Casina, et qui s'acquitte à ravir de cette commission, en se divertissant comme il faut des terreurs et du désespoir de ce vieux débauché dont la sottise est bien plus réelle que la folie dont on lui parle. (*Casina*, act. III, sc. 5.)

pensées. Tant de familiarité ne doit pas nous surprendre. Mais il faut remarquer qu'aux yeux des anciens, tous ces rapports intimes n'enlèvent rien à la note d'infamie dont est marqué tout être réduit à l'état de servitude. Il s'en suit que les méfaits dont peuvent être chargés sur la scène les personnages qui jouent les rôles d'esclaves ne tirent pas à conséquence pour le public comme les méfaits des autres ; aussi leur donne-t-on généralement la part la plus large, la plus active dans les vilains complots. Ce sont eux qui personnifient l'intrigue. Leur accoutrement même, leur robe courte et serrée, semble donner à leurs mouvements plus de facilité, plus d'entrain. En même temps quelle vivacité d'esprit ! Quel instinct de malignité et quelle fécondité de ressources ! Que d'impudence et d'imagination dans la bouffonnerie et la variété de leurs ruses ! Ce sont les véritables précurseurs de nos Frontins, de nos Crispins, de nos Scapins.

Le Chrysale des *Bacchides* et le Pseudolus de la comédie ainsi intitulée sont deux des plus parfaits spécimens de ce type. Supérieurs par le sang-froid et par l'habileté aux jeunes gens qu'ils servent et aux vieillards qu'ils combattent, ils regardent en face leurs adversaires, les provoquent effrontément et n'ont jamais plus d'idées que lorsqu'ils se voient dans la nécessité de se relever d'un premier échec. Leur confiance augmente avec les difficultés. Chrysale sent en lui la sagesse d'Ulysse avec la force d'Agamemnon et juge les nouveaux projets qu'il conçoit bien supérieurs aux fameux exploits des Atrides contre la patrie de Priam [1]. Pseudolus compare son imagination en travail à celle du poëte : malgré les magnifiques promesses qu'il a prodiguées à son jeune maitre, après que la perspicacité imprévue du vieux Simon a fait avorter ses premiers plans, il se trouve tout à coup sans aucun dessein arrêté comme sans le moindre argent, « mais, dit-il,

....Quasi poeta, tabulas quom cepit sibi,

(1) V. 277 et suiv.

Quærit quod nusquam gentium'st reperit tamen,
Facit illud verisimile, quod mendacium'st;
Nunc ego poeta fiam, viginti minæ
Quæ nusquam nunc sunt gentium, inveniam tamen.

Act. I, sc. 4.

Comme le poète, quand il a pris ses tablettes, cherche ce qui n'existe nulle part au monde; trouve cependant, donne un semblant de vérité à ce qui n'est que mensonge ; moi aussi, je serai poète ; les vingt mines qui pour nous n'existent nulle part au monde, mon esprit inventif malgré tout les trouvera.

Tranion, de la *Mostellaria*, n'est ni moins prompt à trouver des expédients, ni moins hardi, ni moins sûr de son mérite: il tient pour certain que les meilleurs mensonges sont ceux qui se fabriquent à l'instant, parce qu'on parle toujours bien lorsqu'on se sent inspiré ;

Calidum, hercle, esse audivi optumum mendacium.
Quicquid dei dicunt, id rectum'st dicere.

Act. III, sc. 1.

alors même qu'il se croit perdu, il n'hésite pas à aller de l'avant ; et, à l'entendre, ses prouesses, qu'il a le mérite d'accomplir à lui seul, ne seraient pas moins dignes de mémoire que les hauts faits d'Alexandre le Grand et d'Agathocle.

Alexandrum magnum, atque Agathoclem aiunt maxumas
Duo res gessisse : quid mihi fiet tertio,
Qui solus facio facinora inmortalia ?

Act. III, sc. 2.

Épidicus qui prodigue autour de lui les merveilles de son génie mystificateur, Palestrion qui, dans le *Miles gloriosus*, sait se servir de toute une bande de complices dressés par lui à cet effet, méritent aussi d'être rangés en tête des esclaves pleins d'astuce et d'audace. Tous savent d'ailleurs ce qu'ils risquent en agissant de la sorte ; mais les affreux tourments dont ils sont menacés ne les font reculer dans aucune de leurs entreprises, et même, dans des accès de

fanfaronnade ou de dédain philosophique, il leur arrive assez souvent, par les sobriquets et les dénominations bouffonnes qu'ils s'adressent mutuellement, de se moquer entre eux de ce qui devrait les faire trembler. Ils s'envoient les uns aux autres les épithètes de «pilier de prisons, conservateur de chaînes, délice d'étrivières, gymnase de coups de bâton», etc., et parlent couramment «de leur confiance en leurs robustes épaules, de leur force à braver les houssines, les bâtons ferrés, les lames rougies au feu, les croix, les entraves, les liens, les chaînes, les prisons, les carcans en bois et en cuir, les gênes et ces frotteurs si durs qui depuis longtemps connaissent leur dos et sillonnent leurs épaules de cicatrices» :

Scapularum confidentia, virtute ulmorum freti,
Qui advorsum stimulos, lamminas, crucesque, compedesque,
Nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boias,
Inductoresque acerrumos gnarosque nostri tergi,
Qui sæpe ante in nostras scapulas cicatrices indiderunt.
Ac. III, sc. 2.

La seule chose qu'on puisse avancer en leur faveur, c'est que, malgré leur perversité et leur impudence, ils ne trahissent jamais celui dont ils se sont chargés de défendre les intérêts; dès qu'ils le voient en quelque dangereux embarras, point de lenteur, point de paresse, tout de suite ils recourent à leur génie d'intrigue, ils s'écrient qu'il faut sauver le maître, c'est pour eux l'heure de l'audace et de l'adresse.

Quin tu abs te socordiam omnem reicis, segnitiem amoves,
Atque at ingenium vetus vorsutum te recipio tuom.
Serva herum . . . .
. . . . . nunc audacia usu'st nobis inventa et dolis.
Act. II, sc. 1, 2.

On peut dire d'eux en général ce qu'avoue Déménète qui, malgré le caractère dangereux qu'il signale en Liban, rend cette justice à la manière dont ce coquin s'acquitte de ses missions :

Non esse servos pejor hoc quisquam potest,
Nec magis vorsutus, nec quo ab caveas ægrius.
Eidem homini, si quid recte curatum velis,
Mandes : moriri sese misere mavolet,
Quam non perfectum reddat, quod promiserit.

Act. I, sc. 1.

Il ne saurait y avoir d'esclave plus méchant, plus astucieux, plus à craindre. Mais si vous voulez qu'une mission soit bien remplie, confiez-la-lui ; il mourrait plutôt à la peine que de ne pas accomplir jusqu'au bout ce qu'il a promis.

Du reste avec la conscience qu'ils ont de leurs capacités et de leur aptitude à bien servir les gens auxquels ils s'attachent, ils ne se font pas faute d'exiger beaucoup d'humilité de la part de ces amoureux dont ils tiennent à leur merci les ressources et les amours. Olympion, dans *Casina*, prend avec son maître Stalinon des airs de patricien et, dès que vient le moment où le besoin de son aide se fait le plus sentir, il le traite absolument comme si leurs rôles à tous deux étaient intervertis : c'est Stalinon qui se trouve réduit à parler en esclave :

.....Opsecro te,
Olympisce mi, mi pater, mi patrone.
...... Tuos sum equidem.

Act. III, sc. 6.

Je t'en prie, mon petit Olympion, mon père, mon patron... Je t'appartiens.

Leonidas et Liban osent aller plus loin encore. L'un ne promet ses services qu'à la condition que Philénie l'embrassera sous les yeux de son jeune amant ; l'autre exige que le pauvre Argyrippe fasse le cheval et le laisse monter sur son dos[1]. Et cette dernière scène, d'un comique si grotesque, n'est après tout qu'une image matérielle de la réalité, ces maîtres, dans les circonstances scabreuses où les ont jetés leurs folles passions, n'étant plus que des mon-

1 Asinaria, act. II, sc. 3.

tures dociles, dont tous les mouvements dépendent de la main audacieuse qui les guide.

Il est pourtant des esclaves chez lesquels nous ne rencontrons pas cette perversité malicieuse et effrontée qui semble l'apanage de leur classe. Je laisse de côté ceux qui sont simplement plaisants et ridicules, soit par leur poltronnerie tels que Sosie dans l'*Amphitryon*, soit par leur imbécillité tels que le bon Scélédrus du *Miles gloriosus*. Je ne parle pas non plus du personnage spécial de Tyndare dont l'analyse des *Captifs* nous a montré la belle âme ; celui-là, à proprement parler, n'est pas un esclave, il est de naissance libre, va bientôt retrouver ses droits de citoyen en retrouvant son père, et l'on pourrait m'objecter que les nobles sentiments qu'il exprime sont ceux de sa condition réelle. Mais Plaute nous met devant les yeux un certain nombre d'esclaves véritables qui se conduisent honnêtement et qui, loin d'être les complices ou les instigateurs des fautes de leurs jeunes maîtres, cherchent au contraire à les en détourner. Je citerai le Messénion des *Ménechmes*, le Grumion du *Revenant*, le Palinure du *Charançon*, le Lydus des *Bacchis*. Ceux-là sont fidèles au devoir et font ce qu'ils peuvent pour sauver l'honneur de la maison qu'ils servent en s'efforçant de maintenir le fils de la famille dans la bonne voie.

Messénion, qui n'est plus jeune, est un peu trop infatué de sa propre sagesse sur laquelle il ne manque aucune occasion de faire des réflexions complaisantes ; mais, grâce à sa vertu, il ne donne que de bons conseils à son maître ; il n'a guère le bonheur d'être écouté ; il reçoit même parfois l'ordre assez brutal de se retirer sans réplique ; et il s'éloigne alors non sans quelque grognement : « Je suis vraiment absurde, se dit-il, de vouloir diriger mon maître ; il m'a acheté pour lui obéir et non pour lui commander ».

Sed ego inscitus, qui domini animo postulem moderarier ;
Dicto me emit audientem, haud imperatorem sibi.

Men., Act. II, sc. 3.

Cela ne l'empêche pas pourtant de le servir toujours avec la même fidélité et de se porter à son secours de toute la force de ses bras lorsqu'il croit le voir attaqué par un groupe d'esclaves armés de bâtons. Peut-être gâte-t-il un peu son acte de bravoure en en réclamant tout de suite la récompense; mais nous est-il permis de lui en faire un reproche, quand nous devons trouver si naturel qu'un esclave aspire ardemment à l'affranchissement?

Grumion, fermier de Théropide, combat le mauvais esclave qui, chargé de surveiller le fils du maître absent, se montre tout à fait indigne d'une telle confiance. Il lui reproche amèrement d'avoir lancé le jeune homme dans une vie de prodigalités et d'orgies.

Hæcine mandavit tibi, quom peregre hinc it, senex ?
Hocine modo hic rem curatam offendet suam ?
Hocine boni esse officium servi existumas,
Ut heri sui corrumpat et rem et filium ?
Nam ego illum corruptum duco, quom his factis studet,
Quo nemo adæque juventute ex omni Attica
Antehac est habitus parcus nec magis continens....

Most., Act. I, sc. 1.

Est-ce là ce que t'a recommandé le vieillard en partant au loin? Est-ce en cet état qu'il s'attend à trouver la gestion de ses biens? Est-ce, à ton avis, le devoir d'un bon serviteur de perdre la fortune et le fils de son maître? Car je le regarde comme perdu, avec ses goûts et sa conduite d'aujourd'hui, lui que jadis nul n'égalait, dans toute la jeunesse de l'Attique, pour l'économie et pour la sagesse.

En le menaçant pour un avenir prochain des plus terribles châtiments, il ne craint pas de s'exposer aux coups de poing comme aux injures du coquin; et quand il voit tomber sans effet ses remontrances et ses menaces, sa pensée s'élève d'une manière touchante vers les dieux dont il appelle la protection sur la maison au pillage de son vieux maître absent.

Palinure, obligé d'accompagner dans une de ses expéditions nocturnes l'écervelé Phédrome, qui s'est affublé

d'une manière excentrique, ne lui ménage pas les sages avertissements :

Numquid tu, quod te aut genere indignum sit tuo,
Facis, aut inceptas facinus facere, Phædrome ?
Num tu pudicæ quoipiam insidias locas
Aut quam pudicam oportet esse ?...

Curcul., Act. I, sc. 1.

Est-ce un acte indigne de toi ou de ta famille que tu fais ou entreprends de faire, Phédrome ? Te prépares-tu à surprendre une femme honnête ou qui a le devoir de l'être ?

Phédrome lui explique qu'il s'agit d'une jeune esclave que possède un entremetteur, qu'elle est restée chaste et qu'il ne lui demande que quelques baisers qui ne portent nulle atteinte à sa pureté. « Amour clandestin, mauvaise affaire, s'écrie Palinure; et puis, sachez-le bien, la flamme suit de près la fumée, et si la fumée ne brûle rien, la flamme brûle tout. »

Malus clandestinus est amor...
Semper tu scito : flamma fumo'st proxuma.
Fumo conburi nihil potest, flamma potest.

Act. I, sc. 1.

Il se moque des élans lyriques de son maître ; il cherche à abréger son entretien avec Planésie; et quand celle-ci se plaint de l'ennui que lui causent ses observations, il se permet de lui décocher une épithète malsonnante. Phédrome, qui a enduré tout le reste, se jette aussitôt sur lui et le bat pour lui apprendre à contenir ses expressions. Il ne lui reste donc plus qu'à se plaindre d'un pareil emportement à l'égard d'un si sage conseiller; Phédrome d'ailleurs, qui est plus fou que méchant et qui rend justice à son dévouement, veut bien s'excuser : « Trouve-moi, lui dit-il, un amoureux qui ne s'emporte pas et je te donne son pesant d'or[1] »

Quant à Lydus, il n'est pas tout à fait dans les mêmes conditions que les précédents : ce n'est pas un esclave

(1) *Curcul.*, v. 210.

valet, c'est un esclave pédagogue. Les Romains, en effet, par une contradiction étrange, confiaient l'éducation et l'instruction de leurs enfants à ces êtres infimes qu'ils considéraient comme indignes de tous droits dans l'humanité [1]. Mais voyez comme, dans une situation bien nette, par un seul mot, le poète comique condamne cette anomalie. Lydus, grand partisan des mœurs sévères de l'ancien temps et qui ne cesse de déplorer la perversité du siècle et la corruption de la jeunesse, réclame de son élève des explications sur sa parure de débauché, sur son escorte de cuisiniers et de fournisseurs, sur tous les apprêts d'une fête qu'il ne peut approuver. Pistoclère, auparavant sage et doux, n'est plus reconnaissable depuis qu'il s'est laissé mettre en tête d'aimer les courtisanes; jugeant qu'il vient un âge où l'on ne doit plus rester sous la férule, il ne lui répond que par des railleries et par des bravades. L'honnête pédagogue, à bout de conseils et d'objurgations, a recours alors aux prières. « Trêve à tes histoires ! »

Satis historiarum'st....

Bacch., Act. I, sc. 2.

lui répond d'abord son élève impatienté; et Lydus se lamentant de nouveau, « Ah çà ! s'écrie Pistoclère, devenu menaçant, suis-je ton esclave ou es-tu le mien ? »

.....Tibi ego an tu mihi servos es?

Id.

Parole saisissante et qui devait inspirer les réflexions les plus sérieuses aux riches patriciens placés devant la scène! « Comment nous, Romains, devaient-ils se dire, bons pères et bons citoyens, confions-nous ce que nous avons de plus cher, l'espoir de nos familles et l'avenir de la République, à la garde d'esclaves ? Dans leur condition servile sont-ils capables de former des âmes libres? Et quand leurs sentiments seraient supérieurs à leur condition, quel serait

(1) Voir les réflexions que fait Plutarque à ce sujet dans son traité *De l'éducation des enfants*.

l'effet de leurs avis sur des écoliers qui sont leurs maîtres? Un jeune citoyen peut-il devoir l'obéissance à un esclave? » Voilà une de ces graves leçons que la bonne comédie, dans la peinture des caractères, est capable de donner d'un seul mot au milieu de ses rires !

VII

Le riche, à Rome, n'avait pas que des esclaves pour le servir. Au milieu de ses amis et de ses clients se trouvaient les *parasites*, gens ruinés ou de bas étage, sorte de courtisans affamés qu'il admettait chez lui pour l'amuser ou faire ses plus mauvaises commissions, qu'il faisait asseoir aux dernières places de sa table pour égayer ses convives[1] et pour endurer toute la brutalité de leur joie. Poussés à ce triste métier par la paresse et la gloutonnerie qui faisaient le fond de leur caractère, les parasites, pour remplir leur rôle consciencieusement, devaient allier à un esprit alerte, fécond en bons mots et en bouffonneries, une complaisance sans limites à l'égard du maître de maison, une fermeté inébranlable au milieu des commensaux qui, dans les accès d'une grossière gaieté, leur jetaient parfois à la tête les débris des festins et les plats. De tels personnages ne pouvaient pas ne pas entrer dans le cadre des comédies de Plaute.

Du reste ils avaient existé en Grèce comme à Rome et, vous le pensez bien, avaient été transportés sur le théâtre des comiques grecs[2]. Antiphane, Diphile, Alexis, Eupolis,

(1) « Imi derisor lecti », dit Horace *(Epist.*, I, 18, 10).

(2) Si l'on s'en rapportait à Maurice Meyer, il faudrait attribuer au *parasitisme* une origine où ne peut plus noble. A beaucoup de temples grecs avaient été primitivement attachés, sous le nom de parasites, des hommes qui prenaient solennellement leur part des sacrifices offerts aux dieux ; le temple de Délos surtout était réputé pour la haute naissance de ces sortes

Philémon avaient écrit des comédies à leur sujet, et Ménandre avait puisé, lui aussi, à cette mine si féconde pour la scène dans la pièce qu'il avait intitulée Κὸλαξ, *Le Flatteur*. Plaute pouvait donc continuer l'imitation de ses modèles grecs tout en décrivant les parasites romains.

Une chose toutefois à remarquer, c'est que le parasite des comédies de Plaute, à l'encontre de celui des pièces grecques, ne mange jamais sur la scène. Lorsque Charançon, par exemple, dans la pièce de ce nom, apporte une heureuse nouvelle à Phédrome, et feint, pour recevoir large pitance, de n'avoir plus la force de parler, son jeune maître lui dit qu'on lui a préparé force bonnes choses à se fourrer dans le gosier; mais ces choses-là, jambon, tetine, ris de veau, bœuf rôti, vaste marmite et grands pots de vin sont dans l'intérieur du logis[1], c'est là qu'il va s'en régaler et il ne reparaît que repu. De même dans les *Captifs*, Ergasile, après avoir annoncé au vieil Hégion le retour si désiré de son fils, reçoit de lui avec le titre de majordome, la per-

de ministres sacerdotaux; le blé sacré leur était confié, ils le renfermaient dans le παρασίτειον, leur demeure, et en prenaient une portion pour eux; ils percevaient en outre quelque prime sur les dons des fidèles. Mais ceci donna peu à peu à leur sacerdoce un certain caractère de mendicité qui, en s'accentuant, les fit déchoir dans l'opinion publique. Leur recrutement ne fut plus le même et les riches particuliers purent alors s'entourer de parasites semblables à ceux des temples. Maurice Meyer s'appuie sur l'autorité de Diodore de Sinope (Athen., *Deipnos.*, VI) pour expliquer ainsi comment cette transition du parasitisme se serait opérée du sacré au profane par une sorte de descendance en droite ligne. Mais il est plus probable que cette filiation n'a pas existé et que ce fut simplement par une figure de rhétorique, par métaphore, que ceux qui depuis longtemps recherchaient la table des grands sous le nom de *flatteurs* reçurent, lorsque les fonctions des parasites des dieux eurent été dépréciées, la même dénomination qu'eux. Toujours est-il que le nombre de ces flatteurs parasites devint de plus en plus considérable; il y en eut qui, à l'exemple de Chéréphon, par leurs manies comme par leur gourmandise, s'acquirent dans cette espèce de profession une réputation prodigieuse (Athen., id. IV, VI, passim.); et le théâtre, qui n'aurait jamais touché aux commensaux des dieux, ne manqua pas de reproduire, sous leur nouvelle dénomination métaphorique, avec leurs faiblesses et leurs ridicules, ces courtisans faméliques de l'opulence.

(1) V. 374-376.

mission d'aller prendre, demander, trancher à son gré dans la cuisine;

> Sume, posce, prome quidvis, te facio cellarium;
> Act. IV, sc. 2.

il se rend sans retard dans sa province pour y exercer sa juridiction sur toutes les victuailles qui sont du ressort de sa bouche;

> Nunc ibo ut properem in præfecturam, et jus dicam larido...
> Act, IV, sc. 3.

et nous assistons même, un instant après, à l'effarement d'un esclave de la cuisine qui en sort épouvanté des dégâts qu'y produit ce loup affamé, « lupus esuriens[1] »; mais ce ravage n'est pas mis sous nos yeux.

Il est très rare d'ailleurs que le parasite reçoive, comme dans les deux cas ci-dessus, la satisfaction réclamée par son estomac; presque toujours, au contraire, le comique de sa situation provient de ce qu'il est éconduit par ceux qu'il poursuit de ses assiduités. Ainsi, dans le *Stichus* où il est tant parlé de festins de famille, le malheureux Gélasime a beau s'adresser tour à tour à Panégyris et à Pinacie, à Épignome et à Pamphilippe, en se faisant le plus humble possible, en faisant remarquer « qu'il ne demande pas une place sur un lit et qu'il est homme à se mettre au petit bout sur un simple escabeau »,

> Haud postulo equidem me in lecto adcumbere;
> Scis tu med esse imi subselli virum;
> Act. III, sc. 2.

il est repoussé par tout le monde et réduit à prendre la résolution de se pendre pour qu'il ne soit pas dit qu'un homme comme lui, dont l'art consiste à vivre aux dépens des autres, ait pu mourir de faim.

> Neque ego hoc committam, ut me esse omnes mortuom dicant fame.
> Act. IV, sc. 2.

(1) V. 845; act. IV, sc. 4.

Ces malheureux quémandeurs sans cesse à la recherche des dîners et des soupers sont rendus par le poète avec une vérité et une variété merveilleuses, sous des noms significatifs, qui sont par eux-mêmes une plaisanterie. C'est Artotrogus (le Ronge-Pain), ou bien Peniculus (l'Éponge), qui prend soin de nous donner l'explication de son nom :

Juventus nomen fuit Peniculo mihi
Ideo quia mensam, quando edo, detergeo.
Menæch., act. I, sc. 1.

La jeunesse m'a dénommé l'Éponge, parce que la table, dès que je mange, est nettoyée.

C'est Gélasime (le Risible, le Bouffon), qui, talonné par la faim, met publiquement en vente ses bons mots :

Adeste, sultis, præda erit præsentium.
Logos ridiculos vendo, age, age, licemini.
Quis cena poscit? ecqui poscit prandio?
Herculeo stabunt prandio, cena tibi.
Ehem adnuistin'? nemo meliores dabit...
Stich., act. I, sc. 3.

Arrivez, s'il vous plaît, ce sera tout gain pour qui se présentera. Je mets à l'encan mes propos risibles; voyons, enchérissez. Qui en demande pour un souper? Qui en demande pour un dîner? Cela vous coûtera un dîner, un souper d'Hercule. Hein? Vous me faites un signe affirmatif? Personne ne vous en donnera de meilleurs...

C'est Ergasile (le Laborieux), dont la vie, en effet, compte tant de labeurs qu'il déclare avec une fierté comique ne point admettre dans son ordre de cœurs timides ou de têtes faibles; et de fait il faut être en ce métier, comme le dit Saturion dans *le Perse*, de la famille des *Duricapitons* pour résister aux coups qu'on y reçoit; plus d'un de ses confrères, ainsi que le Charançon, est sorti de la bataille d'un banquet avec un œil de moins [1].

Plaute n'oublie pas non plus de représenter le parasite autrement que dans ce rôle de glouton et d'affamé, prêt à subir les inconvénients d'un festin orageux. Il montre

(1) *Curcul.*, v. 400-406.

aussi dans ce personnage l'homme qui au talent de lancer des mots risibles et à l'art de flatter joint l'habileté de rendre à ceux qui le nourrissent des services appréciables. Dans l'*Asinaria*, le Parasite de Diabole devient son homme d'affaires, prend soin de ses intérêts et rédige le curieux contrat qui enlèverait à la vieille Cléérète la disposition de sa fille pour un temps déterminé. Dans le *Curculio*, celui de Phédrome reçoit la commission d'aller en Carie pour demander de l'argent à emprunter, et n'en ayant pas obtenu, mais ayant rencontré dans ce pays le rival du jeune amoureux, lui dérobe un anneau dont il se sert, au retour, pour sceller une lettre qu'il fabrique en vue d'enlever à ce rival la possession promise de Planésie. Dans le *Perse*, Saturion pousse la complaisance plus loin encore ; pour se prêter aux manifestations frauduleuses de son patron nourricier, il prête sa propre fille, à qui il intime l'ordre de prendre un instant le déguisement d'une esclave étrangère.

Dans sa manière d'être complaisant le parasite apporte plus de calcul et moins de brio que l'esclave. Il est aussi plus vindicatif. L'esclave, alors même qu'il a été rudoyé par celui qu'il sert, ne cesse pas de lui être fidèle, et il continue volontiers ses services; un échec ne l'aigrit pas non plus au point de vouloir absolument une vengeance, il cherche à le réparer en recourant à quelque nouvel expédient, voilà tout. Le parasite, lui, lorsqu'il ne réussit pas, sent le besoin d'exercer sa mauvaise humeur, et malheur à qui lui cause une déception ! Malheur même à son roi (c'est ainsi qu'il appelle ordinairement son patron), si son roi le prive de ce qu'il attendait. Quand le parasite de Diabole voit le contrat qu'il a si bien rédigé ne servir à rien par suite du triomphe d'Argyrippe, c'est aussitôt sur le père de celui-ci, sur le vieux Déménète, que, sans profit aucun pour l'amant déçu, il veut venger son mécompte, il se fait dénonciateur et va procurer à l'impérieuse Artémone le moyen de faire valoir ses récriminations conjugales. Dès que Péniculus, le parasite d'un des deux Ménechmes, croit avoir été délaissé (et il se trompe), sans hésitation il use d'une délation sem-

blable et court renseigner la femme de celui dont il connaît les infidélités. Au plaisir de la vengeance il espère, à vrai dire, joindre celui de recevoir en un bon festin le salaire de sa trahison ; mais, quand il le réclame, à la satisfaction du public, il est honteusement repoussé et n'entrevoit plus d'espoir que dans la recherche d'un patron nouveau.

Qua virum qua uxorem di vos perdant: properabo ad forum :
Nam ex hac familia me plane excidisse intellego !

Act. I, sc. 2.

Et le mari, et la femme, que les dieux vous confondent. Courons au forum ; car de cette maison je suis exclu pour toujours, je le omprends !

La représentation sur le théâtre de tous ces parasites, dont la classe était devenue fort nombreuse à Rome, avait le plus grand succès : les patriciens s'en égayaient volontiers, et elle réjouissait beaucoup le petit peuple, qui enviait à ces malheureux plaisants le bonheur de s'asseoir à la table du riche, et qui, ne pouvant aspirer au même bénéfice, se consolait en les voyant bafouer sur la scène.

VIII

Avec le parasite de Plaute va souvent de compagnie le *militaire fanfaron*, et Cicéron nous a donné la raison de ce rapprochement : « Les flatteries du premier paraîtraient moins plaisantes sans la jactance du second[1] ». Pour faire mieux ressortir le côté comique de ces deux personnages, Plaute rend même le contraste aussi accentué que possible, en exagérant, en chargeant leurs deux caractères. Plus l'un se réduit à l'humilité la plus basse, plus l'autre exalte

(1) « Nec parasitorum in comœdia assentatio nobis faceta videretur, nisi essent milites gloriosi. » *De Amic.*, 26.

son propre courage et le mérite qu'il prétend avoir en toutes choses.

Rien de plus récréatif que leur dialogue. Non sans se plaindre à part lui d'être obligé, pour avoir le ventre bien rempli, de flatter la vanité de son patron, le parasite lui adresse ses flagorneries. Il lui dit qu'il le trouve « intrépide, magnifique comme un roi, vaillant comme un héros aux prouesses de qui Mars n'oserait comparer les siennes. Dans l'Inde, n'a-t-il point cassé d'un coup de poing la cuisse d'un éléphant? — Et encore, interrompt le militaire, c'était sans effort. — Sans doute, réplique l'autre, si vous y aviez mis toute votre force, vous auriez avec le bras traversé le cuir, le ventre, la mâchoire de l'éléphant. Je me souviens d'ailleurs des cinquante hommes de Cilicie, des cent Sycolatronides, des trente Sardes, des soixante Macédoniens que vous tuâtes en un seul jour. — Combien tout cela fait-il de morts ? — Sept mille! » répond le flatteur effrontément. Et le fanfaron trouve le compte exact. Mais ces hauts faits de guerre ne suffisent pas à sa louange. N'efface-t-il pas tout ce qui existe sur la terre par sa beauté comme par sa bravoure et sa force invincible? « Toutes les femmes vous adorent, ajoute le parasite ; deux encore m'ont arrêté hier par le manteau. — Que t'ont-elles dit? — L'une m'a demandé si ce n'était pas Achille que j'accompagnais. Non, ai-je répondu, c'est son frère. Ah! oui, s'est écriée l'autre avec admiration, qu'il est beau ! quelle noble physionomie! Quelle gracieuse chevelure ! Heureuses les femmes qui sont aimées de lui ! — Telles étaient leurs paroles? — Et toutes les deux m'ont supplié de vous faire passer devant leurs maisons comme si vous étiez pour elles l'objet d'une pompe religieuse ». Là-dessus le fat avec un air de suffisance dédaigneuse: « On est bien malheureux d'être trop bel homme ! »

Nimia'st miseria nimis pulcrum esse hominem.

Miles glor., Act. I, sc. 1.

En toutes circonstances nous retrouvons chez le mili-



taire fanfaron ce double caractère de jactance et de fatuité. On le voit arpenter la scène à grandes enjambées, le panache au vent, fier de sa brillante chlamyde de pourpre, de son bouclier qui lance des rayons semblables à ceux du soleil, de sa solide épée de combat. Ses regards dénotent le héros et, à chaque mouvement qu'il fait, sa longue chevelure noire qu'il secoue et sa taille de géant font valoir sa personne. A l'entendre, il a emporté les villes d'assaut, battu l'ennemi dans dix batailles rangées; son bras est invincible; et de plus les dames, toujours sensibles à la beauté comme aux exploits des grands hommes, n'ont d'amour que pour lui. Mais sa sotte forfanterie est toujours punie: parasites, esclaves, courtisanes, tous, dans l'intrigue des pièces, semblent se liguer pour faire de lui l'objet d'une dérision générale. Vous en avez eu le plus saisissant exemple dans celui qui porte le nom retentissant de Pyrgopolinice[1].

Presque tous les commentateurs, suivant en cela l'opinion émise par M. G. Guizot, dans son *Étude sur Ménandre*, ont répété à l'envi que le personnage du militaire fanfaron a été emprunté tout entier à la comédie grecque et que bien certainement Plaute n'avait pu le peindre d'après un modèle vivant et vrai, puisque, les Romains étant tous soldats, il ne pouvait venir à l'esprit d'aucun d'eux de se vanter d'exploits dont la fausseté eût été immédiatement connue des autres, et que d'ailleurs le courage avait été de tout temps et était encore, en ce temps-là, une des vertus romaines les moins discutables. Je ne partage pas complètement cet avis. Sans doute le personnage, dans son caractère général et même dans beaucoup de détails, a pu être pris aux poètes grecs[2]; mais que le poète latin n'y ait

(1) Analyse du *Miles gloriosus*, p. 349.

(2) Ce fut surtout après les guerres d'Alexandre le Grand, lorsque les rois de Macédoine et les monarques asiatiques, ses successeurs, eurent pris l'habitude de demander à la Grèce des soldats mercenaires qui, après avoir fait fortune dans la guerre, venaient à Athènes dépenser leur argent en y étalant au milieu de parasites et de courtisanes, leur extravagante vanité,

aucun trait, et que, pour les motifs qui viennent donnés, il n'ait pas trouvé le moyen d'avoir sous les ın modèle romain de soldat fanfaron, c'est ce que je is pas. D'abord, de quelque courage proverbial que ellement doué le citoyen romain, il faut admettre que ions ne comptaient pas autant de héros que de sol- Plaute ne craint pas de s'indigner quelque part, nous s vu, des honneurs injustement décernés à certains s gens de l'aristocratie après qu'ils avaient forfait au · en abandonnant leurs armes à l'ennemi. Et puis, savons fort bien que, même dans les pays où le ser-

comédie grecque, s'emparant de leurs ridicules, en tira ce personnage taire fanfaron qu'ont représenté les poètes de l'école de Ménandre : e hâbleur, toujours prêt à raconter des exploits imaginaires en des intains, infatué de sa personne, faisant sonner bien haut le bruit de mes, mais très peu brave au fond et disparaissant volontiers au t du danger. Tels étaient le Bias de Ménandre dans sa pièce du , et son *Faux Hercule*, qui, comme symbole de fausse bravoure, , raconte Plutarque (*De la man. de disting. un flatteur d'un* • une massue non d'un bois solide et pesant, mais d'un bois creux : • et ce *Sycionien* (Stobée, *sermon.*, LIII, 3), dont le nom si if de Stratophane a été emprunté par Plaute pour son soldat du *lentus*, et qu'un vers peignait tout entier :

Κακὴ μέν ὄψις, ἐν δὲ δειλαίαι φρένες

Au dehors aspect dur, au dedans cœur lâche.

ınt allemand Boettiger (*Opuscula*, Dresde, 1837, p. 266 et suiv.) a une sorte de biographie du personnage. Il l'a pris d'abord dans la lle des Grecs, puis sur le théâtre de leur Nouvelle comédie ; il l'a suivi sur la scène latine jusque dans les littératures modernes en ınt les diverses modifications subies par son caractère dans cette ce d'une série de siècles. De ce travail aussi complet qu'intéressant il sort pas que Plaute n'ait point pu, en montrant ses Cléomaque, ses ontigone, ses Pyrgopolinice, faire rire de quelques-uns de ses contem- s ; et quand Maurice Meyer (*Études sur le th. lat.*, p. 84) avance rtains Romains qui, au retour des guerres puniques, en possession iche butin, devenaient une proie facile pour le parasite en quête de es lippées, trouvaient eux-mêmes leur compte à ce patronage en se ant ainsi un approbateur toujours disposé à écouter leurs mensonges bien qu'un agent pour les servir, je ne crois pas qu'il émette une n aussi hasardée que le prétend M. Patin dans un de ses ingénieux s du *Journal des Savants* (cahier de juin 1849).



vice militaire est obligatoire pour tous, il n'est pas impossible de rencontrer parfois des vantards et des bravaches, chez quelques-uns desquels une poltronnerie singulière s'allie d'une façon ridicule au goût de la fanfaronnade. Chez nous-mêmes, en France, dans le pays le plus réputé pour les actions d'éclat et la valeur chevaleresque de ses enfants, on s'est quelquefois moqué sur la scène des hâbleries et de la fatuité risible de certains soldats. Les défauts de l'humanité, plus ou moins accentués, sont les mêmes partout. Plaute devait donc avoir des exemples de ce défaut comme des autres dans son propre pays : et les Romains d'ailleurs n'auraient point goûté au spectacle qu'il en donnait tout le plaisir qu'ils y prenaient, s'ils n'avaient pu faire autour d'eux l'application immédiate de cette représentation satirique.

IX

Au dernier degré de l'échelle sociale, bien loin des parasites, dans la boue, se rencontre parmi les plus fréquents acteurs du théâtre antique, un personnage qui n'a pas d'équivalent dans nos mœurs, que les Grecs appelaient Πορνοβοσκός[1], les Latins *leno*, et pour lequel notre nom français de *proxénète*, pris dans sa signification la plus honteuse, n'est pas suffisant[2]. Ce trafiquant infâme, qui achète,

1) Les poëtes comiques de la Grèce n'avaient pas manqué de mettre ce πορνοβοσκός sur la scène et de lui donner parfois dans leurs compositions une place importante ; chez plusieurs, comme chez Philippe, il arriva même qu'il fut chargé du rôle principal et donna son nom à la pièce. Cf. Meinek., *Fragm. comic. græc.*

2) J. Naudet, en rencontrant pour la première fois le rôle du *leno* lorsqu'il traduisit le *Curculio*, se trouva si peu satisfait des mots français dont il pouvait disposer pour rendre l'expression latine, qu'il se crut permis d'en

vole ou recèle de pauvres enfants et de malheureuses jeunes filles pour les louer ou les vendre, « qui pour tout bien ne possède qu'une langue lui servant à renier avec parjure ce qu'il doit »,

....Quibus sui nihil est, nisi una lingua,
Qui abjurant, si quid creditum'st[1],

est représenté par Plaute avec toute l'énergie qu'il a l'habitude de mettre à la peinture du vice. Il nous le montre dans le *Curculio*, dans le *Persa*, dans le *Pœnulus*, dans le *Rudens*, et surtout dans le *Pseudolus*, où Ballion est le représentant le plus expressif du type.

Les noms que porte le *leno* sont caractéristiques : Lycus (loup), Labrax (loup de mer), Cappadox (synonyme d'homme mal famé, à cause de la mauvaise réputation des habitants de la Cappadoce), Ballio (de βαλλίζω, celui qui fait danser), Dordalus (de δορά, peau écorchée, cuir, et de δαλός, décrépit ; vieille et mauvaise peau).

La plus vile cupidité est le trait principal de son caractère ; tous les méfaits lui sont bons pourvu qu'il en tire profit ; et devant le moindre argent, justice, loi, devoir, serment, disparaissent à ses yeux. Voyez comme, à la promesse d'espèces sonnantes, il trahit aussitôt les engagements sacrés qu'il reconnaît avoir pris :

forger un, il se servit du mot *prostitueur* ; et voici comment il s'expliquait à ce sujet : « Je suis bien osé de hasarder un mot qui ne se trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie française. Qu'elle ne se mette pas en colère, mais qu'elle considère l'embarras où je me trouvais. Si j'avais mis : *un marchand* d'esclaves, je traduisais *mango*, et non pas *leno* ; ou bien : *un marchand*, je soulevais contre moi tout le commerce, et, ce qui est pis, le sens commun. Il fallait un nom qui indiquât cette espèce d'industrie si bien exprimée par le nom de *leno*, ces suppôts de libertinage, ces artisans de séduction (*lenire, delinire, lenocinium*), loueurs aussi bien que vendeurs de beautés qu'on aimait au jour, au mois, à l'année, ou en toute propriété, suivant le contrat... Que faire en cas pareil ? obéir à la loi suprême de la nécessité, créer une expression que nos mœurs ne donnent pas. »

(1) *Curcul.*, act. IV, sc. 2.

Dicas quid velis.
— Argentum adcipias, cum illo mittas virginem.
— Quid, quod juratus sum ? — Quid id refert tua,
Dum argentum adcipias ? — Qui monet, quasi adjuvat.
Sequimini.

Curcul., Act. III, sc. 1.

Parle, que veux-tu ? — Te donner de l'argent afin que tu lui laisses emmener cette jeune fille. — Mais je me suis engagé par serment envers un autre. — Que t'importe, pourvu que tu reçoives l'argent ? — Bon avis vaut aide. Suivez-moi.

Aussi, comme on connaît son peu de bonne foi et qu'on sait les moyens qu'il a employés pour se procurer les esclaves qu'il prétend posséder, personne n'a confiance en lui, on rejette bien loin comme une dérision toute garantie offerte par lui :

....Mancupio tibi dabo. — Egon'ab lenone quidquam
Mancupio adcipiam ?...
Nec vobis auctor ullus est, nec vosmet estis ulli.

Id. Act. IV, sc. 2.

Je te ferai la vente avec garantie. — Moi, accepter la garantie d'un homme de ton espèce ? Quand vous autres, proxénètes, n'avez jamais reçu un titre légitime que vous puissiez transmettre à votre tour.

Les gens de la plus basse condition tels que des parasites ne lui cachent pas le mépris qu'il leur inspire et le traitent comme « un être odieux, malfaisant, qui ne crée que des ennuis sans jamais faire de bien et avec qui un honnête homme ne saurait s'arrêter dans le forum sans encourir, quelque innocent qu'il soit, avec la critique, le blâme, la censure de tout le monde, la réputation d'un débauché qui se ruine et se déshonore ».

Odio et malo et molestiæ : bono usui estis nulli.
Nec vobiscum quisquam in foro frugi consistere audet.
Qui constitit, culpant eum, conspuitur, vituperatur ;
Eum rem fidemque perdere, tametsi nihil fecit, aiunt.

Id. v. 507-510.

Du reste les injures glissent facilement sur lui. Autant il est dur, brutal envers ceux qui sont à son service et les créatures dont il fait commerce, inflexible à leur égard, insensible à leurs justes demandes et à leurs prières, impudent et arrogant dans toutes les circonstances où il croit n'avoir rien à craindre ou rien à gagner, autant il est cauteleux envers quiconque lui promet quelque bénéfice, craintif devant une menace, humble et plat devant le danger. Mais, en aucune des intrigues auxquelles nous le trouvons mêlé, ni son impudence ni ses platitudes ne lui réussissent; si nombreux que soient ses moyens de chantage, de vol et de recel, ses calculs sont toujours trompés : son avidité même le fait courir tête baissée dans les piéges qui lui sont tendus, et par les échecs qu'il subit piteusement la morale est satisfaite. Dans le *Curculio*, Cappadox reçoit des soufflets, a la prison en perspective et, chose encore plus sensible pour lui, il perd à la fois la jeune fille qui était en sa possession et l'argent qu'il avait perçu. Dans le *Persa*, Dordalus, entraîné par son amour du lucre, se ruine dans un marché où il est la dupe de deux compères ligués contre lui et devient le jouet d'une bande d'esclaves qui dansent autour de lui en le rouant de coups. Dans le *Pœnulus*, Lycus, avec la même sottise, se laisse impliquer dans un crime de larcin, se voit réduit à vendre tout ce qu'il a chez lui et doit même, en attendant le résultat de cette vente, subir, comme le lui promet Agorastoclès, un petit séjour en cage de bois. Dans le *Pseudolus*, si Ballion, berné par le malin esclave du vieux Simon, n'est pas complètement ruiné, il ne le doit qu'à la générosité de celui qui l'a joué et qui, le voyant en pleurs et à genoux devant lui, promet de lui rendre une petite partie de l'argent perdu. Enfin, dans le *Rudens*, c'est une divinité qui se charge de punir l'infâme Labrax, et, dès le commencement de la pièce, on voit ce parjure se traîner sur la plage sous le coup d'une tempête déchaînée contre lui par la colère des dieux. « Chaque jour, dit l'Arcture; Jupiter sait sur qui doit s'exercer sa main vengeresse; »

Cotidie ille scit quis hic quærat malum ;
Prol., v. 16.

et c'est là la leçon morale que, sous des formes variées, donnent partout les châtiments infligés aux divers proxénètes mis en scène par le poète.

X

Auprès de ces acteurs principaux figurent ceux qui ne font, pour ainsi dire, que traverser la scène, vont et viennent de l'un à l'autre et ne remplissent que des rôles secondaires.

Le sycophante est un de ceux-là. Son nom, qui, en grec, avait désigné d'abord le dénonciateur des contrebandiers de figues (σῦκον, φαίνω) et dans la suite avait comporté le sens de délation, de chicane et de fourberie, désigne un agent d'intrigues, un imposteur, qui à la vérité n'invente pas les complots au succès desquels il travaille, mais dont l'esprit est assez rusé pour y coopérer efficacement : il n'agit que sur commande; moyennant un salaire déterminé et ordinairement très faible, sans s'inquiéter des résultats de ce qu'il fait, il s'acquitte aussi bien qu'il le peut d'une mauvaise commission. Dans le *Pseudolus*, il se déguise en valet de militaire pour travailler en faveur de Calidore à tromper Ballion et porte un nom qui indique bien un esprit malin et mauvais, Simia (singe). Parfois, cependant, et c'est là pour l'auteur un moyen de jeter plus d'animation et de gaieté dans l'action, quelque habitude que le sycophante ait de son métier, il lui arrive de commettre quelque oubli ou quelque mensonge apparent qui le démasque et fait échouer sa commission. Il en est ainsi dans le *Trinummus* du commissionnaire hâbleur qui, moyen-

nant trois deniers, s'est chargé d'aller remettre au fils de Charmide de fausses lettres provenant soi-disant de son père et qui, rencontrant précisément Charmide, qu'il ne connaît pas, se laisse surprendre par lui en flagrant délit de mensonge. Il peste bien un peu contre le malencontreux vieillard, mais il ne s'inquiète guère de ce que son aventure peut avoir de désagréable pour ceux qui l'ont employé : « J'ai reçu de l'argent pour ma besogne, dit-il; quant à vous, à qui je souhaite malheur, je ne sais qui vous êtes, qui vous n'êtes pas, et peu m'importe ; je retourne vers celui qui m'a donné les trois deniers, il saura qu'il les a perdus ».

Ego ob hanc operam argentum abcepi ; te macto infortunio.
Ceterum qui sis, qui non sis, siccum non interduim.
Ibo ad illum, renuntiabo qui mihi treis nummos dedit,
Ut sciat se perdidisse.

Act. IV, sc. 2.

Dans le même ordre paraissent deux personnages dont les espèces abondaient à Rome : le faux témoin et le banquier qui vit d'usure, voire même d'escroquerie. Pour qu'on les trouvât sans longue recherche, ces deux sortes de vilaines gens se tenaient d'ordinaire à des endroits déterminés : c'est le *choragus* du *Curculio* qui nous l'apprend, en fournissant là-dessus à ses auditeurs les renseignements les plus précis :

Qui perjurum convenire volt hominem, mitto in Comitium...
Sub Veteribus, ibi sunt qui dant quique adcipiunt fænore.

Act. IV, sc. 1.

Voulez-vous rencontrer un parjure de profession, allez dans le Comice... Sous les Vieilles Échoppes se trouvent ceux qui prêtent et qui empruntent à usure.

Les faux témoins sont de ces anciens esclaves parvenus depuis peu à être comptés comme têtes de citoyens (1) grâce au versement d'un petit pécule mal acquis. Ils sont pauvres,

(1) *Æs. pro capite;* Cf. *Curcul.*, prol., v. 21; *Rudens*, v. 826.

mais orgueilleux et paresseux tout à la fois. Ils rougiraient d'avoir un métier pour vivre et ils préfèrent chercher un moyen facile d'existence dans les témoignages qu'ils portent avec une impudente importance devant le tribunal. Ils affectent de marcher dans les rues avec gravité; car leur plus grande crainte est d'être pris encore pour ce qu'ils ont été, pour des esclaves; ils font étalage de leurs droits; et même de la part de ceux qui ont recours à leurs services ils n'endurent aucune remontrance portant atteinte à leur dignité. Lorsque, dans le *Pœnulus,* Agorastoclès reproche en termes un peu vifs aux faux témoins qu'il s'est procurés la lenteur de leur démarche, qui n'est nullement en rapport avec la vivacité et l'impatience de son amour, un d'eux lui conseille aigrement de ménager ses expressions, s'il ne veut pas avoir à s'en repentir, tout riche qu'il est et tout pauvres qu'ils sont, et il ajoute :

Quom argentum pro capite dedimus, nostrum dedimus, non tuom.
Liberos nos esse oportet : nos te nihili pendimus;
Ne tuo nos amori servos esse addictos censeas.
Liberos homines per urbem modico magis par est gradu
Ire : servuli esse duco festinantem currere.

Act. III, sc. 1.

Pour être citoyens c'est notre argent que nous avons donné et non pas le vôtre. Nous voulons être libres et nous nous moquons de vous. N'allez pas nous prendre pour des esclaves astreints à servir votre passion. Il convient à des hommes libres d'avoir dans les rues un pas mesuré; c'est le propre, à mon sens, d'un pauvre esclave de courir avec empressement.

Du reste ils n'ignorent rien de ce qu'il faut savoir pour exercer avec succès leur profession malhonnête; « vrais piliers du comice, où ils ont pris domicile, où on les voit plus souvent que le préteur, ils sont plus consommés dans la science du droit que ceux qui en font profession, ils sont capables, quand il n'y a pas matière à procès, d'en faire naître :

Comitiales sunt meri;

Ibi habitant; ibi eos conspicias, quam prætorem sæpius;
Hodie juris doctiores non sunt, qui lites creant,
Quam hi sunt, qui, si nihil est quicum litigent, lites serunt.
Pœnul., act. III, sc. 2.

Quant au banquier dépositaire, changeur et usurier (*trapezita, argentarius, danista*), nous le voyons toujours plus empressé de prendre que de rendre. Ce personnage n'était pas du tout inconnu chez les Grecs : Aristophane en avait mis deux en scène dans les *Nuées*, Nicostrate et Alexis avaient composé l'un et l'autre un Τοκιστής et nous savons qu'une comédie grecque intitulée Ὀβολοστάτης fut imitée par Cæcilius. Il eût été surprenant que, dans des pièces où il est question à chaque instant de négociations, d'intrigues et de compétitions dont le nerf est l'argent, Plaute n'eût pas saisi l'occasion de flétrir, comme les poètes grecs, ses modèles, la conduite des agents aussi avides que peu scrupuleux, dont le commerce s'exerçait sous les Vieilles Échoppes. Dans le *Curculio*, il nous en montre un, du nom de Lycon, à qui il fait dire vertement son fait par Charançon, puisque celui-ci, après avoir témoigné son profond mépris pour les proxénètes, ne lui cache pas les raisons pour lesquelles il le tient, ainsi que ses pareils, en même estime que l'infâme Cappadox[1]. Celui que nous présente la *Mostellaria* et qui, par antiphrase, s'appelle Misargyride[2], n'est peut-être pas de ceux qui se soustraient d'ordinaire à leurs obligations par une entorse à la loi, mais, comme les autres, il ressemble à la bête de proie qui ne lâche jamais la victime tombée sous ses griffes : les réclamations bruyantes et persistantes qu'il adresse en pleine rue à l'esclave de son débiteur sous les yeux du père de ce dernier, le montrent dans toute son avidité :



Cedo fænus : redde fænus : fænus reddite.
Daturin estis fænus actutum mihi?

(1) J'ai cité ce passage p. 318.

(2) Mot composé de μῖσος, haine, aversion, et de ἀργύριον, argent ; qui méprise l'argent.

Datur fænus mihi? — Fænus illic, fænus hic.
Nescit quidem nisi fænus fabuliarier
Unose : neque ego tætriorem beluam
Vidisse me umquam quemquam quam te censeo.
Act. III, sc. 1.

Remets-moi mes intérêts; rends-moi mes intérêts; mes intérêts, rendez-les moi. Voulez-vous me donner mes intérêts à l'instant? Mes intérêts me sont-ils donnés? — Les intérêts par-ci, les intérêts par-là. Tout le temps il ne sait répéter que ce mot : mes intérêts! Non, je ne crois pas avoir jamais vu de plus méchante bête que toi.

Le cuisinier est aussi un personnage qui revient plusieurs fois. Non pas qu'il conserve sur la scène romaine l'importance qu'il avait sur la scène grecque; car, en Grèce, il était toujours représenté comme citoyen libre[1], et son métier, au dire de Ménandre[2], « était tellement révéré que jamais injure faite à un homme qui l'exerçait n'était restée impunie! » Les Romains aimaient pourtant la bonne chère au moins autant que les Grecs; nous savons que, dès le VIe siècle de Rome, ses législateurs s'étaient crus obligés de chercher à mettre des bornes au luxe des appétits et des festins[3]. Mais, malgré la gourmandise et la gloutonnerie que Plaute attribue, en dehors de ses parasites, à bon nombre d'autres, malgré l'annonce très fréquente d'orgies et de bons repas qui se préparent, il ne nous présente pas le cuisinier aussi souvent qu'il aurait pu le faire et il ne lui prête pas non plus cette grande figure d'artiste et de philosophe culinaire dont Antiphane avait créé le modèle. Il n'y a guère que le cuisinier du *Pseudolus* qui rappelle le type grec par ses grands airs, sa présomption, son bavardage et son pédantisme : il ne marche pas sans une suite d'aides et de marmitons, il fait de belles phrases dans lesquelles il lui arrive de s'embarrasser, explique longuement la supériorité de ses sauces sur celles de ses

(1) On ne citait que Posidippe, avant l'époque macédonienne, comme ayant mis en scène un cuisinier esclave. Athén., XIV, 77; Cf. Meinek., fragm. 4.
(2) Δύσκολος, fragm. 3.
(3) Macrob., *Saturn.*, II, 13.

confrères et, à l'entendre, les dépasse tous par son talent non moins que par le haut prix que trouvent juste de mettre à ses services les maisons qui l'emploient :

Fateor equidem esse me coquom carissumum :
Verum pro pretio facio, ut opera adpareat
Mea, quo conductus venio.
Act. III, sc. 2.

Mais l'aspect sous lequel le poète montre le plus souvent ses cuisiniers est plus injurieux que flatteur : le principal souci de ceux qui les prennent à gage est de se garer contre leur disposition au vol. Euclion, de l'*Aulularia*, attentif à la garde de son trésor, chasse à grands coups de bâton ceux que son gendre futur a envoyés chez lui en son absence pour apprêter le festin de noces, bien que ce festin ne doive lui rien coûter; car Argus, dit-il, « Argus qui était tout yeux, n'aurait pas suffi à les surveiller »,

Quos si Argus servet, qui oculeus totus fuit...
Is numquam servet;
Act. III, sc. 6.

et il reproche à Mégadore d'avoir amené chez lui de tels hommes qui, « de la race de Géryon, ont chacun trois paires de mains »

Cum senis manibus, genere Geryonaceo.
Id.

Ballion ne les introduit dans sa maison qu'en faisant mettre aussitôt en lieu de sûreté tout ce qu'il a chez lui et en se promettant bien de les surveiller comme des voleurs :

Jam edico tibi.
Uti nostra properes amoliri hinc omnia...
Ita in ædibus sunt fures.
Atc. III, sc. 2; Act. IV, sc. 1.

et eux-mêmes avouent « qu'on ne saurait prétendre trouver un des leurs n'ayant pas les griffes d'un milan ou d'un aigle ! »

An tu invenire postulas quemquam coquo,
Nisi milvinis aut aquilinis ungulis ?

Act. III, sc. 2.

Un autre type, qui paraît plus rarement et tout à fait en seconde ligne, mais très curieux, est celui du médecin. Dans les *Ménechmes*[1], le médecin qu'on appelle en toute hâte pour un cas qu'on suppose urgent, arrive à pas comptés : il commence par demander de quelle maladie souffre celui pour lequel on l'a envoyé chercher. « Mais c'est précisément, lui répond-on, pour que vous nous l'expliquiez et que vous la guérissiez qu'on vous a fait venir. — Oh ! réplique-t-il aussitôt. Rien de plus facile ; je la guérirai, je vous en donne ma parole. » Là-dessus il pose des questions sans nombre au prétendu malade ; mais il ne s'aperçoit nullement de son état d'excellente santé ; il le juge, au contraire, atteint d'un mal très grave et finit par conseiller aux parents de le faire transporter à son propre domicile afin de pouvoir l'y soigner à son aise pendant une vingtaine de jours. Rien de plus comique que cette consultation. Nous en entendons une autre dans le *Curculio*. Celle-là est donnée non pas par un véritable médecin, mais par l'esclave Palinure ; pour imiter les gens de la profession, il prend l'air emphatique et répond au malade qui le consulte par un grand mot scientifique n'ayant pas d'autre sens que la question même qu'on lui adresse :

— Cruciatur jecur...
— Tum te igitur morbus agitat hepatarius[2].

Act. II, sc. 1.

Mon foie est à la torture. — Alors le mal dont vous souffrez est un mal hépatique.

L'art grec de la médecine, malgré les efforts de Caton le Censeur, venait d'être introduit à Rome, et l'on voit comment le poète, qui a plus d'un trait de ressemblance avec

(1) Act. V, sc. 4 et 5.
(2) Du grec Ἧπαρ, ἥπατος, foie.

Caton, saisit tout de suite le côté plaisant de la chose pour la combattre. Son médecin est un charlatan, qui parle grec comme le nôtre parlera le latin, qui a des remèdes suffisant à tout, se trompe grossièrement ou fait des réponses qui n'en sont pas : on est presque tenté de voir en lui le prototype du médecin de Molière.

XI

Il ne me reste plus qu'à mentionner à part un personnage qui, à vrai dire, se tenait en dehors de la comédie même, mais qui paraissait sur la scène, avant le commencement ou tout au commencement de l'action, afin d'expliquer d'avance aux spectateurs le canevas général de la pièce qui allait être représentée et aussi afin d'appeler sur elle leur bienveillance. Le *Prologus*, chargé d'adresser à l'auditoire cette petite œuvre oratoire, était un personnage tout romain.

Cependant le prologue, en tant que composition littéraire avait existé de tout temps chez les Grecs. Aristote en parle, pour la comédie non moins que pour la tragédie[1], comme d'un travail initial assez semblable à celui de la première partie des discours du genre judiciaire où l'orateur a le devoir d'indiquer son sujet et de faciliter aux auditeurs l'intelligence de ce qui va suivre par une explication claire et nette : l'exposition au début de la pièce, voilà, selon lui, ce qui constitue le prologue. Or toute œuvre théâtrale nécessite une exposition. Seulement celle-ci peut varier selon les procédés des auteurs et montrer plus ou moins d'art. Thespis et ses successeurs immédiats

(1) Arist., *Rhétorique*, l. III, ch. 14. — Cf. *Poétique*, ch. 12, où il est dit que « le prologue est toute la partie qui précède le chant d'entrée du chœur. »

avaient renfermé la leur dans un monologue où, sans grand respect pour la vraisemblance dramatique, l'auteur interpellait directement les spectateurs. Eschyle et Sophocle, eux, eurent recours au dialogue avec la présence de plusieurs acteurs, Eschyle assez rarement, mais Sophocle presque toujours, si l'on en juge par celles de leurs pièces qui nous sont parvenues : l'un, dans *Prométhée enchaîné*, l'autre dans *Antigone*, *Œdipe à Colone*, *Electre*, *Œdipe roi*, *Ajax*, *Philoctète* [1], portèrent l'exposition, qui fit alors partie intégrante du drame, à un tel degré de perfection qu'il est impossible de rien concevoir de plus accompli.

Malheureusement Euripide sortit de la voie si bien marquée par ses deux grands prédécesseurs. Ses idées philosophiques, qui lui faisaient modifier les sujets et les personnages fournis par les mythes nationaux, et le besoin qu'il éprouvait, pour multiplier ses effets de théâtre, de charger l'intrigue de ses pièces au risque d'en compromettre la clarté avec la simplicité, l'entraînèrent à revenir au système primitif du monologue dans lequel il trouvait un moyen bien plus facile de donner à ses auditeurs les explications qu'il jugeait nécessaires. Toutes ses tragédies [2] furent donc précédées d'un monologue narratif, et si, dans certaines d'entre elles, nous voyons ce monologue suivi d'une partie dialoguée qui sert pour ainsi dire à souder l'ensemble du prologue au drame, dans d'autres, le prologue tout entier, par sa forme, se trouve complètement isolé. On ne peut pas dire que le personnage qui le prononce soit indifférent aux actions des autres personnages ; mais il ne se mêle pas à eux sur la scène ; les divinités, par exemple, qu'introduit le poète au début d'*Alceste*, d'*Hé-*

(1) C'est-à-dire dans six des sept pièces que nous avons de lui. La tragédie *Les Trachiniennes* présente seule une infraction aux règles de la vraisemblance dramatique ; et encore le long récit, qui en forme le début et l'exposition, est-il fait par Déjanire à une suivante qui lui répond ensuite ; mais on sent trop que ses confidences en réalité ne s'adressent qu'au public.

(2) Celles du moins que nous connaissons et qui n'ont subi aucun remaniement. Cf. Patin, *Études sur les tragiques grecs*.

cube, etc., ne prennent aucune part active et visible aux événements auxquels elles s'intéressent et qu'elles servent à expliquer.

Un tel procédé offrait trop de commodité aux auteurs pour qu'ils ne fussent pas tentés de l'imiter. Les poètes comiques ne s'en firent pas faute. Aristophane toutefois, qui était contemporain d'Euripide et qui ne l'aimait pas, fut loin de chercher en lui un modèle : dans *les Thermophoriazuses*, dans *les Grenouilles* surtout, il dirigea contre lui et ses procédés de composition les traits les plus acérés de sa verve satirique et réussit par plusieurs de ses prologues à montrer dans le genre comique la perfection que Sophocle avait si bien et si constamment atteinte. Dans la moyenne et la nouvelle comédie également, il arriva à plus d'un de rechercher la manière de Sophocle : nous savons que trois pièces de Ménandre et qu'une pièce d'Apollodore de Carystos, dont les sujets furent empruntés par Térence [1], avaient leur exposition dans des dialogues faisant partie du drame, et nous devons bien croire qu'ils ne furent pas les seuls poètes de cette école [2] qui surent se soustraire plus d'une fois à l'influence d'Euripide. Mais il est aisé de comprendre les motifs pour lesquels la plupart ne firent aucun effort pour s'y dérober. Leurs tendances d'esprit étaient les mêmes : d'une part, la préoccupation des peintures psychologiques les incitait à passer le plus rapidement possible sur les préliminaires pour arriver au plus vite à leurs développements préférés; et d'autre part, comme la création de personnages que n'avait pas encore vus la scène exigeait des explications plus nettes que ceux d'autrefois, dont l'histoire et les caractères étaient connus de tout le monde, ils ne voulaient point, pour les donner, s'attarder dans de longues scènes dialoguées, toujours difficiles à bien imaginer et à bien disposer; le prologue narratif, plus courant, plus simple, moins laborieux, faisait mieux leur affaire.

(1) Dans l'*Andrienne*, l'*Eunuque*, l'*Heautontimorumenos*, l'*Hécyre*.

(2) Pour les prologues de la comédie moyenne et nouvelle, voir Guizot, *Ménandre*, p. 195; Benoît, *Essai sur la comédie de Ménandre*, p. 38.

Ils n'avaient point d'ailleurs de personnage attitré pour le prononcer; tantôt c'était un des personnages de la pièce qui, par le rôle qu'il devait y remplir, pouvait paraître en mesure de fournir sur les événements qui avaient précédé l'intrigue en question et sur l'intrigue même tous les renseignements désirables; et alors, après avoir donné le récit, il entrait dans son rôle actif; tantôt, au contraire, quand aucun des personnages de la comédie ne se trouvait en situation de tout expliquer, c'était une personnalité allégorique, étrangère à l'action, le plus souvent une divinité, naturellement douée de la science du passé, du présent et de l'avenir; le récit une fois terminé, elle s'en allait pour ne plus reparaître. Dans les deux cas, le monologue devenait, chez les partisans du système d'Euripide, qu'ils exagéraient, une sorte de discours de plus en plus indépendant, où se joignaient à l'explication du sujet et des allusions aux faits de l'histoire contemporaine et des interpellations directement adressées à l'auditoire tant pour l'égayer que pour captiver sa bienveillance.

Les premiers poètes comiques de Rome, dans les imitations qu'ils firent des œuvres grecques, se gardèrent bien de condamner un artifice de composition, dont peut-être leur peu d'expérience ne reconnaissait pas entièrement la grossièreté, mais dont à coup sûr ils savaient apprécier les avantages. Il faut, pour nous en rendre compte, nous rappeler ce qu'était alors le théâtre. Chez nous, la scène est montée dans une salle bien close, le public est calme, peu nombreux, peu mêlé, et le silence s'établit dès que paraissent les acteurs. A Rome, il en était tout autrement. Les représentations avaient lieu les jours de fêtes solennelles, la scène se trouvait en plein air et devant elle s'agitait une foule bruyante qui sortait du repas des sacrifices[1]. Une explication rapide et du sujet de l'intrigue et des lieux où elle allait se passer avait donc cela de bon

(1) Cf. Marmontel, *Élém. de Littér.*, au mot *Prologue*. — Voir notre note de la page 284.

qu'elle épargnait à ces spectateurs, pour la plupart absolument neufs aux choses de l'esprit, un effort d'intelligence dont tous n'auraient pas été capables et rendait leur attention d'autant moins difficile. Leur bienveillance n'était pas non plus moins nécessaire à l'auteur que leur attention, et la partie du prologue qui devait la lui assurer, était tout aussi utile que la partie explicative. Les fragments si courts et si peu nombreux qui nous restent des compositions dramatiques de Livius Andronicus et de Nævius, sans être de nature à nous en fournir avec certitude la preuve matérielle, nous présentent plus d'un indice [1] du soin qu'ils prirent de ne négliger aucune de ces deux parties. Quant à Plaute, l'analyse de ses pièces nous a montré le très fréquent usage qu'il en a fait.

Bien que le travail de remaniement continuel qu'a subi son théâtre après sa mort [2] ait dû s'exercer sur les prologues plus encore que sur les autres parties de ses œuvres, les entrepreneurs des représentations d'alors ayant pu avoir quelque motif d'y introduire de nouveaux moyens d'appel à l'attention et à la bienveillance du public, nous ne voyons aucune raison sérieuse à faire valoir pour porter le doute sur la plupart de ces prologues ou pour en contester absolument, comme on l'a souvent fait, l'authenticité du fond [3]. Réserves faites au sujet des interpolations et modifications que plusieurs ont certainement éprouvées, précisons donc la nature de chacun d'eux, et, le début des *Bacchides* faisant défaut [4], rappelons comment s'ouvrent les dix-neuf autres pièces.

Dans quatre d'entre elles, *Curculio, Epidicus, Persa, Sti-*

(1) Cf. *Fragm.*, 1, 2, 3 de l'*Acontizomenos* de Nævius (Ribbeck, 2e éd.). et Donat, *De Comœdia.*

(2) J'en ai parlé p. 287.

(3) Cf. Ritschl, *Parerga*, I, p. 180-238; Teuffel, *Studien und Charakt.* p. 250, 260, 273; Liebig., *De prologis Terentianis et Plautinis*, Görlitz, in-4, 1859; Dziatzko, *De Prologis Pl. et Ter. quæstiones selectæ.* Bonn. in-4, 1864.

(4) Voir page 333.

chus[1], c'est la manière artistique enseignée par Sophocle qu'il nous est permis de constater : il n'y est pas besoin, pour expliquer l'intrigue, de monologue narratif : le dialogue commence dès le début, et les premières scènes, vives, alertes, donnent avec naturel et netteté l'exposition du sujet.

Le *Miles gloriosus* et la *Mostellaria*[2] commencent aussi par des scènes dialoguées, mais, après ces scènes, l'exposition est complétée par un monologue que prononce un des personnages actifs de l'intrigue ; il y là comme un système mixte qui n'est pas sans analogie avec celui qu'avait souvent suivi la vieille comédie grecque. La *Cistellaria*[3] présente même cette curieuse particularité que les scènes initiales y sont suivies non pas d'un monologue, mais de deux, dont le premier est prononcé par un personnage de la pièce, une vieille courtisane, et le second par un dieu, qui vient à l'aide des spectateurs et qui porte un nom bien fait pour la circonstance.

Utrumque hæc et multiloqua et multibiba'st anus.
Satin vix reliquit deo, quod loqueretur, loci ?
Ita properavit de puellæ proloqui
Suppositione : quod si tacuisset, tamen
Ego eram dicturus deus, qui poteram planius.
Nam mihi'st Auxilio nomen. Nunc operam date,
Ut ego argumentum hoc vobis plane perputem.
Act. I, sc. 3.

Cette vieille n'est pas moins bavarde qu'amie du vin. A peine a-t-elle laissé à un dieu quelque chose à dire, tant elle s'est hâtée de vous prévenir de la supposition d'enfant. Si elle n'en avait rien dit, je l'aurais fait, et mieux qu'elle, moi qui suis dieu. Car je m'appelle le Bon Secours. Prêtez-moi votre attention afin que je vous explique nettement le sujet.

(1) *Curculio*, p. 315 ; *Epidicus*, p. 328 ; *Persa*, p. 369 ; *Stichus*, p. 379.
(2) *Miles gloriosus*, p. 349 ; *Mostellaria*, p. 339.
(3) Page 324.

Les autres comédies ont toutes le monologue narratif pour début. Dans le *Mercator*, c'est Charin, le personnage principal de la pièce, qui le dit; il explique son passé et sa situation présente, en s'excusant de s'être chargé personnellement de ce soin. Dans *Amphitryon*, c'est le faux Sosie, Mercure; en sa qualité de dieu, il se trouve fort à l'aise pour instruire les auditeurs non seulement de tout ce qui a précédé l'intrigue mais aussi de ce qui doit s'y produire; il les met en garde contre les erreurs de personnes que le déguisement de Jupiter et le sien pourraient leur faire commettre et leur montre comment il s'apprête au rôle qu'il va remplir. Au contraire, dans le *Trinummus*, l'*Aularia* et le *Rudens*, le monologue n'est plus mis dans la bouche d'un personnage de l'intrigue: la figure allégorique de la Débauche parle devant sa fille l'Indigence; le dieu Lare dit les motifs de la protection qu'il veut accorder à la fille de l'avare Euclion; l'Arcture exprime la leçon morale qui ressort du châtiment infligé au parjure Labrax; et chacun d'eux, après avoir donné ses renseignements, se retire pour ne plus revenir. Ces deux manières de procéder d'ailleurs ne présentent rien qui ne soit en tout point conforme à celles des poètes grecs de l'école de Ménandre. Mais les sept comédies qui restent à citer, *Asinaria*, *Captivi*, *Casina*, *Menæchmi*, *Pœnulus*, *Pseudolus*, *Truculentus*, se distinguent par une innovation toute romaine, créée peut-être par les prédécesseurs de Plaute et qu'on serait en droit cependant de lui attribuer, puisque c'est chez lui qu'on la trouve avec certitude pour la première fois.

Lorsque parmi les personnages de la pièce à représenter les poètes grecs n'en avaient pas un qui leur semblât désigné par son rôle pour tout expliquer, ils trouvaient toujours moyen, venons-nous de voir, d'imaginer l'intervention de quelque figure allégorique, de quelque divinité, dont le caractère s'appropriât à la donnée même de l'intrigue. Les poètes latins, eux, n'étaient pas doués d'une imagination aussi féconde; le peu d'expérience du théâtre qu'avait leur auditoire les mettait aussi dans la nécessité

de recourir aux explications narratives du début là où bien souvent les poètes grecs, comptant sur l'intelligence exercée du leur, n'en avaient pas eu besoin. L'idée leur vint alors de créer un personnage tout spécial, invariable, et qu'ils auraient à leur disposition dans toutes les circonstances possibles : ils inventèrent *Prologus*.

Prologus n'avait rien d'allégorique ou de divin. Il apparaissait sur la scène comme le confident et l'interprète du poète : mis par lui au courant de tout ce qu'il fallait que l'auditoire connût, il venait le dire en son nom et c'était en son nom qu'il appelait aussi sur la pièce l'attention et la bienveillance du public. Aussi, indépendamment du costume particulier dont il était revêtu [1], portait-il, à ce qu'on croit généralement, une branche d'olivier dans une main [2] comme signe bien caractéristique [3] de son caractère de suppliant et de porteur de paroles de paix.

Il arrive quelquefois au *Prologus* de Plaute de ne prononcer que quelques mots. Dans l'*Asinaria*, par exemple, où il était permis de compter sur les premières scènes pour instruire suffisamment les spectateurs, il se contente de leur

(1) La question du costume a été discutée. Wieseler pense que *Prologus* pouvait porter un costume grec quelconque : mais, après lui, M. Ph. Fabia, dans sa thèse pour le doctorat ès lettres intitulée *Les Prologues de Térence* (p. 156-166), donne les raisons qui lui font croire que le costume ordinaire était celui des jeunes gens, c'est-à-dire, la tunique longue et à manches et pour manteau la chlamyde, d'une autre couleur que la tunique et s'agrafant sur l'épaule droite. Les miniatures des manuscrits fournissent un argument à l'appui de cette opinion. Une conséquence de ce vêtement devait être pour *Prologus* le port de la perruque noire, puisque celle-ci était l'insigne des jeunes gens. Cf. Diomed., III, p. 489, 20 sq. C. : « Antea galearibus, non personis, utebantur, ut qualitas coloris indicium faceret ætatis... etc. »

(2) Dans la main gauche, la droite restant libre pour le geste.

(3) Les suppliants, en effet, avaient coutume de porter à la main une branche d'olivier Cf. Tit. Liv., XXIV, 30, 14; XXIX, 16, 6; Tac., *Hist.*, I, 66. Il en était de même des personnes chargées d'une mission importante, comme nous le montre, à plusieurs reprises, Virgile dans l'*Énéide* à propos des premières entrevues entre Troyens et Latins. Cf. *Æn.*, VII, 154 et 237; VIII, 116; XI, 231.

adresser des vœux et de leur indiquer le titre et l'origine de la pièce. Mais, en général, il ne craint nullement la prolixité, et quand, après avoir salué son public avec la politesse obséquieuse qu'il croit devoir employer à l'égard de gens dont dépend le succès de la journée, il en vient à l'exposition des faits, à cette partie du prologue qu'on appelait *argumentum*[1], « ce n'est pas, comme il le dit lui-même, par boisseau ou par triple boisseau qu'il livre la matière à ses auditeurs, c'est le grenier tout entier qu'il leur ouvre tant est grande sa libéralité en fait d'exposition » :

Nunc argumentum vobis demensum dabo,
Non modio, neque trimodio, verum ipso horreo ;
Tantum ad narrandum argumentum adest benignitas
Menæchm., prol., v. 14-16.

Il sait d'ailleurs couper la longueur du récit et a pour cela plus d'une ruse dans son sac. Ainsi, dans le *Pœnulus*, lorsqu'il est amené à parler de Carthage pour la seconde fois, il s'interrompt tout à coup : « Je retourne de nouveau à Carthage, dit-il. Si vous avez des commissions ou quelque affaire à me confier, donnez-moi de l'argent, ou ce sera comme si vous chantiez. Il est vrai que, si vous m'en donnez, ce sera bien pis encore ».

Revortor rursus denuo Carthaginem :
Si quid mandare voltis, aut curarier,
Argentum nisi qui dederit, nugas egerit :
Verum qui dederit, magis majores egerit.
Prol., v. 79-82.

Cette invitation, suivie d'une réflexion si drôlatique, excitait le rire et détendait un moment les esprits pour leur permettre ensuite un plus grand travail d'attention. De même, dans les *Captifs*, après avoir commencé la narration de l'*argumentum*, il feint soudain d'apercevoir au fond de

(1) L'autre partie, celle où était réclamée la bienveillance, s'appelait *captatio benevolentiæ*.

l'enceinte un spectateur qui se plaint de ne pas avoir entendu et il interpelle ce mécontent supposé ;

.... Jam hoc tenetis? optumum'st.
Negat, hercle, illic ultimus, occedito.
Si non, ubi sedeas, locus est, est, ubi ambules,
Quando histrionem cogis mendicarier.
Ego me tua causa, ne erres, non rupturus sum.
v. 11-14.

Vous y êtes, n'est-ce pas? Oui c'est très bien... Mais en voilà un là-bas dans le fond qui se plaint de ne pas entendre. Va-t-en ; si tu n'as pas de place pour t'asseoir, tu en as pour te promener. Tes semblables seraient capables de réduire un auteur à la mendicité. Tu te trompes, si tu t'imagines que, pour t'être agréable, je vais me rompre la poitrine.

Une interpellation de ce genre pouvait toujours être préparée d'avance et avait même de grandes chances de tomber à propos ; car, dans une assemblée si nombreuse de spectateurs surexcités, il se faisait inévitablement, au début de la représentation, un bruit qu'avait peine à surmonter la voix de l'acteur qui leur adressait les premières paroles. Aussi entendons-nous *Prologus* leur recommander le silence : « Taisez-vous, leur dit il, ne parlez pas et prêtez attention. »

Sileteque et tacete, atque animum advortite.
Pœnul., prol., v. 3.

Il se plaît à énoncer, dans une énumération plaisante, les diverses prescriptions qu'il voudrait édicter et prend à partie tour à tour : ceux qui arrivent en retard pour avoir trop dormi et se disputent pour déposséder les autres ; les gens du bel air qui dérangent le spectacle afin de faire remarquer leur entrée ; l'ordonnateur trop zélé qui fait avec trop de bruit les honneurs aux personnes privilégiées ; le licteur qui, pour imposer silence, parle trop haut lui-même et surtout fait trop parler ses verges ; les esclaves mal élevés faisant irruption dans l'amphithéâtre qui les repousse ;

les nourrices venues avec leurs nourrissons; les femmes qui ne peuvent s'empêcher de jaser; etc. L'impertinence inoffensive de quelques-unes de ces admonestations est des plus divertissantes :

Nutrices pueros infantis minutulos
Domi procurent, neve spectatum adferant,
Ne et ipsæ sitiant, et pueri peritent fame,
Neve esurientes hic quasi hœdi obvagiant.
Matronæ tacitæ spectent, tacitæ rideant,
Canora hic voce sua tinnire temperent.
Domum sermones fabulandi conferant,
Ne et hic viris sint et domi molestiæ.
Pœnul., prol., v. 28-35.

Les nourrices feront bien de soigner au logis les petits enfants à la mamelle au lieu de les apporter au spectacle; elles-mêmes ainsi ne souffriront pas la soif, et leurs poupons ne mourront pas de faim en criant ici comme des chevreaux. Quant aux dames, je les invite à regarder en silence, à rire sans bruit, à modérer les éclats de leur jolie voix flûtée. Qu'elles attendent leur retour chez elles pour jaser et qu'elles ne fassent pas enrager leurs maris ici comme à la maison.

Il ne manque pas, dès le début, d'inviter le héraut de la cérémonie à ne pas négliger l'exercice de ses fonctions :

Face jam nunc tu, præco, omnem auritum populum ;
Asinar., prol., v. 4.

Voyons, héraut, fais que le public soit tout oreilles;

et, pour mettre l'auditoire en gaieté, il donne à cet avis la tournure d'une moquerie :

Exsurge, præco, fac populo audientiam.
Jamdudum exspecto, si tuom officium scias.
Exerce vocem quam per vivisque et colis :
Nam nisi clamabis, tacitum te obrepet fames...
Age, nunc reside, duplicem ut mercedem feras.
Pœnul., prol., v. 11-15.

Lève-toi donc, héraut; dis au peuple de nous donner audience; voilà longtemps déjà que j'attends pour voir si tu sais ton métier;

exerce ta voix, qui te donne les vivres et l'entretien; si tu ne criais pas, ton silence serait bientôt pour toi cause de famine... A la bonne heure, rassieds-toi maintenant et puisses-tu avoir double profit.

Puis, quand toutes ces précautions ont été prises et qu'il a donné connaissance du sujet en mêlant à ses explications les quolibets et les maximes morales pour lesquels il n'ignore pas le goût des auditeurs, il termine par une adroite péroraison qui parfois ne laisse pas que d'être grave et solennelle, car il sait que le meilleur moyen de les émouvoir est de vanter leur valeur guerrière et de parler de leurs victoires passées et présentes ;

Abeo. Valete, judices justissumi
Domi, duellique duellatores optumi [1].
. . . . . . Bene rem gerite, et vincite
Virtute vera, quod fecistis antidhac [2].
. . . .
Uti vos alias, pariter nunc Mars adjuvet [3].

Je me retire. Adieu, très équitables juges dans la paix, les plus valeureux des guerriers sur les champs de bataille... Soyez heureux et toujours vainqueurs par votre incontestable courage, comme vous l'avez été jusqu'ici... que Mars continue à vous protéger aujourd'hui comme précédemment.

Ainsi, appels à l'attention, appels à la bienveillance, plaisanteries pouvant égayer les spectateurs, réflexions sentencieuses capables de charmer leur gros bon sens, flatteries destinées à chatouiller leur vanité et leur patriotisme, voilà ce qui d'ordinaire accompagne le récit narratif, et que ce soit d'ailleurs *Prologus* ou tout autre personnage qu'il y mette en scène, tels sont toujours les moyens auxquels le poète a recours dans ses prologues pour en tirer les avantages qu'il en espère.

(1) Derniers vers du prologue des *Captivi*.
(2) Derniers vers du prologue de *Casina*.
(3) Dernier vers du prologue de l'*Asinaria*.



XII

Non moins que l'analyse des vingt comédies de Plaute, celle de tous leurs personnages, que nous venons de passer en revue groupe par groupe, nous a permis de répondre d'avance à plusieurs des reproches qu'on lui a souvent adressés.

Un des plus graves porte sur l'obscénité qu'on relève en maints endroits de ses pièces et dont on a voulu se faire une arme pour accuser son théâtre d'immoralité. Certes nous ne nous sommes pas fait faute de reconnaître la bassesse de quelques-uns des caractères dont il fait la peinture, la grossièreté de certaines scènes qu'il expose; et, si l'on a jugé depuis longtemps avec Boileau que

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,

nous avons montré que, chez Plaute, elle est bravée fort souvent et par la crudité des termes dont il se sert et par celle des situations mêmes qu'il traduit aux yeux. Mais n'oublions pas que cette honnêteté, qu'on voudrait exiger de lui, est celle que réclame le goût et l'urbanité de notre temps. Or les idées de pudeur et de bienséance, dans les manières et le langage, varient selon les degrés de civilisation. Ne trouverions-nous pas révoltantes aujourd'hui les plaisanteries qu'Aristophane faisait goûter au peuple d'Athènes? Que dirions-nous si l'on nous présentait les ordures, les obscénités qui profanaient, chez nos aïeux, la célébration presque religieuse de leurs mystères? Et supporterions-nous patiemment les quolibets shakspeariens auxquels prenait tant de plaisir la reine-vierge Élisabeth, entourée des nobles dames de sa cour? A Rome, moins qu'ailleurs, la décence était de mode; quoique la chasteté sévère régnât dans le gynécée, il n'y avait point de pudeur publique; on n'avait aucune idée de ce qui devait être nos

bienséances [1]. Les Romains ne se sentaient donc point choqués par ce qui nous blesse, et Plaute ne faisait que les amuser en se conformant à leur goût. La preuve en est dans l'éloge que, sur ce point même, un siècle et demi après lui, alors que Rome était plus policée, un homme du plus haut rang et de la plus grande instruction, tel que Cicéron, se plaît à lui accorder, trouvant sa plaisanterie délicate, fine, ingénieuse et piquante, « *jocandi genus... elegans, urbanum, ingeniosum, facetum* [2] ».

N'oublions pas surtout que, si les convenances, les habitudes sociales et par suite les usages dramatiques changent avec les siècles, les principes fondamentaux de la morale ne changent pas pour cela. Alors même que des comédies anciennes nous paraissent impudiques, il ne s'en suit pas que nous devions les considérer comme immorales. Pour quiconque veut juger avec impartialité la moralité d'un écrivain romain, la question est de savoir s'il a donné une saine appréciation du vice et de la vertu, s'il a su faire mépriser l'un et estimer l'autre. Or l'analyse, qui précède, des divers personnages des œuvres de Plaute, a suffisamment montré, je crois, à quel point ce poète comique cherche à atteindre ce but. Et je ne parle pas seulement, remarquez-le bien, de celles de ses pièces où la vertu est presque seule en scène, comme les *Captivi*, où s'expriment d'une façon continue les sentiments les plus élevés de l'humanité; je n'ai pas seulement en vue la prédication du *Rudens*, la leçon de l'*Aulularia* pour les avares, celle du *Trinummus* pour les dissipateurs, celle du *Miles gloriosus* pour les pré-

(1) « Rien de plus variable que les bienséances : elles changent avec le temps ; la grossièreté du langage n'accompagne pas toujours la corruption, pas plus que la réserve ne prouve la pureté des mœurs. Ce que nous considérons aujourd'hui comme une licence effrontée s'appelait autrefois une honnête liberté. Au siècle de Louis XIV, on ne souffrait plus sur le théâtre les jovialités du temps de Henri IV ; et ne peut-on pas avouer, sans faire tort à Molière, qu'on rencontre çà et là dans ses comédies de ces témérités de langage que la pruderie contemporaine ne peut écouter que derrière un éventail ». C. Martha, *Mélanges de litt. anc.*, in-12, 1896, p. 128.

(2) Cic., *De offic.*, I, 29.

somptueux et pour les sots; j'entends parler de son théâtre en général, sans autres restrictions que celles qu'exigent quelques scènes qui ont été notées à mesure qu'elles se sont présentées. Dans tout l'ensemble, en livrant le vice couvert d'ordure et de fange à la risée du peuple, son intention, ainsi qu'il l'affirme en termes formels à plusieurs reprises, est bien morale; en faisant rire il veut corriger.

La critique littéraire a reproché aussi à Plaute de n'avoir pas toujours fait preuve d'une excellente composition théâtrale. On ne trouve pas, en effet, chez lui l'observation constante des règles de la composition telles qu'un art perfectionné les a plus tard établies. Non seulement il ne suit pas de principes fixes dans le nombre des divisions de ses pièces[1], mais il ne semble accorder aucune importance à ce que ces divisions établissent des parties à peu près égales, proportionnées à l'étendue de l'ensemble. L'unité du sujet n'est pas non plus toujours observée. Quelquefois la même pièce développe, l'une après l'autre, deux fables distinctes et séparées, qui n'ont point entre elles une liaison bien marquée. D'autres fois, le sujet principal est tout à coup abandonné pour faire place à un détail secondaire qui reçoit des proportions considérables. Ainsi, dans le *Pœnulus*, les tribulations du militaire fanfaron forment une seconde action dont toutes les circonstances ne se raccordent pas bien avec la première, et, dans le *Stichus*, la fête des esclaves est un hors-d'œuvre qui prend une importance exagérée. Enfin il n'est pas rare que l'auteur perce dans la personne de l'acteur en scène, qui pour un moment sort

(1) L'ancienne théorie du drame avait bien indiqué la division en trois parties : *protasis* (préparation de l'intrigue), *épitasis* (tension de l'intrigue), *catastrophe* (revirement ou dévouement), et par le dédoublement de deux de ces divisions, on obtenait le nombre de cinq actes que, d'après la plus savante doctrine de l'art, Horace devait prescrire comme un principe absolu. Mais la règle, au temps de Plaute, n'avait pas cette rigueur, et bien qu'il semble s'y être conformé dans un grand nombre de ses comédies, telles que les *Captivi*, le *Mercator*, les *Menæchmi*, etc., dans d'autres il s'en est éloigné. (Voir la note 2 de la page 291.)

de son rôle pour adresser un discours direct aux spectateurs ; il leur explique les motifs de ce qui vient de s'accomplir ou de ce qui va se produire ; il les prie de ne pas s'étonner à propos de faits qui, peut-être inouïs à Rome, n'en sont pas moins permis dans le pays où se passe l'action ; il va quelquefois, s'il espère ainsi les faire rire, jusqu'à leur révéler les plus petits détails de l'organisation théâtrale ; dans le *Pœnulus*, par exemple, où ce procédé de plaisanterie n'est pas employé moins de quatre fois[1], au moment où Agorastoclès, sur la demande de l'un des témoins, lui montre les trois cents philippes d'or que porte Collybiscus, celui-ci, apostrophant tout-à-coup le public, le renseigne sur la nature de l'or dont les acteurs se servent sur la scène[2] :

Hic trecentos nummos numeratos habet.
— Ergo nos inspicere oportet istuc aurum, Agorastocles,
Ut sciamus quid dicamus mox pro testimonio.
— Agite, inspicite. Aurum'st profecto hoc, spectatores, comicum :
Macerato hoc pingues fiunt auro in barbaria boves.
Verum ad hanc rem agundam philippum'st. — Ita nos adsimulabimus

Act. III, sc. 2.

Agorastoclès. — Il y a trois cents philippes bien comptés.

Un témoin. — Il faut que nous examinions cet or, Agorastoclès, pour que nous rendions témoignage en connaissance de cause.

Agorastoclès. — Eh bien, voyez.

Collybiscus (au public). — C'est de l'or, oui, spectateurs, de l'or de comédie. C'est avec celui-là, quand on l'a bien trempé, qu'on engraisse les bœufs en Italie. Mais ici, pour jouer cette scène, ce sont des philippes.

Un témoin. — Nous ferons semblant de le croire.

De même dans le *Persa*, lorsque ceux qui veulent duper Dordalus conviennent de lui amener la fille de Saturnion élégamment costumée en étrangère, Saturnion demande

(1) V. 547, 594, 920, 1122. Cf., *Pseudolus*, v. 708 ; *Truculentus*, v. 89 ; *Aulularia*, v. 672-677.

(2) Pour simuler la monnaie les acteurs romains se servaient de graines sèches comme les nôtres se servent de jetons.



à Toxile à qui il doit emprunter les costumes et Toxile de lui répondre : « Réclame-les au directeur; il doit les fournir, il a passé contrat avec les édiles pour en prêter. »

> Abs chorago sumito.
> Dare debet; præbenda ædiles locaverunt.
> Act. I, sc. 3.

Toutes ces diverses pratiques évidemment peuvent être critiquées. Toutefois il faut tenir compte du milieu dans lequel agit Plaute. Il n'a de succès en perspective qu'à la condition d'être bien compris de la foule grossière et animée qui l'entoure, à la condition surtout de l'égayer. Il s'est déjà, nous l'avons vu, servi du prologue pour faciliter l'intelligence de l'intrigue; mais cette première précaution n'est pas suffisante; il se croit obligé de la renouveler et d'arrêter l'action à certains moments pour fournir des renseignements complémentaires. De plus, dès qu'il rencontre un incident risible, qui prête aux plaisanteries et aux propos burlesques, il s'y complaît pour complaire aux autres, et donne en conséquence à cet incident plus de développement que n'en comporterait avec un autre public un détail de peu d'importance. Et quant aux apostrophes inattendues, aux confidences qu'il adresse aux spectateurs, notez-les, si vous le voulez, comme des défauts dramatiques, mais soyez-en convaincus, sur ce point comme sur les autres, Plaute, quelque inexpérience que vous lui supposiez, sait presque aussi bien que vous qu'il y trangresse quelque peu les règles de l'art : il tient avant toute chose à rester constamment en contact avec son auditoire et, du moment qu'il l'a amusé à quelque invention plaisante, peu lui importe de l'avoir fait rire contre les règles.

Il faut aussi, lorsqu'on veut porter un jugement sur la composition des pièces latines, se rappeler qu'elles ne devaient pas être dites tout entières de la même façon : on y distinguait les *diverbia* et les *cantica*, c'est-à-dire les parties parlées et les parties chantées, et nous avons signalé [1], à

(1) Page 190.

propos de Livius Andronicus, une particularité qui, à cause de cette distinction, avait marqué le débit et la mimique des acteurs dès les premiers temps du théâtre romain. Certes les *cantica* pouvaient être des dialogues comme il arrive, par exemple, au commencement du *Stichus* : tantôt les membres d'une même famille s'y font leurs confidences en y traitant les questions les plus émouvantes, les couples amoureux s'y épanchent en tendres sentiments, les courtisanes s'y entretiennent de leurs amours et de leurs victimes; tantôt les rivaux s'y combattent, les esclaves s'y injurient, les vieillards s'y taquinent. Mais si les mouvements les plus divers de l'âme peuvent emprunter l'élément musical chez plusieurs personnages à la fois, combien plus naturellement encore ces mêmes mouvements prêtent-ils de motifs et de développements aux soli qui expriment la passion ou l'état d'âme de celui des personnages que pour le moment une situation particulière met le plus en vue! L'amoureux gémit sur les désillusions de son cœur ou se réjouit de ses espérances; le malin esclave se vante de son habileté ou déplore la catastrophe qui vient de ruiner contre toute attente un complot savamment ourdi ; le père dupé s'emporte; la matrone offensée s'indigne; la vieille entremetteuse aspire le parfum du vin vieux ; le proxénète exprime à ses gens sa brutalité ; le pauvre pêcheur, après une trouvaille inespérée, rêve, tout éveillé, fortune et grandeur[1]. Ces émotions de toutes sortes trouvent dans le chant une expression non seulement plus harmonieuse mais aussi plus vive que dans la parole ordinaire ; et de là,

(1) Certains manuscrits de Plaute portent, en tête de plusieurs scènes, des signes dont on ne s'était pas aperçu ou qu'on avait négligés : ce sont les lettres C et DV, qui désignent évidemment les *cantica* et les *diverbia*. D'un examen attentif il résulte que, dans plusieurs pièces, la partie musicale était si importante qu'elle l'emportait sur la partie purement déclamée. Cf. Ritschl, *Canticum und Diverbium bie Plaut.*, dans le *Rhein. Mus.*, XXVI, p. 599-637 ; W. Studemund, *de Canticis Pl.*, Halle, 1863, in-8 ; M. Crain, *Ueber die Composition der pl. Cantica*, Berlin, 1865 ; art. de M. Gaston Boissier sur les *Cantica* en général, dans le *Dict. des ant. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio, 6e fascic., p. 894.

au milieu des comédies de Plaute, ces monologues dont on lui a souvent reproché la longueur et la fréquente répétition, sans penser qu'il faut y voir des monodies, *cantica* par excellence[1], dont le charme musical était si grand pour les Romains qu'ils les détachèrent parfois des pièces dont elles faisaient partie, afin de les exécuter à part, comme il arrive aujourd'hui pour les grands airs de nos opéras.

La sévérité des détracteurs de Plaute n'a même pas reculé devant les contradictions les plus étranges. Tout en lui reprochant d'avoir commis de nombreuses fautes contre les règles de la composition, ils l'ont accusé de n'avoir composé rien du tout. Ils ont pris plaisir à répéter que ses comédies sont toutes des comédies à manteau, *fabulæ palliatæ*, et que la scène s'y passe toujours à Athènes ou dans les villes grecques; ils ont invoqué ses paroles à lui-même, lorsque, dans les prologues de l'*Asinaria* et du *Trinummus*[2], il avoue avoir, pour ces deux pièces, « translaté en langue barbare ce qu'ont écrit Diphile et Philémon ». Bref, si nous nous en rapportions à certains critiques, il n'aurait été que le traducteur, le simple copiste des comiques grecs. Mais souvenons-nous qu'en ce temps-là se montrait chez les Romains un engouement incroyable pour la langue grecque, dont la beauté leur paraissait si grande que leur propre langue n'était plus à leurs oreilles qu'un idiome barbare; annoncer sur leur théâtre une œuvre venant de Grèce, c'était alors annoncer plus qu'une œuvre latine; et la fable à représenter prenait d'autant plus d'attraits que la scène en était portée dans Athènes ou dans quelque autre ville habitée par des Grecs. D'une telle annonce, faite ainsi dans plusieurs prologues, résulte-t-il donc que tout soit nécessairement grec dans ses comédies? S'en suit-il qu'elles manquent tout à fait d'originalité? Certes non! Lui-même

(1) Donat (*De Comœd. et Tragœd.*) nous apprend qu'on prit l'habitude de faire composer la musique de ces grands morceaux lyriques par un artiste particulier dont le nom accompagnait dans l'annonce de la pièce ceux du poëte et du principal acteur. — Cf. Diomed., p. 492.

(2) *Asin.*, prol., v. 11; *Trinum.*, prol., v. 19.

nous explique formellement sa façon d'agir : voici ce qu'il dit au début du prologue des *Menæchmi :*

> Atque hoc poetæ faciunt in comœdiis :
> Omnes res gestas esse Athenis autumant,
> Quo vobis illud græcum videatur magis.
>
> v. 7-9.

Les poètes dans leurs comédies supposent toujours que l'action se passe à Athènes, afin que vous trouviez davantage à leur œuvre la saveur grecque.

Et Cicéron confirme de la façon la plus nette l'explication de l'auteur : « Les poètes, dit-il [1], n'ont créé ces fictions que pour nous présenter, dans des personnages étrangers, la peinture de nos propres mœurs et l'image de notre propre vie de tous les jours. »

Quand même d'ailleurs nous n'aurions pas ces témoignages, ne nous suffirait-il pas de parcourir les œuvres du poète latin pour voir combien, à chaque instant, ses comédies à *pallium*, malgré ce costume grec, renferment de détails essentiellement romains. Il trouve dans ce *pallium* un moyen ingénieux de flatter l'amour-propre national en ne représentant la fourberie, la débauche et tous les autres vices que sous un manteau étranger; mais tout en nous disant que la scène se passe à Athènes, à Épidaure, il nous montre les faux témoins qui vont devant le préteur dans le *Comitium*, les menteurs et les fanfarons qui entourent *le temple de Cloacine*, les riches qui se promènent dans le bas forum, *forum infimum*, les prodigues qui se rencontrent dans la grande galerie *Basilica*, les marchands du *Vélabre*, les usuriers des *vieilles échoppes*, etc. Des anachronismes volontaires nous parlent des édiles, des *tresviri* chargés de la police, du président de la curie, des usages nouveaux, des faits de guerre [2], des lois récentes de Rome [3] et des évé-

(1) Sur ses allusions fréquentes aux choses de la guerre, voir Kampmann. *Res militares Pl.*, Breslau, 1839.

(2) Il est fait des allusions évidentes à la loi Oppia dans l'*Aulularia* et à la loi *Sempronia* dans le *Curculio*.

(3) *Pro s. Rosc. Amer.*, 16.



nements du moment tels que l'emprisonnement de son malheureux confrère Nævius[1]. En même temps le détail de son langage est émaillé de métaphores purement latines, hérissé de ces formules juridiques qui étaient si chères à tout le peuple romain[2]. Partout, en un mot, dans cette imitation des comédies grecques, qui nous donne par le fait un tableau réel de la vie quotidienne des habitants de Rome, nous voyons s'exercer en pleine liberté son talent original[3].

On s'est plu aussi, bien souvent, à lui reprocher sa versification, dans laquelle on n'a vu pendant longtemps qu'un chaos indéchiffrable, et l'on s'amuse encore quelquefois à répéter sur les érudits, qui ont passé leur temps à l'étudier, les plaisanteries de Montaigne, dont l'autorité d'ailleurs est absolument nulle sur une question de ce genre.

Mais, après les travaux considérables qui ont été faits dans ces derniers temps sur les monuments les plus anciens de la langue latine, il n'est plus en vérité permis aujourd'hui de parler aussi peu sérieusement.

(1) On a blâmé Plaute d'avoir, peu généreusement, plaisanté de la mésaventure de Nævius dans quelques vers du *Miles gloriosus* (v. 213-214). Ces vers feraient peu d'honneur, en effet, à son caractère, si, au lieu d'une plaisanterie contre un confrère opprimé, il n'était permis peut-être d'y voir une réclamation discrète en sa faveur. Le peuple semblait avoir oublié Nævius; il eût été dangereux de braver la colère des Métellus en le lui rappelant par un éloge; Plaute le lui rappelle d'une façon plus prudente; et, de fait, les tribuns du peuple obtinrent dans la suite la liberté du prisonnier. — Voir ce que nous avons déjà dit à ce sujet, page 197.

(2) C'était bien le propre d'un poète national d'être versé dans les connaissances juridiques. Cf. Romeijn, *Loca nonnulla ex. Pl. comœd. jure civili illustrata*, Davente, 1836; E. I. Bekker,, *De emptione venditione quæ Plauti fabulis fuisse probetur*, Berlin, 1853, et *Loci Plautini de rebus creditis*, Greifswald, 1861, in-4.

(3) Cf. la thèse latine pour le doctorat ès lettres de M. G. Boissier : *Quomodo græcos poetas Plautus transtulerit*, Paris 1857, in-8; Ritschl, *Parerga*, p. 271 sqq.; Fr. Schultz, *Plautus in seinem Verhaltniss zur mittleren und neueren griechischen Komödie*, 1866, in-4; W. Hahn, *Scænicæ quæstiones plautinæ*, Greifswald, 1867.

Une étude attentive a prouvé d'abord que la prosodie des comiques n'était pas la même que celle des poètes postérieurs et que, si leur versification reposait sur la mesure des syllabes, il ne s'agit pas d'y rechercher l'observation des règles qui ont présidé à celle de Virgile, d'Horace et d'Ovide. Certaines différences tenaient à des raisons grammaticales, la langue ayant changé d'aspect d'une époque à l'autre; dans certaines autres l'articulation des consonnes, la manière de faire entendre et de lier les voyelles, enfin l'accent tonique et l'accent métrique jouaient le plus grand rôle. Il y avait aussi des licences prosodiques qui dépendaient soit de la combinaison des pieds, soit de la place occupée dans le vers par les mots. L'explication de la plupart de ces difficultés prosodiques de Plaute se trouve dans le beau *Traité de versification latine* de L. Quicherat et dans le savant travail que M. E. Benoist a placé en tête de ses *Morceaux choisis*[1].

La même étude attentive, passant de la prosodie à la métrique, a pu déterminer, avec quelque précision, les règles spéciales des différents mètres et discerner assez exactement les espèces de vers admises dans les *diverbia* et les *cantica*. « Nous pensons, dit Quicherat, qu'on a exagéré l'irrégularité de ces vers; et s'il reste encore quelques passages dont la métrique ne puisse rendre compte, il faut dire que des gloses ont été introduites dans le texte, ce qui a produit des vers trop longs; que des archaïsmes ont été effacés, que d'autres fois l'ignorance des copistes a interverti l'ordre des mots, ce qui a rompu la mesure. » Je ne puis entrer ici à ce sujet dans une longue dissertation qui paraîtrait fastidieuse à quiconque ne s'est point occupé spécialement de l'antique versification latine[2]; mais voici,

(1) Libr. Hachette, in-16, 1883.

(2) Je n'ai pas besoin de dire que les érudits allemands se sont portés avec ardeur sur cette question de la versification de Plaute. Elle a suscité une querelle des plus vives entre M. Ritschl, ses disciples et ses adversaires. Cf. Ritschl, *proleg.* de la 1re éd. du *Trinummus;* id. *Rhein. Mus.*, XIV, p. 394-487; id., *Opusc.*, II, p. 444-447, 600 sqq.; W. Corssen, dans son



en résumé, ce qu'il nous suffira de savoir. Les vers de Plaute, comme ceux des comiques en général, admettent de nombreuses substitutions de pieds. Il n'y a pas chez lui de vers dactyliques, ni saturniens, ni sotadéens. Dans les *diverbia*, on rencontre surtout le vers ïambique trimètre ou senaire, et le trochaïque tétramètre catalectique ou septénaire; il faut y joindre l'ïambique septénaire. Dans les *cantica*, ce sont les bacchiaques et les crétiques qui dominent. Quant aux rythmes, ils sont fort nombreux : Plaute se sert du trochaïque, du crétique, du crético-trochaïque, de l'ïambique, du bacchiaque, de l'ïambico-bacchiaque, de l'anapestique. Il ne suit pas de règle fixe dans la succession des rythmes qu'il emploie; il n'y a pas non plus, chez lui, de strophes qui correspondent entre elles. Seulement il semble bien s'être habilement servi de cette irrégularité du rythme pour marquer les différences du ton de ses personnages ou la plus ou moins grande vivacité de leurs actions et de leurs sentiments : la hâte et la marche hésitante, la surexcitation et les graves préoccupations, les phases diverses de la passion, les évolutions rapides de l'esprit y sont rendues successivement comme il convient; et souvent, dans les soli non moins que dans les duos, les trios et les quatuors, par un effet artistique dont la valeur expressive devait être portée au plus haut degré par l'accompagnement de la musique, le rythme change brusquement, plusieurs fois de suite au besoin, selon que changent la pensée et le ton.

Par tout ce qui précède, on voit que, des accusations portées contre Plaute, il n'y en a pas qui ne soit réfutable,

grand ouvrage sur la *Prononciation*, le *Vocalisme* et l'*Accentuation* de la langue latine; W. Wagner, *Rhein. Mus.*, XXII, p. 111-121, 422-428; id., éd. de l'*Aulularia*; les travaux de Fleckeisen; Brix, *De Plauti et Terentii prosodia*, et la préface de son éd. du *Trinummus*; W. Christ, *Rhein. Mus.*, XIII, p. 559-581; W. Müller, *Plautinische Prosodie*, Berlin, 1869-71, 959 p.; Studemund, *De Canticis Pl.*, Halle, 1863, et, dans le recueil intitulé *Festgruss der Philologischen Gesellschaft zu Wurtzburg* (1868), son opuscule *Kritik des Plautus*, p. 50-55; les études de F. V. Fritszche, M. Crain, A. Spengel, O. Seyffert, Geppert, P. Mohr, etc.

au moins en partie. Nous pouvons affirmer que la critique plus d'une fois s'est montrée à son égard trop pointilleuse et beaucoup trop sévère [1]. Il est cependant des points essentiels sur lesquels les écrivains anciens et modernes se sont trouvés tous ou presque tous d'accord pour lui décerner les plus grands éloges. De tout temps on a reconnu à sa langue une netteté et une précision remarquables : chaque terme, en effet, y est employé dans le sens qui lui est propre et prend dans la phrase, tout naturellement, sans recherche et sans contrainte, la place qui lui donne le plus de valeur. Rien de plus exact, de plus clair, de plus énergique. Les archaïsmes mêmes qu'elle renferme [2], ne nuisent

(1) Chez les anciens, il n'y a guère qu'Horace qui, dans son *Art poétique* (v. 270 sqq.) ait traité Plaute sévèrement; mais Horace, comme on le sait, appartenait à une école littéraire qui s'attachait à ne montrer que du mépris pour les poètes primitifs de Rome. Quant à Quintilien, il se contente de porter sur la comédie latine cette condamnation générale : *In comœdia maxime claudicamus* »; et tout en rapportant le mot élogieux de Varron sur le langage de Plaute, il ajoute que, malgré cela, la langue latine lui parait peu susceptible du charme indéfinissable attaché aux seuls Attiques : « adeo ut mihi sermo ipse romanus non recipere videatur, illam solis concessam Atticis venerem. . » (*Inst. orat.*, X, 1.) — Parmi les modernes, Érasme, Rapin, Muret, et La Harpe, surtout ce dernier, ont exercé contre Plaute la sévérité de leur critique.

(2) Comme pour mieux appuyer sur le caractère archaïque de la langue, certaines éditions présentent une orthographe on ne peut plus fantaisiste et contre laquelle il est bon de se mettre en garde. Il convient de n'adopter que les particularités orthographiques qui ont été vérifiées avec soin dans les ouvrages spéciaux comme ceux de Fleckeisen (Leipzig, 1856). Celles qui sont généralement connues ont été signalées par L. Quicherat dans son *Dictionnaire latin-français*. Voici les principales : *e* pour *i*, dans *Aleus* (*Alius*, Éléen), *intellego*, *neglego* (*intelligo*, *negligo*); — *ne* pour *næ*, partout. — *æ* pour *u*, dans *immænis*, *cummænio*, (*immunis*, *communio*); — *i* pour *e* dans *dilectus* (*delectus*); — *i* pour *ii*, dans *di*, *dis* (*dii*, *diis*) et les génitifs des noms de la 2e déclinaison ; — *o* pour *e* après v dans *vorro*, *vorto*, *voster*, etc.; — *o* pour *u* après u ou v, dans *volt*, *volgus*, *servos*, *vivont*, *tuom*, etc.; — *u* pour *i*, dans *sacrufico*, *lubet* (*sacrifico*, *libet*) et dans les terminaisons en *umus* (*imus*) des superlatifs et des noms de nombre, ex. *maxumus* (*maximus*); *u* pour *o* dans *adulescens*; *u* pour *y* dans *Amphitruo*; *u* pour *e* dans les gérondifs des verbes de la 3e conjugaison, *undus* (*endus*); *c* pour *qu*, dans *mendacilocus*, *fal-*



en rien à sa lucidité. « Les Muses, disait Ælius Stilon, le fameux maître de Varron, emploieraient la langue de Plaute, si elles voulaient parler le latin »; et Aulu-Gelle l'appelle « *homo linguæ atque elegantiæ in verbis latinæ princeps*[1] ».

Rien de plus vif et de plus coloré que son style. Non pas qu'on ne retrouve dans la bouche de ses personnages le langage de la vie ordinaire; au contraire, nous y sentons, aujourd'hui encore, quelque chose de ces mille nuances qui marquaient les différences de sexe, d'âge, de condition, et dont aucune ne pouvait échapper à l'oreille de ses contemporains. Mais, en même temps que son parler possède ces qualités de justesse et de naturel, qu'appréciait Cicéron

silocus; — *relicuos* pour *reliquus*; *præhibeo* pour *præbeo*; *duellum* pour *bellum*; *totiens, quotiens*, etc., pour *toties, quoties*, etc.; *quojus, quoi*, pour *cujus, cui*; et en général manque d'assimilation de la préposition *ad* dans les compositions des verbes. — Bon nombre de ces particularités, qui ont dû être remarquées déjà dans les citations faites au cours des pages précédentes, se rencontreront dans les quelques morceaux que contient l'*Appendice*.

(1) *Noct. Att.*, XIX, 8; VII, 17. — Il y a bien dans les comédies de Plaute quelques-unes de ces bribes de grec dont la conversation de l'époque faisait couramment usage; exemple ce vers de la *Casina* :

Πράγματα μοί παρέχεις — Dabo μέγα κακόν, ut opinor.
(Tu m'ennuies. — Il t'en cuira, je le crains.)

il s'y rencontre aussi des idiotismes provinciaux employés pour persifler le langage de populations voisines de Rome, des gens de Préneste par exemple : mais tout cela ne fait pas plus partie de la langue du poète que les mots carthaginois que nous trouvons dans le *Pœnulus*. — Quant à la grammaire, comme il est le plus ancien des écrivains latins dont il nous reste des œuvres entières, elle a fourni matière à des dissertations dont l'énumération serait longue : les unes qui ne touchent que des points particuliers, comme celles de Kampmann (Breslau, 1842 et 1845) sur l'emploi des prépositions *ab* et *in*; celles de Lübker (Schleswig, 1841), de Vötsch (Halle, 1874), de E. Walder (Berlin, 1874) sur l'emploi de l'infinitif; de Fuhrmann (dans Fleckeisens Jahrb., 97, p. 841; 101, p. 687; 105, p. 809); de F. Ritschl (*Opusc.*, II, p. 436; *Neue Plautinische Excurse*, 1869; *Rhein. Mus.*, XXIV, p. 482); d'autres qui ont un caractère plus général, comme l'étude de P.-W. Holtze (*Syntaxis priscorum script. lat. usque ad Terentium*, Lips., 1861).

non moins que Varron, il est relevé par d'heureuses expressions, des façons de dire originales, des alliances de mots ingénieuses et pittoresques. Ici, c'est l'accumulation dans la même phrase des différents composés et dérivés d'un même vocable ou d'une même racine, pour accentuer une idée ou donner plus de force à l'expression d'un sentiment; c'est un néologisme, vigoureusement lancé sous l'inspiration du moment et dont la signification n'est jamais obscure[1]; là c'est un jeu de mots; une équivoque voulue qui sous-entend une grivoiserie; ou bien une pointe inattendue qui donne un attrait piquant à une phrase qu'elle termine; ou bien encore la répétition en forme de refrain d'une même et courte tournure dont le retour marque avec une énergie singulière tantôt une raillerie persistante, tantôt un désespoir qui ne veut pas de consolation, tantôt l'écrasante autorité d'une décision inflexible. La richesse en qualificatifs et en images paraît inépuisable. Les duels d'esclaves à coup de sarcasmes et de menaces, les dialogues moqueurs et impertinents de personnages à l'esprit acéré, les serments d'amour des jeunes gens, les flatteries des courtisanes fournissent une abondance sans pareille d'épithètes injurieuses[2] ou flatteuses. Et la ruse des fourbes comme la bêtise des dupes donnent naissance à mille figures d'une infinie variété: l'inventeur d'une machination, pendant qu'il y travaille, n'est rien moins qu'un charpentier, un architecte, un tisserand, un cuisinier, un pêcheur, un

(1) Je parle ici des néologismes issus et formés de mots déjà connus en latin ; mais Plaute en émet aussi qui sont des mots purement grecs, tels que *Stratoticus*, *œnopolium*, *malacus*, etc.; dans les Bacchides (II, 3, 6) il latinise le mot χρυσός, *or*, pour jouer sur le nom de Chrysale :

... est opus chryso Chrysalo.

et vous connaissez ce vers si souvent cité du *Miles gloriosus* (II, 2, 58) :

Euge : Euscheme hercle adstitit sic *dulice* et comœdice.

Ces mots-là n'avaient pas pour tout le monde une égale clarté et l'on comprend que plusieurs ne se soient pas maintenus dans la langue.

(2) Cf. P. Langen, *De exsecrandi formulis plautinis terentianisque. Rhein. Mus.*, XII, p. 426-433.



chasseur, un pirate, un général, un poète; les moyens qu'il emploie ressemblent aux machines, aux édifices artistement conçus, aux tissus solidement ourdis, aux sauces ingénieusement apprêtées, aux pièges employés pour la capture des animaux de toutes sortes, aux vaisseaux bien dirigés, aux manœuvres savantes de la guerre, au divin travail de la composition d'un poème; quant à celui qu'on dupe, s'il n'est pas bâté comme un âne, frotté, massé comme dans une étuve, il est tondu comme une brebis, plumé comme l'oiseau qui s'est jeté sur la glu, écaillé, vidé comme le poisson pris dans la nasse.

Plaute ne manque jamais d'approprier son style aux situations qu'il s'est préparées par l'intrigue: les dispositions, les sentiments, les passions de chacun y trouvent tour à tour leur juste expression; mais, s'il lui donne de la gravité au besoin, quand l'exigent les considérations sérieuses et les pensées au sens profond, s'il lui prête même en quelques cas, pour un moment, l'apparence du ton tragique, quelles ressources il possède pour ramener le tout à la note comique et produire toujours, en fin de compte, l'hilarité de son public! Que de mouvement! Que d'élan! que d'imprévu! Quelle verve intarissable pour animer ses dialogues, pousser, agiter, entraîner ses personnages, jeter la vie jusque dans ses récits[1]! Il a en lui un entrain, une gaieté dont la force expansive se communique à tout ce qu'il touche; on oublie l'abus qui peut en être fait; son rire est si large et si franc qu'il remue tout le monde.

En un mot, sa langue, son style, sa verve et son rire, voilà ses qualités maîtresses, celles qui lui ont assuré un succès à nul autre pareil dans tout le cours de sa longue

(1) Horace a dit (*Epist.*, XX, 1, 58):

« Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi. »

Sur ce mot Cf. Th. Ladewig, *Philolog.*, I, p. 276-285; Linge, *de Plaut. proper. ad ex. Epich.*, 1827, in-4.

carrière[1], et qui, après sa mort, non seulement ont maintenu pendant des siècles la représentation de ses pièces sur les théâtres de Rome et des villes d'Italie, mais ont perpétué sa renommée et sa vogue jusque chez les modernes. Les imitations, qui ont été faites de ses comédies par les écrivains dramatiques que nous admirons le plus, sont le plus bel hommage qui pouvait lui être rendu et le posent devant nous comme le véritable roi de la comédie latine.

(1) La faveur persévérante du peuple lui aurait inspiré l'orgueil de composer lui-même cette épitaphe pour son tombeau :

Postquam est morte captus Plautus,
Comœdia luget, scena est deserta,
Deinde Risus, Ludus, Jocusque et Numeri
Innumeri simul omnes collacrumarunt.

épitaphe qu'on a lue aussi de la manière suivante :

Postquam mortem aptus Plautus, Comœdia luget;
Scena est deserta : dein Risus, Ludu' Jocusque,
Et Numeri innumeri simul omnes collacrumarunt.

« Depuis que Plaute est mort, la comédie est en deuil et la scène est déserte ; puis le Rire, la Raillerie, la Plaisanterie et la Poésie au mètre libre se sont mis ensemble à verser des larmes. »
Aulu-Gelle de qui nous la tenons (*Noct. Att.*, I, 24), prend le soin de dire qu'il en mettrait en doute l'authenticité, si Varron ne l'avait citée dans le premier livre de son ouvrage *De Poetis*.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

Origines du latin et monuments de la langue latine appartenant aux cinq premiers siècles de Rome

LIVRE DEUXIÈME

La Poésie depuis Livius Andronicus jusqu'au temps de Cicéron

(La fin du Livre deuxième au tome suivant).

Paris. — Imprimerie A. Reiff, 3, rue du Four.

